

GUILLAUME DU BELLAY

SEIGNEUR DE LANGEY

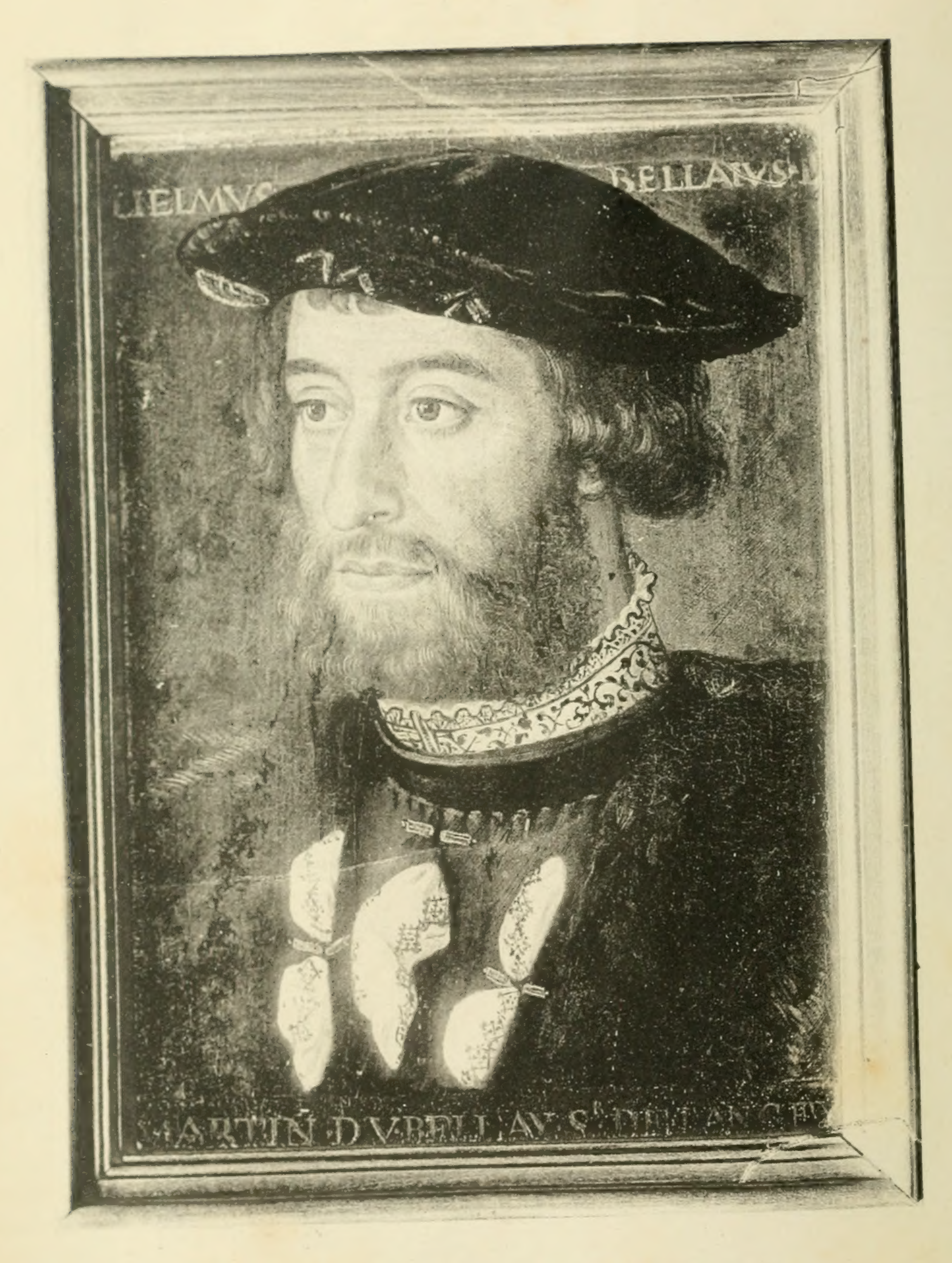
(1491-1543)

DU MÊME AUTEUR

A LA MÊME LIBRAIRIE

Fragments de la première Ogdoade latine de Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, publiés avec une introduction et des notes.

Un volume in-8° de XVIII-175 pages. . . . . . . **5 francs.**



PORTRAIT DE GUILLAUME DU BELLAY

(Musée de Versailles)

GUILLAUME DU BELLAY

SEIGNEUR DE LANGEY

— 1491-1543 —

PAR

V.-L. BOURRILLY

Ancien élève de l'École normale supérieure,

Professeur d'histoire au lycée de Toulon.

Docteur ès-lettres.

PARIS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)

17, RUE CUJAS, Ve ARR

1905


LIBRARY
1968
OF TORONTO

A mon maître

M. Gabriel MONOD

Membre de l'Institut

Maître de Conférences a l'École normale supérieure

En témoignage de
respectueuse gratitude.

AVANT-PROPOS

Les différents historiens modernes qui ont eu à s'occuper du règne de François Ier ont exprimé le regret que, parmi les serviteurs du Roi, les frères du Bellay n'aient encore été l'objet d'aucune étude particulière [1]. C'est cette lacune que nous avons entrepris de combler, dans la mesure de nos forces, et du moins en ce qui concerne Guillaume du Bellay [2].

Nous nous sommes attaché exclusivement à établir sur des bases solides la biographie du seigneur de Langey. Notre étude est avant tout une contribution à l'histoire politique du règne de François Ier. Nous n'avons fait d'incursions dans le domaine de l'histoire générale, qu'autant que cela était indispensable pour mieux comprendre l'activité de notre personnage et en apprécier plus justement le rôle. De propos délibéré, nous nous sommes renfermé dans les cadres strictement limités d'une monographie.

Même réduit à ces modestes proportions, un travail de ce genre, pour être conduit à bonne fin, exige la collaboration de beaucoup de bonnes volontés. Nous sommes heureux de remercier ici tous ceux qui nous ont aidé de leurs conseils et fourni

1. Nul ne l'a fait en termes plus formels que H. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*, p. XIV, n. 3, et *Geschichte Karls V.*, III, introduction, p. XIII et XIV.

2. Une biographie de Jean du Bellay sortira de la publication de la *Correspondance politique* de ce personnage, entreprise sous les auspices de la *Société des Archives de l'histoire religieuse de la France.*

un précieux secours. D'abord nos maîtres, notamment M. Gabriel Monod, que notre sujet intéressait particulièrement, et M. Léon-G. Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, qui le premier nous a communiqué son goût pour les choses du XVI[e] siècle. Nous avons trouvé dans tous les dépôts où nous avons eu à faire des recherches le concours le plus empressé. Nous serions cependant ingrat si nous n'adressions pas l'expression spéciale de notre gratitude à MM. Gustave Macon, conservateur du musée Condé, à Chantilly ; A. Tausserat-Radel, sous-chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères, et N. Weiss, secrétaire de la Société de l'histoire du Protestantisme français, pour l'obligeance inépuisable qu'ils nous ont témoignée. M. Baux, de Lyon, a bien voulu se charger de faire pour nous des recherches aux Archives de cette ville.

Enfin, nos amis Gaston Brière, attaché au Musée de Versailles, Pierre Caron, archiviste aux Archives nationales, Emile Haguenin, professeur de littérature française à l'Université de Berlin, et Jules Isaac, professeur d'histoire au lycée de Sens, nous ont fait largement profiter de leur expérience et ne nous ont pas ménagé les renseignements. Il nous est agréable de pouvoir les assurer de notre reconnaissance au seuil de ce travail.

BIBLIOGRAPHIE

Avant d'entamer l'exposé de la vie de Guillaume du Bellay, il convient d'indiquer les matériaux dont nous nous sommes servi. Nous passerons successivement en revue les différentes sources imprimées et manuscrites auxquelles nous avons puisé et les ouvrages que nous avons consultés.

LES SOURCES

I. Sources Imprimées.

1° Répertoires généraux biographiques ou bibliographiques :

ANSELME (Le P.). — *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France.* — Paris, 1726, 9 vol. in fol.

Catalogue des Actes de François Ier (publié par l'Académie des Sciences morales et politiques). — Paris, 1887-1896, 7 vol. in-4°.

LANGLOIS (Ch. V.) et H. STEIN. — *Les Archives de l'Histoire de France.* — Paris, 1891, in-8°.

LELONG (Le P.). — *Bibliothèque historique de la France.* Ed. Fevret de Fontette. — Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.

RENOUARD (A.). — *Annales de l'Imprimerie des Estienne.* — Paris, 1843, in-8°.

RENOUARD (Ph.). — *Bibliographie des éditions de Simon de Colines (1520-1546).* — Paris, 1894, in-8°.

2° Œuvres de Guillaume du Bellay :

Guillelmi du Bellay Peregrinatio humana : item de Beatissimae Virginis Mariae Nativitate elegia : de Dominica Annunciatione sapphicum carmen : de capessenda virtute sapphicum

carmen de Venere et avaricia asclepiadum carmen : ad Sanctam Genovefam ode dicolos distrophos. — Parisiis, Nicolaus de Pratis pro Egidio Gourmont, MDIX, idibus junii, in-4°.

Exemplaria Literarum quibus et Christianissimus Rex Franciscus ab adversariorum maledictis defenditur : et controversiarum causae, ex quibus bella hodie inter ipsum et Carolum Quintum Imperatorem emerserunt, explicantur, unde ab utro potius stet jus aequumque lector prudens perfacile deprehendet, quarum catalogum sequens pagella indicabit. — Parisiis, ex officina Rob. Stephani, MDXXXVII, in-8°.

Epitome de l'antiquité des Gaules et de France par feu messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant général en Piedmond. — Paris, Vincent Sertenas, 1556, in-4°.

Les Mémoires de messire Martin du Bellay, contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France depuis l'an 1513 jusques au trespas de Françoys Ier, ausquels l'auteur a inséré trois livres et quelques fragmens des Ogdoades de messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, son frère. — Paris, P. L'Huilier, 1569, in-fol.

Fragments de la première Ogdoade latine de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, publiés avec une introduction et des notes par V.-L. Bourrilly. — Paris, 1894, in-8° [1].

3° Œuvres d'humanistes contemporains de Guillaume du Bellay :

Gulielmi Bigotii, Lavallensis, Somnium ad Gulielmum Bellaium Langæum Mæcenatem suum.... — Parisiis, sub signo Falcharii, in vico novo Nostre Domine, anno domini MDXXXVII, in-8°.

Gulielmi Bigotii Christianæ philosophiæ Præludium... — Tolosæ, ex prælo Guidonis Boudevillai.... MDXXXXVIIII, in-4°.

Salmonii Macrini, Juliodunensis, Carminum libri quatuor ad Hilermum Bellaium cognomento Langium. — Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1530, in-8°.

Salmonii Macrini Lyricorum libri duo : Epithalamiorum liber unus. — Paris, Girard Morrhus, 1531, in-8°.

Salmonii Macrini Odarum libri sex ad Franciscum Regem

1. Au sujet des *Stratagèmes* et des *Instructions sur le fait de la guerre*, voir livre IV, chapitre IV, § VII, *in fine*.

Regum potentissimum invictissimumque. — Lugduni, Seb. Gryphius, anno MDXXXVII, in-8°.

Salmonii Macrini Hymnorum libri sex ad Jo. Bellaium S. R. E. cardinalem amplissimum. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXXXVII, in-8°.

Salmonii Macrini Hymnorum selectorum libri tres ad illustrissimum Principem Jo. Lotharingium cardinalem amplissimum. — Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXL, in-8°.

Salmonii Macrini Odarum libri tres ad P. Castellanum Pontificem Matisconem. — Jo. Bellaii cardinalis amplissimi Poemata aliquot elegantissima ad eundem Matisconem Pontificem. — Parisiis, ex officina Rob. Stephani, MDLVI, in-8°.

Salmonii Macrini Epitome vitæ Domini nostri Jesu-Christi ad Margaritam Valesiam Henrici Francorum Regis sororem unicam. — Parisiis, ex typographia Matthæi Davidis..., 1549, in-8°.

Sadoleti Jacobi Cardinalis Opera quæ exstant omnia. — Vérone, 1737, 4 vol. in-4°.

4° Recueils de documents : traités, correspondances diplomatiques, etc. :

Alberi. — *Le Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato durante il secolo decimo sesto.* (Tomes I, II et IV). — Firenze, 1839 et années suiv., in-8°.

Argentré (Du Plessis d'). — *Collectio judiciorum de novis erroribus.* — Paris, 1724-1731, 3 vol. in-fol.

Balan (P.). — *Monumenti sæculi XVI historiam illustrantia. I. Clementis VII epistolæ per Sadoletum scriptæ...* — Æniponte, 1885, in-8°.

Baumgarten (Hermann). — *Sleidans Briefwechsel.* — Strassburg, 1881, in-8°.

Bradford (W.). — *Correspondence of the Emperor Charles V and his ambassadors at the Courts of England and France.* — London, 1850, in-8°.

Brewer (J. S.), J. Gairdner and R. H. Brodie. — *Letters and Papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII, preserved in the Public Record office, the British Museum and elsewhere in England.* (Tomes IV à XVIII, 1524 à 1543). — London, 1870 et années suiv., in-4°.

Brown (Rawdon). — *Calendar of State Papers and manuscript relating to english affairs existing in the archives and*

collections of Venice and in othern libraries of northern Italy. (Tomes III à V). — London, 1868-73, in-4°.

Bulaeus [Du Boulay]. — *Historia Universitatis Parisiensis.* (Tome VI). — Paris, 1673, in-fol.

Camuzat (N.). — *Meslanges historiques, ou recueil de plusieurs actes, traictez, lettres missives et autres mémoires qui peuvent servir en la déduction de l'histoire depuis l'an 1390 jusques à l'an 1580.* — Troyes, 1616, in-12.

Canestrini, voir Desjardins.

Champollion-Figeac (A.). — *Captivité du roi François Ier.* — Paris, 1847, in-4 (Collection des Documents inédits).

Charrière (E.). — *Négociations de la France dans le Levant.* (Tome Ier). — Paris, 1848, in-4 (Collection des Documents inédits).

Corpus Reformatorum. Ph. Melanchthonis opera. Ed. Bretschneider. (Tomes II et III). — Braunschweig, 1834-1840.

Delisle (L.). — *Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505 à 1533.* — Paris, 1899, in-4°.

Desjardins (A.) et G. Canestrini. — *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane.* (Tomes II et III). — Paris, 1859 et années suiv., in-4 (Collection des Documents inédits).

Dumont (J.). — *Corps universel diplomatique.* (Tome IV). — Amsterdam, 1726-1731, in-fol.

Ehses (St.). — *Römische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII. von England.* — Paderborn, 1893, in-8°.

Eidgenössischen Abschiede. Amtliche Sammlung der ältern (Tome IV). — Luzern, 1878, in-4°.

Friedensburg (W.). — *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Actenstücken. Nuntiaturen des Vergerio (1533-1536).* — Gotha, 1892, in-8°.

Gayangos (Pascual de). — *Calendar of letters, despatches and State papers relating to the negociations between England and Spain preserved in the Archives at Simancas and elsewhere.* (Tomes III à VI, 1525-1543). — London, 1873 et années suiv., in-4°.

Genin. — *Lettres de Marguerite d'Angoulème (1521-1559).* — *Nouvelles Lettres.* — Paris, 1841-42, 2 vol. in-8° (Société d'Histoire de France).

Guicciardini. — *Opere inedite.* (Tomes IV et V, correspondance de 1526 à 1527). — Firenze, 1863, in-8°.

Hamy (Le P. A.). — *Entrevue de François Ier avec Henry VIII*

à Boulogne-sur-Mer en 1532. Intervention de la France dans l'affaire du divorce, d'après un grand nombre de documents inédits. — Paris, 1898, in-8°.

HERMINJARD (A.). — *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française.* — Genève et Paris, 1866-1897, 9 vol. in-8°.

KAULEK (J.), avec la collaboration de L. FARGES et G. LEFÈVRE-PONTALIS. — *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542).* — Paris, 1885, in-8°.

LA CROIX DU MAINE et DU VERDIER. — *Bibliothèque françoise.* Ed. Rigoley de Juvigny. — Paris, 1772-1773, 6 vol. in-4°.

LAEMMER. — *Monumenta Vaticana historiam ecclesiasticam saeculi XVI^i illustrantia.* — Freiburg-in-Brisgau, 1861, in-8°.

LANZ (K.). — *Correspondenz des Kaisers Karl V.* — Leipzig, 1844-1846, 3 vol. in-8°.

LE GLAY (A.). — *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle.* (Tome II). — Paris, 1845, in-4° (Collection des Documents inédits).

LE GRAND. — *Histoire du divorce de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de Catherine d'Aragon.* (Tome III, Preuves). — Paris, 1688, in-12.

LENZ (Max). — *Briefwechsel Landgraf Philipps des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer.* (Tome Ier).— Leipzig, 1880, in-8°.

MUFFAT (K. A.). — *Correspondenz und Actenstücke zur Geschichte der politischen Verhältniss der Herzoge Wilhelm und Ludwig von Bayern.* (Tome IV). — München, 1857, in-8°.

RIBIER (G.). — *Lettres et mémoires d'Estat des roys, princes et ambassadeurs, sous les règnes de Françoys Ier et de Henry II (1537-1559).* (Tome Ier). — Paris, 1666, in-fol.

RYMER. — *Acta et Fœdera.* 3e éd. (Tome VI). — La Haye, 1739-1745, 10 vol. in-fol.

SANUTO (Marino). — *I Diarii.* (Tome XL sqq.). — Venezia, 1899 et années suiv., in-4°.

State Papers, published under the autority of Her Majestys Commission. (Tome VII). — London, 1849, in-4°.

STUMPF (A. S.). — *Baierns politische Geschichte.* (Tome Ier, avec documents). — München, 1816, in-8°.

TAUSSERAT-RADEL (Alexandre). — *Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise (1540-1542).* — Paris, 1900, in-8°.

Tommaseo (N.). — *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle.* Paris. 1838, 2 vol. in-4° (Collection des Documents inédits).

Weiss (Ch.). — *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle (1516-1565).* (Tomes I et II). — Paris. 1842-1852. in-4° (Collection des Documents inédits).

Winckelmann (O.). — *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation.* (Tomes II et III). — Strassburg. 1887-1898. in-8°.

5° Sources narratives :

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme. Ed. L. Lalanne. — Paris. 1864-1882. 11 vol. in-8° (Société de l'Histoire de France).

Cronique du roy Françoys premier de ce nom (1515-1542). Ed. A. Guiffrey. — Paris. 1868. in-8°.

Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier (1515-1536). Ed. L. Lalanne. — Paris. 1854. in-8° (Société de l'Histoire de France).

Commentaires et lettres de Blaise de Monluc (1521-1576). Ed. A. de Ruble. — Paris. 1864-72. 5 vol. in-8° (Société de l'Histoire de France).

6° Histoires contemporaines ayant la valeur de sources :

Beaucaire (Fr.). — *Rerum Gallicarum Commentarii ab anno Christi MCCCCLXI ad annum MDLXXX.* — Lugduni. 1625. in-fol.

Guicciardini (F.). — *Istoria d'Italia.* (Tome IX). — Milano. 1803, in-8°.

Jove (Paul). — *Historiarum sui temporis.* — Florentiæ. 1550-1552. in-fol.

Le Ferron (Arnoul). — *De rebus gestis Gallorum libri IX ad historiam Pauli Æmylii adducti.* — Lutetiæ. 1550. in-8°.

Paradin (G.). — *Memoriæ nostræ libri quatuor.* — Lugduni, 1558. in-4°.

Joannis Sleidani De statu religionis et reipublicæ Carolo Quinto Cæsare Commentarii. — Francfurt-am-Mein. 1785. 3 vol. in-8°.

II. Sources Manuscrites

Ce sont les plus considérables et les plus importantes : mais elles sont loin d'être complètes et surtout elles sont très dispersées. La raison en est principalement dans la façon dont on conservait au XVIe siècle les documents d'archives et en particulier les correspondances diplomatiques. Les lettres officielles que recevait chaque personnage important étaient sa propriété [1] il les gardait comme il gardait les minutes de celles qu'il écrivait. Sans doute on voit François Ier à la mort de certains de ses serviteurs, un Robertet [2], un Duprat [3], un Jean des Pins [4], un Poyet [5] par exemple, faire dresser l'inventaire de leurs papiers : mais il est difficile de dire s'il alla jusqu'à les faire rassembler et mettre en lieu sûr. En tout cas, si la précaution fut prise, elle fut inutile, car il n'est pas resté grand chose des documents mentionnés dans les catalogues qui nous sont parvenus [6]. Biens domestiques, exposés par suite à toutes les vicissitudes des héritages, tous ces papiers étaient condamnés à la dispersion et avaient plus de chances d'être perdus que de se conserver.

Les papiers de Guillaume du Bellay eurent un sort plus déplorable encore : ils furent en grande partie pillés au moment de sa mort en janvier 1543 [7]. Il n'en resta que des débris entre les mains

1. « C'était presque chose d'hoirie, c'était un bien meuble, une possession privée.... » A. Baschet, *Histoire du Dépôt des Archives des Affaires étrangères*. Paris, 1875, p. 6.

2. B. N., fr. 6637, f. 378, et Musée Condé, série L, vol. XV, f. 154 : Lettres de Bochetel et de Longuejoue à Montmorency, Blois, 23 décembre 1527. — Copie de l'inventaire, Arch. Nat., J 964, nº 1. — Voir sur ce sujet E. Bonnaffé, *Les Collectionneurs de l'ancienne France*, Paris, 1873.

3. François Ier à Poyet, Reims, 3 août 1535, B. N., Dupuy 581, f. 23. Les copies de l'inventaire sont nombreuses : *ibid.*, Dupuy 728, f. 118 et 119, et 677, f. 171-174; fr. 2962, f. 132, 136.

4. Arch. Nat., J 961, 11²⁵, mandement au trésorier de l'Épargne de payer à Mellin de Saint-Gelais 30 écus a lui ordonnés « pour aller et retourner en dilligence de la ville de Montpellier en celle de Tholose pour faire des livres estans de la librairie du feu évesque de Rieux [Jean de Pins] et aussi pour recouvrer quelques papiers qui estoient en sa possession concernans les affaires dudict seigneur. » [décembre 1537].

5. B. N., fr. 3937, f. 4 ; 7544, f. 335. — Ribier, *Lettres et mémoires d'Estat*, I, p. 561, d'après B. N., fr. 2980, f. 55, et 3010, f. 84.

6. Cependant une partie des papiers de Poyet se trouve aux Archives Nationales, J 964-968.

7. Voir plus loin livre IV, chapitre VI, § II.

de ses frères Jean et Martin [1]. La fille unique de Martin ayant hérité de ses deux oncles, tous les biens de la famille furent concentrés entre ses mains et celles de son mari, René du Bellay, baron de la Lande. Nous avons un extrait de l'inventaire qui fut dressé lors de la mort de ce dernier, au château de Glatigny, le 26 juin 1606. On y mentionne : « ung... coffre de bahut où y a plusieurs sacs concernans la succession de deffunct messire Guillaume du Bellay et aultres titres de la maison :... ung coffre où se trouvent les donaysons faictes par feu monseigneur le cardinal du Bellay, les lettres d'Estat de deffunct messire Guilleaulme et Martin du Bellay des gouvernements qu'ils ont eus en Piedmont, Picardie et Normandie :... un sacq qui concerne beaucoup de choses qu'ils ont maniées esdits gouvernements [2] ». Le renseignement est malheureusement des plus vagues : il nous est difficile de nous faire une idée exacte de ce que la famille possédait au juste à ce moment. Nous pouvons seulement estimer que c'était peu de chose. A la fin du XVIIe siècle, c'était bien moins encore, car dans une lettre à Clairambault cadet, M. du Bellay l'informe qu'il a seulement seize dépêches de Langey et peut-être une centaine du cardinal [3]. C'était tout ce qui lui restait.

Où donc était passée cette correspondance ? Il nous est absolument impossible de la suivre à la trace. La Croix du Maine parle d'œuvres de Guillaume du Bellay qui auraient été en sa possession ; il y en aurait eu également dans le cabinet de M. de Mesmes [4]. Mais outre que cet auteur est sujet à caution (nul n'a entassé plus d'erreurs dans les quelques pages qu'il a consacrées à Langey), il semble bien qu'il s'agisse de copies et non d'originaux. Au XVIIe siècle, il se forme quelques recueils de lettres, dont il est malaisé de discerner l'origine. Béthune trouve dans les papiers de Montmorency la matière de plusieurs volumes de dépêches adressées par les deux frères au grand maître et connétable [5].

1. Jean avait entre les mains, vers 1545, une partie au moins des papiers de son frère relatifs au Piémont. Voir B. N., fr. 5150, f. 26. Jean du Bellay au chancelier, Saint-Maur, 10 oct. 1545.

2. M. de Saint-Venant, *A propos d'inventaires mobiliers dans quelques châteaux du Perche aux XVIe et XVIIe siècles*, dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1894 (XXXIII), p. 32-36.

3. B. N., Clairambault 329, f. 11 14, 150.

4. La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise*, éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 308-311. — Sur Henri de Mesmes, voir L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliotheque impériale*, I, p. 397.

5. A la Bibliothèque Nationale, fr. 2935 et sq. Cf. L. Delisle, *op. cit.*, I, p. 266-269.

Les frères Dupuy recueillent des fragments importants des papiers de Jean, de Guillaume et de René [1]. Colbert fait faire des copies sur les originaux de Béthune et de Dupuy et sur d'autres que nous ne possédons plus [2]. Mais c'est Philippe de la Mare qui a le mérite d'en avoir rassemblé la masse la plus considérable : la plus grande partie de la correspondance de Jean et de Guillaume se rencontre aujourd'hui dans les volumes qui vinrent de la bibliothèque de Philippe de la Mare dans celle du Roi après avoir passé par les mains de Fevret de Fontette [3]. C'est ainsi qu'après bien des péripéties, les papiers des du Bellay devinrent propriété de l'État. Mais il s'en faut qu'ils soient tous concentrés en un même lieu. Comme la plupart des documents du XVI[e] siècle, ils sont dispersés un peu partout et il nous faut passer en revue les divers dépôts. Nous indiquerons en même temps les autres documents inédits que chacun d'eux nous a fournis.

C'est sans contredit la Bibliothèque Nationale qui est la plus riche. Le fonds français renferme plusieurs volumes entièrement constitués par les dépêches de Guillaume et de Jean [4]. Nous y avons également trouvé de nombreuses dépêches d'autres agents diplomatiques ou chefs d'armées, de Nicolas Raince par exemple [5], de M. de Humières [6], indépendamment de celles du Roi, de Montmorency et des secrétaires royaux, Breton, Robertet, etc. — Le fonds Dupuy contient un volume rempli de lettres des frères du Bellay ; dans plusieurs autres sont des débris de la correspondance de Guillaume et surtout de Jean [7]. Nous avons aussi dépouillé les volumes qui renferment des dépêches du sieur de Carpi, de Fran-

1. Tel le volume 269 qui est entièrement rempli, à deux exceptions près, par des lettres de Guillaume, Jean et René.

2. Par exemple, Cinq cents Colbert, vol. 468.

3. Sur Philippe de la Mare, voir L. Delisle, *op. cit.*, I, p. 361-364. Proviennent du fonds de La Mare les mss. fr. 5152-5155 (correspondance de Guillaume du Bellay), 5146-5151, 10485, 3921 ; lat. 8584, 8588-9 (correspondance de Jean du Bellay). — Pour ce qui concerne plus spécialement les papiers de Jean du Bellay, il faudrait encore mentionner Gaignières qui en forma, avec les papiers d'autres personnages, une collection aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, fr. 20526, 20440, 20446-8, 20451, 20456, 20642-3, 20646. — Sur l'origine de cette collection, voir L. Delisle, *op. cit.*, I, p. 335, 347-348.

4. Notamment les volumes 3020, 3079, 3080, 3915, 5152-5155, 1735, etc.

5. Volumes 2984, 3009.

6. Volumes 3008, 3010, 3035, 3060-3062, 3088.

7. Le volume 269 (et copies dans le ms. fr. 19751). Le *Catalogue*, rédigé par M. Léon Dorez, permet de s'orienter avec facilité dans cette collection.

çois de Dinteville, etc. Dans le fonds Moreau, un volume seulement présentait un intérêt pour nous, le n° 774, qui renferme la lettre de Guillaume du Bellay à l'amiral Chabot de Brion sur la prise de Rome. Dans les Pièces originales, nous avons consulté non seulement les dossiers relatifs aux du Bellay [1], mais encore ceux qui ont trait aux principaux personnages dont nous avions à nous occuper. Enfin nous avons utilisé les copies du fonds Clairambault [2] pour la révision des documents pris dans le fonds français et nous y avons trouvé en outre quelques originaux assez importants.

Les Archives Nationales nous ont également fourni une foule de documents de première importance. Nous avons particulièrement utilisé dans la série J les cartons 921-923, relatifs aux affaires d'Angleterre de 1526 à 1532, — 960 à 962, qui contiennent les acquits sur l'Épargne de 1530 à 1539, — 963 à 968, remplis de dépêches de Montmorency, du cardinal de Tournon, Jean du Bellay, etc., qui proviennent en majeure partie du chancelier Poyet. Les cartons 990 à 994 ont trait à l'Italie, et le carton 993 est infiniment précieux pour la connaissance du Piémont au début de l'occupation française : on y trouve notamment les rapports et les procès-verbaux de la commission d'enquête qui y fut envoyée à la fin de 1538. Dans la série K, les cartons 1481 à 1484, formés des papiers enlevés à Simancas sous le Premier Empire, renferment les originaux des lettres du P. Garay et des fragments de Correspondance diplomatique entre le roi de France et l'Empereur pour les années 1536 et suivantes.

Les Archives du Ministère des Affaires étrangères ne présentent, pour le sujet qui nous occupe, que des copies [3], mais elles sont de première importance, quoique défectueuses, car les originaux en sont perdus. Le tome III de la *Correspondance politique, Allemagne*, contient la copie, faite sur les minutes, des dépêches de Langey lors de sa mission en Bavière (1533-1534) et en juin-octobre 1542 ; au tome 752 des *Mémoires et documents* se trouve une copie d'un fragment d'*Ogdoade*, l'ébauche de l'histoire des années 1531 à 1533. Ces deux manuscrits ont des analogies d'écriture très marquées avec les manuscrits de la Bibliothèque nationale, fr. 5499, copié également sur les minutes des dépêches de Jean du Bellay, et lat. 5976, reproduction des premiers livres de la première

1. Pièces originales, vol. 271-272.

2. Vol. 327 sqq.

3. Sauf l'original de la lettre de Guillaume du Bellay à Jean de Morel, *Mémoires et documents*, *France*, vol. 1876.

Ogdoade latine. Ils sont évidemment de la même famille et ont été écrits avant la fin du XVI[e] siècle.

La Bibliothèque de l'Institut ne nous a fourni qu'une pièce intéressante, l'original des instructions données aux membres de de la commission d'enquête de 1538 [1]. A la Bibliothèque Sainte-Geneviève, nous avons trouvé une bonne copie manuscrite de l'*Histoire généalogique* de la famille du Bellay composée au début du XVII[e] siècle par Trincant [2]. Nous avons été plus heureux à Chantilly, au Musée Condé, où nous avons dépouillé les seize volumes de lettres adressés à Montmorency de 1526 à 1543, que Béthune avait laissées de côté [3].

A l'étranger, ce sont les dépôts anglais où nous avons eu le plus à puiser. Les recueils des *Calendars* et des *Letters and Papers* nous ont servi de guide : nous avons fait vérifier ou prendre copie des documents les plus importants. Nous avons fait de même au Staatsarchiv de Marburg (Hesse), où l'on rencontre un certain nombre de pièces importantes pour éclairer les rapports de François I[er] avec le landgrave Philippe. A Turin, les volumes de la « Raccolta Balbo » relatifs à l'histoire de France ne renferment que des copies des manuscrits de Béthune (Bibl. Nat., fr. 2935 à 3097). Le document le plus important est le volume 3 des Comptes des Trésoriers de France dans le marquisat de Saluces : les pièces s'en rapportent aux années 1538 et 1539 et le dépouillement en a été fait pour le *Catalogue des actes* [4].

Tels sont les principaux dépôts où nous avons été conduit à faire des recherches et, d'une façon générale, les trouvailles que nous y avons faites [5]. Pour des indications plus détaillées et plus précises, nous nous permettons de renvoyer aux notes infrapaginales de notre travail.

1. Fonds Godefroy, vol. 96, f. 38-40. — Au vol. 255, on a une copie de la lettre de Mélanchton à Guillaume du Bellay du 1[er] août 1534.

2. Manuscrit 537.

3. Nous y avons trouvé 10 lettres de Guillaume et 25 de Jean du Bellay.

4. Voir P. M. Perret, *Notes sur les actes de François I[er] conservés dans les archives de Turin, Milan, Gênes, Florence et Mantoue*, Paris, 1888, in-8.

5. Au total nous avons recueilli environ trois cents lettres de Guillaume du Bellay, dont une centaine adressées à Montmorency et cinquante à François I[er] et près de deux cents lettres à lui adressées.

LES OUVRAGES

Les principaux ouvrages que nous avons consultés avec profit sont les suivants :

1° Ouvrages généraux :

Baumgarten (Hermann). — *Geschichte Karls V.* — Stuttgart, 1885-1892, 3 vol. in-8°.

Bezold (Von). — *Geschichte der deutschen Reformation.* — Berlin, 1886, in-8 (Collection Oncken).

Brewer (J. S.) et J. Gairdner. — *The reign of Henry VIII from his accession to the death of Wolsey.* — London, 1884, 2 vol. in-8°.

Bucholtz (F. B. von). — *Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten.* — Wien, 1831-1838, 9 vol. in-8° (les vol. III et IX, Documents).

Janssen (Jean). — *L'Allemagne et la Réforme.* Trad. Paris. (Tome III). — Paris, 1892, in-8°.

Lavisse (Ernest). — *Histoire de France.* Tome V (en deux parties), par Henry Lemonnier. — Paris, 1903-1904, 2 vol. in-4°.

Leva (G. de). — *Storia documentata di Carlo Quinto in relazione all' Italia.* (Tomes I à IV). — Venezia e Padua, 1863-1881, 4 vol. in-8°.

Mignet (Fr.). — *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint.* — Paris, 1875, 2 vol. in-8°.

Ranke (L. von). — *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation.* — Berlin, 1843, 6 vol. in-8°.

Rommel (Ch. von). — *Geschichte von Hessen.* — Giessen, 1830, 3 vol. in-8°.

Rott (Ed.). — *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.* (Tome Ier, 1430-1559). — Berne et Paris, 1900, in-4°.

Stalin (Ch. F. von). — *Geschichte Bayerns.* (Tome IV). — Stuttgart, 1893.

2° Monographies : [1].

Balan (P.). — *Clemente VII e l'Italia de suoi tempi.* — Milano, 1887, in-8°.

1. Nous avons laissé de côté les articles de revues, dont on trouvera l'indication en note dans le corps de l'ouvrage.

CHAMARD (H.). — *Joachim du Bellay.* — Lille, 1900, in-8°.

CAPASSO (C.). — *La politica di papa Paolo III e l'Italia.* (Tome I.). — Camerino, 1901, in-8°.

COPLEY-CHRISTIE (R.). — *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance.* Trad. C. Stryienski. — Paris, 1886, in-8°.

DECRUE (F.). — *Anne de Montmorency, grand maître et connétable de France à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier.* — Paris, 1885, in-8°.

FRIEDMANN (P.). — *Anna Boleyn.* — London, 1884, 2 vol. in-8°. — Trad. par Lugné-Philippon et Dauphin Meunier. Paris, 1902, 2 vol. in-8°.

FÉRET (Abbé P.). — *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres. Époque moderne. XVIe siècle, T. Ier : Phases historiques.* — Paris, 1900, in-8°.

GAUFRÈS (M.-J.). — *Claude Baduel et la réforme des études au XVIe siècle.* — Paris, 1880, in-8°.

GUIBAL (G.). — *De Joannis Boyssonnei vita.* — Toulouse, 1863, in-8°.

HAUREAU (B.). — *Histoire littéraire du Maine.* 2e éd. — Paris, 1872 et années suiv., 10 vol. in-12.

HAUVETTE (H.). — *Luigi Alamanni.* — Paris, 1903, in-8°.

HEULHARD (A.). — *Rabelais, ses voyages en Italie.* — Paris, 1891, in-4°.

HEULHARD (A.). — *Villegagnon, roi d'Amérique.* — Paris, 1897, in-4°.

HEYD (L.-F.). — *Ulrich, Herzog zu Würtemberg.* — Tübingen, 1841-44, 3 vol. in-8°.

JACQUETON (G.). — *La politique extérieure de Louise de Savoie.* — Paris, 1892, in-8°.

LEFRANC (A.). — *Histoire du Collège de France.* — Paris, 1893, in-8°.

PAQUIER (Abbé J.). — *Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes.* — Paris, 1900, in-8°.

PASTOR (L.). — *Die kirchlichen Reunionsbestrebungen während der Regierung Karls V.* — Freiburg-in-Brisgau, 1879, in-8°.

PETIT (E.). — *André Doria.* — Paris, 1887, in-8°.

PINVERT (L.). — *Lazare de Baïf (1496-1547).* — Paris, 1900, in-8°.

PORÉE (Ch.). — *Un parlementaire sous François Ier. Guillaume Poyet (1473-1548).* — Angers, 1898, in-8°.

Port (C.). — *Dictionnaire historique du Maine.* — Paris, 1877-1879. 3 vol. in-8°.

Rebitté (D.). — *Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France.* — Paris, 1846, in-8°.

Robert (U.). — *Philibert de Chalon, prince d'Orange.* — Paris, 1902. 2 vol. in-8°.

Schmidt (Ch.). — *Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre.* — Strasbourg et Paris, 1845, in-8°.

Schmidt (Ch.). — *La vie et les travaux de Jean Sturm.* — Strasbourg et Paris, 1855, in-8°.

Schmidt (Ch.). — *Philipp Mélanchton, Leben und ausgewählte Schriften.* — Elberfeld, 1861, in-8°.

Spont (A.). — *Semblançay (?-1527). Étude sur la Bourgeoisie financière au début du XVI siècle.* — Paris, 1895, in-8°.

Vaissière (P. de). — *Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique sous les règnes de François Ier, Henri II et François II (1510-1560).* — Paris, 1896, in-8°.

Wille (P.-J.). — *Philipp der Grossmüthige und die Restitution Ulrichs von Würtemberg (1526-1535).* — Tübingen, 1882, in-8°.

Zeller (Jean). — *La diplomatie française vers le milieu du XVI siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise (1539-1542).* — Paris, 1880, in-8°.

LIVRE PREMIER

LA JEUNESSE, LES MISSIONS EN ITALIE

(1491-1528)

CHAPITRE PREMIER

La Famille, l'Éducation, la Jeunesse

(1491-1526)

I

La famille à laquelle appartenait Guillaume du Bellay tirait son origine et son nom du petit fief du Bellay, près de Saumur, en Anjou[1]. Sans remonter au temps d'Hugues Capet, comme le prétendaient certains apologistes du XVIe siècle, le poète Salmon Macrin[2], par exemple, et comme quelques généalogistes du XVIIe siècle, Trincant[3] entre autres, essayèrent de le prouver en ratta-

1. Aujourd'hui dans la commune d'Allonnes-sous-Montsoreau, arrondissement de Saumur. C. Port, *Dictionnaire historique, géographique, archéologique et biographique du Maine-et-Loire*, II, p. 66.

2. *Salmonii Macrini juliodunensis Hymnorum libri sex*, Parisiis, R. Stephanus, 1537, p. 3-4 :

Bellai, proavis edite martiis,
Quorum gloria erit clara perenniter
Per fastos memores atque diaria
Francorum, *a Capeto tempus ad hoc duce...*

3. Louis Trincant, procureur du roi à Loudun, connu surtout par la part qu'il prit au jugement d'Urbain Grandier, composa une histoire généalogique de la famille du Bellay dont il existe une copie manuscrite à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (Mss, n° 537) : *Histoire généalogique de la maison du Bellay, où les vies des plus illustres personnages de cette maison sont rapportées et quelques-uns de leurs portraicts représentez en taille douce, ou pareillement la pluspart des généalogies... sont sommairement rapportées enrichies du blason des armes, avec la véritable histoire du royaulme d'Ivetot tombé en cette maison par alliance, le tout justifié, tant par l'histoire que par chartes de diverses églises et monastères, registres du Parlement, lettres domestiques et autres bonnes preuves insérées à la fin par L. T.* Une autre copie de cette histoire généalogique se trouve à la Bibliothèque d'Angers, Mss, 1191. C'est d'après le ms. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève que nous citons. — On trouve deux lettres adressées par Trincant aux frères Sainte-Marthe et relatives à la composition de cet ouvrage, B. N., fr. 20157, f. 262 et 263. Cf., à ce sujet, E. Jovy, *Deux lettres inédites de Louis Trincant*, 1888 ; — *Trincant, biographe inédit de Salmon Macrin*, 1892. — Voir encore trois autres lettres adressées aux mêmes, 29 mars, 25 décembre 1639, 19 avril 1640, B. N., fr. 20245, f. 59, 60, 62. — Sur le mal fondé du rattachement des Berlay aux du Bellay, cf. Port, *op. cit.*, I, p. 294 ; II, p. 721.

chant indûment les du Bellay aux Berlay, elle était cependant ancienne. On rencontre des du Bellay mentionnés au XIII[e] siècle. Leur notoriété commence au siècle suivant, durant la guerre de Cent Ans, où ils se distinguent au service des ducs d'Anjou dans les luttes contre les Anglais. Hugues du Bellay, « compagnon fidèle de toutes les expéditions de Louis I[er] d'Anjou », se fait tuer à Azincourt avec un de ses fils, Bertrand ; un autre, l'aîné, est fait prisonnier et reste deux ans captif ; un troisième périra à la bataille de Verneuil. L'héritier du nom, Jean IV du Bellay, fut un familier et l'homme de confiance du roi René qui le fit chevalier de l'ordre du Croissant ; passant ensuite au service de Louis XI, il devint conseiller et chambellan du roi de France et mourut en 1482. De son mariage avec Jeanne de Logé, dame de Boisthibaut au Maine, il n'eut pas moins de dix enfants, six fils et quatre filles. Des six fils, les trois premiers seuls eurent une postérité : Eustache, l'aîné, Jean, sieur de la Flotte, et Louis, sieur de Langey [1].

C'est de ce Louis du Bellay qu'est issue la branche des du Bellay-Langey qui devait donner le plus de gloire à cette famille. Il s'était engagé dans la carrière des armes, et, en 1483, il est qualifié, dans un acte, « homme d'armes en l'ordonnance du Roy soubs le maréchal de Gié [2] ». Il servit Charles VIII dans la guerre contre le duc de Bretagne et avec Thibault de Beaumont, son beau-frère, il fut envoyé pour commander en la ville de Dinan. Il semble avoir été l'objet d'une affection particulière de la part de ses frères, de son frère aîné, Eustache, surtout. En 1483, celui-ci abandonne à Louis « pour qu'il se puisse mieulx entretenir en armes pour le service du Roy », la seigneurie de Langey et tous les droits qu'il tenait de sa tante Catherine du Bellay « dans les terres et seigneuries sises au pays de Dunois, ensemble ès moulins, préz et rivière de Cloye [3] ». En 1487, après la mort des parents, il lui cède « pour son droit de

1. On trouve des tableaux généalogiques accompagnés de notices plus ou moins copiées les unes sur les autres dans divers mss. de la Bibliothèque nationale, fr. 20222, 20229, 20234, 20241, 20252, 20265, 20292, 26756, 29626, 30918. Dans ce dernier volume, f. 24, est encore une lettre où Trincant parle de son histoire généalogique des du Bellay et annonce qu'il en est presque à bout. Cf. un *tableau généalogique de la famille du Bellay* dans L. Séché, *Œuvres choisies de Joachim du Bellay*, Paris, 1894.

2. L. Merlet, *Registres et minutes des notaires du comté de Dunois (1369-1676)* p. 37 (actes compris entre le 24 juin 1483 et le 16 février 1584).

3. L. Merlet, *loc. cit.* — L. Trincant, *op. cit.*, f. 76, 141, donne la date du 5 novembre 1483. — Catherine du Bellay, sœur de Jean IV, avait épousé Loys de Trémagou, sieur de Cerizey (au Perche) et de Glatigny. Elle possédait les terres de Langey et de Lignerolles.

partage, outre ce qu'il luy avoit donné, la terre et seigneurie de la Jouslinière et autres héritages sis au pays de Vendôme ». Deux frères puînés, René, grand archidiacre de Notre-Dame de Poitiers, et Martin, prieur de Saint-Michel de Thouars, firent à Louis du Bellay des dons analogues [1]. Bien que puîné, le sieur de Langey eut ainsi des domaines assez considérables situés à la lisière du Perche et de la Beauce, dans le Dunois et le Vendômois. La plupart de ces terres, en particulier celle de Langey, la plus importante, relevaient du comte de Vendôme : c'est sous les auspices de celui-ci ou de ses fils que les enfants de Louis du Bellay firent leurs premières démarches dans les lettres et à la Cour du roi de France.

Louis du Bellay épousa, vers 1490, Marguerite de la Tour-Landry, fille de Raoullet, baron de la Tour-Landry et d'Henriette d'Avaugour, de la maison de Courtalain [2]. De ce mariage naquirent huit enfants : six fils, Guillaume, Jean, René, Martin, Jacques et Nicolas, et deux filles, Renée, qui épousa Ambroise de Gravy, baron des Cousteaux, et Louise, mariée à Jacques d'Aunay, sieur de Villeneuve-la-Guyart. Louis du Bellay ne négligea rien pour faire donner à ses enfants une éducation supérieure à celle que recevaient ordinairement les jeunes seigneurs de cette époque. Ce souci d'une forte culture intellectuelle était, semble-t-il, traditionnel chez les du Bellay. Ils le tenaient sans doute de leur familiarité avec les ducs d'Anjou, avec René surtout, « qui aimoit particulièrement ceux qui entendoient la langue latine. » Les la Tour-Landry d'ailleurs n'étaient pas, sur ce point, en reste avec les du Bellay. Un ancêtre de Marguerite, Geoffroy de la Tour-Landry avait, à la fin du XIV[e] siècle, dicté pour ses filles un « livret » qui eut un très grand succès en France et dont on possède des traductions en anglais (1484) et en allemand (1493) [3]. Pour « entretenir ses enfans, ... et leur faire apprendre choses qui les rendissent recepvables à servir qui les nourrist, ... jusques à l'aage de povoir chemyner, aller et chercher son adventure », Louis du Bellay épargna « aussi peu... que feist oncques homme [4]. »

1. L. Trincant, *op. cit.*, f. 71 v°, 72.

2. Courtalain, sur l'Yères, à 15 kilom. de Châteaudun (Eure-et-Loir).

3. *Le livre du chevalier de la Tour-Landry, pour l'enseignement de ses filles*, réimprimé, d'après les manuscrits de Paris et de Londres, par A. de Montaiglon, dans la Bibliothèque Elzévirienne (Paris, 1854, in-16, 303 p.).

4. Guillaume du Bellay à Marguerite, reine de Navarre (1528), B. N., fr. 5152, f. 13vo (copie). — Louis du Bellay vend en 1493, à Jean Fortin, sieur de l'Etang, le fief, domaine et seigneurie de la Cesson : en 1494, à Hector de Patay, une censive à Villeneuve sur Conie ; en 1514, à Guillaume de Paris, le lieu, terre et seigneurie de Sainte-Radegonde, paroisse de Launeray. Cf. L. Merlet, *op. cit.*, p. 46, 47, 77.

Il y engagea même une bonne partie de ses revenus et y compromit une fortune que ses fils plus tard eurent beaucoup de peine à reconstituer. Mais du moins ceux-ci recurent-ils une éducation qui leur permit de remplir avec honneur les charges les plus diverses et de briller avec autant d'éclat dans les lettres comme dans la politique.

II

L'aîné des fils de Louis du Bellay fut Guillaume. Il naquit en 1491. Dès sa plus tendre jeunesse, il fut élevé aux bonnes lettres. Une tradition prétend qu'il aurait grandi avec ses frères, au couvent de la Baumette, près d'Angers, où Rabelais les aurait connus. Il est possible que les jeunes du Bellay aient fréquenté les Cordeliers que le roi René avait établis dans l'ermitage construit à l'imitation de la Sainte-Baume ; et de fait le blason de leur famille se trouve encore sur une verrière de la chapelle [1]. Mais Guillaume, comme ses frères, dut étudier d'abord à l'Université d'Angers, réorganisée et complétée dans le cours du XVe siècle par Yolande d'Aragon et le roi René. Puis, à l'âge de quinze ou seize ans, vers 1506, il fut envoyé à l'Université de Paris où il resta trois ans « à entendre les leçons des grands personnages qui régentoient lors [2] ».

Ce qu'était l'enseignement que l'on donnait alors dans les divers collèges de Paris, on le sait par les plaintes et les sarcasmes de Clément Marot, de Rabelais, de Macrin. Les études de grammaire étaient très brèves : rarement on mettait les élèves en face des auteurs latins eux-mêmes ; la connaissance des lettres anciennes était presque toujours indirecte, déformée, sacrifiée à ce qui était l'étude par excellence, l'art de prédilection : la logique, la dispute, la sophistique. Tout se réduisait à une dialectique bruyante et stérile, qui desséchait l'esprit et faussait les âmes. Cependant sous l'influence d'hommes venus d'Italie, des désirs de réforme s'éveillaient et des tendances nouvelles se faisaient jour : les premières lueurs de la Renaissance apparaissaient. Fausto Andrelini, Cornelio Vitelli, Gerolamo Balbi remettaient en honneur le latin classique ; Lascaris enseignait le grec à Budé. Des

1. Léon Séché, *Le cardinal du Bellay au Maine*, dans la *Revue de la Renaissance*, I, p. 235-237. Les armes des du Bellay étaient : *d'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnées de six fleurs de lys d'azur mises en orle, trois en chef et trois en pointe.*

2. L. Trincant, *op. cit.*, f. 144 v°.

Français à l'école de ces maîtres se formaient et devenaient maîtres à leur tour. Parmi ceux-ci, un des premiers, important quoique peu connu, et qui nous intéresse particulièrement parce qu'il fut le maître de Guillaume du Bellay, fut Denys Lefebvre.

Denys Lefebvre [1] (Dionysius Faber) était Vendômois, comme Guillaume du Bellay, du diocèse de Chartres. Reçu en 1504 maître ès arts, âgé de seize ans environ, il commença à enseigner au collège de Coqueret : appelé ensuite au collège d'Harcourt, à cause du succès qu'avaient ses leçons, il n'y demeura qu'un an. Sur les instances de Robert du Gast, il revint à Coqueret où il enseigna la grammaire et expliqua Théodore Gaza : c'était à peu près la première fois, nous dit Du Boulay, que l'on donnait des leçons de grec dans l'Université de Paris [2]. Denys Lefebvre semble s'être de préférence attaché aux auteurs latins, plus accessibles : Quintilien, Philelphe, Lucain, la Rhétorique de Cicéron. De Coqueret, il passa, toujours avec le même succès, au collège Mignon. Mais peu après, vers 1514, saisi du désir de la vie monastique, il entra aux Célestins de Marcoussis : il parvint aux plus hautes dignités de son ordre et mourut en 1538. Outre une histoire de son ordre et une vie du pape Célestin V qui en était le fondateur, composée par Pierre d'Ailly, revue par Lefebvre et qui parut seulement en 1539 [3], il laissait en manuscrit un certain nombre de poèmes latins dont les titres caractérisent suffisamment l'inspiration : *Elegia de Passione Domini, Elegia in Prophetiam Simonis ad Beatam Virginem, Responsio Mariæ ad Simeonem, Poema Heroïcum de Immaculata Conceptione.* Cette simple énumération nous montre que Denys Lefebvre ne s'était pas dégagé des habitudes et des goûts qui régnaient autour de lui : bien plus, cette inspiration mystique, à la mode parmi les poètes de son

1. Sur Denys Lefebvre, voir Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. VI, p 928-929; Rebitté, *Guillaume Budé*, p. 51-52, qui le confond avec Lefebvre d'Étaples ; E. Jovy, *François Tissard et Jérôme Aléandre*, 1er fascicule, p. 13-14.

2. « Ille, praeter publicam grammatices explanationem, Theodorum Gazam interpretatus est, quæ prima fere fuit atticæ linguæ in Academiam parisiensem introductio ».

3. *Vita beatissimi patris D. Petri Cœlestini Quinti Pontificis Maximi, ordinis Cœlestinorum institutoris eximii qui summo tandem pontificatui renunciavit ; Conscripta primum a doctissimo theologo cardinale Cameracensi imprimis reverendo Domino Petro ab Aliaco, Navarrici gymnasii archididascalo, necnon Caroli quinti Cœlestinorum Parisiensium fundatoris confessario dignissimo ; Postremo autem locupletata et limatiori stylo donata a religioso fratre Dionysio Fabro, Cœlestinorum eorundem priore meritissimo.* Parisiis apud Franciscum Stephanum, 1539.

temps, sa vocation irrésistible pour la vie monastique nous prouve assez qu'elle était en lui profondément sincère. Si par son enseignement et ses explications d'auteurs latins et grecs, il peut être considéré comme un précurseur et s'il ouvre les voies à la Renaissance, il est resté par sa sensibilité, par les tendances de son esprit et les formes de son imagination, un homme du Moyen-Age. Cela même, ainsi que le peu de durée de son enseignement, devait singulièrement affaiblir la portée de son influence.

Nous pouvons, dans une certaine mesure, juger de l'action qu'il exerça. Parmi ses élèves, à Coqueret sans doute, il eut Guillaume du Bellay et, en 1509, il accompagna d'une épître très élogieuse, le petit livre où son élève offrait au public les prémices de son tout jeune esprit (*primitias ingenioli*), nous dirions, nous, ses péchés de jeunesse. A un poème d'un millier de vers hexamètres, intitulé *Peregrinatio humana* [1], qui constitue la partie la plus importante du volume, Guillaume avait joint six pièces plus courtes, en rythmes différents, saphique, asclépiade, iambique, sur divers sujets : la nativité de la Vierge, l'Annonciation, Saint-Bertrand, Sainte-Geneviève, la nécessité d'acquérir la vertu, l'amour et la cupidité.

Ce sont à proprement parler des exercices d'écolier, d'un excellent écolier. Guillaume du Bellay avait à peine dix-huit ans lorsque parut son opuscule. Son inspiration à la fois religieuse et morale, surtout didactique, est celle de tous ses contemporains : on ne peut pas ouvrir un recueil de poésies latines ou françaises de cette époque sans y trouver à profusion des odes au Christ, à la Vierge et aux Saints.

Le thème de la *Peregrinatio humana* n'a rien d'original. Un

1. *Guillelmi du Bellay Peregrinatio humana. Item de beatissime Virginis Marie nativitate elegia, de dominica annunciatione sapphicum carmen, de sancto Bertrando sapphicum carmen, de capessenda virtute sapphicum carmen, de venere et avaritia asclepiadeum carmen, ad sanctam Genovefam ode dicolos distrophos*. Venale invenitur hoc opusculum apud Egidium Gourmontium, e regione Collegii Cameracensis. B. N., Rés. m Y c 752. — Une note donne la date de la publication : Exaratum est hoc opusculum Parrhisiis, summa cum vigilantia Nicolai de Pratis pro Egidio Gourmontio e regione Collegii Cameracensis commoranti, anno salutis eterne milesimo quingentesimo nono idibus junii (13 juin 1509). — Le livre est dédié au quatrième fils du comte de Vendôme, Louis de Bourbon : « Illustrissimo adulescenti Ludovico Borbonio vindocinensi bonarum litterarum amantissimo ». Né le 2 janvier 1493, un peu plus jeune par conséquent que Guillaume du Bellay, Louis de Bourbon reçut l'évêché de Laon en avril 1510, mais ne fut sacré qu'en 1517. En 1509 ou au début de 1510, Aléandre lui dédie son édition des *Sylves* de Stace. Cf. J. Paquier, *Jérôme Aléandre*, I, xii.

homme, un pèlerin, voit en songe une cité presque inaccessible. Brûlant du désir de la visiter, il quitte (à la lettre) le sein de sa mère et se met en route ; il rencontre la Grâce qui le conduit à l'église où il assiste à diverses cérémonies religieuses, à la communion en particulier, et à une discussion entre la Nature et la Grâce qui se termine par le triomphe de cette dernière, et de ses compagnes, la Charité et la Pénitence. Après avoir communié, le pèlerin repart. Il arrive à un carrefour : naturellement il prend la voie la plus large et la plus facile, où il est assailli par les péchés ; il en triomphe grâce au secours de la Vierge Marie et se dirige vers le sentier de la pénitence, sans se laisser détourner par les appels des sirènes qui essayent de l'attirer sur l'océan agité des passions de ce monde. Malheureusement, il se heurte à l'Hérésie qui le précipite au milieu du gouffre ; après avoir subi de nombreux tourments, il parvient à en sortir et gravissant le sentier de la Pénitence, il arrive à la Vertu. Il en est bien accueilli et il achève ainsi son pèlerinage. Mais brisé par l'âge et la maladie, notre pèlerin, après avoir reçu les consolations de la Grâce et les derniers sacrements, exhale son âme à Dieu dans une dernière prière.

Rien n'est plus banal que ce sujet, emprunté certainement à un poème de Guillaume de Digulleville, le *Pèlerinage de la vie humaine* [1]. Le même auteur avait aussi composé un *Pèlerinage de l'âme* et un *Pèlerinage de Jésus-Christ*. Les nombreuses copies qui nous sont parvenues de ces poèmes « translatés » de rime en prose française, délayés à l'infini, sont une preuve de la faveur dont ils jouissaient. Inspirés du Roman de la Rose, c'était le triomphe de l'allégorie, d'un symbolisme insipide et subtil. Le jeune Guillaume du Bellay s'est contenté de raconter en un millier de vers latins ce que Digulleville avait amplifié en 16 ou 17.000 vers français ; mais il a multiplié les descriptions, les abstractions personnifiées, les énumérations d'exemples destinées à faire admirer sa naissante érudition : l'antiquité sacrée, l'antiquité profane, cette dernière surtout, sont mises à contribution pour inciter à la vertu ou détourner des mauvaises passions. — La prédilection visible de Guillaume pour l'antiquité

1. B. N., fr. 12461. Guillaume de Digulleville, *Pèlerinage de la vie humaine translaté de rime en prose françoise par un clerc d'Angers* (1405) ; 12462. *Pèlerinage de la vie humaine (Pèlerinage du vieil moinne exposé sus le Romman de la Rose)* ; 12463-66, copies diverses (des XIV et XVe siècles) ; dans 12466, *Pèlerinage de la vie humaine*, *Pèlerinage de l'âme*, *Pèlerinage de Jésus-Christ*.

profane trahit déjà l'enseignement qu'il a reçu de Denys Lefebvre. La forme qu'il a empruntée pour traiter ses sujets, les modèles qu'il a imités le manifestent plus clairement encore. Horace pour les différentes pièces qui suivent la *Peregrinatio*, et, pour celle-ci, Virgile, Lucain, Ovide surtout, peut-être Lucrèce, notamment dans le discours de la Nature, par lequel s'ouvre le livre II, tels sont les auteurs dont on saisit le plus souvent l'influence. Mais là encore notre jeune poète s'est conformé aux habitudes et au goût de son temps : il s'est plu à développer ses comparaisons, à ramasser en des formules soigneusement désignées en marge par un indice particulier les aphorismes, les sentences morales, à envelopper enfin en de savantes périphrases certaines idées qu'il aurait été trop simple ou trop prosaïque d'exprimer directement. Outre qu'il pouvait ainsi faire étalage de ses connaissances, il en tirait la satisfaction un peu puérile de la difficulté vaincue. En maints endroits, Guillaume du Bellay fait preuve d'une virtuosité qui rappelle, si elle ne l'égale, celle de Meschinot, l'habile et pédantesque auteur des *Lunettes des princes* [1].

Cette virtuosité est une des qualités que Denys Lefebvre, dans son épître hyperbolique, tout encombrée d'exemples d'enfants prodiges, célèbre en son élève. Guillaume se faisait remarquer

1. Meschinot avait composé : une oraison à Notre-Dame, dont chaque vers commence par une des lettres de l'Ave Maria de façon à reproduire en acrostiche toute cette prière ; une oraison à la Vierge en vers de dix pieds que l'on pouvait retourner en trente deux façons. Cf. A. de la Borderie, *Etude sur Meschinot*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1895, p. 99-140, 274-317, 601-637. Voici une pièce de Guillaume du Bellay qui ressemble à ces tours de force de versification : *Ad Virginam Mariam oratio cujus littere capitales* : AVE FLOS VIRGINUM, *et terminales* SOLVE VINCLA REIS *denotant et primum carmen ultimo et ultimum primo clauditur* :

ALMA PANOMPHEI NUTRIX ET ALUMNA TONANTIS
Ut MAtuta nitet quum ros tener irrigat HORtO
Et rePArat viridi violas apiumque COit meL
Fenore NE [*sic*] parvo et primo fulGOris amictU
Lucem effert PHEbus magno sic VIRgo decorE
O maris superI qui cunctA creavit JhesU
Sydera, qui NUcibus PInu quoque rura virentI
Vasta implet celebs geniTRIX venerabile nomeN
In celos igitur TU nos ET ardua perduC
Regnapoli et noSTRE sanctum rAtis ante tribunaL
Gressu haud igNOto rogo veLUM dirige sanctA
Invia ne quasSIS remis per stagNA feramuR
Neu fretA cernamus ventis agitato TONarE
Utque NIgri bello Jovis eruat alta minANtI
MENIA SIS NOSTRE TUTRIX PIA VIRGO COHORTIS

par son érudition, son opiniâtreté au travail, une facilité d'improvisation comparable à celle de César, et dont ce bon Lefebvre, avec une affectueuse admiration, cite ce trait : des vers d'une belle venue et en assez grand nombre improvisés à la fin d'un repas. C'était donc un élève très bien doué. Ce qu'il retira surtout des leçons de son maître, ce fut, avec la connaissance directe des auteurs, le goût des lettres anciennes, le désir de compléter ses études, commencées sous de si heureux auspices.

Les circonstances étaient favorables. Les dernières années du règne de Louis XII ont été marquées par « une sorte de fièvre littéraire [1] ». Les productions historiques, particulièrement encouragées par le Roi, se multiplient. En 1509 précisément commence à paraître le fameux ouvrage de Jean Lemaire de Belges : les *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, dont la publication se poursuit jusqu'en 1513. A la Cour, où Guillaume fut conduit à sa sortie de l'Université, il put voir de ses yeux en quelle faveur on tenait Lemaire et de quelle admiration on entourait son œuvre plus romanesque encore qu'historique. Son goût pour l'histoire s'éveilla et nous retrouverons dans le début des *Ogdoades* la trace indéniable des *Singularitez de Troye*. — A la même époque Aleandre [2], arrivé à Paris au milieu de 1508, attirait autour de lui la jeunesse studieuse de Paris et d'Orléans et remettait en honneur, presque à la mode, par ses leçons et par ses éditions, les auteurs latins et grecs. Si Aleandre ne compta pas Guillaume du Bellay parmi ses élèves à proprement parler, nul doute que l'écho tout au moins de son enseignement ne soit parvenu jusqu'à notre jeune humaniste si curieux de l'antiquité. Il faut ajouter enfin un séjour prolongé que Guillaume fit en Italie après la conquête du Milanais par François Ier. L'Italie était comme la terre sacrée de l'humanisme. De là étaient venus les premiers maîtres qui découvrirent aux Français l'antiquité, les promoteurs de la Renaissance. Elle exerçait sur tous les esprits, sur les jeunes surtout, un attrait irrésistible. Les Universités de Pavie (rouverte après Marignan), de Padoue, de Bologne, le collège grec fondé à Rome par Léon X, étaient le rendez-vous de tous ceux qui voulaient compléter leur culture antique.

1. De Maulde, *Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton*, IV, p. 1.

2. Cf. J. Paquier, *op. cit.*, livre II, et du même, *L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle, Jérôme Aleandre*, dans la *Revue des Questions historiques* (XLIV, p. 372-398 ; XLV, p. 144-185), article qui contient des détails non reproduits dans le livre cité ci-dessus.

Guillaume du Bellay subit le charme comme les autres. Bien que nous soyions peu renseignés sur ces années passées en Italie, nous savons qu'il y fut en rapports avec le cicéronien Longueil, professeur d'éloquence latine à Padoue, avec le successeur de celui-ci, le célèbre Simon Villanovanus, qui résida à Pavie, de 1515 à 1521 [1]. Il s'y créa des relations dont il devait se servir plus tard au cours de ses missions diplomatiques. Il y gagna en outre, avec une compréhension plus large, plus vivante des œuvres anciennes, une manière de sentir plus humaine, on pourrait presque dire une nouvelle conception de la vie, plus libre et plus conforme à la nature. Il en fut de Guillaume du Bellay, comme de son frère Jean, de Melin de St-Gelais, de Jacques Colin, de Lazare de Bayf, bref de la plupart de ces humanistes qui naquirent à la fin du XVe siècle ou dans les premières années du XVIe. Mis en appétit de l'antiquité par les leçons de quelques rares maîtres qui avaient osé rompre avec la vaine discipline scolastique, d'eux-mêmes, opiniâtrement, par une application de chaque jour, ils se donnèrent cette culture vaste, approfondie qu'ils avaient entrevue, écoliers. Sans beaucoup de méthode, il est vrai, souvent avec plus de curiosité que de critique, leur esprit vigoureux acquit un savoir très étendu, parfois encyclopédique, sans pour cela négliger les réalités de la vie ni perdre le goût de l'action. Ces traits caractéristiques des humanistes de cette génération, on les rencontre tous fortement marqués en Guillaume du Bellay : mais ils s'y combinent, sans rien perdre de leur relief ou de leur ampleur, avec une harmonie supérieure qui donne à cette figure sa puissante originalité et en explique le charme singulier.

1 *Longolii Lucubrationes*, Lugduni, 1542, p. 290-291, Longueil à Melin de Saint-Gelais (le 5 des calendes de mai — 27 avril, s. a.) : « Salutem Belleio, de quo non sane belli, nec quales expectabamus rumores ad nos perferuntur, sed quos tamen falsos esse sperem, cupio quidem certe... » ; p. 308, lettre de Longueil à Villanovanus (le 9 des calendes d'août — 24 juillet [1521]) : « De militari Bellœi nostri tribunatu, bene velim ominere : quanquam enim Marti cum Musis haud ita belle conveniat, sunt ea tamen illæ vel prudentia vel suavitate ut ferociam ejus nihi difficulter in potestate sua habituræ videantur... ». — D'autre part, au début de ses *Ogdoades*, Guillaume du Bellay déclare qu'il est revenu en France en 1521 après une absence de cinq ans (ex peregrinatione quinquennii). Cf. le Quinquennium de Lazare de Bayf (Cf. Pinvert, *Lazare de Baïf*, chap. Ier). — Dans une de ses pieces, adressée à Guillaume du Bellay, Macrin associe le nom de son protecteur à ceux de Bayf, de Longueil, de Budé et de Villanovanus. *S. Macrini Hymnorum selectorum libri III*, Paris, 1540, p. 77. — Sur ce Villanovanus, et en général sur l'état des universités de l'Italie du Nord à cette époque, cf. Copley-Christie, *Etienne Dolet* (trad. franç.), chap. II.

III

Tout en poursuivant ses études, Guillaume du Bellay s'occupait de « chercher son adventure » et de faire sa fortune. Une obscurité presque complète enveloppe sa vie de 1509 à 1525 : de rares renseignements nous permettent seulement de fixer quelques points de repère. Au sortir de l'Université, il fut conduit à la Cour par le comte de Vendôme. « Il porta ses premières armes en la guerre d'Italie et dès lors que le roy François Ier fust venu à la couronne, il se rendit plus assidu à la Cour où Sa Majesté qui le connaissoit desjà commença à le voir de bon œil[1] ». En 1515, en compagnie de son frère Martin, il suivit le comte, devenu duc de Vendôme, en Flandre, dans une mission auprès du futur Charles-Quint et assista au mariage du comte de Nassau avec la princesse d'Orange[2]. Il est probable qu'il prit part à la bataille de Marignan. Il séjourna ensuite cinq ans en Italie. En 1521 il en fut rappelé : la guerre allait éclater entre François Ier et Charles-Quint, et les premières escarmouches venaient de se produire sur les bords de la Meuse et dans la Flandre. Le jeune Guillaume fit campagne en Thiérache et en Picardie sous les ordres de Charles de Vendôme. Il assista notamment à la prise et à l'incendie de Hesdin[3]. Que devint-il ensuite ? Continua-t-il, comme Martin son frère, à guerroyer tour à tour dans le Nord et en Italie durant les années 1522 et 1523 ? Aucun document ne nous permet de l'assurer en toute certitude. Quoi qu'il en soit, le Roi dut être satisfait de ses services, car en 1524 il met au nombre des gentilhommes de la Chambre Guillaume du Bellay, sieur de Langey[4] : c'était

1. L. Trincant, *op. cit.*, f. 144 v°. — Cf. *Salmonii Macrini... Lyricorum libri duo, Epithalamiorum liber unus* (1531) : ....

Vix flore primo pubuerant genæ
Cum more gentis, limina regiæ
Ingressis aulaï superba,
Vitæ aliud genus attigisti...

2. B. N., lat. 5976, f. 57. — Sur l'ambassade du comte de Nassau, voir les *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, éd. Michaud et Poujoulat, p. 122-123. et *Journal de Jean Barrillon*, éd. P. de Vaissière, I, p. 24-29.

3. B. N., lat. 5976, f. 47. — Voir B. Haureau, *Notices et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, XXIII, p. 206.

4. B. N., fr. 7853, f. 341. — Arch. Nat., J. 964, n° 56 : *Estat de la recepte et despense faicte par maistre Jehan Carré pour le paiement des officiers de l'hostel du Roy pour l'année commencée le premier jour de janvier mil*

une marque de confiance que le jeune Langey allait s'efforcer de justifier.

Il fut laissé auprès de Louise de Savoie, lorsqu'en 1524 François Ier partit pour l'Italie après avoir institué sa mère régente. Mais celle-ci l'envoya bientôt trouver le Roi qui assiégeait Pavie. Non content d'opposer à Charles-Quint la force des armes, François Ier essayait, par sa diplomatie, de liguer le Pape, Venise contre l'Empereur et de lui susciter des difficultés dans son royaume de Naples. Dans ce but, il chargea Langey d'une mission en Sicile, où le joug impérial était impatiemment supporté, et à Tunis [1]. Nous ne savons rien sur ce voyage sinon que Guillaume s'en acquitta au gré du Roi et qu'il fut de retour au camp assez tôt pour se trouver à la bataille de Pavie et y être fait prisonnier [2]. A la demande de François Ier, il fut mis en liberté pour aller auprès de Louise de Savoie lui porter des nouvelles du Roi. Il paraît ensuite avoir été chargé d'une mission secrète, qu'un acte officiel mentionne vaguement, « en Italie et en la mer du Levant ». Peut-être s'agissait-il de conférer avec André Doria, commandant en chef des galères royales, qui se trouvait alors à Marseille. Guillaume s'efforçait d'assurer la fuite du Roi. Il fit à cet effet deux voyages en Italie, en poste, à ses frais, sans sauf-conduit, au risque de sa tête, et tâcha de débaucher les lansquenets chargés de la surveillance du royal prisonnier et mécontents d'être mal payés. Il pouvait déjà se flatter de voir l'affaire en bonne voie, lorsque Lannoy, vice-roi de Naples, pour

cinq cens vingt troys (anc. style) *et finissant le dernier jour de décembre ensuyvant mil cinq cens vingt quatre*... Le compte fut arrêté à Angoulême le 15 juin 1526 ; ce ne fut qu'en mai 1526 que Guillaume du Bellay fut entièrement payé de ses gages des deux années précédentes. — En 1524, les gentilshommes de la Chambre étaient au nombre de 30, contre 22 en 1523, et 23 en 1521 et 1522. Sur l'importance de cette charge, cf. H. Lemonnier, *Histoire de France rédigée sous la direction de E. Lavisse*, V, I, p. 207.

1. L. Trincant, *op. cit.*, f. 156, d'après un acte du Roi du 14 juin 1538. François Ier fait don à Guillaume du Bellay de la somme de 30.499 livres 1 sol 8 deniers, en considération de ses divers services, de dons antérieurs qui étaient restés sans effet et aussi « pour demeurer quitte envers luy de la somme de 11.615 livres 15 sols qu'il nous demande pour luy estre deue du reste de ses vacations, frais, mises et despenses par luy faictes en plusieurs voyages qu'il a par cy-devant faicts ou faict faire pour nostre service, tant pour sa despèche en Thunis et Sicile, ou temps qu'estions ou camp devant Pavie... (lacune dans le texte)... en Italie et en la mer du Levant durant nostre demeure à Pisqueton [Pizzighetone], en Espagne et Savoye pour le faict des traictez de nostre délivrance, en Suisse, à Venise, Rome, Florence et royaulme de Naples.... »

2. L. Trincant, *op. cit.* f. 144 v° ; — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 197.

plus de sûreté, fit conduire François Ier de Pizzighetone à Gènes d'abord, puis en Espagne [1].

Guillaume du Bellay revint auprès de la Régente qui l'employa à diverses missions, par exemple en Savoie, dont il escorta le duc à l'aller et au retour dans le voyage que celui-ci fit à Lyon, et en Lorraine, où le duc Antoine venait de remporter à Saverne une grande victoire sur les paysans luthériens, étouffant ainsi la guerre religieuse sur la frontière de l'est [2].

Au retour de ce dernier voyage, il fut adjoint à la suite qui devait accompagner Marguerite d'Angoulême en Espagne [3]. Il vit la crise du mal qui faillit emporter François Ier (20-24 septembre) ; puis, lors des conférences de Tolède, il put rendre quelques services aux négociateurs français : c'est par son intermédiaire que le roi de France communiquait avec sa sœur [4]. Langey dut revenir auprès de la Régente vers la fin du mois d'octobre. Presque aussitôt après, Louise de Savoie le dépêchait à nouveau en Espagne, sans doute pour être renseignée exactement sur l'état de santé de son fils [5]. C'est apparemment à ce second voyage effectué sans sauf-conduit et, par suite, dans des conditions assez périlleuses, que se rapporte le récit de Martin du Bellay : « En ce temps là, tomba le Roy en une fiebvre fort véhémente, au chasteau de Madril, dont peu de gens avoient espérance de convalescence ; et desjà les passages d'Espagne estoient fermez de sorte qu'on n'en pouvoit avoir nouvelles : parquoy madame la Régente entra en grand ennuy ne povant sçavoir la vérité ou de la vie ou de la mort de sondict fils. Mais le seigneur de Langey entreprint de passer ; ce qu'il feit, cherchant les passages qui n'estoient gardez et revint devers elle luy apporter certaines nouvelles [6]. »

1. Cf. la *lettre apologétique* déjà citée de Guillaume du Bellay à Marguerite de Navarre (1528). — B. N., fr. 5152, f. 15.

2. *Lettre* citée, *ibid.* — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 200.

3. *Lettre apologétique* citée, B. N., fr. 5152, f. 15. — Les renseignements qui nous sont parvenus à ce sujet sont vagues et très confus ; cependant il paraît certain que Langey est allé deux fois en Espagne. C'est du moins ce qui résulte, selon nous, de la *Lettre apologétique*, bien que la phrase relative au second voyage soit difficilement intelligible, par suite probablement de l'inadvertance du copiste. La lettre de Bayf à Lascaris et le fragment des *Diarii* de Sanuto confirment cette conclusion.

4. Génin, *Nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 43.

5. Lazare de Bayf à Lascaris (qui se trouvait alors en Espagne où l'avait envoyé Clément VII), Lyon, 28 novembre [1525], dans L. Pinvert, *Lazare de Baïf*, p. 104-106.

6. *Mémoires*, p. 202. Il est à noter que Martin ne mentionne qu'un voyage de son frère Guillaume en Espagne ; mais il est évident que celui dont il parle ne

Il précéda Marguerite lorsque celle-ci regagna la France. Arrivé à Lyon, le 21 janvier 1526 [1], il était sur le point de repartir une troisième fois lorsque Montmorency vint apporter la nouvelle que le traité de Madrid était signé (29 janvier 1526) [2]. Langey suivit la Régente de Lyon à Blois. Avec la Cour, il alla à la rencontre de François I[er] qui entra à Bayonne le 17 mars [3], et il revint lentement avec lui par Bordeaux, Cognac, Angoulême, Chatellerault (mars-juillet 1526).

Guillaume du Bellay allait maintenant recueillir les fruits des qualités dont il avait fait preuve dans les diverses charges que, depuis deux ans, on lui avait confiées. Dans la force de l'âge, l'esprit aussi riche en connaissances que fécond en ressources, alliant à la plus téméraire audace le sang-froid qui la règle et conduit au succès, dévoué au Roi jusqu'à lui sacrifier non seulement ses biens, mais sa vie même, il a gagné la confiance de Louise de Savoie, de Marguerite d'Angoulême, de François I[er] qui l'a vu à l'œuvre à Pizzighetone, à Madrid. La guerre, Pavie, la captivité ont fait de nombreux vides parmi les serviteurs du Roi. François I[er] a besoin de compléter, de renouveler même le personnel de son entourage. En même temps qu'elle élève un Montmorency à la charge de grand maître, un Chabot de Brion à celle d'amiral, sa faveur s'étend aux du Bellay. René devient conseiller au Parlement ; Jean obtient l'évêché de Bayonne ; quant à Guillaume, nous allons le voir investi des missions les plus diverses et les plus difficiles : sa carrière politique commence véritablement en 1526, et il va la poursuivre sans trêve ni repos jusqu'à sa mort en 1543.

saurait être le premier, puisque Guillaume partit la première fois en compagnie de Marguerite d'Angoulême : la *Lettre apologétique* est formelle sur ce point. Les souvenirs de Martin manquent donc ici de précision et sont incomplets. — Quant à la voie qu'emprunta Langey pour rentrer en Espagne, il semble bien, d'après les termes dont se sert Lazare de Bayf dans sa lettre à Lascaris, que ce soit la voie de mer (τὰ τοῦ παραυτίκα πρὸς ὑμᾶς ἀποπλεύσαντος τοῦ Λαγγαίου). C'est sans doute à cette mission qu'il est fait allusion dans le mandement adressé le 14 février 1526 à Jean Sapin, receveur général des finances en la généralité de Languedoil, de payer 607 livres 10 sous « au sieur de Langey pour un voyage en certain lieu dont ladicte Dame [Louise de Savoie] ne veut estre faite autre mention ... » Le même mandement contient les noms d'autres agents envoyés en Espagne, dont un, « Jehan Coste », reçoit 300 livres 15 sous « pour faire certain voyage par la mer au long de la coste d'Espaigne. » B. N., Clairambault, 1215, f. 63.

1. Marino Sanuto, *Diarii*, XL, col. 586. De Lyon, le 22 janvier 1526 : Hora avisa come, heri sera, zonse di qui Langes mandato per il Re Christianissimo a Madril a Madama. Riporta Madama di Lanson partita e l'Imperador li mando duo a dirle tornasse, laqual non volse, dicendo se l'apontamento fosse fatto la torneria...

2. Génin, *op. cit.*, p. 78. — *Lettre apologétique* déjà citée.

3. *Lettre apologétique* citée, f. 15 v°.

CHAPITRE DEUXIÈME

Les Missions de Langey à Rome

(1526-1527)

I

François Ier n'avait signé le traité de Madrid qu'avec l'intention bien arrêtée de ne pas en exécuter toutes les clauses. Les sentiments qu'il vit se manifester autour de lui dès sa rentrée en France le confirmèrent dans son idée. Le roi d'Angleterre, les princes italiens, Clément VII et la Seigneurie de Venise lui avaient envoyé des ambassadeurs pour le féliciter de sa délivrance, en réalité pour sonder ses dispositions et le dissuader de respecter son accord avec Charles-Quint. L'envoyé de Henry VIII, Cheyney, devait représenter à François Ier le dommage qui résulterait pour la France de l'observation du traité : ce serait ouvrir à l'Empereur la voie à la « monarchie » de la chrétienté. Rosso, au nom de Venise, Capino da Capo, au nom du Pape, avaient charge d'exhorter le Roi à conclure avec les Italiens une ligue offensive et défensive. Henry VIII, à qui le Pape avait dépêché le protonotaire Uberto da Gambara, donnait des conseils analogues. François Ier n'avait dans les Italiens qu'une confiance limitée. Les négociations traînèrent durant les derniers jours du mois de mars et le mois d'avril. En attendant que Capino et Rosso eussent reçu des pouvoirs plus explicites, le Roi confirma solennellement le traité de Moore conclu avec Henry VIII par la Régente l'été précédent (15 avril-10 mai). Puis, sûr que Charles-Quint ne voulait rien sacrifier du traité de Madrid, — l'entrevue décisive avec Lannoy eut lieu le 10 mai, — connaissant d'autre part les intentions de Henry VIII qui lui furent communiquées le 14, il n'hésita plus : il pressa les pourparlers, et le 22 fut conclue la Ligue de Cognac ou *Sainte Ligue*.

Cette Ligue comprenait François Ier, Clément VII, Venise, Florence, François Sforza, duc de Milan ; elle était placée sous la protection du roi d'Angleterre, qui en avait été l'instigateur et dont on escomptait l'adhésion effective. Elle était ouverte à tous les princes chrétiens, notamment à Charles-Quint, à condition qu'il délivrât contre une rançon les enfants de France, donnât des garanties d'indépendance à l'Italie, et payât à Henry VIII les sommes qu'il lui devait. Comme il était à présumer que l'Empereur refuserait, on prenait des dispositions en vue d'un conflit probable : les alliés entretiendraient en Italie 30.000 fantassins, 2.500 hommes d'armes, 3.000 chevau-légers. Le Pape s'engageait à mettre en ligne 8.000 fantassins, 800 hommes d'armes, 700 chevau-légers ; Venise à peu près autant, le duc de Milan la moitié. François Ier devait fournir 500 hommes d'armes, 1.000 chevau-légers, 40.000 écus par mois pour solder les gens de pied, entretenir une armée chargée de faire une diversion et immobiliser l'Empereur en Espagne, enfin faciliter auprès des cantons suisses les levées que les Italiens comptaient faire. Une flotte de vingt-huit galères serait constituée par 3 galères pontificales, 13 vénitiennes, 12 françaises. Le but était d'abord de délivrer François Sforza assiégé dans Milan et de chasser les Impériaux de la Haute-Italie ; puis, si l'Empereur refusait de traiter, on entamerait la conquête du royaume de Naples, dont le Pape disposerait à son gré, à charge, pour le détenteur, de constituer deux principautés pour le duc de Richmont, fils naturel de Henry VIII, et pour Wolsey, et de payer à François Ier, qui renonçait à ses droits, une pension d'au moins 75.000 écus. Le roi de France abandonnait également ses droits sur le Milanais, que François Sforza garderait à condition d'épouser une princesse française de sang royal et de donner à François Ier Asti, la seigneurie de Gênes et 50.000 ducats par an [1].

Les charges du Roi étaient assez lourdes et les avantages de la guerre assez faibles. Si malgré cela François Ier avait consenti à entrer dans la Ligue, c'est qu'il y voyait un moyen excellent d'effrayer l'Empereur et de l'amener, sans guerre, à revenir sur les stipulations du traité de Madrid : garder la Bourgogne, obtenir contre une rançon, dont le chiffre resterait à débattre, la délivrance des enfants de France laissés comme otages, tel était le but du roi de France. Il espérait y arriver par sa diplomatie.

1. Cf. Dumont, *Corps diplomatique*, IV, 1, p. 451-455. — Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, II, p. 213-216.

et ne comptait recourir à la force des armes que subsidiairement, et à la dernière extrémité. Il avait, dans cette intention, fait inscrire dans le traité une clause qui lui permettrait de retarder l'accomplissement de ses obligations et même de n'en observer qu'une partie. La Ligue de Cognac avait été conclue dans l'espérance et avec la promesse que l'Angleterre en serait non seulement la protectrice, mais encore la principale contractante : François Ier subordonnait son action à l'adhésion de Henry VIII, et il savait que les conditions que le roi d'Angleterre y mettait n'étaient pas près de faire de cette adhésion un fait accompli.

Dès qu'ils furent assurés d'avoir le roi de France avec eux, les Italiens entrèrent en campagne. Avant même que la nouvelle officielle de la conclusion de la Ligue fût arrivée en Italie, dès la fin mai, on se mit à rassembler les troupes. Depuis longtemps Venise, le Pape se préparaient à secourir François Sforza assiégé dans Milan. Dans la première quinzaine de juin, le Pape avait concentré à Plaisance, sous le commandement général de Guicchardin, 8.000 fantassins sous les ordres de Jean de Médicis, de Vitello et de Guido Rangone, 7 à 800 hommes d'armes et 800 chevau-légers ; Venise rassemblait autour de Brescia un contingent semblable commandé par le duc d'Urbin ; des envoyés vénitiens et pontificaux tâchaient de lever dans les cantons 7 à 8.000 Suisses. Toute l'Italie du nord et du centre était frémissante d'ardeur guerrière. On croyait arrivé le moment décisif : il s'agit, écrit Giberti le 10 juin, du salut de l'Italie ou de son éternelle servitude [1].

Le plan était de délivrer Milan et de prendre Gènes : cela suffirait à ruiner la domination impériale dans le Nord. Pour réussir, il fallait profiter du désarroi inouï dans lequel se trouvaient les Impériaux, agir rapidement et de concert [2]. Les premières opérations furent heureuses. La prise de Lodi (24 juin) assura la jonction des troupes vénitiennes et pontificales. Le duc d'Urbin s'avança alors sur Milan. La marche fut lente et molle l'attaque : ce fut un échec (6 juillet). Les récriminations éclatèrent : on fut unanime à faire retomber sur François Ier la responsabilité de ces

1. Giberti à Ennio Philonardo, évêque de Véruli, agent du Pape en Suisse. 10 juin 1526 : « questa guerra non e o per un pontiglio d'honore, o per una vendetta, o per la conservatione d'una cità, ma in essa si tratta o della salute o della perpetua servitù di tutta Italia... » *Lettere di Principi*, II, f. 113. — Voir *ibid.*, d'autres lettres de Giberti à Capino, à Gambara, etc., de la première quinzaine de juin et aussi celles de Nicolas Raince à Montmorency et à François Ier, des 9, 11 et 12 juin. B. N., fr. 2984, f. 17, 20, 1.

2. G. de Leva, *Storia documentata di Carlo Quinto*, II, p. 331.

revers. Depuis le début des opérations, les coalisés multipliaient leurs appels au roi de France, le suppliaient de tenir ses engagements, de hâter ses préparatifs : les troupes promises n'avaient pas encore franchi les Alpes, la flotte qui devait assiéger Gênes était encore à Marseille et Bourbon avait pu sans être inquiété aborder à Gênes et rentrer dans Milan ; bien plus, Frégoso, l'archevêque de Salerne, et Petro Navarro, qui avaient charge des galères, se trouvaient encore à Lyon, et des subsides solennellement promis, pas de nouvelles. A quoi songeait donc le roi de France ?

Le dessein particulier que François Ier poursuivait par la Ligue de Cognac se révélait dans son attitude. Le Roi continuait à négocier avec Charles-Quint que le soulèvement de l'Italie rendrait, espérait-il, plus traitable. Surtout il s'efforçait de s'allier plus étroitement avec l'Angleterre, sous couleur d'obtenir l'adhésion de Henry VIII à la Sainte Ligue, en réalité pour isoler l'Empereur. Louise de Savoie, Duprat et le nouveau Grand-Maître étaient tout entiers à l'alliance anglaise : ils ne se pressaient guère de répondre aux sollicitations des Vénitiens, du Pape surtout. Des vues particulières s'ajoutaient aux projets politiques. Duprat désirait le chapeau de cardinal ; François Ier, Louise de Savoie, Montmorency depuis plusieurs mois réclamaient l'évêché de Riez pour le protonotaire François de Dinteville, neveu du Grand-Maître et aumônier de la mère du Roi : le Pape avait donné ce bénéfice à Cristoforo Numalio, cardinal d'Ara Celi [1]. Le gouvernement français paraissait subordonner à la bonne volonté du Pape l'envoi des secours. Ajoutons que l'épuisement du trésor et le désarroi des finances rendaient difficile le paiement des subsides. A tous les appels des coalisés et de leurs représentants à sa cour, le Roi répondait seulement par de bonnes paroles. Vers le milieu de juillet, à la suite des premiers revers, les réclamations devinrent plus vives. François savait combien les Italiens étaient versatiles : pour ranimer leur courage, et comme du reste son intention était non pas de les abandonner, mais de les entretenir en armes contre l'Empereur, le 18 juillet, à Châtellerault, il décida de leur envoyer Guillaume

1. Sur cette affaire de l'évêché de Riez, voir une lettre du cardinal de Come (Scaramuccia Trivulzio) à Montmorency, du 2 mai, annonçant que la demande et les lettres du Roi en faveur de François de Dinteville sont arrivées trop tard, alors que le Pape avait déjà donné le bénéfice au cardinal de Ara Celi, B. N., fr. 3037, f. 17. — Le Roi se montra très mécontent de ce contretemps, et ne cacha pas sa mauvaise humeur : François Ier au comte de Carpi, ambassadeur de France à Rome, 1 et 17 juin, B. N., Dupuy 547, f. 2, 3. — Cf. B. N., fr. 3038, f. 8.

du Bellay, avec charge de leur expliquer les causes de ses retards et de leur promettre un prompt envoi de secours en argent et en hommes [1].

II

En se rendant en Italie, Langey devait passer par la Suisse. La situation dans les cantons était loin d'être bonne pour la France et pour ses alliés. L'arrivée des Suisses était impatiemment attendue en Italie : sans eux le duc d'Urbin refusait de se remettre en campagne Le nonce du Pape, Ennio Philonardo, évêque de Véruli, Octaviano Sforza, évêque de Lodi, J.-J. de Médicis, châtelain de Musso, pressaient les cantons de laisser lever 7 à 8.000 hommes. Les efforts de ces agents ne s'accordaient guère ; leurs façons mystérieuses inspiraient de la méfiance : enfin ils manquaient d'argent. On comprend sans peine leur peu de succès. Il faut ajouter que les Français ne les aidaient guère. Gaspard Sormano, un réfugié Lombard, contrecarrait l'action de l'évêque de Lodi [2]. Le roi de France, de son côté, demandait 8 à 10.000 hommes. Mais les cantons subordonnaient les levées au paiement, par François I[er], de ses créances : ils gardaient comme garantie et comme otage un agent du Roi, Jean Morelet du Museau, et refusaient de l'élargir malgré les prières de l'ambassadeur Daugerant de Boisrigault. A la diète de Bade, le 25 juin, les cantons avaient répondu par un ajournement ou par un refus à toutes les réclamations de François I[er] [3]. Il était donc nécessaire d'aviser.

Les instructions de Langey portaient sur trois points principaux [4] : réchauffer le zèle des amis du Roi par la promesse que l'argent dû serait envoyé à la prochaine foire, presser la levée de

1. Marino Sanuto, *Diarii*, XLII, col. 333-334. — B. N., Clairambault 1215, f. 63 : « au sieur de Langey, l'un des gentilshommes de la Chambre du Roy pour un voyage en dilligence de Chastellerault à Rome devers le Pape et le Collège des Cardinaux leur porter lettres de créance du Roy concernans certains ses affaires, 210 livres tournois. »

2. G. Sormano à Montmorency, de Bade, 26 juin 1526, B. N., fr. 6639, f. 97-99. — Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*...., I, p. 312, 367-368. — Duprat à Montmorency, Angoulême, 4 juillet, B. N., fr. 3031, f. 109. « Il n'y a riens plus vray qu'il (G. Sormano) fut obstacle de la levée que vouloit faire l'évesque de Lodde. Peult estre qu'il pensoit bien faire ; aussi pouvoit penser que le duc de Barry (François Sforza) avoit faict pendre son frère. Cela est faict, il fault penser au remède qui est desjà mis : la craincte est qu'il soit trop tard... »

3. Sur la diète du 25 juin, voir *Eidgenossische Abschiede*, IV, I A, 952b.

4. É. Rott, *op. cit.*, I, p. 370, n. 1.

plus en plus nécessaire, enfin obtenir l'élargissement conditionnel et temporaire du général Morelet. Langey exposa sa charge à Fribourg, à Soleure, à Lucerne où se tint la diète, le 1er août. Il n'apportait avec lui que de bonnes paroles. Aussi les cantons persistèrent-ils dans leur décision antérieure : à la majorité, ils refusèrent la levée demandée, la remettant après le paiement des créances royales. Ils se contentèrent d'envoyer bientôt au Roi une ambassade pour discuter et régler les points en litige. Langey fut obligé de partir sans avoir obtenu rien de plus [1].

Il se dirigea vers Venise par le pays des Grisons. Là aussi, et pour des raisons analogues, la situation du sieur de Grangis, notre envoyé, n'était pas brillante [2]. Les partisans de la France, Ludovic Tschudi [3] en particulier, étaient mécontents de voir leurs pensions impayées depuis longtemps : on laissait Grangis sans argent. La désaffection, si elle se propageait, pouvait être désastreuse pour la France et ses alliés. Les Ligues Grises commandaient les routes du Tyrol en Lombardie. Des lansquenets s'amassaient déjà à Insprück, et un certain Dietigen de Salis [4], dévoué aux Impériaux, intriguait pour obtenir leur passage et même une levée de Grisons pour le compte de Charles-Quint. Par les renseignements qu'il apportait, Guillaume du Bellay apaisa Tschudi. Il obtint que les Grisons empêcheraient les lansquenets de passer et châtieraient Dietigen. Bien plus, quelques semaines plus tard, 2.000 Grisons se mirent en route pour l'Italie. Le passage de Langey avait eu d'heureux résultats, dont Grangis tout le premier eut à se féliciter [5].

1. E. Rott, *op. cit.*, I, p. 275, 370. — *Eidg. Absch.*, IV, I, A, 976 i-k. — Guicciardini, *Opere inedite*, IV, p. 199.

2. E. Rott, *op. cit.*, I, p. 344-345.

3. Sur ce Ludovic Tschudi, originaire de Glaris, capitaine des gardes de François Ier, et gentilhomme de la Chambre, l'un des principaux partisans de la France aux pays des Grisons, voir E. Rott, *op. cit.*, I, p. 206-208, 256, 261, 345.

4. E. Rott, *op. cit.*, I, p. 344. — Grangis à François Ier, de Coire, 15 septembre et 22 octobre, B. N., fr., 6639, f. 127 ; 2988, f. 101-102.

5. *Lettre apologétique* citée, f. 15. « Depuis le retour du Roy, il luy pleut m'envoyer devers les Grisons à ce qu'ils empeschassent le passage des lansquenetz et pour appaiser Ludovic Chendoch [Tschudi]. Je descouvry en ce voyage, par les congnoissances que j'avoys aux principaulx du pays qu avions été nourris ensemble aux escolles, la secrette entreprinse que le cappitaine le Chus (?) faisoit sans leur sceu à Romme... » Nous n'avons pu identifier le capitaine dont il est ici question et dont le nom est certainement défiguré dans la copie de la *Lettre apologétique*. — Cf. une lettre de L. Tschudi à Montmorency, de Coire, 28 décembre [1526], Musée Condé, série L, vol. II, f. 68.

III

On attendait impatiemment à Venise l'arrivée de l'envoyé extraordinaire du roi de France. Depuis le début de juillet, les affaires de la Sainte Ligue allaient de mal en pis. L'insuccès de la tentative sur Milan avait rendu le duc d'Urbin plus circonspect que jamais. Pendant une vingtaine de jours, les troupes vénitiennes et pontificales restèrent inactives, attendant la venue des Suisses levés par l'évêque de Lodi. Les Impériaux en profitèrent pour redoubler d'efforts contre Sforza qui, le 24 juillet, fut contraint de capituler. Les Italiens ressentirent très vivement cet échec : ils en rejetèrent aussitôt la responsabilité sur les lenteurs du roi de France. Guichardin éclate en plaintes contre François I[er] : la froideur du Roi était manifeste : ses bonnes paroles, ses promesses ne suffisaient pas ; on voulait des actes. Sinon la Ligue était ruinée, l'Italie perdue. On inclinait déjà à l'idée d'un accord avec l'Empereur [1].

C'est dans ces sentiments que Guillaume du Bellay trouva les Vénitiens. Accompagné de notre ambassadeur Luigi de Canossa, évêque de Bayeux, il eut avec le doge et le conseil deux entrevues, le 9 et le 10 août [2]. Il exposa le but de sa mission qui était de rassurer les coalisés. Le Roi était plus disposé que jamais à tenir ses engagements. Les retards étaient indépendants de sa volonté : la flotte lèverait l'ancre dès que les galères venues de Normandie seraient arrivées. Quant aux troupes du duc de Saluces, elles avaient séjourné à Lyon parce que les commis des finances chargés de les payer, au lieu d'aller dans cette ville, s'étaient d'abord dirigés vers la Picardie. Mais dans une huitaine de jours elles auraient passé les monts. Les Vénitiens dans leurs plaintes laissèrent entendre que peut-être François n'allait si lentement en besogne que parce que l'entreprise de Milan ne se faisait pas « en son nom et proffit ». Ils se montrèrent disposés à y remédier : « que le Roy tant seulement demandast ce qu'il vouloit ».

1. Guicciardini, *Op. in.*, IV, p. 161 (3 août 1526), 162-163 (lettre à Gambara) ; 173-175 (à Acciajuoli) ; 193 (à Giberti, 9 août).

2. A partir de l'arrivée à Venise jusqu'à la fin de cette première mission, nous avons le rapport écrit par Guillaume du Bellay lui-même à son retour et conservé à la B. N., Dupuy, 45, f. 35-40. Ce document — *Abrégé du voiage fait par le Sieur de Langey en Ytalye* — a été imprimé, en partie par H. Baumgarten (*Geschichte Karls* v. II, appendice II) et par nous intégralement dans le *Bulletin Italien*, I, 1901, p. 218-224. — Voir aussi Marino Sanuto, *Diarii*, XLII, col. 344-345 (9 août), 357-358 (10 août). — Cf. Guicciardini, *Op. in.*, IV, p. 208-209 ; Gayangos, *Calandar of State Papers, Spanish*, III, I, p. 893.

Cette proposition prit Guillaume du Bellay au dépourvu. Il s'en tira en protestant du désintéressement du Roi : François Ier ne demandait rien de plus que ce qui avait été stipulé dans le traité de Cognac. Il était même probable que si on lui faisait des offres semblables, il les déclinerait pour ne pas donner à penser « qu'il eust faict le long et difficulté la chose pour amener Messieurs de la Ligue à cette raison ». C'était l'attitude même qu'à ce moment le Roi prenait à Amboise devant les ambassadeurs de Venise et du Pape [1]. François Ier et surtout Louise de Savoie ne voulaient pas encore s'engager à fond en Italie sans être sûrs d'être suivis par Henry VIII et avant de savoir quelle réponse Charles-Quint ferait à leurs propositions. Cette affectation de désintéressement pouvait rassurer les Italiens. Cependant, pour ménager l'avenir, Langey conseilla aux Vénitiens de s'ouvrir de leur projet au Roi lui-même, pour « entendre par luy sa volunté ». Ils promirent de le faire ; mais en attendant, il fallait consulter le Pape, qui « desjà leur en avoit escript ». La question devait donc de nouveau se poser à Rome, où Langey se rendait en toute hâte.

Dans ces entretiens avec la Seigneurie il avait été beaucoup question du duc de Ferrare. Langey avait mission de le voir, et les Vénitiens l'exhortèrent fort à agir auprès de lui pour l'amener à la Sainte Ligue. L'adhésion du duc pouvait être décisive pour les coalisés, en ce moment surtout où la Lombardie était près de leur échapper. Que Alphonse se prononçât pour la Sainte Ligue et Gênes était privée des secours de Bourbon, Bourbon lui-même coupé de la mer et de Naples, isolé dans le nord de l'Italie : s'il passait au contraire du côté de Charles-Quint, il s'interposait entre le Pape et les Vénitiens et disloquait une coalition dont la cohésion s'affaiblissait chaque jour. Aussi était-il fortement sollicité de part et d'autre. A la fin de juillet, Hugues de Moncade lui avait envoyé son secrétaire Geronimo de Spinal [2]. Le duc de Ferrare lui indiqua ses conditions : le commandement général de l'armée d'Italie, la main de la fille de l'Empereur pour

1. Sanga au dataire (Giberti) d'Amboise, 3 août, *Lettere di Principi*, II, f. 164. « Secondo intendo potria essere che nell animo del Re o fusse occulto o si potesse mettere qualche pensiere alle cose d'Italia ; ma Madama, laquale puo ogni cosa e tanto reverita da Sua Maestà, ne è tanto aliena e cosi tutto il Consiglio che quando ben Sua Maestà ci pensasse, non ardiria di monstrarlo, per non dispiacerli ; e intendo che Monsignor di Lautrec dice con persone con le quali non fingeria, che l'attendere alle cose d'Italia per se, saria la ruina del Re, ma che bene è mantenerla libera... » — Cf. G. de Leva, *op. cit.*, II, p. 370-372.

2. Gayangos, *op. cit.*, III, I, p. 848-849.

son fils Hercule, avec le comté de Carpi en dot ; la quittance de ses dettes et la promesse que Charles-Quint le protégerait envers et contre tous. Spinal s'en retourna à Milan pour s'entendre avec Bourbon, notamment sur le premier point. Sur ces entrefaites Guillaume du Bellay arriva à Ferrare (12 août) [1]. Il offrit au duc la charge de capitaine général de la Ligue. Mais celui-ci pouvait-il accepter, sans être sûr auparavant que le Pape ne lui réclamerait plus Reggio, Rubiera et Ravenne ? Il savait de quelle haine Clément VII le poursuivait lui et sa maison. La réconciliation entre le Pape et le duc était donc la condition indispensable de l'adhésion de ce dernier à la Sainte Ligue. Langey promit de s'y employer de tout son pouvoir. La question de Ferrare, comme celle de Milan, était ainsi remise à la décision de Clément VII ; de la réponse qu'il y ferait dépendait le sort de la Ligue elle-même.

IV

De tous les coalisés, le Pape était certainement celui qui était parti en guerre avec le plus d'ardeur. Dès la fin de mai, il avait pourvu à la défense de Rome et mis sur pied ses troupes. Lui d'ordinaire si hésitant, il avait surpris tout le monde par sa décision ; lui si circonspect d'habitude, il avait pris avec les Impériaux, le duc de Sessa et Hugues de Moncade, l'envoyé spécial de Charles-Quint, une attitude cassante [2]. Le 30 juin, il s'était même risqué jusqu'à écrire à l'Empereur une lettre de vifs reproches pour justifier sa conduite [3]. Dédaignant ses précautions ordinaires, il avait rompu avec Charles, pour se jeter dans les bras de François I[er]. Aussi quelle douloureuse surprise lorsqu'il vit le roi de France traîner les choses en longueur ! Il s'en

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Ferrare, 12 août [1526], Musée Condé, série L, vol. VIII, f. 328. — Ugo di Pepoli à Montmorency, de Parme, 31 octobre 1526, B. N., fr., 3034, f. 120. — Cf. Ghinucci à Wolsey, de Rome, 17 août, dans Brewer, *Letters and Papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, IV, II, n° 2403.

2. Raince à François I[er], de Rome, 9-17 juin, B. N. fr. 2984, f. 17 sqq., 43 sqq. ; le déchiffrement de la partie chiffrée dans le *Bull. Ital.*, I, p. 225-226. — Carpi à François I[er], de Rome, 24 juin (en chiffre, avec déchiffrement interlinéaire), B. N., fr. 2982, f. 71. — V.-L. Bourrilly, *La première défection de Clément VII à la ligue de Cognac (août-septembre 1526)*, dans le *Bull. Ital.*, I, p. 213-218. — Sur la politique de Clément VII en général, voir P. Balan, *Clemente VII e l'Italia de' suoi tempi*, p. 23 sqq.

3. K. Lanz, *Korrespondenz des Kaisers Karl V*, I, p. 217.

plaignit amèrement à notre ambassadeur le comte de Carpi, à Nicolas Raince, secrétaire de l'ambassade française. Au milieu de juillet, un envoyé extraordinaire, Sanga, fut dépêché en France et en Angleterre pour presser la venue des secours [1]. Tout à coup survint la nouvelle d'un double échec : le 24 juillet, Sforza avait capitulé ; le 25, les troupes pontificales étaient repoussées devant Sienne. Le Pape fut atterré : il en devint « à demy malade [2] ». L'émoi de la défaite, la crainte de l'Empereur, le soupçon d'être dupe des Français envahirent son âme et le replongèrent dans ses hésitations habituelles. Ceux de ses conseillers qui étaient partisans de la France étaient « plus mortz que vifz de desplaisir ». Raince n'osait écrire « les propoz et parolles » qu'on tenait publiquement contre le Roi. Les Impériaux naturellement exploitaient ce mécontentement : leur réseau d'intrigues se resserrait autour de Clément. De la part de Charles-Quint, Moncade lui faisait les offres les plus tentantes, s'il voulait abandonner la Ligue, tandis que les Colonna, ennemis personnels du Pape, se livraient à des préparatifs menaçants. Irrésolu et méfiant, désireux de s'affranchir de l'Empereur mais disposé à user de la ruse plutôt que de la force, qui lui faisait défaut, tel Langey trouva Clément VII lorsqu'au milieu d'août il arriva à Rome.

Les entrevues furent fréquentes entre l'envoyé de François Ier et le Saint-Père [3]. Langey essuya les mêmes plaintes, les mêmes remontrances, il allégua les mêmes excuses qu'à Venise. Le Pape mit en avant les dépenses excessives qu'il était contraint de faire pour tenir Rome en état de défense et soutenir la Ligue, et l'impossibilité où il était de supporter plus longtemps ce faix. S'il parlait ainsi, ce n'était pas « pour dissimulation ou couleur de varier ou se départir de la Ligue ou faire paix à l'Empereur ». Non : il avait refusé toutes les propositions qu'on lui avait faites, malgré les avantages qu'il y aurait trouvés. Il était prêt à faire jusqu'au bout son devoir. Mais que François Ier de son côté se hâtât de faire le sien, car en lui toute la force des coalisés était « réduicte et fondée ». Pour augmenter le zèle des Français et intéresser davantage le Roi à la guerre, il était d'avis qu'on lui

1. Le dataire Giberti à François Ier et à Montmorency, le 19 juillet, pour leur recommander Sanga, B. N., fr., 6638, f. 105 ; 3013, f. 55.

2. Raince à Montmorency, 1er août, B. N., fr. 2984, f. 25.

3. *Abrégé du voiage*, etc., dans le *Bull. Ital.*, I. p. 219 : « .... Toutes les foyz que j'alloys vers luy, qui estoit de deux jours l'ung... »

donnât le duché de Milan, puisque maintenant le duc Sforza était prisonnier de l'Empereur. Il en avait parlé aux Vénitiens et attendait leur réponse [1].

Langey, pas plus que le comte de Carpi, ne montra d'enthousiasme pour cette proposition du Pape : il n'avait pas charge de la discuter. Les avis reçus de France montraient clairement que le Roi résistait aux offres de Sanga et des Vénitiens. François I[er] refusait même de contribuer à une expédition dirigée, pour faire diversion, contre le royaume de Naples dont le Pape lui faisait entrevoir la possession en perspective [2]. Par crainte des Espagnols, Clément VII livrait de nouveau l'Italie aux Français : mais ceux-ci se faisaient prier. Langey demandait seulement pour le Roi l'autorisation de lever sur le clergé de France un jubilé et une décime [3], le chapeau de cardinal pour Duprat, l'évêché de Riez pour François de Dinteville. Ces exigences agréèrent médiocrement au Pape : il accorderait volontiers le jubilé et la décime, à condition d'en partager le revenu avec le Roi. Mais il crut comprendre, aux paroles de Langey, que si François I[er] allait si mollement en besogne, la cause en était dans les délais que la Curie mettait à satisfaire les désirs de Duprat et de Dinteville : il fut profondément froissé de cette sorte de pression morale. Malgré les protestations de Carpi, de Raince, il n'en voulut point démordre [4]. Il était du reste fort désappointé parce que Langey n'avait apporté que des promesses. Incapable avec ses seules ressources de payer les troupes qu'il gardait à Rome pour se protéger contre les Colonna, il écouta les propositions de Moncade, et le 22 août signa un accord avec ses ennemis. Les Colonna dispersaient les forces qu'ils avaient réunies et Clément VII réduisait les siennes à 500 hommes [5].

Bien que la convention du 22 août ne détachât en aucune manière Clément VII de la Ligue, Langey, Carpi, Raince la combattirent de toutes leurs forces. Ils y voyaient, — ce qu'elle était

1. *Abrégé du voiage...*, *loc. cit.*, p. 219-220. — Cf. Baumgarten, *op. cit.*, II, p. 512-513.

2. Carpi à François I[er], 8 juillet 1526, B. N., fr. 3040, f. 7-8. — Raince à Montmorency, de Rome, 20 août, B. N., fr. 2984, f. 47-50, en chiffres, déchiffrement dans *Bull. Ital.*, I, p. 227-228.

3. Marino Sanuto, *Diarii*, XLII, col. 439.

4. Raince à Montmorency, de Rome, 20 août, B. N., fr., 2984, f. 50, et *Bull. Ital.*, I, p. 227.

5. Pérez (secrétaire de l'ambassade impériale à Rome) à l'Empereur, 17 août, 26 août), dans Gayangos, *op. cit.*, III, I, p. 837, 850 sqq. — Cf. *Bull. Ital.*, I, p. 216 ; Balan, *op. cit.* p. 32.

en réalité — un piège, un moyen de désarmer le Pape, de le mettre à la discrétion de ses ennemis : c'était le premier pas dans la voie de la défection. Raison de plus, lorsqu'elle fut signée, de retenir Clément, de fortifier le parti français et celui de la Ligue, de surveiller activement les menées des Impériaux : c'est à quoi Langey s'employa en attendant qu'il reçût de France l'ordre de retourner. Il avait déjà entamé les pourparlers au sujet du duc de Ferrare [1]. Le Pape, pour satisfaire François I[er], consentait à abandonner Ravenne ou l'équivalent, à condition que le duc donnerait Reggio et Rubiera et quitterait Modène. Mais le duc hésitait à souscrire à ces conditions. Et Carpi, qui lui était hostile, attribuait cette attitude au désir qu'avait le duc de voir de quel côté pencherait la victoire pour ne se décider qu'à bon escient. Des lettres interceptées autorisaient ces soupçons [2]. Du moins n'avait-on pas encore à le compter parmi nos ennemis. — Langey fut plus heureux dans ses efforts pour accroître à Rome le nombre des partisans du Roi. Le cardinal dataire Gian-Mateo Giberti, le cardinal de Come Scaramuccia Trivulzio nous étaient acquis. Le cardinal d'Ara-Celi, titulaire de l'évêché de Riez que Langey réclamait pour Dinteville, se déclarait prêt à l'abandonner contre une pension [3]. L'envoyé français se mettait en relations avec Sadolet et, en compagnie de La Forest, échangeait des visites avec Aleandre [4]. — Enfin il ne perdait pas de vue les ennemis du Pape. Par l'intermédiaire de gentilshommes napolitains qu'il connaissait [5], il fut

1. Marino Sanuto, *Diarii*, XLII, col. 437 (16 août). — Ghinucci à Wolsey, 17 août, dans Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 2403.

2. Raince à Montmorency, 27 août, B. N., fr., 2984, f. 55. Ces lettres furent naturellement mises sous les yeux de Langey, qui désormais ne put plus agir en faveur du duc de Ferrare. Celui-ci devait s'en plaindre plus tard à Ugo di Pepoli. Cf. la lettre de ce dernier à Montmorency, de Parme, 31 octobre 1526, B. N., fr., 3034, f. 120.

3. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Rome, 31 août, 5 et 12 septembre. Musée Condé, série L, vol. IV, f. 239,251 ; vol. VII, f. 257. — Le cardinal d'Ara Celi à Montmorency, 15 septembre, B. N., fr., 6635, f. 25. — Raince à Montmorency, 5, 9 et 12 septembre, B. N., fr., 2984, f. 59, 64-65, 70.

4. H. Omont, *Journal du Cardinal Jérôme Aleandre*, dans *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, XXXV, p. 50 (20 août) : visitavit me Langius et Forestius, Κελτοί. — (17 sept.) ἐπεσκέψαντο με Λάγγειος καὶ Φορέστιος, καὶ διελέξαμεν περὶ τοῦ δουλεύειν τῳ β. — Le Forestius dont il est ici question est Jean de la Forest, qui fut plus tard le premier ambassadeur français à Constantinople : il était venu à Rome spécialement pour obtenir le chapeau de cardinal en faveur de Duprat, dont il était secrétaire.

5. *Abrégé du voyage...*, *loc. cit.*, p. 229. — *Lettre apologétique*, *loc. cit.*, f. 15. Langey cite, dans ce dernier document, deux gentilshommes napolitains qui lui rendirent des services, « Jehan Francisque d'Alemaigne et Alfonse de Ligny ».

informé des préparatifs auxquels se livraient les Colonna dans les Abruzzes et sur la frontière du royaume de Naples. Hugues de Moncade, voyant la situation des Impériaux compromise par l'arrivée des premiers secours français en Lombardie et des flottes coalisées devant Gênes, lia partie avec les Colonna : 5.000 fantassins et 800 chevaux furent rassemblés dans les premiers jours de septembre sous prétexte de secourir Sienne, en réalité pour tenter un coup de main sur Rome. Langey, averti, se hâta de prévenir le Pape. Celui-ci fit venir du camp 2.000 Suisses pour sa défense (14 septembre). Clément VII, poussé par les encouragements des Français, semblait disposé à la résistance : mais sa résolution ne dura pas longtemps.

Le 14 septembre, coup sur coup arrivèrent trois mauvaises nouvelles [1] : les Colonna se mettaient en marche, la flotte espagnole s'apprêtait à quitter Carthagène à destination de l'Italie, 10.000 lansquenets étaient réunis à Insprück sur le point de descendre en Lombardie. Pour comble de malheur, à ce qu'écrivait Sanga, le roi d'Angleterre subordonnait son entrée dans la Ligue à son alliance avec la France et refusait nettement de fournir quoi que ce fût. Que faire ? Prendre à la hâte des dispositions pour la lutte à outrance, comme le conseillait Carpi ? ou conclure une trêve avec les Impériaux pour recommencer la guerre au printemps prochain, ainsi que Wolsey le suggérait à Sanga ? Le Pape penchait visiblement vers ce dernier parti. Mais pour bien expliquer ses intentions, pour empêcher le roi de France de croire qu'il voulait en s'accordant avec les Impériaux abandonner la Ligue, il décida de lui envoyer Langey [2]. Langey exposerait à François Ier la situation, la nécessité de se hâter et rapporterait les ordres nouveaux. Le dimanche matin 16 septembre [3], Clément VII manda Guillaume du Bellay au Belvédère et l'entretint pendant près de deux heures, lui faisant part des difficultés où il se trouvait, des

1. *Abrégé du voiage...*, *loc. cit.*, p. 220, et surtout la lettre de Carpi à François Ier, 15 septembre, B. N., Dupuy 265, f. 351-352, imprimée dans *Bull. Ital.*, *art. cit.*, p. 228-231. — Raince à Montmorency, 14 septembre, Musée Condé, série L, vol. II, f. 31.

2. Depuis plusieurs semaines Clément VII avait l'intention d'envoyer Langey en France « pour parler à bouche » au Roi ; il en avait si grande envie, que Langey lui-même s'était offert à partir. Raince à Montmorency, Rome, 18 août 1526, Musée Condé, série L, vol. II, f. 25.

3. *Abrégé du voiage...*, *loc. cit.*, p. 220-221. — Pour les instructions très larges données par Charles-Quint à Hugues de Moncade, voir Gayangos, *op. cit.*, III, I, p. 740 sqq.

propositions très favorables que Hugues de Moncade lui avait offertes à plusieurs reprises pour le détacher de la Ligue, les refus qu'il lui avait opposés : il protesta de son attachement au Roi et affirma « qu'on orroit plus tost dire que pape Clément seroit déposé ou chassé de Romme que dire qu'il eust abandonné l'alliance du Roy, car il se remettoit du tout à luy ou de paix ou de guerre ou de trêve ».

Diverses circonstances, une indisposition du comte de Carpi, les délais nécessaires à la rédaction des instructions et des brefs [1], la nouvelle de la bataille de Mohacz, firent différer de quelques jours le départ de Langey. Le Pape inclinait de plus en plus à la trêve qui lui semblait maintenant nécessaire, après Mohacz. Soudain on apprit que les Colonna approchaient : le 20, ils entraient dans Rome ; accueillis par les Romains avec plus de curiosité que de terreur, ils occupaient sans coup férir toute la ville [2]. Clément avec quelques cardinaux se réfugia au Château Saint-Ange et s'y fortifia. Mais, hors d'état de se défendre avec succès, il entra aussitôt en pourparlers avec Moncade. Les négociations étaient engagées lorsque Langey partit, muni des dernières instructions du Pape. Clément lui montra les articles que lui proposaient les Colonna : s'il était forcé de les accepter, il le ferait, « en intention de leur jouer de pareil jeu ». Au cas où il serait pressé de rappeler ses troupes de Lombardie et ses galères des flottes coalisées, Langey lui conseilla de faire retenir ses bandes par Jean de Médicis [3] et à son nom, et de laisser Doria reprendre le service du Roi. Le Pape accepta le premier avis ; sur le second, il réserva son sentiment. Ainsi instruit, Langey s'éloigna, cependant qu'après une courte résistance le Pape signait avec Hugues de Moncade la convention du 21 septembre : une trêve de quatre mois suspendait toutes les hostilités ; le Pape s'engageait à retirer dans ses états ses troupes et sa flotte ; comme garantie, il devait livrer des otages et accorder aux Colonna l'absolution et l'indulgence plénière [4].

1. Clément VII à François Ier, 18 septembre, dans Balan, *Monumenta saeculi XVI historiam illustrantia*, I, p. 238-239. Clément VII à Montmorency, même date, B. N., fr. 2981, f. 50. — Cf. Marino Sanuto, *Diarii*, XLII, col. 682.

2. *Abrégé de voiage...*, *loc. cit.*, p. 221-222.

3. Jean de Médicis, dit Jean des Bandes Noires. Cf. P. Gauthiez, *Jean des Bandes Noires*, Paris, 1901, in-8.

4. Voir les articles de la trêve du 21 septembre dans Gayangos, *op. cit.*, III, I, 927-928 ; une copie se trouve à la B. N., fr. 2980, f. 31. — Cf. les lettres de Ghinucci à Wolsey du 23 septembre dans Brewer, *op. cit.*, IV, II, nos 2509, 2511. — Raince à Montmorency, 23 septembre, Musée Condé, série L, vol. II, f. 34-35. — Mignet, *op. cit.*, II, p. 254-258. — Balan, *op. cit.*, p. 34-36.

Moncade et les Impériaux en imposant ces conditions au Pape, surtout le retrait des forces pontificales, avaient espéré affaiblir sérieusement la coalition. Grâce à Langey, cet espoir fut en partie déçu. Au sortir de Rome, celui-ci se dirigea sur Florence dont il mit le gouverneur, Silvius Passerini, cardinal de Cortone, au courant de ce qui s'était passé et lui rendit courage [1]. Il écrivit ensuite au marquis de Saluces, Michel-Antoine, et au sieur de Burie, chefs de l'armée française en Lombardie, d'avoir à empêcher, par quelque subterfuge le départ des soldats du Pape. Il prévint aussi l'évêque de Bayeux, à Venise, et nos agents en Suisse, Grangis, Morelet, Boisrigault. De Florence, Langey toucha à Porto Fino, où les chefs des trois flottes réunies tinrent conseil sur les résolutions à prendre [2]. Au sujet de Doria, il fut décidé qu'il irait à Civita-Vecchia où l'appelait le Pape et qu'il passerait ensuite au service du roi de France. Pour Gênes, on résolut de la bloquer plus étroitement et dans ce but de faire appel aux troupes qui assiégaient Crémone en vue d'une attaque combinée par mer et par terre. Les choses ainsi disposées, Langey aborda à Marseille sur un brigantin qui venait y chercher le reste des galères : grâce à ces mesures rapidement prises, les effets de la convention du 21 septembre étaient amortis et la situation pouvait s'améliorer encore si François Ier se décidait enfin à agir sérieusement.

V

Le Roi, avec la Cour, remontait lentement la Loire lorsqu'il rencontra Guillaume du Bellay, à Beaugency, dans les premiers jours d'octobre. Les nouvelles d'Italie lui causèrent une vive émotion que l'annonce de la prise de Crémone par les confédérés (23 septembre) ne suffit pas à calmer. Devant les représentations de plus en plus pressantes des Italiens, il parut disposé aux résolutions énergiques [3]. Tandis qu'il sollicite avec plus d'instance le concours de l'Angleterre, il envoie, par La Pommeraie, l'ordre à Petro Navarro de laisser Doria et les Vénitiens devant Gênes pour aller à la rencontre de la flotte espagnole jusque sur les côtes

1. *Abrégé du voiage...*, *loc. cit.*, p. 223.

2. *Abrégé du voiage...*, *loc. cit.*, p. 223-224, Marino Sanuto, *Diarii*, XLII, col. 744, 765 ; XLIII, col. 14-15.

3. Le secrétaire vénitien à Montmorency, de Blois, 2 octobre, B. N., fr. 3013, f. 139-140.

d'Espagne [1]. Aux troupes rassemblées en Lombardie, il promet des secours et commande l'offensive. Il dépêche Jacques Colin en Suisse pour prévenir la défection des cantons et Lorenzo Toscano part directement pour Rome afin de tranquilliser le Pape en lui apportant quelque argent et l'assurance du prochain retour de Langey [2].

Les instructions de ce dernier furent aussitôt rédigées. Le conseil connaissait par Sanga les offres du Pape et des Vénitiens relatives à Milan et à Naples, et les avait déjà examinées. En principe, le Roi acceptait Milan pour un de ses fils et consentait à une expédition contre le royaume de Naples, sous les ordres du duc de Lorraine. Sur ce dernier point cependant, il désirait une capitulation nouvelle dont les articles seraient à débattre et qui constituerait une alliance plus étroite avec la papauté [3]. Langey devait transmettre ces propositions en même temps qu'il instruirait Clément VII des véritables sentiments de son maître, des dispositions que celui-ci avait déjà prises et de celles qui allaient suivre : envoi à bref délai de Renzo da Ceri, chef de la faction des Orsini, avec de l'argent [4], levée de troupes qui se concentreraient à Lyon où François Ier en personne se trouverait pour Noël. Que le Pape gardât le souvenir de l'injure que lui avaient infligée les Impériaux et il pouvait espérer d'en tirer bientôt une éclatante vengeance.

Tout en se dirigeant sur Rome, Langey eut à passer par Savone, où il vit Petro Navarro prêt à partir suivant l'ordre du Roi. Il toucha à Porto Fino pour communiquer aux Vénitiens et à Doria revenu de Civita-Vecchia, le plan de François Ier et la décision de Navarro [5]. De là il se rendit auprès des Florentins auxquels il avait la charge expresse d'exprimer la satisfaction du Roi pour les « honnestes offres et propoz » du mois précédent et de les engager à persévérer dans leurs bonnes résolutions [6]. Ces divers arrêts ne lui permirent d'atteindre Rome que dans les derniers jours d'octobre.

1. Instruction à La Pommeraye, pannetier ordinaire du Roy, lequel ledict Seigneur envoye presentement devers le sieur conte Petre Navarre, de ce qu'il luy aura a dire de la part dudict Seigneur, Beaugency, 3 octobre [1526], B. N., fr., 5123, f. 2-5 (copie).

2. B. N., Clairambault 1215, f. 63 v°.

3. Raince à Montmorency, 7 novembre, B. N., fr. 3040, f. 21.

4. Breton à Montmorency, de Montpipeau, 10 oct. [1526], B. N., fr. 3018, f. 69.

5. Marino Sanuto, *Diarii*, XLIII, col. 142-143 ; 181-183 (avec la copie de l'avis apporté par Langey).

6. François Ier aux Florentins, de Beaugency, 5 octobre, dans Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, II, p. 841-842.

Langey avait laissé le Pape décidé à dissimuler. Clément VII attendait anxieusement son retour : les alternatives de crainte et d'espoir qui agitaient son âme lançaient son esprit en des desseins contradictoires [1]. Tantôt il parlait de passer les monts, de s'en aller à Nice, ou Avignon, pour ménager une entrevue entre l'Empereur et le roi de France, d'où sortirait la paix de la chrétienté, et il réclamait les bons offices du roi de Portugal [2]. Puis, le ressentiment le gagnait et le désir de se venger des Colonna : à l'instigation de Carpi, il faisait mettre Rome en état de défense, appelait du Nord 2.000 Suisses, 3.000 fantassins italiens et quelques centaines de cavaliers, sous les ordres de Vitello Vitelli et du cardinal Trivulzio [3]. Mais bientôt l'absence de nouvelles de France brisait son énergie et le plongeait étonné dans un tel désespoir que c'était pitié de le voir.

Il reprit courage, ainsi que le parti français, à l'arrivée de Langey et, sur les bonnes paroles de celui-ci, jeta le masque avec une décision qui surprit presque autant ses amis que ses adversaires [4]. Tandis qu'il lançait l'anathème contre les Colonna, prononçait la confiscation de leurs biens, et rayait du Sacré-Collège le cardinal Pompeo, ses troupes envahissaient leurs terres, brûlant les maisons, abattant les châteaux, et détruisaient Marino, Montefortino, Subiaco et plus de quinze villages. D'autres actes montraient que Clément VII revenait à la Sainte Ligue. Il accentuait son rapprochement avec la France ; il autorisait enfin la levée de décimes sollicitée par François Ier, se contentant de prélever sur le total 100.000 écus seulement [5]. S'il s'en tenait, au sujet du royaume de Naples, à la capitulation signée sous Léon X et hésitait à mettre par écrit l'alliance « plus secrète et plus estroicte » dont parlait François Ier, il considérait cependant la chose comme « ferme et faicte » [6]. Il était heureux de voir le Roi accepter le duché de Milan pour un de ses fils et comme Venise semblait moins disposée à cette solution (qu'elle avait pourtant proposée), il décida d'y envoyer Langey pour la ramener à ses vues [7].

1. Raince à Montmorency, 30 septembre, 9, 15 octobre, B. N., fr. 2984, f. 75-76, 81-89, 73.
2. Clément VII au roi de Portugal, 18 octobre, dans Balan, *op. cit.*, p. 241-246.
3. Pérez à l'Empereur (lettre commencée le 2 octobre et fermée le 22), Gayangos, *op. cit.*, III, I, p. 973-980.
4. Raince à Montmorency, 7 novembre, B. N., fr., 2984, f. 93. — Pérez à l'Empereur, 5-16 novembre, Gayangos, *op. cit.*, III, I, p. 993, 1006.
5. Raince à Montmorency, 15 novembre, B. N., fr. 2984, 99 sqq.
6. Raince à Montmorency, 7 novembre, B. N., fr. 3040, f. 21.
7. Raince à Montmorency, 13 novembre, B. N., fr. 2984, f. 97.

Des événements imprévus retinrent Langey à Rome. Quelques cas de peste se produisirent à l'ambassade française même qui le forcèrent à garder son logis [1]. Il n'eut pas à le regretter, car la situation redevenait inquiétante et de nouveau le parti français avait besoin de toutes ses forces pour maintenir le Pape dans ses viriles résolutions.

Le mois de novembre touchait à sa fin et l'on ne voyait rien venir de France : ni Renzo, ni troupes, ni subsides. Cependant, comme un orage, les dangers grossissaient autour de Rome, de tous les points de l'horizon. Dans le royaume de Naples, les Colonna revenus de leur première surprise rassemblaient des troupes, 7.000 hommes de pied et 1.000 chevaux, pénétraient dans les États de l'Église. Au nord, les lansquenets de Frondsberg, 12 à 13.000 hommes, traversant les Alpes, arrivaient dans le Mantouan avec l'espoir de donner bientôt la main au duc de Bourbon, que le duc d'Urbin contenait à peine dans Milan. Les quelques mouvements esquissés par ce général aussi lent à la décision que mol à l'action ne suffisaient pas à prévenir la jonction des ennemis. D'ailleurs une escarmouche le priva bientôt d'un de ses meilleurs capitaines, Jean de Médicis [2]. Le Pape plus qu'aucun autre ressentit cette perte. Aussi menaçante pour Rome et pour la Toscane, dont elle allait couper les relations avec le nord et Venise, était l'alliance du duc de Ferrare avec Charles-Quint : après plusieurs mois de pourparlers et de marchandages entre les Impériaux et les confédérés, le duc s'était donné au plus offrant, l'Empereur : les efforts de Langey, de Pepoli avaient été vains. Enfin, la flotte espagnole, à peine entamée par Doria, venait d'aborder à San-Stéfano avec le vice-roi de Naples Lannoy et 9.000 hommes de troupes [3].

A cette nouvelle, le Pape, écrit Raince, « se voyant saisi de costé et d'autre, se trouve si très esperdu et désespéré qu'il ne veoyt remède en son cas, sinon de fuyr [4] ». Ce qui plus que tout le mettait en émoi, c'était la peur de voir Florence lui échapper : « Florence

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Rome, 29 novembre, B. N., fr. 3079, f. 113. — Raince à Montmorency, 15 novembre, B. N., fr. 2984, f. 101 ; 18 novembre, musée Condé, série L, vol. V, f. 71.

2. Cf. P. Gauthiez, *op. cit.*, p. 315-325.

3. Carpi à François Ier, 29 novembre, B. N., fr. 3012, f. 98. Le Pape est « en tel estat qu'il ne sçayt où il est ». — Raince à François Ier, 27 novembre; à Montmorency, 29 novembre ; B. N., fr. 2984, f. 113 : 3009, f. 48. — Cf. l'exposé de la situation du Pape fait à François Ier par Acciajuoli, le 16 décembre, à Poissy, Desjardins, *op. cit.*, II, p. 864-866.

4. Raince à Montmorency, 29 novembre, B. N., fr. 3009, f. 48.

est la chose qui luy touche le plus près du cueur ». Il y envoya Langey et Navarro pour calmer l'inquiétude des Florentins, les raffermir dans leur dévouement aux Médicis et au roi de France et remettre en état les fortifications et les ouvrages de défense [1]. Mais en même temps il prêtait l'oreille, aux Impériaux, qui habilement exploitaient les lenteurs de François I[er] et le mettaient en défiance. Le 2 décembre, il entre en pourparlers avec Lannoy et lui fait demander ses conditions. Les exigences des Impériaux lui paraissant excessives, ému d'ailleurs par les lettres de l'Empereur que Pérez lui communique le 12, Clément VII écoute les représentations énergiques de Carpi, de Langey, revenu de Florence. Pendant tout le mois de décembre, il flotte ainsi des Français aux Impériaux, recevant de ceux-ci des conditions de plus en plus dures, projetant de corrompre Frondsberg, récriminant contre la France en qui cependant il plaçait encore tout son espoir [2]. Les réclamations de Langey, de Raince, de Carpi, les exposés aussi éloquents qu'exacts d'Acciajuoli, le représentant du Pape et de Florence à la cour de France, amenèrent François I[er] à formuler de nouvelles promesses : envoi d'argent en Suisse, en Italie ; Renzo est en route [3]. Il n'en fallut pas davantage pour que le Pape fît lire, le 1[er] janvier, après la messe de Saint-Pierre, un avertissement conçu en termes comminatoires contre Lannoy et les Colonna [4]. Son imprudence égalait son irrésolution et il ne devait pas tarder à s'en repentir.

Renzo da Ceri, attendu depuis plus de deux mois, arriva enfin le 8 janvier, mais sans le moindre subside [5]. La déception du Pape fut aussi profonde que vif avait été son espoir. Il ne faut pas s'étonner s'il persista dans son refus de conclure une nouvelle capitulation au sujet de Naples, ce que Renzo aurait voulu faire tout d'abord. Il s'agissait avant tout de se défendre contre les Impériaux et les Colonna menaçants sur les frontières des États de

1. Raince à Montmorency, 15 décembre 1526, B. N., fr. 2988, f. 4. — P. Navarro à Montmorency, de Savone, 18 janvier [1527], B. N., fr. 3037, f. 15. Cf. Giberti à Gambara, 7 décembre, *Lettere di Principi*, I, f. 83. — Pérez à l'Empereur, 15 décembre, dans Gayangos, *op. cit.*, III, I, p. 1045.

2. Pérez à l'Empereur, 4, 15, 24 décembre, dans Gayangos, III, I, p. 1032, 1045, 1056.

3. Raince à Montmorency, 15 et 18 décembre, B. N., fr. 2988, f. 4 ; 2984, f. 125. — Nouvelles d'Italie, et lettres de Giberti à Gambara, dans Brewer, *op. cit.*, IV, II, n[os] 2679-80, 2715-16, 2733. — Cf. Baumgarten, *op. cit.*, II, p. 529 sqq.

4. Acciajuoli à Giberti et à Salviati, 11 décembre, dans Desjardins, *op. cit.*, II, p. 847-849.

5. Pérez à l'Empereur, 10 janvier 1527, dans Gayangos, *op. cit.*, III, II, p. 5 sqq.

l'Église : Renzo et Langey s'y employèrent de toutes leurs forces. Langey utilisa ses relations avec certains seigneurs napolitains pour avoir des renseignements sur les projets de l'ennemi et son crédit à Rome pour se procurer quelque argent [1] ; Renzo lança un appel aux partisans des Orsini [2] et réunit ainsi quelques troupes. Mais on ne pouvait espérer les retenir plus longtemps gratis : l'appui de la France était plus que jamais indispensable, et voici que le Pape apprenait que François I[er], après ses belles promesses, s'en était allé à la chasse, laissant là conseil et ambassadeurs pendant une douzaine de jours [3]. Désespéré, menacé de toutes parts et sans argent pour payer sa défense, sollicité de sortir d'une Ligue où il n'avait trouvé qu'avanies et déceptions, il voulut avant de prendre une résolution définitive, instruire à nouveau le roi de France sur sa véritable situation. Il décida donc de renvoyer encore une fois Langey à la Cour.

Résolu le 22 janvier [4], le départ de Langey ne s'effectua que le 26. Dans les longues conversations qui le précédèrent, Clément VII ouvrit entièrement son cœur à l'envoyé français : depuis le commencement de la lutte, il en supportait presque tout le faix ; il y avait mis « et le verd et le sec, et du Saint-Siège, de Saint-Pierre, de l'Eglise, et de ses parentz et amys.. » Il se trouvait réduit à la dernière extrémité : Langey pouvait en témoigner pour avoir « veu à l'œil et touché avec le doy, par sa dextérité et prudence, toutes les choses jusques au plus parfond ». Cependant il avait encore confiance dans les promesses de François I[er] : que le Roi les remplît au plus vite. Pour lui, son intention était « de mectre toute peine et travail pour actendre et s'entretenir jusques au retour » de Langey, si c'était possible. Mais, pour Dieu, qu'à la cour de France on cessât de différer pour agir en toute hâte [5].

1. H. Omont, *Journal du Cardinal Jérôme Aléandre*, *loc. cit.*, p. 51. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLIII, col. 632-633. — Raince à Montmorency, 9 janvier, B. N., fr. 2984, f. 141-144,

2. *Lettre apologétique*, *loc. cit.*, f. 15 v°. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLIII, col. 645-646.

3. Raince à Montmorency, 13 janvier 1527, Musée Condé, série L, vol. II, f. 93-94.

3. Acciajuoli à Giberti, 17 et 22 décembre, Desjardins, *op. cit.*, II, p. 866-868 ; 870-875.

4. Raince à Montmorency, 22 janvier, B. N., fr. 2984, f. 137 sqq. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLIII, col. 738, 760. — Renzo à Montmorency, 24 janvier [1527], B. N., fr. 6638, f. 185. — Guillaume du Bellay eut un contretemps dans son voyage de retour : il revint de Piombino et ne repartit définitivement de Rome que un ou deux jours après. Cf. la lettre de Pérez du 26 janvier dans Gayangos, *op. cit.*, III, II, p. 38-39, 42.

5. Durant ces deux premiers voyages en Italie, Guillaume du Bellay se trouva

VI

Le rapport de Langey [1] convainquit François I[er] de la nécessité d'une action sérieuse. La marche de ses négociations avec Henry VIII [2] et l'envoi de subsides que ce roi venait de faire au Pape [3] lui permettaient maintenant de s'engager d'une manière plus décisive. Il s'empressa de faire réunir de l'argent et préparer les nouvelles instructions de Langey. Tout à coup, le 15 février, au soir [4], par l'intermédiaire des Vénitiens, de mauvaises nouvelles arrivèrent de Rome. Deux jours après le départ de Langey, le Pape, pris de peur, avait cédé devant les Impériaux. Malgré les protestations unanimes des cardinaux, il avait accepté les conditions très dures d'une trêve qu'il devait essayer de faire accepter par ses alliés, et pour attendre leur réponse il signait, le

chargé non seulement des missions diplomatiques dont nous avons parlé, mais encore d'une mission artistique ou scientifique, si l'on peut dire. Le fait était commun à presque tous les ambassadeurs de France en Italie (cf. J. Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du XVI[e] siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier*, chap. III). Malheureusement, les documents nous manquent pour savoir comment le sieur de Langey s'en acquitta. Voici les seules indications que nous avons trouvées. Le 12 août, il écrit à Montmorency, de Ferrare : « Le duc est fort marry que je ne luy ay sceu dire lesquelx tableaux vous trouvastes les plus beaux quant estiez par deçà, car il les envoyeroit au Roy par homme exprès jusques en France, et s'il vous plaist le lui mander, le fera... » (Musée Condé, série L, vol. VII, f. 328). — Et on lit B. N., Clairambault 1215, f. 63 v° : « au sgr de Langey en une partie pour faire apporter certains anticules (sic) que le Roy avoit cy-devant ordonné estre faites à Rome, 2050 livres tournois... » Langey fait allusion à cette somme dans sa lettre à Montmorency, de Rome, 29 novembre : « Des mil escuz que le Roy me fist bailler pour luy acheter ici livres et antiquailles, par le compte que j'en envoye par l'homme de M[r] d'Avranches [Jean de Langeac], vous verrez que j'en ay employé plus de sept cens et pense qu'il ne les trouvera pas mal employez... » — Nous n'avons pas retrouvé le mémoire dont il est ici question et qui serait particulièrement intéressant pour l'histoire de l'humanisme.

1. Il arriva le 7 ou 8 février. Cf. Clerk à Wolsey, de Poissy, 8 février, Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 2863.

2. A la fin de février partait pour Londres une ambassade extraordinaire composée de l'évêque de Tarbes, du vicomte de Turenne et du président Le Viste. Avec le concours de notre ambassadeur ordinaire en Angleterre, J. J. de Passano, s[r] de Vaux, ils conclurent avec Henry VIII et Wolsey le traité de Westminster ou traité de *paix perpétuelle* (30 avril 1527).

3. Par l'intermédiaire de John Russel, qui partit de Londres dans les premiers jours de janvier, emportant 30.000 couronnes pour le Pape. Cf. Brewer, *op. cit.*, IV, II, n[os] 2769-2770 (2-3 janvier).

4. Acciajuoli à Giberti et Salviati, 17 février 1527, Desjardins, *op. cit.*, II, p. 899 sqq.

28 janvier, une suspension d'armes de huit jours [1]. Les articles de la trêve envoyés à Venise furent transmis par la Seigneurie au roi de France.

La nouvelle défection du Pape irrita au plus haut point François Ier qui, le lendemain, devant Acciajuoli mandé aussitôt, éclata en reproches amers et en termes très durs contre le manque de confiance et de cœur du Saint-Père [2]. Heureusement le même jour on apprit que, malgré la suspension d'armes, les troupes pontificales avaient, le 3 février, écrasé à Frosinone les Colonna et prenaient l'offensive. Cette nouvelle calma les esprits. Connaissant le caractère de Clément, aussi enclin aux défaillances que prompt à l'espoir dans la bonne fortune, le Roi se persuada que ce succès empêcherait le Pape d'observer la trêve et le ramènerait dans la Ligue. C'est dans cette pensée qu'il exposa ses projets à Acciajuoli et développa les nouvelles instructions de Langey [3].

Le Pape devait cesser de craindre et de tergiverser : s'il prenait une résolution ferme et demeurait fidèlement attaché à la Ligue, ses alliés lui porteraient un prompt secours. Le roi d'Angleterre, dès le mariage de sa fille conclu avec François Ier, « entrera en la Ligue et contribuera ». Au printemps prochain, tandis qu'il attaquera les Flandres avec le duc de Gueldre, le roi de France envahira la Navarre. Assailli en divers lieux, l'Empereur « ne sçaura à qui avoir recours et ne pourra porter la despence et se affaiblyra en Itallye pour ne laisser le certain pour l'incertain ». Si le Pape veut commencer la guerre, Langey lui porte 20.000 écus, outre les 50.000 qui précédemment avaient été envoyés par Rabodanges [4]. François « ne fauldra de mois en mois fournir ce qu'il a

1. Raince à François Ier, 30 janvier, B. N., fr. 2984, f. 131-143. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 15-16 (29 30 janvier). — Pérez à l'Empereur, 1er février, Gayangos, *op. cit.*, III, II, p. 54 sqq.

2. Cf. la lettre déjà citée d'Acciajuoli à Giberti et Salviati, du 17 février, Desjardins, *op. cit.*, II, 901-903. — François Ier à J. J. de Passano, sr de Vaulx, son ambassadeur en Angleterre, 17 février, Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 2892.

3. Acciajuoli à Giberti et Salviati, 18-19 février, Desjardins, *op. cit.*, II, p. 905-910. — Les instructions dressées pour Langey, B. N., fr. 3002, f. 7. — Cf. Clerk à Wolsey et François Ier à J. J. de Passano, 18 février, Brewer, *ibid.*, nos 2894, 2895.

4. Louis de Rabodanges était arrivé à Rome, avec Louis de Vaudémont, dans les premiers jours de février. — Cf. les extraits de lettres de Grégoire Casal, de Rome, 5 février, Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 2853 : Casal évalue la somme apportée par Rabodanges à 30.000 écus seulement. A cause de la suspension d'armes, Rabodanges fit quelques difficultés pour livrer au Pape la somme dont il était porteur : ce que Clément ne manqua pas de trouver fort « estrange ». Cf. Raince à Montmorency, 4 février, B. N., fr. 2984, f. 151.

promis et ce que ledict Saint-Père doit avoir de la décime [1]. » Il était heureux de faire l'entreprise du royaume de Naples pour un de ses fils et s'engageait à la mener, avec l'aide du Pape, de telle manière que jamais plus Charles-Quint ne récupèrerait ce pays [2]. — Au cas où le Pape, malgré ces promesses, « persisteroit à ne vouloir se départir d'icelle trefve et mectroit l'affaire en délay », Langey avait ordre de prendre congé de lui et de porter les 20.000 écus au marquis de Saluces pour la solde des troupes [3].

Comme le supposait François Ier, la victoire de Frosinone, concordant avec l'arrivée de Rabodanges, du comte de Vaudémont et d'un agent anglais John Russell, tous porteurs de subsides, avait suffi pour relever le courage du Pape. Non content de rompre des engagements dont les Vénitiens et les Français ne voulaient pas entendre parler, il prescrivait à ses troupes une offensive hardie : tandis que Renzo pénétrait dans les Abbruzzes et grâce aux intelligences qu'il avait dans ces places s'emparait en quelques jours d'Aquila, Siciliano, Tagliacozzo, la flotille de Doria portant le comte de Vaudémont prenait Pouzzoles, Castellamare, Torre del Greco, Sorrente, Salerne. Malheureusement ces avantages cessèrent bientôt : le manque d'argent et de subsistances paralysa tout. Doria ne put assiéger Naples ; l'armée pontificale mourait de faim et se débandait, Renzo revenait à Rome [4]. Aussitôt Lannoy envahit les Etats de l'Eglise et s'avança jusqu'à Piperno. Au nord, Bourbon venait de faire sa jonction avec Frondsberg et s'apprêtait à descendre vers l'Italie centrale avec ses bandes affamées de pillage : les populations de la Toscane étaient dans la terreur, et la révolution grondait à Florence, menaçant d'en chasser les Médicis. C'était là ce qui frappait au cœur Clément et ce qui le ramena,

1. Les lettres autorisant la levée sur le clergé de France d'une décime pour le croisade contre le Turc, conformément à la bulle pontificale, sont du 10 janvier 1527, B. N., fr. 3021, f. 127.

2. Il était aussi question de faire venir à la cour de France, pour la marier à un prince français, la nièce de Clément VII, Catherine de Médicis.

3. Avant de quitter la Cour, Guillaume du Bellay fit transmettre au Roi, par l'intermédiaire de son frère Jean, évêque de Bayonne, « aucunes lettres et particuliers mémoires de plusieurs personnages » du royaume de Naples qui désiraient être au service de la France. Il accompagna le nom de chacun d'eux des renseignements les plus propres à faire accueillir leur demande. C'étaient : Hannibal Carazola, Alfonse de Ligny, Thomas de Nantoillet, André de Constantin di Pasquale. Il laissait aussi des mémoires de Renzo da Ceri, Colla Ralli, Jehan Paul Corso, et Jehan Francisque de Alamani, et un discours d'un Sicilien, César Imperatore, que nous aurons l'occasion de retrouver plus tard. Guillaume du Bellay au Roi, de Saint-Germain, 17 février [1527], B. N., Dupuy 269, f. 26 sqq.

4. G. de Leva, *op. cit.*, II, *p.* 408-409.

vacillant et pusillanime, dans le filet des négociations impériales [1].

Habilement Lannoy et ses agents, Cesare Ferramosca et Sérenon, avaient réduit leurs prétentions antérieures [2], car leur situation était moins brillante que ne se le figurait le Pape, et ils donnaient à celui-ci l'impression de traiter d'égal à égal avec le vice-roi. Des pourparlers très actifs se poursuivirent à la fin de février et dans les premiers jours de mars, et des échanges de vues entre Lannoy et Clement. Mais grâce aux efforts des ambassadeurs vénitiens et anglais, à défaut de Carpi malade, rien ne fut signé avant le retour de Langey.

Guillaume du Bellay entra dans Rome le 10 mars, au soir [3]. Il avait dû s'arrêter à Savone pour voir Petro Navarro [4] et aussi certains banquiers, puis à Florence [5] où il avait pu se convaincre que depuis son départ la situation avait empiré et exigeait des mesures énergiques et promptes. La déception du Pape fut complète : il attendait de l'argent : or, Langey qui avait consigné chez Salviati les 20.000 écus dont il était chargé n'apportait que des lettres de change sur une banque en faillite [6]. Toutes les bonnes

1. « Questa e la ferita mortale che trapassa il cuor suo » écrit a Sforza son agent a Rome, le 20 février et le 28 : « Questa sua Firenze li preme tanto che non si potria credere.... Non voria la mutatione perche la casa sua potria stare assai a ritornarvi ». G. de Leva, *op. cit.*, II, p. 410, et n. 4. — Cf. Raince a Montmorency, 21 et 24 février, B. N., fr. 2984, f. 127bis, 147 ; Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 164 (22-23 février).

2. Les dispositions du Pape se modifient le 9 février. Il envoie Russel et Ferramosca auprès du vice-roi, et le 18 février, ceux ci rapportent la réponse. Cf. Perez a l'Empereur, 23-25 février, Gayangos, III, II, p. 75 sqq ; Brewer, *op. cit.*, IV, II n° 2913 (2) : Exemplum capitulorum tractatorum cum D. Cæsare Ferramosca ; *ibid.*, n° 2907, lettre de Grégoire Casal, 21 février : n° 2912, G. Casal et Russell à Wolsey, 24 février. Raince à Montmorency, 21 fevrier, B. N., fr. 2984, 127bis-129. — Les pourparlers continuèrent pendant près d'une semaine, puis, le 25, Ferramosca repartit pour le camp du vice-roi, tandis que Russell était envoyé à Venise pour obtenir l'adhésion de la Seigneurie à la trêve. Le voyage de Russell était surtout un moyen de gagner du temps. Cf. Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 2919 ; Raince a Montmorency, 24 février, B. N., fr. 2984, f. 147 ; Pérez a l'Empereur, 23-25 février ; Gayangos, III, II, p. 75 sqq

3 Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 275, 277. — Giberti à Trivulzio, 12 mars, *Lettere di Principi*, II, f. 218-219.

4. Petro Navarro revenait de Florence où il était allé surveiller les préparatifs de défense. Navarro à Montmorency, de Savone, 6 mars [1527], B. N., fr. 3038, f. 29.

5. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Florence, 10 mars [1527], B. N., fr. 3079, f. 69. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 265.

6. Giberto à Trivulzio, lettre du 12 mars déja citée. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 315.

paroles du Roi ne changeaient rien à ce fait brutal : que le Pape avait besoin d'argent et ne savait comment s'en procurer. Il fallait se résoudre.

En même temps que Langey était arrivé Ferramosca avec les nouvelles propositions de Lannoy. Pendant quatre jours, le Pape incertain fut tiraillé entre les Français et les Impériaux : Langey s'efforçait de contrebalancer l'action de Ferramosca. Peines perdues : le 15 mars, la trêve fut conclue pour huit mois : le Pape payait 60.000 ducats et cédait en gages Ostie et Civita-Vecchia. Il se retirait de la Ligue ainsi que Florence, et les troupes impériales évacueraient les Etats de l'Eglise et même l'Italie, si les autres confédérés adhéraient à la trêve dans un délai fixé. Tandis que Russell allait chercher Lannoy, Ferramosca partait en toute hâte pour arrêter la marche de Bourbon [1].

La nouvelle défection du Pape ne prit pas Langey au dépourvu. Aux termes de ses instructions, il devait faire parvenir les 20.000 écus destinés au Pape au marquis de Saluces, pour la continuation de la guerre. Les Vénitiens lui conseillèrent de les donner à Renzo, qui lèverait quelques troupes et les conduirait en Pouille [2]. Eux-mêmes mettaient à la disposition de cette armée les 30.000 écus qu'ils s'étaient engagés à fournir à Clément VII, et comme ils n'avaient pour le moment que 15.000 écus disponibles, Langey vint en poste à Venise pour chercher la somme complémentaire. Assisté de l'évêque de Bayeux, il fut reçu en audience par le Conseil des Dix, les 20 et 21 mars [3]. Il leur exposa l'intention de

1. Giberto à Trivulzio, 15 mars, *Lettere di Principi*, II, f. 220 v°-222 v°. — Pérez à l'Empereur, 6 mars, Gayangos, *op. cit.* III, II, p. 119 sqq. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 310-312 ; 313-314, le texte de l'accord ; cf. une autre reproduction de ce texte dans Bucholtz, *Geschichte der Regireung Ferdinand des Ersten*, III, p. 604-609. — P. Balan, *op. cit.*, p. 46-47.

2. Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 315.

3. Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 315, 316, 319, 330 (20-22 mars). — Langey rentra sans tarder à Rome, où il poursuivait, en même temps que le retour de Clément VII dans la Ligue, la satisfaction d'un désir de Montmorency. Le Grand Maître sollicitait, pour le jeune protonotaire de Laval, l'évêché de Dol ; mais le Pape en avait déjà pourvu Stafileo, évêque de Sébénico. Pour satisfaire Montmorency et le roi de France, sans léser Stafileo, qui d'ailleurs était dévoué aux intérêts français, il suggéra l'expédient suivant : priver Jacques Hurault de Cheverny qui s'était compromis dans l'affaire du connétable de Bourbon, de son évêché d'Autun, nommer l'évêque de Mâcon à Autun, et donner à Stafileo le siège de Mâcon ainsi devenu vacant. Guillaume du Bellay au Roi et à Montmorency, Rome, 1er avril [1527], B. N., fr. 3080, f. 1 ; 20456, f. 309. — Cf Raince à Montmorency, 2 avril, B. N., fr. 2984, f. 157 ; Stafileo à Montmorency, 2 juillet 1528, B. N., fr. 2986, f. 96.

son maître de ne pas abandonner ses alliés, confirma la Seigneurie dans la résolution où elle était de ne pas souscrire à la trêve et se fit donner l'ordre à tous les agents vénitiens d'avoir à suivre les instructions des représentants du roi de France. La guerre allait donc se poursuivre dans le nord et dans le sud, jusqu'en Sicile, et la solidité de la Ligue n'était en rien compromise par la retraite de Clément VII.

Celui-ci du reste ne tarda pas à se séparer de nouveau des Impériaux. Il avait d'abord reçu Lannoy en grande pompe, le 28 mars, et le lendemain solennellement confirmé la trêve. Mais bientôt les nouvelles reçues du camp de Bourbon le replongèrent dans ses angoisses accoutumées. Ferramosca n'avait pu faire accepter les termes de la trêve par les soldats révoltés, et Bourbon avait repris sa marche vers le sud. Au prix de 150.000 ducats, Lannoy consentit à s'entremettre. Dans l'entrevue qu'il eut avec lui, le 21 avril, Bourbon demanda 240.000 écus et, pendant que Lannoy transmettait ces exigences au Pape, il continua de descendre la vallée de l'Arno [1].

Le Pape n'avait pas plus la possibilité de trouver la somme exigée par Bourbon qu'il n'avait les moyens de se défendre contre l'attaque dont celui-ci le menaçait. Désarmé, sans ressources, à l'ignominie d'un accord il préféra les risques de la guerre et, le 25 avril, il rentra dans la Ligue en signant de nouveaux articles avec Venise et la France [2]. Habilement, il sut y ménager ses intérêts et faire retomber tout le poids de la lutte sur la Seigneurie et sur le Roi très chrétien qui le sollicitaient de revenir dans leur alliance. Toutes les promesses antérieurement faites au Pape étaient renouvelées ; mais de plus, vu l'accroissement des forces ennemies et les dépenses déjà assumées par le Saint-Père, François Ier et Venise s'engageaient à fournir 30.000 ducats par mois pendant trois mois : et si alors la guerre n'est pas terminée, on fixera une nouvelle somme selon les besoins du moment. Cet argent, comme celui que le Pape pourra tirer de Rome et de Florence, sera employé à la guerre ; nul ne conclura de paix ni de trêve séparée. Tout l'effort des confédérés portera sur la défense du Saint-Père et des Florentins, « qui sont une seule et même

1. Cf. Mignet, *op. cit.*, II, p. 297-302.

2. Marino Sanuto, *Diarii*, XLIV, col. 573-577. Fragment d'un rapport de Guillaume du Bellay, B. N., fr. 3080, f. 27. — Cf. les nouvelles envoyées par les agents anglais, Grégoire Casal et Russell, 26 avril, Brewer, *op. cit.*, IV, II, nos 3062, 3065, 3066.

chose » et leurs forces demeureront sous l'autorité du légat du Pape. L'armée de mer rassemblée par François Ier à Savone attaquerait le royaume de Naples là et quand le Pape le jugerait à propos. On disposerait de ce royaume suivant la capitulation signée entre Léon X et le Roi très chrétien, sans qu'il y soit rien innové. Le Pape s'engageait à déclarer l'Empereur déchu de ses droits, à délier les sujets de leur serment de fidélité : il usera contre les ennemis des censures apostoliques et des armes spirituelles et temporelles dont il dispose. Le roi d'Angleterre, protecteur et conservateur du traité, contribuerait mensuellement dans la mesure où Wolsey et lui le jugeraient bon. Pour reprendre immédiatement la guerre, les Vénitiens donneraient 15.000 ducats, les Français 40.000, dont 20.000 étaient constitués par les lettres de change apportées par Langey, et les autres 20.000 seraient trouvés à Florence dans la somme qui avait été levée pour Bourbon et qui serait affectée à la présente guerre.

Les Français avaient pris moins de part que les Vénitiens et les Anglais à la conclusion du nouvel accord. Langey n'était pas sans juger excessives certaines conditions imposées au roi de France : le rappel des arrérages et de l'argent des décimes, la subordination des troupes françaises aux agents du Pape, l'obligation de se mettre en campagne incontinent [1]. Cependant il s'employa de toutes ses forces à maintenir le Pape dans ses bonnes dispositions. Par un espion qu'il avait auprès de l'aumônier de Bourbon, il connaissait les desseins des Impériaux [2]. Il en profita pour assurer avec Guichardin et Foscari la défense de Florence où il fit arriver à temps le marquis de Saluces : la ville fut sauvée des coups de Bourbon et resta au pouvoir des Médicis et de la Ligue. A Rome, vers laquelle Bourbon se dirigeait maintenant à marches forcées, il mettait tout en œuvre pour trouver de l'argent. Il envoyait son frère Jacques en chercher à Savone [3], empruntait sur son crédit personnel [4], joignait ses efforts à ceux de Grégoire Casal, de Renzo pour réconforter le Pape, lui recruter des soldats et fortifier en hâte les points les plus exposés de la ville [5]. Que l'on

1. Cf. le fragment du rapport de Langey, cité *supra*.

2. *Lettre apologétique*, etc..., f. 16. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 206.

3. Jacques du Bellay à Jean du Bellay, Porto Venere, 8 mai 1527, B. N., fr. 3080, f. 127.

4. Jean du Bellay au Roi, 24-25 novembre 1527, B. N., fr. 5499 f. 112-113; à Montmorency, 26 novembre, musée Condé, série L, vol. IV, f. 126.

5. Grégoire Casal à [Russell], de Rome, 2 mai. Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 3090.

résistât aux premiers assauts et l'armée de la Ligue aurait le temps d'accourir.

Le 5 mai au soir, un dimanche, Bourbon arriva devant Rome et prepara l'attaque pour le lendemain [1]. Nous ne referons pas le recit de la prise et du sac de Rome : nous nous bornerons à montrer le rôle de Langey dans cette journée décisive du 6 mai et dans les negociations qui suivirent. Il songea d'abord à la résistance avec Renzo le Borgo. Mais les 2 ou 3.000 hommes que celui-ci avait levés manquaient d'expérience autant que de discipline. Malgré son héroïsme, Renzo ne put longtemps tenir sur la brèche ouverte par les Impériaux et il fut entraîné dans la débandade des siens. Le Pape s'était réfugié au Château Saint-Ange et parlait de négocier. Langey, « espérant le remettre en cueur et espérance », lui fit « acertener » par deux capitaines ennemis qu'il avait fait prisonniers, que Bourbon était mort : « mais il n'y [eut] jamais ordre de luy persuader et les Romains commencèrent à parler de garder chacun sa maison. » Avec une poignée de gentilshommes français, Guillaume suivit alors Renzo au Capitole, où les Romains étaient assemblés. Renzo leur offrit de défendre le Transtevere s'ils voulaient empêcher les Colonna d'entrer par le Sud et rompre les ponts qui reliaient les deux rives du Tibre. « Il leur sembla trop gros dommage de rompre si beaux pons : de reffuser la porte aux Colonnois citadins romains ne leur sembla chose honneste. »

Malgré cette mauvaise volonté, Renzo essaya de défendre le Transtevere. « A coups de bâtons, il fist monter les gens sur la muraille » ; mais ceux-ci, « pendant qu'il passoit oultre, redescendoient et gagnoient les pons pour fuir ». Les ennemis ne tardèrent pas à pénétrer par les brèches. A cette vue, les Romains « qui desjà estoient partie fuyz, partie esbranlez... gettèrent picques et hacquebuttes et prindrent la course vers le Tevre ». Débordé par les assaillants, Renzo se réfugia à grand peine au château Saint-Ange. Quant à Langey, accompagné de vingt-cinq gentilshommes

1 Lettre de Guillaume du Bellay à Chabot de Brion, amiral de France, de Paris, 8 juillet 1527, B. N., Moreau 774, f. 37-38, utilisée déjà par Mignet, *op. cit.*, II, ch. X, et publiée par L. Dorez, dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XVI (1896), p. 410-414. — On trouvera dans ce même volume des *Melanges* deux articles relatifs à la prise de Rome par les Impériaux : H. Omont, *Les suites du sac de Rome par les Imperiaux et la campagne de Lautrec en Italie*, journal d'un scrittore de la pénitencerie apostolique (décembre 1527-avril 1528), p. 13-61. Ce journal a pour auteur Cesar Grolier, comme le démontre Dorez, *Le Sac de Rome, relation inédite de Jean Cave, orleanais*, *ibid.*, p. 355-440. — Domenico Orano donne une bibliographie à peu près complète du sujet dans *Il sacco di Roma del MDXXVII., Studi e documenti*, tome Ier, Rome, 1901.

français, parmi lesquels le comte de Vaudémont, formant un groupe compact, marchant « tousjours serrés », il profita de ce que les Impériaux s'acharnaient à piller plutôt qu'à les suivre pour rejoindre Renzo. Le Pape, effrayé, manifesta de nouveau l'intention de traiter. Les représentations de Renzo le firent différer jusqu'au lendemain.

Ne pouvant empêcher Clément VII de négocier, les Français tâchèrent du moins de faire traîner les choses en longueur, pour donner à l'armée de la Ligue le temps d'intervenir. Un moment Carpi crut avoir réussi. Sur l'annonce que les confédérés étaient décidés à marcher sur Rome, le Pape repoussa les conditions apportées par Gattinara et l'abbé de Najera [1]. Mais le secours espéré ne vint pas. « Les ménées de plusieurs jours seroient longues à réciter : aujourd'huy paix, demain guerre, aujourd'huy tyrer, demain estre défendu. » Finalement les préparatifs des Impériaux pour donner l'assaut au château Saint-Ange épouvantèrent le Pape et les cardinaux de son entourage. Le 5 juin, Clément capitula : outre le paiement de 400.000 ducats et la livraison d'Ostie, Civita-Vecchia, Civita-Castellana, Parme, Plaisance et Modène, il devait fournir des otages pris parmi ses parents et les princes de l'Eglise, et il demeurait lui-même prisonnier avec treize cardinaux entre les mains de ses ennemis [2]. Le sac de Rome, la captivité du souverain Pontife, tel était le terrible dénoûment du drame qui se déroulait depuis près d'un an !

Les Français, Carpi, Renzo, Langey et ses compagnons ne furent pas compris dans la capitulation et purent se retirer librement. Ils quittèrent Rome le jour de Pentecôte (9 juin). Mais avant de rentrer en France, Langey, si l'on en croit sa *Lettre apologétique*, réussit à rendre encore quelques services à la cause du roi. Du camp de la Ligue, entre Viterbe et Pérouse, il poussa jusqu'à Florence [3], d'où le 16 mai une révolution avait chassé les Médicis. La nouvelle République était sollicitée de passer à l'Empereur. Langey assura les Florentins de l'appui de François Ier : le changement de régime n'affecterait nullement leurs bonnes relations avec la France. Florence peu après signa une convention avec le marquis de Saluces et demeura dans la

1. L'abbé de Najera à l'Empereur, 27 mai 1527, Gayangos, *op. cit.*, III, II, p. 210 sqq.

2. L'abbé de Najera à l'Empereur, 11 juin, Gayangos, *ibid.*, p. 243 sqq. La convention du 5 juin, p. 231. — Cf. Mignet, *op. cit.*, II, p. 334-335.

3. *Lettre apologétique...*, f. 16.

Ligue [1]. Tout aussi heureuse et plus utile encore aurait été l'intervention de Langey auprès de Doria [2]. Ce capitaine, dont l'engagement avec le Pape expirait à ce moment, était l'objet de démarches pressantes de la part des Impériaux. Le prince d'Orange lui faisait au nom de Charles-Quint les offres les plus tentantes. Langey, ayant eu connaissance de ces offres, en aurait prevenu les effets. Doria, sur ses conseils et sur avis conforme du Pape, répondit aux Impériaux par un refus et entra au service de François I[er] ; et c'est sur ses galères [3] que Langey, en compagnie de Carpi et de Renzo, rentra en France au début de juillet 1527.

1. Desjardins, *op. cit.*, II, p. 946 : Pouvoirs donnés au marquis de Saluces, pour conclure, au nom du Roi, un traité d'alliance avec les Florentins, de Vincennes, 4 juin 1527 ; *ibid.*, p. 972 : lettre d'Acciajuoli aux Dix, Paris, 13 juillet.

2. *Lettre apologétique*..., f. 16. Sur la réalité de ces tentatives et les espoirs que nourrissaient les Impériaux, cf. les lettres de l'abbé de Najera, 11 et 23 juin, Gayangos, *op. cit.*, III, II, p. 234, 250-251. — Cf. Ed. Petit, *André Doria*, p. 61.

3. Soria, 30 juin, Gayangos, *op. cit.*, III, II, p. 259.

CHAPITRE TROISIÈME

Langey à « l'armée de mer ». L'expédition de Sardaigne

(1527-1528)

I

Guillaume du Bellay ne demeura pas longtemps en repos. A peine arrivé à Paris, il dut en repartir pour aller à Calais, en compagnie du capitaine de Boulogne, Oudart du Biez, chercher le cardinal Wolsey et le ramener à Amiens [1]. Il était chargé de veiller aux préparatifs d'une entrevue dont les résultats allaient de nouveau le conduire en Italie.

Nous avons vu que François Ier avait subordonné son action militaire dans la péninsule à la conclusion d'une alliance plus étroite qu'il négociait avec l'Angleterre. Ces négociations, dont la lenteur, non moins que la légèreté du Roi et la défiance qu'il nourrissait à l'égard des Italiens, avait retardé si longtemps l'envoi de secours, ces négociations avaient abouti, au printemps de 1527, à la signature du traité de *paix perpétuelle*. Sûr maintenant de l'appui, au moins pécunaire, de Henry VIII, fortement ému aussi de la prise de Rome et de la captivité du Pape, il avait dépêché Lautrec au delà des Alpes avec une armée et manifesté l'intention de s'entendre avec Henry VIII ou Wolsey, son favori, sur les mesures nouvelles que commandaient ces événements aussi graves qu'imprévus. Un semblable désir animait le roi d'Angleterre et son ministre. Ce fut l'objet de l'entrevue d'Amiens et des conférences de Compiègne qui en furent la suite [2].

Par la pompe avec laquelle il le reçut et les riches cadeaux dont il le combla, François Ier s'efforça d'éblouir le cardinal et de le gagner

1. Wolsey à Henry VIII, de Calais, 16, 18 juillet, Brewer, *op. cit.*, IV, II, nos 3269, 3279.

2. Sur l'entrevue d'Amiens, voir Mignet, *op. cit.*, II, ch. XI, § IV.

à ses vues. La paix perpétuelle fut confirmée : la princesse Marie décidément épouserait le duc d'Orléans. On se mit d'accord sur l'ultimatum que les deux rois adresseraient à Charles-Quint : après quoi, si Charles ne cédait pas, ils lui déclareraient la guerre. Mais ce qui préoccupa surtout François Ier, ses conseillers et Wolsey, ce fut la triste situation du Pape, la crainte de voir l'Empereur abuser de la captivité de Clément VII pour lui imposer sa volonté, et Clément VII céder avec sa faiblesse accoutumée aux exigences de l'Empereur. Ils prirent toute une série de précautions pour sauvegarder, contre une aussi dangereuse éventualité, leurs intérêts et ceux de l'Église. La même préoccupation leur inspira le nouveau plan de campagne qu'en attendant la réponse de Charles-Quint ils se proposèrent d'exécuter en Italie.

Les affaires de la Ligue y étaient en pleine prospérité. Tandis que Lautrec s'était emparé du Bosco, d'Alexandrie et marchait sur Pavie, Doria, le 18 août, avait réduit Gênes. Toute la Ligurie, une partie du Milanais étaient entre les mains des Français. Encore un effort et toute l'Italie du nord était reconquise : c'est ce que Sforza, Venise espéraient et demandaient à Lautrec. A la suite des conférences de Compiègne, il en fut décidé tout autrement [1]. Il fut résolu que, laissant là les opérations dans le nord, on porterait la guerre dans le sud de la péninsule. L'objectif de la campagne serait non plus Milan, mais le royaume de Naples que l'on attaquerait à la fois par terre et par mer. Lautrec se dirigera donc vers le royaume de Naples, tout en faisant courir le bruit qu'il va droit sur Rome délivrer le Pape, ce qui lui conciliera la faveur des Italiens et même de la chrétienté, et d'autre part encouragera le Pape à résister aux prétentions impériales. Par ce moyen, on échappera d'abord aux exigences des Vénitiens et de Sforza, « qui ne taschent que de faire leurs besoignes et laisser le Roy en arrière » : ensuite on rendra l'Empereur probablement plus traitable, en le menaçant de lui enlever Naples et la Sicile.

Charles-Quint craindra d'autant plus qu'il verra coopérer avec Lautrec « l'armée de mer ». A cet effet, Renzo da Ceri [2], était envoyé à Gênes pour lever 6.000 hommes, dont il serait le chef et

1. François Ier au Pape, Compiègne, 14 septembre [1527], B. N., Dupuy 452, f. 36 (copie en latin). — Cf. Dupuy 37, f. 38, un brouillon français de cette lettre, — Instructions de M. de Banoz (26 septembre 1527), envoyé à Lautrec, B. N. Dupuy 640, f. 176 sqq.

2. Instructions au seigneur Rence [septembre 1527], B. N., Dupuy 640, f. 171 sqq.

qu'il embarquerait sur les galères de Doria et du roi de France. Il conduira ce corps expéditionnaire « au royaulme de Naples, ou en la Sicile et Sardaigne, ainsi qu'il verra estre à propoz... pour faire la guerre aux ennemys du Roy par tous moiens dont il se pourra adviser et pour prendre, acquérir et réduire ledict pais en l'obeyssance dudict Roy ». La flotte et l'armée de Lautrec se prêteront mutuellement secours, et la flotte empêchera soigneusement que le Pape « ne soit mené à Gaiette ou transporté en Espaigne. » Et comme la mauvaise saison approche, il est nécessaire de se hâter. Si la levée des troupes demandait trop de temps à Renzo, « les gallères pour ne perdre temps pourront cependant aller sur la coste de Naples ou de Sicille, où ilz verroient estre le meilleur pour le service du Roy, faire tout l'ennuy aux ennemys dudict Seigneur dont ilz se pourront adviser [1]. »

Muni de ces instructions, Renzo, vers le milieu de septembre se mettait en route pour Gènes. Langey fut dépêché en même temps : il était chargé de seconder Renzo et de présider aux préparatifs de la campagne. Trouver de l'argent pour lever des soldats et des vivres pour les nourrir était, en ce temps-là, une tâche toujours difficile : Langey devait la voir se compliquer encore par le mauvais état dans lequel il trouva les affaires à Gènes et par les contre-temps qui retardèrent l'expédition et finalement le conduisirent à un désastre.

II

La mission de Guillaume du Bellay avait un double objet. Il devait d'abord remettre, au nom du Roi, le collier de l'ordre de Saint-Michel à Doria, pour le récompenser de la prise de Gènes. L'amiral génois célébrait alors son mariage avec Peretta Uso di

1. L'instruction donnée à Renzo se terminait par quelques indications dont nous n'avons pas trouvé qu'il ait été tenu compte, mais qu'il convient de relever et de rapprocher de ce que nous avons dit plus haut (p. 14) de la mission de Langey en Tunisie (fin de 1524). « Et quant au faict du roy de Tunysi, ennemy de l'Empereur, il a faict autresfoys sçavoir au Roy que pour entretenir la guerre luy fourniroit cent mil escuz, navires, municions et victualles et pareillement, pour augmenter Marseille sur le faict de la marchandise, fairoit faire sur la mer ung goullet ainsi que icelluy s[r] Rence a devisé au Roy bien amplement. » Si donc Renzo peut, sans nuire au succès de l'expédition, « porter ou envoier quelque personage audit s[r] roy de Tunysi, luy fera présenter les lettres de créance que le Roy à ses fins luy escript, le persuadant de faire et acomplir les choses susdictes pour son proufit, d'autant que au moyen de la guerre que ledict Seigneur faict présentement contre l'Empereur, ledict roy de Tunysi demeurera en seurté et repos ».

Marc. Au milieu des réjouissances, il reçut, le 13 octobre, les insignes de l'ordre, « en grant solempnité et sérimonye [1] » ; puis il se disposa à prendre le commandement en chef des galères destinées à la nouvelle expédition.

Cependant Langey se hâtait d'accomplir ce qui était le principal de sa charge. Le Roi avait ordonné à Renzo de lever 6.000 hommes : 3.000 avec les 22.000 écus qu'il lui faisait expédier, les autres 3.000 avec l'argent que l'on trouverait à Gênes et qui provenait des prises de la dernière guerre. Le 17 août précédent, les capitaines des flottes coalisées s'étaient emparés à Portofino de neuf vaisseaux dont huit chargés de blé et le dernier chargé d'épices, le tout évalué à 150.000 ducats [2]. François I[er] avait décidé de s'entendre avec ces capitaines et de se faire avancer par eux la somme nécessaire à la levée des 3.000 hommes, soit environ 20.000 écus. Lautrec s'était entremis pour arriver à un accord ; mais l'affaire avait été mollement conduite, une partie des prises avait disparu : de telle sorte que la vente ne produisit pas la somme qu'on espérait, à peine 15.000 écus, dont il fallait défalquer ce qui revenait de droit aux capitaines et ce qui leur était nécessaire pour l'entretien de leurs galères [3]. Non seulement l'argent manquait, mais encore il serait difficile d'avoir le blé indispensable au ravitaillement des troupes. En raison de la peste qui ravageait les côtes de la Ligurie, il faudrait le tirer du Languedoc ou de la Provence : d'où une nouvelle perte et d'argent et de temps. C'est ce que Jacques Colin et Lautrec exposaient avec amertume au Roi, à Montmorency et au chancelier Duprat.

Langey s'efforça de trouver de l'argent. Les Génois offraient 100.000 écus, à condition que Savone fût remise en leurs mains. La condition fut jugée trop onéreuse et l'offre refusée. On demanda 50.000 écus à Savone, en échange des privilèges que le Roi lui concédait ; mais les Savonnais ne paraissent pas avoir mis beaucoup d'empressement à répondre à cet appel. De guerre lasse,

1. Jacques Colin à Montmorency, 12 octobre [1527], Musée Condé, série L., vol. V., f. 288. — Giustiniano, *Annali della Republica di Genoa*, II, p. 697-698.

2. Sanchez à l'Empereur, 23 août [1527], Gayangos, *op. cit.*, III, II, n° 163.

3. Lautrec au Roi, au camp devant Pavie, 1[er] octobre [1527], B. N., fr. 20856, f. 6-7, dans Champollion-Figeac, *Captivité du roi François I[er]*, p. 24, sous la date inexacte du 10 octobre 1524. — Jacques Colin à Montmorency, 12 octobre, *loc. cit.*; le même à Duprat, 12 octobre, Musée Condé, série L, vol. V, f. 242. — Cf. aussi l'*Instruction et mémoire à M. de Nantoillet de ce qu'il aura à dire et remonstrer au Roy de par M. de Lautrec* (c'est la réponse à ce qu'avait apporté Banoz), B. N., fr. 3086, f. 91-95, et particulièrement 91 v°-92.

Langey alla trouver Lautrec au camp devant Pavie vers le milieu d'octobre [1]. Il l'informa des préparatifs qui se faisaient à Gênes et de la nécessité dans laquelle il se trouvait : c'est à peine s'il avait pu lever 2.200 hommes et les ressources étaient épuisées. Malgré les subsides versés par le roi d'Angleterre, dont les agents suivaient l'armée française, Lautrec avait à peine l'argent nécessaire pour entretenir son armée. Ce n'était pas la première fois qu'on le sollicitait de subvenir aux frais de l'armée de mer. Il répondit à Langey que ce n'était pas son affaire ; et celui-ci, sans avoir rien obtenu, revint pour faire appareiller les navires et les troupes qu'il avait pu réunir.

Cependant Renzo était arrivé et s'était rendu en Toscane, précédé d'un agent de Langey [2], pour procéder à de nouvelles levées. Avec les 22.000 écus que le Roi lui avait fait parvenir au début, plus 1.000 livres qu'on lui expédia ensuite, Renzo rassembla environ 2.000 hommes sur le littoral toscan et leur donna l'ordre de se rendre à Livourne où devait se faire la concentration générale des forces coalisées.

La flotte vénitienne, sous les ordre de Jean Moro, était mouillée à Livourne depuis le 26 octobre [3]. Le 6 novembre, une partie des galères françaises et celles de Doria vinrent la rejoindre ; quelques jours plus tard arrivèrent les autres galères françaises avec Langey et Renzo. L'effectif total s'élevait à 38 galères de combat, plus quelques navires de transport, portant environ 4.000 hommes de troupes. Renzo commandait le corps expéditionnaire et Doria avait la direction suprême des galères : les deux chefs devaient exercer leur pouvoir sans préjudice l'un de l'autre [4].

1. Grégoire Casal et Jarningham à Wolsey, de Pavie, 15 octobre, Brewer, *op. cit.*, IV, II, nos 3497, 3499.

2. Grégoire Casal à Wolsey, lettre citée du 15 octobre. Langey était secondé à Gênes par deux de ses frères, Jacques du Bellay qui est peut-être l'agent envoyé en Toscane et qui mourut, comme nous verrons, à l'assaut de Sassari, et Nicolas du Bellay, dont l'évêque de Bayonne, dans une lettre à Montmorency du 9 janvier 1528, relate les services : il avait réuni un certain nombre de « mariniers... de sa congnoissance, une douzaine de gentilshommes, partie Chevaliers de Rhodes.. » et avait avancé la somme nécessaire, 1.000 écus environ « pour les mettre en estat de bien servir. » B. N., fr. 3076, f. 28-29. — Ce Nicolas du Bellay mourut au mois d'août suivant de maladie, au camp d'Aversa. Cf. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 220, 223.

3. Marino Sanuto, *Diarii*, XLVI, col. 264.

4. Marino Sanuto, *Diarii*, XLVI, col. 293.

La flotte s'ébranla le 12 novembre [1], d'abord 17 galères françaises et 5 vénitiennes avec 2.600 hommes ; puis le 14, 3 françaises et 13 vénitiennes avec environ 1.300 hommes. On toucha d'abord à Piombino, pour embarquer 400 hommes qui s'y trouvaient, puis on descendit vers le sud. A la hauteur de San-Stefano, une violente tempête s'éleva qui dura une douzaine de jours et contraignit les coalisés de revenir à Livourne. Les avaries, les maladies et la diminution des vivres alarmèrent les chefs de l'expédition, qui tinrent conseil. Renzo, conformément à l'intention bien connue du Roi, voulait que malgré tout on se dirigeât vers Naples et la Sicile : son avis était appuyé par tous les réfugiés napolitains et siciliens qui suivaient une campagne dont ils avaient été les plus chauds partisans. Doria au contraire, fort de son expérience d'homme de mer, objectait la mauvaise saison, les tempêtes probables, l'état précaire où les coalisés se trouvaient déjà. Il proposait donc de renoncer à la Sicile, pour se rabattre sur la Corse et la Sardaigne, moins éloignées et presque aussi utiles pour couper les communications par mer de l'Empereur avec le Sud de l'Italie. Le provéditeur des Vénitiens, Jean Moro, partageait le sentiment et les vues de Doria. Renzo dut s'y rallier. Aussi bien François Ier avait-il consenti, comme pis aller, à cette déviation de l'expédition vers la Corse et la Sardaigne.

On prit donc la direction du Sud-Ouest. Une nouvelle tempête dispersa presque aussitôt la flotte dont une partie fut rejetée vers Livourne [2]. Le reste aborda en Corse, à Porto-Vecchio, d'où par terre, on fit filer les troupes jusqu'à Bonifacio. Ce n'est que vers le 7 ou 8 décembre qu'on atteignit la Sardaigne. Les troupes s'attardèrent au siège de Castel Genovese et donnèrent au vice-roi de Sicile le temps d'accourir avec des forces imposantes. Un grand combat se livra : les confédérés furent victorieux. Dans cette bataille, Guillaume du Bellay perdit un de ses frères, Jacques, « colonnel de deux mille hommes de pied [3] ». Sassari fut emportée et les nôtres y trouvèrent en abondance les vivres dont ils commençaient à manquer. Pour se ravitailler plus facilement, les confédé-

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Livourne, 12 novembre [1527]. B. N., fr. 3079, f. 109. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLVI, col. 316, 541-542 (lettre du 23 décembre, racontant les péripéties de l'expédition). — Cf. E. Petit, *André Doria*, p. 65-68, et H. Hauvette, *Luigi Alamanni*, p. 513-515.

2. Marino Sanuto, *Diarii*, XLVI, col. 360-361.

3. Robertet à Jean du Bellay, 2 février 1528. Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 3872 ; *ibid.*, n° 3853, 3854. — Jacques Colin à Montmorency, Savone, 30 janvier 1528, Musée Condé, série L, vol. X, f. 174. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 218-219.

rés se séparèrent : les Vénitiens allèrent à Porto del Conte. Doria à l'île d'Asinara, Renzo demeura à Porto-Torrès. Malgré cette dispersion, il fut bientôt malaisé de trouver des vivres. De plus la peste se mit parmi les troupes et les décima : à Porto del Conte, les Vénitiens avaient en moyenne 10 décès par jour [1]. Le mécontement grandissait parmi les soldats. Même entre les chefs l'accord n'existait plus. A grand peine, Langey empêchait un éclat : il allait de Porto-Torrès à l'Asinara, de l'Asinara à Sassari, prêchant le calme et la conciliation [2]. Vains efforts ! Doria somma Renzo de trouver moyen de se procurer des vivres, sinon il abandonnait l'entreprise, et il poussa les Vénitiens à en faire autant. Renzo et Langey décidèrent alors de conserver seulement 16 galères pour garder les conquêtes faites en Sardaigne en attendant la volonté du Roi : les autres se retireraient à Livourne et à Gênes. Mais la recrudescence de la peste, la maladie qui à ce moment même terrassa Renzo, enfin le mécontentement extrême de Doria empêchèrent de donner suite à ce projet. Il fallut songer à la retraite : tandis que Doria rentrait à Gênes, les Français et les Vénitiens revenaient à Livourne, au début de février. Les galères vénitiennes, après quelques jours de repos, se dirigèrent sur Corfou pour se refaire. Renzo et Langey envoyèrent au Roi le capitaine Jonas pour l'instruire de l'échec lamentable de « l'armée de mer » et des raisons de tout ordre qui l'avaient déterminé [3]. Sachant d'autre part que leurs opérations étaient liées à celles de l'armée de terre, ils jugèrent bon d'informer de tout Lautrec. C'est pourquoi Langey s'empressa d'aller le trouver dans son camp avant de rentrer en France.

III

Suivant les instructions qu'il avait reçues du Roi, Lautrec, après la prise de Pavie, avait négligé de marcher sur Milan et pris la direction du Sud. Par Parme, Modène, Bologne, où il avait dû, faute d'argent, s'arrêter longtemps, il avait atteint les bords de

1. Marino Sanuto, *Diarii*, XLVI, col. 539-541.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, de l'Asinara, 13 janvier 1528, B. N., fr. 3079, f. 59. — *Lettre apologétique...*, f. 16, il aurait même réussi à emprunter, sur son crédit, une somme pour apaiser les soldats prêts à se mutiner. — Marino Sanuto, *Diarii*, XLVI, col. 540-541 (18 janvier).

3. Marino Sanuto, *Diarii*, XLVI, col. 555, 593. — Guillaume du Bellay à Montmorency, de Livourne, 6 février 1528, B. N., fr. 20504, f. 86. — Renzo à Montmorency, de Livourne, 8 février, B. N., fr. 3013, f. 146.

l'Adriatique, Imola, Cesena, Ancône. Le 10 février, il arrivait sur les bords du Tronto, à la frontière du royaume de Naples. C'est sans doute là que Langey l'atteignit [1]. Le désastre de l'armée de mer ne le surprit pas outre mesure : il l'avait prévu dès le début et n'avait pas caché au Roi que l'on s'y était pris trop tard pour réussir. L'issue de l'entreprise contre Naples n'en serait cependant pas compromise, mais à trois conditions : que l'on envoyât au plus vite en vue de Naples les galères disponibles, pour fermer la mer aux Espagnols ; que le Pape, cessant ses réponses ambiguës et son attitude équivoque, rentrât décidément dans la Ligue et joignit ouvertement ses forces à celles des confédérés ; que de France enfin, on le laissât moins souvent sans nouvelles et sans argent, que le chancelier mît plus d'empressement et d'exactitude à lui dépêcher les sommes nécessaires à « l'entretiènement » de son armée, sans quoi l'on marchait à une défaite presque certaine [2].

Au retour du camp de Lautrec, Langey passa par Orvieto, pour voir le Pape. Après avoir été plus de six mois le prisonnier des Impériaux, maîtres de Rome, et pour sortir de captivité contraint de signer une capitulation désastreuse, Clément VII avait réussi à s'échapper de Rome sous un déguisement et s'était refugié à l'abri des fortes murailles d'Orvieto. De là, il reprit son jeu de négociations avec les Impériaux, pour retarder l'exécution des clauses de l'accord qu'il avait subi, et avec les confédérés, auxquels il voulait faire chèrement payer sa rentrée dans la Ligue. Celle-ci venait de s'accroître du duc de Ferrare, que Lautrec avait détaché de la cause impériale. Cette adhésion n'était pas pour satisfaire le Pape. Aux griefs anciens qu'il avait contre le duc, s'en ajoutaient de récents et de plus cuisants encore : le duc avait profité de la défaite du souverain Pontife, pour le dépouiller de Modène et Reggio. De leur côté, les Vénitiens avaient mis la main sur Ravenne et Cervia. C'était avec ces singuliers alliés qu'on demandait à Clément VII de s'unir, c'est-à-dire de reconnaître les faits accomplis, de sanctionner le rapt dont il venait d'être victime. On conçoit qu'il hésitât. D'ailleurs le souvenir des vexations que lui avaient imposées les Impériaux le gardait de vouloir encourir à nouveau leur colère. Sans rompre avec eux, il fit passer secrètement quelques secours à Lautrec, lui facilita sa marche à travers les Romagnes, envoya même un noble romain,

1. *Lettre apologétique...*, f. 16 v°.

2. Lautrec à Montmorency, de Civita de Chieti, 21 février 1528, B. N., fr. 3019, f. 8.

Pierre-Paul Crescentini, résider auprès de lui. Mais à Camille Trivulce, à Guido Rangone que Lautrec lui avait dépêchés, il refusa de se déclarer davantage [1].

Langey ne fut guère plus heureux. Il lui fut répondu comme à Longueval [2] que François Ier venait d'envoyer à Orvieto muni des promesses les plus encourageantes. Tant que l'issue de la lutte était douteuse, le Pape ne voulait pas s'engager. Peut-être pourrait-on amener la paix entre François Ier et Charles-Quint. Pour mieux s'assurer des dispositions de celui-ci, en réalité pour gagner du temps, Clément envoyait en Espagne, passant par la France, l'évêque de Pistoïa. Si réellement la paix était impossible, il adhèrerait à la Ligue, comme l'en sollicitaient les rois de France et d'Angleterre. Mais auparavant, il fallait que ces rois obtinssent de Venise et de Ferrare la restitution des territoires usurpés, des Florentins émancipés leur soumission aux Médicis. Jusque là, ses bons offices pour favoriser la campagne de Lautrec, en secret, mais rien de plus. Il risquait moins à attendre qu'à se décider. Car vaincus, les confédérés l'entraînaient dans leur défaite jusqu'au fond de l'abîme ; victorieux, ils auraient encore besoin de lui, l'un, François Ier, pour garder le royaume de Naples, l'autre, Henry VIII, pour régler à son gré cette affaire du divorce qui se levait à l'horizon.

L'attitude indécise du Pape rendait d'autant plus nécessaire la présence d'une flotte dans les eaux de Naples. Comme Lautrec, le Pape réclamait de François Ier l'envoi de vaisseaux dans le sud de l'Italie [3]. Doria, de retour à Gênes, envoyait son neveu Philippin avec sept galères vers Naples. Mais ne pouvait-on en avoir davantage et décider Doria à en prendre le commandement ? L'amiral génois était revenu de Sardaigne le cœur ulcéré et plein de colère contre Renzo et les Siciliens, sur lesquels il faisait retomber toute la responsabilité de son échec. Il s'était retiré à Gênes, décidé à se tenir à l'écart ou à faire un éclat, si on ne lui donnait pas quelque satisfaction. Ces sentiments n'avaient pas échappé à Langey qui en avait informé Lautrec. Celui-ci, comprenant de quelle impor-

1. Lautrec au Roi, d'Ancône, 29 janvier 1528, Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 3855 — Raince au Roi, d'Orvieto, 28 janvier 1528, B. N., fr. 3009, f. 1-4.

2. Sur la mission du sr de Longueval, voir une lettre de Carpi à Montmorency, Paris, 11 janvier 1528 ; Montmorency à Jean du Bellay, 9 janvier 1528, B. N., fr. 3019 f. 17 ; 5499, f. 154. — Sanga à Gambara, d'Orvieto, 9 février 1528, *Lettere di Principi*, I, f. 111-114.

3. Grégoire Casal à Wolsey, Orvieto, 1er mars, Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 3995.

tance étaient les services de Doria et combien désastreuse serait sa retraite, pria Langey d'aller le voir et d'avertir exactement le Roi. A Gênes[1], Langey « pour la grande familiarité et habitude qu'il avoit audit André Doria, logea en son palais où il trouva moyen d'entendre sa volonté... » Doria était de plus en plus mécontent. Dès le 10 février, il avait dépêché à François Ier un de ses secrétaires pour l'informer au vrai de ce qui s'était passé en Sardaigne et dégager sa responsabilité du désastre. Il n'avait pas reçu de réponse, ce qui lui faisait supposer que ses adversaires avaient trouvé plus de créance. Il remettait en avant des réclamations anciennes, redemandait au Roi « la récompense » qu'il attendait toujours « touchant le prince d'Orange », « le temps deu à ses galères », dont on ne parlait plus. Enfin le refus que François Ier venait d'opposer au désir des Génois de rétablir l'antique suprématie de Gênes sur Savone, permettait d'ajouter une revendication patriotique à tous ces griefs personnels, de colorer d'un prétexte honorable ses intérêts particuliers. Il s'ouvrit de tout cela à Langey et lui développa les plus belles espérances. Si François Ier lui donnait satisfaction, « il feroit avecques le peuple que, pour seureté de leur foy, ils livreroient au Roy douze gallères entretenues à leurs despens, sur lesquelles il pourrait mettre tels capitaines et soldats que bon luy sembleroit, retenant seulement deux galères pour la garde du port. »

Langey qui savait, par les faits dont il avait été témoin l'année précédente, quel prix les Impériaux attachaient à la possession de Doria et ce dont ils étaient capables pour l'avoir, Langey vint en poste auprès du Roi. Il lui exposa l'état des affaires en Italie, les réclamations de Lautrec, les conditions du Pape et les plaintes de Doria. Tandis qu'une nouvelle armée sous les ordres de Saint-Pol passait les Alpes, le vicomte de Turenne était envoyé auprès du Pape et des princes italiens, Florence, Ferrare, Venise, pour « moyenner » un accord. A Gênes, on dépêcha successivement Marcillac et Yzernay ; mais au sujet de Doria, on ne tint pas compte des avis de Langey. Malgré ses sages et prophétiques observations, ce fut la volonté du chancelier Duprat qui l'emporta dans le conseil. Il en résulta la défection de Doria, la perte de Naples et de tout le sud de l'Italie.

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 219-220. — Ed. Petit, *André Doria*, p. 69 sqq. — Decrue, *Anne de Montmorency... à la cour... du roi François Ier*, p. 111-114. — L. Robert, *Philibert de Châlon*, p. 204.

IV

C'est au chancelier Duprat que Lautrec imputait les retards apportés au paiement de ses troupes et c'est contre lui surtout qu'il formulait les plaintes dont il avait chargé Langey. C'est le chancelier Duprat dont Langey essaya, inutilement, de combattre la résolution, relativement à Doria. C'est encore avec le chancelier Duprat qu'il allait avoir maille à partir, non plus pour des affaires d'Etat, mais pour des affaires privées. Ces affaires, il nous faut les examiner ici, non seulement à cause de la chronologie, mais surtout parce qu'elles sont étroitement liées aux événements que nous venons de voir et qu'elles éclairent un côté fort honorable du caractère de Langey.

Ce fut une question d'argent qui provoqua l'incident dont nous allons parler [1]. La famille de Guillaume du Bellay n'était pas riche. Nous avons vu que Louis du Bellay, avait été contraint d'aliéner une partie de ses domaines pour pouvoir élever ses enfants dont il avait eu « très grosse charge ». Toutes les combinaisons qu'il avait essayées pour rétablir l'état de ses affaires n'avaient abouti qu'à l'enfoncer dans de plus grands embarras. En sa qualité d'aîné Guillaume y avait été aussi engagé. Une somme fournie au Roi et non remboursée avait failli amener la débâcle. Langey y perdait les intérêts et entamait le capital, et ce n'est pas au service du Roi qu'il pouvait rétablir sa fortune compromise. Quand il s'agissait de l'intérêt de son maître, Langey ne regardait pas à la dépense. On le voit exécuter à ses frais deux voyages en Italie lorsque François Ier était à Pizzighetone et un voyage en Espagne, avec Marguerite d'Angoulême. A certains moments critiques, il emprunte en son nom et sous sa garantie personnelle, plus de 3.000 écus, à Rome, en janvier 1527, pour permettre à Renzo de lever des troupes contre le vice-roi de Naples, une autre somme lors de l'expédition de Sardaigne pour calmer l'impatience des soldats mutinés. Dans cette expédition de Sardaigne, il ne reçoit que 100 écus sur les 600 qu'on lui avait promis et, pendant sept mois, il sert presque entièrement à ses frais. Joignez à cela les dépenses extraordinaires, les pertes de chevaux et de bagages, les intérêts qui toujours courent et augmentent : on s'expliquera qu'à

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, Paris, 26 avril [1528], B. N., fr. 3080, f. 121. — *Lettre apologétique à Marguerite de Navarre*, sans date, mais de cette époque, B. N., fr. 5152, f. 13-17.

son retour d'Italie, en 1528, il se soit trouvé dans une situation voisine de la gêne. « Les unes de mes rentes sont décrettées, les autres sont en cryées, et si un homme de bien depuis naguères ne se feust trouvé... la propre maison de mon père fust à ceste heure decrettée ».

A plusieurs reprises, Langey avait réclamé ce qui lui était dû. Au conseil de Compiègne, en septembre 1527, devant son insistance, le chancelier lui fit de belles promesses, qui naturellement ne furent pas tenues : non seulement on ne lui paya pas l'arriéré, mais Langey ne reçut même pas tout ce qui lui avait été accordé pour s'en aller à l'armée de mer [1]. Quand il revint, son mécontentement éclata. Duprat, dont il avait déjà encouru la « male grâce », reçut fort mal ses protestations. Le chancelier avait un caractère hautain et facilement irritable ; il était d'un commerce difficile et les ambassadeurs sont presque unanimes à s'en plaindre [2]. Du reste, il lui était assez difficile de trouver de l'argent et cela ne le disposait guère à prêter une oreille favorable aux requêtes financières. Il blâma les « folyes » de Langey, c'est-à-dire tout ce que celui-ci avait fait de son propre mouvement et à ses frais. Langey de son côté ne se gêna pas pour dire et écrire, de manière à le faire savoir à Duprat, que le chancelier lui faisait injustice.

Duprat se montra très irrité de ce langage, et, comme il avait à ce moment tout crédit, Langey aurait pu le payer cher. Pour se mettre à l'abri, et aussi pour obtenir une solution favorable à ses intérêts, Guillaume du Bellay s'adressa à tous ses protecteurs : au Grand-Maître, Anne de Montmorency, à Marguerite de Navarre, à laquelle il écrivit une longue lettre apologétique. Jean du Bellay, qui avait aussi à se plaindre du chancelier, appuya de Londres ses prières et ses récriminations [3]. Grâce à ces intermédiaires, Louise de Savoie s'intéressa à l'affaire du malheureux Langey, que nous voyons durant l'été de 1528 courir de St-Germain à Paris, de la Cour au Parlement pour obtenir satisfaction [4].

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, Livourne, 12 novembre [1527], B. N., fr. 3079, f. 109.

2. Cf. les textes cités par Spont, *Semblançay*, p. 243, n. 3. — Jean du Bellay à Marguerite de Navarre, 19 mai [1528] ; à Montmorency, 20 mai [1528], B. N., fr. 3076, f. 155-156, 3077, f. 11-14.

3. Jean du Bellay à Montmorency, de Londres, 20 et 28 mai [1528], B. N., fr. 3077, f. 11, 23.

4. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Paris, 8 et 13 juillet [1528], B. N., fr. 3080, f. 153 ; 3078, f. 55 sqq. — Marguerite de Navarre à Montmorency, dans Génin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 243.

Qu'advint-il de ses réclamations ? Fut-il, comme son frère Jean, auquel nous voyons allouer 1.025 livres tournois, le 10 juillet 1528 [1], remboursé d'une partie de ses dépenses ? Nous ne pouvons le dire en toute certitude. Peut-être reçut-il quelque indemnité capable de le tirer de la triste situation où il s'était mis pour le service du Roi. Ce qui est sûr, c'est que tous les frais qu'il avait assumés dans les missions précédentes ne lui furent pas payés, car nous en verrons la mention reparaître dans des comptes postérieurs. Quoi qu'il en soit, toutes ces tribulations, les soucis de ses affaires privées compromirent sa santé déjà ébranlée par les fatigues de ses voyages. Pour se rétablir, il dut se tenir en repos quelques mois, à la fin de 1528. Ce fut une courte halte dans cette vie active. Dès le printemps de 1529, Langey allait rentrer en scène, mais cette fois sur un autre théâtre, l'Angleterre.

1. B. N., Clairambault 1215, f. 67. — Jean du Bellay au chancelier, Londres, 26 juillet [1528], B. N., fr. 5499, f. 76 v°.

LIVRE DEUXIÈME

LES MISSIONS EN ANGLETERRE

(1529-1530)

CHAPITRE PREMIER

La Première Mission en Angleterre. La Paix de Cambrai.

(Mars-Août 1529)

I

Depuis le traité de Madrid, l'alliance anglaise était devenue le principal point d'appui de la politique française. Pour arriver à ses fins, c'est-à-dire garder la Bourgogne et obtenir ses enfants contre une rançon, François Ier avait absolument besoin du concours de Henry VIII : de son concours pécuniaire et militaire, s'il fallait par une guerre contraindre Charles-Quint à accepter ces conditions ; de son concours diplomatique, si les négociations pouvaient y suffire. Aussi le rapprochement entre les deux souverains était-il allé s'accentuant de plus en plus [1]. Par des satisfactions de vanité et par des pensions, on avait d'abord gagné Wolsey, qui avait incliné son maître du côté de la France. Le rôle de médiateur qui lui était offert entre le roi de France et l'Empereur avait flatté l'amour propre de Henry VIII, dont c'était le rêve d'être ainsi l'arbitre des rois. C'était aussi son intérêt d'aider au relèvement de François Ier, et de ne pas le laisser conclure seul un arrangement avec les Impériaux d'où les Anglais seraient exclus. Enfin, le remboursement que François Ier lui promettait, des sommes avancées à Charles-Quint, l'avait touché dans l'une de ses passions maîtresses, l'avarice. Le désir d'un rôle glorieux, la crainte de rester dans un isolement funeste et l'appât de l'or l'avaient conduit à l'alliance française : son amour violent pour Anne Boleyn l'y retenait et devait même l'y enchaîner.

1. Sur l'intimité croissante des rapports entre François Ier et Henry VIII, et sur l'évolution de l'alliance franco-anglaise de 1525 à 1528, voir la *Correspondance politique de Jean du Bellay* (édit. V.-L. Bourrilly et P. de Vaissières. I, *Missions en Angleterre, Introduction.*

l'affaire du divorce par la manière dont Wolsey l'avait engagée, exigeait les bons offices de Clement VII et Henry VIII, pour les obtenir, comptait avant tout sur le concours de François Ier. C'est à quoi fut bientôt subordonnée toute la politique anglaise. Du jour où les diplomates français s'en aperçurent, leur situation devint prépondérante à la cour de Londres et ils en usèrent au mieux des intérêts de leur souverain. Bouffi d'orgueil et de sensualité, Henry VIII dut, malgré quelques accès d'impatience et parfois des soubresauts de colère, se plier aux desseins de François Ier et de protecteur hautain du roi de France devenir peu à peu son obligé presque suppliant.

La fin de l'année 1528 marque le moment précis où se dessine ce changement d'attitude. François Ier avait encore besoin autant que jamais du concours de Henry VIII. Les derniers échecs en Italie, le désastre de l'expédition de Lautrec et la perte de Gênes, ne l'avaient pas découragé : en novembre et décembre 1528, il préparait activement une revanche pour laquelle la coopération effective de l'Angleterre lui était d'autant plus indispensable qu'elle était prévue par les traités. Mais Wolsey et Henry VIII étaient médiocrement disposés à la guerre. Déjà, au mois de juin précédent, ils avaient fait différer l'ouverture des hostilités par la conclusion avec les Flamands d'une trêve de huit mois à laquelle la France avait été contrainte d'adhérer. Ils craignaient qu'une rupture avec l'Empereur n'eût un contre-coup néfaste sur leurs relations commerciales avec les Flandres. Maintenant ils avaient encore une autre raison de désirer le maintien de la paix : la peur de s'aliéner le Pape dont le légat, Campeggio, était venu en Angleterre pour trouver une solution à l'affaire du divorce. Aussi Wolsey s'efforçait-il de faire prévaloir un plan tout pacifique : François Ier et Henry VIII s'assureraient le Pape en prenant en gage Ravenne et Cervia, que les Vénitiens s'obstinaient à ne pas vouloir rendre, et le rassureraient en lui donnant une garde de deux mille hommes ; Clément VII imposerait ensuite à tous les princes une trêve d'un an et demi ou deux ans, qui permettrait de tenir une sorte de congrès auquel l'Empereur serait convoqué et d'où presque sûrement sortiraient la paix et la délivrance des enfants de France. Si l'Empereur faisait mine de résister, ou si seulement le Pape n'acceptait pas ce plan, on aurait alors recours à une guerre vivement menée [1].

1 Lettres de Jean du Bellay à Montmorency, 13 et 20 décembre 1528, B. N., fr. 3077, f. 193 ; 3003, f. 17, début de la lettre du 20, la suite dans 3079, f. 11.

François Ier goûta médiocrement cette proposition, dans laquelle il vit surtout un moyen pour les Anglais de différer l'exécution de leurs engagements. Bien que sa mère eût secrètement entamé à ce moment des pourparlers avec la régente des Pays-Bas, il pensait que Charles-Quint n'accéderait à la paix que s'il y était forcé. Il voulait donc commencer par cette guerre que Wolsey renvoyait à une date indéterminée ; guerre à la fois en Italie et en Espagne. Pour réussir, il comptait sur le concours de « son bon frère et amy » Henry VIII. Il enverrait bientôt, écrivait-il en janvier 1529 [1], un gentilhomme de sa chambre chercher la contribution que les Anglais avaient promis de fournir. En attendant, Jean du Bellay, notre ambassadeur ordinaire à Londres, devait préparer le terrain.

Les efforts de Jean du Bellay furent contrariés par toutes sortes d'obstacles. D'abord, recevant peu de nouvelles de la Cour, il avait peu d'occasions d'aller voir Henry VIII ou son ministre. Puis les pourparlers secrets de Louise de Savoie avec Marguerite avaient transpiré et rendu les Anglais méfiants. Leur méfiance était encore accrue par les retards apportés à la mission du seigneur de Warty, dont le départ était annoncé depuis plus d'un mois et qu'on ne voyait jamais arriver. Brusquement, dans les premiers jours de février 1529, on apprit la nouvelle, fausse, de la mort du Pape [2]. Aussitôt Jean du Bellay fut renvoyé en France. Wolsey était candidat à la papauté : élu, il atteignait le but visé par son ambition et du même coup réglait à la satisfaction de Henry VIII et de François Ier les questions pendantes : cette affaire du divorce, que l'attitude dilatoire de Campeggio menaçait de faire aboutir à un échec, et la paix aux conditions proposées par la France. Jean du Bellay devait demander l'appui de François Ier et se faire dépêcher à Rome pour y aider à l'élection de Wolsey. Il n'était pas encore arrivé à Boulogne que la mort du Pape fut

1. François Ier à Jean du Bellay, 21 janvier, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5202; la lettre est fort mutilée, les nos 5204 et 5205 en sont probablement la suite, et le n° 5193, la fin. — Montmorency à Jean du Bellay, 20 janvier, B. N., fr. 5499, f. 159. — Cf. une lettre de Knight (début de janvier), Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5148 ; *ibid.*, n° 5182, Taylor à Wolsey, 17 janvier 1529.

2. Lettres de Jean du Bellay à Montmorency, des 1er, 12, 25, 28 janvier 1529, B. N., fr. 3080, f. 55 ; 3076, f. 33, 55, 47 ; Montmorency à Jean du Bellay, 24 janvier, 5499, f. 159. — Brewer, *op. cit.* IV, III, n° 5148, Knight à Wolsey (début de janvier) ; n° 5181, Taylor à Wolsey, 17 janvier; n° 5193, François Ier à Jean du Bellay 21 janvier; n° 5205, François Ier à Jean du Bellay, 24 janvier; nos 5201, 5203, François Ier et Montmorency à Jean du Bellay (fin janvier).

dementie [1]. Cependant, on attendit quelques semaines pour savoir au juste à quoi s'en tenir. Sur ces entrefaites, François Ier, qui n'abandonnait pas ses desseins contre l'Empereur, décida d'envoyer en Angleterre, non plus Warty, mais Guillaume du Bellay.

II

Pendant tout l'été de 1528, Guillaume du Bellay avait été absorbé par ses démêlés avec le chancelier, et une maladie. Nous ne le retrouvons à la Cour qu'au mois de novembre, entourant de ses bons offices Statileo, l'évêque de Transylvanie, ambassadeur de Jean Zapolya, venu pour conclure un traité d'alliance entre son maître et le roi de France. Langey l'avait connu précédemment à Rome. Il faillit même l'accompagner en Angleterre, puis à travers l'Allemagne, où François Ier cherchait à susciter des ambarras à l'Empereur et à son frère Ferdinand. Mais il ne fut pas donné suite à ce projet : Langey ne suivit pas l'ambassadeur en Angleterre et, grâce à Montmorency, se fit, pour raison de santé, décharger de la mission en Allemagne. Ce fut Rincon qui, définitivement, partit avec Statileo, au printemps de 1529 [2].

A cette date, Langey était déjà dépêché en Angleterre. Il avait été choisi parce qu'il était parfaitement au courant des affaires anglaises. Depuis le mois d'avril de l'année précédente, il y avait été plus ou moins mêlé et son frère Jean l'en avait instruit jusque dans les moindres détails. Nul ne pouvait donc mieux remplacer ce dernier, dont le voyage à Rome était encore en suspens. Décidé vers le 25 février, le départ de Guillaume du Bellay fut différé pendant deux semaines, parce que le Roi attendait de Rome des nouvelles précises d'où résulterait ce que devrait faire l'évêque de Bayonne. Il eut enfin lieu le 9 mars [3].

Langey avait pour mission d'abord d'expliquer à Wolsey les raisons qui avaient retardé sa venue et dont l'intérêt du cardinal avait été l'unique principe. Puis il lui exposerait « par le

1. Jean du Bellay à Wolsey, de Clermont près Paris, 5 février 1529, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5274.

2. Brewer, *op. cit.*, IV, II, n° 4961, Taylor à Wolsey, novembre 1528. — Jean du Bellay à Montmorency, début de janvier, 12, 25 janvier, B. N., fr. 3080, f. 61 ; 3076, f. 35,55. Montmorency à Jean du Bellay, 24 janvier, B. N., fr. 5499, f. 159 v°.

3. Lettre de Missolus à Wolsey, 25 février, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5325.— Taylor à Wolsey, 7 mars, *ibid.*, n° 5361. — François Ier et Montmorency à Wolsey, 9 mars, *ibid.*, nos 5369, 5367.

menu » la situation et les projets du roi de France. François Ier avait déjà fait des sacrifices considérables pour imposer la paix à l'Empereur. Il avait, pour l'expédition de Lautrec, dépensé une « incrédible somme de deniers » et Naples eût été certainement prise, ce qui aurait entraîné la fin de la guerre et l'alliance du Pape, sans la mort de Lautrec, emporté subitement par une maladie, « la plus estrange dont jamais l'on ayt ouy parler ». Depuis, il a entretenu au royaume de Naples un certain nombre de seigneurs, dans l'Italie du nord une armée commandée par le comte de Saint-Pol et une grosse flotte dans la Méditerranée, sans compter les garnisons de la frontière des Pyrénées qu'il lui a fallu renforcer, ce qui ne va pas sans très fortes dépenses. Malgré cela, il persévèrera, il en fera de plus grandes encore, au besoin, pour obtenir la délivrance de ses enfants.

Il vient d'envoyer à Rome Jean-Joachim de Passano, muni de « mémoires et instructions » pour conclure une Ligue générale avec la papauté et les états italiens. Des instructions et des mémoires analogues ont été adressés, avec des ambassadeurs, aux Vénitiens, aux Florentins et au duc de Ferrare, « affin de composer les différens qu'ils ont avec nostre Sainct Père ». Cette alliance conclue, le Pape excommunierait l'Empereur, le priverait de Naples et de la Sicile. Henry VIII et Wolsey ordonneront aux ambassadeurs anglais à Rome d'appuyer l'action des Français. François Ier est aussi décidé à attaquer Charles-Quint en Espagne : il rassemble dans ce but une armée qui est déjà en grande partie sur pied, payée et équipée. Deux flottes seront dirigées contre l'Empereur : sur la Méditerranée, trente galères et dix navires, sans compter les « gros gallyons armez, muniz et équippez de tout ce que leur sera nécessaire », « et du costé de la mer océane », le lieutenant de l'amiral de France a été appelé pour dresser une armée « qui sera pour le moins de quinze grans navires ».

Tels étaient les préparatifs du roi de France : il comptait sur la coopération effective de « son bon frère et amy ». Henry VIII, outre l'appui diplomatique de ses ambassadeurs à Rome, fournirait la contribution à laquelle il était tenu en cas de guerre. Langey devait de plus le prier d'équiper « jusques à six bons navires » qu'il enverrait « pour se trouver ensemblement avec l'armée du Roy, son frère, sur les confins et ports d'Espaigne ». Si les Anglais manifestaient l'intention d'attendre, pour verser leur contribution, le résultat des pourparlers avec le Saint-Siège, il leur remontrerait la nécessité d'une résolution prompte, « ce qui

ne se peult bonnement faire sans que une bonne conclusion se prenne de ladite contribution afin que là dessus le Roy puisse mesurer ses forces..., veoir qu'il aura à faire et là dessus (engager) la guerre par si bonne et prompte exécution que soit au bien et exaltation des affaires communes ».

Pour rendre Henry VIII et son ministre plus traitables, François Ier promettait d'examiner avec la plus grande faveur les plaintes de certains marchands anglais au sujet de déprédations commises à leur encontre par les Français. Il s'engageait aussi à user de toute son influence auprès du jeune roi d'Ecosse pour le dissuader de conclure une alliance avec l'Empereur : il lui enverrait même, si cela pouvait leur être agréable, le duc d'Albany régent d'Ecosse, à la fois pour empêcher ce rapprochement et « pour tenir la main à ce que les choses y allassent selon l'intention » des deux souverains alliés. Un gentilhomme écossais venait d'être dépêché avec des instructions dans ce sens et avait charge de passer par Londres. Langey confirmerait ces dispositions et, assurerait que l'intention de François Ier était de se conduire et gouverner en toutes choses selon l'avis et les conseils de son « bon frère et allié » Henry VIII et de « son bon amy » le cardinal Wolsey [1].

La venue de Langey ne réussit pas à dissiper entièrement la méfiance que ses retards avaient fait naître. Les Anglais avaient été instruits du passage par la France de deux émissaires, Rosimbourg et Guillaume des Barres, envoyés en Espagne par Marguerite, et, malgré l'affirmation de Langey qu'il s'agissait seulement de quelques détails relatifs à la trêve conclue l'année précédente avec les Flamands et prolongée en février, ils n'étaient pas rassurés sur les intentions réelles de François Ier. Leur trouble était encore accru par les insinuations de l'ambassadeur impérial, don Iñigo de Mendoza, qui s'efforçait de détacher Henry VIII de l'alliance française. Enfin l'affaire du divorce traînait misérablement : à Londres, Campeggio différait toujours l'ouverture de la Cour légatine ; à Rome, Clément VII prétextait son état de santé pour ne prendre aucune décision, malgré les sollicitations de plus en plus pressantes des agents anglais. Aussi les dispositions du roi et de son ministre n'étaient-elles rien moins que belliqueuses. Ils

1. Les instructions de Langey mutilées et sans date ni nom de destinataire se trouvent dans Brewer *op. cit.*, IV, III, n° 5207. Les instructions pour les affaires d'Ecosse sont *ibid.*, n° 5340 : il faut lire à la date [VI] II mars (8 au lieu de 2 mars). Cf. *ibid.*, n° 5362, 5363.

soulevèrent contre le projet de François Ier de nombreuses objections : la chose était si importante qu'il fallait user de beaucoup de réflexion. Les affaires d'Italie prenaient une mauvaise tournure et François Ier se faisait probablement des illusions sur ses alliés italiens, qui n'ont en vue que leur intérêt personnel. Les Anglais seuls considèrent les véritables intérêts de la France et ils estiment qu'une paix, même à des conditions moins avantageuses, serait préférable à une guerre, dont l'issue, même pour la mieux préparée, est toujours incertaine. L'Empereur n'est pas réfractaire à toute tentative pacifique : son ambassadeur leur en a donné l'assurance formelle. Peut-être, sur la médiation de Henry VIII, consentirait-il à accepter la paix. Et finalement ils revenaient au projet primitif : ils approuvaient les efforts tentés par François Ier pour comprendre dans une Ligue offensive et défensive les princes italiens ; mais il faudrait en premier lieu voir si Charles-Quint accepterait la trêve qu'imposerait le Pape, s'il consentirait à délivrer à des conditions raisonnables les enfants de France et à signer une paix universelle ; en cas de refus, on ferait la guerre. Henry VIII enverrait alors en France un de ses gentilshommes, lord Rochford par exemple, pour établir le chiffre de la contribution et prendre toutes les mesures nécessaires [1].

Ces vues que, de son côté, l'ambassadeur anglais fut chargé de transmettre à François Ier, ne correspondaient guère aux instructions de Langey, non plus qu'aux desseins du Roi. Langey avait dans ses instructions mêmes les éléments de la réponse qu'il ne manqua pas de faire à Wolsey. Quant à François Ier, il se montra plus que jamais décidé à la lutte : il représenta la dure captivité dans laquelle étaient plongés ses enfants, les frais énormes que lui avaient occasionnés les précédentes campagnes, les refus réitérés opposés par Charles à toutes les propositions de paix. Une trêve lui ferait perdre ses alliés italiens, qui, abandonnés, traiteraient directement avec l'Empereur : ce serait sa ruine totale. Il était donc formellement résolu à la guerre contre l'Espagne et bien que la victoire fût entre les mains de Dieu, il croyait raisonnablement pouvoir y compter. S'il demeurait seul, il aimerait

1. Tuke à Wolsey, 20 mars et fin mars, *State Papers*, I, p. 329, 331; Brewer, *op. cit.*, IV, III, nos 5393, 5403. — Les instructions de Wolsey à Gardiner, Brian, Casal et Vannes, le 6 avril, Brewer, *ibid.*, no 5428. — Knight (qui remplace Taylor, comme ambassadeur anglais à la cour de France depuis le début d'avril), à Wolsey, 21 avril, Brewer, *ibid.*, no 5482.

mieux lever sur ses sujets jusqu'à 40.000 hommes que de lâcher cette entreprise [1].

Les Anglais se montrèrent inébranlables : ils promirent seulement d'envoyer en France, à bref délai, John Russell porteur de leurs résolutions définitives. La mission de Guillaume du Bellay était terminée : il demanda son congé, que justifiaient l'exécution de sa charge et la faiblesse de ses ressources [2]. Il partit vers le milieu d'avril, muni des réponses de Henry VIII, et de lettres de Wolsey pour Montmorency [3]. S'il ne rapportait ni la contribution qu'il était venu chercher, ni la promesse d'une offensive immédiate qu'il avait vainement sollicitée, il était entré assez avant dans l'amitié du cardinal-légat, avec lequel il avait eu de « bons propos et longues communications sur le tout ». La solution toujours différée et désormais douteuse de la question du divorce, sur laquelle Wolsey jouait toute sa fortune, commandait à celui-ci de conserver à tout prix l'appui de la France. Peut-être toucha-t-il ce sujet dans ses entretiens avec Langey [4]. Malheureusement les lettres de Guillaume au Roi, à Montmorency ou à son frère Jean, ne nous ont pas été conservées, à l'exception d'une seule [5]. Il nous est donc impossible d'invoquer aucune preuve à l'appui de cette hypothèse, si vraisemblable soit-elle. Un seul fait demeure certain, l'amitié de Wolsey pour Guillaume du Bellay et sa confiance en lui, comme on peut le voir dans la lettre que ce dernier lui écrivit, d'Amboise, le 1er mai, peu après son arrivée à la Cour [6]. C'est un avantage dont Langey, dans sa mission suivante, saura tirer parti.

1. Lettre déjà citée de Knight à Wolsey, 21 avril.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Londres, 13 avril, B. N., fr. 3080, f. 113.

3. Wolsey à Montmorency, de Westminster, 12 avril, B. N., fr. 20433, f. 71.

4. Dans sa lettre du 13 avril, Guillaume du Bellay écrit à Montmorency : « Oultre ce que j'escryz et par cy-devant ay escript au Roy, j'envoye à mon frère une longue bible affin que sur les points dont le vouldrez interroger il vous en puysse rendre compte en attendant ma venue.... » Nous n'avons pas retrouvé cette « longue bible », c'est-à-dire ce volumineux rapport auquel renvoie Langey et dans lequel il avait sans doute consigné le détail de ses conversations avec Wolsey.

5. La lettre du 13 avril, déjà citée.

6. Guillaume du Bellay à Wolsey, d'Amboise, 1er mai (en latin et mutilée), Brewer, *op. cit.*, IV, III, no 5514. La même lettre se retrouve sans date ni nom d'auteur, *ibid.*, no 5165. — Cf. *ibid.*, no 5513, Jean du Bellay à Wolsey, même date.

III

Les tergiversations de Henry VIII jointes aux mauvaises nouvelles reçues d'Italie, où Saint-Pol était sans argent et où les négociations se poursuivaient sans résultat, déconcertèrent les plans belliqueux de François Ier. Sans les abandonner entièrement, le Roi prêta l'oreille aux conseils pacifiques de sa mère qui, depuis décembre dernier, d'accord avec la régente des Pays-Bas, cherchait un terrain d'entente avec l'Empereur. Rosimbourg et Des Barres rapportaient d'Espagne une commission pour Marguerite de traiter avec Louise de Savoie. Aussitôt celle-ci envoya en Flandre l'élu Bayard qui reçut une réponse des plus encourageantes. Une entrevue entre les deux princesses fut décidée, à Cambrai, d'où elles comptaient faire sûrement sortir une paix aussi nécessaire à l'Empereur qu'au Roi très chrétien.

Il fallait prévenir les Anglais de ce changement d'attitude, les faire adhérer à cette nouvelle solution, et cela, avant l'arrivée en Angleterre de l'envoyé de Marguerite, Jean le Sauch. Le 7 mai, Jean du Bellay retourna subitement à Londres, chargé de cette mission. Wolsey fut atterré : comme son maître, il redoutait une paix où il craignait de n'être pas parmi les contractants. Henry VIII avait peur de n'être pas remboursé des dettes contractées par l'Empereur. Wolsey voyait déjà Charles-Quint en Italie, disposant du Pape à son gré et faisant condamner les projets de divorce. C'était le naufrage de toutes ses espérances, « la totale ruyne [1] », la disgrâce certaine. Il mit en doute la sincérité des Impériaux et tâcha d'aviver la défiance de François Ier. Il poussait maintenant à la guerre, pressait l'envoi en France de Fitzwilliam et du duc de Suffolk avec de l'argent, entravait enfin par tous les moyens possibles le progrès des négociations de Louise avec Marguerite. En même temps, il hâtait la solution de l'affaire du divorce et, le 18 juin, ouvrait la Cour légatine chargée de juger Catherine d'Aragon. Sans cesse, il accablait Jean du Bellay de ses réclamations, de ses plaintes, ne pouvant pas parfois achever ses propos sans pleurer et « sans grande signification en dehors que le dedans estoit bien pressé [2] ».

Il semblait que tout espoir de guerre ne fût pas perdu : Fran-

1. Jean du Bellay à Montmorency, 22 mai 1529, B. N., fr. 3078, f. 1 sqq.

2. Jean du Bellay à François Ier, à Montmorency, 22 juin 1529, B. N., fr. 3499, f. 134 v° ; 3078, f. 25.

çois I[er] n'inclinait qu'à demi à la paix. Il était loin d'avoir une entière confiance dans les affirmations pacifiques de Marguerite de Savoie; il y voyait un moyen pour l'Empereur de gagner le temps nécessaire pour passer en Italie. Afin de n'être pas pris au dépourvu, et aussi de conserver ses alliés, il gardait une attitude belliqueuse, approuvait les avis énergiques de Wolsey, multipliait les préparatifs militaires et tenait des conseils de guerre où il exposait aux ambassadeurs anglais et italiens le détail des mesures prises et des projets futurs [1]. Mais pendant ce temps Louise de Savoie menait rapidement les négociations préliminaires: le 12 juin, elle obtenait pleins pouvoirs pour traiter; elle se mettait aussitôt en route pour Cambrai où les deux princesses devaient se rencontrer, et faisait courir le bruit que dans quelques jours la paix serait signée. Malgré leur dépit et leur colère, les Anglais durent faire choix de leurs délégués, s'ils voulaient être parmi les contractants. Wolsey aurait désiré être envoyé. Mais les Français y tenaient médiocrement [2]. D'ailleurs Henry VIII, indisposé déjà contre son favori, refusa sèchement : il avait besoin de lui pour la Cour légatine [3]. Cuthbert Tunstal, évêque de Londres, Thomas More et Hacket furent désignés et, le 30 juin, reçurent leurs pouvoirs pour traiter avec l'Empereur et le roi de France [4].

Louise et Marguerite s'étaient trouvées à Cambrai, avec leurs conseils. La Reine-mère était assistée de Duprat et de Montmorency. Le Roi était resté autour de La Fère et de Coucy à chasser en compagnie de l'amiral. Il était tenu au courant des négociations par un va-et-vient incessant de courriers et de gentilshommes [5]. Ces négociations furent plus laborieuses et plus longues qu'on ne le supposait. François I[er] en fut « merveilleusement esbahy [6] ». Sa défiance augmenta. Son impatience éclata bientôt : il parla de rompre, de faire marcher ses troupes, et d'aller lui-

1. Montmorency à Jean du Bellay, 21 mai, B. N., fr. 5499, f. 164. — François I[er] à Jean du Bellay, 17 juin, *ibid.*, f. 177. — Conseils de guerre tenus à Compiègne, 25 juin, B. N., fr. 3915, f. 3-5. — Cf. Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, II, p. 1064-68 (23 juin); 1069-1075 (24-26 juin).

2. Marguerite à l'Empereur, 26-27 mai, Lanz, *Korrespondenz Karls V.*, I, p. 300-304.

3. Jean du Bellay à François I[er] et à Montmorency, 30 juin, B. N., fr. 5499, f. 8.

4. Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5744. — Wolsey les recommande à Louise de Savoie, par une lettre du 2 juillet, B. N., fr. 3005, f. 15.

5. Cf. Mignet, *op. cit.*, II, p. 467-473. — Decrue, *op. cit.*, p. 131-132.

6. Brion à Montmorency, 12 juillet, B. N., fr. 3049, f. 29. — François I[er] à Montmorency, 17 juillet, B. N., fr. 3001, f. 87.

même à Lyon pour mettre diligemment ordre à ses affaires. Pour le tranquilliser, on lui envoya, le 19 juillet, Guillaume du Bellay [1]. Langey lui montra que tout allait bon train, que le traité serait bientôt signé. François Ier en fut très satisfait. Il parla « amplement » avec Langey et lui « dit son vouloir sur le tout ». En particulier, il l'instruisit sur le fait des confédérés. Un moment il avait été sur le point de les abandonner [2]. La nouvelle du désastre de Landriano et de la prise du comte de Saint-Pol, les excitations de l'archevêque de Capoue [3], envoyé spécial du Pape, avaient fortement indisposé le Roi contre ses alliés italiens, contre Venise notamment. Mais les supplications de Cavalcanti et de Carducci le ramenèrent à de meilleurs sentiments, et par Langey il recommanda à Madame de faire comprendre les confédérés dans le traité, de passer ce point « si possible est, selon ce qu'il désire et à son honneur, car il a cela à cœur et plus qu'il n'a encores eu... [4] »

Il ne restait plus, semble-t-il, qu'à signer le traité, lorsque de nouvelles prétentions de Marguerite remirent tout en question et faillirent tout rompre. La régente des Pays-Bas demandait, comme garantie, un certain nombre de places voisines de la France. Louise refusa et fit ostensiblement ses préparatifs de départ, en même temps qu'elle envoyait de nouveau Langey prévenir le Roi [5]. François Ier fut transporté de colère : frémissant, il écrivit à sa mère de revenir aussitôt. « Puisque l'Empereur, ajoutait-il,

1. François Ier à Montmorency, 19-20 juillet, B. N., fr. 3021, f. 90 ; 3001, f. 91.— Brion à Montmorency, 20-22 juillet, B. N., fr. 20.508, f. 70 ; 3067, f. 99.

2. Encore sous le coup de la défaite de Landriano et indigné du rôle des Vénitiens dans cette affaire, il écrit à Montmorency, le 6 juillet... « Ne voulant oblyer à vous dyre qu'il me semble que veu la façon de quoy sont allez nos alliez en noz affaires, je suys d'advys que Madame trouvant le moyen d'accorder et arrester une bonne paix, qu'elle ne doit avoyr tel regard à nosdictz alliez qu'elle eust peu faire avant ces choses advenues. » B. N., fr. 3016, f. 58.

3. Brion à Montmorency, 10 juillet, B. N., fr. 3066, f. 87. « M. de Capoue est ce matin venu icy et a parlé au Roy. J'ay longuement devisé avecques luy et par ses parolles semble qu'il soit très fort affectionné à la paix.. ., mectant en avant qu'on ne doit tant s'arrester aux particularitez des confédérez que l'on ne passe oultre, tenant ferme toutesfoiz que son maistre puisse recouvrer Ravenne et Cervye (Ravenne et Servia, prises par les Vénitiens).... M. de Capoue m'a dit entre autres propoz qu'il vouldroit bien que ou traicté de la paix y eust ung article exprès par lequel il seroit dit et déclaré que tous ceulx qui ont usurpé les ungs sur les autres depuis la ruyne de Rome [6 mai 1527], feussent tenus à restitucion et restablir ce qu'ilz ont. »

4. Desjardins, *op. cit.*, II, p. 1087-1094 (du 22 juillet). — Brion à Montmorency, 20 juillet, B. N., fr. 20.508, f. 70.

5. Desjardins, *op. cit.*, II, p. 1094-96 (24 juillet).

estime si peu mon amitié et a tant d'envie de me ruiner, j'ay esperance avec l'aide de Dieu, qu'avant qu'il soit peu, de lui faire connaître que je suis autant digne d'être désiré ami que désespéré ennemi [1] ». Mais déjà, grâce à l'intervention de l'archevêque de Capoue, « la paix avait été remise en avant ». François Ier en fut immédiatement informé ; et, calmé, il renvoya Langey avec des instructions (23-24 juillet).

Les pourparlers traînèrent encore quelques jours. Le Roi éleva encore quelques objections sur l'article relatif au confédérés. Il ne voulait pas avoir l'air de les abandonner entièrement, surtout après les promesses formelles qu'il leur avait faites. Il essaya de faire insérer quelques modifications, pour sauver l'honneur, mais sans trop de conviction : « Toutes foys je remetz en vous, écrivait-il à Madame, à en faire ce que vous verrez estre à faire pour le myeulx, ne voulant, quant vous n'en pourrez avoyr autre chose, que vous laissiez à conclure, mays que vous passiez oultre [2] ». La Régente avait déjà fait le sacrifice de ceux dont le Roi faisait ainsi abandon à son tour. La paix venait d'être signée, le 3 août, et le 5, dans la cathédrale de Cambrai, une messe solennelle célébra cet heureux événement.

Par le traité de Cambrai [3], François Ier obtenait ce pour quoi il bataillait et négociait depuis deux ans : il gardait la Bourgogne et on lui rendait ses enfants. Les conditions étaient à peu près celles qu'il avait primitivement proposées : une rançon de 2.000.000 d'écus d'or, dont 1.200.000 comptant, au moment de la reddition des enfants de France, une somme de 290.000 écus, montant présumé des dettes de l'Empereur à Henry VIII que François Ier prenait à son compte, enfin 510.000 écus, pour les-

1. B. N., fr. 2981, 1 (de la main de François Ier) : « Toute aseteure, Madame, est aryvé Langes, lequel m'a byen fet antandre la sorte de quoy l'on a euzé à sète dernyere reponse anvers Vous, laquelle je panse pour roteure ; e pouysqu'avons mys Dyeu de noutre couté, lequel seul set la synsèryté de quoy Vous et moy alyons à sete pés, j'en é playns Madame que vostre pène, laquelle ne se peut dyre sans frényt veu l'onnesteté qu'y avés gardé et puysque l'Ampereur estyme sy peu mon amytyé et a tant d'anvye de me rouyner, je ay espranse, avecques l'eyde de Dyeu, que avant qu'yl soyt peu, de leuy fère connoytre que je seuys otant digne d'estre desyré amy que desespéré annemy ; par quoy je vous seuplye ne Vous donner poynt de pène et croyre que Dyeu fèt tout pour le mieus et Vous an venyr byentoust, car jamès n'eut dant d'avye de Vous voyr qu'a aseteure. Vostre très humble et très obeysant fylz, Françoys ».

2. François Ier à Louise de Savoie (dans les premiers jours d'août), B. N., fr. 3010, f. 14.

3. Dumont, *Corps Diplomatique*, IV, II, p. 7-15.

quels le roi de France payerait une rente de 25.500 écus garantie par les terres que possédait au pays de Brabant la duchesse douairière de Vendôme. François Ier devait en outre évacuer l'Italie, renoncer à toutes ses prétentions sur ce pays, abandonner ses alliés, aider même l'Empereur, après certains délais, à les faire rentrer dans le devoir. Charles-Quint et François Ier aideraient aussi le Pape à recouvrer ses domaines usurpés : ce dernier article était le prix du rôle considérable joué par l'archevêque de Capoue dans les négociations de Cambrai.

Ce traité, conclu entre Louise de Savoie et Marguerite, fut complété par un autre que Marguerite signa, le 5 août, avec les délégués anglais. Les pourparlers avaient été orageux entre les Anglais et les Impériaux. A plusieurs reprises, on menaça de les rompre : sans l'action de Montmorency et de Duprat, la rupture se fût certainement produite [1]. Grâce à eux, les négociations finirent par aboutir : les intérêts pécuniaires de Henry VIII étaient sauvegardés : les Impériaux adhéraient même au traité de commerce auquel les Anglais tenaient par dessus tout et qui avait failli tout compromettre [2].

Une dernière convention entre les rois de France et d'Angleterre termina, le 6 août, la série des actes diplomatiques élaborés à Cambrai [3] : on y fixa les conditions suivant lesquelles François Ier payerait à Henry VIII les dettes de l'Empereur qu'il avait endossées. L'accord se fit aussitôt au sujet des dettes sur obligations, qui s'élevaient à 185.000 écus et 40.000 nobles angelots : François recevrait aussitôt les obligations qu'il devait restituer à l'Empereur au moment où ses enfants lui seraient rendus, et payerait par quartiers de 50.000 écus, le 1er novembre et le 1er mai de chaque année, à partir de novembre 1530. On laissa en suspens le règlement des sommes prêtées sur gages et d'une dernière obligation, dite obligation de l'indemnité ou de Windsor [4] (du 19 juin 1522), parce

1. Brewer, *op. cit.*, IV, III, nos 5822, 5830.

2. Dumont, *op. cit.*, IV, II, p. 42-44.

3. Dumont, *op. cit.*, *id.*, p. 48-49. — Cf. B. N., Dupuy 541, f. 165 sqq ; 547, f. 4-7. Voir la minute et le texte de ce traité du 6 août, ainsi que la ratification signée par François Ier à Crèvecœur, le 8 août, orig. en latin. Arch. Nat., J 922, nos 20, 20 bis et 21.

4. Au traité de Windsor, le 19 juin 1522, Charles-Quint s'était engagé à payer à Henry VIII, une pension annuelle de 133.305 écus, pour le dédommager des sommes qu'il recevait du roi de France, à qui les deux souverains s'accordaient à faire la guerre. En fait l'Empereur n'avait rien payé du tout. Mais dans le traité de Moore, conclu le 30 août 1525 entre Henry VIII et Louise de Savoie, on

qu'on ignorait l'intention précise de Henry VIII au sujet des premières et le montant exact de la seconde. François Ier enverrait en Angleterre quelqu'un qui conclurait définitivement sur ces deux points, en même temps qu'il demanderait la ratification des traités et la remise des gages et des obligations de l'Empereur. Des négociations étaient prévues, dans lesquelles, tout naturellement, le roi de France allait essayer de profiter des circonstances pour remplir au moindre prix possible les engagements qu'il avait contractés.

avait fait entrer en ligne de compte, dans le total des sommes à payer au roi d'Angleterre, l'arriéré de la pension qu'on ne lui avait plus versée depuis 1522. Henry VIII n'avait donc rien perdu, du côté de la France, à rompre avec François Ier et le payement consenti par Louise de Savoie libérait Charles-Quint de sa dette. C'est ainsi du moins que François Ier et l'Empereur l'avaient entendu et expliqué dans l'article 25 du traité de Madrid. Cf. Dumont, *Corps diplomatique*, IV, 1, p. 405.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'exécution du Traité de Cambrai

Deuxième et Troisième Missions de Langey en Angleterre

(août 1529 — mars 1530)

I

Pendant tout le mois de juillet, Jean du Bellay fut laissé à peu près sans nouvelles au sujet des négociations de Cambrai. Comme il s'en plaignit, le Roi lui répondit le 26, que dès la conclusion de la paix il lui dépêcherait Langey, particulièrement au courant de tout, pour en informer les Anglais [1]. Cependant, ce fut seulement le 16 août que Guillaume du Bellay reçut ses pouvoirs et fut prêt à partir [2].

Sa charge était assez complexe. Elle consistait non seulement à renseigner Henry VIII sur les détails des pourparlers, à lui porter les textes des traités signés, à solliciter la ratification de tous les articles sur lesquels l'entente était déjà faite avec les délégués anglais, la livraison des obligations de Charles-Quint que François Ier prenait à sa charge et des quittances qu'il devait lui restituer. Il fallait en outre régler les questions qui dans l'accord du 5 août avaient été réservées : évaluer la somme pour laquelle l'empereur Maximilien avait autrefois remis en

1. Jean du Bellay à Brion, 22 juillet ; François Ier à Jean du Bellay, 26 juillet, B. N., fr. 5499, f. 141, 182.

2. Voir ses pouvoirs dans Rymer, *Fœdera*, VI, II, p. 121-122. — Ce même jour, le Roi ordonnait au trésorier de l'Épargne de lui payer 615 livres tournois « pour un voyage qu'il va présentement faire de Saint-Quentin en Angleterre, porter lettres de créance du Roy à son très cher et amé frère et perpétuel allié le Roy d'Angleterre, pour luy déclarer et faire entendre le traité naguères fait à Cambray entre luy et l'Empereur et autres affaires concernans l'amitié qu'il a avec sondict frère. » B. N., Clairambault 1215, f. 67 v° ; fr. 26.755, n° 114. En fait Guillaume du Bellay ne partit que le 18 août.

gage un joyau précieux, la fleur de lys[1], et le montant de l'indemnité dite de Windsor, puis fixer les conditions et les termes du paiement. Langey devait encore récupérer la fleur de lys et tout autre joyau qui pouvait avoir été engagé contre une obligation stricte, à la charge de fournir un reçu de François Ier et une quittance de l'Empereur. Il s'efforcerait d'obtenir de Henry VIII, avec toutes les obligations de l'Empereur, une quittance générale, en retour de laquelle François Ier s'obligerait formellement. Les pouvoirs de Guillaume du Bellay étaient très larges. Ils étaient complétés par des instructions orales, en vertu desquelles Langey tâcherait d'arracher au roi d'Angleterre quelques adoucissements aux conditions financières, par exemple des délais dans le paiement des obligations, ou la remise d'une partie de la dette, par exemple de la pension due à Henry VIII pour toute l'année 1529.

Parti le 18 août, Langey arriva à Londres le 22. Il y trouva son frère qui l'attendait avec impatience[2] et le mit rapidement au courant de la situation pour combiner une action commune. Dès le début, ils eurent à lutter contre de sérieuses difficultés. D'abord, avec qui négocier ? Henry VIII était à la chasse, les principaux seigneurs s'étaient dispersés. Wolsey seul était à Londres, mais il était déjà en disgrâce. Cela même compliquait étrangement les choses. L'échec de la Cour légatine en juillet avait sérieusement ébranlé le crédit du cardinal : ses adversaires, les grands seigneurs, les ducs de Suffolk et de Norfolk travaillaient à sa ruine et constituaient autour du Roi un nouveau personnel désireux de prendre le pouvoir[3]. Ceux-ci, pour se pousser dans la faveur du Roi, Wolsey, pour ne pas fournir des armes à ses ennemis, hésitaient à entrer en pourparlers avec les Français. Tous exagéraient leur méfiance vis-à-vis des frères du Bellay, et malheureusement pour ces derniers, l'absence de certaines pièces paraissait justifier les sentiments des Anglais. Langey avait apporté seulement les articles du traité de Cambrai relatifs aux affaires anglaises et non pas le texte tout entier : de plus, ces articles se référaient au traité de Madrid, dont on supposait qu'il existait un texte entre les mains de Jean, et Jean ne l'avait point. Sur des partenaires soupçonneux comme les Anglais, ces lacunes devaient produire une fâcheuse impression, à tout le moins permettre de traîner en longueur les négo-

1. On trouvera une description très détaillée de la fleur de lys B. N., fr. 2997, f. 39-40 : « Cy s'ensuyvent les partyes qui sont en la fleur de liz qui est d'or ».
2. Jean du Bellay à Wolsey, 16 août, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5852.
3. Cf. P. Friedmann, *Anne Boleyn*, I, p. 95. — Jean du Bellay à Wolsey, 25 août, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5871.

ciations. Les lettres que les deux frères adressèrent le 23 août. à Montmorency, pour réclamer l'envoi immédiat des pièces nécessaires, sont pleines d'appréhensions [1].

L'événement justifia ces craintes. Les frères du Bellay virent le Roi le 26 août, à Woodstock. Langey exposa tout au long sa charge. Henry VIII l'écouta volontiers, mais lorsque les Français en arrivèrent aux propositions qu'ils avaient à faire, « beaucoup de difficultez » surgirent. Elles portaient, entr'autres choses, sur « la matière de l'indemnité de Windsor ». Les Anglais soulevèrent en outre la question de la « paine commise », c'est-à-dire de l'indemnité que dans le projet de mariage de la princesse Marie s'était engagé de payer à l'autre celui des deux contractants, Henry VIII et Charles-Quint, qui prendrait l'initiative de la rupture. Enfin aux demandes de concessions, Henry VIII répondit en réclamant le double du traité de Cambrai, et l'indication de la date précise où les envoyés du roi de France se trouveraient auprès de l'Empereur. Sur ce dernier point, Langey satisfit à peu près le Roi : mais le double du traité, il ne l'avait pas : la négociation était ainsi arrêtée à l'endroit qu'il avait prévu [2].

. En attendant l'arrivée de ce document, on rechercha un double du traité de Madrid « pour ce que à icelluy se réfèrent beaucoup de choses ». Henry VIII le fit demander à l'évêque de Londres, Tunstal, par l'intermédiaire de Wolsey, dont il sollicita l'opinion sur les demandes de François I[er] [3]. Le cardinal s'empressa d'obéir : il envoya le double du traité de Madrid, plus les articles qu'il avait lui-même conclus à Amiens en août 1527 ; il attirait l'attention sur certaines clauses du traité contre lesquelles il fallait se prémunir pour ne pas s'exposer à rester isolé. Quant aux concessions financières, avec un luxe de détails qui attestaient son zèle pour les intérêts de son maître, il examinait toutes celles que l'on pourrait faire, comment et par quels degrés, sans rien perdre ou à peu de frais, on parviendrait à satisfaire le roi de France. Mais surtout qu'on vît le traité de Cambrai. Au reste, si sa présence était néces-

1. A Montmorency, le 23 août, Guillaume du Bellay, B. N., Clairambault 329, f. 292 (orig.) ; Jean du Bellay, fr. 3078, f. 81, et Le Grand, *Histoire du divorce de Henry VIII*, III, p. 337-345.

2. Du 1[er] septembre, Guillaume et Jean du Bellay à François I[er] et à Montmorency; à Louise de Savoie, Jean. B. N., fr. 3077, f. 1-6; 3080, f. 157; 3078, f. 99; 3077, f. 7.

3. Gardiner à Wolsey, 28 août, *State Papers*, I, 337. — Wolsey à Tunstal, à Gardiner, 29 août; réponse de Tunstal, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n[os] 5875, 5879, 5881, 5880.

saire. Wolsey était prêt à partir au premier signal pour rejoindre Henry VIII [1].

Dans la seconde entrevue que le roi d'Angleterre, entre deux chasses, accorda le 31 août aux envoyés français, on revint encore une fois sur ce traité de Cambrai : les soupçons des Anglais étaient d'autant plus vifs que Thomas More interrogé répondit n'avoir pu en obtenir communication de la Régente sous prétexte que Langey l'apporterait ensuite. Or Langey était venu les mains vides. Sans le double du traité, on ne pouvait rien conclure définitivement. Cependant Henry VIII se montra moins exigeant sur les questions financières et laissa son conseil débattre avec les frères du Bellay les conditions auxquelles devrait souscrire François Ier et les concessions qu'on lui pourrait accorder.

Elles furent plus larges que Wolsey ne l'avait conseillé. Henry VIII abandonnait la « peine commise ». Il donnait, pour être employée à la délivrance des enfants de France, la somme de 50.000 écus, pour laquelle la fleur de lys avait été engagée. La restitution du joyau était subordonnée à l'envoi d'une lettre de l'Empereur, qui tiendrait quitte Henry VIII, s'il le remettait à François Ier. Les textes sont muets sur l'indemnité de Windsor : il est fort probable, qu'après des explications réciproques et l'examen des traités de Moore, on reconnut le mal fondé de cette demande. Il ne devait plus jamais en être question dans la suite. Sur la pension de 1529, il ne fut pas fait de remise. La quittance générale serait livrée ultérieurement. En attendant, pour être tout à fait en sûreté, Henry VIII réclamait certaines modifications aux termes du traité de Cambrai, qu'il croyait dirigés contre lui [2].

1. Wolsey à Gardiner; instructions à Bonner, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n°s 5884, 5893, 5882, 5891. François Ier payerait la somme pour laquelle avait été engagée la fleur de lys en deux termes de 25.000 écus chacun, après qu'il aurait acquitté les termes prévus dans l'arrangement du 5 août. Relativement aux obligations de l'indemnité de Windsor et de la « peine commise », il restait sur la première un reliquat qui n'avait pas été payé : on pourrait prêter au roi de France le montant de ce reliquat ; pour la seconde, il faudrait se faire prier, puis l'abandonner à condition que de leur côté les Français cessassent de vouloir se faire remettre la pension de 1529 ; enfin si les Français, après avoir obtenu le délai pour le payement du montant de la fleur de lys et la remise de « la peine commise », persistaient à demander la remise de la pension de 1529, peut-être conviendrait-il de leur abandonner cette nouvelle somme sous forme de prêt, et de la confondre avec les anciennes dettes. Wolsey rappelait en terminant qu'en vertu des traités de Westminster et d'Amiens, le roi de France était tenu de fournir annuellement pour 15.000 écus de sel et que jusqu'à présent on n'en avait rien fait.

2. Gardiner à Wolsey, 3 et 7 septembre, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n°s 5918 et 5925. — Mémoire adressé par François Ier à Jean du Bellay, 24 septembre, B. N., fr. 5499, f. 184-185.

Lorsque Gardiner transmit à Wolsey ces concessions, il s'en excusa en alléguant l'intention du roi. La volonté de Henry VIII avait tout dirigé. Quelle raison l'avait poussé à ces sacrifices ? Il est aisé de la deviner et c'était Wolsey qui l'avait suggérée. En retour, Henry VIII réclamait l'appui de François Ier dans l'affaire du divorce. Depuis l'échec de la Cour légatine et l'évocation en cour de Rome, Henry VIII et Wolsey avaient conçu un nouveau plan : c'était de soumettre le cas aux universités d'Angleterre, de France, d'Italie, pour obtenir des réponses en faveur de leur cause et trouver dans ces déclarations favorables une force morale capable d'influencer le jugement du Saint-Père, ou qui leur permît de passer outre, en cas de condamnation. Wolsey s'était ouvert déjà de ce projet à Jean du Bellay qui avait promis de s'y employer activement. Henry VIII en reparla à Langey. Tout de suite celui-ci vit là le moyen de rendre le roi d'Angleterre plus traitable : il affirma que bon nombre de docteurs en France étaient du côté du roi d'Angleterre. Quant à lui, il appuierait de toutes ses forces la demande de Henry VIII auprès de son maître et dans les Universités : il ne doutait pas du succès.

Henry VIII fut si satisfait de l'attitude de Langey qu'il lui donna 100 marcs de récompense [1]. Il lui remit un mémoire pour François Ier et au départ le fit passer chez Wolsey. Le cardinal avait été mis au courant de tout. Plus chaudement encore que le roi, il sollicita les bons offices de Langey, car il voyait dans la consultation des Universités sa dernière chance de salut. Il avait joué sur l'affaire du divorce sa fortune, même sa vie : la partie était fort compromise. Il dépendait des Français de le sauver, à tout le moins d'atténuer la disgrâce qui s'abattait déjà sur lui. Henry VIII et Wolsey trahissaient ainsi combien le divorce leur tenait maintenant plus à cœur que tout le reste : c'était se mettre dans la dépendance des Français. Lorsque, vers le milieu de septembre [2], Guillaume du Bellay rentra en France, il entrevoyait déjà tout le parti que son maître pourrait tirer de la subordination que les Anglais avaient eux-mêmes établie entre leurs exigences financières et l'issue de l'affaire du divorce.

1. Brian Tuke à Wolsey, 7 septembre, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5926.
2. Wolsey à Montmorency, de Moore, 8 septembre, B. N., fr. 20.856, f. 101.

II

François Ier se hâta de profiter de l'occasion. Dès le 23 septembre, il envoyait à Jean du Bellay le mémoire de ses nouvelles demandes. Après avoir vivement remercié son allié de ses précédentes concessions, il sollicitait d'abord la livraison, aussitôt que possible, de la fleur de lys, puis la remise de la pension de 1529, ou tout au moins un assez long délai de payement ; enfin, au cas où il ne trouverait pas dans son royaume les 1.200.000 écus exigés par l'Empereur, il espérait que le roi d'Angleterre lui avancerait « de bon cueur jusques à une somme de 100 à 200.000 escus, moiennant telle seureté ou gaige qu'il adviseroit... » L'évêque de Bayonne devait risquer ces propositions, « le plus dextrement que faire se pourra » et avertir immédiatement son maître de la réponse [1].

L'ambassadeur de France se mit aussitôt en campagne. Il rencontra plus d'obstacles qu'il n'avait cru. Une sorte de peste tenait éloignés de Londres et dispersés le roi et les principaux personnages de la Cour. De plus, la disgrâce de Wolsey, devenue définitive, avait amené un changement complet de personnel dans le gouvernement. Le « nouveau régime » comprenait les ducs de Norfolk et de Suffolk, président et vice-président du conseil, Thomas More, chancelier, Gardiner, promu au siège de Winchester, Filtzwilliam, trésorier et chancelier de Lancastre. Sans être hostiles au roi de France, qui naguère encore les pensionnait, mais par réaction contre la politique de Wolsey et pour paraître mieux défendre les intérêts de leur souverain, ils montraient une certaine hauteur et faisaient preuve d'intransigeance. Ils y étaient encouragés d'ailleurs par l'attitude quelque peu équivoque du gouvernement français. Le double du traité de Cambrai, qui était enfin arrivé et qu'il avait fallu montrer, ne correspondait pas tout à fait à ce que les Français avaient prétendu : il n'y était pas question notamment de « la peine commise ». Jean du Bellay eut besoin de toute son habileté pour « rhabiller » tant bien que mal les choses ; mais il lui fut difficile d'obtenir de nouvelles concessions [2].

1. Voir ce mémoire du 24 septembre et les lettres de François Ier et de Montmorency à Jean du Bellay qui l'accompagnaient, B. N., fr. 3499, f. 184-185, 185-186, 171-172.

2. Voir la correspondance de Jean du Bellay pour la fin de septembre et le mois d'octobre et surtout le mémoire adressé avec les lettres des 12-17 octobre, Arch. Nat., J 923, 11[9].

A peine eut-il demandé la remise de la pension de 1529, que les membres du nouveau conseil se récrièrent : ils objectèrent l'ouverture prochaine du Parlement, la nécessité pour leur maître de se procurer auparavant une somme équivalente. Il ne fallait donc pas compter sur une remise, encore moins sur l'acceptation d'un emprunt. Jean du Bellay se borna à négocier la livraison de la fleur de lys. Il se heurta au même mauvais vouloir. Henry VIII ne se décidait pas à lâcher le joyau avant d'avoir obtenu les modifications au traité de Cambrai et les lettres de garantie qu'il avait demandées par l'entremise de Langey. Il revenait à l'idée qu'il avait exprimée le mois précédent : avoir de Charles-Quint une lettre par laquelle celui-ci le tiendrait quitte de la fleur de lys s'il la remettait au roi de France. En vain Jean du Bellay représenta que cette procédure éveillerait chez l'Empereur des doutes sur la solidité de l'alliance franco-anglaise, et lui donnerait peut-être l'espoir de la rompre. Henry VIII ni ses conseillers n'en voulurent démordre. L'évêque de Bayonne s'adressa alors à Chapuis, le nouvel ambassadeur impérial, pour obtenir de celui-ci une réponse qui rendît inutile la lettre de Charles-Quint. Mais Chapuis déclara qu'il n'avait pas d'instruction sur cet objet précis [1]. Il fallait donc attendre.

Pendant plus d'un mois les pourparlers continuèrent, sans aboutir. Au contraire, l'ambassadeur de France semblait plutôt perdre du terrain. Langey, dont la venue était annoncée depuis plusieurs semaines, n'arrivait pas. Henry VIII recevait d'Italie des nouvelles inquiétantes : il était question d'une entrevue que Charles-Quint, François Ier et le Pape devaient avoir à Turin, et en vue de laquelle on disait que l'évêque de Tarbes, ambassadeur de France à Rome, s'était précipitamment rendu auprès de son maître [2]. N'était-ce pas le prélude de cet isolement que les conseillers anglais redoutaient ? Heureusement à la fin de décembre, l'avis de ce qui s'était passé en Sorbonne au sujet du divorce réussit « à les remettre » en bon train [3]. La situation semblait de nouveau s'amé-

1. Chapuis à l'Empereur, 25 octobre, dans Bradford, *Correspondence of Charles V*, p. 256-298, en particulier, p. 286-287, et *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, n° 194, p. 302.

2. Jean du Bellay à Montmorency, 2 novembre, 15 décembre, B. N., fr. 3078, f. 139, 165; celle du 2 novembre imprimée dans Le Grand, *op. cit.*, III, p. 381-384. — Chapuis à l'Empereur, 17 novembre, 13 décembre, *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, nos 216 et 232, p. 332 et 370.

3. Jean du Bellay à Montmorency, 29 décembre, B. N., fr. 3079, f. 29; Le Grand, *op. cit.*, III, p. 421-425.

liorer ; mais rien n'était encore résolu lorsqu'arriva Langey, bientôt suivi d'un autre agent de François Ier, avantageusement connu déjà en Angleterre, Jean-Joachim de Passano, sieur de Vaux.

III

Les retards de Guillaume du Bellay ne lui étaient pas entièrement imputables. Dès le mois d'octobre il s'était efforcé de faire rédiger ses instructions [1], d'obtenir les lettres de garantie pour Henry VIII et les pensions destinées aux seigneurs anglais Le 12 novembre, les lettres de garantie étaient signées [2], et le 18, ordre était donné de payer 820 livres tournois à Langey pour son voyage [3]. Malheureusement il tomba malade [4], juste à ce moment; et lorsqu'il partit, vers la fin de décembre, il fut obligé de se faire transporter en litière, ce qui retarda encore sa marche. Il ne put arriver à Londres que dans les premiers jours de janvier 1530.

La première entrevue qu'en compagnie de son frère il eut avec Henry VIII fut le jour des Rois [5]. Guillaume et Jean obtinrent deux audiences, avant et après la messe, toutes deux fort courtes. C'était une preuve que le roi n'était pas très satisfait des Français. Devant eux, il affecta pour les Impériaux la plus grande sympathie, saluant à haute voix Chapuis, lui reprochant d'être venu rarement pendant les dernières fêtes, exagérant avec intention la cordialité de ses rapports avec l'ambassadeur de Charles-Quint. D'ailleurs tout n'était pas feint dans cette attitude : redoutant d'être abandonné par François Ier, aveuglé de plus en plus par sa passion pour Anne Boleyn, Henry VIII caressait l'idée d'un rapprochement avec l'Empereur : il allait lui envoyer quelques jours après une ambassade dont la direction fut confiée au père même d'Anne, Thomas

1. On trouve une minute de ces instructions, rédigée dans la seconde moitié d'octobre, B. N., Clairambault 330, f. 278-283; cf. Guillaume du Bellay à Montmorency, 18 octobre [1529], Musée Condé, série L, vol. V, f. 280.

2. Arch. Nat., AD IX, 122, n° 77.

3. B. N., Clairambault 1215, f. 67 v° : 820 livres tournois par lettres de Paris, du 18 novembre 1529, « pour un voyage qu'il va faire en diligence partant de Paris en Angleterre devers le roy dudict pays, ayant lettres de créance et charge expresse de conférer et communiquer avec ledict sieur roy d'Angleterre d'aucunes affaires d'importance ».

4. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Paris, 10 décembre [1529], B. N., fr. 3079, f. 121.

5. Chapuis à l'Empereur, 12 janvier 1530, *Calendar of State Papers, Spanish (1525-1530)*, n° 247, p. 410.

Boleyn, créé le 8 décembre précédent comte de Wiltshire et Ormond.

Les pouvoirs et les lettres apportés par Langey furent jugés insuffisants. Henry en exigea de nouveaux, plus clairs et plus précis. C'était un nouveau retard dans les négociations. Cependant, avant de partir, Jean du Bellay fit un dernier effort pour emporter la fleur de lys [1]. Il essuya un nouveau refus. Chapuis, interrogé sur les intentions de Charles-Quint, répondit qu'il était sans instructions. Il suggéra un expédient dont il avait déjà dit un mot quelques jours auparavant à l'évêque de Bayonne. C'était de confier le joyau à une personne sûre, de l'entourage d'Henry VIII, qui accompagnerait Jean du Bellay en France. Mais il fallait obtenir de François Ier des garanties. Cela demandait encore du temps. Jean du Bellay fit entendre des protestations énergiques : il y eut entre lui, Henry et quelques-uns des conseillers anglais « de la façon de fayre ». Il parlait de tout remettre en question ; Henry VIII, d'exiger immédiatement ce que lui devait le roi de France. Le duc de Norfolk s'interposa et fut assez heureux pour tout « rhabiller ». Après avoir pris congé d'Anne Boleyn et reçu du roi d'Angleterre apaisé plusieurs cadeaux, l'évêque de Bayonne quitta Londres le 14 janvier, sans avoir rien obtenu.

Demeuré tout seul, en attendant l'arrivée de Jean-Joachim et des nouveaux pouvoirs, Guillaume du Bellay répara le tort que pouvait avoir causé la virulente sortie de son frère et disposa son plan pour amener Henry VIII à ses fins. Il s'assura d'abord la faveur de ceux qui approchaient le roi : de ses conseillers, par la promesse de pensions que devait apporter le sieur de Vaux ; surtout d'Anne Boleyn, toute puissante sur l'esprit de son royal amant. Déjà le 12 janvier, les deux frères, à l'occasion du départ de Jean, étaient allés prendre congé d'Anne : rien ne pouvait être plus agréable à Henry VIII, puisque c'était une façon de considérer sa maîtresse à l'égal d'une reine [2]. Puis, si nous en croyons Chapuis, il lui fit quelques présents « comme des anneaux, bagues à porter au col, chappellets et autres mignottises [3] ». Etait-ce en son nom ou en celui de François Ier ? L'ambassadeur impérial, malgré ses recherches, ne put le découvrir ; mais il recueillit

1. Chapuis à l'Empereur, 12 et 13 janvier, *ibid.*, nos 247, 249, 250, p. 411, 425, 428.

2. « L'on dança à force et leur fist la Dame très bonne chière et à ce qu'entend, yl ne pouvoint fère plus gros playsir au roy que d'aller prendre congié d'elle ». Chapuis à l'Empereur, 13 janvier, *ibid.*, no 250, p. 430.

3. Chapuis à l'Empereur, 20 janvier, *ibid.*, no 252, p. 436-437.

d'étranges racontars d'après lesquels Guillaume du Bellay aurait été chargé de vendre au roi d'Angleterre des joyaux, diamants et pierres précieuses. Cette transformation de Langey en courtier en bijouterie, avec les éloges de Chapuis, ne laisse pas que d'être amusante. Peut-être notre envoyé ne fut-il pas fâché de voir ces bruits se répandre, car en excitant les convoitises, ils lui attiraient des clients. Pour l'instant, Anne fut conquise ; ne pouvant rien espérer de l'Empereur, elle avait tout intérêt à se mettre du côté de la France : sa coquetterie y trouvait son compte, avec son ambition.

La complicité des favoris et de la favorite livrèrent à Langey Henry VIII. Il suffisait de faire entrevoir une solution favorable à l'affaire du divorce. Guillaume du Bellay n'y manqua pas. Au roi qui se plaignait des lenteurs que mettaient à répondre les docteurs de Sorbonne et de l'opposition que suscitaient certains d'entr'eux, il fit lire une lettre privée qu'il tenait précisément d'un de ses agents en Sorbonne, Me Gervais Wain [1]. Les détails énumérés par Me Gervais radoucirent Henry, qui entraîna Langey dans le cabinet où étaient ses livres et le tint là près de quatre heures. Il parla sans retenue et avoua « se trouver en telle perplexité qu'il ne lui était possible de plus vivre en cette sorte .» Avoir Anne était son unique pensée, toute sa politique [2]. Guillaume du Bellay l'encouragea, et promit d'agir de tout son pouvoir sur les docteurs pour obtenir à bref délai une conclusion favorable. Il prit, semble-t-il, des engagements fermes [3], et dès lors eut partie gagnée.

Lorsque Jean-Joachim arriva [4], vers le 25 janvier, la plupart des difficultés étaient aplanies ; le terme de la pension de l'année précédente était remis ; la livraison de la fleur de lys se ferait selon le mode que Chapuis avait indiqué. Avec la dextérité dont il avait donné déjà tant de preuves, en Angleterre même, dans les questions de finances auxquelles il avait été mêlé quelques années

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, Londres, 27 janvier [1530], B. N., fr. 3079, f. 63.

2. Chapuis à l'Empereur, 25 janvier, *Calendar of State Papers*, *Spanish* (*1529-1530*), n° 255, p. 443-444. « Il (Henry VIII) est tant aveuglé apres ceste demoiselle qu'il ne considère autre que le moyen de l'avoer ».

3. Chapuis à l'Empereur, 22 février (en appendice à la lettre du 20), *Calendar of State Papers*, *Spanish* (*1529-1530*), p. 470.

4. Le 19 janvier, Jean-Joachim était à Calais depuis quelques jours, attendant la fin d'une tempête qui durait depuis une semaine. Il y avait rencontré Jean du Bellay, arrivé d'Angleterre le 17. B. N., fr. 3013, f. 110.

auparavant, le sieur de Vaux allait rapidement conduire à bonne fin [1] les négociations.

Dès le lendemain de son arrivée, Jean-Joachim fut conduit par Langey auprès du roi : l'audience fut longue ; une autre, plus courte, leur fut accordée quelques jours après. Chapuis, qui dîna le dimanche avec les envoyés français, chercha à savoir ce qui s'était passé [2] : Jean-Joachim et Langey avaient, une dernière fois, essayé d'obtenir de Henry VIII le prêt d'une somme qu'ils s'engageaient à rendre dès que les enfants de France seraient délivrés. Ils firent agir de hautes influences ; ce fut en vain [3]. Ils dressèrent en outre le brouillon de « la réciproque confession », c'est-à-dire d'une déclaration par laquelle le roi d'Angleterre, en retour d'une déclaration semblable du roi de France, affirmait que ce dernier avait scrupuleusement rempli les engagements stipulés par les traités précédents. Sur ces entrefaites arrivèrent les pouvoirs plus étendus et plus complets dont les Français avaient besoin pour traiter [4]. Henry VIII désigna ses délégués et l'on mit en forme les différentes conventions [5].

Auparavant il fallut remplir certaines formalités dont la fleur de lys fut la cause. Un « lapidayre », envoyé par Marguerite de Savoie, fut chargé d'examiner le joyau, de vérifier les perles et pierres précieuses qui l'ornaient, de comparer les descriptions qu'en avaient apportées Langey et les Impériaux [6]. L'examen ter-

1. A la nouvelle de la venue prochaine de Jean-Joachim, Chapuis s'exprime ainsi : « Celuy qu'a accoustumé de faire les explanades de quelque bonne practique ». Lettre à l'Empereur, 31 décembre, *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, n° 241, p. 391.

2. Chapuis à l'Empereur, 6 février, *ibid.*, n° 257, p. 447 ; cf. Bradford, *Correspondence of Charles V*, p. 298-319, notamment p. 302.

3. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Londres, 9 février, B. N., fr. 3080, f. 85.

4. Ces pouvoirs, au nombre de 4, sont datés de Dijon, 29 janvier, Rymer, *Fœdera*, VI, II, p. 142-144.

5. Voir les différentes lettres par lesquelles Henry VIII, le 14 février, donne pouvoir à ses mandataires, Cuthbert Tunstal et Fitzwilliam, de négocier avec Jean-Joachim de Passano et Guillaume du Bellay, Arch. nat., J 922, n°s 23, 24, 25, 26.

6. Chapuis à l'Empereur, 6 février, *op. cit.*, p. 452 ; Bradford, *op. cit.*, p. 315.— Guillaume du Bellay et Jean-Joachim à François Ier et à Montmorency, 15-18 février [1530], B. N., fr. 3019, f. 112-114 ; 2986, f. 87. — La pièce dont nous avons parlé *supra* et qui se trouve B. N., fr. 2997, f. 39-40, se réfère sans doute à cet examen, car on y lit au dos : « Double de l'inventaire des poix d'or, d'argent et quantité de pierrerie qui est en la fleur de liz baillée par l'Empereur au roy d'Angleterre ». C'est peut-être la description apportée par Langey.

mine, la fleur de lys fut emballée soigneusement, et le tout placé dans une caisse qui fut ficelée et scellée aux sceaux du roi d'Angleterre, de Bryan, chargé de la transporter en France, de Chapuis et des deux envoyés français. C'était un colis volumineux et pesant, environ la charge d'un cheval. Chapuis avait assisté à toutes les opérations sans soulever d'objection ; cependant, prié par Henry VIII de donner un *affidavit* pour constater que c'était bien le joyau engagé par Maximilien, il se contenta d'une affirmation orale, déclarant au reste que ce n'était pas à lui de donner l'*affidavit*, mais aux agents impériaux désignés pour le recevoir à la frontière [1].

Ces formalités remplies, les différents instruments diplomatiques furent signés, le 18 et le 19 février [2]. Ils sont au nombre de cinq. Le premier était consacré à la fleur de lys. Henry VIII la confiait à la garde de Bryan et de Guillaume du Bellay, pour qu'elle fût restituée à l'Empereur au moment de la délivrance des enfants de France. Au cas où Charles Quint refuserait de rendre les enfants ou différerait de les délivrer au-delà des six mois qui suivront, François Ier serait tenu de restituer le joyau ; s'il ne le restituait pas, ou si, pour une cause quelconque, accident, vol, etc., il ne pouvait le restituer au temps fixé, il devrait, dans les deux mois, payer à Henry VIII la somme pour laquelle la fleur de lys avait été engagée et le dégager de toute réclamation de la part de Charles-Quint. Au cas où François Ier, pouvant le faire, ne restituerait pas le joyau, non seulement il payerait ladite somme, mais encore 40.000 écus soleil au cours de France. Très minutieusement, tous les cas étaient prévus pour sauvegarder les intérêts du roi d'Angleterre et prévenir toute réclamation ultérieure de l'Empereur.

Les autres conventions furent moins compliquées. Henry VIII abandonnait le terme de mai de sa pension de 1529, soit 47.368 écus 16 sous, à condition que cette somme serait employée exclusivement à la délivrance des enfants de France. Au cas où cette condition expresse ne serait pas remplie, François Ier s'engageait

1. Chapuis à l'Empereur, 20 février, *op. cit.*, n° 265, p. 460, 465-466.

2. Voir les lettres de Guillaume du Bellay et Jean-Joachim à François Ier, citées à la note précédente ; — les textes dans Rymer, *Fœdera*, VI, II, p. 148-150. — Il fut également question dans ces pourparlers des déprédations commises à l'encontre les uns des autres par des navires des deux nations ; mais nous n'avons pas de détails sur ce point. On s'efforça de régler les choses à l'amiable, en relaxant de part et d'autre les prisonniers et les marchandises confisquées. Cf. Gairdner, *Letters and Papers*, V, n° 14, une réclamation (sans date, mais de 1530 et non de 1531, comme l'indique l'éditeur), qui a certainement trait à ce sujet.

formellement à une restitution. — D'après le traité de Westminster (30 avril 1527), le roi de France devait fournir à son allié, annuellement, pour 15.000 écus de sel gros et noir. L'arriéré des deux dernières années s'élevait à 30.000 écus ; il serait joint à la fourniture de l'année présente : le total se monterait ainsi à 45.000 écus (à 35 sous l'écu). Au cas où la récolte de sel ne permettrait pas cette année d'en fournir pour cette somme, le reliquat serait fourni l'année suivante. François Ier avait à ratifier ce traité dans les deux mois. — En échange des lettres de garantie [1] données par François Ier, Henry VIII reconnut que le roi de France avait satisfait à toutes les obligations des traités de Moore, de Westminster et d'Amiens. — Enfin le 19 février [2], il signa une quittance générale de toutes les dettes impériales, et donna pouvoir à quatre délégués qui lui furent désignés par les Français, à Montmorency, François de la Tour, vicomte de Turenne, Jean du Bellay et Francis Bryan, de recueillir le reçu de Charles-Quint.

Munis de toutes les pièces, traités, obligations, quittances et fleur de lys, Guillaume du Bellay et Bryan se hâtèrent de quitter Londres [3] et de passer en France. Le 2 mars ils étaient à Paris [4]. Retenu quelques jours dans cette ville, Langey envoya Bryan en avant à Blois où était la Cour, sous la conduite de son frère, Martin du Bellay. Peu après il s'y rendit lui-même pour dissiper les dernières difficultés que soulevaient les délégués de l'Empereur.

Tout d'abord le texte de la quittance générale ne les satisfit pas. Déjà Chapuis, à qui Langey en avait communiqué le brouillon, avait fait diverses objections [5] : il ne l'estimait pas assez explicite. Il aurait désiré notamment que Henry VIII tînt quitte absolument

1. François Ier reconnaissait que Henry VIII avait dépensé pour la délivrance des enfants de France la somme totale de 512.222 écus d'or soleil, 20 sous 6 deniers. Cette somme se décomposait ainsi : 44.444 écus d'or soleil 20 sous 6 deniers, représentant la valeur de la fleur de lys ; 218, 438 écus, en argent ; le reste en quittances représentant cinq termes de la pension royale (de nov. 1527 à 1529) et un terme (nov. 1527) de la pension de Wolsey. Cf. le bordereau des sommes payées par Henry VIII à François Ier 1527-1529. Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 5515 ; B. N., Moreau 716, f. 249 (copie).

2. Voir de cette quittance générale deux textes sur parchemin : Arch. Nat., J 922, n° 27, et B. N., fr. 20433, f. 87.

3. Henry VIII à Montmorency, pour lui recommander Bryan, 21 février 1530. B. N., fr. 3034, f. 1.

4. Guillaume du Bellay à François Ier et à Jean du Bellay, de Paris, 2 mars, B. N., fr. 3079, f. 79, 73.

5. Chapuis à l'Empereur, 20 février, *Calendar of State Papers, Spanish* (*1529-1530*) n° 265, p. 467, 469.

Charles-Quint de la « peine commise ». Langey inséra un membre de phrase destiné à éviter toute contestation : mais il ne montra pas le texte définitif à Chapuis qui s'en étonna et, en faisant parvenir à de Praet un double du brouillon primitif, attira son attention sur ce point. De Praet et les ambassadeurs impériaux à la cour de France, qui cherchaient à traîner autant que possible les choses en longueur, chicanèrent sur le texte de la quittance qu'à leur arrivée à Blois leur communiquèrent Langey et Bryan. Ils prétendaient qu'en vertu du traité de Cambrai, François Ier était tenu d'acquitter toutes les dettes de l'Empereur, même la peine commise. En conséquence ils réclamaient diverses rectifications au pouvoir du 19 février. Pendant un mois, on discuta sur des conjonctions [1] : finalement les Impériaux convinrent que leurs demandes n'étaient pas fondées : ils avaient été induits en erreur par une lacune du texte de la paix de Cambrai qu'ils avaient entre les mains, et qui ne se trouvait pas dans le texte original. Néanmoins, pour éviter tout nouveau prétexte à chicane, François Ier renvoya en Angleterre la quittance du 19 février pour qu'on la corrigeât en tenant compte des indications des Impériaux, concession de pure forme, car, écrivait le Roi, « J'entens bien qu'il leur fault bailler les choses si très clères qu'il n'y faille ne interprétacion, ne clariffiacion, ne argument. ».

La seconde difficulté n'était pas plus sérieuse et procédait du même esprit. Avec la fleur de lys, de Praet demanda si le roi d'Angleterre ne possédait pas l'obligation souscrite par Maximilien, lorsqu'il engagea ce joyau. Langey eut beau répondre qu'une telle obligation n'existait pas, qu'il y avait seulement sur les registres anglais l'indication de la somme fournie contre la fleur de lys, qu'au reste cela n'avait pas grande importance puisqu'on leur rendait le joyau et quittance de la somme pour laquelle il était engagé. Les ambassadeurs de Charles-Quint ne voulurent rien entendre [2]. Force fut donc de transmettre leur requête à Jean-Joachim de Passano. Après enquête auprès de Henry VIII, la

1. A Montmorency, Jean du Bellay, 8 et 28 mars ; Guillaume du Bellay, 10 mars ; Duprat, 17 et 23 mars, François Ier, 23 et 28 mars. B. N., fr. 3076, f. 87 ; 3080, f. 95, 105 ; 3031, f. 76 77, 21-25 ; 3019, f. 45 ; 3001, f. 35 36. — Cf. 3033, f. 121-122 : « Coppie du pouvoir que le sieur de Praet avoit envoyé a M. le Grant Maistre, que le Roy a fait envoyer en Angleterre avec la mesme correction que ledict sieur de Praet y a faicte » ; et 3082, f. 96-97 : « Coppie du pouvoir envoyé en Angleterre pour estre réformé ».

2. A Montmorency, Guillaume du Bellay, 10 mars, et Jean du Bellay, 12 mars, Duprat, 17 mars, B. N., fr. 3080, f. 105 ; 3076, f. 97 ; 3031, f. 76-77.

réponse de Jean-Joachim fut identique à celle de Langey [1]. Les Impériaux n'avaient pas une pièce de plus; leurs quittances n'étaient ni plus ni moins valables qu'avant. Mais ces pourparlers, ces recherches, ces allées et venues, avaient pris du temps et permis de reculer la date de la délivrance des enfants de France d'abord à la fin avril, puis jusqu'en mai, finalement jusqu'à la fin juin. Le 1er juillet seulement les jeunes princes rentrèrent sur le territoire français. Les clauses financières du traité de Cambrai étaient enfin remplies [2].

1. Jean-Joachim de Passano à François Ier, 27-29 mars. B. N., fr. 3126, f. 106-109. — En opérant ces recherches, on trouva dans les archives anglaises une obligation dont il n'avait pas été question et qui avait été souscrite en mai 1512 par l'empereur Maximilien, agissant comme tuteur et curateur au nom de Charles d'Espagne: elle se montait à 32.000 florins avancés pour les affaires de Gueldre. Henry VIII s'empressa de l'expédier en France à Bryan, pour l'utiliser en cas de besoin. François Ier ajouterait cette nouvelle somme (32.000 florins = 24.000 écus) à celles qu'il avait déjà à payer. — Dans le règlement final entre les Français, les Anglais et les Impériaux, il ne fut pas fait état de cette dernière obligation. Cf. B. N., fr. 3033, f. 36 ; Arch. Nat., J 922, no 27 bis, copie sur papier collationnée à l'original d'un acte passé à Bayonne, le 3 juin 1530.

2. Guillaume du Bellay contribua encore d'une autre manière à l'exécution de la paix de Cambrai. Suivant l'exemple de beaucoup de seigneurs à qui François Ier avait fait appel pour trouver l'argent nécessaire au paiement de la rançon, il avait offert 20.000 livres. Mais il fut forcé de les emprunter, et comme son crédit n'était pas très solide, les marchands auxquels il s'adressa déclinèrent ses propositions. Un seul, nommé Jean Brisse, consentit à lui avancer les fonds demandés, mais à condition d'avoir comme garantie la parole de certains officiers de finances, le receveur général de Normandie, le trésorier de Bretagne, etc. Ce n'est pas sans tribulations qu'il finit par obtenir la caution demandée. Jean du Bellay, alors en Cour, s'y employa activement et fit intervenir Montmorency. Cf. les lettres de Guillaume du Bellay à Montmorency, 9 février, 8, 10 mars ; à son frère Jean, 2 mars ; Jean du Bellay à Montmorency, 26 février, 6, 8 mars ; François Ier à ses commissaires à Bayonne, 28 mars. Musée Condé, série L, vol. XIII, f. 284 ; B. N., fr. 3080, f. 101, 105 ; 3079, f. 73 ; 3080, f. 89 ; 3076, f. 81, 87 ; 3001, f. 35. — D'autre part, le 26 mars, François Ier ordonnait de payer à Langey 1182 livres tournois, « pour remboursement de pareille somme qu'il a despensée pour un voyage en poste en Angleterre, pour le recouvrement de la bague nommée la fleur de lys. » B. N., Clairambault 1215, f. 68 vo.

CHAPITRE TROISIÈME

L'affaire du divorce de Henry VIII en Sorbonne

I

La question du divorce avait, d'une manière plus ou moins explicite, dominé tout le cours des négociations touchant l'exécution de la paix de Cambrai [1]. Les frères du Bellay, Guillaume surtout, en avaient supérieurement joué pour obtenir de Henry VIII un arrangement financier plus favorable à leur maître. Les promesses dont ils n'avaient pas été avares pour arracher les concessions anglaises, ils avaient maintenant à les réaliser, sans tarder, car le roi d'Angleterre n'était pas homme à laisser protester ses créances, celles-ci moins encore que les autres.

Nous avons vu la nouvelle tournure qu'avait prise l'affaire du divorce après l'échec de la Cour légatine et l'évocation en Cour de Rome. Le premier plan ayant échoué, Wolsey en proposa un autre, c'était de consulter les gens savants, les théologiens des Universités d'Angleterre, de France, d'Italie, d'Allemagne, de leur arracher des réponses favorables et de trouver dans ce mouvement d'opinion la force nécessaire pour entraîner l'adhésion du Pape,

1. Sur l'origine et le développement de l'affaire du divorce jusqu'en 1529, voir P. Friedmann, *Anne Boleyn*, t. Ier ; — Busch, *Der Ursprung der Ehescheidung Kœnig Heinrichs VIII. von England*, *Der Sturz des Cardinals Wolsey in Scheidungshandel Kœnig Henrichs VIII. von England*, dans l'*Historisches Taschenbuch* de Baumer, 1889, p. 271-327 ; 1890, p. 39-114 ; — St. Ehses, *Die pæpstliche Dekretale in dem Scheidungsprozess Heinrichs VIII.*, *Papst Klemens VII. in dem Scheidungsprozess Heinrichs VIII.*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, 1888, t. IX, p. 24-48, 209-250, 609-649 ; 1892, t. XIII, p. 470-488 ; — St. Ehses, *Rœmische Dokumente zur Geschichte der Ehescheidung Heinrichs VIII von England*, Paderborn, 1893 ; — J. Gairdner, *New Lights on the Divorce of Henry VIII*, dans *The English Historical Review*, 1896, t. XI, p. 673-702 ; 1897, t. XII, 1-16 ; 236-253 ; — Abbé Feret, *Le premier divorce d'Henri VIII*, dans la *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1898.

ou, en cas de résistance, pour aller de l'avant, malgré le Pape et l'Empereur, et même la nation anglaise. En même temps la question se déplaçait : il ne s'agissait plus seulement de contester l'authenticité d'un bref ou la validité d'une dispense particulière, celle du 25 décembre 1502, qui avait permis à Henry d'épouser la veuve de son frère, Catherine d'Aragon, de discuter sur la légitimité du *fait*; plus généralement, on se demandait si, en *droit*, le souverain pontife pouvait rendre, au mépris du texte formel des livres saints, une pareille bulle de dispense [1]. C'était le pouvoir même du Pape qui était mis en cause : par une évolution assez semblable à celle de Luther, Henry VIII s'engageait dans la voie qui conduisait au schisme, à la rupture inévitable et formelle avec la Cour de Rome.

Déjà, en novembre 1528, Wolsey avait sollicité de Jean du Bellay, qu'il affectait de considérer comme un « grant théologien », un avis par écrit contre la dispense de Jules II [2]. En août 1529, il l'avait engagé à demander un congé et à se rendre en France « pour secrètement faire veoir par les plus sçavans du royaulme la matière de ce divorce... et la débattre avec eulx, leur communiquant les raisons de partie adverse pour en tirer d'eulx quelque bon advis et raison [3] ». L'évêque de Bayonne ne put quitter son poste qu'au début de janvier 1530. Mais son frère Langey, dès le début de septembre, comme nous l'avons vu, avait été instruit du projet non seulement par Jean, mais par Henry VIII lui-même et par Wolsey. Il avait reçu du roi des instructions précises et promis de s'employer de toutes ses forces à les remplir. La question théologique le laissait certainement assez froid, comme Jean d'ailleurs : il voyait là seulement une affaire politique, diplomatique pour mieux dire, propre à séparer à tout jamais Henry VIII de l'Empereur [4], et à favoriser les intérêts immédiats et les desseins futurs de François Ier.

1. Cf. A. Dreux, *Le premier divorce de Henry VIII et les relations entre la France et l'Angleterre de 1527 à 1534*, dans *Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes*, 1900, p. 49.

2. Jean du Bellay à Montmorency, 8 novembre 1528, B. N., fr. 3077, f. 157 ; Le Grand, *op. cit.*, III, p. 197-209.

3. Jean du Bellay, à Montmorency, 23 août 1529, B. N. fr. 3078, f. 81 ; Le Grand, *op. cit.*, III, p. 337-345.

4. C'était du reste un des arguments favoris de Wolsey, qu'il faisait valoir à Jean du Bellay, dès octobre 1528. « Les premiers termes du divorce ont été mys par luy [Wolsey] en avant afin de mectre perpétuelle séparacion entre les maisons d'Angleterre et de Bourgogne, a quoy vouloyent tendre les propos qu'il [Wolsey] tenoit

Nous ne savons si, à son retour en France, Langey communiqua aussitôt à son maître le désir de Henry VIII. En tout cas, il n'en fut pas question dans les lettres et le rapport qui, à la fin de septembre et au début d'octobre, furent adressés à Jean du Bellay, et celui-ci ne manqua pas de s'en étonner. Les Anglais résolurent de demander directement l'appui de François Ier. Ghinucci, dépêché en Italie pour visiter les Universités, mit d'abord au courant le roi de France ; puis une mission spéciale fut envoyée à Paris, dont l'affaire du divorce était, avec la récupération d'un texte authentique de la paix de Cambrai, la charge principale. Elle comprenait, composition caractéristique, Georges Boleyn, le frère d'Anne, et Stokesley, un protégé de la famille Boleyn [1]. Ils devaient exposer en détail l'état de la question, découvrir les nouveaux desseins du roi d'Angleterre, et, forts des confidences et des promesses de Langey, réclamer le concours direct ou indirect, mais en tout cas effectif, de François Ier. Stokesley était plus spécialement chargé de se mettre en rapport avec Guillaume du Bellay, et suivant les conseils et la direction de celui-ci, qui les lui désignerait, il consulterait les savants et les théologiens, et s'efforcerait d'en tirer des réponses conformes aux vœux de Henry VIII.

Georges Boleyn et Stokesley furent bien accueillis à la Cour de France. François Ier ne pouvait appuyer ouvertement les projets de son « bon frère et amy » : il aurait risqué d'indisposer Charles-Quint et de compromettre l'exécution de la paix de Cambrai. Il laissa faire Langey qui introduisit Stokesley auprès du premier président, Jean de Selve, des évêques de Lisieux et de Senlis et de certains docteurs de Sorbonne. On s'occupa d'abord d'obtenir des signatures favorables en entreprenant à part chacun de ceux qu'on supposait devoir être sympathiques à la cause. Puis l'affaire fut portée en Sorbonne pour une discussion générale et pour le vote final [2]. Au milieu de l'agitation, on arriva à cette conclusion que

à Madame [Louise de Savoie] estant à Compiègne [sept. 1527] que si Elle vivoyt ung an, elle verroyt conjonction perpétuelle d'ung costé et disjunction de l'autre, telle que plus grande ne plus certaine ne sçauroyt demander, luy disant qu'elle mist bien ce mot en sa mémoire pour en temps et lieu le reprendre ». Jean du Bellay à Montmorency, 21 octobre 1528, B. N., fr. 3078, f. 121 ; Le Grand, *op. cit.*, III, p. 175-187.

1. Voir leurs instructions reproduites dans *State Papers*, VII, p. 219-224.

2. Voir le récit de cette séance et de ces premières discussions, qui eurent lieu les 21 et 22 octobre 1529, dans une lettre de Ambrosio de La Serna au médecin de la reine Catherine, du 8 novembre 1529, dans *Calendar of State Papers, Spanish*, III, part. II, n° 578.

le Pape ne pouvait accorder de dispense, sinon dans les cas difficiles ; la dispense de Jules II n'entrait pas dans cette catégorie. Des protestations énergiques accueillirent le résultat du scrutin : deux Espagnols, Garay et Moscoso, le syndic de la faculté de théologie, Noël Béda, se firent remarquer par leur véhémence : ils contestèrent la sincérité du vote, l'exactitude du chiffre des voix favorables et la validité de l'opération, puisque la première partie de la conclusion qu'on avait interprétée en faveur du roi d'Angleterre pouvait aussi justement être considérée comme favorable à la reine Catherine d'Aragon. Somme toute, ce n'était là qu'une manœuvre préparatoire, une première escarmouche, de résultat incertain : elle prouvait seulement que l'obtention d'une conclusion favorable serait moins facile à obtenir que ne l'avait fait espérer Langey.

L'impression produite en Angleterre par ces premiers débats fut assez mêlée : si l'on fut satisfait de la conduite de Langey et des quelques avantages obtenus par Stokesley, l'attitude des opposants ne fut pas sans soulever quelque inquiétude : « il y a ung Béda de ce nombre qui est ung très dangereux marchant, écrivait Jean du Bellay, et ne seroyt grant besoing d'en avoir beaucoup de telz en une bonne compagnye [1] ». Les Anglais auraient voulu une intervention plus effective de la part de François Ier. Mais la même réserve lui était toujours imposée. On se contenta de poursuivre plus énergiquement une action secrète et comme souterraine. A la fin de décembre, Montmorency manda chez lui, à Chantilly, le syndic Béda : en présence de Langey, il lui adressa une verte semonce et lui fit entendre l'intention du Roi. Un docteur d'origine allemande, Gervais Wain, client des du Bellay, fut encouragé à « travailler » les docteurs et, par promesses, au besoin par menaces, à en amener le plus possible à se prononcer pour Henry VIII.

La semonce de Montmorency n'empêcha pas Béda de préparer et de faire circuler, avec la complicité de Garay, un écrit dirigé contre le roi d'Angleterre et à recueillir des signatures. Il fallut combattre ces menées et en détruire l'effet : on réussit à ramener un certain nombre de docteurs qui avaient signé avec Béda. Au milieu de janvier, Stokesley se vante d'avoir de son côté Valentin Lemini, Inquisiteur de la foi, le doyen de la Faculté, Le Sirier, et plusieurs de ses compagnons [2]. Le premier président de Selve était

1. Jean du Bellay à Montmorency, 29 décembre 1529, B. N., fr. 3079, f. 29; Le Grand, *op. cit.*, III, p. 421-425.

2. Stokesley [au comte de Wiltshire], Paris, 16 janvier [1530], *State Papers* VII, p. 227-229.

mort le mois précédent [1], et Pierre Lizet, grâce à l'appui de l'amiral Chabot de Brion, venait de le remplacer. Tous les efforts des Anglais tendaient à le gagner pour tourner en leur faveur la pression qu'il pouvait exercer. Ils n'épargnèrent rien pour cela, et tout porte à croire que Lizet reçut de Montmorency des instructions en conséquence [2].

L'appui éventuel du premier président devait assurer le triomphe définitif des Anglais ; le concours présent du doyen de la Faculté empêcherait Béda et ses amis de faire prendre aucune décision publique contre Henry VIII. Il leur enlevait l'espoir de voir leurs manœuvres aboutir, mais il ne leur ôtait pas le désir de les poursuivre. Le 1er février, à une réunion de la Faculté, un docteur, Jacques Barthélemy, qui précisément s'était distingué par ses protestations, au mois d'octobre précédent, en compagnie de Béda et de Garay, se plaignit de la façon dont on avait recueilli et dont on recueillait encore, isolément les opinions opposées et contradictoires des docteurs au sujet des dispenses accordées par le Saint-Siège : il montra le discrédit qui ne manquerait pas d'en résulter pour la corporation et obtint que la Faculté interdît, d'un accord unanime et sous peine d'exclusion, une semblable pratique [3]. Trois jours après cette interdiction fut à nouveau confirmée et les signatures obtenues furent placées entre les mains de Gervais Wain, c'est-à-dire de l'agent principal des frères du Bellay et par suite des Anglais [4]. L'interdiction formulée par la Sorbonne atteignait donc les adversaires du roi d'Angleterre plutôt que ses partisans dont elle ne paralysait nullement l'action.

Néanmoins, Henry VIII trouvait qu'on traînait trop les choses en longueur. Son impatience croissait en proportion de la violence de son amour pour Anne Boleyn. Il avait des éclats de colère qui le portaient aux résolutions extrêmes. Langey en fut à plusieurs reprises le témoin curieux et le confident nécessaire. Il se

1. Jean de Selve mourut le 10, ou selon Versoris, le 11 décembre 1529. Cf. G. Clément Simon, *Un conseiller du roi François Ier, Jean de Selve*, p. 79. — Pierre Lizet fut reçu en sa place le 20 décembre suivant. Cf. Arch. Nat., X1a 1533, f. 26.

2. «... Quant au faict concernant le roy d'Angleterre, dont l'on m'a escript par cy-devant, j'ay mis paine me y conduire de sorte qu'il n'y aura occasion s'il plaist à Dieu de malcontentement d'aucun costé et, au demeurant, je y feray ainsy qu'il a pleu au Roy et à vous m'escrire par lettres en date du IVe février...» Lizet à Montmorency, Paris, 19 février [1530], B. N., fr. 6638, f. 221.

3. L. Delisle, *Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533*, p. 32 et extrait n° CVIII.

4. L. Delisle, *op. cit.*, p. 32, extrait n° CX.

porta garant des bonnes dispositions de la majorité des docteurs et prit l'engagement d'obtenir une détermination favorable [1]. Dès que furent terminés les arrangements financiers, pour la suite desquels suffisait Jean-Joachim, il s'empressa de retourner en France, où depuis le mois de janvier Stokesley réclamait ardemment sa présence. Désormais il allait conduire toute l'intrigue et porter tout le poids de l'affaire en Sorbonne.

II

Au début de mars, il ne put refuser à Bryan de demeurer quelques jours à Paris pour s'aboucher avec les docteurs et les presser de se décider [2]. Mais il lui fallut bientôt se rendre à la Cour, sur les bords de la Loire, pour instruire le Roi des résultats de sa mission et régler les dernières difficultés. C'est seulement à la fin du mois de mars qu'il lui fut possible de revenir à Paris : il devait « soliciter et abbréger la valuation et charge des terres » qu'on baillait à l'Empereur, mais surtout « aider à la matière du roy d'Angleterre [3] ».

Malgré la sentence de la Faculté du 4 février, adversaires et partisans de la légitimité du divorce n'avaient pas désarmé. Garay surtout ne pouvait supporter que l'original de la consultation qu'il avait fait signer par Béda et par une quinzaine d'autres docteurs lui eût été extorqué. Cette pièce, sur l'ordre de Lizet, avait été déposée au greffe de l'officialité de Paris. Garay avait remué ciel et terre pour l'avoir : il s'était plaint aux ambassadeurs impériaux. Le 1er avril, il saisit de sa demande la Faculté et réclama communication de l'original [4]. A sa grande surprise, Béda

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, Londres 27 janvier [1530], B. N., fr. 3079, f. 63. Chapuis à Charles-Quint, 25 janvier (1530). *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, n° 255, p. 443.

2. Guillaume du Bellay à Jean et François Ier, de Paris, 2 mars [1530], B. N., fr. 3079, f. 73, 79. — Jean du Bellay à Montmorency, Blois, 6 mars [1530], B. N., fr. 3076, f. 81.

3. Guillaume du Bellay à Montmorency, Blois, 8 mars [1530]. B. N., fr. 3080, f. 101. — Jean du Bellay au même, 27 et 28 mars [1530], B. N., fr. 3078, f. 89 ; 3080, f. 95.

4. L. Delisle, *op. cit*, p. 32, extrait n° CXII. — Garay à Charles-Quint et à l'Impératrice, 9 avril 1530, *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, nos 285 et 286. Cf. la réponse de François Ier à Gilles de la Pommeraie, son ambassadeur en Flandre, qui lui avait transmis les plaintes de Marguerite. « Quant à ce que dictes, que les gens de la Royne d'Angleterre se pleignent de ce qu'ilz ne peuvent

combattit sa proposition, tant en son propre nom qu'en sa qualité de syndic : très probablement la présence de Langey n'était pas étrangère à cette nouvelle attitude. Après mûre délibération, la Faculté, par l'organe du doyen Le Sirier, gagné, nous le savons, à la cause anglaise, décida de repousser la requête de Garay.

Dans une lettre à l'Empereur, du 9 avril, notre Espagnol, après avoir exposé sa défaite, éclate en récriminations amères contre Langey, selon lui, auteur de tout le mal [1]. Avec la clairvoyance de la haine et la colère de quelqu'un qui se sent impuissant, il dénonce les manœuvres de l'adversaire : Langey rassemble un certain nombre de docteurs, dix, douze, quelquefois davantage, tous ceux du parti adverse dont il se peut assurer, leur donne à dîner, puis leur montre une conclusion déjà dressée en faveur de Henry VIII, d'après laquelle le Pape n'a pas le droit d'accorder de dispense en un mariage pareil, contraire à la loi divine. Il se sert du nom de François Ier, de l'intérêt que celui-ci porte au roi d'Angleterre pour effrayer les esprits timorés : par crainte, par vergogne, par corruption même, par lassitude aussi, les docteurs signent, même ceux qui s'étaient au début rangés du côté de Garay. Le sentiment national et l'hostilité contre l'Espagnol avaient aussi contribué à produire ce revirement. La majorité des docteurs ainsi éclairés individuellement et convaincus, on convoquerait une assemblée générale qui ratifierait le résultat : ce serait le dernier acte, la conclusion prévue de la comédie dont Langey ordonnait les péripéties.

Cette assemblée générale fut convoquée moins tard que ne le craignait Garay. L'absence de certains docteurs favorables au roi d'Angleterre la fit d'abord différer. Puis ce furent les réclamations des Impériaux émus par les plaintes réitérées et les dénonciations véhémentes de Garay [2]. François Ier, pour leur donner au moins un semblant de satisfaction, manda par devers lui le président Lizet qu'on rendait responsable du séquestre de la conclusion.

avoir ne recouvrer la consultacion de l'Université de Paris, pour son affaire, je vous prometz qu'il n'a point tenu à moy, et ay expressément envoyé homme exprès pour sçavoir ce qui en est, et aiant entendu que le tout estoit arresté audict Paris, j'ay mandé le premier Président de Paris venir devers moy, que dictes avoir retenu ladicte consultacion pour m'en respondre de sa bouche .. ». Angoulême, 27 avril [1530], B. N., fr. 3094, f. 11. On voit ici clairement le jeu de François Ier.

1 Cf. les lettres de Garay citées à la note précédente, et du même, à l'Empereur, Paris, 23 mai 1530, Arch. nat., K 1483, n° 42, orig. Cf. *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, n° 315.

2 Jean du Bellay à Montmorency, Blois 28 mars [1530], B. N., fr. 3080, f. 95.

Il ne pouvait pas trop s'avancer, ni se prononcer ouvertement en faveur de Henry VIII pour briser la résistance du parti contraire tant que ses enfants étaient entre les mains de l'Empereur, et, pour divers motifs, leur délivrance était remise de jour en jour, d'abord à la fin d'avril, puis à la fin de mai. Elle n'eut lieu que le 1er juillet et jusqu'au dernier moment, par crainte de fournir à Charles-Quint le prétexte d'une rupture, il fallut user de réserve et d'habiles ménagements [1].

Guillaume du Bellay le comprenait mieux que personne ; bien qu'il eût entre les mains des lettres de François Ier, il différait de s'en servir. Sa situation était délicate et pour mieux dire difficile. Les uns le dénonçaient au Roi comme trop anglais, l'accusaient de sacrifier, — sans y rien perdre, — les intérêts de son maître à ceux du roi d'Angleterre [2]. Les ambassadeurs de Henry VIII, par contre, le trouvaient trop tiède et se croyaient joués par lui. Ils le pressaient de faire usage des lettres royales. L'impatience du roi d'Angleterre croissait de jour en jour : il était prêt à tout, même à un schisme, pour satisfaire sa passion [3]. Il écrivait à la Faculté de théologie, envoyait un nouvel ambassadeur, son parent Reginald Pole, pour activer les négociations pendant que le comte de Wiltshire, père d'Anne Boleyn, revenu d'Italie, pesait fortement sur François Ier pour le résoudre à une démarche décisive [4].

Les résultats déjà obtenus étaient des plus encourageants : sans parler de certaines universités italiennes dont Ghinucci faisait le siège, en France les premières réponses n'étaient pas défavorables. Si l'Université de Poitiers s'était montrée hostile, peut-être parce que

1. Cf. Decrue, *op. cit.*, p. 141-153. — Baumgarten, *op. cit.*, III, p. 65, 67.

2. Jean du Bellay à Montmorency, Lusignan, 13 avril [1530], B. N., fr. 3076, f. 107. — Guillaume du Bellay à Jean Breton, sieur de Villandry, Paris, 29 mai, à François Ier, 9-12 juin, B. N., fr. 2997, f. 32 ; 3020, f. 113-116. — Les ambassadeurs anglais de Paris, au comte de Wiltshire, 15 juin, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 6455.

3. Jean du Bellay à Berthereau, Angoulême, 4 mai 1530. — « En Angleterre tout va bien : le Seigneur veult procéder à son mariage quoy qu'il en advienne, et s'il avoyt la détermination de Paris, comme j'espère qu'il aura, il y mectroyt bien tost la main ». Musée Condé, série L, vol. V, f. 142.

4. Henry VIII à la Faculté de théologie de Paris, 1er mai 1530, B. N., lat. 16576, f. 273 (copie). — Reginald Pole à Henry VIII, Paris, 13 mai, Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 6383. — A la fin du mois de mars, John Wellisbourne avait auprès de François Ier remplacé Georges Boleyn rappelé. Quant au comte de Wiltshire, en revenant d'Italie il avait atteint la Cour à Angoulême dans les premiers jours de mai : on lui fit un accueil particulièrement brillant. Cf. Jacques Colin à Montmorency, 16 mai. Musée Condé, série L, vol. V, f. 194-195.

l'on s'y était pris trop tard pour agir [1], on avait eu plus de succès à Orléans (5 avril 1530), où Jean du Bellay avait conservé d'importantes relations; à Angers, où indépendamment des souvenirs qu'y avaient laissés les du Bellay, leur agent Gervais Wain se servit habilement d'une lettre du Roi, recommandant aux docteurs la cause de Henry VIII (7 mai 1530) [2]. La Faculté de droit de Paris, à la requête de Reginald Pole et sur la sollicitation pressante du roi d'Angleterre lui même, le 23 mai, se prononça pour l'illégitimité de la dispense pontificale [3]. Le 10 juin, ç'allait être le tour de l'Université de Bourges.

Ces premiers succès rendaient d'autant plus insupportables à Henry VIII les atermoiements de Langey et l'attitude incertaine de la Sorbonne. Il en faisait fréquemment des scènes violentes à Jean-Joachim de Passano [4]. Guillaume du Bellay, harcelé de plus en plus vivement par les Anglais, résolut d'agir enfin. D'ailleurs, le 26 mai, Montmorency et le connétable de Castille s'étaient accordés sur l'ordre d'après lequel s'effectuerait la délivrance des enfants. Langey n'avait donc plus guère à craindre de ce côté. Une assemblée fut convoquée pour le 7 juin.

Rarement on avait vu réunion aussi nombreuse [5]. Sur commandement du Roi, on avait fait venir pour la circonstance, le ban et l'arrière-ban des docteurs : « y assistèrent MM. les évesque de Senlis (Petit), abbez de Prémonstré, de Chailly, de Cuyssy (Gervais Wain), de St-Martin de Laon, de Vendosme, de Foucombault, et aultres abbez, plusieurs doyens, archidiacres et chantres d'églises collégiales, prieurs, généraulz, provinciaulz, ministres et gardiens de l'ordre des quattre mendians, tous docteurs de ceste Université

1. La décision de l'Université de Poitiers est du 23 avril, cf. Jean du Bellay à Berthereau, Angoulême, 22 avril 1530. Musée Condé, série L, vol. V, f. 127.

2. Wellisbourne à Henry VIII, Angoulême, 16 mai 1530. Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 6389. — François Ier à la Faculté de théologie d'Angers, 30 avril. Le Grand *op. cit.*, III, p. 507-509. — Le 26 avril, Jean du Bellay écrit à Berthereau : « L'ambassadeur anglais qui est venu nouveau est encore à Poitiers pour avoir l'Université pour luy. Demain va maistre Gervais secretement à Angers pour faire le pareil ». Musée Condé, série L, vol. V, f. 288-289.

3. Henry VIII à Nicolas Dorigny, président des requêtes, 20 mai ; réponse de ce dernier, 23 mai. Brewer, *op. cit.*, IV, III, nos 6394 et 6404.

4. J.-J. de Passano à François Ier, 5-15 mars et 27-29 mars; à Montmorency, 2-4 avril. B. N., fr. 3014, f. 78-81 ; 3126, f. 106-109 ; 3019, f. 126-127.

5. Nous avons, de ces orageuses séances, deux récits, qui se corrigent et se complètent l'un l'autre : une lettre de Langey à François Ier, des 9-12 juin, B. N., fr. 3020, f. 113-116, imprimée dans Le Grand, *op. cit.*, III, p. 458-471 ; et une lettre de Garay à l'Empereur, du 15 juin, Arch. Nat., K 1483, n° 47 (orig.). Cf. *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, n° 353. Cf. aussi Chapuis à Charles-Quint Londres, 15 juin, *ibid.*, n° 354.

et Faculté, gens de sçavoir, aage et autorité ». A cette époque déjà, il était plus facile de trouver des docteurs que des arguments. La séance ouverte, Langey présenta les lettres de François Ier et à grands traits exposa l'affaire : il insista sur les scrupules de conscience de Henry VIII, invoqua les autorités théologiques et très habilement, pour faire taire les scrupules et rallier les hésitants, avertit que le roi d'Angleterre sollicitait leur détermination « non point en forme de jugement (ce qu'ilz pourroient craindre d'entreprendre) mais seulement pour forme de conseil et doctrinalement ». Simple consultation donc, que François Ier n'avait pu s'empêcher d'appuyer auprès d'eux, et dont l'Empereur (ceci était pour Garay et consorts) n'avait aucune raison de se formaliser. Tout en flattant l'amour-propre des docteurs, Langey dégageait la responsabilité de son maître et, par l'importance qu'il donnait à l'affaire, il enchaînait leur décision grâce aux précautions mêmes qu'il prenait de la laisser libre. Béda prit ensuite la parole et commença par insister sur l'intimité des rois de France et d'Angleterre. Langey, craignant quelque incartade du véhément syndic, l'empêcha de poursuivre : il profita de l'occasion pour affirmer plus énergiquement encore la neutralité de François Ier entre Henry VIII et Charles-Quint, tous deux ses alliés, et pour donner aux docteurs l'assurance que « en contentant Dieu, *ils* contenteroient » le Roi « et vraisemblablement ne malcontenteroient l'ung ne laultre prince ». Puis il sortit, pour n'avoir pas l'air influencer la délibération.

La discussion fut vive : trois avis principaux furent émis par les docteurs. Les uns, les plus favorablement disposés pour le roi d'Angleterre, proposèrent d'examiner tout de suite l'affaire. D'autres, se fondant sur les privilèges que la Faculté tenait du Pape, voulaient qu'avant tout examen on demandât l'intention du Saint-Père, puisqu'en la matière il était question du pouvoir pontifical ; à tout le moins que l'on consultât le Roi pour avoir son opinion. Quelques-uns auraient voulu qu'en attendant la réponse du Roi, on commençât « toujours à délibérer de la matière ». Au fond, la question était de savoir si l'on examinerait tout de suite l'affaire, à titre provisoire ou définitif, — ou si l'on rejetterait cet examen après la consultation royale ou pontificale, c'est-à-dire, en l'espèce, aux calendes grecques. Le Pape en effet, et Garay et ses collègues ne se firent pas faute de le repéter, avait interdit qu'on s'occupât de cette affaire et « jà admonesté par deux fois ledict sieur roy d'Angleterre et tous ceulx qui s'en estoient empeschez ou empesche-

roient ». Les partisans de la discussion immédiate objectaient les liens qui rattachaient la Faculté au roi de France, affirmaient que le bref du Pape ne constituait pas une défense formelle et « que la deffense seroit telle, qu'il ne fauldroit y obeyr », enfin faisaient valoir l'alliance du roi d'Angleterre et sa piété jusqu'alors éprouvée.

Cependant le bedeau « recolligeoit les noms et opinions des délibérans » pour s'assurer de quel côté était la majorité, lorsque tout à coup un des docteurs (Langey ne le nomme pas) « luy arracha le roolle des poings et le descyra ». Ce fut le signal d'un tumulte indescriptible, à la faveur duquel les partisans de Garay sortirent en criant « que la plus grande et plus saine partie estoit d'advis de n'en délibérer sans escripre *au Roy* et au Pape ».

Les ambassadeurs anglais « qui se pourmenoient en une gallerie », témoins de cette sortie tumultueuse, se plaignirent vivement à Langey de l'issue de cette première séance : ils lui reprochèrent de n'avoir pas prévenu les menées de Béda et de ses complices, et menacèrent d'en écrire à leur maître et au comte de Wiltshire. Désireux d'éviter cet excès, Guillaume fit mander par Lizet les docteurs qu'on supposait être chefs de la brigue, Béda, Barthélemy, Tabary. Après « plusieurs remontrances », il fut décidé qu'une nouvelle assemblée aurait lieu où « pour le moins ils concluroient selon la tierce opinion qui estoit de commencer à délibérer cependant que la responce » royale viendrait. Ainsi fut fait : le 9 juin, la Faculté résolut de commencer le surlendemain (lundi 11 juin) l'examen de l'affaire. Effectivement, le 11, elle se mit à l'œuvre. Pour exciter le zèle des docteurs, Langey, remplaçant le Premier Président indisposé, lut une nouvelle lettre du Roi du 27 mai et les ambassadeurs d'Angleterre la commentèrent par une mise en demeure non déguisée d'avoir à conclure le plus tôt possible et de justifier la confiance de leur souverain.

Les Anglais craignaient toujours d'être dupes : ils se méfiaient de Langey dont ils interprétaient la réserve presque comme une trahison : ils estimaient que la solution adoptée par la Faculté était seulement un moyen de gagner du temps [1]. C'était du reste le but et l'espoir de Garay et de ses partisans. Béda s'en était même publiquement vanté. Langey le fit admonester sévèrement

1. Les ambassadeurs anglais au comte de Wiltshire, Paris, 15 juin. Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 6455. — Sur les sentiments de Henry VIII en apprenant le résultat de ces premières séances, cf. la lettre du duc de Norfolk à Montmorency, Windsor, 18 juin 1530. Le Grand, *op. cit.*, III, p. 473 et Chapuis à Charles-Quint, Londres, 29 juin, *Calendar of State Papers, Spanish* (*1529-1530*), n° 266, p. 616-617.

par Lizet et lui fit promettre encore une fois d'obéir à la lettre royale. Puis il écrivit au Roi pour lui dénoncer les menées du syndic et de ses complices et le presser d'envoyer l'ordre formel de cesser la résistance et de hâter la conclusion. En apprenant par les lettres de Langey ce qui s'était passé à Paris, François Ier fut transporté de colère et Jean du Bellay ne fit rien pour le calmer, au contraire [1]. Aussitôt il manda au président Lizet de menacer Béda de la colère royale s'il ne changeait pas d'attitude : il n'admettait pas la prétention de consulter le Pape pour s'éclairer sur ce cas de conscience. Ce serait agir contre les droits et les privilèges du royaume [2].

La lettre du Roi ne pouvait laisser de doute dans l'esprit des docteurs et leur traçait leur devoir. Jusque là, leurs délibérations, aux termes de la décision du 9 juin, n'avaient été que provisoires. La volonté royale connue, ils avaient à prendre une détermination définitive. Ce fut l'objet des séances tenues dans les derniers jours de juin et au début de juillet. Enfin, le 2 juillet, la Faculté, par 53 voix contre 47, adopta une détermination aux termes de laquelle le droit divin comme le droit naturel défendaient à quiconque d'épouser la veuve de son frère décédé sans enfants, et le Pape ne pouvait accorder aucune dispense à cet égard. La dispense de Jules II étant illégale, le mariage de Henry VIII avec Catherine d'Aragon était nul de droit [3]. C'était tout ce que demandait le roi

1. Jean du Bellay à Montmorency, Bordeaux, 17 juin [1530]. B. N., fr. 3078, f. 37.

2. François Ier à Lizet, Bordeaux, 17 juin. Brewer, *op. cit.*, IV, III, n° 6459.

3. L'authenticité de cette détermination a été fort attaquée par Le Grand et par Duplessis d'Argentré, qui fait remarquer des bizarreries dans la rédaction et l'absence du texte dans les divers recueils de conclusions de la Faculté (*Collectio judiciorum*, IIa, 99*). Il est vrai que le texte, tel qu'on le donne d'ordinaire paraît renfermer une contradiction : « sequentes unanime judicium et consensum majoris partis totius Facultatis » ; mais ne pourrait-on entendre que l'unanimité se rapporte à la première partie de la proposition et la majorité seulement à la seconde ? — Il est très vrai aussi que le texte de la détermination, pas plus que les procès-verbaux des séances qui ont précédé, ne se trouve dans aucun des registres de délibérations conservés, ni dans celui dont s'est servi d'Argentré, ni dans celui qui est récemment entré à la Bibliothèque nationale (Nouvelles acquisitions latines 1782 ; L. Delisle, *op. cit.*). Mais il n'y a pas lieu de trop s'en étonner, car il semble bien que tout ce qui s'est passé à la Faculté de théologie relativement à la discussion de l'affaire du divorce dans les derniers mois (avril-juillet 1530) ait été consigné sur un registre spécial que l'évêque de Senlis avait gardé par devers lui et dont il ne se sépara que pour le remettre entre les mains de Lizet : celui-ci le fit ensuite parvenir au Roi. Du reste, ce qui mieux que tous ces raisonnements prouve l'authenticité matérielle de la détermination du

d'Angleterre. Ses agents et Guillaume du Bellay étaient arrivés à leurs fins. Le 6 juillet, une copie notariée de la déclaration fut expédiée en Angleterre [1].

III

Garay, Béda et leurs partisans ne s'avouèrent cependant pas encore vaincus [2]. Ils s'efforcèrent d'abord de rendre nulle la détermination en empêchant qu'on y apposât le sceau de la Faculté ; ils ne réussirent qu'à retarder cette opération. Puis, se fondant sur les intrigues qui avaient préparé le vote des docteurs, sur le nombre considérable des opposants, ils interjetèrent appel et tâchèrent de faire revenir la Faculté sur la décision prise. Mais ils ne trouvèrent ni greffier, ni notaire pour dresser l'appel en forme régulière. D'autre part, sur ordre du Roi, l'évêque de Senlis, Guillaume Petit, avait emporté chez lui le registre des délibérations touchant l'affaire du divorce, au lieu de le déposer aux Archives. Il fallait d'abord rentrer en possession de ce registre pour avoir communication du procès-verbal. Le 16 juillet, une première démarche à ce sujet fut faite auprès de Petit, mais sans succès. Le 1er août nouvelle requête, aussi infructueuse [3]. Sans se décourager, ils décidèrent le 13 août de tenter un dernier effort auprès de Petit et de Lizet ; en attendant, ils firent défendre aux docteurs qui n'avaient pas pris part au vote du 2 juillet de donner leur signature dans un sens ou dans un autre [4]. L'âme de toutes ces intrigues était l'Espagnol Garay qui mettait en mouvement à Paris les docteurs de la Faculté, au dehors la régente des Pays-Bas et les ambassadeurs de Charles-Quint en Angleterre et en France. A Chapuis, il exposait de quelle manière irrégulière la détermination

2 juillet, c'est la copie notariée que Réginald Pole en expédia le 6 et qui se trouve aujourd'hui au Record Office. D'autre part, les récriminations de Béda et de Garay ne portaient pas sur le fait même de la décision prise par la Faculté, mais sur les moyens employés pour l'obtenir : ils contestaient non l'authenticité, mais la validité de la détermination. Cf. L. Delisle, *op. cit.*, p. 31, n. 3; A. Dreux, *art. cit.*, p. 52.

1. Rymer, *Fœdera*, VI, II, p. 155. — Reginald Pole à Henry VIII, 7 juillet. Brewer, *op. cit.*, IV, III, nº 6505.

2. Garay écrivit à Charles-Quint, le 5 juillet, pour lui raconter ce qui s'était passé ; il attribuait tout le succès des Anglais à Langey, à qui il joignait Guillaume Petit et Lizet. Arch. Nat., K 1483, nº 49 (orig.) ; *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, nº 370.

3. L. Delisle, *op. cit.*, p. 32-33, extraits nºs cxv et cxvi.

4. L. Delisle, *op. cit.*, p. 33, extrait nº cxvii.

avait été obtenue et, pour consoler la reine Catherine, comment le vote était sans valeur. Il pressait d'autre part Bonvalot d'obtenir du roi de France communication des noms des quarante-sept opposants afin de les publier et d'affaiblir d'autant la portée du succès de Henry VIII.

Force fut donc à Langey, malgré son désir de prendre quelque repos, de demeurer à Paris pour déjouer ces manœuvres et maintenir les résultats acquis. Il y travailla pendant tout le mois de juillet et une partie du mois suivant. Vers le milieu d'août, il fut rejoint par son frère Jean que François I[er] envoyait à nouveau vers Henry VIII, en mission extraordinaire. Les Anglais demandaient le double d'une déclaration de Béda, inscrite au registre de la Faculté, peut-être celle du 1[er] avril 1530. D'autre part, le roi de France, pour répondre aux réclamations des Impériaux, désirait qu'on lui adressât les actes de l'affaire. Le président Lizet ne mettait pas, semblait-il, toute la diligence nécessaire à satisfaire François I[er]. Les deux frères se rendirent auprès de lui pour le presser de s'exécuter [1]. Il y eut échange de paroles plutôt vives, bientôt suivies d'excuses. Jean du Bellay aurait voulu se faire remettre le double de la déclaration de Béda pour l'emporter en Angleterre. Mais les lettres du Roi qu'il montra pour appuyer sa prétention ne parurent pas suffisamment explicites à Lizet, qui se déroba comme il put aux démarches pressantes de l'évêque de Bayonne et expédia la déclaration au Roi directement [2]. Quelques jours après il envoya les autres pièces. On avait agi secrètement, pas assez pourtant pour que Garay n'eût pas eu vent de la chose. Il s'assura que toutes les pièces, en particulier la liste des opposants, sa protestation et son appel, étaient comprises dans l'envoi, mais il ne réussit pas à en obtenir communication. Il dut se contenter d'en fournir une sorte d'inventaire à l'Empereur en le mettant en garde contre les fraudes et les supercheries possibles [3]. Toutes les demandes de communication qu'à plusieurs reprises il introduisit dans la suite restèrent également sans résultat [4].

1. Jean du Bellay à Montmorency, 14 et 15 août ; Guillaume du Bellay au même, 15 août, B. N., fr. 3078, f. 103-108 ; 3077, f. 93-96 ; 3079, f. 91-97 ; Lettres reproduites dans Le Grand, *op. cit.*, III, p. 491-500, 500-506, 473-480.

2. Lizet à Montmorency, 15 août, B. N., fr. 3040, f. 66 ; — Le Grand, *Op. cit.*, III, p. 480-482.

3. Garay à l'Empereur, 20 août, Arch. nat., K 1483, n° 53 (orig.) *Calendar of State Papers, Spanish (1529-1530)*, n° 412.

4. Garay à l'Empereur, 7, 17 et 19 octobre 1530, 10 janvier, 12 mars 1531, Arch. Nat., K 1483, n[os] 55, 56, 57, 63, 70 (orig.). — L. Delisle, *op. cit.*, p. 33, extrait n° CXIX (démarche du 1[er] février 1531).

Dans sa résistance aux menées du parti adverse, Guillaume du Bellay n'avait pas toujours trouvé en Lizet le concours qu'il était en droit d'espérer. Pendant toute la durée des débats en Sorbonne, le Premier Président s'était montré plutôt tiède. Depuis le vote de la détermination, il n'avait pas fait preuve de l'énergie qui eût coupé court aux démarches de Garay et de ses amis. Les frères du Bellay s'en plaignirent à Montmorency. Il est fort probable que Lizet trouvait leur zèle excessif; en tout cas, il ne partageait pas leur hostilité contre Béda. Il appréciait le caractère, l'opiniâtreté et la science théologique du syndic et fit son possible pour le préserver de la colère royale. Sur les dénonciations des du Bellay et les instances du comte de Wiltshire, une information confiée aux présidents Le Viste et Poillot fut lancée contre Béda et ses complices, pour éclaircir leur rôle dans l'affaire [1]. Lizet, très nettement, se prononca contre l'enquête : il montra qu'elle « pourroit par aventure plus nuyre audict roy d'Angleterre que profiter ». Il semble bien que l'avis du Premier Président ait été suivi : nous n'avons pas trouvé trace d'une mesure quelconque prise contre Béda [2]. Ce n'est que plus tard, et à une autre occasion, que l'animosité du Roi s'appesantit sur lui.

Pour l'instant donc, on laissa les choses en l'état. Au lieu d'étaler en public les moyens peu réguliers, pour ne pas dire plus, grâce auxquels on avait obtenu la détermination du 2 juillet, il valait mieux examiner les avantages qu'elle rapportait au roi de France. Aussi bien est-ce la raison qui avait dirigé Langey et dans une certaine mesure sa justification. Sa promesse d'agir en Sorbonne avait déjà coûté à Henry VIII l'abandon d'une partie de ses créances et la remise d'une somme d'environ 100.000 écus. L'activité qu'il déploya pour assurer une conclusion favorable arracha

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, Paris, 18 août, B. N., fr. 3079, f. 99.

2. Dans les premiers jours de septembre, tandis que Le Viste s'en allait en Bretagne, Poillot se rendit auprès du Roi, portant avec lui « l'information que luy et mondict sieur le Président Le Viste ont fait touchant le fait des opinions des docteurs de la faculté de Paris ». Longuejoue à Montmorency, Blois, 2 septembre, Musée Condé, série L, vol. XII, f. 174. — Aucune solution n'était encore intervenue en novembre, car, le 19 de ce mois, Guillaume Petit écrivait à Montmorency : « J'ay receu les lettres du Roy et les vostres par lesquelles j'ay entendu comme ledict Seigneur a bien prins mes lettres, dont je suis fort consolé et en remercie Dieu, car je vous assure, j'ay envoyé par lesdictes lectres toute la vérité sans y faillir d'une sillabe. Monseigneur, le Roy venu par deçà, il fauldra faire encore examiner les docteurs et pour cela on verra qu'il n'y aura pas plus de quatre appellans de la conclusion. Il est mort ung desdicts appellans, dont Dieu ayt l'âme : il est allé par delà relever son appellation... » Musée Condé, série L, vol. V, f. 306.

au roi d'Angleterre d'autres sacrifices : Jean-Joachim réussit à faire renvoyer à novembre 1530 le paiement du terme de mai de la pension royale. Il parvint à convertir en une indemnité pécuniaire la quantité de sel que François Ier devait fournir aux termes du traité de paix perpétuelle et dont l'arriéré était considérable : et le roi de France trouva son compte à cette conversion. Et ces concessions, qui n'empêchaient pas Henry VIII de se considérer encore comme l'obligé de son « bon frère et amy », ne devaient pas être les dernières.

Le roi d'Angleterre avait éprouvé la plus grande joie en recevant les déterminations favorables des Universités françaises. Sans doute, il aurait voulu une plus forte majorité en Sorbonne. Tels quels, cependant, les résultats obtenus en France et dans l'Italie du nord le satisfirent : dès novembre 1530, il s'en prévalut, et quelques mois plus tard les fit imprimer, dans l'espoir d'assurer ainsi le triomphe de sa cause [1]. Mais si véritablement il avait cru que les manifestations des Facultés en sa faveur amèneraient le Pape à céder, il fut bientôt détrompé. La pression de l'Empereur qui se trouvait alors en Italie devait être plus forte, et aussi la conscience des véritables intérêts de la papauté. Le 19 décembre, Capisuccio citait Henry VIII à comparaître en personne devant le tribunal de Rote. La situation du roi d'Angleterre devenait plus critique que jamais. Plus que jamais il avait besoin de l'appui du roi de France et de son crédit en Cour de Rome. Ainsi l'affaire du divorce l'avait engagé dans la dépendance de François Ier. Par son développement et ses complications imprévues, elle l'allait mettre pour ainsi dire à sa discrétion.

1. Chapuis à l'Empereur, 27 novembre 1530, dans Bradford, *Correspondence of Charles V*, p. 321-322. « ... Il y a huit jours que le Doyen de la Chapelle comme procureur du Roy en ceste cause se appareust en jugement devant le chancellier de l'archevesque de Canterbery, luy requérant fère transumpter en forme authentique, juridique et probatoyre huit instrumens qu'il luy présentoit, qu'estoint les déterminations des Universités sur ceste matiere de divorce, dont yl y en avoit deux de Paris, l'ung de la Faculté de théologie, l'autre des canonistes ; la reste estoint des Universités de Tolouze, Orléans, Burges, Bolongne, Padua et Pavie, et ce croyrès-je plus tost qu'il feroint imprimer que nul livre, car à ce ne leur pourroit l'on si souffizantement respondre que à ung livre et aussi le peuple y adjouztera plus de foy et auctorité... » Les conclusions qu'énumère ici Chapuis furent en effet imprimées en avril 1531 sous ce titre : *Gravissimæ atque exactissimæ illustrissimarum totius Italiæ et Galliæ Academiarum censuræ, efficacissimis etiam quorundam doctissimorum virorum argumentationibus explicatæ de veritate illius propositionis, videlicet quod ducere relictam fratris mortui sine liberis ita sit de jure divino et naturali prohibitum ut nullus Pontifex super hujusmodi matrimoniis contractis sive contrahendis dispensare possit.*

CHAPITRE QUATRIÈME

AFFAIRES PRIVÉES. RAPPORTS AVEC LES HUMANISTES

I

L'obstination de Béda et les menées de Garay avaient retenu Langey à Paris plus longtemps qu'il ne l'aurait souhaité. Il ne s'éloigna que lorsqu'il put le faire sans inconvénient et, pendant quelques mois, il nous échappe à peu près complètement. Il est probable cependant qu'en quittant Paris il rejoignit la Cour et qu'il revint avec elle à Saint-Germain passer l'hiver. Nous supposons qu'il assista le 5 mars 1531 à l'entrée solennelle que la reine Éléonore fit dans sa capitale. Un fait certain, c'est qu'il ne cessa pas de suivre les affaires d'Angleterre : car nous le voyons au mois d'avril en relations avec Florent Wilson, l'ancien précepteur du fils naturel de Wolsey et le familier de Cromwell, de celui-là même qui avait remplacé le cardinal-légat dans la faveur de Henry VIII [1]. C'est à Langey que le roi d'Angleterre recommande à ses ambassadeurs Fox et Bryan de s'adresser pour obtenir certains renseignements nécessaires dans la question du divorce [2]. Enfin lorsqu'au mois d'avril la maladie força notre ambassadeur à Rome, le cardinal de Gramont, à demander un congé, c'est à Langey que l'on songea aussitôt pour le remplacer, comme à l'homme qui connaissait le mieux l'affaire de Henry VIII et pouvait la conduire, auprès du Saint-Père, le plus conformément aux désirs du roi d'Angleterre et aux intérêts du roi de France. La nomination paraissait décidée : l'ambassadeur de Venise la tenait presque pour

1. Florent Wilson à Cromwell, Paris, 25 avril (1531), dans Gairdner, *Letters and Papers*, V, n° 222. Sur l'affaire dont il est question dans cette lettre, voir l'article : *Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne (1529-1535)*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1903, p. 120 sqq.

2. Henry III à Bryan et à Fox, juillet (?) 1531, Gairdner, *op. cit.*, V, n° 363.

certaine [1]. Au dernier moment le Roi désigna l'évêque d'Auxerre, François de Dinteville, non qu'on l'estimât plus capable que Langey, mais parce qu'il s'agissait de le soustraire à la justice dans une malheureuse affaire où il était compromis [2].

Nous ne croyons pas que Langey ait été fâché de voir envoyer à Rome l'évêque d'Auxerre. Il profita des loisirs que cela lui laissait pour mettre un peu d'ordre dans ses affaires, qui en avaient fort besoin. Depuis cinq ou six ans qu'il allait par monts et par vaux sans regarder à la dépense, l'état de sa fortune était des plus précaires. Nous avons vu à quelles extrémités il était acculé au milieu de 1527 et grâce à quels appuis et combien nombreux il put faire face à ses obligations. Les difficultés qu'il avait rencontrées à la fin de 1529 lorsqu'il avait voulu emprunter les 20.000 livres qu'il avait offertes au Roi pour la rançon des enfants de France, prouvent que sa situation financière ne s'était pas sensiblement améliorée. Ce nouveau sacrifice, les frais de la campagne qu'il venait de mener en Sorbonne, dont il avouait lui-même qu'elle coûtait fort à sa bourse, l'avaient à nouveau compromise. Heureusement cette fois encore la faveur du Roi lui vint en aide.

François I[er] sut reconnaître les services dont il était redevable aux frères du Bellay, dans ses négociations avec l'Angleterre. Tandis que Jean du Bellay était admis au Conseil (juillet 1530) et promu à l'évêché de Paris, en attendant la disparition du titulaire, François de Poncher, malade et compromis, Guillaume était gratifié de différents dons : le 15 mars il obtenait 3.000 livres tournois, qui lui furent confirmées le 7 juin suivant [3] ; un peu plus tard, une partie de l'aubaine de Luigi de Canossa, évêque de Bayeux, l'ancien ambassadeur de France à Venise [4]. Au début de 1532, tandis qu'il voyageait en Normandie et se dirigeait vers la Bretagne, le Roi lui accordait le droit d'établir un péage au Pont de Cloye, à charge de restaurer le pont [5], et l'autorisation de créer quatre foires annuelles et un marché hebdomadaire, dans telle

1. Gairdner, *op. cit.*, V., n° 151. (Bryan à Henry VIII. 23 mars 1531). — B. N., f. italien 1714, f. 73 (3 avril 1531).

2. Decrue, *op. cit.*, p. 173. François de Dinteville partit vers le milieu de juillet 1531, comme le prouve le mandement adressé au trésorier de l'Épargne en date du 16 juillet de lui payer 2400 livres tournois. B. N., fr. 25721, n° 365.

3. B. N., Clairambault 1215, f. 69 (15 mars 1531). — Arch. nat., J 960, 3[14] (7 juin 1531).

4 Arch. Nat., J 960, 4[25] (sans date, mais de 1532).

5. Arch. Nat., JJ 246, n° 136, f. 40.

des terres que possédait Langey, à son choix. Guillaume du Bellay se décida pour la seigneurie de Pont-Rémy, en Picardie [1].

La terre de Pont-Remy, qui bénéficiait ainsi en février 1532 de la faveur royale, n'appartenait à Langey que depuis peu de temps : il en était devenu propriétaire par son mariage avec Anne de Créqui. Anne appartenait à cette famille des Créqui, une des plus importantes et des plus illustres de Picardie. Elle était la fille et l'unique héritière d'Antoine de Créqui, dit le Hardi, seigneur de Pont-Rémy, bailli d'Amiens et chevalier de l'ordre du Roi, qui se distingua dans les campagnes d'Artois et de Lombardie, au début de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint, et périt héroïquement dans une embuscade tendue aux Impériaux près de Hesdin, en février 1525 [2]. Sa mère, Jeanne de Saveuse, s'était remariée avec Thibault Rouault, sieur de Riou. Si l'on en croit Salmon Macrin, qui en fait un portrait flatté et complaisamment détaillé, Anne de Créqui était d'une remarquable beauté. Sur la foi du poète, le biographe Trincant n'hésite pas à affirmer, qu'elle « estoit l'une des plus belles et parfaictes demoiselles qui fussent à la suite de la Royne [Louise de Savoie, dont elle était demoiselle d'honneur], et pour cest effet recherchée des plus braves de la Cour [3] ». Sur ce dernier point seulement nous pouvons vérifier les assertions de l'érudit loudunois.

Ce n'est pas en effet sans difficulté que Langey obtint la main d'Anne de Créqui. La famille paraît lui avoir préféré entr'autres un sieur de Busset, sur lequel nous ne savons rien. Il fallut que Langey intéressât à sa cause Montmorency, le duc de Vendôme, la reine de Navarre, Louise de Savoie, et le Roi lui-même, pour se voir enfin agréer [4]. Le mariage ne fut définitivement conclu

1. Arch. Nat., JJ 246, n° 124, f. 36 v°, et n° 163, f. 48 v°.

2. Sur Antoine de Créqui, voir le P. Anselme, *Histoire Généalogique*, VI, p. 783, qui place inexactement la mort du sieur de Pont-Rémy au siège de Hesdin, en 1521 ; les circonstances de sa mort sont relatées d'après une source locale dans Hamy, *Entrevue de François Ier avec Henry VIII, à Boulogne-sur-Mer, en 1532*, p. CCXX-CCXXIV : la date de 1524, ancien style, correspond à 1525. Cf. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 190-193, et *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 224-225.

3. *Salmonii Macrini juliodunensis carminum libri quatuor ad Hilermum Bellaium, cognomento Langium*, Parisiis, apud Simonem Colinaeum, 1530. P. 58 v°-59 : Ad Annam Crequiadem. — *Salmonii Macrini juliodunensis cubicularii regii, Hymnorum libri sex ad Jo. Bellaium S. R. E. cardinalem amplissimum*, Parisiis, ex officina Roberti Stephani, MDXXXVII. P. 139-140. — Trincant, *op. cit.*, f. 146.

4. Jean du Bellay à Montmorency, 25 janvier 1529. B. N., fr. 3078, f. 55; 3080, f. 61. — Charles, duc de Vendôme, au même, Abbeville, 27 décembre, s. a. B. N., fr. 3095, f. 16.

qu'en septembre 1531. Le 12, le contrat fut signé au château de Pont-Rémy. Etaient présents : Thibault Rouault, sieur de Riou, second mari de Jeanne de Saveuse, beau-père d'Anne, son oncle Jean VII de Créqui, dit le Riche, et le fils de celui-ci, Jean VIII, sieur de Canaples, et d'autres parents du côté maternel, Imbert de Saveuse, conseiller du Roi et bailli d'Amiens, et les sieurs de Rambures et de Sercus : Oudart du Biez, sénéchal et gouverneur de Boulogne, et Jacques Blondel, sénéchal de Ponthieu, y assistaient à titre d'amis des familles de Créqui et de Saveuse. Du côté de Guillaume du Bellay, on remarquait ses deux frères Jean du Bellay, évêque de Bayonne, et Martin du Bellay, lieutenant dans la compagnie de Charles Tiercelin, sieur de la Roche du Maine, et ses amis ou parents éloignés, Louis de Clèves, comte d'Auxerre, Charles d'Angennes, sieur de Rambouillet et le sieur de Beaumont [1]. Ce mariage, qui apparentait la famille du Bellay, originaire de l'Anjou et du Maine, à quelques-unes des plus célèbres familles de Picardie, devait être stérile. Dans les documents, nous voyons apparaître quelquefois, au détour d'un feuillet, le nom de Madame de Langey ; mais son rôle sera des plus effacés. Elle rejoindra son mari au Piémont en 1538, lorsqu'il sera gouverneur de Turin ; elle l'y suivra de nouveau en 1540, lorsqu'il y reviendra en qualité de gouverneur par intérim ; elle y mourra le 21 juillet 1541 et sera ensevelie dans l'église Saint-Jean de Turin. Un an et demi après, son mari devait la suivre dans la tombe.

II

Langey n'employa pas seulement ses loisirs à régler ses affaires privées : il en profita aussi pour satisfaire ses goûts d'humaniste :

1. Trincant, *loc. cit.*, Jean du Bellay à l'évêque d'Auxerre, 17 septembre [1531]. B. N., Dupuy 726, f. 167. — On remarquera l'absence du père de Guillaume. Louis du Bellay était très probablement mort à cette date. Trincant (*op. cit.*, f. 141) le fait mourir « le... (blanc dans le texte)... du mois de septembre, l'an 1522 ; » mais il se trompe, car dans une lettre d'avril 1530, Jean du Bellay parle de son père comme vivant encore au château de Glatigny. Peut-être Louis du Bellay mourut-il en septembre 1530. En tout cas nous voyons le 4 septembre 1531, Guillaume du Bellay faire « personnellement » foi et hommage à Léonard de Renty, sieur de Montigny, pour la seigneurie de Langey, « item pour les troys partz dont les quatre font le tout des moulins de Cloyes, leurs appartenances et deppendances ; item pour raison du fief appellé le fief de Langey assis à Cloyes... ; » Abbé Blanchard, *Guillaume du Bellay*, dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1896, t. XXXV, p. 73-74. Cet acte laisse supposer qu'il avait à ce moment perdu son père.

et nul doute qu'il n'ait partagé les espérances et la satisfaction de ceux dont le rapprochaient une éducation pareille, des aspirations communes et des relations d'étroite amitié.

La conclusion de la paix de Cambrai et la délivrance des enfants de France ouvrent une période particulièrement brillante dans l'histoire de l'humanisme : c'est l'époque où l'on crut fermement que les idées nouvelles allaient bientôt triompher par suite de l'adhésion décisive du Roi [1]. Dans les premières années de son règne, François Ier s'était montré plein de sollicitude pour la cause des belles-lettres. Il avait multiplié les promesses : mais sa rivalité avec l'Empereur et les guerres qui en sortirent lui imposèrent d'autres préoccupations. A partir de 1521 environ, le développement de l'humanisme subit comme un temps d'arrêt. Après la brillante aurore du début, survient une éclipse qui dure jusque vers 1530. Désormais libre du côté de Charles-Quint et comptant, pour prendre une revanche, plutôt sur les habiletés de sa diplomatie que sur la fortune de ses armes, François Ier se prête aux inspirations de son entourage, à l'action de sa sœur Marguerite qui bientôt, après la mort de Louise de Savoie (22 septembre 1531), s'exerça sur lui sans contrepoids. Un fait capital marque ce changement d'attitude : c'est, en mars 1530, l'institution des lecteurs royaux, institution bien humble à l'origine, qui ne réalisait que médiocrement les rêves des humanistes et même les premiers projet du Roi, mais cependant de très haute importance et d'incalculable portée. Les lecteurs royaux allaient introduire dans l'enseignement supérieur une réforme analogue à celle que d'humbles maîtres, tel Mathurin Cordier, préconisaient dans leurs collèges, nous dirions dans l'enseignement secondaire [2]. L'étude directe des textes, la connaissance immédiate de l'antiquité, aussi bien de l'antiquité profane que de l'antiquité sacrée, donnaient à l'esprit de

1. Voir sur ce point : A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, chap. II et III ; H. Hauser, *De l'Humanisme et de la Réforme*, dans la *Revue historique* de juillet 1897 ; et l'article déjà cité du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* de mars-avril 1903.

2. Mathurin Cordier publie précisément en 1530 son traité sur la Correction du langage : *De corrupti sermonis apud Gallos et loquendi latine ratione libellus*. — Au nom de Cordier, on peut joindre ceux de Jean et André de Gouvea, (collège Ste-Barbe), de Jean Chéradame et Jean du Tartas (collège de Lisieux), de Bonchamps [Evagrius] (collège Lemoine), de Le Vayer (collège de Bourgogne). Sur la réforme des études en général à cette époque, voir Ch. Borgeaud, *Histoire de l'Université de Genève*, t. Ier, chap. Ier, et J. Gaufrès, *Claude Baduel et la réforme des études au* XVIe *siècle*, Paris, 1880.

la Renaissance une impulsion décisive et fortifiaient l'esprit de Réforme religieuse [1]. Les deux tendances naissent du même principe et, pendant quelques années tout au moins, se développent de concert, se prêtant un mutuel appui. On s'explique l'enthousiasme avec lequel fut saluée la création de François Ier, d'où l'on attendait comme la résurrection de l'homme tout entier et la solution pacifique du problème religieux par une Réforme dont s'accommoderait le Pape et qui ne déchirerait pas la « robe sans couture » !

L'institution des lecteurs royaux était le résultat des efforts persévérants de la génération d'humanistes à laquelle se rattachaient les frères du Bellay. Ce sont eux, nés sur le déclin du siècle précédent, et la mémoire encore pleine des difficultés qu'ils trouvèrent à apprendre, ce sont eux qui sans se lasser ont rappelé au Roi ses promesses et en ont réclamé l'accomplissement. Ils ont mis au service des belles-lettres non seulement leur talent, toutes les ressources de leur esprit parvenu à sa maturité féconde, mais encore et surtout la faveur dont ils jouissaient à la Cour et l'influence que leurs charges leur assuraient. Le premier par l'âge et le plus important par ses écrits sur l'antiquité et son action sur le Roi était Budé, le père de l'hellénisme en France, le glorieux Budé, dont François Ier avait fait un maître des requêtes. C'est à lui qu'à bon droit on doit faire remonter l'honneur de la création du Collège de France. Mais les efforts de Budé auraient peut-être échoué cette fois encore, s'ils n'avaient pas été corroborés par la petite troupe dont il était comme le chorège incontesté : Jacques Colin, lecteur du Roi et abbé de Saint-Ambroise de Bourges (1531), Germain de Brie, aumônier du Roi et chanoine de Notre-Dame, Guillaume Petit, évêque de Senlis et confesseur du Roi, Melin de Saint-Gelais, aumônier du Dauphin, Lazare de Bayf, alors ambassadeur à Venise, les du Bellay enfin, Jean, évêque de Bayonne, membre du Conseil étroit, futur évêque de Paris et cardinal, et Guillaume, dans toute la gloire de ses campagnes diplomatiques en Italie et en Angleterre. Tous ces hommes, compagnons d'enfance ou d'études, entretenant les uns avec les autres un commerce de lettres et de vers, tous ces hommes, à l'exception du seul Bayf qui cependant de Venise ne cessait pas de suivre avec intérêt ce qui se passait à la Cour, se trouvaient auprès de François Ier, lorsqu'au mois de mars 1530, il signa les lettres de provision qui furent comme l'acte de naissance du Collège de France.

1. Pour le développement et l'illustration de cette idée, voir H. Hauser, *art. cit.*, et F. Buisson, *Sébastien Castellion*, chap. III, De l'humanisme à la Réforme.

Les relations de Guillaume du Bellay avec Lazare de Bayf[1], sorti comme lui d'une famille angevine et né sur les bords du Loir, étaient déjà anciennes. Elles remontaient, sinon plus haut, peut-être à leur commun séjour en Italie et se fortifièrent d'amitiés communes, celles de Lascaris, de Sadolet et de Germain de Brie. Il est resté quelques vestiges de correspondance entre les deux personnages : les termes ne laissent pas de doute sur la cordialité profonde de leurs rapports[2]. — Nous avons vu comment Langey et Guillaume Petit avaient été associés pour arracher à la Sorbonne la détermination que réclamait Henry VIII et leur lutte contre Beda et même contre le premier président Lizet : la large orthodoxie de l'évêque de Senlis s'accordait avec les aspirations de rénovation religieuse et de réforme modérée au succès desquelles allait s'attacher le diplomate. L'amitié que leur portait à tous deux la reine de Navarre créait entre eux un lien de plus, et ce n'était peut-être pas le moins puissant. — Jacques Colin reportait sur Langey une partie de l'affection qu'il nourrissait à l'égard de l'évêque de Bayonne. Son dévoùment à l'égard des deux frères, dont il était le compagnon narquois et spirituel à la Cour et l'émule en diplomatie, eut à plusieurs reprises l'occasion de se manifester : nous le verrons en particulier servir de bailleur de fonds à Guillaume du Bellay, toujours en quête d'argent pour le service du Roi. — Avec Germain de Brie, c'était une amitié presque fraternelle qui l'unissait depuis de longues années et devait se fortifier jusqu'à la mort de celui-ci en 1538. De quelques années plus âgé que Langey et en relations suivies avec les deux plus célèbres humanistes de l'époque, notre Budé et Erasme, Germain de Brie, modeste et sans ambition, vivait exclusivement pour les lettres, soucieux de faire valoir les mérites de ses amis, célébrant la gloire de Guillaume du Bellay dont il vantait à la fois les succès diplomatiques et les talents poétiques[3].

1. Voir sur ce personnage, L. Pinvert, *Lazare de Baïf*, Paris, 1900.

2. B. N., fr. 3941, f. 437v°.

3. *Germani Brixii altissiodorensis, eleemosynarii regii gratulatoriæ quatuor ad totidem viros clarissimos* Antoine Duprat, le cardinal de Tournon, Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes, et Georges d'Armagnac, évêque de Rodez : — *Ejusdem epistolæ quatuor ad totidem viros clarissimos* Erasme, Vida, Sadolet, Lazare de Bayf : — *Ejusdem versus aliquot ad Franciscum Galliorum regem*. Parisiis, excudebat Cristianus Wechelius, MDXXXI. — *Catalogi duo operum Des. Erasmi Roterodami ab ipso conscripti et digesti : cum praefatione D. Amerbachii jurecos ut omni deinceps imposturæ via intercludatur, ne pro Erasmico quisquam edat quod vir ille non scripsit dum viveret. Accessit in fine Epitaphiorum ac tumulorum libellus quibus Erasmi mors defletur, cum elegantissima Germani Brixii epistola ad clarissimum D. Gul. Bellaium Langæum*. Basileæ, anno MCXXXVII (la lettre de Germain de Brie est de la fin septembre 1536).

L'énumération qui précède n'épuise pas la liste des amis de Langey. Il y faut joindre encore le nom d'un prince de l'Église dont il avait fait la connaissance à Rome lors de ses premières missions, de Sadolet, le doux Sadolet, une des plus sympathiques figures de prélat humaniste de ce temps. Ayant, en 1527, quitté Rome pour Carpentras dont il était évêque, Sadolet ne perdit pas de vue Guillaume du Bellay et c'est son amitié pour celui-ci qui le conduisit à aimer son frère Jean. Bien que Guillaume, à cause de ses multiples occupations, ne fût pas toujours d'une exactitude parfaite dans sa correspondance, l'évêque de Carpentras ne laissait pas de lui écrire assez fréquemment : il le félicitait de son mariage dont le bruit était arrivé jusqu'au fond du Comtat [1] et en vue des fils qu'il lui souhaitait, il lui dédiait peu après un traité de l'éducation des enfants [2]. Il lui recommandait son neveu, Paul Sadolet, un jeune homme qu'il chérissait à l'égal d'un fils, et qui désirait voir le Roi et la Cour ; il priait Langey de l'introduire, de lui servir de guide et d'instructeur. Dans ses lettres, — plus nombreuses, — adressées à Jean, il n'oubliait jamais de s'enquérir des nouvelles de Guillaume [3] et nous aurons l'occasion de voir leurs deux noms une dernière fois réunis, dans une œuvre commune de tolérance : leur intervention pour arrêter les mesures d'extermination projetées contre les Vaudois de Provence et des Alpes.

L'amitié de Sadolet et de Langey se teintait légèrement de protection : c'est un caractère qui se marque encore plus fortement dans les rapports de Guillaume du Bellay avec un poète latin

1. *Jacobi Sadoleti, cardinalis, episcopi Carpentoractensis, viri disertissimi opera quæ exstant omnia...* Vérone, 1737, 4 vol. in-4. I, p. 92-93, Carpentras (sans date mais de la fin de 1531 ou du début de 1532) ; 91-92, Carpentras, le 15 des calendes de mars 1538 [février 1539].

2. *Jacobi Sadoleti de liberis recte instituendis liber, ad Gulielmum Langæum.* Parisiis, apud Simonem Colinaeum, 1534. Une première édition avait paru en 1533, à Lyon, chez Gryphe. Le traité est reproduit dans les *Œuvres complètes* au tome III, p. 66-126.

3. Lettres de Sadolet à Jean du Bellay, 1532-1537, imprimées dans les *Œuvres complètes*, I, p. 122-126, 246-247 — et manuscrites, B. N., Dupuy 264, f. 130 (30 juin 1534), f. 131-132 (18 mars 1536), f. 128-129 (19 juillet 1536); Dupuy 490 f. 5 (janvier 1537) ; ces deux dernières lettres ont été publiées par L. Dorez, *Antonio Tebaldeo, les Sadolet et le cardinal Jean du Bellay*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXVI, 1895, p. 384-389. — A propos des rapports de Guillaume du Bellay et de Sadolet, Hauréau (*Histoire littéraire du Maine*, VI, p. 78, n. 2) mentionne un poème latin intitulé *Silva Langeana* dont une copie se trouve B. N., fr. 2870, f. 130 et « que l'on croit de Sadolet ». Cette opinion est manifestement erronée, car l'original de ce poème est à la B. N., Dupuy 810, f. 9-13, et il porte des corrections de la main de Jean du Bellay.

parfaitement oublié aujourd'hui, mais alors célèbre, avec Salmon Macrin [1].

Né à Loudun vers la fin du XVe siècle, d'une famille assez aisée, il vit ses goûts pour les lettres favorisés par sa mère et son oncle maternel. Il put venir compléter ses études à Paris où il fut l'élève de Lefèvre d'Etaples et d'Aléandre. Il fut ainsi initié aux idées nouvelles qui lui firent trouver plus inepte encore l'enseignement alors en honneur dans les collèges : comme Marot, comme Rabelais, il devait lui aussi s'élever plus tard contre la barbarie des « régens du temps jadis ». Il entra dans le cercle littéraire où trônait Anne de Bretagne, et se lia avec des poètes comme Francesco Conti da Quinzano, Varanius, sous les auspices desquels il publia ses premiers vers, des vers latins empreints d'un vague mysticisme religieux alors à la mode, emphatiques et vides. Ami de Germain de Brie et de Jean Dumoulin, secrétaire du Roi et du Grand Conseil, il entra dans la maison des Bohier, une de ces familles de finances dont le rôle était devenu capital avec les guerres d'Italie. Il fut le protégé d'Antoine Bohier, archevêque de Bourges. Il passa ensuite au service de René, Bâtard de Savoie, Grand Maître de France, l'oncle de François Ier, qui lui confia l'éducation de ses deux fils Claude de Tende et Honorat de Villars. Ces fonctions domestiques dans la maison du Bâtard de Savoie, l'estime où on le tenait dans la maison des Robertet, dont le chef, Florimond, était l'homme de confiance de Madame, l'approchaient de l'Hôtel du Roi et lui donnaient une situation en vue au milieu de ce monde d'humanistes qui vivaient dans la domesticité ou la clientèle du Roi, des reines, des grands seigneurs et des grands dignitaires, comme secrétaires, valets de chambre et maîtres d'école. Budé lui témoignait une estime particulière et l'encourageait dans ses productions poétiques. Ecrivant exclusivement en latin, Macrin s'efforça d'imiter tous les mètres des lyriques de Rome. Il s'attacha plus particulièrement à l'imitation, souvent jusqu'à la servilité, de Catulle et surtout d'Horace. Sans se lasser, pendant près d'un demi-siècle, il répéta les thèmes, les variations, les rythmes, jusqu'aux particularités prosodiques de ce dernier, avec une virtuosité qui suppléait généralement à l'inspiration personnelle. Il y gagna d'être salué

1. La notice la plus détaillée, encore que fort succincte, qui existe sur Salmon Macrin est celle de J. Boulmier, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1871, p. 498-508 ; la source principale de renseignements sur ce poète ce sont ces œuvres et la correspondance de Budé. Voir aussi ce qu'en dit H. Chamard, *Joachim du Bellay*, *passim*.

du titre d'Horace français et une gloire que l'on s'explique malaisément et qui s'éleva aussi haut qu'est profond aujourd'hui l'oubli dans lequel son nom est tombé.

C'est vers 1530 que l'activité poétique de Macrin s'épanouit. A ce moment, les financiers en disgrâce, le Bâtard de Savoie et Florimond Robertet disparus, Macrin s'était tourné vers des protecteurs plus efficaces, dont l'astre se levait à l'horizon de la Cour. Il avait fait choix de la famille des du Bellay, presque ses compatriotes. Dans un premier recueil paru en 1528 [1], il avait en une pièce dédiée à ses compagnons, *ad sodales*, compagnons de jeunesse et d'études, associé dans un même souvenir et dans un hommage commun Langey, Bayf, Lascaris, Théocrène (Tagliacarne, précepteur des enfants du Roi, alors en Espagne avec ses élèves le Dauphin et le duc d'Orléans captifs). En 1530, il dédie à Guillaume du Bellay les quatre livres d'odes [2], dans lesquels il a recueilli la plupart des vers qu'il avait composés depuis dix ans. En dehors de la dédicace de chacun des quatre livres, les pièces en l'honneur de Langey y sont nombreuses : Macrin célèbre avec complaisance la libéralité de son protecteur ; il évoque en traits vivants, car il semble bien qu'ici le sujet soutient son souffle et que la sincérité de l'inspiration donne un tout autre accent à ses vers, la jeunesse, les tribulations et les succès diplomatiques de son héros ; il glorifie, ce qui deviendra une sorte de lieu commun pour tous les apologistes de Langey, parce qu'en fait c'est le caractère essentiel du personnage, l'amour des lettres uni à celui de l'action, une égale habileté à manier la plume et l'épée, une supériorité aussi marquée dans les arts de Minerve que dans les luttes de Mars. Il ne tarit pas sur les dons que la nature a prodigués à cette famille originaire de Glatigny, cette *gens Glatiniana* [3], qu'en généalogiste hardi

1. En 1528, il publie, après un silence de douze ans, un petit recueil : *Salmonii Macrini juliodunensis Carminum libellus*. Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1528. Ce recueil est réimprimé avec quelques additions et corrections à la suite d'un autre qui paraît en 1531 : *Salmonii Macrini Lyricorum libri duo, Epithalamiorum liber unus*.

2. *Salmonii Macrini juliodunensis Carminum libri quatuor, ad Bilermum Bellaium cognomento Langium*. Parisiis, apud Simonum Colinæum, 1530. Les pièces dédiées à Guillaume du Bellay sont f. 2-3, 7v°-8, 10v°-11, 15, 16, 19, 21, 26v°, 35, 38, 54v°, 58, 67v°-68, 71v°-72.

3. C'est un thème sur lequel Macrin exécute de nombreuses variations, car on trouve encore une pièce manuscrite, autographe, intitulée : *De domo Glatiniana* B. N., Dupuy 951, f. 315. Ce même volume, f. 316-318, contient quelques autres pièces inédites et autographes adressées à Jean du Bellay, d'une date postérieure à celle qui nous occupe. Cf. dans la même collection, vol. 810, f. 119, encore une pièce autographe du même également adressée au cardinal du Bellay.

il fait remonter jusqu'à Hugues Capet, et dont il montre l'épanouissement superbe en ces illustres rejetons, Guillaume, Jean, évêque et futur cardinal, René, conseiller au Parlement et futur évêque, Martin, le capitaine. Bien qu'il reprenne avec affectation le thème ancien, que ce sont les poètes qui font la gloire des héros, on sent que la conviction lui manque un peu : doué de plus de bon sens que d'enthousiasme, il compte plus, pour passer à la postérité, sur les actes de ceux qu'il chante que sur les vers qu'il leur consacre. En cela son inspiration était juste, comme elle était délicate lorsqu'il célébrait dans ce volume, paru en 1531, la beauté d'Anne de Créqui. Nul hommage, peut-être, ne pouvait aller davantage au cœur de Langey. Ajoutons, pour compléter la physionomie de ce Macrin, qui fut un poète médiocre, mais un fort brave homme, un époux amoureux de sa femme, un père toujours inquiet du sort de ses enfants, un provincial sans cesse désireux de revoir la terre natale, les coteaux loudunois et les bords de la Brisse — le petit Lyré de ce futur ami de Joachim, — ajoutons que ces flatteries à l'adresse des du Bellay, outre qu'elles étaient sincères, étaient, si l'on peut dire, presque désintéressées [1] : Macrin ne demandait à ses protecteurs que des loisirs pour cultiver les Muses et le congé d'aller le plus souvent possible revoir son pays de Loudun, sa chère Gélonis, ses enfants grandissants et les compagnons d'enfance, demeurés ses amis, qui y vivaient dans le calme et l'amour des belles-lettres.

Pour Salmon Macrin, Langey était un protecteur, un patron, « patronus ». Outre le poète loudunois, la clientèle de Guillaume du Bellay comprenait d'abord les lecteurs royaux qui s'adressaient volontiers à lui ainsi qu'à son frère pour obtenir le payement de leurs gages généralement en retard [2], puis une petite troupe de jeunes gens dont il nous faut dire un mot en terminant. Ils étaient originaires d'Allemagne, des bords du Rhin ou du Danube et étaient accourus à Paris pour achever leurs études : la plupart d'entr'eux s'occupaient de médecine, mais la forte culture qu'ils

1 C'est seulement en 1536, à ce qu'il semble, que Macrin devint valet de chambre du Roi. Cf. B. N., fr. 7853, f. 348 ; Arch. nat., J 962, 16[12] (acte du 2 février 1538-39).

2 Cf. la lettre de Toussaint et de Vatable à Jean du Bellay, datée de Paris, le 4 des ides de mai et reproduite d'après l'original (B. N., Dupuy 699, f. 71) par A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, p. 405-406. Cette lettre doit être du 12 mai 1536, car l'absence des deux frères à laquelle les lecteurs font allusion correspond aux deux missions qu'accomplirent Langey en Allemagne, et à Rome Jean du Bellay, le premier, de novembre 1535 à février 1536, et le second, de juillet 1535 à février 1536.

avaient reçue ou qu'ils s'étaient donnée les avait familiarisés avec toutes les choses de l'antiquité. Nous avons déjà rencontré l'un d'entre eux, Gervais Wain. Né à Memmingen [1] dans les dernières années du XVe siècle, il était venu de bonne heure à Paris, peut-être dès 1507, et suivit les leçons de Louis Ber. Il étudia les mathématiques, les sciences naturelles, et devint docteur en théologie. Il fut en rapports d'amitié avec Erasme, qu'il défendit en Sorbonne contre les attaques de Béda. Il fut gratifié de l'abbaye de Cuissy (près de l'Aisne, diocèse de Laon). Nous ignorons comment il entra dans l'intimité des du Bellay. Nous avons vu que ces derniers firent appel à son concours pour obtenir de l'Université d'Angers et de la Sorbonne des conclusions favorables au divorce de Henry VIII. Nous le retrouverons plus tard chargé à plusieurs reprises, seul ou en compagnie de Langey, de missions diplomatiques en Allemagne. — Un autre, Jean Gunther, d'Andernach, s'occupait de traduire Galien, et en 1530 il dédia la traduction latine d'un des traités de cet auteur à Guillaume du Bellay [2], et à Jean, deux ans après [3], l'édition complète d'un opuscule de Paul Eginète. C'est sans doute à l'appui des deux frères que Gunther dut une pension royale qui lui permit de se faire recevoir docteur [4]. — Ce Gunther paraît avoir amené à Langey un de ses amis, médecin comme lui, Ulrich Chélius ou Geiger [5], de Pforzheim, qui s'en alla ensuite à Soleure, auprès de notre ambassadeur, Daugerant de Boisrigault, d'où nous verrons Guillaume du Bellay l'appeler auprès de lui, en Allemagne. — Vers le même temps vint Jean Sturm [6], de Sleide :

1. Voir sur ce personnage la notice que lui a consacrée J. G. Schelhorn, *Ergötzlichkeiten aus der Kirchenhistorie und Literatur*, I (Ulm et Leipzig, 1762), p. 270-294. Schelhorn ne parle pas du rôle de Wain dans l'affaire du divorce.

2. *Claudii Galeni Pergameni de Euchymia et Cacochymia, seu de Bonis malisque succis generandis, Joanne Guinterio Andernacho interprete. Adjectus est Psellii Commentarius de victus ratione.* Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1530. Au début la dédicace : « Joannes Guinterius Andernacus Gulielmo Langæo clarissimo optimati Salutem ».

3. *Pauli Æginetæ opus de re medica, nunc primum integrum latinitate donatum per Joannem Guinterium Andernacum Doctorem medicum.* Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1532. (La dédicace à Jean du Bellay est datée d'octobre 1532). — Sur les diverses éditions ou traductions publiées par Jean Gunther, voir P. Renouard, *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, Paris, 1894, *passim*.

4. 1940 livres tournois en novembre 1532, B. N., fr. 15.628, n° 406 ; 120 écus en avril 1533. Arch. Nat., J 960, f. 60 v°.

5. On trouve une poésie latine signée par Ulrich Chélius à la suite d'une traduction publiée par Gunther : *Claudii Galeni Pergameni de Compositione Medicamentorum κατὰ γένη libri septem, Joanne Guinterio Andernaco interprete.*, Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1530 (dédicace à François Ier).

6. Voir, sur cet humaniste, l'ouvrage de Ch. Schmidt, *La vie et les travaux de Jean Sturm*, Strasbourg, 1855

celui-ci, au lieu de continuer ses études médicales, comme il en avait au début l'intention, se fixa dans l'étude de Cicéron et l'enseignement du latin. Il fit, à côté des lecteurs royaux, des cours libres, comme nous dirions aujourd'hui, avec beaucoup de succès, et tint une sorte de pension pour étudiants où se rencontraient un assez grand nombre de jeunes gens venus d'Allemagne et de Suisse. L'un des plus connus fut un compatriote et un condisciple de Sturm lui-même, Jean Philipson, dit Sleidan, qui plus tard entra dans la clientèle des du Bellay et fut même secrétaire du cardinal [1].

Les du Bellay mettaient à la disposition de cette jeunesse avide d'apprendre leurs relations, leur crédit à la Cour, leur bourse au besoin. En retour, ces Allemands répandirent parmi leurs compatriotes les noms de leurs protecteurs. Les du Bellay acquirent ainsi une réputation de générosité, de science et de largeur d'idées qui leur ménagea de sincères amitiés à Strasbourg, à Bâle et jusque dans la Saxe, et leur prépara d'utiles collaborations pour l'avenir. Les Wain et les Gunther, les Sturm et les Sleidan furent comme leurs truchements et leur caution auprès des Mélanchton et des Bucer, des Grynée et des Oporin. Leur zèle reconnaissant ne contribua pas seulement aux progrès de l'humanisme : les du Bellay l'utilisèrent aussi, et surtout, pour accomplir l'œuvre politique dont François I[er] allait les charger. C'est parmi ces clients d'origine germanique que Langey recruta ses auxiliaires les plus sûrs et quelques-uns des meilleurs agents secrets dont il se servit pour exécuter ces missions que nous lui verrons diriger en Allemagne de 1532 à 1536. Et si pendant près de dix ans le Roi se reposa sur lui de la conduite des affaires allemandes, certainement Langey dut pour une grande part cette longue confiance aux concours dévoués et aux solides amitiés qu'il avait su, grâce à ses protégés, se concilier parmi les imprimeurs et les théologiens d'outre-Rhin, dans un pays où théologiens et imprimeurs représentaient les deux forces essentielles de la Réforme, et où la Réforme déterminait la conduite de princes dont le concours pouvait décider du succès futur de la politique française.

1. Voir H. Baumgarten, *Ueber Sleidan's Leben und Briefwechsel*, et, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* de mai 1901, l'article intitulé : le *Premier sejour de Jean Sleidan en France*. Il est à noter que presque tous ces personnages, Gunther, Geiger, Sturm, Sleidan, devaient quelques années plus tard se retrouver et se fixer à Strasbourg, d'où il ne cesseront pas de correspondre avec leurs anciens protecteurs et de leur fournir des indications utiles.

LIVRE TROISIÈME

LES MISSIONS EN ALLEMAGNE

(1532-1536)

CHAPITRE PREMIER

Entre l'Allemagne et l'Angleterre

(1531-1533)

La première mission de Langey en Allemagne est du printemps de 1532. Mais il est nécessaire, pour la mieux comprendre et pour en apprécier plus exactement l'importance, de voir d'abord quels furent, au cours de l'année 1531, les rapports de François Ier avec les princes allemands.

I

Bien qu'il eût, au traité de Cambrai, formellement renoncé à s'immiscer dans les affaires allemandes, François Ier n'attendait qu'une occasion favorable pour reprendre son ancienne politique. Cette occasion se présenta au début de 1531, lorsque Ferdinand fut élu Roi des Romains (5 janvier). Effrayés, les princes protestants s'assemblèrent à Smalkalde pour conclure une ligue. En même temps, ils écrivent à François Ier pour l'instruire de leur doctrine et de leurs desseins, se défendre contre les calomnies dont ils sont l'objet, et finalement le prier de s'employer auprès de l'Empereur afin d'obtenir la convocation en Allemagne d'un concile général, libre et chrétien, et la promesse qu'en attendant les protestants ne seraient pas molestés. Le duc de Saxe, dans une lettre particulière qui accompagnait la précédente, protestait contre l'élection de Ferdinand, qu'il jugeait illégale et dangereuse pour l'Allemagne [1].

François Ier écouta d'une oreille bienveillante l'appel des princes allemands. Mais il n'osait encore trop s'engager. Les tendances

1. Le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg, etc., à François Ier, 16 février 1531, *Corpus reformatorum*, II, col. 472-477. — Le duc de Saxe, au même, du même jour, *ibid.*, col. 478-480. Ces deux lettres furent rédigées par Mélanchton.

catholiques de Louise de Savoie et de Montmorency détournaient le Roi de pactiser ouvertement avec l'hérétique. Il répondit donc le 21 avril, avec beaucoup de bienveillance, mais seulement « en termes généraux [1] ». Il gardait une attitude expectante : il fallait savoir tout d'abord quel fond on pouvait faire sur cette nouvelle ligue où l'union était loin d'être parfaite. D'ailleurs la politique française s'appuyait de préférence sur la Bavière catholique. Mais ne pourrait-on rien tirer contre l'Empereur de l'élection de Ferdinand ? Ne serait-il pas possible d'utiliser au profit de la France le mécontentement général qu'elle avait excité ? C'est ce dont Gervais Wain fut chargé de s'assurer dans la mission qui lui fut confiée au milieu de 1531 [2].

Wain séjourna successivement à Munich, à Torgau et à Cassel, auprès des ducs de Bavière, de Saxe et du landgrave de Hesse : ses instructions étaient assez vagues : il devait entretenir ces princes en l'amitié du roi de France, « sans toutesfois faire ou promettre particulièrement aucune chose qui peust contrevenir aux traitez » conclus avec l'Empereur. Il trouva les ducs de Bavière, Guillaume et Louis, très excités contre la maison d'Autriche. La question de l'élection formait l'unique objet de leurs préoccupations. Leur chancelier Eck avait déjà commencé de négocier avec la Saxe et la

1. Cf. une copie de la traduction de cette lettre, B. N., fr. 3915, f. 12 v°, et l'analyse donnée par Sleidan, *De statu religionis et reipublicæ Carolo Quinto Caesare commentarii*, I, p. 458-460. — Mélanchton à Camérarius, 5 juin 1531, *Corpus reformatorum*, col. II, 503.

2. Les pouvoirs donnés à Gervais Wain sont datés de Pont-Saint-Cloud, 25 mai 1531, Staatsarchiv de Marbourg, Abtheilung Frankreich. — Du même jour est daté le mandement au trésorier de l'Épargne de payer à Me Gervais Wain, docteur en theologie, « lequel le Roy envoye présentement en Allemaigne devers les ducz de Saxe, de Baviere et landgrave de Esse, pour aucuns ses affaires, la somme de quatre cens cinquante livres tournois par manière d'avance pour troys moys qu'il pourra estre à faire son voyaige qui est à raison de cent cinquante livres par moys et cent solz tournois par jour. — A luy en don pour luy ayder à se monter de chevaulx et préparer d'habillemens cent cinquante livres tournois ». Arch. Nat., J 960, 3. Le départ de Wain fut retardé de quelques jours pour les raisons que Breton indique à Montmorency dans une lettre datée de Saint-Germain, 2 juin [1531] : « Il y a longtemps que Me Gervais, Maccault, Mr de Velly et les autres sont dépeschez de moy pour aller ès lieux que vous sçavez ; et a le Roy signé piéçà ung rolle des partyes et sommes de deniers qu'il a ordonnez leur estre baillées pour leur voyaige, mais jusques à présent, il n'y a eu ordre qu'ils ayent peu toucher deniers pour partir, quelque poursuicte qu'ils ayent sceu faire ». B. N., fr. 20502, f. 24. — Antoine Macault était envoyé au margrave de Brandebourg et Claude Dodieu, sieur de Vély, remplaçait Charles du Solier, sieur de Morette, comme ambassadeur ordinaire auprès de Charles-Quint.

Hesse : mais le loyalisme de l'électeur et les conditions du landgrave rendaient l'accord difficile. — En dépit de ses protestations contre l'élection de Ferdinand, le duc de Saxe ne voulait pas rompre avec l'Empereur : aux projets belliqueux du landgrave, il opposait le caractère strictement défensif de la ligue de Smalkalde. Entouré de ses théologiens, de Luther et de Mélanchton, il s'absorbait dans la question religieuse et se montrait d'une intransigeance absolue : aux états de Smalkalde (juin 1531), il s'opposa à l'admission des zwingliens et faillit ainsi provoquer la dissolution de la ligue à peine formée. Wain, qui parut à Torgau vers le milieu de juillet, essaya de montrer tout le parti que les princes pouvaient tirer d'une opposition armée à Ferdinand et à l'Empire, en se fondant sur la question de l'élection. Ses discours ne produisirent pas un bon effet [1]. L'electeur promit néanmoins de persister dans son refus de reconnaître l'élection de Ferdinand. — Seul le landgrave de Hesse se montrait résolu à une action immédiate : il était prêt à prendre les armes contre l'Autriche pour appuyer les projets des ducs de Bavière. Il n'y mettait qu'une condition : c'est qu'on reprendrait à la domination autrichienne le duché de Wurtemberg et qu'on y rétablirait l'ancien duc, son ami Ulrich, qui en avait été chassé en 1521. Mais les ducs de Bavière nourrissaient une haine mortelle contre Ulrich, leur beau-frère. Ils hésitaient à payer d'une réconciliation avec ce dernier le concours du landgrave. D'autre part, la question de Wurtemberg n'intéressait pas directement François Ier. Aussi Wain se contenta-t-il d'insister sur les avantages d'un accord entre tous les princes, et de promettre à ce sujet l'appui du Roi. Comme l'électeur de Saxe, le landgrave s'engagea à ne pas reconnaître Ferdinand : quant à l'accord, une entrevue fixée au mois d'août entre les représentants de la Hesse, de la Saxe et de la Bavière, devait y pourvoir [2].

François Ier se souciait assez peu d'entrer dans les vues du landgrave au sujet du Wurtemberg ; comme les ducs de Bavière, il ne s'attachait qu'à la question électorale : il voulait faire casser l'élection de Ferdinand et procéder à une élection nouvelle. C'est seulement en se plaçant sur ce terrain qu'il pouvait grouper les princes dans une opposition commune contre la maison d'Autriche. Mais

1. Wille, *Philipp der Grossmüthige und die Restitution Ulrichs von Würtemberg*, p. 55 sqq. — Mélanchton à Camérarius, 28 juillet 1531, *Corpus Reformatorum* II, col. 517.

2. Réponse du landgrave aux ouvertures de Gervais Wain, 1er août 1531, Archives de Marbourg.

pour faciliter ce groupement, il consentit à aider à la réconciliation des ducs de Bavière et d'Ulrich, en même temps qu'il promettait son appui, diplomatique et pécuniaire, et le concours éventuel de l'Angleterre à la nouvelle ligue ainsi formée. Wain fut envoyé une seconde fois en Allemagne : il devait hâter la conclusion d'un traité d'alliance et obtenir, en échange de l'appui du Roi, l'autorisation de lever environ dix mille lansquenets au cas où son maître serait menacé [1]. Les choses étaient en bonne voie. A Giessen, à Francfort, les ducs de Bavière et Ulrich avaient fait montre de dispositions conciliantes. A Nuremberg, le 26 septembre 1531, un projet de ligue fut mis en avant [2]. Le landgrave de Hesse fut gagné sans peine [3]. A Weimar, Wain mit le duc de Saxe en garde contre les promesses fallacieuses des Impériaux et lui représenta qu'étant le premier entre les princes de la Religion et de l'Empire, il devait donner l'exemple de l'opposition à l'Empereur. Auprès des ducs de Bavière, il insista au nom du Roi pour arriver à un accommodement avec Ulrich [4]. Enfin, le 24 octobre, fut signé le traité de Saalfeld [5] : les ducs de Bavière s'alliaient avec les princes membres de la ligue de Smalkalde pour protester contre l'élection de Ferdinand. S'ils étaient inquiétés pour cette raison, ou si les libertés germaniques étaient en péril, ils s'engageaient à exposer leur vie et leurs biens pour les défendre et à ne pas traiter sans l'assentiment les uns des autres. La nouvelle ligue était ouverte aux

1. Mandement au trésorier de l'Épargne de payer à Gervais Wain 800 livres tournois pour un voyage qu'il va faire de Fontainebleau en Allemagne vers les ducs de Saxe, de Bavière, et landgrave de Hesse pour leur porter des lettres, remplir une mission et résider en ces pays, Fontainebleau, 31 août 1531, B. N., *Pièces originales* 3043, *Wain*, n° 2. Cf. Arch. Nat., J 965, 1[bis] (sans date), et Jean du Bellay à François de Dinteville, évêque d'Auxerre, 17 septembre 1531 : «... Je m'actendz qu'en brief aurons responce du voyaige où M. Gervais est retourné ». B. N., Dupuy 726, f. 167. Cf. la réponse du duc de Saxe et du landgrave de Hesse aux demandes de Gervais Wain (copie sans date), Archives de Marbourg. — *Memoires de Martin du Bellay*, p. 237.— Il convient de remarquer que cette partie des *Mémoires de Martin du Bellay* est la reproduction à peu près textuelle d'un résumé laissé par Guillaume lui-même, et dont une copie se trouve aux archives du Ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, 752, f. 279 348. Cf. *infra*, livre IV, chapitre VII, § 2.

2. Voir les décisions prises le 26 septembre 1531, dans Muffat, *Correspondenz und Actenstucke zur Geschichte der politischen Verhaltniss der Herzoge Wilhelm und Ludwig von Bayern in den Quellen zur bayerischen und deutschen Geschichte*, IV, p. 131-135. — Stumpf, *Baierns politische Geschichte*, I, p. 60-61.

3. Réponse du landgrave de Hesse aux demandes de Gervais Wain [septembre 1531] (Copie), Archives de Marbourg.

4. Gervais Wain [au landgrave de Hesse], Weimar, 4 octobre 1531 (copie), Archives de Marbourg.

5. Stumpf, *op. cit.*, p. 61-64.

rois d'Angleterre et de France, s'ils désiraient y adhérer. Pour l'instant, on leur demandait surtout une aide en argent et le concours de leur diplomatie auprès des États voisins de l'Allemagne. François Ier touchait à ses fins : il avait fait subordonner les questions religieuses aux questions politiques et réussi à former une confédération de princes catholiques et protestants, animés de la même haine contre la maison d'Autriche, et placés sous la protection de la France. Le traité de Saalfeld marque le point de départ de la politique traditionnelle de nos rois en Allemagne : constituer une sorte de tiers-parti dont ils auront la direction et qu'ils emploieront, sous le couvert de défendre les libertés germaniques, à paralyser l'action des Empereurs.

Tandis que le landgrave de Hesse envoyait en Angleterre Nicolas Meyer, les ducs de Bavière dépêchaient à François Ier Bonnacorsi Gryn (Bonus Accursius Gryneus) pour lui faire part du traité de Saalfeld et des demandes des confédérés [1]. Peu après, Guillaume de Furstenberg vint appuyer, au nom du landgrave, les sollicitations de Gryn. François Ier n'était plus tenu à la même réserve : Louise de Savoie était morte le 22 septembre, et l'autorité de Montmorency était de ce fait un peu ébranlée [2]. De plus Charles-Quint annonçait sa résolution de passer en Allemagne et de là en Italie. Abandonner à eux-mêmes les princes allemands, c'était s'exposer à les voir se jeter aux pieds de l'Empereur et peut-être à les perdre sans retour. Le Roi répondit donc favorablement et promit d'envoyer en Allemagne un « homme bien instruict et informé de son vouloir et intention ». En attendant, il montrait par des actes que ses promesses n'étaient pas de vaines paroles. Grâce à sa diplomatie et à l'habileté de ses envoyés en Suisse, le sieur de Rabodanges et l'évêque d'Avranches, la paix fut rapidement conclue, le 20 novembre, à Bremgarten, entre les cantons catholiques et les cantons protestants [3]. Les intrigues impériales

1. Les ducs de Bavière à François Ier, Munich, 1er novembre 1531, B. N., Clairambault 334, f. 141. — Mandement au trésorier de l'Épargne, en date du 20 novembre 1531, de payer 200 livres tournois à Gervais Wain, en récompense de son voyage en Allemagne, et 675 livres tournois à Bonnacorsi Grineus, Arch. Nat., J 960, 3[28]. — Cf. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 237, et Janssen, *L'Allemagne et la Réforme* (trad. Paris), III, p. 269-270.

2. Voir Decrue, *op. cit.*, p. 174, 178.

3. E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses*, I, p. 281, 383-385. — A. Hyrvoix, *François Ier et la première guerre de religion en Suisse (1529-1531)*, dans la *Revue des Questions historiques* d'avril 1902. — Sur le contre-coup de ce traité en Allemagne, voir H. Baumgarten, *Geschichte Karls V.*, III, p. 94 sqq.

n'eurent ainsi pas le temps d'aboutir et l'unité évangélique fut désormais assurée, car les villes souabes qui jusqu'alors avaient été fidèles à Zwingli se détachèrent des cantons helvétiques pour se rapprocher des confédérés de Smalkalde. Aux états de Francfort, en décembre, elles furent admises dans la ligue et le parti des princes en fut d'autant fortifié.

Les princes attendaient de François Ier un appui non seulement diplomatique, mais aussi pécuniaire : dans le traité de Saalfeld, on avait fixé à 300.000 florins la contribution de la France. Sur ce point, François Ier ne voulait prendre aucune décision sans consulter « son bon frère et ami » Henry VIII, à qui les princes avaient d'ailleurs adressé une demande semblable. Or celui-ci avait des vues particulières. A la fin de décembre 1531, il envoya en France Gardiner, évêque de Winchester, pour s'entendre avec le roi de France sur la politique à suivre. Gardiner devait d'abord solliciter une intervention énergique de François Ier à Rome [1] auprès du Pape dans la question du divorce, puis l'amener à une alliance plus étroite avec l'Angleterre. Henry craignait de s'attirer l'inimitié de Charles-Quint en fournissant de l'argent aux princes. Il fallait savoir quelle somme les princes seraient disposés à lui fournir, s'il était attaqué par l'Empereur. Moyennant une telle promesse et des garanties, il consentait à supporter des charges égales à celles de François Ier [2].

Celui-ci s'empressa d'écrire et de faire écrire au Pape pour le presser de donner à la question du divorce une solution favorable au roi d'Angleterre [3]. Mais les conditions auxquelles Henry subordonnait son concours pécuniaire lui parurent excessives. Gardiner, écrit-il à son ambassadeur à Londres La Pommeraie, Gardiner tend seulement « à taster de moy si j'ay riens diminué de l'amytié que je lui ay portée et porte et tasche plus à venir à la fin à faire une ligue offensive que deffensive, chose à quoy il ne seroit pas raisonnable que j'entrasse [4] ». En vain offrit-il à Gardiner des propositions propres à rassurer son maître : on exigerait des

1. Malgré la publication des opinions favorables des Universités, Clément VII avait cité Henry VIII à comparaître devant le tribunal de la Rote et manifestait l'intention de faire régler définitivement l'affaire en Cour de Rome.

2. Henry VIII à Gardiner, 12 janvier 1532. Gairdner, *Letters and Papers*, V, n° 711.

3. Lettres adressées au Pape par François Ier (10 janvier 1532), le cardinal Duprat (5 janvier) et le cardinal de Gramont (8 janvier) publiées dans Hamy, *op. cit.*, pièces nos 1-3.

4. François Ier à Gilles de La Pommeraie, 10 février 1532. B. N., fr. 4126, f. 13-15. Cf. La lettre du 26 janvier, *ibid.*, f. 8.

princes de solides garanties avant de livrer l'argent; ou encore Henry remettrait entre les mains du roi de France les 50.000 écus qu'il devait fournir et François Ier conduirait tout seul l'affaire, sous sa responsabilité. Gardiner répondit « assez mollement et froidement ». Il en revenait toujours à son traité d'alliance plus intime et s'en référait à son maître. Henry discutait les instructions dressées pour nos agents en Allemagne, voulait faire remplacer Langey, que François Ier désirait envoyer auprès des princes, par un personnage de moindre autorité et finalement rappelait Gardiner sans que rien eût été conclu (fin février) [1].

Tous ces pourparlers stériles avaient pris du temps. Les princes s'impatientaient; ils multipliaient leurs requêtes et pressaient le Roi de tenir ses promesses. François Ier ne pouvait plus différer de répondre autrement que par de vaines paroles [2], car l'Empereur était en route pour Ratisbonne où la diète allait s'ouvrir. Voyant qu'il n'obtenait rien de son « bon frère », il se décida à agir tout seul et au début de mars 1532, il fit partir Guillaume du Bellay.

II

La mission française comprenait Guillaume du Bellay, Gervais Wain et Gabriel Marcelin, qui servait de truchement. Gervais Wain se rendrait à Munich où Langey viendrait le rejoindre après avoir passé par le landgrave de Hesse. Le 11 mars, Guillaume du Bellay reçut ses lettres de créance auprès de ce prince et, le 12, furent ordonnancées les dépenses de l'ambassade [3].

1. Henry VIII à Gardiner, 16 février 1532, Gairdner, *op. cit.*, V, nº 807.

2. François Ier au landgrave de Hesse, Amiens, 15 décembre 1531, dans Rommel, *Geschichte von Hessen*, IV, *Remarques*, p. 61. François Ier à La Pommeraie, 18 février, B. N., fr. 4126, f. 18. Cf. B. N., ital. 1714, f. 155. « Aquesta corte li sono messi secreti del duca di Saxonia et altri Principi di Germania, li quali offeriscono gente a questo Re se la Maesta Sua li vuol porgere aiuto di pagarne alcuna parte et exercitarle con loro Principi contra l'Imperatore, ma queste cose passano senza rissolutione perche ne si conclude il si, ne si li da assoluta negativa... »

3. Mandement au trésorier de l'Épargne de payer « à Guillaume du Bellay, sieur de Langey, l'un des gentilshommes de la Chambre, 2250 livres tournois donnés à Honnefleur [Honfleur], le 12 mars 1531/2, pour la despence de luy, ses gens et de Me Gervais Wain et Gabriel Marcelin, que le Roy luy a commandé mener avec luy en son voyage qu'il va présentement faire en certains lieux du pays d'Allemagne pour aucunes affaires de grande importance. » B. N., Clairambault 1215, f. 70. — Les lettres de créance sont reproduites, d'après les archives de Marbourg, dans Rommel, *op. cit.* IV. *Remarques* p. 59-60. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 239; Aff. étr., *Mémoires et documents*, 752, f. 290-292.

Les instructions de Langey portaient sur deux points [1]. Il devait d'abord excuser les retards de François Ier : la cause en était la mauvaise santé de l'ambassadeur et surtout les procédés dilatoires de Henry VIII. La coopération du roi d'Angleterre était probable ; mais fît-elle défaut, François Ier n'était pas pour abandonner les princes allemands. Il était prêt à leur fournir des subsides, une somme dont le chiffre était à débattre, au cas où ils seraient attaqués, mais en ce cas seulement, car il ne voulait pas « que ces deniers fussent employez à l'offension ou invasion d'aucuns des confedérez, et mesmement de l'Empereur ». Il promettait de faire pour le duc de Wurtemberg tout ce qui lui serait possible, « sans contrevenir aux traités ». Il attirait enfin leur attention sur les dangers qu'entraîneraient pour eux et pour la chrétienté en général leurs divisions religieuses. Langey avait charge « de veoir et entendre quels moyens y pourroit avoir de mettre union en Germanie, touchant le faict de la religion... ». La tâche était d'autant plus difficile qu'il fallait agir sans violer ouvertement les clauses du traité de Cambrai relatives à l'Allemagne : d'où cette politique d'entente, de concorde, et strictement défensive.

Elle cadrait peu avec les vues du landgrave de Hesse, auprès de qui Langey se rendit tout d'abord. François Ier se refusait à faire de la question du Wurtemberg un *casus belli*. Philippe au contraire voulait en faire sortir la guerre, même au besoin une guerre immédiate. Il venait de communiquer au roi de France ses projets et ses conditions [2]. Il demandait l'alliance de l'Angleterre et de la France, de celle-ci tout au moins : à défaut d'alliance, un concours pécuniaire sous forme de subsides, de don ou même de prêt. Que François Ier réconciliât les ducs de Bavière avec Ulrich et les décidât à coopérer, — et le landgrave s'étendait complaisamment sur les avantages que retireraient de l'affaire et la Bavière et la France, — qu'ils donnassent le Roi 100.000 écus, les ducs autant : avec 100.000 écus que lui Philippe ajouterait, il entrerait aussitôt en campagne, sans se soucier si l'Empereur serait encore ou non en Allemagne. Au cas où le concours de la Bavière ferait défaut, il attendrait pour commencer la guerre l'éloignement de l'Empereur. Il était si bien décidé à aller de l'avant que ses agents devaient s'informer auprès de Lasko si le Turc, au cas où François Ier refuserait tout subside,

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 238-239. — Cf. Extrait de lettres de François Ier à La Pommeraie, sans date (mi-mars 1532), B. N., fr. 4216, f. 50.

2. Le landgrave de Hesse à François Ier, Cassel, 23 mars 1532, dans Wille, *op. cit.*, p. 255-260.

ne pourrait pas avancer 200.000 écus. Partant il demandait une réponse nette : le roi de France acceptait-il, oui ou non, d'intervenir effectivement dans la question électorale et dans la question du Wurtemberg?

Malgré la latitude que lui laissaient ses instructions, Langey ne pouvait répondre aussi catégoriquement que le désirait le landgrave. Avant de faire un pas décisif, il fallait connaître les dispositions des autres confédérés. Celles de la Saxe étaient toutes pacifiques. En plusieurs circonstances, l'électeur Jean avait manifesté ses tendances conciliatrices et son loyalisme à l'égard de l'Empereur. A Schweinfurt, où en ce moment même l'archevêque de Mayence et l'électeur palatin, délégués impériaux, tâchaient de s'entendre avec les protestants sur la question religieuse, les Saxons étaient d'avis d'accepter les propositions de Charles-Quint, tandis que les agents du landgrave élevaient des prétentions telles que les pourparlers rompus à Schweinfurt furent remis à se poursuivre un peu plus tard à Nuremberg [1]. Quelque profit que le luthéranisme pût en retirer tout le premier, il ne fallait pas compter sur la Saxe pour déchaîner, à propos du Wurtemberg ou même de l'élection de Ferdinand, une guerre en Allemagne.

L'attitude des ducs de Bavière était plus complexe. Sans doute ils n'avaient qu'un but : faire échec aux Habsbourg, paralyser l'action de Ferdinand dans l'Empire et provoquer une nouvelle élection du Roi des Romains. La question électorale pour eux primait toutes les autres. Mais le meilleur moyen de la résoudre ? Par la restauration d'Ulrich en Wurtemberg ? C'est la solution que le landgrave de Hesse préconisait ardemment, pour laquelle il sollicitait, sans se lasser, le concours des ducs. Mais leur vieille inimitié contre Ulrich subsistait toujours : tout au plus auraient-ils consenti à agir pour le fils d'Ulrich, Christophe. Mais leur idée était de ne pas séparer la question électorale de la question religieuse. Exciter, envenimer les dissensions religieuses, provoquer ainsi un bouleversement général où sombrerait le pouvoir de Ferdinand, peut-être même celui de Charles-Quint, voilà ce qu'ils voulaient et voilà pourquoi ils détournaient les protestants, d'accord avec le landgrave, d'ajouter foi aux concessions impériales, tandis qu'ils blâmaient Charles-Quint de sa tolérance pour les hérétiques et l'exhortaient aux pires rigueurs.

Les instructions de Langey étaient trop vagues, ses offres trop

1. Sur la réunion de Schweinfurt, voir O. Winckelmann, *Politische Correspondenz der Stadt Strassburg im Zeitalter der Reformation*, II, p. 109-144.

faibles pour donner aux alliés de Saalfeld l'unité de vues qui leur manquait encore : elles ne pouvaient être acceptées sans délai. Avant de se prononcer, les délégués des princes se réunirent à Kœnigsberg [1]. On y approuva la déclaration présentée par le duc de Saxe contre l'élection de Ferdinand et on s'engagea à la soutenir à la diète. Faute de renseignements précis, on réserva la décision sur l'entrée dans la ligue de Jean Zapolya, le Roi de Hongrie ; enfin on s'accorda sur les forces que les principaux membres de la ligue auraient respectivement à mettre sur pied, pour se défendre en cas d'attaque. Comme on voit, ce n'était pas un programme bien belliqueux, et capable d'empêcher Charles-Quint de dominer la diète qui s'était, le 17 avril, ouverte à Ratisbonne.

Si François Ier voulait faire échec à l'Empereur et assurer l'union des alliés de Saalfeld, il devait s'engager plus avant. L'alliance plus étroite que La Pommeraie était en train de conclure avec Henry VIII le lui permettait. Les nouvelles qu'il recevait d'Allemagne lui interdisaient d'attendre davantage. L'ambassade de Lasko le décida tout à fait [2]. Jean Zapolya sollicitait le concours de François Ier pour entrer en ligue avec les princes d'Allemagne. L'union étroite de tous les ennemis de Ferdinand et de Charles-Quint était trop dans l'intérêt du roi de France pour qu'il ne s'y employât point de toutes ses forces. Il fit passer à Zapolya de l'argent, lui fournit le moyen de s'en procurer en Allemagne, et autant pour cela que pour disposer favorablement les princes allemands, envoya un agent spécial, Macault, à la suite de Lasko.

Tout en regagnant en toute hâte la Hongrie, ce dernier devait leur communiquer les nouvelles intentions du roi de France [3].

1. Voir, sur la réunion de Kœnigsberg, Stumpf, *op. cit.*, I, app. V, p. 20-28. — Rommel, *op. cit.*, IV, *Remarques*, p. 62. — Muffat, *op. cit.*, IV, p. 213-216.

2. Lasko avait prévenu les ducs de Bavière de son voyage en France : lettre aux ducs, de Torgau, 14 mars 1532, dans Muffat, *op. cit.*, IV, p. 168-169. Les ducs n'eurent pas le temps d'envoyer un agent et Lasko vint seul trouver le Roi à Caen : il y arriva le 9 avril et en repartit en poste le 14. Sur les honneurs dont il fut l'objet et les commentaires que provoqua sa mission, voir les dépêches de l'ambassadeur vénitien à la Cour de France, 15 et 22 avril 1532, la lettre de François Ier à La Pommeraie, 22 avril, B. N., ital. 1714, f. 209, 211-212 ; fr. 4126, f. 28 v°. Cf. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 239. Lasko emporta 10875 livres tournois dont le Roi lui fit don, partie pour une affaire secrète dont il fut chargé, partie comme dédommagement de ses frais de voyage ; quant à Macault, il lui fut alloué 400 écus pour son voyage, dans lequel il devait voir spécialement le landgrave de Hesse, B. N., fr. 15.628, n°s 129 et 137.

3. Lasko aux ducs de Bavière, de Giessen, 1er mai 1532, dans Muffat, *op. cit.*, IV, p. 204-207.

Elles étaient les plus propres à réunir dans une action commune les deux membres les plus actifs de la ligue, la Bavière et la Hesse. François Ier cédait sur la question de Wurtemberg : il y voyait la cause la plus juste d'une guerre contre la maison d'Autriche. Il engageait donc les ducs de Bavière à se réconcilier avec Ulrich, et s'il en était besoin, pour faciliter cette réconciliation, à recourir à l'arbitrage d'un prince chrétien. La guerre se ferait sous le nom du fils d'Ulrich, le jeune Christophe, qu'ils devraient arracher aux mains de Ferdinand, et protéger comme leur neveu. Le moment le plus propice serait lorsque Charles-Quint aurait quitté l'Allemagne. Comme le désirait le landgrave, on ferait la guerre pour le Wurtemberg ; mais en mettant en avant le jeune duc Christophe, protégé des ducs de Bavière, François Ier comptait décider ceux-ci et travailler pour eux. Pour gagner plus sûrement leur adhésion, il serait allé jusqu'à leur promettre son concours pour l'Empire.

L'entente était désormais plus facile. Minkwitz pour l'électeur de Saxe, Feig pour le landgrave, Weissenfelder et Gryn pour les ducs de Bavière, s'assemblèrent avec Guillaume du Bellay et Gervais Wain, près de Munich, au monastère de Scheyern ; et là, le 26 mai, ils signèrent un traité d'assistance générale et d'appui [1]. François Ier s'engageait à fournir, en vue de la guerre contre Ferdinand, 100.000 écus, en lieu sûr en Allemagne, contre une garantie suffisante. Le chiffre des troupes serait déterminé plus tard, avant trois mois, sauf pour ceux des alliés dont l'effectif avait été fixé à Kœnigsberg. Les ducs de Bavière permettaient des levées de soldats dans leur pays et adhéraient au traité d'alliance entre la Hesse, la Saxe et le Danemark. Dans les délibérations qui suivirent, on promit un secours pécuniaire, le cas échéant, à Jean Zapolya. Ainsi l'union se faisait plus intime et plus générale entre tous les ennemis de Charles-Quint et de Ferdinand. François Ier promettait une forte contribution en argent : mais, outre qu'il espérait en partager le poids avec Henry VIII, il entendait ne livrer la somme que sous de solides cautions. Il comptait particulièrement sur la Bavière, qui sortait plus puissante d'un traité qui lui assurait l'alliance de la France et du Danemark. La sacrifice de Scheyern ne lui paraîtrait pas trop pénible, si l'échec des projets de Charles-Quint devait en être le résultat [2].

1. Les pouvoirs donnés par les ducs à Weissenfelder et à Bonnacorsi Gryn sont du 25 mai. B. N., Clairambault 334, f. 173-174; Dupuy 10, f. 7. — Le texte du traité est reproduit dans Stumpf, *op. cit.*, I, p. 93-100, et pièce VI. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 240. Aff. étr., *Mémoires et documents*, 752, f. 295.

2. Sur les négociations de Langey, notamment avec la Bavière, rien n'a sub-

L'Empereur poursuivait à ce moment un double but : à la diète de Ratisbonne [1], il demandait des secours pour repousser les Turcs en marche contre la Germanie ; et, se fondant sur le péril turc, à l'assemblée de Nuremberg il essayait d'arriver à cette pacification religieuse dont les États faisaient une condition du vote des secours. Les agents français s'efforcèrent de contrecarrer ces plans. De Munich, Guillaume du Bellay dirigeait Macault, que François Ier avait envoyé à Nuremberg [2], et Dodieu de Vély, notre ambassadeur auprès de Charles à Ratisbonne. La politique française se confondait avec celle des ducs de Bavière, dont l'un, Guillaume était resté à Munich. D'accord avec la Hesse, à Nuremberg, ils montraient l'insignifiance des concessions impériales et poussaient à l'intransigeance. Sur ce point leurs manœuvres échouèrent : le 23 juin, la paix de Nuremberg fut conclue qui maintenait provisoirement, jusqu'au prochain concile, le *statu quo* religieux et interdisait aux luthériens toute nouvelle propagande. La Saxe l'emportait sur la Hesse, l'Empereur déjouait les plans des ducs de Bavière.

sisté de la correspondance de notre ambassadeur ; seules nous sont parvenues deux lettres à lui adressées le 22 mai 1532 par François Ier et Montmorency, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 114. — Le même jour le Roi lui faisait expédier, ainsi qu'à ses collaborateurs, 1260 livres tournois. B. N., fr. 15.628, n° 134 ; Clairambault 1215, f. 70.

1. Sur la diète de Ratisbonne et les conférences de Nuremberg, cf. Janssen, *op. cit.*, III, p 275-283 ; H. Baumgarten, *op. cit.*, III, p. 96-100. — Voir les fragments de lettres d'Aléandre, dans Laemmer, *Monumenta Vaticana*, p. 109 sqq., et quelques renseignements émanant des agents français : Dodieu de Vély à Duprat, de Ratisbonne, 3 mars 1532, Arch. Nat., J 966, 17[1] et les nouvelles venues d'Allemagne au milieu de mai, B. N., Dupuy 547, f. 74. On peut glaner encore quelques détails dans les lettres de François Ier à La Pommeraie, B. N., fr. 4126, f. 36 sqq.

2. Mandement à la Chambre des comptes d'allouer aux comptes de Guillaume Prudhomme, trésorier de l'Épargne, 37.564 livres 15 sous 3 deniers tournois qu'il a payés à Octavien Grimaldi, qui s'est engagé à les faire tenir avant le 31 juillet à Nuremberg à Antoine Macault, notaire et secrétaire du Roi, envoyé en Allemagne « pour affaires secrets et de grant importance ». 7 juin 1532, B. N., fr. 15.628, n° 128. Le même jour, François Ier écrivait à La Pommeraie : « Je vous envoye le double d'un chiffre que Langey a escript à M. le Grant Maistre, par lequel vous sçaurez amplement des nouvelles de l'Empereur et des affaires d'Allemaigne et par là vous verrez comme l'argent que mon frère et moy envoyons en Allemaigne n'est pas mal employé... ». B. N., fr. 4126, f. 36 v°. Cette somme arriva-t-elle trop tard ou les distributions des Français furent-elles moins abondantes qu'on n'avait espéré, toujours est-il que l'année suivante Grimaldi eut à restituer environ 34.000 livres qui étaient demeurées entre ses mains et sur cette somme 450 livres tournois furent allouées à Macault. Arch. Nat., J 960, 6[55] (sans date).

Il en fut de même à Ratisbonne. Là, le thème de l'opposition bavaroise était que l'invasion turque était imputable à l'hostilité de Ferdinand contre Zapolya : c'était une querelle autrichienne, dans laquelle les États de l'Empire n'avaient rien à voir. Au lieu de faire la guerre, il convenait plutôt de négocier avec le Turc, surtout de donner satisfaction au roi de Hongrie. Guillaume du Bellay développa cette idée dans une *Oraison* en latin dont la « translation » française nous a été conservée [1]. Cette oraison, qu'il feint avoir été prononcée dans la diète en faveur de Zapolya, fut composée vers la fin du mois de mai. C'est une histoire de la Hongrie depuis la bataille de Mohacz et des rapports de Zapolya avec Ferdinand. Langey y insère des documents, des lettres de Lasko pour montrer que tous les torts sont du côté des Impériaux. Quel est le but de Charles-Quint et de son frère ? Mettre aux prises les Allemands et les Turcs, puis forts de leur victoire, triompher des Allemands affaiblis. En passant, l'orateur, instruit par l'homme qui sur cette matière lui « a fait le bec », réfute les accusations lancées par l'Empereur contre François Ier et Henry VIII parce que ceux-ci avaient refusé de participer à la guerre contre le Turc. Moins d'un mois auparavant, le 1er mai, à Giessen, il a rencontré Lasko, retour de France, qui se hâtait vers Jean Zapolya « pour l'exhorter et persuader de faire tout ce que possible luy seroit à divertir et empescher ceste descente du Turc en Germanie ». Voilà pour cette complicité que Charles-Quint reprochait au Roi très-chrétien. Soliman ne s'est pas armé contre les Allemands, mais pour défendre son allié Zapolya contre les vexations de Ferdinand et de l'Empereur. Que ces vexations cessent et le Turc se retirera.

Les États de l'Empire auraient volontiers prêté l'oreille à ces objurgations des Bavarois appuyés des Français : mais il aurait fallu pour cela que l'approche du Turc ne vînt pas fournir des arguments aux appels de Charles-Quint. Il était bien vrai, comme l'avançait Langey, que Lasko avait charge de mettre tout en œuvre pour arrêter le Sultan [2]. D'autre part François Ier, non content de faire agir Lasko et Zapolya, envoyait en ambassade spéciale auprès

1. « Translation d'une oraison faite en faveur du roy Jean de Hongrie, de la guerre contre le Turc », imprimée à la suite de l'*Epitome de l'antiquité des Gaules et de France, par Guillaume du Bellay, seigneur de Langey...* Paris, Vincent Sertenas, 1556, f. 54 v°-77 v°. Nous n'avons pas retrouvé l'original latin.

2. Cf. la correspondance de Lasko avec les ducs de Bavière en juin et juillet 1532, dans Muffat, *op. cit.*, IV, p. 220-240.

de Soliman, et dans le même but, Antonio Rincon, l'intermédiaire des premières relations de la France avec la Hongrie et l'Empire ottoman. Malheureusement Rincon arriva trop tard. Soliman, déjà parvenu à Belgrade, ne voulut pas rebrousser chemin et les efforts de Rincon furent infructueux [1]. Tous les discours, même ceux de Langey, ne pouvaient prévaloir contre le fait brutal de l'invasion de plus en plus menaçante. La paix religieuse de Nuremberg fut ratifiée par la diète et les secours votés durent être réunis pour le milieu du mois d'août. Mal servie par les circonstances, la politique française, malgré les efforts de Langey, n'avait pu empêcher l'Empereur d'arriver à ses fins.

III

En mars 1532, François Ier avait envoyé Guillaume du Bellay en Allemagne sans attendre le consentement de l'Angleterre ; mais il n'avait pas cessé de tenir Henry VIII au courant des faits et gestes de son agent. Les lettres de Langey étaient adressées en extraits ou en double à La Pommeraie, pour être communiquées au Roi [2]. L'intimité entre les deux souverains devenait chaque jour plus étroite. En avril, un traité d'alliance défensive fut conclu, que La Pommeraie vint en mai soumettre à la ratification de François Ier [3]. Henry VIII promettait de coopérer en Allemagne : c'est pourquoi Langey avait reçu l'ordre de se montrer plus conciliant. Lorsque le roi de France eut entre les mains le traité de Scheyern, en même temps qu'il envoyait en Germanie sa ratification, il en expédia un double à « son bon frère [4] ». Bien que Henry VIII n'y fût pas expressément nommé, François ne doutait pas de le voir « aider à la contribution », suivant ses promesses. Il attendait le

1. Charrière, *Négociations de la France avec le Levant*, I, p. 208 sqq.

2. François Ier à La Pommeraie, B. N., fr. 4126, fr. 36-39 (lettres de juin-juillet).

3. Ce traité fut définitivement signé le 23 juin. Arch. Nat., J 651, n° 20 (orig.). Imprimé dans Camusat, *Meslanges historiques*, II, p. 84-88. — Dumont, *Corps diplomatique*, IV, II, p. 83. — Rymer, *Foedera*, IV, II, p. 171. — La Pommeraie quitta Londres dans les premiers jours de mai et ne fut de retour que vers le milieu de juin. — Voir sur cette question V.-L. Bourrilly, *François Ier et Henry VIII, l'intervention de la France dans l'affaire du divorce*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, I, 1899-1900, p. 271-284.

4. La ratification est du 2 juillet. Archives de Marbourg. — François Ier à La Pommeraie, 24 juin, 8 et 17 juillet; B. N., fr. 4126, f. 37, 38, 39.

retour de Langey pour être fixé sur les conditions qu'il avait souscrites : dès qu'il les connaîtrait, il s'empresserait de lui en faire part.

Guillaume du Bellay vint rejoindre le Roi en Bretagne dans la dernière semaine de juillet. Quelques jours après, il repartait pour l'Angleterre afin de faire entendre à Henry VIII « plus au long et par le menu en quelz termes et disposition sont les affaires du cousté des Allemaignes... [1] ». Il l'informerait de l'objet et du résultat de ses négociations et tâcherait d'obtenir la part de contribution qui incombait au roi d'Angleterre. Pour le rendre plus traitable, il était chargé de régler le programme de l'entrevue que les deux souverains devaient avoir bientôt à Boulogne et même d'y inviter officiellement Anne Boleyn.

Le 4 septembre, Langey était auprès de Henry VIII [2]. L'invitation d'Anne transporta de joie son royal amant, à défaut de son entourage. L'entente fut facile sur les principaux points, et dès le 6 ou le 7, le programme de l'entrevue fut arrêté dans ses grandes lignes : il n'y manquait que quelques détails dont le règlement était réservé à Norfolk et à Montmorency [3]. Langey rencontra plus de résistance au sujet de la contribution. Henry VIII fit quelques objections et finalement remit à l'entrevue la conclusion sur ce sujet. Guillaume du Bellay s'empressa d'écrire à Gervais Wain, qu'il avait laissé à Munich, pour qu'il informât les ducs de l'entrevue prochaine et décidât les princes à y envoyer un agent spécial, bien instruit des affaires allemandes et chargé de compléter le traité par l'adjonction du roi d'Angleterre. C'était, assurait-il,

1. François Ier à La Pommeraie, Nantes, 18 août, B. N., fr. 4126, f. 42-44. — Le même jour, il mandait au trésorier de l'Épargne de payer à Langey 840 livres tournois pour son voyage. B. N., fr. 15.628, n° 196 ; Clairambault 1215, f. 70, et Arch. Nat., J 960, 4[15]. — Dix jours auparavant, il avait ordonné qu'on lui payât 373 livres 10 sous tournois « pour distribuer à certains personnaiges que le Roy ne veult estre nommés, lesquels il envoie en certains voiages secrets dont il ne veult autre déclaracion estre faicte ». — Arch. Nat., *loc. cit.* ; B. N., fr. 15.628, n° 197. Il est probable qu'il s'agit d'agents secrets envoyés en Allemagne. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 214. Aff. étr., *Mémoires et Documents*, 752, fr. 296 v°.

2. Chapuis à l'Empereur, Londres, 5 septembre, *Calendar of State Papers, Spanish (1531-1533)* IV, II, n° 993. — Henry VIII à Montmorency, 9 septembre, B. N., fr. 3038, f. 2.

3. Copie d'une lettre écrite de Windsor, le 10 septembre [par Guillaume du Bellay et adressée à un personnage résidant à Lyon, probablement le sieur Théodore Trivulce], B. N., Dupuy 547, f. 131, publiée en dernier lieu par le P. Hamy, *op. cit.*, pièce n° 20. — Cf. le texte latin de l'ordre qui sera observé à l'entrevue, B. N., Dupuy 547, f. 169 ; fr. 3052, f. 56 57.

le désir même de Henry VIII : il engageait cependant Gervais Wain à ne pas souffler mot de sa démarche. Il espérait que la présence à Boulogne d'un emissaire des princes empêcherait le roi d'Angleterre d'user de moyens dilatoires et le forcerait à fournir sa part de contribution [1].

Dès le 11 septembre, Langey se remettait en route pour la France, emportant les articles du programme arrêté les jours précédents. Il devait hâter le départ de Montmorency, désigné pour diriger avec Norfolk les préparatifs de l'entrevue. Les deux souverains étaient aussi pressés l'un que l'autre de se rencontrer, Henry VIII pour être assuré du concours de la France dans l'affaire du divorce, François I[er] pour être fixé sur la part que l'Angleterre comptait prendre aux affaires d'Allemagne. Les nouvelles reçues de ce pays étaient de plus en plus graves [2] : d'abord on put craindre un choc terrible entre les chrétiens et les Turcs. Le 11 octobre, on sut que les Turcs étaient en retraite. Mais le pouvoir de Charles-Quint était renforcé d'autant et cela n'était pas moins dangereux pour les rois de France et d'Angleterre, car on connaissait l'intention qu'avait l'Empereur de passer en Italie. Après avoir triomphé des Allemands, allait-il encore se rendre maître des Italiens ?

Les deux souverains se rencontrèrent le 20 octobre à Boulogne et les fêtes de l'entrevue se prolongèrent à Boulogne, puis à Calais jusqu'au 29 [3]. Avec une foule de seigneurs, Langey y suivit le roi de France. Les négociations se mêlèrent aux réjouissances. L'objet officiel de l'entrevue était une entente contre le Turc : le 28 octobre, un traité fut signé qui répondait à cet ordre de préoccupations [4]. Mais là n'était pas l'essentiel. La décision définitive sur les affaires d'Allemagne avait été remise à l'entrevue. La retraite des Turcs et le prochain départ de Charles-Quint rendaient moins périlleuse la situation des princes allemands. Ceux-ci

1. Guillaume du Bellay à Gervais Wain (entre le 6 et le 10 septembre), Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 109 sqq. — Le 4 juillet précédent, François I[er] avait fait parvenir à Gervais Wain 630 livres, par l'intermédiaire de Gabriel Marcelin. B. N., fr. 15 628, n[os] 175 et 179.

2. François I[er] à La Pommeraie, 15 et 28 septembre, 10 octobre, B. N., fr. 4126, fr. 2, 47, 48.

3. Pour le récit de ces fêtes, voir l'ouvrage déjà cité du P. Hamy et les documents publiés à la suite : menus, dépenses, listes des seigneurs anglais et français, etc.

4. Le texte des conventions conclues le 28 octobre est reproduit par le P. Hamy, *op. cit.*, pièces n[os] 65-66.

d'ailleurs, malgré les prières de Langey et de Gervais Wain, n'avaient pas envoyé d'agent spécial à Boulogne : ils s'étaient contentés d'écrire une lettre d'appel, qui très probablement n'arriva pas à temps [1], et si Gervais Wain rejoignit le Roi à Calais, ce fut sans doute après que tout était déjà conclu. Henry VIII prit prétexte des nouvelles reçues de Germanie pour ne pas adhérer au traité et ne pas fournir sa part de contribution. Il convient d'ajouter que ce refus trouva une sorte de compensation dans un présent de 300.000 écus d'or que le roi d'Angleterre accorda aux enfants de France. Cette somme devait être défalquée de la dette du roi de France qui était ainsi réduite d'autant. C'est tout ce que François Ier put obtenir.

Il est vrai que son attention, comme celle de « son bon frère » se portait plutôt sur l'Italie que sur l'Allemagne. Il était à craindre que le Pape, versatile de son naturel et mal disposé pour les rois de France et d'Angleterre, ne s'empressât de se rendre aux désirs de Charles-Quint. François Ier se voyait déjà l'Italie à jamais fermée ; Henry VIII redoutait une condamnation formelle qui l'acculerait à l'humiliation d'une défaite ou aux risques d'un schisme. Il fallait avant tout gagner Clément VII, à tout le moins lui donner le courage de demeurer ferme en face de l'Empereur. Les deux souverains décidèrent donc d'envoyer auprès de lui les deux cardinaux de Tournon et de Gramont, avec des instructions où les promesses se mêlaient habilement aux menaces [2]. Le roi de France priait le Saint-Père de décider avec bienveillance sur l'affaire de Henry VIII. En cas d'un refus dont il lui faisait prévoir les conséquences désastreuses, il menaçait du concile général, d'une intervention armée en Italie et d'un embrasement universel en Allemagne. Clément VII se montrerait-il favorable ? François Ier lui proposait une entrevue, son appui contre le concile, et, pour la jeune Catherine de Médicis, nièce du Pape, son second fils Henri duc d'Orléans. Il supposait que Clément ne résisterait pas à ces promesses. Mais pour cela, il fallait que le roi d'Angleterre ne fît rien pour mécontenter le Souverain Pontife, qu'il ne se livrât à aucun acte agressif et irréparable dans la question du divorce. Le succès des négociations était à ce prix.

1. Cette lettre, datée du 22 octobre, est reproduite par Charrière, *op. cit.*, I, p. 231-233, d'après la copie conservée à la B. N., fr. 3096, f. 49. Cf. François Ier à Gervais Wain, d'Etaples, le 19 octobre 1532, B. N., fr. 3058, f. 17.

2. François Ier à l'évêque d'Auxerre, 31 octobre. — Instructions aux cardinaux de Tournon et de Gramont, 11 novembre, P. Hamy, *op. cit.*, pièces nos 75 et 76.

IV

Au retour de l'entrevue de Boulogne, Langey revint avec la Cour à Paris. Mais il n'y demeura pas longtemps : en février 1533, il repartait pour l'Angleterre, en mission extraordinaire, sur la demande de Henry VIII.

Rentré dans sa capitale, Henry VIII avait tout d'abord observé une certaine réserve : il manifestait à l'égard de la reine Catherine un repentir trop imprévu pour être sincère : il entourait le nonce du Pape, de Burgo, de toutes sortes de prévenances [1]. Ce manège pouvait faire douter des véritables sentiments du prince : les faits le démentaient singulièrement. Anne Boleyn et son parti étaient de plus en plus puissants : au siège de Cantorbéry, laissé vacant par la mort de Warham, c'était un des plus ardents partisans du divorce, Cranmer, qui était promu. Bientôt même, encouragés par les promesses et peut-être par certains conseils de François I[er], Henry et Anne s'unirent, vers le 25 janvier, par un mariage secret [2]. Cela rendait d'autant plus urgente une solution officielle et favorable de la question du divorce. Or, le nonce pressait toujours Henry d'envoyer à Rome les pouvoirs nécessaires pour qu'on pût rendre enfin une sentence décisive. D'Italie peu ou pas de nouvelles. Sans doute Bennet avait écrit que l'entrevue de François I[er] et du Pape, quoique tenue encore secrète, était accordée, et le roi d'Angleterre pouvait tout en espérer [3]. Mais Bonner, venu sur ces entrefaites, lui apporta des propositions qu'il trouva fâcheuses [4]. Le Pape aurait à la rigueur accordé la réunion de ses légats avec les délégués de Henry dans une ville voisine de l'Angleterre, mais il se réservait le jugement définitif. Henry VIII vit là un nouveau moyen dilatoire, et il était expédient d'aller vite. D'autre part, il n'augurait rien de bon, pour son affaire, de ce concile général que Clément VII manifestait l'intention de convoquer et pour lequel il réclamait son concours : il différait de jour en jour l'audience que le nonce sollicitait pour lui remettre l'appel du Pape. La solution de la question du divorce était d'une nécessité immédiate, et Henry

1. Chapuis à l'Empereur, 3 janvier, 9 et 15 février 1533, *Calendar of State Papers*, *Spanish (1531-1533)*, IV, II, n[os] 1041, 1047 et 1048.

2. P. Friedmann, *Anne Boleyn*, I, p. 182-183.

3. Bennet à Henry VIII, 14 janvier 1533, *State Papers*, VII, p. 407-409.

4. Bonner à Bennet, 31 janvier, *State Papers*, VII, p. 410-416.— Henry VIII à ses ambassadeurs à Rome, (fin janvier), J. Gairdner, *Letters and Papers*, VI, n[o] 102.

voyait s'éloigner la possibilité de l'obtenir à bref délai de la Curie romaine. Rompre avec Rome ? Le peuple anglais, même la noblesse, ne le désirait guère : des troubles étaient à craindre. Pour comble d'embarras, la guerre venait d'éclater avec les Écossais. Les Anglais en étaient fort mécontents. Que serait-ce si à cette guerre avec l'Écosse, où l'on trouvait l'action des intrigues impériales, s'ajoutait une guerre avec Charles-Quint, si la rupture religieuse avec le Pape entraînait une rupture économique avec les Pays-Bas ? Très perplexe, Henry VIII voulut entretenir François Ier de la situation difficile où il se trouvait. En conséquence, il le pria « de luy envoyer un homme, auquel il peust déclarer privément, pour luy dire quelque chose qu'il ne vouloit escrire ne pour l'heure encores communiquer à personne, sinon audit Roy son bon frère et au personnage fidelle qu'il choisiroit pour luy en porter la parole [1]. »

A la fin de janvier 1533, François Ier avait dépêché en Angleterre Jean de Dinteville, bailli de Troyes, pour remplacer le sieur de Montpezat [2]. Au reçu de la requête de Henry VIII, il le fit suivre de Langey [3]. Celui-ci n'avait pas seulement pour charge de recueillir les confidences du roi d'Angleterre, il devait aussi lui exposer en détail la marche des négociations poursuivies par François Ier en Italie et en Allemagne, et les résultats déjà obtenus. Pour l'Allemagne, Gervais Wain venait d'y être renvoyé afin de resserrer l'alliance entre les princes et le roi de France [4]. Quant à l'Italie, Henry VIII avait déjà appris en gros, par le bailli de

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 253. — Aff. étr., *Mémoires et documents*, 752, f. 325-328v°.

2. Instruction à Jean de Dinteville, bailli de Troyes, 27 janvier, dans Camuzat, *op. cit.*, II, p. 4-6.

3. Mandement au trésorier de l'Épargne de payer « à Guillaume du Bellay, sieur de Langey, l'un des gentilshommes de la Chambre du Roy, 400 livres tournois, pour un voyage qu'il allait lors faire de la ville de Paris en Angleterre jusqu'au lieu où sera le roy dudit pays, devers lequel le Roy l'envoye pour luy communiquer et conférer d'aucuns affaires d'importance sur lesquelles le Roy désire entendre son vouloir par ledit du Bellay que le Roy a chargé retourner à cette fin, par lettre du 13 février 1532 [1533] ». B. N., Clairambault 1215, f. 71 ; fr. 15.628, n° 495.

4. Le 13 décembre, François Ier avait ordonné de payer à Gervais Wain 100 écus soleil « sur les vaccacions et journées qui luy sont deues de plusieurs voyages par luy faicts en Allemagne pour aucuns affaires secrets dudict seigneur ». Arch. Nat., J 960, 5[35]. — Dans un mandement non daté, mais de février 1533, il ordonnait de lui payer, outre 300 livres pour sa pension de 1531, 800 livres « tant sur ce qu'il lui peult estre deu des voyaiges qu'il a par cy-devant faict en Allemaigne que pour celluy qu'il va présentement faire partant de ceste ville de Paris le viie jour de ce présent moys ». Arch. Nat., J 960, 6, f. 7 ; B. N. fr. 15.628, nos 422, 430.

Troyes, ce qui s'était passé à Bologne. Langey avait à insister particulièrement sur deux ou trois points. D'abord la réponse faite par François Ier au Pape sur le fait du concile. Le roi de France y mettait deux conditions : la première que le concile se réunît dans une ville où tous pussent se rendre, et si c'était en Italie, qu'il lui fût permis d'y aller en force : la seconde qu'on n'y traitât que des questions intéressant la foi, sans y admettre de querelles particulières. Et ces deux conditions devaient suffire à retarder presque indéfiniment l'ouverture du concile. Ainsi, le péril que redoutait Henry VIII serait évité — et le Pape, dont on connaissait le peu de penchant pour le concile, ne leur en saurait pas mauvais gré, au contraire. Pour se concilier davantage encore Clément VII, les cardinaux de Tournon et de Gramont avaient conclu le mariage de sa nièce Catherine avec le second fils du Roi, Henri, duc d'Orléans. Henry VIII ne pouvait y trouver à redire, puisque le projet en avait été arrêté à l'entrevue de Boulogne. Le mariage serait effectué à la prochaine entrevue que François Ier aurait avec le Pape, vers le mois de mai, probablement à Nice. Le roi d'Angleterre en avait été déjà prévenu. Langey devait le prier d'y venir lui-même, à tout le moins d'y envoyer quelque personne sûre : car certainement on y pourrait prendre des décisions d'une importance capitale pour l'affaire du divorce, peut-être même arriver à une solution définitive et favorable : que Henry VIII se tranquillisât donc et laissât à la France le soin de conduire les négociations. — Le plan de François Ier se dessinait clairement et, pour notre diplomatie, quelle victoire, si elle pouvait à la fois tenir le roi d'Angleterre, s'attacher les princes allemands et gagner le Souverain Pontife !

Après une traversée mouvementée, par le fait de corsaires écossais qui lui donnèrent la chasse [1], Langey arriva à Londres, le 24 février. Il s'y trouva avec le bailli de Troyes, notre ambassadeur ordinaire, et Etienne de Laygues, sieur de Beauvais, qui revenait d'une mission en Ecosse. Les trois représentants du roi de France furent accueillis avec la plus grande faveur par Henry VIII : ils furent invités le 25, jour de mardi-gras, à un banquet, où Anne siégeait à la place de la reine [2]. Les jours suivants, jusqu'au der-

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 254-255. — Aff. étr., *Mémoires et Documents*, 752, f. 328v°-329v°.

2. Chapuis à l'Empereur, 8 mars, *Calendar of State Papers, Spanish (1531-1533)*, IV, II, n° 1055. — Guillaume du Bellay, Jean de Dinteville et le sieur de Beauvais à François Ier, Londres, 26 février, B. N., Dupuy 547, f. 291.

nier février, ils eurent de fréquents entretiens avec les membres du Conseil et avec le Roi. Henry VIII accepta tout d'abord de soumettre son différend avec les Écossais à la médiation de François Ier. Il le remercia de ses bons offices, sur lesquels le sieur de Beauvais le renseigna, et accepta le principe d'une entrevue avec le roi d'Ecosse pour arriver à la paix. Il approuva également tout ce que Langey avait à lui soumettre de la part de son maître. Bien que le mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans lui parût « dispar et inéqual », il l'admettait en considération des avantages qu'en espérait François Ier. Quant à l'entrevue projetée du roi de France avec le Pape, il en était fort satisfait : il promettait d'y envoyer un homme en qui il aurait « parfaicte fiance », le duc de Norfolk, l'oncle, ou Thomas Boleyn, comte de Wiltshire, le père même de la favorite. Mais il désirait que François écrivît aux cardinaux de Tournon et de Gramont de « moyenner envers N. S. Père que cependant il ne innovast rien en son préjudice en ce qui touche son affaire ». Plus que jamais, pour Henry VIII, c'était là l'essentiel.

Ici se pose la question de savoir si le roi d'Angleterre révèla à Langey son mariage secret du 25 janvier. Il ne nous paraît guère possible de répondre non : la lettre que Langey, en compagnie du bailli de Troyes et du sieur de Beauvais, écrivit le 26 février, se termine par une phrase grosse de sous-entendus. « ... Et pour ce que nous Langey et Beauvais espérons partir dedans troys ou quatre jours, aussi que pour les dangers qui sont présentement sur la mer, noz lettres pourroient estre destroussées et veues, il nous a semblé bon remectre le surplus à vous dire de bouche ». D'ailleurs, pourquoi Henry VIII aurait-il réclamé l'envoi d'une personne sûre, sinon pour lui faire une communication de la plus haute importance? Enfin le secret du mariage commençait à n'en être plus un ; Chapuis, toujours aux aguets, l'avait déjà percé, et Anne Boleyn, en présence de qui Langey dîna le 25, ne se gênait plus pour y faire des allusions sur le sens desquelles on ne pouvait se méprendre [1]. Il est certain que Langey était au courant de tout lorsque, le 1er mars, il quitta Londres [2]. Peut-être même Henry VIII s'était-il ouvert à lui d'un nouveau plan : faire décider l'affaire en Angleterre, et si le Pape ne se hâtait pas de prendre une résolution favorable, fort de la décision du clergé anglais, dont le nouveau chef,

1. P. Friedmann, *op. cit.*, I, p. 189-190.

2. Les passeports pour Langey et le sieur de Beauvais, délivrés le dernier février, furent vérifiés le 1er mars.

Cranmer, était acquis, appuyé sur le sentiment national qu'on tâcherait d'exciter contre Rome et l'Espagne, mettre l'Empereur et le Pape devant le fait accompli et procéder au couronnement de la nouvelle reine.

Le fait nouveau dont Henry VIII faisait part à son allié rendait plus urgente la solution définitive de l'affaire du divorce. Aboutir dans le plus bref délai, en exerçant une forte pression sur le Pape, soit à Rome, par l'intermédiaire des ambassadeurs de France et d'Angleterre, soit dans l'entrevue, à condition qu'elle eût lieu bientôt, telle était la conclusion que Guillaume du Bellay rapportait de sa courte mission en Angleterre. L'ambassade de lord Rochford, frère d'Anne Boleyn, dépêché en France quinze jours après, en réponse à celle de Langey, vint confirmer cette impression et mettre François Ier en demeure d'agir sans retard et sans faiblesse [1].

V

Pour que le mariage de Henry VIII n'apportât point de complication dans les rapports entre la France, l'Angleterre et la Cour de Rome, il aurait fallu que l'entrevue de François Ier et de Clément VII se produisît au terme primitivement fixé, et qu'en attendant, le parti d'Anne Boleyn ne fît point d'éclat. Or ni l'une ni l'autre de ces deux conditions ne se réalisa. Dès le mois d'avril, lorsque Cranmer eut été élevé au siège primatial de Cantorbéry, une assemblée du clergé se prononça pour Henry, les appels en Cour de Rome furent interdits. Le 28 mai, Cranmer déclara le mariage avec Anne valide et le 1er juin la nouvelle reine fut solennellement couronnée [2]. — D'autre part sous différents prétextes, l'entrevue fut remise d'abord à mai, puis à l'été, enfin à l'automne de 1533. Henry VIII, suivant sa promesse, avait envoyé en France le duc de Norfolk avec une nombreuse suite [3]. Mais le Pape ne pouvait fermer les yeux sur les événements

1. Les instructions à lord Rochford ont été imprimées dans les *State Papers*, VII, p. 427 sqq. et réimprimées par le P. Hamy, *op. cit.*, pièce n° 85.

2. P. Friedmann, *op. cit.*, I, p. 200-208.

3. Sur cette mission de Norfolk et le rôle à ce moment de l'évêque de Paris, voir le *Mémoire de Jean du Bellay*, publié par le P. Hamy, *op. cit.*, pièce n° 114. Ce mémoire, rédigé par Jean à la requête de son frère Guillaume, était destiné à servir à la composition des *Ogdoades* de ce dernier. Cf. *infra*, livre IV, chapitre VII.

d'Angleterre. Le 11 juillet, il lança un bref d'excommunication contre Henry, Anne et Cranmer. Il en résulta le rappel de Norfolk, que Jean du Bellay chargé de l'escorter essaya vainement de retenir. Henry VIII aurait même voulu que François Ier rompît son projet d'entrevue. Au moment où le roi de France se dirigeait sur Marseille, où il devait rencontrer le Pape, l'alliance anglaise était déjà compromise.

Le soin de suivre les négociations avec l'Angleterre, de faire prendre patience à Norfolk, puis d'éviter une rupture avec Henry VIII, avait été confié à Jean du Bellay. Depuis son retour d'Angleterre, Guillaume était resté à Paris, s'occupant de ses affaires personnelles, qui étaient toujours passablement embrouillées, et de celles de Jean qui ne valaient guère mieux. Il poursuivait, sans grand succès, le payement d'un don de 14.000 livres que lui avait octroyé le Roi, et s'efforçait de tirer le meilleur parti possible d'une coupe de bois que son frère avait ordonnée [1]. Il correspondait assidûment avec lui, lui transmettait les requêtes qu'on lui adressait. Mais il s'intéressait particulièrement aux affaires d'Allemagne dont lui rendait compte Gervais Wain, à peine revenu d'une mission nouvelle en Germanie [2] (juillet). François Ier avait recherché l'alliance des princes allemands concurremment avec celle de Henry VIII. Maintenant que cette dernière faiblissait, il était d'autant plus nécessaire de fortifier l'autre.

La retraite des Turcs et le passage de Charles-Quint en Italie avaient changé les desseins de François Ier et les dispositions des princes allemands. Tout danger immédiat ayant disparu, le roi de France, qui avait envoyé Izernay en Bavière avec 30.000 écus, lui

1. Le 7 février, le Roi lui avait fait don de 2.000 livres tournois et le 14 février, de l'aubaine qui lui était échue par le décès de Luigi de Canossa. Arch. Nat., J 960^{r}, f. 18v°, 24. Un peu plus tard, le 14 juillet, il signait un acquit pour lui faire délivrer 14,000 livres, dont 2,000 représentaient le montant du don du 7 février et les 12.000 autres un nouveau don, et cela immédiatement, malgré les ordonnances contraires. *Ibid.*, f. 45 ; B. N., Clairambault 732, f. 289. La Chambre des comptes de Paris éleva cependant des difficultés : Guillaume du Bellay à son frère Jean, Paris, 26 juillet 1533, B. N., Dupuy 269, f. 20.

2. Il s'agissait de faire rentrer Gervais Wain en possession de la somme que le Roi lui avait octroyée le 27 juin, 544 livres 5 sous tournois « faisant le parfaict de 2099 livres 5 sous tournois, c'est assavoir 1890 livres pour sa vaccation et despence de 270 journées par luy vacquées en deux voyaiges par luy faicts ès pays d'Allemaigne, à raison de 7 livres par jour, et 209 livres 5 sous tournois pour son remboursement de 93 écus d'or soleil par luy destournées au payement de certains voyaiges qu'il a faict faire pour le service dudict seigneur ». B. N., fr. 15.628, n° 684. Arch. Nat., J 960, 6, f. 109v° (sans date).

enjoignit de revenir avec cette somme [1]. Quant aux princes, les liens des traités de Saalfeld et de Scheyern qui les unissaient entre eux se relâchèrent bien vite, sous l'action des jalousies anciennes et des intérêts divergents. Entre le landgrave de Hesse et les ducs de Bavière, la division avait reparu. Philippe négociait avec Jean Zapolya, avec les états rhénans, toujours en quête d'un bouleversement qui remettrait Ulrich en possession du Wurtemberg. Les ducs entretenaient l'opposition des protestants, sans cesser leurs pourparlers avec l'Empereur et avec Ferdinand. La question électorale faisait les frais de ces intrigues contraires et stériles. La réunion de Cobourg (février 1533) où se trouvèrent les délégués de la Hesse, de la Saxe, de la Bavière, fit éclater autant leur désir de renverser Ferdinand que l'impuissance où ils étaient d'y parvenir [2]. L'union des princes s'en allait en fumée.

C'est pour la maintenir et la faire aboutir qu'au début de 1533, François I[er] dépêcha de nouveau Gervais Wain en Allemagne [3]. Chargé de réfuter les accusations calomnieuses répandues sur le compte du roi de France par les Impériaux et de renseigner les princes sur la portée de l'entrevue de Bologne, Wain s'adressa successivement au landgrave de Hesse, à l'électeur de Saxe, aux ducs de Bavière. Ceux-ci mettaient à une rupture avec Ferdinand des conditions telles qu'ils en auraient laissé toutes les charges à la France. D'ailleurs ils ne voulaient agir en Wurtemberg qu'en faveur du jeune Christophe qui, après s'être enfui d'auprès de Charles-Quint, s'était réfugié chez eux. Il n'y avait pas à faire fond sur le nouveau duc de Saxe, Jean-Frédéric, aussi pacifique et aussi loyaliste que son père. Seul Philippe de Hesse était toujours tout feu tout flammes. La question électorale n'était plus capable de provoquer une guerre : il mettait en avant celle de Wurtemberg, qui y conduirait plus sûrement. Il fallait rétablir Ulrich, plutôt que Christophe, même dans l'intérêt des Bavarois. D'ailleurs le père rétabli, le fils le serait aussi. Gervais Wain entra dans les vues du landgrave. Interrogé si François I[er] ne voudrait pas fournir quelque subside à Ulrich, il avoua être sans instruction

1. Sur la mission d'Izernay, qui partit vers le 9 septembre, cf. le mandement en date du 8 novembre pour lui faire payer 400 écus, Arch. Nat., J 960, 5[23], les instructions datées du 9 septembre et les lettres de François I[er] et de Montmorency des 30 septembre, 31 octobre, 1, 6 et 16 novembre. B. N., fr. 6637, f. 276-277 ; 3004, f. 3, 5, 7 ; 20.503, f. 3 ; 3208, f. 143 ; 3155, f. 14.

2. Stumpf, *op. cit.*, I, p. 116-120.

3. Voir sur cette mission de Gervais Wain, Wille, *op. cit.*, p. 95-96, 260-263 ; Stumpf, *op. cit.*, p. 120-124.

sur ce point, mais ne laissa pas de donner bon espoir. Il fallait décider la Bavière. Philippe, bien pourvu d'argent par la France, agirait sans elle, au besoin. Avec elle, le succès serait foudroyant, et il accepterait que l'un des ducs devînt roi des Romains.

Le landgrave de Hesse, l'électeur de Saxe, et les ducs de Bavière se réunirent à Nuremberg, au début d'avril, et y prirent des résolutions précises et énergiques [1]. La présence de Gervais Wain à ces conférences n'y fut certainement pas étrangère. Tout d'abord on y fixa les conditions selon lesquelles François Ier opérerait le versement de la contribution promise à Scheyern, et les garanties que les princes devraient fournir : elle ne serait pas employée à d'autres usages que celui spécifié dans le traité : si la somme n'était pas tout entière dépensée, le reste en serait rendu au roi de France, aux frais et risques des princes. Ensuite, un accord intervint, grâce aux efforts du landgrave, entre les ducs de Bavière et l'ancien duc de Wurtemberg : ils obtenaient la promesse que leur sœur Sabine, femme d'Ulrich, serait remise en possession de son douaire. Malgré l'abstention de l'électeur de Saxe, Philippe arrivait à ses fins et imposait son plan à la Bavière comme à la France : la question électorale, sur laquelle s'était faite l'alliance de Scheyern, était supplantée par la question du Wurtemberg, plus capable d'amener, par un bouleversement politique et religieux de l'Allemagne du sud, la ruine du pouvoir de Ferdinand et de Charles-Quint. On ne savait encore au juste si la récupération se ferait pour Ulrich ou pour son fils Christophe : mais on était fermement décidé à la tenter, et l'on se servirait pour cela de l'argent de la France.

Avant de se mettre en campagne, les princes allemands voulaient être assurés de deux choses : être en possession des subsides promis par François Ier, et se débarrasser de la Ligue souabe encore assez forte pour arrêter leurs projets sur le Wurtemberg. La Ligue souabe arrivait à son terme en 1533. Serait-elle renouvelée ? Si oui, comprendrait-elle encore le duché de Wurtemberg ? C'est ce qu'il importait avant tout d'éviter. Et pour cela le concours du roi de France ne pouvait manquer d'être utile. Pour l'obtenir et aussi pour notifier à ce prince les garanties qu'ils avaient décidé de lui donner touchant la contribution, ils lui envoyèrent en juillet, un agent bavarois, Bonnacorsi Gryn. Celui-ci rejoignit François Ier à Toulouse, et reçut la promesse que prochainement

1. Stumpf, *op. cit.*, I, p. 124-128, et documents, IX, p. 45-46. — Janssen, *op. cit.*, III, p. 288-293. — Gervais Wain à François Ier, 17 mai 1533 (trad. anglaise), dans Gairdner, *Letters and Papers*, VI, n° 500.

serait dépêché un ambassadeur parfaitement instruit de tout [1]. Cet ambassadeur, le Roi le manda tout de suite auprès de lui : c'était Guillaume du Bellay.

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 258, 266-267. — Le 7 août, François Ier ordonna de payer à Gryn 676 livres tournois pour le dédommager des frais de son voyage. B. N., fr., 15 629, n° 649 ; Arch. Nat., J 962, f. 125vo. — Stumpf, *op. cit.*, I, p. 149-150.

CHAPITRE DEUXIÈME

La dissolution de la Ligue souabe. L'affaire du Wurtemberg.

(novembre 1533-juin 1534)

I

Dès que sa mission eut été décidée, Guillaume du Bellay fit ses préparatifs [1]. Mais son départ fut remis après l'entrevue de Marseille à laquelle il assista, ainsi que son frère l'évêque de Paris. Il y joua un rôle moins en vue que celui-ci : il servit simplement d'intermédiaire entre le Roi et certains Italiens déjà clients de la France ou désireux de le devenir [2]. Il fut aussi chargé de s'entremettre dans l'affaire du divorce de Henry VIII, dont le règlement devait être une des grosses questions à débattre entre François Ier et Clément VII.

Après avoir rappelé Norfolk, le roi d'Angleterre avait consenti à dépêcher Gardiner, évêque de Winchester, pour solliciter du Pape le retrait de l'excommunication du 11 juillet précédent et une décision définitive et favorable. Clément VII répondit par un refus poli, mais catégorique. Cependant, à la requête de François Ier, il consentit à faire de nouvelles propositions : soumettre de nouveau l'affaire à une commission siégeant à Avignon et composée d'un Français et d'un délégué pontifical ; Henry VIII donnerait pleins pouvoirs à ces commissaires et s'engagerait à se soumettre à leur décision. Ce sont ces propositions que Guillaume du Bellay communiqua à Gardiner, le

1. Le 5 septembre, Henry VIII lui permet de tirer de son royaume 10 chevaux. J. Gairdner, *Letters and Papers*, VI, n° 1195.

2. C'est ainsi qu'il avança 67 livres 10 sous dont le Roi avait fait don à un certain Francisque Franchini, orateur italien ; il en fut remboursé par un mandement au trésorier de l'Épargne en date du 13 novembre suivant. B. N., fr. 15.629, n° 629.

24 octobre, et comme ce dernier déclarait n'avoir aucune instruction sur ce point, le sieur de Langey obtint qu'un courrier serait envoyé en toute hâte vers Henry VIII pour savoir sa volonté [1]. En attendant, fut célébré le mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans (27-28 octobre). On discuta les bases d'un accord en vue de la reconquête du Milanais, qui plus que jamais était l'objectif principal de la politique française [2]. Dans ces négociations, qui alternèrent avec les fêtes pendant près d'un mois et que Langey suivit attentivement, il fut aussi beaucoup question des affaires religieuses, en particulier du concile, dont Clément VII ne voulait à aucun prix. Peut-être à ce propos adopta-t-on la ligne de conduite que les agents français auraient à tenir en Allemagne. Sur ces entrefaites arriva la réponse de Henry VIII. Furieux de voir ses premières demandes repoussées, le roi d'Angleterre rejetait les dernières propositions du Pape et faisait appel au concile général : cet appel fut signifié brutalement le 7 novembre [3]. Cette fois c'était bien, semblait-il, la rupture définitive entre l'Angleterre et la Cour de Rome. François Ier cependant tenait trop, au moment où il venait de s'assurer l'alliance du Pape, à conserver aussi celle de Henry VIII, pour ne pas tenter un dernier effort auprès de son « bon frère » et ne pas tâcher encore une fois de « rhabiller » les choses. Dans ce but, il envoya Jean du Bellay en Angleterre [4], tandis que Guillaume du Bellay se rendait auprès des princes d'Allemagne, dont le concours importait davantage à mesure que l'accord franco-anglais devenait moins étroit et moins sûr.

Une double raison avait déterminé l'envoi du sieur de Langey : d'abord la mission de Gryn et la question de la contribution promise aux princes par François Ier, ensuite l'appel instant et réitéré de Christophe de Wurtemberg. Le 31 juillet 1533, le jeune duc Christophe, qui s'était réfugié à la Cour de Bavière, avait, dans une longue lettre, sommé les États de la Ligue souabe de le remettre en possession de ses biens usurpés et de lui faire droit.

1. J. Gairdner, *Letters and Papers*, VI, n° 470. P. Friedmann, *op. cit.*, I, p. 247-257.

2. Cf. Collection des Documents inédits, *Mélanges*, III, p. 515-518. Le projet de traité secret est écrit de la propre main de François Ier. — Le P. Hamy, *op. cit.*, a reproduit ces documents, pièces nos 74 bis et 74cc.

3. Gardiner et Bonner à Henry VIII, dans le P. Hamy, *op. cit.*, nos 116-177.

4. La minute des instructions données à Jean du Bellay (avec corrections de celui-ci) est à la B. N., Dupuy 121, f. 34 sqq. — Ces instructions ont été imprimées par l'abbé Le Grand, *op. cit.*, III, p. 571-588, et le P. Hamy, *op. cit.*, pièce n° 115 (d'après une copie du ms fr. 23.515, f. 81-94).

Ferdinand avait consenti à lui donner un sauf-conduit pour venir exposer et défendre sa cause devant la diète des états de la Ligue, définitivement convoquée à Augsbourg pour le mois de décembre. Christophe invoqua l'appui, au moins moral, de tous les princes que la justice de sa cause ou la haine des Habsbourg rangeait de son côté. Il s'adressa au roi de France, et les ducs de Bavière appuyèrent sa demande [1]. Après avoir un peu tergiversé pour sauver les apparences et respecter au moins la lettre des traités qui le liaient avec l'Empereur, François I[er] accepta de favoriser la cause des ducs de Wurtemberg, Ulrich et Christophe, et promit de donner à Guillaume du Bellay des instructions en ce sens.

Ces instructions furent élaborées tout de suite après que l'entrevue de Marseille eut pris fin, dans un conseil étroit qui se tint à Avignon le 16 novembre [2]. Elles portaient sur trois points principaux [3]. En premier lieu Guillaume du Bellay devait s'efforcer d'obtenir des princes des garanties suffisantes pour la consignation royale, pour que le Roi ne fût pas seul à supporter les frais de l'opération et ne fît pas un marché de dupes. Il spécifierait bien que les deniers du Roi « ne pourroient estre employez à l'invasion d'aucun, ains seulement à la deffence des anciens us, observances et privilèges de l'Empire. » La politique de François I[er] s'affirmait toujours comme strictement défensive : mais il était facile de la transformer, sous couleur de repousser ou de prévenir toute atteinte aux « libertés germaniques », en une politique réellement offensive.

1. Wille, *op. cit.*, p. 121. — Dans le courant de septembre, François I[er] reçut des nouvelles d'Allemagne par l'intermédiaire d'un ami du comte Guillaume de Furstenberg, le capitaine Claude Walhey, à qui il fit remettre, le 16 septembre, 450 livres tournois « pour luy ayder à supporter les fraiz d'un voyaige qu'il est venu faire du pays d'Allemaigne devers ledit seigneur, luy apporter lettres de créances d'aucuns princes et serviteurs dudit pays ». B. N., fr. 15.629, n° 646. — Le même jour François I[er] confiait à ce Wahley une lettre de remerciements pour Strasbourg. O. Winckelmann, *Politische Correspondenz*, II, p. 199.

2. Mandement au trésorier de l'Épargne en date du 16 novembre de payer à Guillaume du Bellay 1,300 livres tournois « pour ung voiage qu'il va présentement faire en Almaigne partant d'Avignon le XVI de ce présent mois de novembre, où il pourra vacquer trois mois entiers à raison de IIC escus d'or soleil vallant IIIIC L livres tournois par chacun mois ; à luy IIIC escus d'or soleil que le Roy a ordonné estre mis en ses mains pour icelle somme délivrer à M[e] Gervais Wain, pour semblable voiage qu'il doit faire avec ledict Langey, où il pourra vacquer semblable temps de trois mois entiers, à raison de C escus soleil pour chascun d'iceulx ». Arch. Nat., J 961, 8[119]. — B. N., Clairambault 1215, f. 71v°. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 265.

3. Pouvoirs donnés à Guillaume du Bellay auprès du landgrave de Hesse, Avignon, 16 novembre. Archives de Marbourg. — *Mémoires de Martin*, p. 268.

L'affaire du Wurtemberg en particulier était merveilleusement propre à ménager cette volte-face. Guillaume du Bellay fut donc chargé « de faire pour la restitution de ces ducs [Ulrich et Christophe] entièrement tout ce qu'il pourroit faire avec suffisamment coulourée couverture et sans ouvertement contrevenir aux textes *des* traittez et convenances. » On arrêta les grandes lignes des déclarations qu'il devait faire au nom de son maître, et on laissa à son habileté le soin de tirer le meilleur parti possible de la situation et des circonstances [1]. Le succès dépendait entièrement de la dissolution de la Ligue de Souabe, devenue entre les mains des Habsbourg l'instrument de leur domination dans l'Allemagne du Sud. Tant que cette Ligue subsisterait intacte, tout espoir, pour les ducs, de reprendre le Wurtemberg, devait être ajourné. Langey reçut en conséquences l'ordre « sur toutes choses, d'essayer tous les moyens possibles à faire que ceste Ligue de Suave ne se renovast, mais que de tous poincts elle se dissolust. » Les instructions orales, par lesquelles furent expliquées et complétées les instructions écrites, insistèrent sur l'importance toute spéciale de ce dernier point. Tout le reste y était subordonné, et Langey fut autorisé à « lâcher la bride » sur les garanties de la contribution, à se montrer coulant sur la question de Wurtemberg, s'il parvenait ainsi à se débarrasser de la Ligue souabe. On estimait que sa mission serait achevée en trois mois : en réalité elle en dura plus de six.

II

Guillaume du Bellay devait être rejoint en Allemagne par Gervais Wain, alors à Paris. Il passa par Lyon et la Suisse. A Soleure, à Bade, en même temps qu'il recueillait tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'état des affaires en Germanie, il s'efforçait de donner satisfaction à Messieurs des Ligues et les tranquillisait sur la portée de l'entrevue de Marseille. Cela ne faisait pas proprement partie de sa charge, mais il savait trop de quel prix était pour son maître l'appui des Cantons, pour ne pas tâcher, de son propre mouvement, de le lui conserver [2].

1. « Adversaria seu instructiones eorum quæ Rex Christianissimus a Gulielmo Bellaio Langii domino exponi vult ex mandatis suis in conventu inclite fœderis Suevici ». Archives de Marbourg.

2. Guillaume du Bellay à François I[er] et à Montmorency, Augsbourg, 8 décembre 1533, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 11v°, 12v°, 13. — Sur le mécontentement des Suisses à cette date, voir Herminjard, *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, III, n° 433.

Il se rendit de là à Munich auprès des ducs Guillaume et Louis de Bavière, entre les mains de qui le Roi avait convenu de consigner les 100.000 écus. Il développa les conditions auxquelles les ducs auraient à souscrire dans leur obligation [1]. D'abord le temps — quinze mois, — au bout duquel, si l'occasion pour laquelle se faisait la consignation ne survenait pas, il faudrait restituer tout ou partie de la somme ; en second lieu, les ducs et les autres confédérés devraient être caution de ladite somme « tant les ungs pour les autres que pour celuy qu'ilz choisiront pour recepvoir la consignation » ; de plus, ils auraient à s'engager « soubs les censures apostolicques » ; enfin, chacun des alliés consignerait en même temps que le roi de France la somme qui représentait sa quote-part dans l'entreprise. Les ducs de Bavière ne laissèrent pas de trouver ces conditions un peu dures. Ils acceptaient sans difficulté les censures apostoliques et les cautions réciproques entre les alliés. Mais le terme maximum de quinze mois leur paraissait trop rapproché, et ils voyaient de grandes difficultés, bien plus un véritable danger, à la consignation simultanée, en un même lieu, de tous les alliés : le mouvement d'argent qui en résulterait ne manquerait pas de donner l'éveil ; après avoir fourni leur quote-part, certains pourraient être pris au dépourvu et accablés par les Impériaux avant d'avoir reçu le moindre secours. Il était donc préférable que chacun gardât la somme qu'il devait consacrer à l'œuvre commune : cette procédure n'était pas contraire à l'esprit du traité de Scheyern, car si les coalisés avaient demandé à François Ier de consigner 100.000 écus en Allemagne, c'était non par défiance contre le Roi, encore moins par désir de mettre à son compte tous les frais, mais seulement par mesure de sécurité, pour se prémunir contre une attaque soudaine et les hasards du chemin qui pourraient, en cas de guerre, empêcher François Ier de secourir ses amis, les princes allemands. Tel était du moins l'avis des ducs de Bavière qui s'informèrent, à ce propos, du concours qu'on pouvait attendre de Henry VIII. Après ce qui s'était passé à Marseille, la participation du roi d'Angleterre était plus que jamais problématique. Langey se contenta de répondre en quelques termes vagues qui laissaient encore tout espérer et se mit en route pour Augsbourg où il devait trouver, avec le docteur Eck, chancelier des ducs, les délégués des autres princes alliés, « assistants » du duc Christophe à la diète de la

1. Lettres du 8 décembre, citées à la note précédente, *ibid.*, f. 8-11.

Ligue souabe. Les pourparlers de Munich n'étaient qu'un préliminaire : à Augsbourg se prendrait la conclusion définitive.

Guillaume du Bellay fit son entrée dans Augsbourg le 8 décembre. Les délégués lui adressèrent les mêmes objections que les ducs de Bavière. De plus, en leur qualité de protestants, ils refusèrent de s'engager sous les censures apostoliques. Eck en prit prétexte pour réclamer que ses maîtres en fussent aussi dispensés, car il n'était pas raisonnable qu'on se défiât d'eux plus « que des aultres, qui ne sont ne si voisins, ne si solvables ». Ces objections, Langey les trouvait assez fondées et inclinait visiblement à les accepter. Cependant, pour se conformer à ses instructions et aussi pour gagner du temps, il en fit part au Roi, lui demandant son avis, tout en lui conseillant de céder : François Ier n'aurait aucune garantie de plus à exiger la soumission aux censures et le dépôt par chacun des alliés de sa quote-part : il gagnerait, au contraire, à se montrer conciliant. « En lâchant la bride », on pourrait plus facilement décider à l'action la Bavière qui allait mollement en besogne [1].

Les pourparlers se poursuivirent durant tout le mois de décembre et la première semaine de janvier [2]. Les choses se passaient comme Langey l'avait craint. Les ducs de Bavière, émus d'ailleurs par des bruits alarmants soi-disant venus de la Cour de France, commençaient à douter de la sincérité de François Ier. Eck flottait entre les desseins les plus contradictoires : et pour se montrer intraitable sur la question de la consignation, Guillaume du Bellay se voyait exposé à ne rien obtenir sur la question du Wurtemberg. Peut-être s'exagérait-il le danger et la résistance de la Bavière. Quoi qu'il en soit, il se décida à faire les concessions qu'il croyait indispensables et qu'il eut ensuite l'habileté de rendre à peu près vaines [3].

Le roi de France s'engageait à supporter le tiers des dépenses de la guerre, si elle se produisait. Le délai maximum pour l'emploi était porté de quinze à dix-huit mois, et le chiffre des assaillants ou combattants soldés par les deniers royaux était ramené, de 10 ou 12.000 qu'il était d'abord, à 8 ou 10.000 seulement.

1. Guillaume du Bellay à François Ier et à Montmorency, 26 décembre 1533. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 28 sqq.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, 13 janvier 1534. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 41.

3. François Ier à Guillaume du Bellay, Dijon, 4 janvier 1534 ; Guillaume du Bellay à François Ier, Augsbourg, 18 janvier 1534. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 43, 44-47.

L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse étaient dispensés des censures apostoliques. Les alliés n'auraient pas à consigner leur quote-part au moment où le Roi consignerait la sienne, et ils s'engageaient seulement pour leur part et non, comme l'aurait désiré François Ier, pour la somme totale. Ces concessions n'étaient pas précisément du goût de François Ier. Langey les défendit en expliquant qu'elles devaient amener Eck à « franchir le sault ». Il réussit à faire insérer dans le traité définitif des garanties nouvelles [1]. Tout d'abord les ducs de Bavière se substituaient aux autres princes pour consigner la part qui devait être fournie par les coalisés, soit au total 200.000 écus. Bien que la consignation du roi de France se fît à Munich, entre les mains des ducs, les autres princes coalisés furent faits « respondans » pour les ducs. Enfin il était dit que cette somme devait être exclusivement employée pour la défense des libertés germaniques, mais on prévoyait le cas où il faudrait engager la guerre « pour le recouvrement des droits de l'Empire ». Ceci était une allusion à l'affaire du Wurtemberg, en vue de laquelle la consignation était faite. C'était le moyen d'entraîner, malgré lui, le duc de Saxe invinciblement hostile à toute idée de guerre offensive. A ces conditions, le traité définitif fut signé à Augsbourg le 28 janvier [2]. Une semaine après, le 6 février, les ducs de Bavière signaient une reconnaissance aux termes de laquelle ils affirmaient avoir entre les mains les 200.000 écus qu'eux-mêmes et leurs alliés allemands devaient fournir, promettaient d'employer la somme totale suivant les conventions des traités précédents et en prenaient l'engagement sous les censures apostoliques [3].

III

« La Ligue est rompue et le traité signé », écrit triomphalement au Roi, le 6 février, Guillaume du Bellay, montrant ainsi l'étroite connexion des pourparlers relatifs à la consignation, avec les négociations destinées à dissoudre la Ligue de Souabe. Langey avait fait quelques concessions pour faciliter cette rupture. Par l'un et l'autre moyen, en préparant l'offensive et en ruinant la

1. Guillaume du Bellay à François Ier, Augsbourg, 6 février 1534, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 50-51.

2. Le texte du traité du 28 janvier est reproduit dans Stumpf, *op. cit.*, document nº XIII, p. 55-61.

3. Une copie collationnée de cette reconnaissance est B. N., fr. 4050, f. 76.

défensive, il assurait le succès des ducs de Wurtemberg et, par contre-coup, la victoire de François Ier sur Charles-Quint et Ferdinand. Pour être menée à bonne fin, l'affaire du Wurtemberg et de la Ligue souabe lui donna plus d'inquiétudes et lui demanda plus d'efforts que la conclusion du traité du 28 janvier. C'était la partie la plus importante de sa mission, et aussi la plus délicate.

Le jeune duc Christophe avait fait son entrée dans Augsbourg le 27 novembre, et avait bientôt paru, escorté de tous ses « assistants [1] ». Il avait fait sonner bien haut l'appui que François Ier lui avait promis, trop haut même, car les Impériaux ne pouvaient manquer de voir dans cet appui une violation du traité de Cambrai. Aussi, Langey était-il tenu à la plus grande réserve. Dès son arrivée à Augsbourg, il prit une attitude d'arbitre, affectant la plus sereine impartialité [2]. Sous prétexte qu'il n'entendait pas l'allemand, il se dispensa d'assister à la réunion du 9 décembre, où Christophe et ses conseillers adoptèrent leur plan d'action, et le texte des réclamations à soumettre à la diète. Le lendemain, il les laissa paraître devant l'assemblée des états et n'y fit son entrée qu'environ une demi-heure après, pour bien marquer la sorte d'assistance que son maître entendait offrir aux ducs de Wurtemberg. Requis de parler le premier, il prononça un grand discours dont l'éloquence un peu déclamatoire enveloppait la plus profonde habileté [3].

Il exposa dans quelles circonstances et pour quelles raisons personnelles et générales son maître avait répondu à l'appel de Christophe. François Ier avait hésité longtemps, partagé entre le désir de secourir un prince faible, malheureux, innocent, et la crainte d'offenser l'Empereur, son frère Ferdinand et tous les États de la Ligue souabe. Ce qui l'avait décidé, c'était la nouvelle que la diète d'Augsbourg avait été convoquée par Ferdinand pour rendre justice à Christophe. Langey félicitait donc Ferdinand et les États « de leur sainct conseil et juste délibération, dont leur revenait et à jamais demoureroit une gloire perpétuelle et immortelle, assez plus grande et recommandable et plus à eulx propre et particulière que n'est la gloire de mille batailles, victoires et

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 265-266, 269 (Martin dit par erreur le 25). — Wille, *op. cit.*, p. 127.

2. Guillaume du Bellay à François Ier, Augsbourg, 8 décembre 1533. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 10-11.

3. Guillaume du Bellay à François Ier, Augsbourg, 11 décembre, *ibid.*, f. 14v-19. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 268-274. — Heyd, *Ulrich, Herzog zu Wurtemberg*, II, p. 417-421.

conquestes. » Continuant à les congratuler au lieu de les requérir, il les priait de persister dans leurs bonnes intentions, de restituer à Christophe les places de Tubingue et de Neyff qu'il réclamait en vertu du traité de 1519. « Quant à la duché en général, puisque en la challeur de l'exécution rigoreuse de leur plus sévère justice ilz avoient réservé le droict à qui appartenir debvoit, ils ne pouvoient ne debvoient ceste sentence révocquer, n'y estant nouvelle coulpe intervenue. A ceste cause, voyans devant eulx ledict seigneur duc Christophe tant pour luy que pour son père les suppliant si humblement que non seullement les hommes luy assistans, mais les paroiz mesmes privez de parolles sembloient, par manière de dire, se incliner et condescendre à sa règle, ils debvoient peser et regarder l'exemple et conséquence à l'advenir de ce faict touchant à tous et chascun d'eulx, et à leur postérité à jamais ». Qu'ils fissent un retour sur eux-mêmes ; qu'ils jugeassent comme ils voudraient eux-mêmes être jugés. La justice, l'intérêt commandaient la clémence. Pour finir, si les prières et le concours du Roi son maître « povoient quelque chose adjouster à leur bonne et saincte délibération », il avait l'ordre de s'y employer de toutes ses forces, comme on pouvait l'espérer d'un prince « amy de la paix et cherchant l'accord et pacification de ses alliez. » Sur ces mots, Langey remit ses lettres de créance, et après qu'au nom de Christophe un docteur eut exposé en détail sa requête, il se retira pour permettre aux États de délibérer mûrement.

Le discours de Guillaume du Bellay produisit une impression très vive et les États en demandèrent une reproduction par écrit. Langey se contenta de leur en adresser un résumé, qui se répandit avec rapidité. Christophe s'en montra très satisfait. La question de la restitution du Wurtemberg à ses ducs était posée ; il fallait la résoudre, c'est-à-dire dissoudre la Ligue de Souabe ou la modifier de telle sorte qu'elle échappât à l'influence des Habsbourg et qu'elle ne comprît plus le Wurtemberg.

Langey encouragea Christophe à réclamer les places de Tubingue et de Neyff qui lui étaient dues aux termes du traité de 1519 et à n'accepter de Ferdinand aucune compensation [1]. Les Impériaux lui proposèrent successivement le comté de Cilli, en Styrie, dans le voisinage de l'empire turc ; puis Steyer, près de Vienne ;

1. Guillaume du Bellay à François Ier, 14 décembre, B. N., fr. 3000, f. 46-50. C'est le déchiffrement de la dépêche dont la minute est en copie dans le manuscrit des archives des Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 21v°-26 (à la date du 16 décembre) ; du même au même, 26 décembre, *ibid*, f. 27. — Cf. Heyd, *op. cit.*, II p. 421-426.

puis Kuentz, dans le Tyrol, Goertz, Volkersdorf, Freyenstadt, dans les États autrichiens. Leur désir était visible d'éloigner Christophe de ses domaines patrimoniaux et de l'établir à proximité et à merci de l'Autriche. Christophe refusa et persista dans ses demandes primitives, réclamant avec énergie ce qu'il estimait son droit. Sollicité par les commissaires impériaux de sonder le jeune duc sur ses dispositions intimes et de l'amener à une transaction, Langey déclina courtoisement l'invitation, laissant entendre que Christophe était inébranlable. Et comme les commissaires de Ferdinand avaient refusé d'accepter ses lettres de créance parce qu'elles ne portaient pas la suscription : au Roi des Romains, il évita toute explication, pour se ménager l'occasion de tirer avantage de cet affront au moment opportun.

En poussant Christophe à rejeter toute compensation, Langey maintenait ouvert le conflit et empêchait de se régler la question du Wurtemberg. Il intriguait d'autre part auprès des membres de la Ligue pour leur faire subordonner la prolongation de la Ligue souabe au règlement du conflit [1]. Depuis longtemps déjà des tendances séparatistes s'étaient manifestées [2]. En novembre 1532, à l'instigation du landgrave de Hesse, les électeurs de Trèves, de Mayence, l'électeur palatin et Philippe avaient décidé de ne pas souscrire à la prolongation de la Ligue de Souabe si l'on ne faisait pas auparavant droit aux diverses réclamations. Au mois de mai 1533, les villes d'Ulm, d'Augsbourg et de Nuremberg s'unirent pour le maintien de la religion protestante et s'engagèrent à ne rester dans la Ligue que si la cause des ducs de Wurtemberg en était exclue. Langey, pour maintenir les villes dans ces dispositions, fit agir auprès d'elles Gervais Wain, qui était enfin arrivé dans les derniers jours de décembre, et des agents secrets comme ce receveur de Soissons, Stephan Lorenz, réfugié en Allemagne par crainte d'un châtiment pour concussion, comme Ulrich Chélius, qu'il appela de Soleure où il exerçait la médecine auprès du sieur de Boisrigault pour lui faire traduire en allemand ses discours, les colporter à travers l'Allemagne du Sud et, sous couleur de pratiquer son art, l'envoyer comme espion à Munich. Il se servit aussi d'un sien parent, sans doute Barnabé de Voré, qui savait

1. Guillaume du Bellay à François Ier, 26 décembre, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 27. — Heyd, *op. cit.*, II, p. 424-426, et Wille, *op. cit.*, p. 131, n. 5, et p. 282-290 (Correspondance du landgrave de Hesse avec ses agents à Augsbourg, décembre 1533).

2. Cf. Wille, *op. cit.*, p. 124 sqq.

l'allemand, pour surprendre, à travers les cloisons, certaines conversations importantes. Toutes ces habiletés n'étaient pas de trop pour déjouer les intrigues de ses adversaires et même celles de ses alliés.

L'attitude des villes dépendait en grande partie de ce que ferait la Bavière. C'étaient les ducs et leur représentant à Augsbourg, le chancelier Eck, qui causaient à Langey le plus d'embarras. Guillaume du Bellay était venu en Allemagne avec la ferme intention de faire sortir la guerre de la question du Wurtemberg. C'était aussi le désir le plus cher du landgrave de Hesse. Les refus réitérés opposés par Christophe à toutes les offres des Impériaux semblaient la rendre inévitable et, vers le 20 décembre, les coalisés prirent leurs mesures en conséquence [1]. Langey assura que son maître contribuerait au moins pour un tiers aux frais de la guerre et laissa entendre que François Ier avancerait en outre quelque somme à Ulrich pour lui permettre une victoire plus prompte. Les subterfuges ne manquaient pas, à la faveur desquels le roi de France pourrait faire entrer ses écus en Allemagne sans contrevenir au texte des traités. Le receveur de Soissons avait suggéré une vente fictive de Montbéliard, terre d'Ulrich, au Roi [2], et l'expédient souriait aux délégués de la Hesse, qui favorisaient le duc de Wurtemberg. Eck aurait préféré le mariage de Christophe avec une princesse française, dont la dot aurait été consacrée à la guerre.

Là se trahissait déjà l'opposition qui subsistait entre la Bavière et la Hesse. La Bavière paraissait bien décidée à la guerre. Mais pour qui se ferait-elle ? On reprendrait le Wurtemberg ; mais à qui le donnerait-on ? à Ulrich ou à Christophe ? Ce dernier était le candidat des ducs de Bavière ; Ulrich, celui du landgrave. Or, c'était celui-ci dont les chances paraissaient les plus grandes. D'abord il semblait plus naturel de restituer le duché au père qu'au fils. D'autre part, Philippe devait diriger l'expédition et préparait déjà le terrain en Wurtemberg pour y replacer Ulrich, dont il avait fait sienne la cause, et avec Ulrich y introduire la Réforme. La réconciliation des ducs de Bavière avec leur beau-frère était récente, superficielle, partant peu solide. Un Wurtemberg protestant, dirigé par Ulrich, ne serait-il pas aussi dangereux pour eux que s'il restait à Ferdinand ? N'était-il pas à craindre que, la Ligue

1. Lettre à François Ier, déjà citée, du 26 décembre.

2. Dès le 14 décembre, Guillaume du Bellay faisait part de cet expédient à François Ier. Aff.étr., *Allemagne*, III, f. 25.

souabe dissoute, ils ne fussent débordés par la poussée d'Ulrich et du landgrave ? Ne valait-il pas mieux tâcher de maintenir la Ligue, en la modifiant ; ou s'il fallait la dissoudre, en reconstituer une autre, où les Wittelsbach auraient la place des Habsbourg ? Eck hésitait, tergiversait, tantôt penchant pour la guerre, le plus souvent revenant aux idées pacifiques [1]. L'électeur de Saxe se refusait obstinément à faire de la question de Wurtemberg un *casus belli*. L'argent de France ne venait pas ; les conditions mises par Langey au traité de contribution lui apparaissaient comme autant de moyens dilatoires. De France arrivaient des rumeurs alarmantes sur le peu de créance qu'il fallait accorder aux promesses du Roi. Eck se gardait des paroles décisives et des actes irrémédiables. Il négociait avec les agents de Ferdinand un compromis, sans cesser ses pourparlers avec les délégués du landgrave et avec Langey.

Avec Guillaume du Bellay particulièrement, Eck jouait au plus fin. Il s'efforçait de l'amener à ses vues, soit en l'approvisionnant de venaison et de truites saumonnées, soit plus sérieusement, en exagérant les projets belliqueux de l'Empereur et de son frère. Guillaume du Bellay faisait plus de fond sur les ducs de Bavière que sur le landgrave. Il trouvait de bonnes raisons à leur « grande délibération » : mais il ne laissait pas de l'estimer excessive. Il se méfiait d'eux et surtout de leur chancelier. « J'ay icy à faire à ung très grand dissimulateur », écrit-il en parlant du docteur Eck, et à plusieurs reprises il ne se gêna pas pour le lui faire sentir, croyant, nous dit-il, en son savoureux langage, « puisqu'il m'apportoit de telz ongnons, que je luy debvoys rendre des aulx en contreeschange ». Il faisait répandre la traduction allemande du résumé de son discours du 10 décembre, réfutait les accusations calomnieuses des Impériaux contre François I[er], expliquait quelles étaient au juste les idées de son maître au sujet du concile [2], se résolvait enfin aux concessions que nous avons vues pour aider Eck à « franchir le sault ». Les commissaires de Ferdinand observaient, impuissants et indignés, son activité et en constataient le succès. « Le Français, écrit l'un d'eux, est jusqu'au cou dans

1. Sur cette politique de Eck, voir Wille, *op. cit.*, p. 136-142.

2. Langey avait fait imprimer en allemand un « cahier » dont il reproduit un article. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 39v°-40. — Il est probable qu'il était aussi l'auteur d'une brochure dont nous ne connaissons que le titre : *Lectres escriptes aux Estats d'Alemaigne... pour les advertir du concile*, parue en 1533, et mise en vente « en la rue Neufve Nostre-Dame, à l'enseigne du Faulcheur ».

l'affaire ; il est à croire qu'il verrait volontiers éclater la guerre, et, s'il ne fournit pas ouvertement des secours, il répand du moins son argent à pleines mains pour fomenter la discorde parmi nous [1] ». Aidé de Gervais Wain et très probablement aussi par d'autres arguments plus persuasifs que son éloquence, auxquels fait allusion la lettre précédente, il parvint à provoquer les démarches décisives.

Eck faillit être pris à son propre jeu. Il s'en tira habilement. Dans ses pourparlers avec les Impériaux, il avait suggéré l'idée d'un compromis : Christophe recevrait une pension en échange des villes qu'il réclamait. C'était au moment où il hésitait entre Ferdinand et le landgrave. Maintenant que pour conserver l'appui de la France et justifier les concessions de Langey, il se séparait des Impériaux, il lui fallait rendre plausible sa détermination. Il fit demander par Christophe, le 20 janvier, des conditions financières inacceptables. Les commissaires de Ferdinand protestèrent contre les prétentions de Christophe, déclinèrent toute responsabilité dans l'échec de la diète, et proposèrent de remettre le tout à une réunion ultérieure, vers le 25 mai, où l'on statuerait définitivement [2].

Cette fois Langey tenait la victoire. Pour l'assurer, à la requête des alliés du Roi, il prononça lors de la clôture de la diète un nouveau discours conçu dans un tout autre style que le premier. Il le prépara soigneusement, en pesa tous les termes et le débita de mémoire devant les États assemblés, le 31 janvier [3]. Il se garda d'attaquer l'Empereur ni Ferdinand ; mais rappelant que les commissaires de ce dernier avaient refusé de recevoir ses lettres de créance, il en prit prétexte pour les charger avec véhémence, leur reprochant d'avoir failli aux intentions de leur maître qu'ils avaient trompé sur les véritables dispositions des États. Reprenant en détail les principaux points de la question, il insista sur les dangers que la procédure suivie dans cette affaire faisait courir aux libertés germaniques, sur le pernicieux exemple et de grave conséquence pour tous que les États donneraient en refusant de rendre aux ducs de Wurtemberg ce qui était leur bien. La violation du droit et de la justice finirait par se tourner contre eux. Leurs intérêts s'accordaient avec les exigences de leur conscience.

1. Lettre du 12 janvier 1534, citée dans Janssen, *op. cit.*, III, p. 295.

2. Heyd, *op. cit.*, II, p. 426-427. — Wille, *op. cit.*, p. 142. — Guillaume du Bellay à François Ier, 26 janvier 1534, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 49v°.

3. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 275-283. — Guillaume du Bellay à François Ier, 6 février 1534, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 50-52.

Qu'ils compatissent donc aux malheurs des ducs de Wurtemberg. Il suffisait pour cela de ne pas renouveler la Ligue de Souabe, ou s'ils la renouvelaient, de n'y pas comprendre le Wurtemberg. Ils fourniraient ainsi à Christophe le moyen de rentrer dans ses biens ; et, sans contrarier les réels désirs de Ferdinand, ils exauceraient les vœux de tous les princes dont ils voyaient autour d'eux les représentants.

Ce discours fit grande impression. Plusieurs copies manuscrites, reproduites en hâte, furent aussitôt répandues. Le lendemain les États se séparèrent, s'ajournant au mois de mai, sans cependant prendre, comme le demandaient les Impériaux, l'engagement ferme de se retrouver tous à cette date. Les assistants dirent « qu'ilz rapporteroient à leurs seigneurs la proposition et que, s'ilz y estoient, on les y trouveroit ». Ce n'était donc pas un ajournement, c'était bien la dissolution. Le désir de François Ier était rempli. Le 3 février, un plan de campagne fut élaboré entre les délégués de la Bavière, de la Hesse et Guillaume du Bellay [1]. Il n'était pas définitif, mais c'était toujours la guerre à brève échéance. La mission de Langey paraissait bien près d'être terminée.

IV

Elle ne l'était pas cependant. Sitôt la diète close, Gervais Wain, pour se soustraire aux représailles des Impériaux, s'était hâté de déloger d'Augsbourg sans trompette et avait pris la route de Trèves, où il devait s'aboucher avec l'électeur [2]. Langey attendit encore une huitaine de jours : il surveillait des dernières allées et venues des agents de Ferdinand, qui ne pouvaient se résoudre à voir la Ligue dissoute. Il déjouait leurs manœuvres pour la remettre sur pied ou lui en substituer une autre. Dans la nouvelle rédaction qu'il répandait de son dernier discours, il accentuait ses attaques contre les commissaires « ferdinandistes [3] ». Puis, toujours négociant, protégé par des escortes armées que lui fournissaient les princes ou les villes, il descendit le Lech, et par un coude sur le Danube vers Ingolstadt, revint à Munich, auprès des ducs de Bavière [4].

1. Wille, *op. cit.*, p. 142.
2. Guillaume du Bellay à François Ier, 6 février. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 52v°.
3. Guillaume du Bellay à Boisrigault, 20 février 1534. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 53v°. — Le même à François Ier, 20 février 1534, *ibid.*, f. 55v°.
4. Guillaume du Bellay à François Ier, 20 février. Cf. la note précédente. — Mont à Henry VIII, Munich, 16 février 1534, *State Papers*, VII, p. 536-540.

La plus grande effervescence régnait partout. On s'attendait au pire. Ferdinand renforçait les garnisons du Wurtemberg, approvisionnait les magasins, procédait à des levées. On ne parlait que de guerre et l'on s'y préparait. Jamais « ne fust l'Alemagne de la vie des vivants en telle agitation qu'elle est. On ne rencontre partout que messagiers de princes, de prélatz, de villes, allans et venans des ungs aux autres ». Naturellement les Impériaux essayaient de tirer le meilleur parti possible de cette situation : ils effrayaient les villes, particulièrement Nuremberg, sur les dangers que leur faisait courir l'ambition du landgrave. Chacun était inquiet, anxieux de l'avenir. « De faict, sans avoir ensemble quelque ligue, il n'y a celluy qui se puisse tenir en seureté [1] ».

Pour contrecarrer les intrigues des agents de Ferdinand, Langey jetait les bases d'une ligue nouvelle qui aurait compris la plupart des princes et des villes de l'Allemagne du Sud. Il s'assura le concours de l'évêque d'Augsbourg, du prince Othon-Henri de Palatinat-Neubourg, des évêques de Wurzbourg, de Bamberg, de Freising ; il comptait sur le margrave de Brandebourg, les ducs de Prusse et de Mecklembourg, les princes de Brunswick-Lunebourg ; il espérait y amener le landgrave de Hesse ; quant aux ducs de Bavière, ils y auraient la meilleure place [2]. Ce serait une reproduction de la Ligue souabe, où les Wittelsbach seraient substitués aux Habsbourg. Ils en auraient la direction sous la protection de François Ier. C'était la politique déjà poursuivie par Eck à Augsbourg. Langey l'avait adoptée la jugeant la plus favorable à son maître, et se flattant de la faire triompher. Une assemblée des Etats de la future ligue était convoquée à Ingolstadt, pour le 22 février.

La condition nécessaire du succès était l'accord étroit de la France avec la Bavière. Langey s'efforçait de l'assurer. Il interprétait favorablement les hésitations des ducs et les justifiait par de bonnes raisons : l'importance de leurs risques, le peu de fond à faire sur les alliés, le duc de Saxe hostile à la guerre, le landgrave dépourvu d'argent, « de sa bourse ayant les reins foibles ». Ils allaient en besogne avec quelque « délibération » ; mais lorsqu'ils seraient prêts, ils feraient merveille. Ils entreraient en campagne

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, 20 et 26 février, Aff., étr., *Allemagne*, III, f. 53v°-54, 65-69.

2. Guillaume du Bellay à François Ier, 20 février. — Mont à Henry VIII, 16 février.

vers le mois de juillet [1]. Mais juste à ce moment, la politique personnelle du Roi venait contrarier les plans de Langey. Tandis que celui-ci recommandait le rapprochement avec la Bavière, François Ier resserrait son alliance avec le landgrave de Hesse.

Énervé par les réponses dilatoires et l'attitude ambiguë du docteur Eck, ne trouvant pas Langey suffisamment docile à ses désirs, le landgrave avait résolu de rechercher le concours de François Ier, par une négociation directe avec lui. Il avait rencontré le Roi à Bar-le-Duc et obtenu, en faveur d'Ulrich, l'avance d'une somme de 125.000 écus [2]. Pour introduire en Allemagne l'argent français sans contrevenir aux traités, on employa l'expédient suggéré par Langey : en échange de Montbéliard et terres adjacentes, François Ier accorderait 50.000 écus, plus 75.000 en don. Le landgrave s'engageait à faire la guerre dans les trois mois, pour la question du Wurtemberg. Il avait fini par amener le Roi à ses vues : la question électorale passait tout à fait au second plan et, avec elle, la collaboration des ducs de Bavière.

Langey n'avait pas été mis au courant de ces négociations : il ne les connut, comme les ducs, que par les rumeurs qui circulèrent. A la fin de février seulement, il en fut informé par une lettre du Roi [3]. Les ducs de Bavière venaient de les apprendre par une note du landgrave, qui leur exposait sommairement la chose et les priait d'envoyer à Francfort leur délégué, pour comparer le traité de Bar-le-Duc avec celui d'Augsbourg, et modifier l'un par l'autre [4]. Les ducs de Bavière refusèrent sèchement, outrés de la duplicité du landgrave et se plaignirent amèrement à Langey, aussi perplexe qu'ils étaient mécontents. Ils exposèrent les sacrifices qu'ils avaient consentis pour le Roi, les périls que l'entreprise de Philippe allait leur faire courir. Guillaume du Bellay s'expliqua comme il put, affirma les bonnes dispositions de son maître, s'au-

1. François Ier à Guillaume du Bellay, Troyes, 2 février, et réponse de Guillaume du Bellay à François Ier, 25 février ; Guillaume du Bellay à Montmorency, 26 février. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 60-68.

2. Sur la politique du landgrave de Hesse et l'entrevue de Bar-le-Duc, cf. Rommel, *op. cit.*, IV, p. 129-137, et remarque 115. — Heyd, *op. cit.*, II, p. 431-432. — Wille, *op. cit.*, p. 111. — Le texte du traité est aux Arch. nat., J 984, n° 4, 4bis, 5.

3. François Ier à Guillaume du Bellay, Troyes, 2 février (reçue le 24), Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 60-61.

4. Heyd, *op. cit.*, II, p. 435-436. — Le chancelier de Hesse à Langey, Cassel, 15 février 1534, B. N., fr. 3096, f. 53. — Guillaume du Bellay à François Ier, 25 février, et à Montmorency, 26 février, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 66v°-69. — Guillaume du Bellay à François Ier, 4 mars, *ibid.*, f. 70-72. — Wille, *op. cit.*, p. 162.

torisa même de fausses lettres pour le prouver. Il ordonna à ses agents en Suisse de presser l'envoi de l'argent [1], pendant qu'il dépêchait son parent, Barnabé de Voré, au landgrave, pour lui marquer ce que son attitude avait de choquant, et demander la ratification du traité d'Augsbourg [2]. Les explications et la ratification rapportées par le sieur de Voré calmèrent à peine les ducs de Bavière. Le vieux différend entre les chefs de la Ligue de Saalfeld reparaissait toujours : au profit de qui se ferait la reconquête du Wurtemberg ? Les ducs auraient à la rigueur accepté la restauration d'Ulrich, bien qu'en ce moment même leur agent Werner travaillât les populations du duché en faveur de Christophe [3]. Mais ils exigeaient du landgrave et d'Ulrich la promesse de ne pas innover en matière religieuse, et cet engagement, Philippe ne pouvait le prendre, ou, s'il le prenait, ne pouvait le tenir.

Et voilà les Bavarois replongés dans leurs hésitations et leur duplicité coutumières. Tout était en suspens. Ils différaient d'envoyer un ambassadeur en Angleterre malgré la promesse faite aux agents de Henry VIII à Munich, Heyth et Mont. La réunion d'Ingolstadt était remise au lundi de Quasimodo, — celle d'Ulm, entre les délégués des villes, à la Saint-Georges. Chose plus grave, les négociations avec la Cour de Vienne, qui n'avaient en réalité jamais cessé, devenaient plus actives que jamais, et le duc Louis, accompagné du docteur Eck, allait à Straubing [4] s'aboucher avec l'archevêque de Lund, plénipotentiaire de Charles-Quint. Langey assistait impuissant à la déconfiture de ses plans. Laissé sans instructions, ou recevant des ordres contradictoires, il voyait s'évanouir, avec ses espérances, l'influence qu'il avait ménagée à son maître. Découragé, craignant d'être desservi à la Cour, il réclamait son rappel et menaçait de partir s'il ne lui était formellement ordonné de rester à son poste [5].

1. Guillaume du Bellay à Boisrigault, 20 février 1534. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 53.

2. Le landgrave de Hesse à François Ier, Cassel, 9 mars 1534 ; le chancelier du landgrave à Langey [première quinzaine de mars]. B. N., fr. 2968, f. 84 ; 3091, 55-56. — Guillaume du Bellay à François Ier et à Montmorency, 20 mars, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 74-77.

3. Wille, *op. cit.*, p. 162-164.

4. Guillaume du Bellay à François Ier et à Montmorency, 20 et 29 mars. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 77-81.

5. « Je suis délibéré après la première nouvelle qui me viendra de France, quelle qu'elle soit, s'il ne m'est expressément commandé autrement, monter incontinant à cheval pour aller rendre compte de tout ce que j'ay veu et entendu, affin que sur ce on advise ». Guillaume du Bellay à Montmorency, 20 mars, *ibid.*, f. 77v°.

V

François I[er] prit enfin une résolution. Le 15 mars, il écrivit à Langey pour le féliciter de ce qu'il avait fait, et lui annoncer la dépêche de Gervais Wain avec ses instructions finales, et l'envoi des 100.000 écus destinés aux ducs de la Bavière [1]. A la réception de cette lettre (fin mars), Langey s'empressa de la communiquer au duc Guillaume. L'impression fut excellente. Aussitôt Eck fut mandé de Straubing et les pourparlers avec l'archevêque de Lund furent suspendus, puis remis à plus tard. Plein de confiance, Langey se croyait sûr de pouvoir tout « rhabiller » pourvu que les agents du Roi arrivassent bientôt « garnys d'effects et non de parolles, car s'ilz n'apportent autres choses que parolles, fussent-ilz l'éloquence et la suadèle eulx-mesmes, je vous asseure, écrivait-il à François I[er] le 1[er] avril, qu'ilz ne persuaderont rien et apportera leur venue plus de dommage que de prouffict [2] ».

Vers le milieu d'avril, Gervais Wain arriva avec les volontés du Roi [3]. Après s'être concertés sur la conduite à tenir, les deux ambassadeurs eurent une entrevue avec les ducs [4]. François I[er] remerciait ses alliés de leur bonne volonté, les assurait de son intention « de faire sur eulx le principal fondement de toutes *ses* alliances et amytiés de par deçà », les félicitait de leur réconciliation avec Ulrich. Il approuvait tout ce que ses agents avaient conclu avec eux. Il demandait seulement la « réformation du traité

1 François I[er] et Montmorency à Guillaume du Bellay, Paris, 15 mars, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 81 v°-82. Le Roi venait de lui faire ordonner 900 livres tournois pour deux mois de sa charge (15 février-15 avril) : B. N., fr. 15629, n° 395 (11 mars) ; Clairambault 1215, f. 72 (3 mars) : Arch. Nat., J 961, 7, f. 3 (sans date). — Les lettres et la somme furent portées par Julien Vinet, qui reçut 135 livres tournois pour son voyage. B. N., fr. 15629, n° 399 ; Arch. Nat., J 961, 8[11].

2. Guillaume du Bellay à François I[er], 1[er] avril 1534, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 83 v°.

3. D'après les comptes de l'Épargne, Arch., nat., J 961, 8[100], et le ms Clairambault 1215, f. 72 v°. Wain aurait quitté Paris le 10 ou 11 mars ; mais par les lettres de François I[er] et de Montmorency, du 15 mars, on voit qu'à cette date il n'était pas encore dépêché. D'après B. N., fr. 15629, n° 416, l'ordre de lui payer 420 livres tournois pour un séjour de soixante jours qu'il allait faire en Allemagne, aurait été signé seulement le 21 mars. C'est donc vers cette date que dut s'effectuer son départ. Il arriva à Munich le 13 avril. Guillaume du Bellay et Gervais Wain à François I[er], 18 avril, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 95 v°.

4. François I[er] à Guillaume du Bellay, Senlis, 6 avril, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 86 v°-87. — Guillaume du Bellay et Gervais Wain à François I[er], 18 avril ; *ibid.*, f. 95 v°-97.

en quelques menuz poinctz ». Nous ignorons sur quoi portaient ces légères modifications ; du reste, s'il y avait la moindre difficulté, les ambassadeurs devaient passer outre sans autrement s'y arrêter. Plus importante était une autre requête par laquelle il sollicitait la remise d'une somme de 75.000 écus, promise à Ulrich (en sus du prix de la vente de Montbéliard), alors qu'il ignorait l'engagement pris par ses délégués. Cette somme serait comprise dans le tiers des frais de la guerre qu'il s'était engagé à payer. Les ducs écoutèrent ces propositions d'une oreille favorable. Ils trouvèrent raisonnable de confondre les 75.000 écus avec le tiers des frais. Cependant ils ne voulurent pas se déclarer plus avant qu'ils n'avaient fait tant que la somme ne serait pas consignée entre leurs mains : ils subordonnaient leurs préparatifs militaires à la réception de l'argent ; car ils conservaient leurs doutes sur la sincérité du roi de France, et la nouvelle attitude du landgrave de Hesse, dont ils se plaignirent vivement aux Français, n'était pas faite pour les tirer de peine.

En effet, dès qu'il avait été assuré de l'appui de François Ier, Philippe s'était ouvertement préparé à la guerre [1]. Après avoir pris ses dispositions avec Ulrich, il négocia des traités de neutralité ou de secours avec ses voisins, les électeurs de Trèves, de Cologne, de Mayence, de Brandebourg, l'électeur palatin ; seul l'électeur de Saxe était toujours hostile à la guerre ; mais Philippe était sûr que s'il ne l'avait pas pour lui, il ne l'aurait pas contre lui. Les levées de troupes s'effectuaient en même temps : auprès des princes comme auprès des villes, il trouvait le concours le plus efficace. L'écho de ces menées émut fortement les ducs de Bavière, d'autant plus qu'elles semblaient se faire avec le consentement du roi de France, dont les agents accompagnaient ceux du landgrave, et qu'elles étaient soldées avec de l'or français. Les ducs avaient été déjà fort mécontents de voir Philippe négocier seul à seul avec François Ier, et leur laisser ignorer les stipulations du traité de Bar-le-Duc. Voici que les préparatifs de guerre du landgrave les exposaient au pire danger : entourés presque de tous côtés par les Impériaux, placés sur la route de Vienne au Wurtemberg, ils supporteraient les premiers tout le poids d'une lutte pour laquelle ils n'étaient pas prêts, et que l'on commençait sans les prévenir. On conçoit leurs alarmes et leur colère [2].

1. Wille, *op. cit.*, p. 152-157.

2. Les ducs sont en telle peine, écrit Guillaume du Bellay à François Ier, 10 avril, « que le duc Guillaume en est en danger de sa personne. Il y a cinq

Ils ne les dissimulèrent pas aux Français, non plus qu'à Nicolas Meyer, venu vers le milieu d'avril offrir au nom du landgrave les conditions de son maître et réclamer, conformément au traité, une somme de 50.000 écus pour engager la lutte [1]. Ils lui firent un tableau très sombre des dangers qui les menaçaient de toutes parts. Sans doute ils étaient décidés à la guerre, mais ils désiraient prendre d'abord leurs précautions, rassembler des forces pour être certains du succès. Ils se mettraient en campagne à l'automne : ils restaient ainsi fidèles au texte des traités. Ce qu'ils ne disaient pas, mais ce qui les préoccupait surtout, c'était de voir l'expédition dirigée par un chef protestant. Toutes les promesses du landgrave ne les empêchaient pas de craindre que la victoire de Philippe et d'Ulrich ne fût en Wurtemberg la victoire de la Réforme. L'attitude de la Bavière n'arrêta pas Philippe ; il s'était déjà trop avancé pour reculer, parce qu'un des appuis, sur lequel d'ailleurs il ne comptait pas trop, lui faisait défaut. A la fin d'avril, il concentra ses troupes, et, à la garde de Dieu, commença la guerre. Les événements décisifs étaient proches.

Les ducs s'empressèrent de garantir leur situation. Ils signèrent en toute hâte, le 4 mai, à Eichstadt, un traité d'assurance mutuelle et de protection réciproque de leurs Etats, avec l'électeur de Saxe, le comte palatin Frédéric, l'évêque de Bamberg, les margraves Georges et Albert de Brandebourg, les ducs Othon-Henri et Philippe de Neubourg [2]. Cette ligue était bien différente de celle que Langey avait essayé de former et qui aurait groupé tous les Etats de l'Allemagne du sud, sous la direction de la Bavière. La peur qui l'avait dictée aux ducs pouvait seule entretenir en eux la conviction qu'elle était solide et l'illusion qu'elle serait efficace. — D'autre part, désireux d'être fixés une bonne fois sur la parole de François Ier, ils firent partir Guillaume du Bellay pour la Suisse, afin de hâter la venue des 100.000 écus qu'on disait être enfin arrivés dans les Cantons [3].

médecins venuz d'ailleurs, outre les siens ordinaires, qui ne sçavent quoy dire sinon que sa maladie luy tient au cerveau, que les apréhensions luy empeschent la vertu digestive : il mange bien, ne sent point de mal, ne digère riens, sèche et apalist tous les jours et ne peult dormir ; toutesfoys il ne garde point le lict. Vous estes celluy qui luy avez donné la maladie et luy pouvez donner garison, laquelle je crains que si de bref vous ne luy donnez, il ne la preigne luy-mesmes, ou s'il ne la prent, soyez seur qu'il en patira (?) de sa teste... » Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 91.

1. Wille, *op. cit.*, p. 166-167.

2. Stumpf, *op. cit.*, I, p. 153-154.

3. Guillaume du Bellay à François Ier, 27 avril. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 99.

Secrètement, accompagné d'un seul valet, Langey quitta Munich dans la nuit du 27 au 28 avril, avec une escorte fournie par les ducs, et, par des marches de nuit, se dirigea vers la Suisse. A Soleure, il trouva Antoine Juge et le receveur de la Cour de Rouen, Hélouin de Lin, avec la somme que François Ier s'était enfin décidé d'expédier en Allemagne : outre les 100.000 écus destinés à la Bavière, ils apportaient une somme égale à distribuer aux Cantons, en paiement d'une partie de la solde depuis longtemps due aux lansquenets [1].

Langey ne se contenta pas de prendre livraison de la somme qu'il venait chercher. Il connaissait les manœuvres des Impériaux et les bruits qu'ils faisaient courir parmi les Suisses, pour les effrayer sur l'entreprise du landgrave et les rendre hostiles à la récupération du Wurtemberg. Il profita d'une diète, réunie le 5 mai à Bade, pour y paraître en compagnie de Boisrigault, et aux délégués des Cantons il fit un long discours pour les mettre en garde contre les desseins de l'Autriche et dissiper leurs inquiétudes [2]. En détail il montra les raisons de l'intervention de François Ier, que les Impériaux avaient calomnieusement travesties : il exposa la marche de ses négociations à Augsbourg et les résultats, les avantages de la restauration d'Ulrich en son duché. Les Suisses n'avaient rien à redouter de ce côté-là. Ils pouvaient, en tout cas, être assurés de l'appui du roi de France. Cet appui ne s'était jamais démenti. Naguère, à l'entrevue de Marseille, François Ier avait pressé le Pape de réunir le concile tant désiré, non en Italie, mais dans une ville dont l'accès fût vraiment libre à tous les Etats chrétiens, Genève par exemple. Clément VII n'avait pas refusé : il avait seulement subordonné son acceptation au consentement de l'Empereur. François Ier ne désespérait pas du succès final. Il engageait les Suisses à vivre unis entre eux et à persévérer dans leur confiance en lui. La bonne impression de ces paroles fut fortifiée par la distribution, à laquelle assista Langey, des 100.000 écus apportés par Antoine Juge.

Désormais tranquille de ce côté, Guillaume du Bellay rentra en Allemagne, avec la somme dont Hélouin de Lin avait la charge.

1. Voir les différents mandements relatifs au transport de cette somme considérable dans : B. N., fr. 15.629, n° 804, 805, 417 ; Arch. Nat., J 961, 7[3] ; 861, 69, 119, 124. — Rott, *op. cit.*, I, p. 284, 397-398.

2. Rott, *loc. cit.* — « Discours de Langey aux Suisses à son retour d'Allemagne en présence de Boysrigault » [5 mai 1534], B. N., fr. 2846, f. 70v° ; 17.357, f. 87-90 (copies).

Il avait mandé à sa rencontre Gervais Wain et Bonnacorsi Gryn [1]. En prenant encore plus de précautions qu'à l'aller pour dépister les espions de Ferdinand, au milieu de transes mortelles, il parvint sans encombre à Munich. Aussitôt il consigna les 100.000 écus entre les mains des ducs qui, le 22 mai, lui en remirent un reçu [2]. Ils reconnaissaient avoir par devers eux, avec les 200.000 écus consignés par eux-mêmes et les autres alliés, les 100.000 apportés au nom de François Ier par Hélouin de Lin et Langey et s'engageaient à ne les employer que pour l'objet prévu dans les traités du 26 mai 1532 et du 28 janvier 1534. Le roi de France avait rempli ses engagements : aux princes maintenant de tenir les leurs.

Les intentions de François Ier étaient formelles. « En bon langaige », l'exécution du traité du 28 janvier était « le principal poinct pour rompre entièrement toutes les entreprises de l'Empereur et de son frère ». L'affaire du Wurtemberg y convenait admirablement et jamais les circonstances n'avaient été plus favorables. L'armée du landgrave venait de remporter à Laufen une grande victoire dont le retentissement ébranlait toute l'Allemagne. Dès la consignation faite, Guillaume du Bellay envoya Gervais Wain à Philippe, pour l'en prévenir et l'encourager à poursuivre la guerre [3] : il fallait faire campagne jusqu'à l'hiver, se payer des frais de la lutte et des revenus perçus par Ferdinand dans l'administration du duché en s'emparant du Brisgau et des terres adjacentes. Langey ne poussait à rien moins qu'à la destruction complète de la puissance autrichienne dans l'Allemagne du Sud.

Ce plan ne pouvait réussir que par l'union étroite de tous les coalisés, particulièrement du landgrave et des ducs de Bavière. Jusqu'ici l'accord n'avait pas précisément régné entre eux. Sur l'ordre du Roi, Langey s'efforça de pacifier les différends, afin que tout allât « d'ung bransle ». François Ier voulait que les 100.000 écus fussent employés à la guerre du Wurtemberg [4]. Les ducs,

1. Guillaume du Bellay à M. de Cuissy (sans lieu ni date), Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 120.

2. Il existe à la Bibliothèque nationale plusieurs copies de cette reconnaissance : fr. 3016, f. 76 ; 4050, f. 77 ; 20.502, f. 33.

3. Instructions à Gervais Wain sur ce qu'il aura à dire. Archives de Marbourg.

4. François Ier avait fait tout son possible pour faciliter l'entrée en campagne du landgrave de Hesse et d'Ulrich. Le 23 mars, il avait acheté le comté de Montbéliard et la seigneurie de Blamont pour une somme de 120.000 écus, tandis que Chabot de Brion acquérait trois autres seigneuries pour 62.000 écus, le tout

passant sur le mécontentement qu'avait excité en eux la brusque entrée en campagne du landgrave, consentaient à l'aider dans son entreprise, à lui fournir les sommes dont il aurait besoin. Ils promettaient même de coopérer à l'exécution du vaste plan de campagne que Langey suggérait à Philippe. Gervais Wain était également chargé d'annoncer à ce dernier ces promesses.

Il en alla tout autrement que ne l'espéraient Guillaume du Bellay et François I[er]. Les ducs de Bavière, en dépit de leurs assurances, ne mirent aucun empressement à secourir le landgrave dont la victoire les avait effrayés. Malgré les réclamations réitérées de Nicolas Meyer et celles de Gervais Wain [1], c'est à peine si, le 16 et le 26 juin, ils lui envoyèrent quelques subsides, en tout 6.000 écus. La mauvaise volonté des ducs, les dispositions toujours pacifiques de la Saxe décidèrent Philippe, qui avait après tout atteint son but, à s'arrêter [2]. Le 29 juin, il signait avec Ferdinand la paix de Cadan. Les ducs de Bavière ne tardèrent pas à traiter de leur côté avec les Impériaux. L'espoir d'un bouleversement complet de l'Allemagne s'évanouissait ainsi. Sans doute l'Empereur et Ferdinand avaient éprouvé une défaite, puisqu'Ulrich était rétabli dans son duché ; mais leur pouvoir était loin d'avoir subi l'atteinte que François I[er] désirait lui porter. Si l'affaire du Wurtemberg était résolue à leur détriment, ils triomphaient sur la question électorale, puisque les ducs de Bavière ainsi que les confédérés de Smalkalde reconnaissaient Ferdinand comme Roi des Romains ; et à leurs yeux, c'était le plus important.

Langey avait déjà quitté l'Allemagne lorsque se produisirent ces événements. François I[er] lui avait recommandé de rester à son poste au moins jusqu'en juillet [3]. Mais une fois l'argent consigné, et muni de la reconnaissance des ducs et de leur promesse d'aider

sous condition de rachat. Il leur avait ensuite envoyé le secrétaire Macault avec une lettre datée de Chantilly, 8 avril, et conservée aux archives de Marbourg. Macault avait reçu le 21 mars précédent 300 livres pour ce voyage. B. N., fr. 15.629, n° 418 ; Arch. Nat., J 961 8[14]. — Le landgrave et Ulrich répondirent par l'envoi de Claude Walhey et du docteur Walter, qui vinrent sans doute demander des subsides. Le 18 juin, François I[er] dépêchait à nouveau Macault accompagné du sieur de Rabodanges, avec une somme d'argent. Arch. Nat., J 961, 8[36].

1. Voir les instructions de Philippe de Hesse à Jean Keudel, envoyé auprès de Gervais Wain (17 juin), la réponse de celui-ci (19 juin) et la relation de Jean Keudel (20 juin). Archives de Marbourg.

2. Wille, *op. cit.*, p. 198-200.

3. François I[er] à Guillaume du Bellay, de Nantouillet, 7 mai, lettre reproduite dans Trincant, *op. cit.*, f. 147.

le landgrave. Guillaume du Bellay crut sa mission terminée. Les fatigues et les soucis dont avait été hérissée sa mission de sept mois avaient altéré sa santé. Il résolut de revenir en France avant cette conflagration générale de l'Allemagne qu'il espérait prochaine. Laissant Gervais Wain auprès de nos alliés, il se dirigea vers la Suisse. Il échappa à grand'peine aux embuscades que lui avaient tendues les Impériaux, notamment autour du lac de Constance [1]. Le 10 juin il était à Soleure [2], d'où il gagna la France, Paris et la Cour, vers la fin du mois.

1. Guillaume du Bellay à [Boisrigault ?], à Montmorency, de Winterthür (?), 7 mai (*veré* juin) 1534 ; à François Ier, sans date. Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 100 sqq. ; 99 v° ; 119.

2. D'où il envoyait Ulrich Chélius au landgrave de Hesse. Archives de Marbourg.

CHAPITRE TROISIÈME

Les Essais de Concorde. La Diète de Smalkalde

(juin 1534-janvier 1536)

I

Le succès de Langey dans la mission que nous venons d'exposer avait été incomplet. La Ligue de Souabe était dissoute, Ulrich remis en possession du Wurtemberg. Mais Ferdinand était Roi des Romains : les princes se disposaient à lui reconnaître officiellement ce titre. S'il voulait les maintenir dans son alliance et s'en servir contre la maison d'Autriche, François Ier devait chercher une autre voie. L'échec partiel de Langey était surtout imputable au désaccord de nos alliés, des ducs de Bavière avec le landgrave : le principe de ce désaccord était la différence de religion. Les ducs auraient favorisé l'expédition de Philippe si celui-ci s'était engagé à ne pas profiter de sa victoire pour implanter la Réforme en Wurtemberg. Le rapprochement des diverses confessions, la pacification religieuse était donc la condition primordiale d'un solide établissement de l'influence française en Allemagne. Les Etats seraient à qui leur donnerait la paix religieuse. Cette paix l'Empereur, par de nombreux colloques et la promesse d'un concile général, s'efforçait de l'atteindre. Quel triomphe pour François Ier s'il parvenait à l'assurer avant Charles-Quint !

A vrai dire, il n'avait pas attendu pour y songer les évènements de 1534. Nous avons vu qu'il y avait dans les instructions données à Langey, en 1532, un article relatif à l'union religieuse [1]. La rareté de nos documents sur cette première mission ne nous a pas permis de voir si Langey fit alors quelque chose en

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, 239. — Aff. étr., *Mémoires et Documents*, 752, f. 292. — Cf. *supra*, p. 130.

ce sens. Mais les difficultés qu'il rencontra, pour conclure le traité de Scheyern, dans l'opposition entre catholiques et protestants, le convainquirent de l'urgente nécessité d'une pacification religieuse. — D'autre part, la question du concile se posait chaque jour plus pressante. Depuis 1530, Charles-Quint priait avec instance Clément VII de le convoquer. Les Allemands le désiraient, les protestants comme les catholiques. Jusqu'ici le Pape s'était dérobé ou avait mis à la convocation des conditions qu'il savait devoir la rendre inacceptable. Il avait rencontré dans le roi de France un concours constant, on pourrait presque dire une véritable complicité. A l'entrevue de Marseille, il fut longuement question du concile. Il est très probable que François Ier et Clément VII s'entendirent sur la conduite à tenir à ce sujet. S'opposer au concile, c'était pour le Roi s'aliéner les Allemands; l'accepter, c'était indisposer Clément VII, qui y inclinait médiocrement, car il le redoutait trop. Comment satisfaire les uns, sans préjudice de l'alliance qu'il venait de conclure avec l'autre ? En essayant d'une pacification religieuse. Puisque les dissensions religieuses étaient la cause déterminante du concile, réduire ces dissensions, c'était le rendre inutile, en tout cas moins dangereux, — à tout le moins un moyen de gagner du temps, ce qui était bien conforme au caractère du Pape et de sa politique. D'autre part, il était aisé, il était d'ailleurs exact de représenter aux Allemands ces essais de concorde comme la préparation indispensable du concile, la condition nécessaire de son succès ; à procéder ainsi les Allemands avaient tout à gagner. Et l'on voit sans peine tout le profit que retirerait la France de cette politique, qui, il faut bien le dire, n'était pas exempte d'équivoque.

Langey fut chargé de conduire ces négociations et d'ouvrir la voie à un rapprochement des Eglises catholique et réformée. Interrogé sur la question du concile, il devait répondre que son maître en avait longuement conféré avec le Pape, dans cette entrevue de Marseille à laquelle lui, Langey, avait assisté. Sur les instances réitérées du Roi, Clément VII avait enfin consenti, sous condition de l'approbation impériale, à le convoquer dans une ville allemande, probablement Genève [1]. Pour en assurer le succès

1. Au sujet du concile, « pour autant que sa Saincteté, à l'instance de l'Empereur le vouloit faire en Italye, le Roy luy a fort remonstré le peu d'apparence qu'il y auroit à le faire en Italie où ledict seigneur Empereur auroit ses forces et nonobstant qu'il ne voulust mal présumer de l'intention dudict seigneur,

final, deux conditions, selon François I[er], étaient nécessaires : « l'une que toutes les partz depposent les simultez et rancunes qu'elles ont les ungs contre les autres ; la seconde, que cela faict, l'une et l'aultre partie couchast par escript les articles lesquelz elles veullent estre discutés et traictés au concile » avec promesse de ne rien discuter « hors iceulx articles [1] ». Sur ces deux points, Langey avait charge de consulter les princes, les docteurs et les villes, en insistant particulièrement sur la bonne volonté du roi de France et sur les dispositions favorables du Souverain Pontife.

En Suisse lors de son premier passage, à Munich, à Augsbourg, Langey exposa tout d'abord les efforts de son maître pour obtenir la convocation du concile en une ville allemande. Sans doute il sollicita aussi l'avis de ses interlocuteurs sur les conditions qu'il avait à leur proposer [2]. Lorsqu'il revint en Suisse au début de mai, dans la diète de Bade, il s'étendit complaisamment sur le sujet : le plan politique ébauché à la suite de l'entrevue de Marseille se développait et prenait corps. Il soumit aux délégués, en les priant d'en faire part à leurs coreligionnaires, les propositions de son maître, dont il vanta les bons offices. Pour convaincre plus profondément les Suisses, il ne craignit pas d'exagérer les tendances réformatrices de Clément VII. Dans ses entretiens avec le Roi, affirmait-il, le Pape avait avoué « qu'en l'estat ecclésiastique longueur et laps de temps avoient introduict aucunes choses

il savoit bien toutesfois que les Alemans jamais ne s'y accorderoient et que c'estoit une nation qui se voulloit avoir et conduire par remonstrance, raisons et amytié et non par force et qu'elle a ce nom de liberté en telle et si grande recommandation qu'ils ne peuvent ouyr parler qu'on les voulust ou peust maitriser de audace ; que, à ceste cause, il estoyt fort requis actendu qu'ils avoient esté les premiers demandant le concile, le faire indire en lieu à eulx agréable et de bien seur accès, fust à Constance, Basle, Genève ou ailleurs, et que de sa part il asseuroit bien qu'ils choisiroient ung lieu bien hors de raison avant qu'il ne luy fust agréable, adjoustant sur ce point qu'il se faisoit bien fort que une grande partie de ceulx que en Allemaigne on craignoit ètre desraisonnables se monstreroient aultres par effect, mais qu'en aucunes choses on leur accordast leurs raisons bonnes. A quoy nostre Sainct Père, à ce que j'ay entendu, respondit que les Allemans, si à cela vient, le trouveront père si indulgent en ce qu'il pourra sans offenser Dieu leur accorder, qu'ils mettront le tort de leur costé s'ilz ne se rendent aussi à luy filz obéissans. . . » *Article d'un cahier imprimé en alemant de la venue du Pape à Marseille*, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 39v°-40. Cf. François I[er] à Guillaume du Bellay, 4 janvier 1534, *ibid.*, f. 44. — Cf. *supra*, p. 160, note 2.

1. « Discours de Langey aux Suisses à son retour d'Allemagne, en présence de Boysrigault » [5 mai 1534], B. N., fr. 2846, f. 74 ; 17.357, f. 87-90.

2. Myconius à Bullinger, Zurich, 28 février 1534, Herminjard, *op. cit.*, III, n° 451.

dignes de refformation » ; il jugeait convenable de modifier les institutions qui ne répondaient plus aux besoins des temps ; il était même prêt à « consentir en aucunes opinions de ceulx qui en Germanie se disent Evangéliques, les monstrant toutesfois en sorte que riens ne fust contrevenant au vray sens de la parolle et de l'esprit de Dieu. » Voilà qui atténuait singulièrement la distance entre les réformés et les catholiques ! On n'avait pas encore perdu tout espoir de rapprocher les deux Eglises : à entendre Langey, la réconciliation ne pouvait tarder [1].

Il se montra encore plus prodigue de détails dans les conversations qu'il eut avec Myconius, de Bâle, avec Bullinger et quelques autres ministres protestants à Zurich. Il s'aventura sur le terrain théologique et leur demanda sur quels points ils croyaient pouvoir céder aux « papistes », sur quels autres ils se montreraient irréductibles. Il les engagea à consulter là-dessus leurs confrères de Zurich, Bâle, Berne, Schaffouse, à examiner quels moyens leur paraîtraient les plus propres à faciliter l'union des Eglises. Il les pria de lui envoyer à Paris leurs opinions et termina par quelques conseils : éviter dans leurs réponses les termes excessifs, comme la « tyrannie du Pontife romain », « le Pape est l'Antéchrist, » etc., les expressions blessantes qui rendraient impossible le rapprochement souhaité. Il désirait d'eux un simple exposé doctrinal, dont la précision, la clarté et la modération facilitassent une union qui tournerait à l'avantage de toute la chrétienté [2].

Ces derniers conseils ne furent pas sans éveiller dans l'esprit des ministres suisses quelque soupçon. Ils n'avaient en la sincérité de François Ier qu'une confiance limitée et flairaient quelque manœuvre dont ils pourraient bien être victimes. Cependant, touchés par l'éloquence, l'accent convaincu et les manières aimables de Langey, dont ils prisaient très haut le caractère, les vertus et la science [3], pour ne pas blesser non plus le roi de France dont ils

1. *Discours de Langey*, déjà cité.

2. Bullinger à Myconius, Zurich, 18 mai 1534, dans Herminjard, *op. cit.*, III, n° 468 — Cf. *Ibid.*, n° 469, une lettre de Myconius à Vadian (ou à Bullinger), sans date, mais probablement antérieure à la précédente.

3. « Vir Langey est ingenii amœnissimi, eloquens, prudens, versutus et doctus, et de quo mihi optima quaeque pollicerer si non suspicio mihi fuisset oborta, illum vel aliud Regis nomine intendere quam ipsa hominis verba instructissima sane præ se ferant... Vereor ego totum hoc negotium in hoc subornatum esse ab hominibus astutissimis, ut hac arte Germanos animos Regi suo adornent, quo paratiores promptioresque inveniant cum Germanorum opera fuerit opus...» Bullinger à Vadian, 21 mai 1534, cité par Herminjard, *op. cit.*, III, p. 181, n. 1.

pouvaient avoir besoin, ils promirent d'en référer à leurs coreligionnaires et d'envoyer leurs avis : un précis de leur doctrine et les concessions qu'il leur serait permis de faire sans violer la vérité ni contredire l'Evangile.

De retour en Allemagne, dans les derniers jours de mai, Langey y poursuivit ses négociations, encouragé par deux lettres du Roi qu'il reçut sur ces entrefaites [1]. Il s'adressa aux deux théologiens les plus connus par leur esprit de modération et leurs désirs de concorde, à Martin Bucer, de Strasbourg, et à Mélanchton, de Wittemberg. Il écrivit au premier, et au second il envoya « son homme », son client, Ulrich Chélius, pour obtenir de lui une liste des points sur lesquels l'accord des Eglises était probable ou possible. Lorsqu'il revint définitivement en France, il s'aboucha encore avec les représentants et les ministres des villes de l'Allemagne du Sud, Ulm, Memmingen, Isny, Lindau. Les résultats obtenus dépassèrent son attente. « Je veulx bien vous advertir, écrivait-il à Montmorency, que depuis mes dernières lettres, j'ay gaigné ung poinct dont je me desfioys fort, touchant le sacrement de l'autel, envers les plus grans impugnateurs d'icelluy. Tellement que si bien ilz n'en sentent entièrement selon l'opinion d'aucuns théologiens modernes, ilz en sentent toutesfoys ainsi que les anciens docteurs de l'Eglise [2] ». L'affaire était donc en bonne voie et permettait de concevoir les plus vastes espérances.

1. « ... Vous sçavez que sur la lettre que je luy [au Roi] escripvy dernièrement, l'advertissant de mon partement et de ce que j'avois négocié par deçà touchant le faict du futur concile et de l'espérance en quoy j'estois que les choses de la relligion [se] pourroient mectre d'accord et se trouver une bonne union en l'Eglise ensuivant l'intention dudict Seigneur et la charge que nostre Sainct Père et luy m'avoient baillée d'entendre sur quelques articles dextrement quelle pourroit estre l'intention finale d'aucuns de par deçà, ledict Seigneur m'escripvit par deux fois, coup sur coup et par exprès et propre messagier, que j'eusse à ne bouger de là que je n'eusse la résolution de quelques princes sur ce qu'ils vouldroient faire et accorder ensemble au cas de l'indiction du concile : ensemble m'envoya ledict Seigneur quelque somme d'argent pour employer ès lieux esquelz par sesdictes lettres il m'ordonnoit ; ausquelles obtempérant, j'ay de rechef esté vers lesdicts princes et, à bien de difficulté, prise la résolution qui m'estoit commandée...» Guillaume du Bellay à [Boisrigault ?] ; Lindau, 3 juin, Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 100. — Il est fait allusion à ces deux lettres du Roi dans celle que François I[er] écrivait à Guillaume du Bellay, de Nantouillet, 7 mai 1534, reproduite par Trincant, *op. cit.*, f. 147.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, sans lieu ni date (mais de juin 1534), Aff. étr., *Allemagne*, III, f. 119v°. Il ajoutait : « Par adventure n'y auroit mal que moy arrivé à Paris, le Roy me commandast d'aller veoir Messieurs de la Faculté leur exposer ce que j'ay trouvé par deçà sur ledict affaire de la religion. Les Espagnols et autres docteurs des pays de l'Empereur en escripront incontinent et par ainsi se confirmera la voix que les practiques que a le Roy en Allemagne sont pour l'union de l'Eglise et autres bonnes fins...»

II

Les dispositions d'esprit dans lesquelles Langey, à son arrivée, trouva le Roi et les principaux personnages de la Cour, étaient faites pour confirmer cette bonne impression. Depuis quelques années, autour de Marguerite de Navarre s'étaient groupés des hommes aux idées larges, tolérants, adeptes fervents de la Renaissance des lettres et convaincus en même temps de la nécessité d'une réforme dans l'Église. Érudits, comme Budé, professeurs, comme les maîtres du Collège de France, princes de l'Église, comme Jean du Bellay, hommes de Cour, comme Jacques Colin, ils étaient tous des humanistes ; mais dans leur conception profonde de l'humanisme se conciliaient leur amour des belles-lettres et leur aspiration vers une religion plus pure. Ils ne croyaient pas indispensable de sacrifier l'une à l'autre, et, comme presque tout le monde, se figuraient qu'on pouvait réformer l'Église sans nécessairement aboutir à un schisme ; bien plus, ils étaient persuadés que par une réforme entreprise avec bonne foi et conduite avec énergie et clairvoyance, on pourrait peut-être ramener dans le giron de l'Église romaine ceux qui s'en étaient momentanément écartés. A vrai dire, leur idéal était encore assez vague et leurs desseins imprécis : le nom de « tiers-parti » qu'on a quelquefois donné à ce groupe n'est pas d'une entière exactitude. Ce qui rapprochait tous ces personnages c'était moins un programme défini à exécuter qu'un ennemi commun à combattre : les tenants du « passé prochain », les adversaires de toute nouveauté, particulièrement la faculté de théologie, la Sorbonne, et son syndic Noël Béda [1].

Depuis trois ans la lutte se poursuivait ardente, sans répit, entre les deux camps. La Faculté de théologie s'était attaquée à tous les protecteurs des idées nouvelles, même à la sœur du Roi, à cette Marguerite dont l'appui était le plus efficace et dont les idées religieuses touchaient au luthéranisme. Au milieu de 1534, Marguerite se croyait sûre de la victoire. Les mesures de rigueur prises à la fin de 1533 avaient été rapportées ; Nicolas Bourbon

1. Pour le développement de ces idées, voir H. Hauser, *De l'Humanisme et de la Réforme*, dans la *Revue historique*, juillet 1897 ; A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, chapitres III-V ; du même, *Les idées religieuses de Marguerite de Navarre* ; V. L. Bourrilly et N. Weiss, *Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne (1529-1535)*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1903.

venait d'être remis en liberté, à la requête du roi d'Angleterre ; Noël Béda, un moment rappelé après son exil, était condamné, sur une accusation de lèse-majesté, à la détention perpétuelle et allait être bientôt dirigé vers le Mont Saint-Michel. La Sorbonne était muette de terreur : les novateurs triomphaient et leurs livres se répandaient librement dans Paris. Est-ce à dire que la Cour tout entière, le gouvernement, le Roi adhéraient aux idées nouvelles ? Non certes. Duprat, Montmorency, le cardinal de Tournon, y étaient peu enclins ou se montraient tout à fait hostiles. Leur influence était puissante sur l'esprit de François Ier. Mais celle de Marguerite paraissait plus puissante encore. Tiraillé entre deux directions contraires, le Roi était encore hésitant. Sa faveur pour les nouvelles doctrines croissait de jour en jour [1]. Cependant, sur un point encore, il y avait un abîme entre les Allemands et lui, sans doute au sujet de la suprématie du Pape, à laquelle ceux-là répugnaient et que le roi de France, pour toutes sortes de raisons, estimait fondamentale. L'accord se ferait-il sur cette question ou bien l'intransigeance de l'un et de l'autre parti arrêterait-elle en plein succès la marche des négociations ? Tout dépendait des réponses qu'enverraient les protestants d'Allemagne.

Ces réponses arrivèrent à la fin de l'été 1534 : elles étaient telles qu'on pouvait l'espérer de la bonne volonté et de l'esprit modéré de leurs signataires [2]. Ulrich Chélius s'était d'abord adressé à

1. Guillaume du Bellay à Bucer, 20 juin 1534, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot., fr.*, 1903, p. 229-230.

2. Ces réponses se trouvent dans le volume 424 de la collection Dupuy qui contient : les deux lettres de Mélanchton à Guillaume du Bellay des 1er août 1534 et 28 août 1535 ; la réponse de Mélanchton *ad quemdam amicum* ; les avis de Martin Bucer, de Hédion ; les lettres d'adhésion aux avis précédents adressées à Ulrich Chélius par Martin Frecht d'Ulm, Conrad Frick d'Isny, Gervais Schuler de Memmingen, Pierre Lehman d'Heilbronn, Jean Ungar de Pforzheim, Boniface Vicelius d'Augsbourg, Thomas Gasner de Lindau ; les avis de Bullinger de Zurich, de Haller de Berne, de Myconius de Bâle ; enfin une lettre d'Arétius Félinus [Martin Bucer] à Jean Sturm, datée de Strasbourg, 22 septembre 1535. Toutes ces pièces sont autographes. Sur l'avis de Hédion, on remarque certaines corrections, probablement de la main de Guillaume du Bellay. — Elles ont été publiées, sauf les trois dernières, en 1607, sous le titre : *Sententiæ Phil. Melanthonis Martini Buceri, Casp. Hedionis et aliorum in Germania Thelogorum de pace Ecclesiæ ad virum nobilissimum Gulielmum Bellaium Langœum. Anno* CIϽ IϽ XXXIIII. *Antehac non editæ*, CIϽ IϽ CVII. 62 pp. petit, in-12. — Sur ces réponses, et plus généralement sur les essais de concorde de 1534-1535, voir Ch. Schmidt, *Die Unions Versuche Franz des Ien* dans la *Niedner's Zeitschrift für die Historische Theologie*, 1850, p. 25-69 ; et V.-L. Bourrilly, *François Ier et les protestants, les essais de concorde en 1535*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. fr.*, 1900.

Mélanchton le plus réputé de réformateurs après Luther et moins entier que celui-ci dans ses idées. Le théologien de Wittemberg rédigea volontiers la consultation qu'on lui demandait : il dressa la liste des articles sur lesquels les réformés étaient en désaccord avec l'Église romaine et, à propos de chacun d'eux, indiqua par quelles concessions réciproques on pourrait arriver à résoudre les difficultés.

Tout d'abord il était faux que, sous prétexte de corriger des abus que l'Église ne peut nier, les protestants voulussent tout bouleverser : il ne s'agit pas de détruire l'autorité de l'Église, mais de discuter sur les matières qui importent à la conscience et au culte de Dieu. L'organisation de l'Église est légitime et l'on ne saurait raisonnablement la condamner, si elle ne sort pas de ses limites, si le Pape et les évêques n'abusent pas de leur autorité pour accabler la vérité. Il n'y a pas de conflit au sujet de la suprématie du Pape et de l'autorité des évêques, elles sont même nécessaires ; et sur ce point l'accord sera facile. Il en sera de même au sujet des traditions humaines concernant les choses indifférentes, de la confession même, que Mélanchton croit utile de conserver, en l'épurant de toute crainte superstitieuse. Plus grave est la question de la justification par la foi et de la valeur des bonnes œuvres. Mais sans compter que le temps a rendu moins âpre la discussion, tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la foi est indispensable ; accord également sur le libre arbitre, le péché originel : avec un peu de bonne volonté de la part du Pape et des rois et le concours de quelques hommes sages et désireux d'aboutir, on arriverait aisément à dresser une doctrine simple et juste de la justification. Resterait à s'entendre sur la rémission des péchés et la valeur des bonnes œuvres. Cela ne serait pas difficile, à condition d'écarter de la discussion les esprits chagrins déformés par les doctrines scolastiques ; il suffirait d'admettre le rôle prépondérant de la foi en ces deux matières, et c'est une opinion qui tend à prévaloir. Le point le plus délicat est l'article de la messe : c'est comme un nœud gordien dont seul un synode pourrait avoir raison. Comment offrir une solution, alors que la question est encore débattue parmi les protestants ? Mais on peut traiter quelques parties accessoires. Mélanchton admettrait à peu de chose près l'ancienne forme de la messe, car il faut se garder des nouveautés non nécessaires. A cause des abus auxquels ont donné lieu les messes privées, de grandes discussions se sont élevées à ce sujet. On pourrait adopter un moyen terme jusqu'à la réunion d'un

synode. Quant à la communion sous les deux espèces, qui a soulevé tant d'orages, il serait facile de régler la question : le Pape n'aurait qu'à laisser toute liberté sur ce point : ce qu'il est en son pouvoir de faire, puisque la prohibition est de droit humain. Le culte des saints a été aussi fertile en abus : il n'en est pas fait mention dans l'Evangile ni chez les premiers Pères de l'Eglise : on pourrait donc le supprimer. Cependant, si on veut à toute force le conserver pour éviter des troubles, il serait aisé de trouver une formule qui sauvegardât la prérogative divine : du bon sens et un jugement droit suffiraient pour cela. Malgré la corruption qui règne dans la plupart des monastères, Mélanchton consentirait à les voir conservés, à condition de les transformer en écoles, en collèges, en foyers de science et de charité. Quant au célibat des prêtres, il ne l'exigerait que des hauts dignitaires ecclésiastiques. Du reste sur ces deux dernières questions, le mariage des prêtres et les vœux monastiques, le Pape a plein pouvoir pour en décider. De lui donc, en dernière analyse, dépendait, pour la plus grande part, la solution générale du conflit.

Dans la lettre qu'il adressait à Langey avec ces articles, Mélanchton fut encore plus explicite : il ne s'agissait ni de détruire l'organisation de l'Eglise et le pouvoir du Pape, ni de changer sans réflexion les anciennes règles [1]. On ne pouvait guère se montrer plus accommodant. Il avouait lui-même à Bucer qu'il était allé un peu loin dans la voie des concessions. Mais il s'en excusait à demi ; il jugeait qu'il avait seulement donné une consultation rapide et privée. Il n'espérait pas, à vrai dire, désarmer le Souverain Pontife : mais il avait voulu exposer les points essentiels de la controverse, et, s'il avait atténué les oppositions, c'était pour encourager ses correspondants de France à poursuivre leurs essais de concorde, alors que tout espoir n'était pas encore perdu de les voir aboutir [2].

1. Mélanchton à Guillaume du Bellay, 1er août, B. N., Dupuy 424, f. 6-7. *Corpus Reformatorum*, II, col. 739-740 : « ... Ostendi quandam in his [articulis] moderationem, ut mihi quidem videtur, non inutilem Ecclesiæ. Nec dubito quin de omnibus istis articulis facile conveniri posset, si monarchæ aliqui efficerent ut aliquot boni et docti viri amanter et libere inter se colloquerentur. Sunt enim controversiæ non ita multæ... Non hoc agitur, ut politia ecclesiastica aut potestas Pontificum aboleatur ; non hoc agitur, ut veteres ordinationes sine discrimine mutentur... Illud tibi polliceor, me consilia mea ad tuam et cœterorum bonorum virorum voluntatem summa fide accommodaturum esse et effecturum ut intelligas me tranquillitatis publicæ cupidissimum esse.. »

2. Mélanchton à Bucer, 1er août, *Corpus Reformatorum*, II, col. 775.

Muni des articles de Mélanchton, Chélius se rendit à Strasbourg, où, le 17 août, il demanda l'avis de Bucer et celui de Hédion. Ceux-ci s'empressèrent de le donner, à la hâte, sans avoir le temps, Bucer de le soumettre à ses collègues, Hedion même de se relire[1]. Leurs réponses ne diffèrent pas sensiblement, quant au fond, de celle de Mélanchton, qui d'ailleurs leur avait été soumise : on y remarque seulement quelques affirmations plus catégoriques, un sentiment moins délicat des nuances, des références plus nombreuses, un appareil de discussion plus scolastique. Tous deux proposaient, antérieurement au concile, un synode préparatoire, composé d'hommes vertueux et savants, prêtres et profanes, qui discuteraient les questions en litige et les moyens de les résoudre à l'amiable. Au reste, ils se ralliaient entièrement à l'opinion de Mélanchton. Ainsi firent, sans entrer dans le moindre détail, les autres théologiens dont Ulrich Chélius, au sortir de Strasbourg, sollicita l'adhésion : Martin Frecht d'Ulm, Conrad Frick d'Isny, Gervais Schuler de Memmingen, Pierre Lehman d'Heilbronn, Jean Ungar de Pforzheim, Boniface Vicelius d'Augsbourg, Thomas Gasner de Lindau[2]. Seuls, les Suisses ne mirent aucun empressement à répondre à l'appel de Langey : ils ne devaient envoyer leurs avis qu'au début de l'année suivante. Encore fallut-il pour les décider leur dépêcher exprès Chélius une seconde fois[3].

1. L'avis de Bucer (B. N., Dupuy 424, f. 29-36) se termine par les lignes suivantes : « Hæc tumultuarie congessi consentientibus meis... » et de la main de Bucer : « Iis quæ Philippus Mel[anchton] respondit per omnia subscribimus cum quibus etiam congruere hæc nostra qui utraque legerit satis videbit. Martinus Bucerus ». Mais dans sa lettre à Sturm du 22 septembre 1535, Bucer dit : « Chelius dixerat uni Langæo nos respondere et ei docto atque pio eximie eo permovit ut pauculis horis effunderem potiusquam scriberem hoc quod vidisti. Nam postridie statim abiturum se Chelius affirmabat, quæ causa fuit ut meum solum nomen subscriptum sit. Non enim erat tempus ut responsa a symmistis excuteretur ». Quant à Hédion, il commence ainsi sa réponse : « Hæc, mi Ulriche, intra paucas horas quemadmodum nosti... huc congessi, sic fatigatus ut vix licuerit relegere. Nihil periculi est erga talem amicum. Quare quidquid et qualecumque hoc scriptum est tuo candori committo. » Dupuy, *ibid.*, f. 37-45. Cependant un ami et disciple de Bucer écrivait à Ulrich, le 17 août : « Legimus quæ Philippus jussit nobis exhiberi : sancta, solida, certa sunt. Tu charissimo Domino Gul. Belaio Langæo testare secure de nobis quos jactant quidam importuniores hæreticos nos his per omnia subscribere. » Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, Copies de Ch. Schmidt.

2. B. N., Dupuy 424, f. 46-52.

3. Cf. V. L. Bourrilly, *François Ier et les protestants*, *loc. cit.*

III

Les concessions des réformateurs allemands dépassaient les espérances que l'on avait pu fonder sur la modération de Mélanchton et l'esprit de concorde de Bucer. L'effet produit par ces réponses dans l'entourage du Roi fut profond. A la fin d'octobre, Jean du Bellay s'en faisait l'écho dans une lettre à Nicolas Raince où il exposait les résultats des négociations de Langey. « En Allemaigne, luy et moy, par commandement du Roy, avons réduict les choses jusques là que tous les hérésiarques tant luthériens que zwingliens qu'aultres ont baillé articles signez plus tollérables beaucoup qu'on ne pouvoyt espérer, remectant la plupart du total au Roy et à ses bons ministres ; entre aultres choses, s'offrent à faire ce que ledict Sieur vouldra touchant la recongnoissance de l'église romaine. C'est chose qu'encores on ne peult croyre icy, pour estre tant contre l'opinion de chacun, mais je suys saisy de leurs seings [1] ». Jean du Bellay n'était pas sans exagérer un peu : mais au fond, l'impression était juste. Ce qu'on appréciait le plus à la Cour de France dans les avis des réformateurs allemands, c'était de les voir prêts à reconnaître l'autorité du Pape, l'organisation de l'Eglise ; Mélanchton même estimait nécessaire un gouvernement dans l'Eglise : « s'il n'y avait pas d'évèques, disait-il, il faudrait en créer ». Nulle déclaration ne pouvait être plus agréable à François Ier, pour qui l'accord avec le Pape était à ce moment la pièce maîtresse de son système politique.

Le concours de la papauté était nécessaire au roi de France pour lui permettre de réaliser ses desseins en Italie, sur le Milanais en particulier. Il lui avait été assuré lors de l'entrevue de Marseille. Clément VII, sans cesser d'entretenir de bonnes paroles l'Empereur et Ferdinand, se montrait favorable à la France. Il avait été tenu au courant des négociations de Langey en Allemagne : il s'y était fort intéressé et n'avait pas caché son émotion à la nouvelle des périls que les embûches des Impériaux avaient fait courir à notre ambassadeur [2]. Malheureusement Clément VII

1. Jean du Bellay à M. de Saint-Calais [Nicolas Raince], [sans date, mais de la fin d'octobre ou du début de novembre 1534], B. N., fr. 5499, f. 199-200.

2. Nicolas Raince à Jean du Bellay, 1er juillet 1534, B. N., Dupuy 265, f. 306-307. — Le même à Guillaume du Bellay, 31 juillet, *ibid.*, vol. 303, f. 90. — Cf. Cifuentès à Charles-Quint, 20 août, *Calendar of State Papers, Spanish (1534-1535)*, V, n° 85 ; le cardinal Gaddi à Jean du Bellay, B. N., Dupuy 264, f. 8-9 (19 septembre 1534).

tomba malade au milieu de 1534, et, le 25 septembre, mourut [1]. Avec lui disparaissaient l'alliance scellée à Marseille et les espoirs qu'on en avait conçus. Mais ne pourrait-on pas gagner son successeur Paul III ? C'était un esprit pacifique, bien disposé pour le roi de France, auquel il devait en partie son élection. On connaissait déjà quel dessein lui tenait le plus à cœur : la convocation du concile. Or, les pourparlers engagés avec les protestants d'Allemagne pouvaient y conduire. C'était un autre aspect de cette politique pour ainsi dire à double détente. Avec un pape comme Clément VII, hostile au concile, on l'avait présentée comme capable de le retarder ou même de le rendre inutile. Puisque Paul III y tenait par dessus tout, elle en serait la meilleure préparation et le garant le plus sûr du succès. La volte-face fut prompte : notre ambassadeur à Rome, l'évêque de Mâcon, et Jean du Bellay qui comptait y trouver le chapeau de cardinal, surent l'exécuter avec une habileté qui, si elle ne fit pas entrer le nouveau Pape dans l'alliance française, l'empêcha de sortir d'une neutralité dont les Impériaux seuls avaient à souffrir [2].

Paul III avait un autre dessein qui lui était aussi très cher, c'était de réconcilier avec le Saint-Siège le roi d'Angleterre. Malgré les efforts de Jean du Bellay, dépêché exprès à Rome à son retour à Londres (janvier-avril 1534), Henry VIII avait été définitivement condamné le 23 mars 1534 [3]. Mais les effets de l'excommunication avaient été suspendus, et un moment les Anglais avaient caressé l'espoir de voir une transaction se produire, en agissant *in extremis* sur Clément VII mourant [4]. Henry ne cachait pas sa volonté de rompre définitivement avec Rome et de consacrer par un schisme sa résistance aux arrêts de la Curie romaine. Paul III voulait à tout prix éviter cet éclat. Les chances paraissaient favorables pour tenter un dernier effort sur Henry VIII : son amour

1. Sur la maladie du Pape, voir les lettres de notre ambassadeur l'évêque de Mâcon au cardinal Duprat (25 juillet) et à Jean du Bellay (6, 27, 29 juillet, 17 août 1534). Arch. Nat., J 964, 45, et B. N., Dupuy 265, f. 149, 154, 151, 157. — Grégoire Casal à Jean du Bellay, Rome, 22-25 septembre 1534, Dupuy 264, f. 19-24.

2. Grégoire Casal à Jean du Bellay, 22 septembre 1534, avec post-scriptum du 25 ; l'évêque de Mâcon au même, 7 octobre. B. N., Dupuy 264, f. 19-24 ; 265, f. 211. — Carlo Capasso, *La politica di papa Paolo III e l'Italia*, I, Introduction, p. 1-14, chapitre II, p. 109-111.

3. P. Friedmann, *Anne Boleyn*, I, 298-307.

4. Grégoire Casal à Jean du Bellay, à Cromwell et à Norfolk, 22-25 septembre, 12, 15 octobre. B. N., Dupuy 264, f. 19-24 ; — *State Papers*, VII, p. 570-567. — Friedmann, *op. cit.*, II, p. 38.

pour Anne Boleyn était moins ardent qu'aux premiers jours et non exempt d'orages. La perspective d'un schisme inquiétait le peuple anglais : des troubles étaient à craindre, si la rupture se produisait. Qui mieux que François Ier pouvait agir sur le roi d'Angleterre, et plus efficacement? C'est ce que Paul III, tout de suite après son élection, fit entendre aux cardinaux français, à qui les agents de Henry VIII avaient confié la conduite de leurs affaires.

C'était aller au devant des vœux de François Ier. Depuis l'arrivée des avis d'Allemagne, de vastes projets prenaient corps, tout un système d'alliances dont le roi envelopperait son éternel rival, l'Empereur. Tandis qu'il envoyait Jacques Colin traiter avec le duc de Gueldre [1] et qu'il tâchait de retenir dans son alliance les princes allemands, auxquels il dépêchait Gervais Wain et le sieur de Beauvais [2], il attendait un ambassadeur de Barberousse et du Grand Turc [3]. Il était sûr de la neutralité bienveillante du Pape : les services qu'il espérait lui rendre en Allemagne et en Angleterre en feraient peut-être son allié en même temps qu'ils lui assureraient le concours des princes de ces pays. S'il réussissait à grouper ainsi de Londres à Constantinople et du Danemark aux

1. Le traité fut signé le 14 octobre. On en trouve une copie B. N., Dupuy 468, f. 43-45.

2. Mandement au trésorier de l'Épargne de payer au sieur de Beauvais et à Me Gervais Wain la somme de 1920 livres tournois, soit à chacun 960 livres tournois « pour leur vaccation de VIxx jours entiers au feur de VIII livres tournois pour chacun d'iceulx commençans le XXIIe jour de ce présent mois d'aoust que ledict Sieur les a expédiés audict lieu de Fontainebleau et finissans le 19e jour de décembre prouchain venant, pour aller ès pais d'Allemaigne porter lettres de créance dudict Seigneur à aucuns princes et seigneurs dudict païs concernans aucuns affaires dudict Seigneur dont il ne veult estre faicte plus ample déclaracion en l'acquit qui sera expédié... ; — à eulx encores la somme de 6750 livres tournois en 3000 escus d'or soleil à raison de XLV sous tournois pièce, pour icelle estre par eulx portée en aucuns endroitz du pais d'Allemaigne et illec la fornir si besoing est et voyent que bon soyt aux personnaiges et ainsi que leur a été commandé par ledict Seigneur qui ne veult estre nommez ne les causes pour lesquelles il entend lesdictes sommes ou partie leur estre distribuée autrement déclairez ne spécifiez en l'acquit qui sera expédié... » Arch. Nat., J 961, 8^100^ (sans date); B. N., Clairambault 1215, f. 73 v° (à la date du 22 août, 920 livres au lieu de 1920). — Un nouvel acquit de 1920 livres tournois fut signé en leur faveur le 13 janvier suivant. *Ibid.*, f. 73 v°. Les lettres de créance auprès du landgrave de Hesse, dans lesquelles Gervais Wain est qualifié d' « aulmosnier ordinaire » du Roi, sont du 20 août. Arch. de Marbourg (avec un avis du sieur de Beauvais au landgrave de Hesse).

3. Cf. V.-L. Bourrilly, *L'ambassade de La Forest et de Marillac à Constantinople (1535-1538)*, dans la *Revue historique* de juillet 1901, au début.

États Barbaresques tous les ennemis de cette maison d'Autriche détestée, c'était la puissance des Habsbourg paralysée, coupée en deux, Ferdinand contenu sur les bords du Danube, Charles-Quint chassé d'Italie et refoulé dans la Péninsule ibérique. L'Empereur l'avait si bien compris, qu'il essayait de gagner le roi de France par d'assez fortes concessions, de l'amuser tout au moins pendant qu'il rétablirait son pouvoir menacé dans sa base, la Méditerranée, par les victoires de Barberousse [1]. Malgré les conseils de Montmorency, François Ier ne se laissa pas écarter de ses projets par les avances impériales. Il les poursuivit avec plus d'ardeur qu'auparavant, surtout du côté de l'Angleterre, où l'affaire, plus urgente, réclamait une hâte extrême.

Le 20 octobre 1534, Chabot de Brion, accompagné de Langey et d'une nombreuse suite, partait de Blois pour Londres [2]. Il s'agissait de détruire la mauvaise impression produite sur Henry VIII par les négociations avec le comte de Nassau, tout en les utilisant au mieux de nos intérêts. Brion devait proposer le mariage du Dauphin avec la princesse Marie; en retour, Henry abandonnerait son titre de roi de France et les pensions qui lui étaient servies conformément au traité d'Amiens. Surtout il devait prier le Roi de ne pas prendre vis-à-vis du Pape des mesures irréparables, de renouer les négociations avec Paul III, dont les dispositions étaient favorables, — avec le concours de la France, qui lui était acquis. Langey était chargé de renseigner Henry sur le caractère et les résultats de sa mission en Allemagne, probablement sur les essais de concorde poursuivis avec les réformés. Au moment où le roi d'Angleterre cherchait un appui parmi les protestants de l'Allemagne du Nord, il était de l'intérêt des deux princes d'unir leurs efforts en vue d'une fin commune.

Brion et Langey mirent exactement un mois pour se rendre à Londres. Ils n'y entrèrent que le 20 novembre, et la réception officielle avait été splendidement réglée [3]. Les agents français ne négligèrent rien pour frapper l'esprit de Henry et l'amener à céder. L'amiral manifesta autant de cordialité à l'égard de Chapuis, l'ambassadeur impérial, qu'il affecta de froideur devant

1. Cf. les instructions publiques et secrètes données au comte de Nassau, 12-18 août 1534, dans Ch. Weiss, *Papiers d'État du Cardinal Granvelle*, II p. 136-166.

2. Sur cette mission de Brion à Londres, cf. Friedmann, *op. cit.*, II, p. 40-46. — Ch. Porée, *Guillaume Poyet*, p. 42-44.

3. Chapuis à Charles-Quint, 28 novembre 1534, *Calendar of State Papers, Spanish (1534-1535)*, V, n° 112.

Anne Boleyn. Langey fit sonner bien haut le nombre de lansquenets dont son maître pouvait disposer en Allemagne. Mais ils eurent affaire à forte partie, à Cromwell, le ministre tout-puissant. Les sentiments de Cromwell, ses desseins étaient en opposition avec les désirs des Français. Il était défavorable à l'alliance française ; il voulait assurer l'indépendance de la couronne d'Angleterre vis-à-vis de la papauté. Aussi la mission de Brion ne pouvait-elle guère réussir. Au sujet du mariage, Henry VIII, objectant le caractère adultérin, selon lui, de la princesse Marie, proposa de marier au Dauphin Elisabeth qu'il avait eue d'Anne Boleyn. L'amiral fit des réserves et remit la chose à des négociations ultérieures, peut-être même à une entrevue des deux souverains. Le bruit en courut, et, d'après Chapuis, Langey l'aurait répandu. C'était donc sur ce point un demi-échec.

L'échec fut complet sur la question religieuse. Les Français étaient arrivés trop tard. L'avant-veille de leur entrée à Londres, le Parlement avait adopté l'acte de Suprématie, qui faisait de Henry VIII le chef unique et suprême de l'Eglise d'Angleterre et lui donnait l'autorité absolue dans toutes les questions civiles ou ecclésiastiques. L'acte de Suprématie était le terme de la politique de Cromwell. A demi dissimulée jusque-là sous la question du divorce, qui en avait favorisé les progrès, elle triomphait maintenant : la rupture avec Rome était formelle, éclatante, définitive. Les efforts des Français ne pouvaient fléchir la volonté obstinée de Cromwell. Loin d'en tenir compte, celui-ci sembla prendre à cœur de dissiper leurs dernières illusions : lorsqu'il partirent, dans les premiers jours de décembre, un nouveau bill enjoignait d'obéir à l'acte de Suprématie et mettait la désobéissance au rang des crimes de haute trahison.

IV

La politique religieuse de Henry VIII et de Cromwell compromettait le succès des desseins de François Ier : l'affaire des placards survenue sur ses entrefaites faillit les ruiner complètement [1].

A son retour de Londres, Langey trouva la situation bien changée. L'affichage de placards violents contre la messe dans plusieurs villes simultanément et jusque sur la porte de la chambre

1. Cf. Sur l'affaire des placards et ses conséquences, V.-L. Bourrilly et N. Weiss, *Bull. de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, article cité, mars-avril 1904.

royale, à Amboise, déchaîna la colère du Roi et de nouvelles persécutions contre les protestants. Il fut aisé de faire croire à un véritable complot, dirigé non seulement contre l'Église, mais aussi contre le pouvoir royal : la France avait aussi ses *Sacramentaires*, ses anabaptistes, semblables à ceux qu'on tâchait à ce moment même d'anéantir à Munster. Des perquisitions furent faites chez tous les suspects, les arrestations se multiplièrent, bientôt suivies de supplices. Pendant plusieurs mois, une véritable terreur régna dans Paris. Le parti hostile aux nouvelles idées en profita pour mettre la main sur le Roi, le soustraire à l'influence de Marguerite et de ses amis, le pousser à des actes décisifs pour l'avenir. A la fin de décembre, François revient à Paris ; le 13 janvier, il rend un édit qui équivaut presque à supprimer l'imprimerie, et, le 21, il participe avec toute la Cour en grande pompe à une procession solennelle qu'éclaire la lueur de six bûchers [1]. Où était le fondateur du Collège de France ? Que devenaient les projets de concorde ?

Les amis du Roi en Allemagne se le demandaient avec anxiété. La nouvelle des persécutions leur parvint au début de décembre et produisit partout une impression fâcheuse. Tous ceux qui, depuis quelques mois, blâmaient Bucer et Mélanchton de s'être montrés trop conciliants, voyaient confirmés leurs soupçons et justifiées leurs critiques acerbes. Les Suisses en particulier, dont la défiance, nous l'avons vu, s'était manifestée dès l'origine et n'avait depuis lors cessé de grandir, les Suisses se montraient particulièrement amers et hostiles. S'ils cédèrent en janvier 1535 à l'insistance d'Ulrich Chélius et lui remirent les avis qu'il sollicitait au nom de Langey, ils ne se mirent pas en frais de conciliation : leurs formules tranchantes, leurs affirmations catégoriques étaient plus propres à faire éclater les divergences qu'à ménager un rapprochement [2].

Ce qui était plus grave, c'était le parti que tiraient de ces

1. Le récit officiel de cette fameuse procession du 21 janvier, en partie écrit de la main de Guillaume du Bellay, avec quelques retouches de Jean, est B. N., Dupuy 76, f. 158 sqq. Il fut sans doute publié dans une brochure, sans nom d'auteur, intitulée : *Procession generale faicte a Paris, le Roy y estant en personne, 21 janvier 1534*, s. l. n. d., in-8° goth., dont un exemplaire est mentionné sous le n° 1221, dans le *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le baron Jérôme Pichon*, Paris, Techener, mai 1897. C'est le texte de cette brochure que l'on retrouve reproduit dans la *Cronique du Roy Françoys Premier*, p. 1131-27.

2. Voir l'analyse de ces avis dans l'art. cité, *François Ier et les protestants, les essais de concorde en 1535*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. fr.*, août 1900.

persécutions les Impériaux. Déjà, au mois d'octobre précédent, Gervais Wain et Etienne de Laygues avaient à grand peine réfuté les bruits calomnieux qu'on répandait contre François Ier [1]. Maintenant on opposait les bons traitements dont il entourait les envoyés du Turc aux supplices qui étaient le lot des Allemands. Charles-Quint et Ferdinand multipliaient les avances aux protestants, se montraient d'une condescendance extrême. Quel contraste entre cette politique et celle du roi de France ! Par leurs racontars, les ennemis de François Ier l'aggravaient encore et tâchaient d'ameuter l'opinion contre lui.

C'est ce que Langey remontra d'assez bonne heure à son maître. Il n'avait pas cessé, même lors de sa courte mission en Angleterre, de suivre les affaires d'Allemagne. Au milieu de novembre, nous le voyons répondre longuement à une consultation du Roi et tracer les lignes générales des instructions destinées à Wain et au sieur de Beauvais [2]. Dès le premier jour, il comprit le tort immense que les persécutions ne manqueraient pas de faire à notre politique allemande. Avec le concours de ses frères Jean, l'évêque de Paris, René, son vicaire, de son parent Barnabé de Voré, il s'efforça de sauver de la prison ou du supplice le plus qu'il put de ces jeunes étudiants allemands dont l'origine seule était tout le crime. Grâce aux du Bellay, plusieurs parvinrent à gagner Strasbourg, Bâle ou la Flandre. D'autres qui restèrent furent réconfortés, mis à l'abri. Guillaume et Jean obtinrent du Roi que s'il s'en trouvait parmi les prisonniers, on les renverrait avec les pièces de leur procès aux autorités de leur pays d'origine. Ne pouvant arrêter le cours de la colère royale, ils tâchèrent de le détourner, d'en amortir le choc. Puis, lorsqu'elle se fut assouvie, après la procession du 21 janvier, Langey réussit à ramener François Ier aux idées de modération, à une vue plus nette de la situation et de ses véritables intérêts.

Le 1er février, il fit signer au Roi sa lettre aux États de l'Empire. François Ier y répondait aux accusations des Impériaux [3]. Il se

1. Voir à ce sujet les lettres de l'archevêque de Lund à Charles-Quint, 16 octobre, 3, 16, 17 novembre ; Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, II, p. 133, 136, 144, 147.

2. François Ier à Guillaume du Bellay, de la Haye, 7 novembre, et Chenonceaux, 27 novembre 1534, Trincant, *op. cit.*, f. 150. — Réponse de Guillaume du Bellay à la première lettre du Roi, s. l. n. d., Aff. Etr., *Allemagne*, III, f. 110-113.

3. Le texte latin de cette lettre se trouve dans les *Exemplaria* publiés par Langey en 1537, p. 183-194. — La minute d'une traduction française, avec corrections de la main de Guillaume du Bellay, peut-être en vue de ses *Ogdoades*,

disculpait d'abord de ses négociations avec le Turc. Ce n'était pas lui qui en avait donné l'exemple, mais bien Ferdinand lui-même. D'ailleurs la paix qu'il est sur le point de conclure profitera à toute la chrétienté. « Nous avons le choix en main ou d'accepter la paix et sans effusion de sang arrester ung si puissant ennemy hors de nos limites, — ou de persister en guerre avecques luy et, pour entretenir et nourrir la particulière ambition d'ung ou aultre.... exposer toute la respublique chrestienne non seulement aux inconstans et incertains évènemens de la guerre, mais à une hazardeuse et doubteuse conséquence de la victoire, quand ores Dieu la nous donneroit ». La chrétienté a un tel besoin de paix que l'hésitation n'est plus permise. La guerre avec l'Infidèle cessera donc, « cependant que par la convocation d'ung concile universel nous adviserons ensemble et ordonnerons en la fluctuation d'icelles contredisantes doctrines ce que nous semblera requérir la dignité de l'ordre ecclésiastique, la condition des temps avecques le présent salut et le futur repos d'ung chascun ». Sans la mort prématurée de Clément VII, « vous eussiez veu bientost que nous fussions encores tous retournez et reformez par bonne et vraye union comme en ung corps de république bien disposé ». Il n'y avait plus d'incertitude que sur le lieu où serait convoqué le concile. Tout permet d'espérer qu'avec le nouveau Pape aboutira cette œuvre de concorde à laquelle il travaillait avec les docteurs allemands.

Il arrivait ainsi au second grief, le plus grave, qu'on lançait contre lui, les persécutions dont les Allemands auraient été victimes dans son royaume. Il rétablissait les faits et donnait la version officielle de l'affaire des placards, de son caractère et de ses conséquences. « A l'automne dernier, au retour d'ung personnaige par lequel j'avoys faict à plusieurs de vous entendre mon affection et désir à ceste reunyon (des Eglises), et m'ayant ledict personnaige rapporté d'aucuns voz prédicateurs quelques petits traictez préparatifs de la voye et moyen d'icelle par lesquelz j'avoys

est B. N., Dupuy 99, f. 52-57. C'est cette traduction qui est imprimée dans l'*Epitome*, f. 101v°-107v°. La lettre fut envoyée en Allemagne, en Suisse, en Italie ; Herminjard, *op. cit.*, III, n° 492, reproduit un exemplaire tiré des Archives de Zurich. M. Lesort a publié une lettre de François Ier au duc de Clèves, datée du 13 février 1535 et annonçant l'envoi du manifeste, *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1902, p. 495. Mélanchton la traduisit en allemand, *Corpus Reformatorum*, II, col. 828 sqq. Cf. Mélanchton à J. Hessus, 12 juin 1535, *ibid.*, col. 878-879. — Une traduction en italien est aux Arch. Nat., K 1483, n° 92.

desjà conceu quelque bonne espérance de y parvenir, est survenu que le père de mensonge et de division, ennemy de vérité et de repos, suscita aucuns personnaiges plus tost furieulx que autrement à la subversion de toutes anciennes et sainctes observations, semant des propos de telle sorte que je les ayme trop mieulx demourer ensepveliz ès tenèbres dont ilz sont yssuz que rememorez devant vous, c'est-à-dire en la lumière du monde. Mais tant y a que si oncques en voz pais il s'est trouvé aucuns non telz personnaiges que ceulx-ci, mais trop moins meschans et malheureulx, vous les avez, comme vous debviez, abhorrez, exécrez et abominez, pour obvier à laquelle contagieuse peste, qui directement tendoit à sédition et ad ce qu'elle ne pululast en mon royaulme, j'y ay avecques tout soing, sollicitude, industrie et vertu résisté ». Parmi les « appréhendez » il ne s'est trouvé aucun Allemand, à moins de considérer comme Allemand tout hérétique : « nul des vostres a esté persécuté, nul exécuté, en toutes mes prisons ne s'en trouvera ung que je saiche. Ma Court, mes villes, mes pais sont ouverts à tous de vostre nation et maintenant se y trouvent aucuns princes d'icelle, plusieurs gentilshommes et gens de guerre, grant nombre d'escoliers, plus grant nombre de marchans et artisans en telle seureté que les miens propres. En somme, à vostre nation est libère en France de faire ce qui est libère aux Français mesmes, voire ce qui est libère à mes propres enfans ». A quoi tendent ces calomnies, on ne le voit que trop. « A nous mectre en division et avoir le passe-temps de nous veoir chocquer les ungs les autres ». L'amitié et « germanité » entre Français et Germains gène l'ambition de la maison d'Autriche. Que les Impériaux parviennent à la briser, rien ne s'opposera plus à leur puissance. Sur la ruine des libertés germaniques se fondera la monarchie universelle.

Cette lettre, où se mèlaient aux redondances cicéroniennes les jeux de mots chers à l'humaniste, fut répandue à travers toute l'Allemagne, la Suisse, l'Italie. Pour en faciliter davantage la diffusion, elle fut traduite en langue vulgaire. Il est un point cependant sur lequel François Ier n'avait pas insisté, sur la question du concile. Il y revint dans une seconde lettre datée de Saint-Germain-en-Laye, le 25 février [1]. Les Impériaux l'accusaient d'être hostile au Saint-Siège et d'entraver la convocation du concile. L'arrivée du nonce du Pape Rodolfo Pio, évêque de Faenza,

1. Placard imprimé, Arch. Nat., K 1483, n° 61.— Cette lettre est reproduite dans les *Exemplaria*, p. 195-198.

prouvait la sincérité de ses bons sentiments à l'égard du Pape. Quant au concile, nul plus que lui ne le désirait. Il garderait près de lui Pio jusqu'à ce qu'en fussent réglés le lieu, la date de convocation et la matière. A ce propos, il jugeait qu'il y aurait avantage, pour les Allemands comme pour lui, à se mettre d'accord sur ces différents points. Il offrait donc d'envoyer quelqu'un ou de recevoir les envoyés des Allemands pour rendre cet accord plus facile. — Au même moment il écrivait à son ambassadeur à Rome pour témoigner de son ardeur pour le concile [1]. De ce côté le changement de front de la politique française était entièrement effectué. « Bien est vray, ajoutait-il, qu'il faudra bien regarder à la concorde et au lieu où [il] se pourra tenir ». Le lieu, c'était le grand point de contestation avec l'Empereur : le Roi espérait le faire fixer à son avantage ou peut-être à cette occasion gagner du temps. La concorde, elle, s'accommoderait assez bien de ces procédés dilatoires. François Ier ne la perdait pas de vue. Ses deux lettres aux états de l'Empire prouvaient au contraire qu'au milieu des persécutions il songeait à poursuivre ses essais de conciliation.

Le Roi était tiraillé entre deux factions contraires. Il laissait encore la faction catholico-espagnole marquer sa prépondérance par de nouveaux supplices. Mais il lui échappait peu à peu et prêtait de plus en plus l'oreille aux conseils des modérés. Le 3 février l'édit contre les imprimeurs fut rapporté. Les du Bellay s'efforçaient de gagner son esprit. Dans un entretien qu'il eut avec lui, Barnabé de Voré, à propos de ses voyages en Allemagne, s'étendit complaisamment sur Mélanchton, sur sa science, sa modération, ses qualités d'esprit et de cœur : il le plaça au dessus de tous ses contemporains les plus réputés, et spontanément se proclama son disciple. Ce lui fut une occasion d'exposer à grands traits les doctrines religieuses du réformateur d'Outre-Rhin. François Ier prit plaisir à ce discours et, comme pour en vérifier la véracité, manifesta le désir d'entendre Mélanchton en personne [2].

Les du Bellay saisirent au vol l'occasion : la venue de Mélanch-

1. François Ier à l'évêque de Mâcon, St-Germain, 22 février 1534/5, B. N., Dupuy 265, f. 128 sqq. « Je vous déclaire que par les advertissemens que j'ay eu du cousté d'Allemaigne, plusieurs grans personnaiges, princes et autres désirent merveilleusement que iceluy concille se face, affin de vuyder et nectoyer les erreurs et différentes sectes qui sont de présent parmy la chrestienté. »

2. Jean Sturm à Mélanchton, 6 mars 1535, *Corpus Reformatorum*, II, col. 855 sqq. — Herminjard, *op. cit.*, III, no 498, et à la suite une lettre de Barnabé de Voré. Cf. Joachim Camerarius, *Vita Philippi Melanchtonis*, La Haye, 1655, p. 143-156.

ton en France, c'était le plus sûr moyen de gagner le Roi aux idées nouvelles, à tout le moins de clore définitivement l'ère des persécutions et des supplices. Aussitôt Barnabé de Voré fut dépêché en Allemagne pour pressentir l'illustre réformateur. Ils ne négligèrent aucun moyen d'assurer le succès de sa mission [1]. Outre 675 livres tournois pour Ulrich Chélius, de Voré emportait des lettres chaleureuses de Sturm à Bucer et à Mélanchton. A celui-ci, Sturm expliquait la triste situation des religionnaires et de ceux qui favorisaient les idées nouvelles. L'essentiel était d'avoir pour soi le Roi dont l'esprit hésitait, vacillant. Mélanchton sûrement le gagnerait par la sincérité de ses discours, et son ardeur de prosélytisme. Sa venue, c'était l'éclaircie dans un ciel d'orage, c'était le refuge, le port dans la tempête. Qu'il parût, et ils seraient sauvés. Dans sa lettre à Bucer, comme dans la précédente, il insistait sur les hésitations du Roi, sur ses dispositions somme toute favorables : il le priait ardemment d'agir de toute son influence pour décider Mélanchton à venir et de venir lui-même ; car au dernier moment, sur la recommandation des du Bellay, François Ier avait témoigné l'envie d'entendre le réformateur de Strasbourg avec celui de Wittemberg.

Bucer n'était pas à Strasbourg lorsque de Voré y passa et y laissa ses lettres. D'Augsbourg où il se trouvait, il écrivit cependant à Mélanchton pour l'exhorter à faire une réponse favorable aux demandes des Français [2]. L'invitation officieuse de François Ier plongea l'ami de Luther dans un grand embarras [3]. Les articles, qu'à titre de consultation privée, il avait adressés à Guillaume du Bellay, avaient été répandus dans tout le monde réformé, parfois sous une forme tronquée ou fautive. Ils avaient provoqué de vives critiques, auxquelles Bucer s'était efforcé de répondre, mais dont Mélanchton se montrait très affecté [4]. Comme toujours, on lui

1. De Mantes, 2 mars 1535, mandement au trésorier de l'Épargne de payer à Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, 225 livres tournois pour porter en Allemagne les lettres du Roi à certains princes et seigneurs et leur exposer verbalement sa mission ; 675 livres tournois pour remettre à Ulrich Chélius, résidant en Allemagne, à qui le Roi en a fait don en récompense de ses services. B. N., fr. 15632, n°s 51-52. — Jean Sturm à Mélanchton, 6 mars et à Bucer, 10 mars. Herminjard, *op. cit.*, III, n°s 498 et 499.

2. Martin Bucer à Jean Sturm, d'Augsbourg, fin avril, Herminjard, *op. cit.*, III, p. 308, n. 6.

3. Mélanchton à Bucer et à Jean Sturm, 23 avril, *Corpus Reformatorum*, II, col. 873 sqq., et III, p. VIII. — Herminjard, *op. cit.*, III, p. 307, n. 1.

4. Bucer à Marguerite Blaarer, 15 février, 10 avril 1535, à Bullinger (fin mars). Copies de Ch. Schmidt, Bibliothèque de la Soc. de l'hist. du Prot. fr. — Bullinger à Bucer, 28 mars, Herminjard, *op. cit.*, III, p. 364, n. 11 ; p. 421.

reprochait sa modération : on l'accusait de compromettre, par des concessions excessives, la cause de la Réforme. On lui prêtait un rôle de dupe, aussi humiliant pour lui que dangereux pour la nouvelle Église : et l'on tirait argument des récentes persécutions. Mais comment son âme fervente, son cœur épris de conciliation auraient-ils pu résister à l'ardent appel de Sturm, aux encouragements chaleureux de Bucer ? Accepter, c'était s'exposer à une tempête d'invectives et, en cas d'échec, à s'entendre reprocher, et non sans raison, d'avoir affaibli la Réforme en se prêtant à cette aventure. Mais refuser, refuser alors que ses amis affirmaient que de son acceptation dépendait leur salut, n'était-ce pas les trahir et la Réforme avec eux ? N'était-ce pas, par faiblesse, les abandonner aux pires éventualités dont il pourrait, si elles se produisaient, prendre sa large part de responsabilité ? En même temps qu'il écrivait à Jean du Bellay une lettre de félicitations [1], il s'ouvrit à Sturm de ses angoisses. Il ne voyait pas encore très clairement le but des Français. Il se demandait si son voyage aurait tous les avantages que s'en promettaient ses amis de France. Il craignait qu'en échange de quelques satisfactions légères, on ne lui demandât des sacrifices sur les points essentiels. On le représenterait comme approuvant les mesures dont il n'aurait pu obtenir la suppression. S'il se montrait plus conciliant, à l'occasion, on ne manquerait pas de s'en prévaloir contre lui au synode : cela lui était arrivé déjà plusieurs fois. « Et puis songez à ces cohortes de moines, à leur outrecuidance, aux artifices par lesquels ils dominent l'esprit des nobles ! Dans ces conditions, pourrai-je emporter ce que j'estime nécessaire à la gloire du Christ, à la tranquillité de la France, à la paix de l'Église (?) Le meilleur moyen d'y travailler, c'est, ce me semble, d'exhorter de toutes vos forces le Roi à hâter la tenue d'un synode où l'on pourra fixer en commun la nouvelle constitution de l'Église. Tout le reste me paraît inutile et même nuisible ». Ses amis de France sont cependant mieux placés que lui pour juger de l'opportunité de son voyage. A eux de prendre une décision définitive à laquelle il se conformera volontiers. Il s'en remettait entièrement aux inspirations de leur foi et aux conseils de leur sagesse.

Il était facile de prévoir le sens de leur réponse. Ce sens était d'autant moins douteux qu'à son retour le sieur de Voré trouva le parti modéré en meilleure posture qu'il ne l'avait laissé. La

1. Mélanchton à Jean du Bellay, 22 avril, *Corpus Reformatorum*, II, col. 868 sqq.

rivalité qui avait éclaté entre le Grand-Maître et l'Amiral avait tourné à l'avantage de celui-ci [1]. Montmorency avait quitté la Cour qui voyageait alors en Normandie. Brion avait le champ libre : il préconisait l'alliance anglaise et l'alliance allemande. La première, il est vrai, malgré les négociations que l'amiral conduisit en personne à Calais, n'était rien moins qu'assurée [2]. Raison de plus, surtout au moment où Charles-Quint faisait un effort vigoureux contre Tunis, raison de plus de conserver ou de regagner les princes allemands. Les essais de concorde étaient plus utiles que jamais. Le parti modéré en recevait un surcroît de force, en même temps que les adversaires des idées nouvelles perdaient leurs protagonistes. Béda faisait amende honorable en attendant son transfert à l'abbaye du Mont Saint-Michel. Le chancelier Duprat, malade depuis quelque temps, mourait le 9 juillet, et son successeur, Antoine Dubourg, était d'un esprit tout opposé. De nouveau le Roi paraissait entièrement acquis aux idées de conciliation.

Guillaume du Bellay se multiplia pendant ces mois de juin et de juillet. Toutes les nouvelles d'Allemagne passaient par ses mains : Sturm ne faisait rien sans ses conseils ou sans son ordre. Dès que Barnabé de Voré fut arrivé, il obtint de François Ier une invitation officielle pour Mélanchton [3]. Le Roi priait le réformateur de venir discuter avec quelques docteurs français choisis sur l'union religieuse et aviser aux meilleurs moyens de rétablir la belle harmonie de l'organisation de l'Eglise. Qu'il vînt à titre privé ou au nom de ses compatriotes, Mélanchton serait toujours accueilli avec la même satisfaction : il trouverait le Roi toujours aussi zélé que par le passé pour la gloire de la Germanie comme pour le bien général. Barnabé de Voré fut chargé de lui porter l'épître royale. Il emportait en outre des lettres de Jean du Bellay et de Jean Sturm [4]. Le premier affirmait son zèle pour la cause de la concorde et promettait de la servir à Rome, où il allait en réalité user de ce dernier succès pour décider le Pape en faveur

1. Fragments de lettres de Rodolfo Pio, évêque de Faenza, nonce du Pape en France, des 15 mars, 12 avril, 17 mai, dans Gairdner, *Letters and Papers*, VIII, nos 396, 547, 726. — Decrue, *op. cit.*, p. 249-250.

2. P. Friedmann, *op. cit.*, II, p. 66-70.

3. François Ier à Mélanchton, 23 juin 1535, *Corpus Reformatorum*, II, col. 879-880.

4. Jean du Bellay à Mélanchton, de St-Quentin, 27 juin 1535 ; Jean Sturm, 9 juillet, *Corpus Reformatorum*, II, col. 880, 886 sqq., sauf les dernières lignes, datées du 16 juillet et qui sont de Guillaume du Bellay. — Barthélemy Masson (Latomus) à Érasme, Paris, 19 juin, Herminjard, *op. cit.*, III, no 514.

de la France. Sturm s'attachait à dissiper les craintes de Mélanchton : à défaut de Langey absent de Paris, il avait consulté quelques intimes qui tous s'étaient prononcés pour qu'il vînt. Mélanchton ne pouvait reculer maintenant, sans craindre de blesser François Ier. Ses entretiens pouvaient agir sur le Roi, dont Sturm faisait le plus vif éloge : « il a, disait-il, l'esprit vif et plein de sens ; pas opiniâtre, il se rend aisément à l'argumentation ». Les articles envoyés précédemment ont été approuvés, sauf quelques petites restrictions. La présence de Mélanchton, l'exposé par lui-même de la doctrine protestante, Sturm s'en promettait des merveilles. Plus que toutes ces lettres, l'acte dont de Voré emporta le texte prouvait les bonnes dispositions de François Ier. Le 16 juillet, le jour même où Guillaume du Bellay faisait partir son parent, avec une dernière prière à l'adresse de Mélanchton, était signé l'édit de Coucy [1] : les poursuites contre les partisans des idées nouvelles étaient suspendues et permission accordée aux fugitifs de retourner, à condition, pour les uns et les autres, d'abjurer dans les six mois. C'était la fin des mesures de rigueur, un pas décisif dans la voie de la clémence qui mènerait à la paix religieuse.

V

Langey n'avait rien négligé pour déterminer l'acceptation de Mélanchton. Il lui restait à tout préparer pour le succès de sa venue. Il se mit à l'œuvre avant même le départ du sieur de Voré. Il s'agissait d'abord de choisir les docteurs avec lesquels s'engagerait la discussion. Il ne les fallait point « trop contencieux », et comme on ne saurait les prendre « trop gens de bien ». Langey, en même temps que le Roi écrivait à la Sorbonne, fit agir l'évêque de Senlis et songea même à utiliser le crédit dont Montmorency

1. Imprimé dans Isambert, *Anciennes lois françaises*, XII, p. 405, et le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 223. — D'après le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 458-459, le Pape Paul III aurait fait des représentations assez vives à François Ier au sujet des persécutions dont les protestants avaient été l'objet. C'est un bruit qui devait être en circulation, car l'auteur de la *Cronique du roy Françoys premier*, p. 144, y fait aussi allusion ; mais nous n'avons rien trouvé qui puisse le confirmer. Cf. *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. fr.*, XXX (1881), p. 17-18. Peut-être était-il répandu par les partisans de la conciliation, afin de diminuer les préventions des protestants contre le nouveau Pape.

jouissait dans la Faculté [1]. Assemblés, le 20 juillet, les docteurs se montrèrent prêts à obtempérer aux ordres du Roi, mais ils demandèrent à connaître au préalable les articles sur quoi porterait le débat, pour pouvoir y répondre : ils préféraient une discussion de ce genre à une « contention ou disputation verbale ». D'ailleurs ils pensaient qu'il faut non pas discuter avec l'hérésie mais la supprimer. Balue et Bouchigny furent chargés de faire entendre cette réponse à François Ier [2]. C'était une attitude qui faisait mal augurer de l'issue des essais de concorde.

François Ier approuva la demande des docteurs qu'avaient appuyée Montmorency, Tournon, l'évêque de Soissons [3]. Langey eut à leur communiquer les articles en question. Ces articles, au nombre de douze, il les avait élaborés en fondant ensemble, dans des proportions diverses, les réponses de Mélanchton, de Bucer et de Hédion. Il en avait modifié la forme plutôt que l'esprit : il avait supprimé certaines épithètes un peu vives à l'adresse des scolastiques, il avait pris soin d'énumérer ses autorités d'après Bucer et surtout Hédion à qui il avait emprunté des passages entiers. Il croyait sans doute par cet appareil d'érudition donner plus de poids à ses propositions et flatter une des plus chères manies de la Sorbonne. Il avait atténué les points sur lesquels le litige était encore très vif, appuyé par contre sur ceux où l'accord était facile et près de se faire [4]. C'était un résumé,

1. « M. de Langey a tant fait que La Fosse [Barnabé de Voré] a été dépesché pour aller quérir Mélanchton et Edio [Hédion], avec argent pour les monter et accoustrer et contient la dépesche, comme il vous plaira veoir par le double d'icelle, qu'il y aura ung nombre de docteurs esleuz pour disputer avec ledict Mélanchton et avant que partir [pour l'Italie] M. le cardinal du Bellay dit au Roy qu'il seroit bon que son frère passast par Mgr de Senlis [Guillaume Petit] pour adviser à l'élection de ces docteurs qui ne feussent point trop contencieux. A quoy, Monseigneur, vous plaira adviser d'en tenir quelque propoz audict évesque de Senlys, car l'on n'y sçauroit choisir de trop gens de bien. Depuys j'ay entendu que mondict sieur de Langey a commencé à tenir propos de ce que doivent contenir ses instructions et pour le premier point, sçavoir à quoy le Roy se vouldra résouldre touchant la foy pour en traiter avecques les villes impériales en faisant promesses par le Roy de deffendre les dictes villes ou cas qu'elles feussent pour raison de ce inquiétées. C'est chose dont je n'ay encore ouy parler que ceste fois, que l'on mist telz articles en instructions... » Bayard à Montmorency, La Fère, 2 juillet 1535, B. N., fr. 2976, f. 12.

2. La Sorbonne à François Ier, 20 juillet, Arch. Nat., MM 248, f. 14vo. — Duplessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, I a, p. 383. — Cf. B. N., lat. 16.576, f. 302 vo.

3. Duplessis d'Argentré, *op. cit.*, I a, p. 387.

4. Le texte de ces articles, rédigé par Guillaume du Bellay, est reproduit dans

somme toute, fidèle de ce qu'avaient envoyé les réformateurs allemands ; mais il était difficile de conserver dans cette mosaïque les nuances par lesquelles Mélanchton par exemple arrivait à atténuer les contrastes et réduire les contradictions. Les artifices de langage sont l'essentiel dans les entreprises de ce genre. Dans les articles de Langey, les Allemands ne se reconnurent pas entièrement. Il les livra à la Sorbonne, le 7 août : les docteurs devaient les examiner et donner leur avis, et Langey l'emporterait en Allemagne, où le Roi le renvoyait négocier l'union des églises et leur « submission à l'Eglise Romaine ».

En attendant il préparait les instructions de sa mission prochaine. Ces instructions nous ont été conservées, et bien qu'elles n'aient pas été utilisées, comme nous le verrons tout à l'heure, elles n'en sont pas moins précieuses, pour nous éclairer sur la politique que François suivait à ce moment en Allemagne [1].

Deux traits caractérisaient alors la situation de ce pays, et tous les deux, peu heureux pour la France. Tout d'abord l'hostilité des princes vis-à-vis de l'Autriche s'était considérablement affaiblie. La politique conciliante de l'Empereur et de son frère avait porté ses fruits. Ulrich de Wurtemberg avait accepté le traité de Cadan ; au printemps de 1535, il était venu, ainsi que son protecteur le landgrave, rendre visite à Ferdinand dans Vienne. Chez les ducs de Bavière les sentiments belliqueux de l'année précédente avaient fait place à des dispositions si bienveillantes qu'il en était résulté un traité le 22 avril 1535, presque une ligue. C'est cet état de choses qui permit à Charles-Quint d'entreprendre son expédition contre Tunis. — Il était déjà grave pour nous que les pires ennemis de l'Autriche se fussent réconciliés avec elle. Ce qui l'était plus encore, c'étaient les divisions qui séparaient nos anciens alliés. L'accord existait moins que jamais entre les ducs de Bavière et les conquérants du Wurtemberg, Ulrich et Philippe de

le *Corpus Reformatorum*, II, col. 741-776, et Duplessis d'Argentré, *op. cit.*, I b, p. 381-395. Le certificat, daté du 7 août, que publie d'Argentré, prouve que Langey était bien le rédacteur des articles soumis à la Sorbonne. « Je certifie que les articles cy dessus escrits sont extraits de plusieurs cahiers et lettres, qui m'ont esté à diverses fois envoyés d'Allemaigne par ceux auxquels je m'estois par ordonnance dudict Seigneur le Roi adressé, pour attirer les Eglises d'Allemagne à modérer leurs opinions et doctrines, èsquelles elles s'estoient aliénées de l'Eglise romaine et pour icelles Églises révoquer et réduire à union. »

1. Ces instructions ont été imprimées dans l'article déjà cité : *François Ier et les protestants, les essais de concorde en 1535*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. fr.*, juillet 1900.

Hesse. Contre le premier, Eck fomentait des rebellions et faisait appel au jeune duc Christophe ; il cherchait à aggraver le conflit entre Ulrich et la ville d'Ulm. Ulrich avait introduit la Réforme dans son duché. Les ducs de Bavière ne pouvaient le souffrir, eux qui à ce moment même se montraient violemment catholiques. La même raison religieuse les mettait aussi en froid avec le landgrave, bien que les rapports de celui-ci avec Ulrich fussent moins cordiaux que par le passé. L'ambition de Philippe leur inspirait des inquiétudes : ils redoutaient ses idées belliqueuses. Toujours en quête d'alliés, le landgrave paraissait chercher l'occasion d'une nouvelle guerre, dont s'effrayaient même les membres de la Ligue de Smalkalde. Entre Philippe de Hesse et Jean-Frédéric de Saxe, il y avait opposition sur l'interprétation de la paix de Nuremberg. Des projets de Ligue nouvelle étaient mis en circulation, s'ébauchaient aux diètes d'Essling, de Schweinfurt. Il était facile aux Impériaux d'accroître ces divisions et de les faire tourner au désavantage du roi de France, en dénaturant le caractère de ses relations avec le duc de Gueldre, dont il était devenu par traité l'hériter éventuel, et avec le Turc, à qui il avait envoyé naguère le sieur de la Forest.

La charge de Langey consistait à ramener dans l'alliance de la France ceux qui tendaient à s'en détacher, à pacifier les différends pour arriver à ce qui avait toujours été le but poursuivi par les rois de France, l'union. Il devait visiter les différents princes, à commencer par le duc de Gueldre ; demander à Philippe de Hesse des renseignements sur son voyage à Vienne et l'accorder avec Guillaume de Furstenberg ; accorder de même Ulrich avec son fils Christophe et avec la ville d'Ulm, dût-il en coûter au Roi quelque argent ; réconcilier les ducs de Bavière avec Ulrich et solliciter d'eux la communication de leur traité avec Ferdinand, une levée de lansquenets et un arrangement financier pour le reste des 100.000 écus consignés l'année précédente. Pour les rendre plus traitables, il mettrait en avant certains projets de mariage, en même temps qu'il distribuerait des subsides à quelques personnages dont le Roi appréciait les services. Le point important était de grouper les princes autour de la France, et puisqu'il était question de faire une nouvelle Ligue, d'y aider en y ménageant une place prépondérante à François Ier. Rien n'y pouvait contribuer davantage que la paix religieuse, dont le Roi espérait la réalisation des pourparlers que Jean du Bellay poursuivait à Rome et des discussions que Mélanchton allait soutenir en France.

C'était pour asseoir les bases de cette pacification religieuse tant désirée et si utile, que Langey voulait connaître les concessions en matière de foi auxquelles le Roi, sur l'avis de la Sorbonne, pouvait consentir.

Mais les docteurs ne se pressaient pas de répondre, ils commencèrent par nommer une commission « de gens entendus, sçavans et en telles affaires exercitez », qui se mit à l'œuvre, sans hâte [1]. Devant ces retards, Langey, qui n'augurait d'ailleurs rien de bon des dispositions de la Sorbonne, fit prévenir Mélanchton de ne pas se mettre en route avant de l'avoir vu. Il attendit tout le mois d'août, pressé de questions par les agents de Henry VIII, dont le but était de surprendre quelque renseignement pour contrecarrer l'action de la France en Allemagne [2]. Le 31 août enfin les docteurs sortirent de leur mutisme. La commission n'avait pas encore achevé « de besogner aux articles » communiqués par Langey ; mais ils tenaient cependant à avertir le Roi des premières difficultés [3]. Naturellement ils n'étaient d'accord sur aucun des articles avec les protestants. « En d'aucuns.... affirmaient-ils, ils disent une partie de la vérité : mais ils ne disent pas assez comme nous. Au premier, ils confessent la police ecclésiastique estre saincte et utile, mais ils obmettent qu'elle soit nécessaire et instituée de Jésus-Christ, et en ceste sorte parlent ès autres articles de choses qu'ils appellent indiscrettes, de la communion sous les deux espèces, de la confession, justification de la foy et des œuvres du Purgatoire et libre arbitre, esquelz articles sont contenues plusieurs choses suspectes et dangereuses ». Aussi est-il à craindre que les auteurs de ces articles « sous ombre de se réduire, ne machinent séduire vostre peuple ». Il faudrait donc s'assurer d'abord qu'ils sont de bonne foi, pour cela leur demander d'adhérer à un certain nombre d'affirmations dont nos docteurs dressaient la liste : par exemple « confesser l'Eglise militante fondée de droit divin estre indéviable en la foy et bonnes mœurs » ; obéir à cette église : admettre l'autorité des déterminations des conciles, des canons et décrets des Papes, des docteurs de l'Eglise. Conclusion : « s'ils ne veulent affirmativement et absolument respondre ès questions précédentes qui sont les principes de nostre foy, on ne pourroit espérer d'eux aucune

1. Duplessis d'Argentré, *op. cit.*, I b, p. 395-400.

2. Heynes et Mont à Henry VIII et à Cromwell, 8, 25 août, 5, 7 septembre. *State Papers*, VII, p. 622-630 ; Gairdner, *Letters and Papers*, IX, n° 180.

3. Duplessis d'Argentré, *op. cit.*, I b, p. 395-397.

émendation. Et où ils les recevroient, faudroit à ceux qui ont écrit dans un sens, qu'ils écrivissent le contraire ». C'était net, catégorique.

Cependant Langey ne parut point croire que ce fût définitif. Peut-être comptait-il sur le Roi, ou sur Montmorency, peut-être même sur le nonce du Pape, pour obtenir des docteurs une réponse moins intransigeante [1]. Il semble que durant le mois de septembre des pourparlers aient été engagés à ce sujet afin que Langey pût emporter en Allemagne des instructions en matière de foi propres à permettre la continuation des négociations. Ce fut en vain. L'avis dont les docteurs accompagnèrent chacun des articles fut encore plus intransigeant que leur première réponse. En face de chaque proposition des hérétiques, ils dressaient les principes de la doctrine catholique qu'ils entendaient maintenir intégralement. C'était l'affirmation en formules tranchantes des opinions précédemment émises. Ils n'admettaient pas de discussion : ils exigeaient simplement la soumission [2].

Devant une pareille disposition d'esprit, la tentative de Mélanchton eût fatalement échoué. Mais avant même que l'on sût l'avis définitif de la Sorbonne, l'illustre réformateur avait été contraint de renoncer à son voyage. Il reçut dans les premiers jours d'août l'invitation officielle du roi de France [3]. Il se trouvait alors à Iéna, où il assurait le fonctionnement du collège désorganisé par la peste. Il en référa aussitôt à son souverain l'électeur de Saxe, qu'il alla même voir à Torgau. Jean-Frédéric avait été, plus vivement encore que Mélanchton, ému des critiques dont les protestants avaient salué la nouvelle du voyage en France. Lui aussi, il redoutait pour la Réforme les tendances trop conciliatrices de Mélanchton. Il voyait beaucoup d'inconvénients, sans aucun avantage, à un colloque avec les docteurs français. Mais plus que les raisons religieuses, des raisons politiques lui dictaient sa conduite. En ce moment il se rapprochait de Charles-Quint et de Ferdinand : il était sur le point de se rendre à Vienne ; il crai-

1. « Quant à ce qui touche les pratiques d'Allemaigne, je suis bien de vostre opinion, qu'il y soit entendu songneusement comme il est. Et pour cest effect partira bientost M. de Langey, vostre frère, après qu'il aura esté rendu responce résolue des docteurs de la Faculté de théologie, ausquelz on a parlé en la présence de M. de Fayence [Rodolfo Pio, évêque de Faenza], comme plus au long ledict sieur vous escript... » Montmorency à Jean du Bellay, 28 septembre 1535, B. N., Dupuy 265, f. 238-239.

2. Duplessis d'Argentré, *op. cit.*, I b, p. 399-400.

3. Mélanchton à Camerarius, 5 août 1535, *Corpus Reformatorum*, II, col. 899.

gnait de perdre les fruits de sa diplomatie en laissant partir Mélanchton pour la France. Il refusa donc l'autorisation que le théologien sollicitait. Luther, appelé à la rescousse, ne put fléchir l'électeur [1]. Après quelques jours d'abattement et de réflexion, le 28 août, Mélanchton écrivit longuement à Langey et à Sturm pour s'excuser de ne pas répondre à l'appel de François Ier et à leur désir [2]. Il prenait à témoin de Voré, duquel ils pourraient apprendre tous les détails de l'affaire, qu'il avait dû obéir à la volonté inflexible de l'électeur. Il exhortait Langey à ne pas se laisser décourager dans ses essais de conciliation par ce contretemps, qu'il ressentait très vivement, mais dont il faut ajouter qu'il se consola très vite [3], sans cependant perdre tout espoir de voir aboutir un projet qui lui tenait tant à cœur.

VI

En fait, ni le refus de Mélanchton ni l'attitude intransigeante de la Sorbonne n'empêchèrent les négociations de continuer entre Français et Allemands au sujet de la pacification religieuse. Les encouragements vinrent d'Allemagne. Peu après la lettre de Mélanchton, trop officielle pour qu'on attachât grand prix à ses paroles d'espoir, Langey en reçut une autre que Bucer avait adressée à son ami Jean Sturm, vers la fin de septembre et qui était infiniment plus précieuse [4].

Bucer avait été l'un des apôtres les plus ardents de l'union religieuse. Depuis 1528, il s'épuisait en efforts pour trouver un terrain d'entente entre zwingliens et luthériens. Il avait, dès le début, applaudi au plan de François Ier qui semblait compléter le sien : il s'était empressé de donner son avis à Chélius, après avoir lu et approuvé celui de Mélanchton. Rien n'avait pu

1. Sur ces démarches et le refus de l'électeur de Saxe, voir les lettres de Mélanchton à Jonas et à l'électeur, 18 août, et, du même jour, de Jean-Frédéric à François Ier, *Corpus Reformatorum*, II, col. 903-907.

2. Mélanchton à Guillaume du Bellay, 28 août, B. N., Dupuy 442, f. 11 (orig.), imprimée dans *Corpus Reformatorum*, II, col. 915 — Le même à Sturm, *ibid.*, col. 917.

3. Mélanchton à Camerarius, 31 août 1535, *Corpus Reformatorum*, II, col. 918.

4. Cette lettre, datée de Strasbourg, 22 septembre 1535, et signée du pseudonyme de Martin Bucer, Arétius Félinus, a été publiée dans l'article cité, *François Ier et les protestants, les essais de concorde en 1535*, dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. fr.*, août-septembre 1900.

affaiblir son zèle ou refroidir son enthousiasme, ni l'attitude équivoque du roi de France, ni la reprise des persécutions à Paris, ni même les critiques amères et virulentes de ses amis. Il avait eu réponse à tout. Durant l'hiver de 1534 et les premiers mois de 1535, il avait parcouru l'Allemagne du Sud, pour défendre contre les Blaarer les idées de Mélanchton et les siennes. Nous l'avons vu presser vivement Mélanchton d'accepter l'invitation du roi de France. Malgré le froissement d'amour-propre qu'il éprouva de se voir remplacer au dernier moment par Hédion, malgré les reproches de presque tous ses coreligionnaires, Bucer ne voulut pas encore abandonner son rêve.

Il attribuait, et avec raison, l'échec des pourparlers avec Mélanchton à des raisons plutôt politiques que religieuses. Les princes, l'électeur de Saxe particulièrement, s'étaient effrayés moins des concessions que Mélanchton aurait pu faire aux docteurs de Sorbonne, que de l'usage auquel François I[er] les destinait auprès de l'Empereur ou en Cour de Rome. Au fond ce qu'ils redoutaient le plus, c'était non l'humeur trop conciliante du réformateur, mais la duplicité du Roi. Pour inspirer confiance, selon Bucer, François I[er] devrait envoyer à la diète un ambassadeur connu par sa piété, sa franchise, ses mœurs pures, qui, sans y mêler aucune préocupation profane, demanderait au nom de son maître l'envoi en France de quelques docteurs pour y discuter les projets de concorde. Cet ambassadeur pourrait désigner nommément Mélanchton et ceux d'entr'eux que le Roi désirerait voir, sans cependant trop limiter le choix des princes, à qui il faudrait écrire directement pour solliciter les permissions de départ. Bucer conseillait d'écrire aussi à la ville de Strasbourg : il ne fallait rien négliger pour ménager toutes les susceptibilités. Il poussait la précaution jusqu'à donner à son ami, pour les communiquer à Langey, les formules de suscription des lettres qu'il faudrait écrire, les termes les plus propres à assurer un accueil favorable à la requête royale.

La lettre de Bucer, transmise par Langey au Roi, fit une très forte impression sur celui-ci [1]. Il différa d'aller à la chasse pour délibérer avec son conseil sur les propositions que mandait le réformateur de Strasbourg. Dès le 11 octobre, il fut décidé que Guillaume du Bellay serait envoyé en Allemagne à la diète

1. Jean Sturm a Bucer, 18 novembre, Herminjard, *op. cit.*, III, n° 531. — Heynes à Cromwell, 5 octobre, Gairdner, *Letters and Papers*, IX, n° 544. — La lettre de Bucer fut portée à Langey par Claude Baduel que Mélanchton, l'année précédente, avait recommandé à Marguerite de Navarre,

qu'allaient bientôt tenir les confédérés de Smalkalde. Malheureusement l'effet de cette décision fut retardé par une maladie du Roi, qui dura près d'un mois. Ce contre-temps ne changea pas les dispositions de François I[er]. Bien au contraire, l'influence de Marguerite de Navarre, qui n'avait pas quitté le chevet de son frère malade, était devenue prépondérante. Montmorency avait quitté la Cour laissant le champ libre à son heureux rival, Chabot de Brion. C'était le triomphe du parti de l'alliance allemande. Les circonstances d'ailleurs rendaient cette alliance de plus en plus nécessaire. Charles-Quint revenait en Italie avec le prestige de sa victoire de Tunis : les villes, les princes l'attendaient dans l'angoisse et le tremblement. Juste à ce moment, François Sforza venait de mourir : la succession de Milan était à nouveau ouverte, cette succession autour de laquelle tournait toute la politique de François I[er]. Pour le Milanais, il avait combattu près de quinze ans ; depuis 1530, c'était exclusivement en vue du Milanais qu'il groupait contre Charles-Quint toutes ses alliances, et les plus disparates. Ce qu'il avait perdu les armes à la main, pourrait-il le reprendre par l'intrigue, par la diplomatie ? A cet instant décisif pour sa politique, François I[er] avait particulièrement besoin de deux alliances : celle du Pape et celle des princes allemands. A Rome, Jean du Bellay s'efforçait de rassurer Paul III, le maintenait dans son attitude de neutralité bienveillante. Auprès des princes allemands, Guillaume du Bellay, dont la mission était arrêtée depuis plus d'un mois, était enfin dépêché vers le 20 novembre.

Nous n'avons pas les instructions qu'emportait Guillaume du Bellay ; mais, sauf en ce qui concernait le duc de Gueldre à qui l'on avait déjà envoyé Macault [1], elles ne devaient pas différer sensiblement de celles de juillet. François I[er] recherchait toujours l'alliance des princes et Langey avait la charge d'en exposer les conditions. Mais ce que le Roi mettait surtout en avant, c'était son désir de ramener la concorde et l'union entre les églises. Autant que le permettaient les circonstances nouvelles et les nécessités de la politique, il s'était conformé aux conseils de Bucer. Dans la

1. « Macault que le Roy envoya de Bar-le-Duc, devers Monseigneur le Duc de Gueldre est arrivé de son retour et n'estoit allé pour autre chose, sinon pour faire entendre audict duc, qui est assez soubsonneux comme sçavez, que il n'avoit esté faict chose avec M. de Lorraine contrevenant au traicté faict avecques luy, ce qu'il a très bien prins. » Montmorency à Jean du Bellay, 28 septembre. B. N., Dupuy 265, f. 239.

lettre de créance destinée au duc de Saxe, en particulier, il n'était question que de pacification religieuse [1]. Le Roi s'était entièrement ouvert à Langey de ses idées sur ce sujet : il faisait instamment appel au concours de l'électeur pour les réaliser. Jean-Frédéric était la plus haute autorité morale de la Ligue, dont le landgrave était la forte tête politique. Jusque-là il s'était tenu à l'écart, ou même n'avait pas caché son hostilité. En s'adressant à lui, plutôt qu'à Philippe de Hesse, François Ier espérait se le rendre favorable, et, s'il le convainquait de la pureté et de la sincérité de ses intentions, exécuter grâce à lui le plan qu'il avait formé depuis longtemps et dont la pacification religieuse était sinon la fin exclusive, du moins l'indispensable fondement.

Guillaume du Bellay ne se mit en route que dans la dernière semaine de novembre. Les alliés de Smalkalde avaient été convoqués pour les premiers jours de décembre. Par crainte de manquer le rendez-vous, Langey, dès le 2 décembre, écrivit de chez Claude Walhey aux États de la Ligue pour leur annoncer son arrivée prochaine et les prier de l'attendre [2]. La précaution était inutile, car c'est seulement le 12 décembre que l'électeur de Saxe fit son entrée dans la ville et les débats n'étaient pas encore terminés, lorsque Guillaume du Bellay arriva à son tour, le vendredi 17, avec un équipage d'environ 26 chevaux [3].

Dès le lendemain, il procéda à la remise de ses lettres de créance et eut un entretien particulier avec le duc de Saxe [4]. Il le félicita tout d'abord d'avoir convoqué la diète et protesta des sympathies de son maître, du vif désir qu'il avait d'entrer dans leur Ligue, d'y voir entrer avec lui le roi d'Angleterre, dont les ambassadeurs étaient aussi à Smalkalde, et le duc de Gueldre, dont il garantissait la loyauté et la fidélité. Il s'étendit surtout sur la question religieuse. Le concile était indispensable, mais un concile vraiment chrétien, à l'abri de toute surprise. Tout le monde était d'ailleurs d'accord là-dessus. Où l'accord cessait, c'était quand il s'agissait d'en fixer le lieu : il fallait un endroit sûr, où tout le monde pût se rendre, sans danger. Aussi François Ier était-il d'avis que les princes et les États de la Ligue ne consentissent pas au concile (pour lequel le nonce Vergerio était venu à Smalkade

1. *Corpus Reformatorum*, II, col. 1010, en note.
2. *Corpus Reformatorum*, II, col. 1005.
3. O. Winckelmann, *Politische Correspondenz*, II, p. 319. — Breton à Jean du Bellay, 28 janvier 1536. B. N., Dupuy 265, f. 283.
4. *Corpus Reformatorum*, II, col. 1009-1011.

chercher leur adhésion[1]) avant d'avoir dans une consultation préalable délibéré sur les meilleurs moyens de ramener l'unité dans l'Église. En conséquence, il priait qu'on lui envoyât quelques docteurs pour les entendre discuter sur ce point, car il subsistait encore quelques difficultés sur les articles que Langey avait tirés des réponses des théologiens allemands, — ou s'ils préféraient, il enverrait quelques-uns des siens discuter devant eux, en Allemagne. A supposer même que le concile ne se réunît point, on devrait fixer un lieu où s'assembleraient les délégués des deux partis pour traiter de ce sujet. En terminant, Langey demandait l'autorisation de s'entretenir de ces questions avec des personnages accrédités par l'électeur et par ses alliés. Jean-Frédéric répondit d'une façon évasive : à plusieurs reprises, il insista sur le but exclusivement religieux de la Ligue et remit sa réponse définitive à l'issue d'une réunion générale.

Guillaume du Bellay ne se laissa pas décourager par l'attitude plus que réservée de l'électeur de Saxe. Le dimanche 19 décembre, il parut devant les États assemblés et prononça un long discours, analogue, dans la forme, à ceux qu'avaient entendus à Augsbourg les membres de la Ligue souabe[2]. En périodes redondantes et pompeuses, il développa en partie les mêmes idées que dans son entretien avec Jean-Frédéric. La seule nouveauté fut au début l'apologie qu'il fit de la conduite de François Ier. Il répondit aux calomnies que les Impériaux colportaient contre son maître. Leurs accusations se réduisaient à deux principales : l'une que le roi de France persécutait ceux de la religion et de préférence les Allemands. C'était faux, car les poursuites avaient été provoquées pour cause de sédition, non de religion. Ainsi les Allemands avaient agi, naguère encore, à l'encontre des anabaptistes. Langey ne faisait ici que répéter, en l'amplifiant, le thème de la lettre du 1er février. La seconde accusation était encore moins fondée : les Impériaux mettaient les princes en garde contre les ambassades de souverains étrangers, c'est-à-dire de François Ier : ces souverains, disent-ils, parlent dans un sens et agissent en sens contraire. Or, toute l'histoire des rapports des Français avec les Allemands dément cette affirmation. Nul plus

1. Sur la mission de Vergerio, voir Friedensburg, *Nuntiaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Actenstücken. I. Nuntiaturen des Vergerio* (*1533-1536*), p. 538 sqq.

2. Ce discours est reproduit in-extenso dans les *Exemplaria*, p. 202-215. — Un compte-rendu analytique est dans le *Corpus Reformatorum*, II, col. 1012-1014. — Cf. Sleidan, *op. cit.*, I, p. 541-544.

que le roi de France n'a été l'allié sincère des princes. Ce que veut François Ier, c'est avant tout la pacification religieuse, l'union en Allemagne. Et tout naturellement Langey se trouvait ainsi conduit à communiquer aux Etats les propositions dont il a déjà fait part à l'électeur : il insista particulièrement sur le désir de son maître de resserrer son alliance avec eux ; il montra les avantages de cette union étroite pour l'unité religieuse et la paix universelle. Il finit en les priant d'admettre dans leur Ligue le roi d'Angleterre et le duc de Gueldre. C'était la meilleure preuve d'amitié que réclamait d'eux François Ier.

Comme on le voit, dans ce discours, Langey ne suivait guère les avis de Bucer : il faisait moins état des considérations religieuses que des intérêts politiques. La raison en était d'abord qu'il parlait pour tous les Etats et non plus seulement pour l'électeur de Saxe. Puis la situation en Europe n'était plus la même qu'en septembre 1535. La mort de Sforza, en remettant aux prises le roi de France et l'Empereur, allait rallumer un conflit européen dans laquelle la Ligue de Smalkalde pouvait jouer un rôle capital : qu'elle se mît du côté de François Ier, elle paralysait désormais la puissance de Charles-Quint et lui dictait ses conditions. C'est ce que le landgrave comprenait à merveille. Mais le loyalisme des autres, de l'électeur de Saxe en particulier, s'effrayait à l'idée d'une rupture avec l'Empereur. Pour détruire leurs scrupules de conscience, une entente religieuse avec la France était absolument nécessaire. D'où l'importance toute spéciale des entretiens que, sur ces entrefaites, Guillaume du Bellay poursuivait avec les théologiens allemands.

Il avait retrouvé à Smalkalde Mélanchton. Malgré son voyage manqué, malgré même le mécontement que lui avait causé la diffusion en Allemagne d'articles où il ne se reconnaissait pas [1], le grand réformateur était toujours disposé à favoriser de toutes ses forces le projet des Français. Langey put s'entretenir longuement avec lui, comme avec Jacob Sturm, ami de Bucer et client de la France, avec Bruck (Pontanus), chancelier de l'électeur de Saxe. Le compte-rendu de ses conversations nous a été conservé, car elles avaient une portée officielle [2].

1. Mélanchton à Schwebelius, 4 octobre ; à Camérarius, 5 octobre ; à Heresbach, 20 novembre. *Corpus Reformatorum*, II, col. 949, 951-952, 976. — La diffusion des articles rédigés par Langey et présentés par lui à la Sorbonne était sans doute le fait des Anglais qui avaient intrigué en France durant tout le mois d'août et septembre pour en obtenir communication.

2. *Corpus Reformatorum*, II, col. 1014-1018. — Cf. Sleidan, *op. cit.*, I, p. 550-553.

Passant en revue successivement les différents articles que les Allemands avaient soumis au Roi, Langey indiqua pour chacun d'eux quel était le sentiment de son maître. Sur la question de l'autorité du Pape, François Ier pensait comme les réformateurs : pour lui, la primauté pontificale était d'institution humaine et non divine. Il admettait aussi leur doctrine touchant l'Eucharistie ; seulement sur ce point, il se heurtait à une opposition irréductible de la part de ses théologiens qui voulaient conserver dans son intégrité le dogme de la transsubstantiation. Mais, se hâta d'ajouter Langey, son maître cherchait la vérité, pour s'y attacher et il commandait seul dans ses états. Sur la question de la messe, le Roi demandait des concessions réciproques : il n'admettait pas plus de trois messes par jour dans les églises paroissiales : il voyait dans les prières et les légendes des saints beaucoup d'améliorations à introduire, des absurdités à corriger, des impiétés mêmes à retrancher ; il fondait son opinion sur un ancien livre d'heures et l'autorité du cardinal Bessarion. Il était pleinement d'accord avec eux relativement à l'intercession des saints ; il croyait cependant possible de faire mention des saints dans les prières, à titre de souvenir et non pas d'intercession. Même observation au sujet des images, des mérites des saints : les théologiens français soutiennent *mordicus* l'opinion contraire, il suffira de faire entendre au Roi ce qui est la vérité. Entente complète sur la question du libre arbitre. Les deux points qui seuls soulevaient quelques difficultés étaient l'article du Purgatoire et celui des bonnes œuvres. Naturellement la Sorbonne n'avait rien voulu céder. Mais, mis en demeure par le Roi de prouver sur des textes de l'Ecriture l'existence du Purgatoire, les docteurs avaient d'abord demandé du temps, puis fait une réponse évasive, dont il n'avait nullement été satisfait. Le mieux serait de lui envoyer un exposé de la doctrine réformée sur ce chapitre. Au sujet des bonnes œuvres, l'entente sera somme toute facile, malgré la Sorbonne, car d'une part les Allemands prétendent que la foi est nécessaire, mais non qu'elle est à elle seule suffisante : d'autre part l'inquisiteur de la foi a lu avec faveur et profit les *Lieux communs* de Mélanchton : il a sur la foi des opinions plus saines que les docteurs de Sorbonne. Relativement au mariage des prêtres, François Ier s'arrêtait à un moyen terme : la défense n'atteindrait pas les prêtres actuellement mariés, elle ne vaudrait que pour l'avenir. Enfin il espérait faire accepter au Pape une solution satisfaisante en ce qui concernait les vœux monastiques et la communion sous

les deux espèces : élever l'âge pour contracter les vœux et donner la licence de s'en dégager, transformer les monastères en collèges, plutôt que les détruire ; permettre à chacun, comme aux souverains, la communion sous les deux espèces.

Les concessions qu'au dire de Langey François Ier était disposé à faire étaient, comme on le voit, très fortes : elles n'étaient pas loin de rejoindre celles que de son côté Mélanchton avait souscrites. Elles étaient absolument contraires à l'avis formulé par les docteurs de Sorbonne. Langey ne s'en était pas caché, du reste, à certains endroits ; il avait profité de cette opposition, d'abord pour se moquer de cette âpre intransigeance déployée même contre les cardinaux de l'Eglise romaine, ensuite pour affirmer l'autorité suprême de son maître, même en théologie. Il s'autorisait de quelques propos de Clément VII, le défunt Pape. N'y avait-il pas là une supposition gratuite ? La vérification était naturellement impossible. Mais le Roi lui-même avait-il réellement consenti les sacrifices dont le chancelier Bruck s'est fait l'écho, ou faut-il admettre que Langey ait dépassé ses instructions ? Langey était trop prudent pour s'engager, surtout dans une matière si délicate, plus avant qu'il n'en avait reçu l'ordre. Quant au Roi, je verrais volontiers, dans l'action exercée sur lui pendant sa maladie par la reine de Navarre, l'explication du langage qu'il fit tenir à son ambassadeur. Très probablement il n'avait pas prévu les difficultés pratiques auxquelles se heurterait son projet de réforme, si, fort de l'adhésion des réformateurs allemands, il entreprenait un jour de l'appliquer en France. L'important était qu'on le crût réalisable et c'était l'opinion commune dans l'entourage de Marguerite de Navarre. Du reste pouvait-on payer assez chèrement une alliance dont la nécessité devenait chaque jour plus urgente ? Enfin les propositions apportées par Langey n'étaient pas définitives. Pour les apprécier exactement, il faut tenir compte de ses dernières demandes et des conseils ultimes.

Dans sa conversation avec Bruck, Guillaume du Bellay revint encore une fois sur la requête dont il avait déjà parlé à diverses reprises : l'envoi de deux ou trois docteurs allemands auprès du roi de France qui les écouterait discuter avec des savants français, choisis à la fois parmi les docteurs de Sorbonne les plus farouches et ceux qui inclinaient aux idées de réforme. De ce colloque sortirait la vérité. Ce qui, pour le dire en passant, prouvait que l'opinion du Roi n'était pas encore définitivement fixée. Ce colloque permettrait en outre d'attendre la convocation du

concile. A ce sujet, Langey se montra plus explicite avec Bruck qu'il ne l'avait été jusque là. Non seulement il pria les États de la ligue de ne pas consentir au concile avant d'avoir consulté les rois de France et d'Angleterre, mais même il leur conseilla de ne pas y consentir du tout, car, disait-il, si le concile se tient maintenant, dans cette Italie où l'Empereur rentre en maître, il tournera à la défaite et à l'oppression de la meilleure part de l'Église. La nouvelle attitude qu'affichait la France, ce désir de retarder le concile après en avoir poursuivi la convocation et proclamé la nécessité s'expliquaient par le changement des circonstances et la victoire de Charles-Quint. Si l'Empereur, après avoir défait les Infidèles, triomphait de l'hérésie, sa puissance ne connaîtrait plus de bornes. Sans avoir eu besoin de se concerter, François Ier le pensait aussi bien que Paul III, et il espérait faire partager son avis aux confédérés de Smalkalde.

Sur ce dernier point, la réponse des États fut conforme aux désirs de Langey. Le 21 décembre, ils informèrent le nonce que se fondant sur une promesse de l'Empereur, ils ne pourraient pas accepter la convocation du concile hors d'Allemagne. Ils refusaient donc d'aller à Mantoue comme l'aurait souhaité le Pape. Mais les autres décisions de la ligue apportèrent à notre ambassadeur moins de satisfaction. Les États avaient demandé à réfléchir sur les propositions de Langey. Mélanchton rédigea la réponse, que Burchardt compléta et lut le 22 [1]. Avec des formules flatteuses et des remerciements multipliés, ils acceptaient la défense du roi de France et prenaient acte de ses promesses. Ils l'engageaient, puisque l'adhésion des souverains était nécessaire à la convocation du concile, ils l'engageaient à le faire tenir en un lieu sûr, accessible à tous, où toute les questions intéressant l'Église pussent être librement discutées. Quant à envoyer des docteurs en France, comme la chose était d'importance et qu'ils n'avaient pas d'instructions là-dessus, ils en référeront à leurs mandants et dès qu'une décision aura été prise, ils la communiqueront au Roi. Ils affirmaient leurs bonnes dispositions à l'égard du duc de Gueldre et du roi d'Angleterre. Ils devaient d'ailleurs le montrer de façon singulière trois jours après, lorsque, sur la requête des envoyés de Henry VIII, ils subordonnèrent la conclusion d'une alliance avec lui à des conditions telles qu'ils la rendaient irréalisable. Enfin, au lieu d'accepter la ligue offerte par François Ier,

1. *Corpus Reformatorum*, II, col. 1022-1027. — Sleidan. *op. cit.*, I, p. 547-549.

ils terminaient par une vague promesse : de même que le roi de France s'engageait à ne prêter secours à personne contre les princes, de même les princes n'aideraient personne contre le Roi, du moins en tout ce qui ne toucherait ni à l'Empereur ni au Saint Empire. C'est à peine si un des derniers actes des Confédérés vint atténuer cet échec de notre politique. Par le recèz du 24 décembre, la ligue de Smalkalde fut renouvelée pour dix ans et accrue d'une dizaine de membres nouveaux : elle sortait de la diète avec une organisations plus forte, capable de lui ouvrir une ère de puissance nouvelle, de lui permettre un rôle décisif dans les complications qui allaient suivre. Tout médiocre qu'il fût, c'était un résultat appréciable, gros de conséquences pour l'avenir. Il est permis de croire que Guillaume du Bellay n'y avait pas été tout à fait étranger [1].

La mission de Langey n'était pas terminée avec la clôture de la diète de Smalkalde. Il avait rencontré en Thuringe l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Il lui restait encore à voir les ducs de Bavière et de Wurtemberg. Deux raisons l'amenèrent à Munich au début de janvier [2]. Il devait d'abord réclamer aux ducs Louis et Guillaume la restitution de 100.000 écus consignés deux ans auparavant, ou de ce qui en restait, sinon le renouvellement de la ligue contre Ferdinand. Il n'obtint ni l'une ni l'autre. Les ducs de Bavière se montraient de plus en plus dévoués à l'Empereur. Non seulement ils avaient auparavant reconnu Ferdinand comme roi des Romains, mais à ce moment même l'ouverture de la succession de Milan éveillait en eux de grandes espérances. Le duc Louis prétendait à la main de la veuve de Sforza, Christine de Danemarck, avec la possession du Milanais comme fief impérial : il poursuivait des négociations dans ce but avec Charles-Quint et s'apprêtait à partir pour l'Italie avec une armée. Les ducs de Bavière se refusèrent donc à renouveler avec le roi de France une ligue qui pouvait tout compromettre. Quant à rendre l'argent, ils ne le voulaient pas davantage. Ils alléguèrent l'état de troubles dans lequel se trouvait l'Allemagne du Sud, les préparatifs militaires de leurs voisins, particulièrement du duc de Wurtemberg, la nécessité pour eux de s'armer pour se défendre. Force fut à Langey d'accepter ces excuses et ces délais. Mais il en profita — et c'était

1. O. Winckelmann, *Politische Correspondenz*, II, p. 321-323. — H. Baumgarten, *op. cit.*, III, p. 275-276.

2. Heyd, *op. cit.*, III, p. 241. — Stumpf, *op. cit.*, p. 174. — Riezler, *op. cit.*, IV, p. 288.

là la seconde partie de sa mission, — pour essayer d'apaiser le différend qui séparait les ducs de Bavière et Ulrich de Wurtemberg. Les Bavarois n'avaient pas vu de bon œil la restauration d'Ulrich : ils auraient préféré Christophe. De plus Ulrich n'avait observé aucun de ses engagements : il avait introduit la Réforme dans son duché et différé de restituer à sa femme, la duchesse Sabine, sœur des ducs de Bavière, les villes de son douaire. Les intrigues des agents bavarois en Wurtemberg avaient exaspéré Ulrich, tandis que les Impériaux excitaient contre lui les ducs de Bavière. En janvier 1536, les deux partis se livraient à des préparatifs menaçants et semblaient près d'en venir aux mains. François Ier ne voulait à aucun prix d'une guerre dans l'Allemagne du Sud, car l'Autriche seule en eût profité. Langey s'efforça donc de calmer les esprits. Il obtint des ducs de Bavière la promesse de ne pas attaquer Ulrich, même de « faire appoinctement avecques luy », à condition que le duc de Wurtemberg renonçât à ses dipositions hostiles.

C'est pour arracher à Ulrich une promesse du même genre que Guillaume du Bellay se rendit ensuite de Munich à Stuttgard [1]. Naturellement Ulrich rejeta toutes les responsabilités sur l'attitude des ducs de Bavière et les menées de leurs agents. Lui aussi, il ne faisait que se défendre. Langey lui exposa les vues de son maître, les inconvénients d'une guerre, et bien qu'Ulrich le trouvât « trop bon Bavarois », il promit à son tour de se tenir strictement sur la défensive et de « s'en soubzmettre à l'arbitrage du Roy. » — La guerre que l'on pouvait craindre imminente était ainsi évitée et les préparatifs militaires dont l'Allemagne du Sud était bouleversée eurent au moins un avantage, celui de faciliter les levées qu'à cette même date y faisait, pour le roi de France, le comte Guillaume de Furstenberg.

Ainsi se terminait la troisième ambassade de Guillaume du Bellay en Allemagne : elle avait était dominée par les discussions théologiques de Smalkalde. La réponse évasive des Allemands, c'est-à-dire l'échec de ces pourparlers, mit fin véritablement aux tentatives de concorde auxquelles se prêtait le Roi depuis près de deux ans. Sans doute Guillaume du Bellay, son frère Jean, comme beaucoup d'autres esprits généreux, conservèrent l'espoir, l'illusion si l'on veut, d'un rapprochement entre les deux religions. Jusqu'à la diète de Ratisbonne (1541) on put croire que l'union

1. Stumpf, *op. cit.*, 192. — Heyd, *op. cit.*, III, p. 243.

était possible, et les du Bellay ne cesseront pas d'y aider. Mais le Roi abandonne un dessein auquel l'avait amené l'action du parti modéré, dans lequel l'avait confirmé l'influence de sa sœur Marguerite. Les circonstances avaient fait la force de ce parti et assuré l'adhésion du Roi à un plan dont peut-être il voyait plutôt les avantages politiques que la portée religieuse. En 1536, les circonstances changent et, avec elles, l'influence prépondérante. La guerre de Provence remet Montmorency en faveur : celui qui se vante d'être le premier baron chrétien incline plutôt vers l'Empereur que vers l'alliance allemande. Certes François Ier ne laissera pas entièrement de côté les princes allemands, les confédérés de Smalkalde : il sollicitera même plus d'une fois leur concours ; mais il n'y aura plus guère ni sympathie, ni confiance. Le roi de France obtiendra peu et le peu qu'il obtiendra ce sera, presque jusqu'à la fin de son règne, par l'intermédiaire et le crédit des frères du Bellay, de Guillaume ou de Jean, ou de leurs agents, les Sturm, les de Voré, les Sleidan. Jusqu'au dernier changement de direction dans la politique royale, la dextérité de leur diplomatie sauvegardera dans l'Allemagne une influence qu'entouraient le souvenir de leurs services et le prestige de leur nom.

CHAPITRE QUATRIÈME

La quatrième mission de Langey en Allemagne
La rupture entre François Ier et Charles-Quint

(février-août 1536)

I

Vers le milieu de février 1536, Guillaume du Bellay rejoignit la Cour dans les environs de Lyon, où le Roi s'était rendu pour suivre les événements et surveiller ses frontières du Sud-Est [1]. Tout en continuant de négocier avec l'Empereur une transaction relative au Milanais, il envoyait le comte de Saint-Pol occuper la Bresse et l'amiral Chabot de Brion conquérir le Piémont. C'était le prélude d'une guerre que beaucoup déjà jugeaient inévitable. François Ier se montra satisfait de l'œuvre de Langey, l'admit au Conseil et ne lui ménagea par les marques de faveur. Dans cette faveur, dont il s'empressa d'ailleurs de faire profiter ses amis [2], Langey ne vit pas seulement la récompense des services passés : il la considéra comme une obligation pour lui d'en rendre de plus grands encore à l'avenir, dans un avenir où les occasions, — il était aisé de le prévoir, — ne lui manqueraient pas d'affirmer la noblesse de son caractère tout en déployant les ressources multiples de son esprit.

Il avait à Lyon des connaissances dont il pouvait tirer parti pour le service du Roi, parmi les marchands et les banquiers

1. Jacques Colin à Guillaume du Bellay, Paris, 9 mars 1535/6. B. N., Dupuy 263, f. 110 — Trincant, *op. cit.*, f. 154.

2. C'est ainsi qu'il agit concurremment avec son frère Jean pour faire nommer en remplacement de son autre frère René, devenu évêque du Mans, Jacques Desligneris, conseiller clerc au Parlement, bien qu'il fût marié, 15-20 mars 1536. Arch. Nat., X1a 1539, f. 172 v°; 176 v°; reproduit dans L. Pinvert, *Lazare de Baïf*, p. 110-111.

notamment. Nous le voyons en relations avec un ancien créancier du Roi, ce Jean Kléberg, dit le bon Allemand, à qui, justement à cette date, furent accordées des lettres de naturalité [1]. Il utilisera ses accointances avec les marchands lyonnais et les étrangers qui fréquentaient les foires de Lyon pour obtenir des renseignements précieux sur les menées impériales et pour répandre des écrits favorables à la politique de son maître. Ajoutons que peu de temps après son arrivée, il fut rejoint par son frère Jean, qui, à l'insu de tous, sauf probablement du Pape, avait précipitamment quitté Rome et dans la plus grande hâte avait franchi les Alpes pour apprendre au Roi ce qui se passait au vrai en Italie. Après l'avoir servi par leur diplomatie sur deux théâtres différents, les deux frères se trouvaient de nouveau réunis au moment où François Ier avait surtout besoin de leurs conseils.

Les pourparlers avec l'Empereur traînaient en longueur : il devenait évident que Charles-Quint ne cherchait qu'à amuser le roi de France par des propositions dilatoires, à gagner du temps pour rassembler ses troupes et se mettre en mesure de dicter ses conditions. Afin de connaître ses intentions dernières et de lui communiquer les siennes, François Ier lui envoya en avril le cardinal de Lorraine en mission extraordinaire [2]. Ce dernier avait à peine pénétré en Italie qu'on apprit à la Cour de France le violent réquisitoire prononcé contre le Roi par l'Empereur, le 17 avril, devant le Pape, les cardinaux et les ambassadeurs réunis. Les renseignements fournis par l'ambassadeur impérial, Jean Hannart, furent confirmés et complétés par les lettres de nos agents auprès du Pape et de Charles-Quint, l'évêque de Mâcon et Dodieu de Vély. François Ier ne voulut pas laisser passer sans réponse la diatribe de Charles-Quint. Il chargea Langey de rédiger la « lettre responsive » que le 11 mai il adressa sur ce sujet au Pape [3]. A l'exposé historique fait par l'Empereur de ses relations avec la France, Guillaume du Bellay opposait l'autre « moitié de la cronicque ». Il reprenait les principaux faits depuis la mort de Louis XII et montrait en l'Empereur l'auteur responsable de toutes

1. Les lettres de naturalité sont de février. — Cf. sur ce personnage, N. Weiss, *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. fr.*, 1890, p. 260-269.

2. Le cardinal de Lorraine reçut, le 15 avril 1536, 4500 livres tournois pour les frais du voyage qu'il allait faire. B. N., Clairambault 1215, f. 75. — Sur sa mission, voir *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 321-322, 332-336.

3 Trincant, *op. cit.*, f. 150 v°. — *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 323-327 (texte français). — *Exemplaria*, p. 118-135 (texte latin). — Cf. B. N., Imp. Lb.30 64, un exemplaire de ce discours imprimé au mois d'août 1536.

les guerres qui avaient depuis lors désolé la chrétienté. Charles-Quint avait, au cas où les négociations n'aboutiraient pas, donné à François Ier le choix entre deux solutions : une guerre générale ou un combat singulier. Le roi de France acceptait le cartel, trop heureux de pouvoir éviter ainsi au monde chrétien les horreurs d'une lutte dont la cause devait être cherchée dans l'opiniâtreté impériale. Ce libelle, que plusieurs autres ne tarderont pas à suivre, nous le verrons bientôt, fut envoyé non seulement au Pape, mais encore en Angleterre, puis en Allemagne, partout où le Roi avait intérêt à prévenir l'opinion, à contrecarrer l'action de Charles-Quint et des Impériaux.

Le discours du 17 avril ne permettait plus de douter des véritables intentions de l'Empereur. La mission du cardinal de Lorraine n'eut aucun résultat : il fallait combattre. Dès que le cardinal fut revenu à Lyon (17 mai), on élabora le plan de campagne [1]. On jugea plus expédient de garder la défensive : les garnisons des places piémontaises, Coni, Pignerol, Fossano et Turin furent renforcées ; on munit de troupes les villes de la Somme et la frontière de Picardie et de Champagne ; puis il fut décidé que le Roi garderait près de lui le gros de ses forces pour les porter ensuite sur le point qui serait menacé par l'offensive impériale. En même temps que se poursuivaient ces préparatifs militaires, la diplomatie ne chômait pas : François Ier avait tout autant besoin d'alliances que de soldats. Plus que jamais l'appui des princes allemands, à tout le moins leur stricte neutralité, lui était nécessaire. Ce fut encore Langey qui fut chargé de l'obtenir.

Sa mission était des plus simples [2] : il devait s'attacher à détruire les calomnies répandues contre le Roi par les Impériaux : c'était un chapitre sur lequel il était très versé, depuis plus de trois ans qu'il y travaillait par la parole ou par la plume. Il exposerait la suite des événements, montrerait qu'à l'Empereur seul incombait la responsabilité de la rupture et, au besoin, pour s'expliquer et

1. Montmorency à la Rochepot, Saint-Rambert, 18 mai. B. N., fr. 3008, f. 31. — *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 336-341.

2. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 340-341. — Les lettres de créance datées du 30 mai et des lettres de recommandation du 1er juin sont reproduites dans les *Exemplaria*, p. 136-138. Le 30 mai, le Roi mandait au trésorier de l'Épargne de payer à Guillaume du Bellay 1125 livres tournois « pour un voyage en diligence, partant de Lyon et allant ès pays d'Allemagne devers aucuns princes et seigneurs dudit pays ausquels il portoit lettres de créance pour leur dire et conférer de sa part aucunes choses de grande importance. » B. N., Clairambault 1215, f. 74 vo.

faire éclater l'innocence de son maître, demanderait la convocation d'une diète où les princes, après avoir écouté l'un et l'autre parti, s'érigeraient en tribunal d'arbitres. Non moins importante était la pacification des différends qui continuaient à diviser la plupart de ces princes. Langey s'y était déjà employé sans beaucoup de succès. Il essaierait d'être plus heureux. Il irait voir dans ce but le landgrave de Hesse, et aussi pour en obtenir des levées, car celles du comte de Furstenberg ne suffisaient pas. Enfin pour ce même motif il se rendrait auprès des ducs de Bavière. Les levées pourraient être payées par les ducs sur l'argent de la consignation, dont Langey devait exiger le remboursement, sous cette forme ou autrement, sans plus admettre excuse ni délai. En plus du service du Roi, Langey avait une raison personnelle de poursuivre cette restitution, car on l'avait assigné pour une somme importante sur la dette des ducs de Bavière [1]. Pour lui faciliter la tâche et lui ménager un accueil favorable auprès des réformés d'Allemagne, on fit coïncider son départ avec la signature de nouvelles lettres d'abolition en faveur des hérétiques, suspects, poursuivis, condamnés ou contumax, à condition qu'ils abjurassent dans les six mois [2]. L'édit du 31 mai était la répétition plus complète et plus large de l'édit de Coucy. Tous deux étaient une manœuvre politique autant qu'une preuve de tolérance, à l'élaboration desquels il n'est pas téméraire de supposer que Guillaume du Bellay prit une grande part.

II

Langey se dirigea vers l'Allemagne en passant par Chalon-sur-Saône, Metz et Strasbourg, où il fut l'hôte de Jacob Sturm [3]. La

1. Un examen des sommes dues à Guillaume du Bellay, mis à jour à la fin de mai 1536, montra qu'elles s'élevaient au total de 11.615 livres tournois 15 sous, « laquelle somme luy fut assignée sur les deniers qu'il avoit au nom du Roy consignez ès mains des ducs de Bavière ». Trincant, *op. cit.*, f. 145.

2. Sur cet édit d'abolition, voir *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 226 ; et *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protest. fr.*, 1885, p. 166-168.

3. Guillaume du Bellay au cardinal du Bellay, « de Chaallon, jour de Penthecoste [4 juin 1536]. J'ai oublié de vous laisser par mémoire si Jo. Sturmius [Jean Sturm] vient à Lyon que vous le faciez venir parler à vous. Je vous prye mander à Cleberger [Kléberg] qu'il face prendre garde s'il y vient et qu'il le vous amaine; distes-luy, puys qu'il veult aller en son pays, qu'il fera service au Roy et à vous et à moy plaisir, s'il me vient trouver le plus diligemment qu'il luy sera possible. *Je seray encores à Metz*, chez M. de Sainct Ayl ou *à Strasbourg* chez Sturmius [Jacob Sturm] d'huy en douze jours. » B. N., Dupuy 269, f. 61 (les passages en italiques sont chiffrés dans le texte).

nouvelle de l'édit du 31 mai avait produit dans cette ville la meilleure impression [1]. Mais l'envoyé du Roi ne put obtenir aucune promesse d'appui contre l'Empereur. Bien plus, ses amis, lui représentant l'état du pays et rappelant les dangers qu'il avait courus en 1534, le dissuadaient de s'engager plus avant.

Toute l'Allemagne était violemment excitée contre nous par les Impériaux [2]. Charles-Quint y avait fait répandre une foule de libelles qui présentaient les événements sous un jour défavorable à la France. Changeant de langage suivant qu'il s'adressait aux catholiques ou aux protestants, aux princes ou aux villes, il n'avait rien négligé pour brouiller François I[er] avec ses anciens alliés. En même temps il s'efforçait, par sa politique conciliante, de gagner les princes protestants et les ducs de Bavière. Les mesures violentes contre les protestants auxquelles il avait songé lors de son débarquement en Sicile avaient été bientôt remplacées, à la mort de Sforza, par des promesses et des concessions. Les alliés de Smalkalde s'y étaient laissé prendre : la diète de Francfort n'avait pas voulu adopter de dispositions hostiles contre l'Empereur ; le landgrave de Hesse lui-même, de concert avec l'électeur de Saxe, envoya un émissaire à Charles-Quint et protesta de son loyalisme. Quant aux ducs de Bavière, l'un d'eux, Louis, était en Italie ; l'autre, Guillaume, multipliait les preuves de bonne volonté à l'égard de Ferdinand. Charles-Quint trouvait partout respect et concours : de nombreuses levées s'opéraient en son nom, sans difficulté. Comment Guillaume du Bellay pourrait-il ramener au roi de France les esprits timorés ou déjà si fortement prévenus contre lui ?

Il put se convaincre bien vite qu'il lui serait bien malaisé d'accomplir intégralement la mission dont il était chargé. Il a décrit lui-même en traits énergiques les obstacles qui se dressaient sur sa route. « S'addressant à ceux ausquels il avoit plus de foy, et desquels il avoit plus tiré de secours ès autres affaires qu'auparavant il y avoit conduits et négociez pour le service du Roy, ils pensoient avoir faict beaucoup pour luy de tant se hasarder seulement que de ne l'encuser aux gens de l'Empereur ou du roi Ferdinand son frère, et de luy conseiller qu'il se retirast en dili-

1. O. Winckelmann, *Politische Correspondenz*, II, p. 379 : le conseil de Strasbourg à François I[er], 3 juillet.

2. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 342-343. — Mont à Cromwell, 25 avril, 12 mai, Gairdner, *Letters and Papers*, X, n[os] 730, 860. — *State Papers*, VII, p. 652.

gence, sans passer outre ; et à la vérité, allant plus avant, il luy eust esté de jour impossible de faire chemin sans estre cogneu, ou arrêté pour suspect ; et de nuict, luy estoient les chemins aussi mal seurs, à cause que depuis soleil couché jusques au jour, tous les païsans faisaient le guet aux champs, à l'encontre des bouteleux, et ne laissoient passer allans et venans sans parler à luy [1] ».

Langey, qui s'étend avec complaisance sur l'état troublé de l'Allemagne et les périls auxquels il fut exposé, se montre d'une déplorable discrétion quant à l'itinéraire qu'il a suivi. Il ne nous a pas laissé le nom de ce « sien particulier amy et serviteur du Roy qui fut content de le retirer et tenir en sa maison caché pour quelques jours. » On a supposé que cet ami demeurait à Andernach, près de Coblenz. Jean Gunther, dont Guillaume et Jean du Bellay avaient favorisé les études de médecine, était originaire de cette ville, mais à cette date il était encore à Paris. Serait-ce chez ses parents que notre ambassadeur aurait trouvé asile ? Nous avons quelque peine à le croire, à admettre même que Langey ait descendu le Rhin jusque vers Andernach. Sans doute, aux termes de sa charge, il devait se rendre près du landgrave : mais aucun document ne nous prouve qu'il y soit allé, qu'il ait même essayé d'y aller. Nous croirions plus volontiers qu'au lieu de faire route vers l'Allemagne centrale, il se dirigea vers le bassin du Neckar, à travers la Forêt Noire, et que c'est à Tubingue qu'il trouva un abri.

Il rencontrait dans cette ville des connaissances et même un parent. Le sieur de la Fosse, dont Langey s'était servi dans des négociations avec Mélanchton, après avoir porté au réformateur l'invitation officielle du Roi, s'était fixé à Tubingue pour achever ses études, et se perfectionner dans la connaissance de la langue allemande [2]. En réalité, il surveillait les menées du duc Ulrich, à qui on l'avait recommandé, et celles des ducs de Bavière pour lesquels il n'était pas un inconnu. Sans en avoir l'air, il faisait le métier d'« espie » pour le compte des du Bellay : il était leur indicateur pour les choses de l'Allemagne du Sud [3]. A côté du sieur

1. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 343.

2. Th. Tébold au comte de Wiltshire, 12 mars 1536, Gairdner, *Letters and Papers*, X, n° 458, p. 185. — Mélanchton à Jacob Milichius, 26 septembre, Tubingue, 26 septembre 1536. *Corpus Reformatorum*, III, col. 164.

3. Guillaume du Bellay avait encore d'autres indicateurs en Allemagne. On trouve aux archives de Marbourg une lettre à lui adressée, datée du 9 avril 1536 et remplie de détails sur les levées de troupes faites par l'Empereur en Allemagne. Cette lettre n'est pas signée, par précaution ; mais il semble bien qu'elle émane du docteur Walter, un agent du landgrave de Hesse.

de Voré était un homme, presque un compatriote, que Langey depuis 1532 avait traîné après lui en Allemagne et auquel il avait confié l'éducation de son parent, Guillaume Bigot, de Laval [1]. Plus tard, à l'occasion de la mort de son protecteur, rappelant ses souvenirs, Bigot faisait allusion à cette mission de 1536, à ce temps où Langey, revêtu de la robe verte des marchands de pierres précieuses, parcourait le pays de Souabe et tout en ayant l'air de vendre sa marchandise [2], tâchait d'instruire les princes sur les droits de son maître. Il s'acquittait parfaitement de son rôle, nous assure Bigot : c'est d'ailleurs un emploi dans lequel nous l'avons déjà vu à la Cour d'Angleterre. Ce serait donc chez eux, ou peut-être chez quelqu'un de leurs amis (car Bigot avait été appelé à Tubingue par Simon Grynée pour enseigner la philosophie dans l'Université réorganisée naguère), que Guillaume du Bellay put se réfugier et se livrer à cette propagande individuelle sur laquelle les *Mémoires* nous renseignent en détail [3].

Par l'intermédiaire de cet ami, il fut mis en relations avec deux ou trois personnages « qui avoient plus de puissance et authorité à luy tenir la main ». « Arrivez qu'ils furent, encores qu'il semblast bien, à leurs paroles et contenances qu'ils n'adjoustassent foy aux plus énormes articles mis sus au Roy, si est-ce qu'ils luy donnoient le tort en aucunes choses ; et autres en récitèrent esquelles plusieurs grands personnages, non de légère et téméraire créance, le luy donnoient pareillement. A tous lesdicts articles leur

1. Guillaume Bigot publia l'année suivante un opuscule qu'il dédia à Guillaume du Bellay : *Gulielmi Bigotii Lavallensis somnium ad Gulielmum Bellaium Langæum mæcenatem suum in quo cum alia, tum Imperatoris Caroli describitur ab regno Galliæ depulsio*. .. Parisiis, sub signo Falcharii in vico novo Nostre Domine, anno Domini MDXXXVII. L'avis au lecteur et l'épître dédicatoire contiennent des détails intéressants pour la biographie de Bigot et celle du sieur de la Fosse.

2. *Christianæ philosophiæ Præludium*, Toulouse, 1549, p. 59 :

Hæccine sponsa quies ? Studiis hæc ocia nostris
Quæ sociare suis mihi se gemmarius olim
Bellaia de stirpe satus promisit Ulixes :
Se dignatus cum nobis præbere videndum
Sub viridi falsaque toga (sic namque Suævos
Gallica jura latens docuit) quem deinde sub armis
Quando subalpinos vigil insomnisque regebat
Hispanos terrere suo cum Cæsare vidi ?

Et en note, à côté de ce passage : « Quo enim secretius de jure Francisci Regis Principes Germanos instrueret, venditorem lapillorum simulabat, et hasce gemmas circumferebat, hujus alioqui mercemoniæ callentissimus. »

3. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 343-344.

respondit ledit seigneur de Langey. de manière qu'ils en demourèrent satisfaicts et furent bien d'advis qu'aussi demoureroient plusieurs autres, si on leur avoit de mesme répondu. » Il résolut donc de rédiger les réponses « et trouva moyen de les faire secrettement imprimer et publier par toute la Germanie, tant en latin qu'en alleman, et depuis en françois, afin qu'en plus de lieux elles fussent leuës et la vérité cogneuë. » Pour convaincre les protestants de la duplicité de l'Empereur, il fit « de mot à mot translater à la vérité » la lettre qui leur avait été écrite et « les doubles de la protestation dudit Seigneur », puis « imprimer en alleman et publier par toute l'Allemagne ». Enfin, comme les Impériaux avaient répandu le bruit d'un défi apporté au Roi avec un appareil théâtral, il en montra le néant en exhibant des lettres de Hannart.

Le témoignage des marchands lui fut plus précieux encore. Des lettres, qu'il avait eues de certains d'entr'eux, « escrites à Lion de fresche date, pleines de contentement et satisfaction qu'ils avoient du bon traittement que leur faisoit le Roy en leurs affaires, et dont ils remercioient ledit de Langey comme celuy qui les avoit introduits et recommandez », des lettres avaient déjà prouvé que les Allemands n'étaient pas maltraités en France comme le prétendaient les Impériaux. Bientôt ces marchands eux-mêmes rentrèrent en Allemagne « venans des foires de Lyon ». Langey les fit habilement interroger par des amis qu'il avait dans les diverses villes et par eux on put connaître qu'il n'y avait rien de vrai sur ce que racontaient les ennemis du Roi : le défi, le bannissement, la persécution, autant de mensonges. La vérité était, au contraire, qu'un nouvel édit d'abolition avait été rendu le 31 mai, et quelques-uns d'entr'eux en avaient apporté des « transcripts. » Peut-être avaient-ils aussi des copies d'un mémoire que Jean du Bellay avait de son côté fait préparer à Lyon pour la justification du Roi et qu'il avait envoyé en Allemagne avec prière de le communiquer partout où il serait utile [1]. Ce mémoire était entièrement d'accord avec les

1. *Mémoire envoié en Allemaigne pour la justification du Roy sur les calumnies de ses ennemis.* » C'est une minute avec des corrections qui sont peut-être de la main de Jean du Bellay et la note suivante : « Il me semble qu'il seroyt bon veoir les instructions baillées freschement au sieur de Langey pour en prendre et ajouster icy ce qui y pourroyt servir, ce que je feray qui les m'envoyera, aussi sera par advanture [bon] de s'ayder des plainctifs (?) des Roy et Royne de Navarre dont le nom n'est pas désagréable aux gens de ce pays-là. » B. N., Dupuy 85, f. 99-108 ; des copies de ce mémoire se trouvent à la B. N., fr. 2831, f. 148-156 ; 2937, f. 71-86. — Cf. une lettre de Jean du Bellay adressée en Allemagne par « l'homme du landgrave », Lyon, 4 juillet 1536, B. N., Dupuy 99, f. 47-48 (orig.) ; fr. 2756, f. 282 (copie).

protestations de Langey. C'est ainsi que « peu à peu s'espendoit la vérité », par les voies les plus diverses, et grâce à son habile propagande, Langey voyait s'affaiblir la prévention que les Impériaux avaient si violemment excitée contre nous.

III

Cependant la situation n'était pas encore assez sûre pour que Langey s'aventurât au cœur de l'Allemagne. Comprenant qu'il « ne luy seroit loisible d'aller publiquement en tant de lieux qu'il luy eust convenu pour exécuter la charge .... de demander une journée impériale », Langey résolut d'envoyer « ses lettres de créance, avecques une sienne bien ample contenant en effect la substance de saditte créance, à monseigneur le duc Louis de Bavière, comte Palatin, électeur, à ce que comme doyen des électeurs séculiers (pour tant aussi qu'il estoit le plus voisin de France), il fist sçavoir aux autres laditte demande et requeste du Roy » et de ses enfants [1]. Et en attendant la réponse, il se rendit à Munich auprès des ducs de Bavière.

Il ne rencontra que le duc Guillaume : le duc Louis se trouvait en ce moment à la suite de l'armée impériale. Cela même était une preuve que leurs dispositions antérieures n'avaient pas changé : ils restaient fidèles à la politique de l'Empereur et nourrissaient toujours la même hostilité contre le duc de Wurtemberg. Peu après le retour de Langey, au milieu de mars, François Ier leur avait envoyé le sieur de Beauvais, Etienne de Laygues, avec une mission de pacification [2]. Etienne de Laygues ne réussit pas. Langey ne devait pas avoir plus de succès. L'article essentiel de sa charge était la restitution des 100.000 écus [3]. Le Roi ne voyait point quelle « raisonnable excuse » pourraient prendre les ducs pour la différer, et il comptait sur cette somme pour payer 3.000 lansquenets

1. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 344.

2. Le 15 mars 1536, mandement au trésorier de l'Épargne de payer à « Estienne de Laygues, sieur de Beauvais, gentilhomme de la Chambre, 720 livres tournois pour 90 jours entiers à raison de 8 livres tournois par jour a commencer du 15 mars qu'il a été expedié a Crémieu pour aller comme ambassadeur du Roy en Allemagne devers aucuns princes et seigneurs dudit pays leur porter lettres de créance. » B. N., Clairambault 1215, f. 74 v°. — Heyd, *op. cit.*, III, p. 241. — Stumpf, *op. cit.*, p. 186-188.

3. *Memoires de Guillaume du Bellay*, p. 344-345. — Fragment d'une lettre de Guillaume du Bellay, sans date, B. N., Dupuy 269, f. 79-80.

dont il avait à ce moment fort besoin. « Surtout mectez peine, écrivait-il à son ambassadeur, de recouvrer iceulx deniers deppostez, car plus grant service ne me sçauriez faire qu'en ce faisant pour ceste heure ». Langey s'inquiétait de n'avoir pas toutes les pièces nécessaires pour procéder à la restitution : il réclamait notamment une quittance qu'il supposait devoir être dans les papiers de Hélouin de Lin, l'ancien receveur de la Cour de Rouen, qui avait avec lui assisté à la consignation. Il craignait que le duc Guillaume n'arguât de l'absence de cette pièce pour traîner les choses en longueur. Il fut assez difficile de la retrouver : un moment on la crut perdue, et le Roi ordonna à Langey de rendre aux ducs leurs obligations et de leur bailler « quittance si ample qu'ils voudront », pour les contenter [1]. Mais le duc Guillaume invoqua d'autres prétextes : il prétendait d'abord que ce n'était pas leur faute si la ligue conclue à Scheyern n'avait pas eu le résultat qu'on en attendait ; il allégua les frais considérables qu'ils avaient dû faire et dont la somme consignée constituait à peine l'équivalent. C'étaient là des arguments que Langey avait déjà entendus et réfutés. En janvier, les ducs avaient refusé de rendre l'argent parce que, disaient-ils, la guerre n'était pas encore sûre entre Charles-Quint et François Ier. Maintenant que la guerre avait éclaté, ils objectaient que rendre la somme ce serait donner à l'Empereur « occasion ou couleur de dire qu'ils auroient baillé argent au Roy pour luy faire la guerre. » Les ducs de Bavière n'avaient pas toujours eu de semblables scrupules : depuis qu'il fréquentait « les Allemagnes ». Langey ne leur avait jamais vu tant de délicatesse pour la maison d'Autriche. Il lui fut impossible de tirer autre chose du duc Guillaume. Bien plus, celui-ci se hâta de se débarrasser du trop pressant diplomate, en le priant de quitter le duché, « pour doubte qu'il ne vînt à la congnoissance dudict seigneur Empereur ou du roy des Romains et que commandement *lui* fust faict (auquel *il* n'osast désobéir) de le livrer entre leurs mains. » Comprenant qu'à insister davantage il n'obtiendrait rien de plus, qu'il risquerait même de tomber au pouvoir des Impériaux, Guillaume du Bellay quitta la Bavière pour se retirer à Bâle, où il pourrait tranquillement attendre la réponse du comte Palatin.

Langey avait de bons amis dans cette ville, parmi les réformateurs ou les imprimeurs. Sans parler de Myconius, il y connais-

1. François Ier à Guillaume du Bellay, Lyon, 12 et 20 juillet ; Jean du Bellay à Guillaume, Lyon, 12-16 juillet. B. N., Dupuy 269, f. 12-13 ; Trincant, *op. cit.*, f. 154.

sait Simon Grynée, un des protecteurs de Bigot (qu'il devait y faire venir à la fin de cette même année), Oporin, peut-être même ce Jean de Morel, d'Embrun, qui devait devenir le meilleur ami de Joachim du Bellay après avoir été un des plus précieux agents de Langey en Allemagne et au Piémont. Au sortir des aventures dangereuses qu'il avait courues en Allemagne, il put goûter, dans ce milieu d'humanistes et d'esprits éclairés, quelques journées d'une délicieuse sécurité agrémentée de savantes conversations. Surtout il avait à sa disposition quelques-uns des plus actifs imprimeurs du temps, et son séjour à Bâle fut marqué par la composition et la publication de plusieurs écrits dirigés contre l'Empereur.

Il n'avait pas tardé, en effet, à recevoir la réponse du Palatin, un refus poli : l'électeur envoyait les lettres de créance et celle de l'ambassadeur à Ferdinand « vicaire général de l'Empire, pour y pourveoir ainsi qu'il jugeroit bon estre [1] ». Pour suppléer à la diète qu'on lui refusait ainsi, Langey rédigea une lettre circulaire qu'il adressa aux Électeurs et aux autres princes de l'Empire : il protestait contre le traitement dont il était l'objet, montrant combien il était contraire aux lois du Saint-Empire, dont les rois de France avaient toujours été les défenseurs. Il exposait à grands traits les droits de son maître sur le duché de Milan, rejetait sur l'Empereur la responsabilité d'une guerre que leur médiation pouvait peut-être encore arrêter. Cette lettre fut imprimée en latin et en allemand [2]. Il en fut de même d'une autre lettre plus longue écrite « par ung serviteur du Roy très chrestien à ung secrétaire alemant son amy [3] ». C'était un exposé très détaillé des droits de

1. *Mémoires de Guillaume du Bellay*, p. 345. — Guillaume du Bellay à François Ier, Bâle 12 août 1536. B. N., Dupuy 269, f. 22-23.

2. « Literæ a legato Christianissimi Regis et serenissimorum ejus liberorum ad principes Electores et alios sacri Romani Imperii principes. Datæ mense Julio MDXXXVI » dans les *Exemplaria*, p. 139-146. — « Translation des lettres envoyées aux electeurs et aultres princes de l'Empire universellement a tous et a checun en particulier ». De la main de Guillaume du Bellay. B. N., Dupuy 269, f. 23-25 ; cette traduction est reproduite dans les *Mémoires*, p. 345-348.

3. « *Double d'une lettre escripte par ung serviteur du Roy très chrestien à ung secretaire alemant son amy, auquel il respond a sa demande sur les querelles et differens entre l'Empereur et ledict seigneur Roy ; par laquelle il appert évidemment lequel des deux a esté agresseur autant en la première qu'en la presente guerre. — Au bout d'icelle est adjoustée une arbre de consanguinité d'entre les maisons de France, Austriche, Bourgongne, Milan et Savoie : par laquelle il appert évidemment qui vient aujourd'huy à la sucession des dictes maisons.* » S. l. n. d. B. N., Imp. Lb 30 65 ; Dupuy 452, f. 183-184 (l'arbre genealogique). Cette lettre est reimprimée dans l'*Epitome*, f. 78-101. — Le texte latin est reproduit dans les *Exemplaria*, p. 73-117.

François Iᵉʳ sur la Savoie, dont la conquête avait été représentée comme la cause déterminante de la rupture. Par le simple récit des faits depuis le début du règne, l'auteur tendait à prouver que l'Empereur était bien véritablement l'agresseur contre qui le roi de France était contraint de se défendre. Pour rendre plus claire la preuve de ce qu'il avançait il avait joint à sa lettre « un arbre de consanguinité d'entre les maisons de France, d'Austriche, Bourgongne, Milan et Savoie : par laquelle il appert évidemment qui vient aujourd'huy à la succession desdictes maisons ». Enfin il laissa aux imprimeurs, avec ordre d'en répandre les exemplaires, plusieurs pièces latines comme la lettre au Pape, du 11 mai, les lettres de créance du 31 mai, une lettre explicative de l'ambassadeur aux princes allemands, etc. Ces pièces réunies en un même opuscule parurent dans le courant du mois d'août, par conséquent peu après le départ de Langey [1].

A part ces essais curieux d'appel à l'opinion publique, si l'on peut ainsi dire, la mission de Langey avait été peu féconde en heureux résultats : il n'avait pu empêcher la plupart des princes de manifester leur loyalisme à l'égard de l'Empereur ; il n'avait obtenu que des bonnes paroles et pas un écu du duc de Bavière. Quant aux gens de guerre, écrivait-il lui même au Roi, « il n'y a ordre de vous en faire lever pour ce temps. Par cy-devant, en eussiez eu prou et des plus agguerris. Je trouve que pour le présent ils seront par deçà de troys espèces : les ungs qui se disent évangélicques et courent contre vous comme contre leur principal persécuteur ; les aultres qui se disent papisticques, comme contre le Turcq, car les Impériaulx ne vous baptisent point aultrement : la tierce espèce meslée des deux aultres n'adore Dieu ne déesse que leur mère la guerre, et ceux-là si vous eussiez faict levée de bonne heure, vous eussent tous suyvy, car ilz disent que vostre argent vient myeulx que celuy de l'Empereur, et prou en a qui ont longtemps attendu si vous les demandiez, lesquels depuys ont pris party de l'Empereur [2] ». Ces échecs n'étaient nullement imputables à Langey. Jamais il n'avait déployé plus d'activité, jamais il n'avait su, dans les personnages plus divers, faire preuve de plus

1. *Exemplum responsionis christianissimi Galliarum Regis ad protestationem qua Cæsarea Majestas Romæ in eum invecta est. Adjecta sunt et alia lectu non indigna, quæ ad utriusque Principis aliorumque causam plenius ac certius cognoscendam vehementer facere (si legere non gravaberis) facile intelliges.* Anno MDXXXVI mense augusto. In-4, 16 f., avec, à la fin, un tableau généalogique. B. N., Impr., Lb. 30⁶⁴.

2. Guillaume du Bellay à François Iᵉʳ, lettre citée, de Bâle, 12 août.

d'habileté. Mais il s'était heurté à trop d'obstacles conjurés contre lui. On peut s'étonner même qu'avec les ressources médiocres dont il disposait, il ait pu tirer quelque parti d'une situation si fortement compromise.

Au retour, Langey passa par la Suisse. Il appuya les efforts qu'y dirigeaient les envoyés extraordinaires du Roi, les sieurs de Beauvais et d'Izernay, pour combattre les intrigues impériales, rappeler les cantons catholiques à l'observation de leur alliance avec la France et obtenir les levées de troupes dont l'invasion de la Provence par l'Empereur rendait la nécessité chaque jour plus urgente. Il est cependant fort probable qu'il n'assista pas à la diète de Bade du 22 août. Il passa ensuite par Lyon, où « Messieurs du Conseil », que le Roi y avait laissés, l'arrêtèrent, pour faire imprimer en français la lettre du serviteur du Roi au secrétaire allemand dont la traduction allemande avait été publiée à Bâle [1]. Enfin le 25 août il rejoignait la Cour à Valence [2]. — Ainsi se terminait la dernière mission de Langey en Allemagne. Il ne devait pas cesser jusqu'à sa mort de suivre les affaires allemandes, mais il allait à l'avenir porter ses pas dans une autre direction. C'est désormais le Piémont qui sera le théâtre principal de son activité non plus seulement diplomatique, mais encore militaire.

1. « Deniers payés par ordonnance à Guillaume du Bellay, sieur de Langey. 337 livres tournois 10 sous par lettres données à Valence le dernier aoust 1536 pour son remboursement de pareille somme qu'il avoit payée pour l'impression de certaines lettres qu'il avoit fait imprimer de l'ordonnance et commandement du Roy tant en la ville de Lyon qu'en la ville d'Allemagne et icelles fait porter en plusieurs et divers lieux, villes et endroits du pays d'Allemagne pour faire entendre à ceux dudit pays la justification du Roy allencontre d'autres que l'Empereur avoit semblablement fait imprimer et semer audit pays, faisant entendre par icelles contre vérité plusieurs faux propos et parolles mal sonnans au scandale et préjudice du Roy et de son royaume. » B. N., Clairambault 1215, f. 75.

2. « Je ne suis icy que d'hier, car en passant à Lyon Messieurs du Conseil m'ont arresté pour faire imprimer en françois ce que je vous monstray à vous M. de Beauvais sous ung tilleul a Solleure, qui ja est imprimé en allemant. Si des choses que j'ay laissees à imprimer en Allemagne, il vous en vient des pacquets, je vous prie les me envoyer... » Guillaume du Bellay à MM. de Beauvais et d'Izernay, de Valence, 26 août 1536. B. N., Clairambault 335, f. 271.

LIVRE QUATRIÈME

LE GOUVERNEMENT DU PIÉMONT

(1536-1543)

CHAPITRE PREMIER

La Conquête du Piémont

(1536-1537)

I

A son arrivée à Valence, Guillaume du Bellay trouva la Cour en deuil. Une quinzaine de jours auparavant, le 10 août, le dauphin François, ayant bu un verre d'eau glacée après une séance fort animée de jeu de paume, était mort subitement. La soudaineté de cette mort fit croire à un empoisonnement. L'écuyer du prince, Sébastiano de Montecuculli, originaire de Ferrare, fut arrêté, soumis à la question : il avoua, puis se rétracta. On trouva en sa possession des pièces qui furent considérées comme fort compromettantes : un traité sur la manière de se servir des poisons, un sauf-conduit et des lettres d'Antonio de Leyva, le principal lieutenant de Charles-Quint. On voulut croire à un crime prémédité, dont ce dernier, ainsi que Fernand de Gonzague, prince de Melfetto, auraient été les instigateurs. L'enquête se poursuivait en ce sens lorsque Langey rejoignit le Roi. François Ier le chargea de la suivre avec soin pour faire du procès, lorsqu'il serait terminé, une relation officielle que l'on répandrait partout et dont on userait au mieux des intérêts du roi de France [1].

En attendant, les préparatifs de défense contre les Impériaux étaient poussés plus activement que jamais. Tandis que Mont-

1. Langey aux sieurs de Beauvais et d'Yzernay, en Suisse, Valence, 26 août [1536] B. N., Clairambault 335, f. 271. Une autre lettre, adressée au chancelier et datée de Valence 28 août 1536, est mentionnée dans l'*Inventaire des autographes et documents historiques composant la collection de M. B. Fillon*, Paris, 1877, série III, IV, p. 6, nº 313 — Sur l'affaire de Montecuculli, cf. Decrue, *op. cit.*, p. 280-281, et la *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 150-151, 184-200 : l'auteur reproduit un certain nombre de pièces inspirées par la mort du dauphin François

morency se fortifiait dans son camp retranché d'Avignon, et, de là, surveillait les mouvements de l'adversaire établi aux environs d'Aix, à Valence le Roi concentrait les troupes levées en Suisse et les envoyait au fur et à mesure à son lieutenant. Des rapports très fréquents le tenaient au courant de ce qui se passait en Provence et les relations étaient très actives entre Valence et Avignon.

Guillaume du Bellay fit, au moins à deux reprises, le voyage entre les deux villes. Une première fois, au début de septembre, il vint à Avignon, sans doute avec le nouveau dauphin Henri qui y arriva le 2 [1]. Il put admirer les dispositions prises par le Grand-Maître et connaître les dernières informations relatives aux Impériaux. Charles-Quint se trouvait dans la plus grande nécessité. Après une démonstration inutile sur Arles, il était rentré dans son camp. On apprit alors qu'il procédait à des préparatifs de départ : il avait passé une revue générale de ses troupes et ordonné à tous de se tenir prêts « à desloger au jour que l'on leur feroit à sçavoir, et se garnir chacun des vivres pour huict ou dix jours pour emporter avec soy, la part qu'il les voudroit mener... ». On ignorait quel dessein agitait l'Empereur, quelle direction il ferait prendre à ses troupes. L'arrivée de Doria avec son escadre à Marseille et l'envoi de l'artillerie impériale de ce côté faisaient craindre une descente en Languedoc combinée avec une attaque contre le camp d'Avignon [2].

Ces nouvelles apportées à Valence par Langey déterminèrent chez le Roi le désir de partir aussitôt pour Avignon. François Ier voulait soutenir en personne l'attaque de l'Empereur et au besoin décider avec lui de l'affaire en champ clos [3]. La majorité du Conseil consulté objecta que le Roi devait laisser cet honneur au Dauphin : qu'en cas d'échec, Valence pourrait servir de point d'appui pour une nouvelle armée et de réduit à une seconde ligne de défense. Finalement on décida d'envoyer de nouveau Langey au camp d'Avignon « sçavoir au vray quelles forces il y avoit, quelles nouvelles on auroit de l'Empereur, et quel seroit l'advis sur cest affaire du Dauphin, du Grand-Maistre et des capitaines estans auprès de luy [4] ».

1. Montmorency à M. de Humières, d'Avignon, 6 septembre ; le dauphin Henri, au même, de Valence, 28 août ; du camp, 4 septembre, B. N., fr. 3008, f. 149, 153, 146.

2. Cf. les lettres citées *supra* et les *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 421-423. — Lanz, *op. cit.*, II, p. 248, Charles-Quint à Henri de Nassau, d'Aix, 4 septembre.

3. Breton au chancelier, de Valence, 3 et 4 septembre. Arch. Nat., J 968, 2 [3] et [4].

4. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 423.

Ce n'était pas la première fois que François Ier manifestait l'intention de rejoindre Montmorency [1]. Mais celui-ci s'y était toujours montré contraire. La nouvelle proposition du Roi rencontra une opposition générale. « Le Conseil incontinent assemblé de notable nombre de capitaines », les mêmes arguments qu'au Conseil de Valence furent reproduits ; on y ajouta encore le suivant : Montmorency et le Dauphin pourraient attendre l'attaque de l'Empereur et la soutenir, dans le camp, sans être contraints d'en sortir. Supposé que le Roi fût présent, s'il ne sortait pas, Charles-Quint pourrait, « après trois ou quatre coups de canon », se targuer de l'avoir attaqué sans qu'il répondît ; s'il sortait, il risquait de tout compromettre. On rappela en outre les nombreuses prédictions menaçantes pour la vie ou la liberté du Roi qui couraient partout et tiraient de la mort inopinée du dauphin François une force singulière. Langey revint donc à Valence avec ordre « principalement et sur toutes choses de le desmouvoir et desconseiller de sa délibération de venir en son camp ». Mais il devait en même temps confirmer les préparatifs de Charles-Quint et la mise en mouvement des troupes impériales.

Cette dernière nouvelle détruisit tout l'effet des conseils de Montmorency. François Ier, n'y tenant plus, aussitôt « commanda qu'on luy appareillast des batteaux et que chacun se tint prest à desloger le lendemain. » Le 10 septembre, il s'embarqua pour descendre le Rhône, et, après avoir couché dans la nuit du 10 au 11 au Pont de Sorgues, il entra le 12 dans le camp d'Avignon [2].

On fut alors fixé sur les mouvements insolites de l'ennemi et sur le véritable objet du plan de l'Empereur : Charles-Quint battait en retraite. Ce fut Martin du Bellay qui en apporta la nouvelle certaine [3]. François Ier eut un moment l'idée de poursuivre les Impériaux ; mais la frontière du Nord était sérieusement menacée, et il décida de distraire une partie des troupes de Provence au secours de Péronne, qui se trouvait dans une situation critique. Il se contenta de faire harceler la retraite de l'Empereur par les chevau-légers de Martin du Bellay, par Jean Paul da Ceri et le comte de Tende. Après des pertes considérables et des souffrances inouïes, l'armée impériale repassa le Var le 23 septembre.

1. Montmorency à M. de Humières, 25 août. B. N., fr. 3008, f. 130.

2. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 424. — Montmorency à M. de Humières, 9 septembre ; le dauphin Henri au même, 11 et 13 septembre. B. N., fr. 3008, f. 152, 154, 156.

3. Guillaume du Bellay à Jean, d'Avignon, 14 septembre, B. N., Moreau 774, f. 40. — Cf. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 429.

Avant de remonter vers le Nord, François Ier voulut se rendre compte des dégâts commis par l'ennemi et pourvoir aussitôt aux remèdes. Il quitta Avignon le 18 septembre et visita successivement Tarascon, Arles, le 19, et Marseille, le 20. Mais l'air était empesté par les débris laissés par les Impériaux. Le Roi n'osa pas aller jusqu'à Aix voir l'emplacement du camp de Charles-Quint, dont on lui faisait une peinture effroyable. Il préféra y envoyer Langey avec « charge de bien visiter la ville et de luy faire rapport des plus nécessaires et urgentes réparations qu'il y conviendroit faire ». Quant à lui, il rétrograda sur Avignon où, le 23, il était déjà de retour [1].

La ville d'Aix avait effroyablement souffert de la guerre. La jugeant impossible à défendre, Montmorency en avait fait réquisitionner les vivres et ravager les environs pour rendre intenable la situation aux Impériaux. Ceux-ci y étaient entrés le 10 août et l'avaient livrée au pillage. Charles-Quint avait cependant refusé de la brûler à son départ : on avait seulement mis le feu au Palais où siégeaient le Parlement et la Chambre des Comptes, à la prière, dit-on, du duc de Savoie, qui voulait anéantir ainsi toute trace de dépendance des terres du Piémont vis-à-vis de la Provence. Ce calcul, si tant est qu'il ait été fait, fut vain, car Montmorency, au début des hostilités, avait ordonné le transfert de tous les titres dans son château fortifié des Baux. Langey se rendit compte des ruines, réunit le président, un certain nombre de conseillers « et les principaux de la ville qui s'y trouvèrent pour lors », et après avoir pris l'avis « des maistres charpentiers, maçons et autres servans au faict de bastiment, feit estimer combien il pourroit couster à réparer le dommage faict ». L'opération ne dura pas longtemps, car, « l'estimation faicte en deniers », Guillaume du Bellay put encore atteindre à Arles le Roi qui, « après avoir ouy son rapport, ordonna laditte somme estre délivrée ès mains de trésoriers et commissaires, pour employer ausdittes réparations [2] ».

Ayant appris, le 28 septembre, que l'Empereur avait définitivement franchi la frontière du royaume, François Ier se hâta de quitter Avignon [3] et de gagner Lyon où il parvint dans les premiers jours d'octobre. Il se préoccupa aussitôt de faire achever le

1. Breton au chancelier, d'Avignon, 18 et 24 septembre ; le même à Jean du Bellay, d'Arles, 19 septembre, Arch. Nat., J 968, 2[5 et 7] ; B. N., Dupuy 265, f. 297. — *Memoires de Martin du Bellay*, p. 430.

2. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 4 0.

3. Breton au chancelier, de Donzères, 30 septembre, Arch. Nat., J 968, 2[10].

procès de Sébastiano de Montecuculli, qu'on avait instruit durant le mois de septembre. Le 7 octobre, le malheureux écuyer fut condamné à être écartelé devant l'église Saint-Jean et à avoir la tête coupée et « fichée au bout d'une lance qui sera pousée sur le pont du Rosne [1] ». Ce supplice consacrait l'hypothèse de l'empoisonnement et donnait plus de consistance à l'accusation de complicité lancée contre les capitaines généraux de l'Empereur. En dépit des protestations énergiques d'Antonio de Leyva, peu de jours avant sa mort, et de Fernand de Gonzague, qui menaça de provoquer « tous gentilshommes de France ou autre nation qui vouldroient maintenir ledict empoisonnement avoir esté procuré par luy [2] », peut-être même à cause de ces protestations, on affecta, à la Cour de France, de croire à un complot dont il fallait chercher l'origine et faire porter la responsabilité jusqu'à l'Empereur lui-même.

C'est Guillaume du Bellay que François I[er] chargea d'exprimer et de répandre la version officielle. Nous ignorons s'il rédigea le compte-rendu du procès dont il parlait dans sa lettre du 26 août. Mais un fait certain, c'est que l'affaire de Montecuculli tient une place importante dans une lettre qu'à la fin d'octobre ou au début de novembre, le Roi adressa aux princes et États de l'Empire et qui est l'œuvre de Langey [3]. François I[er] se défend d'avoir recherché l'alliance du Sultan : il s'est contenté d'une « abstinence de guerre » avec Barberousse ; et encore c'est l'attaque de Doria contre Marseille qui l'y a contraint. Et après avoir rappelé le discours de Charles-Quint devant le Pape, l'attaque de toutes ses frontières par les Impériaux, alors que les négociations n'étaient pas encore rompues, et l'invasion de la Provence, il en arrive à la mort du Dauphin, « la plus énorme et plus cruelle meschanceté que oncques depuis la mort de Jhesus-Christ feust entreprise... » Il n'hésitait pas à mettre en cause l'Empereur. « Le comte Sébastian de Montecuculli exécuteur de ce malheureux faict a, jusques à l'article du supplice et de la mort, en ses confessions privées et

Cf. une copie de l'arrêt sur parchemin et collationnée sur le texte original, B. N., Dupuy 547, f. 308, et, dans la *Cronique du roy Françoys I[er]*, p. 184-189, une autre reproduction de l'arrêt et le récit du traitement ignominieux que la foule fit subir aux débris du cadavre.

2 L'évêque de Mâcon [Ch. Hémart de Denonville], à Montmorency, Rome, 11 novembre [1536], B. N., fr. 3053, f. 64.

3. Le texte latin de cette lettre se trouve dans le recueil déjà cité, *Exemplaria litterarum*... etc., p. 147-152; une copie de la traduction française est B. N., fr. 3915, f. 33-35.

publiques, allégué pour ses autheurs Anthoine de Lève et Ferrand de Gonzague, principaulx du camp et conseil de l'Empereur, et que ledict Ferrand après luy avoir faict de grandes promesses pour entreprendre la mort de quelque personnaige l'introduisit vers l'Empereur et après l'avoir interrogé de ma façon et manière du boire et du menger, l'envoya devers ledict de Lève avec charge d'exécuter ce que par icelluy de Lève luy seroit ordonné, et lequel de Lève luy auroit ordonné d'empoisonner moy et aultres des myens telz qu'il luy pleust ». — A cette accusation formelle, Fernand de Gonzague avait déjà répondu par ses cartels. Le gouvernement impérial crut devoir à son tour publier une réfutation, qui fut rédigée par Granvelle [1]. Il ne semble pas que le roi de France ait, après cette réplique, persisté dans ses attaques [2]. L'affaire en resta là et l'on souleva contre l'Empereur d'autres griefs et de plus fondés.

Cette lettre n'était qu'une des manifestations de la politique que François Ier suivait en Allemagne et dont il se reposait spécialement sur Langey. Plus que jamais il était nécessaire de se concilier les princes allemands. En vue de la reprise prochaine de la guerre, Charles-Quint multipliait les efforts pour obtenir le concours des ducs de Bavière et des protestants, la paix religieuse. Il venait d'envoyer, auprès de son frère, Held avec des instructions dans ce sens [3]. Il se montrait disposé à de larges concessions pour sauvegarder « l'auctorité impériale et romaine ». Surtout, ayant

1. « Lectre privée responsive d'ami à autre, confutant l'imputation controuvée et publyée calumpnieusement et sinistrement du cousté du roy de France et par ses ministres contre l'Empereur et aucuns princes ses serviteurs, sur la mort du feu Daulphin. » (10 décembre 1536). *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, II, p. 500-514.

2. Cependant l'accusation est reprise dans un opuscule publié en 1537 et dédié précisément à Guillaume du Bellay : *Nouvelle pour les Françoys : à l'encontre de la nouvelle entreprinse des ennemys — comprenant la manière d'éviter tous poisons, avecq les remedes à l'encontre d'iceulx, dédié au gentilhomme qui a faict response au secrétaire alemand son amy sur le différent de l'Empereur et du Roy très chrestien Françoys premier de ce nom.* Si quid mortiferum biberint, non nocebit eis. Marci ultimo [par Bertrand de la Luce, docteur en médecine]. — Avec privilège du Roy. — On les vend à Paris, en la rue Neufve Nostre-Dame a l'enseigne de Sainct-Jehan Baptiste, près Saincte Genevièfve des Ardens, par Denys Janot. — Le privilege est daté de Meudon, 4 août 1537. Indépendamment du traité des poisons, le libelle renferme une lettre à Langey, du 26 octobre 1537 (1536), et une épigramme latine où il est fait allusion aux nombreux écrits composés par Langey pour réfuter les attaques des Impériaux.

3. Instructions secretes de l'Empereur pour Mathias Held, envoyé à Ferdinand, octobre 1536. Lanz, *op. cit.*, II, p. 268-272.

appris que « journellement vont et viennent par Allemaigne gens de la part du roi de France pour y mener practiques à l'encontre » de l'Empereur et de son frère, il recommandait de « tenir main et pourveoir de prendre ceulx que l'on pourra attraper, de sorte toutesfoys que ce ne soit irritement en Germanie et que le bruyt n'en soit plus avant que l'effect ». En même temps il faisait répandre en Allemagne, comme en Italie [1], des lettres qui rejetaient sur François Ier la responsabilité de la rupture et devaient tourner contre lui l'opinion de la chrétienté.

Le roi de France de son côté ne restait pas inactif. Dès le milieu de septembre et sur son ordre, Langey dépêchait un agent du landgrave de Hesse et préparait pour ce prince « ung bien long discours des affaires de par deçà [2] ». Il était en correspondance ordinaire avec le docteur Walter, un des hommes de confiance du landgrave, et lui transmettait les désirs de son maître [3]. Avec des ducs de Bavière, mécontents de l'Empereur, mais pleins d'appréhensions devant l'attitude des princes protestants, les négociations avaient repris, en vue de renouveler l'alliance d'autrefois [4]. Enfin la diffusion des lettres impériales appelait une réponse. Guillaume du Bellay, qui depuis plus de quatre ans était le rédacteur attitré de ces épîtres royales, en composa deux, la première dont nous venons de parler, une seconde qui est datée du 22 janvier 1537 [5]. Toutes deux réfutaient les principales accusations propa-

1. Il s'agit du *Recueil d'aucunes lectres et escriptures* déjà mentionné. Une traduction néerlandaise fut achevée d'imprimer le 17 août, et le 18 novembre 1536 notre ambassadeur à Rome écrit à Montmorency qu'il vient d'en trouver un exemplaire et qu'il le lui envoie. B. N., fr. 3053, f. 52.

2. Guillaume du Bellay à Jean, Avignon, 14 septembre, B. N., Moreau 774, f. 40.

3. Guillaume du Bellay au docteur Walter, 20 décembre 1536, 26 janvier 1537. Archives de Marbourg.

4. Riezler, *Geschichte Baierns*, IV, p. 289, parle d'une mission de Guillaume du Bellay à Munich, au mois d'octobre : il confond avec celle de juillet-août 1536. Guillaume a passé près du Roi les derniers mois de 1536.

5. *Ad universos Imperii Romani ordines Christianissimi Regis de indicendo conventu deque sibi oblatis per Solimanum Turcarum regem pacis conditionibus epistola. Lutetiæ, die XXII Januarii MDXXXVI, ad calculum gallicum* [1537]. Reproduit dans les *Exemplaria*, p. 167-174. — Vers le même temps, probablement en décembre 1536, Langey écrivit encore une autre lettre, au nom du Roi, adressée à l'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, pour protester contre l'indigne traitement que son neveu Joachim, le nouveau margrave de Brandebourg, avait infligé à un secrétaire de Guillaume du Bellay. Cet incident se rattache à la précédente mission de Langey en Allemagne. *Expostulatoria Christianissimi Regis epistola de violato tabellario, ad amplissimum cardinalem Moguntinum, qua conventus item ad disceptandam Mediolani controversiam postulatur : tum alia quaedam explicantur ad retinendae publicae concordiae rationem facientia* (sans date). Dans les *Exemplaria*, p. 153-166.

gées par les Impériaux contre le roi de France. Celui-ci y affirmait sa sympathie et son désintéressement pour les princes allemands ; il s'expliquait sur ses rapports avec les Turcs. C'était là le grand grief invoqué contre lui. Il montrait comment la politique de Charles-Quint l'avait pour ainsi dire contraint de se rapprocher du Sultan. Il affirmait n'avoir en rien sacrifié l'intérêt de la chrétiente. Il terminait en sollicitant l'avis de ses alliés qu'il faisait juges de sa conduite, et leur demandait, ce qu'il avait déjà fait à plusieurs reprises, de lui accorder une journée où les droits de chacun seraient exposés et où l'on pourrait par suite décider qui de l'Empereur ou du roi de France était le provocateur, la cause initiale de la rupture et l'auteur responsable de la guerre qui allait recommencer au printemps de 1537.

II

Le prélude des hostilités fut le lit de justice du 15 janvier, dans lequel François I[er] déclara confisqués sur Charles d'Autriche les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais. Le Roi et Montmorency décidèrent de se rendre en personne dans le Nord pour diriger la campagne contre l'Artois. Mais il fallait aussi garantir la frontière des Pyrénées et celle des Alpes. La conservation des places du Piémont en particulier était de la plus grande importance, si l'on voulait garder ouvertes les routes qui conduisaient dans l'Italie du Nord [1]. Tandis que la défense du Midi fut confiée au roi de Navarre, celle du Piémont fut réservée à M. de Humières, antérieurement lieutenant-général du roi en Dauphiné. Mais avant de l'y envoyer, le Roi voulut être renseigné exactement sur la situation réelle du pays et y faire prendre les mesures les plus urgentes pour le maintien de son autorité. C'est pourquoi vers la fin de janvier 1537, il y dépêcha Guillaume du Bellay [2].

1. Dès le 16 novembre 1536, les ambassadeurs de France à Venise, Georges d'Armagnac et Georges de Selve, indiquaient à Montmorency l'importance du Piémont et la politique qu'il y fallait suivre : « L'on tient par deçà que l'ung des principaulx poincts auquel se doibt avoir l'œil est a la garde et deffense des lieux tenuz en Piedmont par le Roy, non pas en multipliant despense ne augmentant le nombre de gens, mais bien entretenant ceulx qui y sont de présent, tant de leurs gages comme des choses nécessaires pour la garde desdicts lieux, esquelx se peult dire que gist de présent la réputation des affaires du Roy en Italye. » B. N., fr. 3019, f. 97-98.

2. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 452-453. Le 26 janvier, Guillaume du Bellay était encore à Paris, comme le prouve sa lettre datée de ce jour au docteur Walter. Arch. de Marbourg.

Le seigneur de Langey s'arrêta quelques jours à Lyon pour conférer avec le cardinal de Tournon. Nommé le 2 octobre précédent gouverneur et lieutenant-général en Lyonnais, Beaujolais, Dombes, Bresse, Bugey et Valromey, le cardinal avait en outre la haute surveillance de toute la région du Sud-Est et se trouvait être l'intermédiaire nécessaire entre le Piémont et la Cour. Il centralisait toutes les nouvelles qui arrivaient d'au-delà des Alpes et avait charge de pourvoir aux premiers besoins. Nul n'était mieux placé pour préparer Langey à la mission qu'il avait à remplir. Bien qu'il n'eût pas à se louer particulièrement de l'attitude que quelques mois auparavant, dans une affaire privée [1], le cardinal avait prise à son égard, Guillaume du Bellay fut très bien accueilli par le gouverneur du Lyonnais, et celui-ci se montra bien aise de l'envoi en Piémont d'un homme sur lequel il comptait pour rétablir les affaires du Roi, déjà compromises [2].

Les Français avaient profité de la retraite des Impériaux et du départ de Charles-Quint vers l'Espagne, pour reprendre l'offensive en Piémont et recouvrer les quelques places qu'ils avaient dû évacuer. Ils possédaient au début de 1537 : Turin, où commandait depuis novembre, à la place du sieur de Burie fait prisonnier, Guy Guiffrey, sieur de Boutières, et quelques châteaux aux alentours ; Verseil, avec le capitaine Blanche, Vigliano, avec le capitaine Briançon, et Verolengho, avec Tristan de Monneins. Le capitaine Polin occupait Moncalieri et les ponts du Pô : Annibal de Gonzague, comte de la Nyvolare, commandait au delà, à Chieri ; en deçà, Guido Rangone et César Fregose étaient à Pignerol. A ces places s'ajoutaient plus au Sud celles du marquisat de Saluces. Les débouchés des principales routes des Alpes étaient ainsi entre nos mains, mais l'occupation française était loin d'être bien solide.

1. Le Roi avait fait don à Langey d'une somme à prendre sur les amendes encourues par les marchands lyonnais qui avaient, contrairement aux ordonnances royales, trafiqué des draps de soie avec les Génois. Le cardinal se fit l'écho des marchands mécontents qui prétendaient que les ordonnances étaient abolies : il soutint leurs réclamations, car il avait besoin de leur concours financier. Il lésait ainsi les intérêts de Guillaume du Bellay, probablement sans être animé d'aucune intention hostile contre lui. Cependant il crut bon dans une lettre au cardinal du Bellay, 28 novembre 1536, de protester de son amitié pour Langey. Voir cette lettre B. N., Dupuy 263, f. 49, et en général sur cette affaire des draps de soie, les lettres du cardinal de Tournon au chancelier. Arch. Nat., J 965, 7[47, 54, 57, 60, 61]. Cf. Isaac, *Le cardinal de Tournon lieutenant-général du Roi à Lyon* (*Positions des mémoires pour le diplôme d'études de la Faculté des lettres de Paris*, 1901).

2. Langey quitta Lyon, le 3 février. Tournon à [Jean du Bellay (?)], Lyon, 4 février [1537], B. N., Dupuy 263, f. 33.

Elle était des plus précaires dans le marquisat de Saluces. Et c'était même là la cause principale de la dépêche de Langey [1]. Au mois de juin précédent, François, investi du marquisat en février 1532, avait passé à l'Empereur : il avait renvoyé à François Ier le collier de l'Ordre, s'excusant de sa défection sur la nécessité de mettre en sûreté sa personne et son état [2]. Le Roi l'avait remplacé par son frère aîné Jean-Louis, qui était en prison depuis 1531. Au mois d'août, il l'avait fait remettre en liberté ; et comme le nouveau marquis était « entre le fol et le peu sage », qu'il avait le cerveau fort « bisarre et assez embrouillé », bref qu'il était d'esprit borné et faible de caractère, on lui donna pour le guider et le surveiller un gentilhomme gascon, l'écuyer de Saint-Julien [3]. La précaution se révéla excellente. A peine eut-il franchi les Alpes que Jean-Louis se laissa prendre aux intrigues de François, « plus cault et malicieux que luy ». « Les deux marquis de Saluces sont ensemble », écrit Tournon le 25 octobre [4]. François n'eut pas de peine à rentrer dans les principales villes du marquisat et se mit en devoir de dépouiller son frère : il faisait fortifier le château de Carmagnola, ravageait Valfenière et ne craignait pas d'attaquer la ville même de Saluces. Il aurait occupé Verzuolo, si Saint-Julien n'avait eu la présence d'esprit de s'en faire remettre la garde dès le mois d'octobre [5], et de fortifier la place, qui commandait les routes de la Varaita et de Castel-Delfino.

Malgré les protestations de Jean-Louis au comte de Saint-Pol et à Montmorency [6], à qui il se plaignait vivement de son frère et

1. Arch. Nat., J 961, 11[57]. Mandement de verser à Martin de Troyes, commis au payement des frais extraordinaires des guerres, 1500 livres tournois « pour l'estat de troys moys du sieur de Langey, à cause de la charge que le Roy luy baille au marquisat de Saluces. » [début de 1537].

2. François de Saluces à Montmorency, 4 juillet, B. N., fr. 2998, f. 81. — Cf. *Cronique du roy Françoys Premier*, p. 147-149, 150-151.

3. Breton au cardinal du Bellay, Valence 20 août ; le cardinal du Bellay à François Ier, Paris, 27 août. B. N., Dupuy 265, f. 286 ; 269, f. 16 — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 422.

4. Tournon au chancelier, 25 octobre, Arch. Nat., J 965, 7[31].

5. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 422 ; Arch. Nat., J 962, 14, n° 17 : Mandement de verser à Martin de Troyes 1200 écus pour les délivrer au sieur de Saint-Julien qui payera « les despenses faictes à la réparacion et fortifficacion du chasteau de Verzeul, vivres et munycions fournyes en icelluy despuis le premier jour d'octobre mil cinq cens trente six jusques au XXVe de juing mil cinq cens trente sept, durant lequel temps icelluy de Sainct-Julian garda ladicte place... « [sans date, peut-être du début de 1539].

6. Jean-Louis de Saluces à Montmorency, 5 et 26 décembre [1536], B. N., fr. 3010, f. 28 ; 3005, f. 168.

l'accusait de faire « du piz qu'il peult ». François Ier considéra les deux marquis comme également coupables de trahison et ordonna au Parlement de Grenoble de procéder contre eux, le plus rapidement possible [1]. Les deux frères se réfugièrent en territoire impérial, mais François continua ses tentatives contre les villes du marquisat. Langey se rendit à Verzuolo, auprès de Saint-Julien, pour prendre des mesures de défense [2]. Il fut bientôt débarrassé de François, qui à la fin mars se fit tuer devant Carmagnola [3]. La mort de François, l'insignifiance de son frère, les pratiques nouées par Langey avec les quelques personnages demeurés fidèles aux deux marquis, avec le capitaine de Revello par exemple, permirent de recouvrir le marquisat dans sa totalité et de le garantir contre les Impériaux. La situation légale du pays ne fut réglée qu'après le retour de Langey à la Cour. Remettant à plus tard le soin de châtier ceux des habitants qui avaient favorisé la trahison [4], François Ier confia d'abord la surveillance du pays à un certain Alberto Gat, vicaire d'Ast [5], puis conféra l'investiture du marquisat à un autre frère des deux marquis précédents, à Gabriel de Saluces, évêque d'Aire, qui entra, dans l'été de 1537, en possession de ses domaines [6].

Dans le Piémont proprement dit, la situation n'était guère meilleure que dans le marquisat. La discorde régnait entre les chefs. Italiens et Français ne s'entendaient pas : ç'avait été la cause de l'échec de Burie dans sa tentative pour prendre Casal.

1. Commission donnée à Jean Bertrandi de citer devant le Parlement de Grenoble François et Jean-Louis de Saluces, pour y être jugés sur le chef de haute trahison et lèse-majesté, 2 janvier 1537, Arch. Nat., J 964, 52 ; B. N., lat. 11.850, f. 459 ; Dupuy 150, f. 158, lettre du même jour aux conseillers, et f. 159, lettre aux mêmes, du dernier jour de janvier (copies).

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, Verzuolo, 7 avril 1537, B. N., fr. 3079, f. 85. Il y rapporte la nouvelle — inexacte — de la mort de Jean-Louis.

3. Guido Rangone à Montmorency, Pignerol, 28 mars 1537, B. N., fr. 3019, f. 174. — Breton au chancelier [A. Dubourg] du camp près Hesdin, 4 avril 1537, Arch. Nat., J 968, 2²⁰. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 455-456.

4. François Ier à Francisque de Pontremoli, 13 mai 1537, B. N., fr. 3088, f. 116.

5. Arch. Nat. J 962, 12¹⁵. — François Ier et Montmorency à M. de Humières, 19 et 20 mai, B. N., fr. 3008, f. 176 ; 2995, f. 79. — Le choix de Gat excita des protestations : on l'accusait d'avoir conseillé le marquis François dans sa trahison ; il avait la réputation d'être « homme d'esperit, mais fynct » et qui plus est, « pilhard ». Claude Bellièvre au chancelier, 24 juin 1537, Arch. Nat., J 966, 5. Voir une lettre de Gat adressée à François Ier, de Saluces, 19 juillet [1537], B. N., fr. 17.357, f. 28.

6. François Ier à Gabriel de Saluces, sans date; Gabriel de Saluces à M. de Humières, Revel, 15 septembre, B. N., fr. 3008, f. 174 (copie) ; 3120, f. 140.

Même entre capitaines italiens, les divisions étaient fréquentes et très vives. Jaloux les uns des autres, fort convoiteux et très susceptibles, le moindre incident était prétexte à conflit. En particulier une « dissention mortelle » s'était élevée entre Guido Rangone et son beau-frère César Frégose d'une part, et d'autre part Francesco de Gonzague, seigneur de Bozzolo, surnommé le Cagnin (Il Cagnino) [1]. L'occasion en fut un froissement d'amour-propre. Le Cagnin avait composé avec les Impériaux de Carignan sans en référer à Guido Rangone, qui avait le commandement général des Italiens levés au nom du Roi pour secourir le Piémont. Guido en fut blessé. Le Cagnin, de son côté, vit avec peine la faveur dont jouissaient, auprès de François Ier, Guido et son beau-frère César Frégose. Une partie de ses gens de pied ayant été cassés, il y vit l'action de ses adversaires. Des propos aigre-doux et des paroles malsonnantes furent échangées. Une lettre de l'Arétin, injurieuse pour César Frégose, vint précipiter la crise. César accusa le Cagnin de l'avoir composée, à tout le moins inspirée : il lui adressa un cartel de défi que le Cagnin s'empressa de relever. L'affaire eut un grand retentissement dans le Nord de l'Italie, jusqu'à Rome [2], et ne pouvait profiter qu'aux Impériaux. C'est pourquoi François Ier avait chargé Langey de connaître du différend et de chercher à mettre d'accord les deux capitaines. Après avoir recueilli les griefs de l'un et de l'autre et écouté leurs plaintes acrimonieuses, il leur représenta le tort que ces querelles faisaient aux affaires du Roi dont ils prétendaient à l'envi être les serviteurs. A César Frégose en particulier, il remontra qu'en envoyant un cartel au Cagnin, il avait enfreint les chapitres de l'Ordre du Roi, dont il était chevalier, car en vertu de ces chapitres, « les chevaliers dudit Ordre ne peuvent envoyer ni accepter cartel ne combat l'un contre l'autre, sans le congé de leur supérieur, qui est le Roy ». Il réussit enfin à leur faire promettre de différer le règlement de cette affaire jusqu'à la fin de la guerre ; et le Cagnin ayant manifesté le désir de se retirer en sa maison, pour prendre l'eau « des baings », Langey s'empressa de lui faire obtenir la permission nécessaire [3].

1. Cette affaire est exposée tout au long dans les *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 453-455.

2. L'évêque de Mâcon à Montmorency, Rome, 29 janvier et 9 février 1537, B. N., fr. 3053, f. 7 v° et 19.

3. La querelle se réveilla par la suite. Cf. B. N., fr. 21.810, f. 11-12, un placard imprimé, avec un cartel du Cagnin, daté de Bozzolo, dernier juillet 1539.

Ces querelles, naturellement, n'étaient pas pour raffermir la discipline parmi les troupes d'occupation ni pour consolider la puissance du Roi dans le pays. A cela s'ajoutaient encore des difficultés sans nombre pour faire vivre l'armée. Il y avait environ 9.000 italiens et 4.000 aventuriers français répartis entre les principales places, où ils étaient comme assiégés, car l'ennemi tenait la campagne et le plat pays. Les vivres manquaient [1]. Depuis un an la guerre exerçait ses ravages sur le pays. De plus un gaspillage effréné avait réduit considérablement les ressources : des capitaines avaient envoyé à Gênes et vers les ports de Ligurie « une merveilleuse quantité de sacz de bled » et s'étaient fait des revenus de la misère générale. A grand peine le sieur de Boutières pouvait mettre un terme « aux robberies et pilleryes » qui se produisaient à Turin : dans beaucoup de villes et villages, les chefs contraignaient les habitants, malgré le payement des exemptions, à fournir pour leurs tables, « qui quatre, qui cinq ou six ou sept escuz par jour, autres un tatz de bledz, de vins, chair et autres vivres ». Impossible d'amener des vivres des lieux qui en avaient encore, car les ennemis tenaient la campagne et surtout les moyens de transport faisaient défaut. Bœufs, chevaux, juments et ânes avaient été pillés. Les gens de pied en usaient pour leurs commodités personnelles. « En aucunes bandes, écrit Langey, il n'y a fretin qu'il n'ait cheval, jument ou asne ». Aussi voyait-on venir l'heure, — prochaine, — où l'on serait réduit à la famine. Déjà ceux de Chieri ne pouvaient se nourrir qu'avec ce qu'ils dérobaient aux alentours, à coups d'arquebuse [2]. — Enfin l'on manquait d'argent : les soldes étaient toujours en retard. Si par économie on cassait les bandes, c'était autant de brigands que l'on jetait sur le pays, et les forces de l'Empereur en étaient accrues d'autant. Si l'on négligeait trop longtemps de les payer en les conservant, l'on risquait de les voir se mutiner, saccager les villes

1. Guido Rangone à Francisque de Pontremoli et à Montmorency, de Pignerol, 8 janvier et 28 mars 1537. B. N., fr. 3019, f. 177, 174. — Le cardinal de Tournon à Jean du Bellay, Lyon, 4 février, 6 mars, 22 avril ; à Montmorency, 21 avril ; à François I[er], 15 mars. B. N., Dupuy 263, f. 33, 39, 37 ; fr. 3010, f. 37-38 ; 20.506, f. 219 ; de cette dernière, une copie Arch. Nat., J 965, 7[63]. — François I[er] au cardinal de Tournon, du camp près de Hesdin, 23 mars, de Mouchy, 20 avril, Arch. Nat., J 965, 4[3] ; B. N., fr. 3088, f. 87 88. — Surtout le rapport de Langey envoyé vers la fin du mois de mars par le sieur de Beauregard et la réponse faite en marge par ordre du Roi, le 19 avril, B. N., fr. 3088, f. 81 sqq. — Cf. François I[er] à M. de Humières, de Hesdin, le 15 avril, *ibid.*, f. 79.

2. Réponse des capitaines de Chieri, 25 avril 1537, B. N., fr. 3120, f. 179-180.

où elles étaient concentrées et passer à l'ennemi. A Turin, à Pignerol, à Chieri, partout, on sentait poindre la révolte et, sans argent, les officiers ne répondaient plus de la fidélité de leurs hommes.

Dans la mesure de ses forces, Langey tâchait de remédier à cette situation terrible. Il avance 3.825 livres à Jean Guichard, commis de Martin de Troyes, pour lui permettre de payer la garnison de Verolengo prête à se mutiner [1] ; il se porte garant d'un individu qui emprunte pour les fortifications de Savigliano. Par son exemple, il incite les sieurs de Boutières, de Monneins, le commandeur de Murel, François de Morette, à en faire autant. Il envoie à la Cour des rapports détaillés, accompagnés de cartes, suggère des plans, prodigue les conseils, les exhortations, et surtout presse l'envoi de nouvelles sommes, de nouvelles troupes, de troupes françaises, pour contrebalancer le trop grand nombre de bandes italiennes et parer au danger qui en pourrait résulter. Pendant trois mois il calme les inquiétudes, raffermit les courages et tend toutes les espérances vers l'arrivee de M. de Humières, dont il demande avec instance qu'on hâte le voyage.

M. de Humières avait été nommé lieutenant-général au pays de Piémont le 8 mars : le même jour avait été dressé un état des dépenses que le Roi comptait faire à l'avenir pour la conduite de ses affaires au delà des monts [2]. Mais son départ fut différé durant un mois. Au milieu d'avril seulement, il quittait Lyon où il avait séjourné huit jours pour conférer avec le cardinal de Tournon et pour trouver les sommes nécessaires à la paye d'avril [3]. Ses efforts furent à peu près vains et il ne fut guère plus heureux auprès de Le Barroys, avec lequel il s'entretint des affaires de Savoie. Le 26 avril, il était à Briançon [4] et peu après il arrivait au Piémont. La déception fut profonde. Il n'avait avec lui que 2.000 hommes et pas assez d'argent pour payer toutes les troupes. Tout nouveau retard dans la solde pouvait avoir les plus graves conséquences : de tous côtés les plaintes éclataient plus vives [5]. Si les Italiens se

1. Arch. Nat., J 961, 11[5]. Indépendamment de ces 3825 livres, le Roi lui fit donner en même temps 1000 livres « pour le parfait paiement de son voyaige naguerez fait au Piémont, postes et fraiz par luy desboursez, oultre 900 livres qu'il reçeut au Louvre à Paris. »

2. B. N., fr. 3008, f. 6-7 ; 3120, f. 105-107 (copie).

3. François I[er] au cardinal de Tournon, de Mouchy, 20 avril 1537, B. N., fr. 3088, f. 87-88.

4. François I[er] à M. de Humières, 28 avril et 5 mai, B. N., fr. 3088, f. 91, 97.

5. Lettres citées des capitaines de Chieri, 25 avril ; César Frégose à M. de Humières, Pignerol, 17 mai ; Tournon à Montmorency, 21 avril, à M. de Humières, 5 mai, B. N., fr. 3120, f. 179-180, 159 ; 3010, f. 37-38 ; 2995, f. 37.

révoltaient, comment les contiendrait-il avec des troupes françaises bien inférieures en nombre et en présence des Impériaux qui s'apprêtaient à rentrer en campagne? Les derniers rapports de Langey étaient parvenus à la Cour après le départ de Humières : aucune disposition n'avait été prise en conséquence. Il fallait cependant se hâter si l'on voulait éviter une catastrophe. M. de Humières n'hésita pas. Le 2 mai, ayant pu constater combien la situation était critique, il renvoya Langey à la Cour pour exposer au Roi, dans le plus grand détail, l'état du Piémont et faire prendre enfin les mesures dont dépendait le salut [1].

François Ier était près de Corbie lorsque Langey le rejoignit. La campagne d'Artois s'était terminée avec la prise de Hesdin. Rien n'empêchait plus maintenant de s'occuper du Piémont. De fait, sur les rapports antérieurs de Guillaume du Bellay, le Roi avait fait envoyer déjà des secours à M. de Humières, 8.000 écus par Duval, le trésorier des menus plaisirs, 11.000 par Artus Prunier, le trésorier du Dauphiné. D'après les conseils du cardinal de Tournon, il avait ordonné au duc Christophe de Wurtemberg de diriger sur le Piémont les 10.000 lansquenets qu'il venait de lever en Allemagne [2]. Après que Langey eut été entendu, des mesures plus importantes encore furent prises [3]. Tout de suite Lavau, valet de chambre du Roi, partit pour presser la marche des lansquenets et porter 12.000 écus. Tournon reçut l'ordre de rassembler le plus d'argent possible et put expédier 12.000 écus le 28 mai et 15.000 francs le 31. Indépendamment des lansquenets du duc de Wurtemberg, le Roi faisait mettre en marche pour l'Italie 3 à 4.000 hommes d'armes, 14 enseignes de lansquenets sous les ordres du capitaine Le Bossut et plus d'un millier de chevau-légers que la fin de la campagne d'Artois rendait disponibles. Il dépêchait à M. de Humières le trésorier de France, Pierrevive, sieur de Lézigny, pour « s'emploier au faict des vivres et advitaillement de l'armée [4] » ; Alberto Gato, pour s'occuper des affaires du mar-

1. Tournon à M. de Humières, 5 mai, et 9 mai ; François Ier au même, 13 mai. B. N., fr. 2995, f. 37, 43 ; 3088, f. 109.

2. François Ier à M. de Humières, 5 et 13 mai ; le cardinal de Tournon au même, 5, 2, 13, 17 mai. B. N., fr. 3088, f. 97, 109 ; 2995, f. 37, 43, 53, 67. — *Memoires de Martin du Bellay*, p. 455.

3. Guillaume du Bellay à M. de Humières, 16 mai ; Breton au même, 14 mai. B. N., fr. 3120, f. 156, 151.

4. François Ier à M. de Humières, 21 mai ; Montmorency au même, 20, 21, 23 mai ; le cardinal de Tournon au même, 19 et 25 mai. B. N., fr. 3088, f. 125, 128 ; 2995, f. 83 ; 3012, f. 61 ; 2995, f. 73, 91, 99.

quisat de Saluces. A Lyon, Tournon travaillait activement à fournir le Piémont de chevaux d'artillerie, de poudre et de boulets. Jamais François Ier ne s'était montré plus ardent à la poursuite de la guerre en Italie, qui se liait dans sa pensée avec les opérations projetées par Barberousse sur les côtes de Naples. Il promettait même de bientôt gagner Lyon pour présider en personne à tous les préparatifs.

Malheureusement pour M. de Humières, cette belle ardeur disparut bien vite. Le retour offensif des Impériaux dans le Nord força François Ier à rappeler toutes les troupes dirigées sur le Piémont, à l'exception des lansquenets du duc de Wurtemberg. Les envois d'argent se firent de plus en plus rares, malgré les réclamations de plus en plus pressantes du lieutenant-général, et malgré les efforts du cardinal de Tournon. Quant à Langey, il se détourna momentanément des affaires du Piémont. Pendant les trois mois qu'il y avait séjourné, il n'avait presque pas reçu de nouvelles de la Cour. A son retour, il trouva qu'on avait profité de son absence pour le desservir. On présenta sous un faux jour ses relations avec M. de Humières ; on affecta de mal interpréter ses démarches et son insistance à presser l'envoi de secours. Aussi, mécontent et découragé, il demanda et obtint un congé pour aller « entendre à son mesnage ».

III

Il ne semble pas que cet accès d'humeur ait duré longtemps. Sans doute Langey ne repartit pas aussitôt pour le Piémont, comme on paraissait le croire [1], mais il fut chargé d'une tâche que nul mieux que lui ne pouvait accomplir et pour laquelle il avait plus d'expérience que personne, la conduite de la politique du Roi avec les Etats d'Allemagne.

Depuis son retour de sa dernière mission, nous l'avons vu, il n'avait cessé de s'intéresser aux affaires allemandes, et, par ordre du Roi, de les suivre. C'était lui qui était le rédacteur attitré de la correspondance royale avec les princes, des épîtres d'apparat comme des dépêches diplomatiques. C'était à lui aussi, autant qu'à la reine de Navarre, par exemple, que s'adressaient les États protestants lorsqu'ils désiraient obtenir quelque faveur du Roi. Ainsi au mois de janvier précédent, les villes de Zurich, Berne,

1. Jean du Bellay à M. de Humières, 20 mai 1537, B. N., fr. 2995, f. 49.

Bâle et Strasbourg, ayant envoyé des ambassadeurs pour prier François Ier d'adoucir les conditions qu'il avait mises au pardon des protestants de France, leur donnèrent des lettres de recommandation pour Guillaume du Bellay [1]. Ces lettres ne servirent pas, car les ambassadeurs ne purent rencontrer Langey, déjà parti pour le Piémont. Mais c'était la preuve des bons souvenirs laissés par notre diplomate en Allemagne et un éclatant hommage rendu à la modération de son esprit et à la noblesse de son caractère. Dans ses rapports avec les Allemands, François Ier ne pouvait donc choisir un intermédiaire qui leur fût plus sympathique.

Les efforts tentés par le Roi, à la fin de 1536, pour attirer à lui les princes allemands n'avaient pas eu grand succès. Les ducs de Bavière, entièrement dominés par le désir d'enrayer les progrès de la Réforme et d'abattre le duc Ulrich de Wurtemberg, se rapprochaient de l'Empereur et de Ferdinand, avec lequel ils signaient le traité de Passau, le 19 février 1537. Ils promettaient un secours contre le Turc, l'allié du roi de France ; et si le duc Louis refusait le commandement des troupes que lui offrait Ferdinand, ses relations et celles du duc Guillaume avec les Habsbourg étaient des plus cordiales. Tous deux poursuivaient avec la Cour de Vienne des négociations actives en vue de constituer une Ligue catholique, qui contrebalancerait l'action de celle de Smalkalde. Les confédérés protestants ne montraient guère plus d'empressement à répondre aux avances de François Ier. Dans leur réunion de Smalkalde (7 février-6 mars 1537) [2], ils écoutèrent pendant de longues heures l'envoyé impérial Held faire le procès, en termes virulents, de la conduite du roi de France. Sans doute, ils se montrèrent intransigeants en ce qui touchait la portée de la paix de Nuremberg et la compétence de la Chambre impériale; sans doute ils ne consentirent qu'un appui très conditionnel pour la campagne contre le Turc. Mais ils donnèrent à leurs revendications une forme très modérée, comme il convenait à des sujets soumis. Held n'eut pas à faire usage de ses instructions secrètes. Sur un seul point il essuya, ainsi que le légat du Pape, un refus catégorique,

1. Strasbourg à Guillaume du Bellay, 31 décembre 1536 (Archives de la ville, AA, 445, f. 41. — Sur cette ambassade, qui arriva à la Cour vers le milieu de février et reçut du Roi et de Montmorency, le 20 février, une réponse négative, voir Herminjard, *op. cit.*, IV, nos 577, 578, 604, 612, 618 ; *Politische Correspondenz*, II, p. 397, 402-404, 429, 432 ; Sleidan, *op. cit.*, II, p. 51-52.

2. Sur cette réunion de Smalkalde, voir le compte-rendu de Pfarrer dans *Politische Correspondenz*, II, p. 414-429 ; Sleidan, *op. cit.*, II, p. 59-98 ; Baumgarten, *op. cit.*, III, p. 292-303.

absolu : les princes allemands ne voulaient pas du concile convoqué à Mantoue pour le 23 mai suivant : ni le lieu choisi, ni la procédure prévue ne leur inspiraient confiance, et plus énergiquement que jamais ils réclamaient la réunion d'un concile en Allemagne.

La question du concile formait la préoccupation principale des protestants aussi bien que de l'Empereur. Ceux-ci le redoutaient autant que celui-là le désirait, et ils craignaient que, profitant de son ascendant sur Paul III, Charles-Quint ne passât outre à leurs réclamations et n'ouvrît à Mantoue ce concile dont ils ne voulaient à aucun prix. Ils savaient combien les rois de France et d'Angleterre, le premier surtout, étaient peu favorables au dessein de l'Empereur. L'opposition des deux souverains était pour les Allemands une garantie qu'il convenait de s'assurer. Aussi les confédérés de Smalkalde jugèrent-ils bon, tout en déclinant les offres de François I[er], de lui expliquer leur conduite et de se ménager ses bonnes grâces.

Le 5 mars, avant de se séparer, le duc de Saxe et le landgrave de Hesse firent rédiger par Mélanchton une lettre au roi de France [1]. Après avoir rappelé la mission de Langey, l'année précédente, et remercié François I[er] de son zèle pour leur cause et celle de la religion chrétienne, zèle dont la dernière lettre était une nouvelle preuve, ils protestaient de leurs sentiments à son égard et le priaient de les avoir pour recommandés. Pour expliquer qu'ils ne lui envoyaient point d'ambassadeur, ils prétextaient le manque d'instructions, à ce sujet, des délégués des villes et des États. Ils exposaient la réponse qu'ils avaient faite à l'émissaire de l'Empereur et au légat du Pape, et lui développaient, dans un mémoire à part, également rédigé par Mélanchton, les raisons qui, selon eux, justifiaient leur attitude. Ils terminaient en lui demandant avec instance de refuser son approbation au projet de Paul III et de Charles-Quint, et de s'opposer formellement à ce que le concile se tînt en Italie.

François I[er] ne répondit à cette lettre que vers le milieu du mois de mai. Avant d'écrire à l'électeur de Saxe et au landgrave de Hesse, il s'efforça de réfuter encore une fois les accusations que les Impériaux, plus que jamais, — le discours de Held à Smalkalde, le 15 février, en est une preuve, — répandaient contre lui. Le 7 mai, du camp de Contes en Picardie, il adressait aux membres

1. Voir cette lettre reproduite dans le *Corpus Reformatorum*, III, col. 309-312, avec, à la suite (col. 313-325), le mémoire justificatif des confédérés.

du Saint Empire Romain une longue épître que Jean du Bellay, utilisant les lettres précédemment écrites par Langey, se chargea de mettre au point [1]. Ce factum reproduisait, en les développant et en les complétant par l'indication des derniers événements, les apologies précédentes. Les accusations des Impériaux pouvaient être rangées sous trois chefs principaux : François Ier avait forcé Charles-Quint à revenir en hâte de Tunisie et l'avait ainsi empêché de terminer son œuvre ; — il avait attiré sur la chrétienté, par son alliance impie avec Soliman, les périls d'une nouvelle invasion turque, et sur ce point les préparatifs du Sultan et la présence au milieu des Turcs de l'ambassadeur français paraissaient donner raison aux Impériaux ; — enfin, par ses attaques contre la Savoie, territoire d'Empire au même titre que Milan, il avait contraint Charles-Quint de défendre ses droits et déchaîné une guerre qui menaçait de ruiner la chrétienté et dont on ne prévoyait pas la fin. François Ier répondait longuement à chacune de ces accusations. Il examinait en détail les principaux événements qui avaient marqué ses rapports avec l'Empereur depuis 1532. Il écrivait une véritable histoire, à son point de vue, des quatre ou cinq années qui venaient de s'écouler, montrait comment il avait gardé la plus stricte neutralité pendant la campagne de l'Empereur en Afrique, comment il avait ensuite été amusé par des négociations dilatoires, et, même durant l'invasion de la Provence, n'avait pas cessé d'écouter les conseils de paix ; il se disculpait d'avoir jamais attiré le Turc contre la chrétienté : bien au contraire il avait offert son concours, toutes les fois qu'il avait été question de le combattre ; enfin il rappelait les violations du droit des gens accomplies ou favorisées par l'Empereur et terminait en exposant les

1. *Apologetica epistola de sententia Christianissimi Regis ad amplissimos Sacri Romani Imperii ordines scripta. Ex castris ad Contaeum Belgicae vicum, die VIIa maii 1537*, dans les *Exemplaria*, p. 9-71. — Le 27 avril 1536/7, Jean du Bellay écrivait en effet au chancelier : « Monseigneur, le Roy m'a commandé faire une Apologie pour envoyer en Alemaigne, suyvant quelques lectres et advertissemens qu'il en a receuz ces jours passez, et qui luy ont esté escriptes et envoyées de plusieurs endroictz dudict pays et m'a dict que, pour ce faire, je veisse les articles, lettres et autres choses que luy ont envoyé dernièrement les Estatz protestans, lesquelz ledict Seigneur vous a depuys envoyez pour les veoir. Je vous supplie, Monseigneur, me vouloir envoyer tout ce que vous en avez afin que s'il m'est possible, je satisface à la voulenté dudict Seigneur. Il veult que la dicte Apologie soit faicte le plus tost qu'il sera possible et pour ce, il vous plaira m'envoyer au plus tost que pourrez lesdicts articles, mémoires et lectres que vous en avez. Et si vous aviez d'aventure en latin l'*Apologie* que mon frère M. de Langey feit l'année passée, vous me feriez singulièrement grant plaisir de la m'envoyer aussi.... » B. N., Dupuy 486, f. 84.

raisons qu'il avait eues d'agir contre le duc de Savoie. En conclusion venait le couplet ordinaire sur les dangers que l'ambition de la maison d'Autriche faisait courir aux libertés de l'Empire et l'intérêt qu'avaient les princes, la nécessité où ils étaient de s'allier le plus étroitement possible avec le roi de France. Ce plaidoyer, le plus considérable de tous ceux qui furent composés pour défendre François Ier, renferme la justification la plus complète et sous sa forme définitive de la cause royale. Il se distingue des précédents par le souci constant d'appuyer par des faits la réfutation des assertions de l'adversaire : en tenant compte du caractère apologétique imposé par le genre, on ne peut se refuser à lui reconnaître une valeur historique qui trahit l'inspiration, sinon la main même, de l'auteur des *Ogdoades*.

La réponse aux confédérés de Smalkalde suivit de près la lettre aux Etats de l'Empire. Il semble que François Ier ait attendu le retour de Langey pour l'envoyer. Elle est datée de La Fère, le 23 mai [1]. Le Roi ne tenait pas rigueur aux alliés de ce qu'ils ne lui avaient pas envoyé d'ambassadeur ; il les assurait de ses bonnes dispositions. Ses sentiments sur ce point ne s'étaient jamais démentis. Quant au concile, il approuvait sans réserve leur attitude. Il considérait, dans les circonstances présentes, le concile comme très utile, et même nécessaire ; mais il le voulait, comme les protestants, dans un lieu d'accès libre, où l'un des partis ne trouvât pas de facilités pour opprimer l'autre : il voulait qu'on le tînt, selon la forme d'autrefois, au nom et sous l'inspiration de l'esprit divin et qu'on y discutât l'intérêt général de la chrétienté et la conciliation de l'Eglise tout entière. C'étaient, à son avis, les conditions indispensables du succès. Si elles n'étaient pas observées, il refuserait d'adhérer à la convocation et de prêter jamais l'oreille à ceux qui voudraient soutenir devant lui l'opinion opposée.

Les assurances de François Ier étaient donc formelles : elles ne suffirent cependant pas à ramener les princes allemands vers son alliance. Une demande de médiation entre l'Empereur et lui, qu'il leur adressa au milieu de juin, demeura plusieurs mois sans réponse et finalement fut déclinée [2]. Cette attitude n'empêcha pas Langey, bien au contraire, de surveiller attentivement ce qui se passait en Germanie. Il y entretenait avec soin des informateurs, son parent,

1. *Epistola Christianissimi Regis ad quosdam Germaniæ principes atque alios ordines Schmalcaldiæ congregatos. Farræ, X cal. Jun. MDXXXVII*, dans les *Exemplaria*, p. 3-8.

2. Baumgarten, *op. cit.*, III, p. 321 et la note.

le sieur de la Fosse, qui complétait ses études à Tubingue sous la direction de Guillaume Bigot, et Jean de Morel, gentilhomme originaire d'Embrun [1], ami d'Erasme et familier des humanistes et imprimeurs de Bâle, avec lesquels, au cours de ses missions précédentes, il avait noué les plus cordiales relations et dont il se servait pour la diffusion des apologies et des épîtres royales.

Il ne négligeait aucune occasion d'agir sur l'opinion allemande, et, par une propagande incessante, de détruire, au profit de son maître, l'influence de l'Empereur et de son frère. Une diète devait se tenir à Worms, où l'on voterait les secours contre le Turc qui venait d'entrer en campagne. Vite Langey compose une nouvelle lettre du Roi aux États de l'Empire [2], pour éveiller en eux des inquiétudes sur la véritable affectation des deniers que sollicite l'Empereur et calmer celles que leur causait l'approche du Sultan. Cette fois, il ne niait plus son accord avec Soliman, accord que l'agression impériale lui avait imposé : mais il affirmait hautement que l'alliance avait été conclue non seulement pour son avantage personnel, mais dans l'intérêt de toute la chrétienté. Le véritable auteur de la guerre c'était l'Empereur. Soliman avait affirmé à l'ambassadeur français qu'à moins d'être provoqué, il n'attaquerait pas la Germanie. A eux d'apprécier et de manifester leur volonté. Ils trouveraient toujours dans le roi de France un interprète fidèle et un garant empressé.

Pour résumer cette campagne épistolaire et lui faire porter tous ses fruits, Langey rassembla toutes les lettres qu'il avait écrites depuis l'année précédente, auxquelles il joignit trois lettres de 1535 [3]. Robert Estienne publia ce recueil dans la première

1. Guillaume du Bellay à Jean de Morel, de Melun, 15 août 1537. Il a reçu sa lettre du 22 juillet et l'a communiquée au Roi qui en a été fort satisfait. Comme Morel a besoin « de faire ung tour » en son pays, il a écrit au sieur de la Fosse de se retirer à Bâle pour deux ou trois mois. Il le prie d'être de retour à son poste avant la St-André (30 novembre) « car en ce temps-là se doibt tenir une diette en Alemaigne dont il touche grandement au Roy de sçavoir quelle en sera la conclusion... » Aff. Etr., *Mémoires et documents*, 1876, f. 6.

2. *Christianissimi Galliarum Regis ad Principes et alios Imperii ordines Wormaciæ conventum habentes epistola. Medone, Parisiorum agro, pridie cal. aug. MDXXXVII*, dans les *Exemplaria*, p. 175-182.

3. *Exemplaria literarum quibus et Christianissimus Gallorum rex Franciscus ab adversariorum maledictis defenditur, et controversiarum causæ, ex quibus bella hodie inter ipsum et Carolum quintum Imperatorem emerserunt explicantur ; unde ab utro potius stet jus æquumque, lector prudens perfacile deprehendet.* — Parisiis, ex officina Rob. Stephani MDXXXVII. Cum privilegio Regis (daté du 7 août 1537). A la fin : « excudebat Rob. Stephanus, Parisiis ann. MDXXXVII *postridie non. august.* » En outre, un tableau généalogique : « ad quos Burgundiæ et Mediolani ducatus et Amedei Sabaudie ducis haereditas pertineat. »

semaine du mois d'août. On tâcha de le répandre le plus possible. Le cardinal de Tournon en adressait deux exemplaires à M. de Humières et ajoutait : « Si vous en voulez donner ung au duc de Vistemberg [Christophe de Wurtemberg], ou a quelque aultre estranger, ce sera très bien faict [1]. » Il est fort probable que lui-même en fit distribuer aux marchands de Suisse et d'Allemagne qui fréquentaient les foires de Lyon. En Allemagne ces apologies se colportaient sous forme latine, avec succès, écrit un informateur anonyme [2], mais plus encore en des traductions allemandes pour lesquelles les imprimeurs de Bâle étaient d'un grand secours. Cette propagande irritait vivement les Impériaux, et c'est à elle que Charles-Quint faisait allusion lorsqu'il disait de notre diplomate, en manière d'oraison funèbre : « La plume de Langey m'a trop plus fait la guerre que toute lance bardée de la France ! »

IV

« Si vous faictes long séjour à Embrun, écrivait le 15 août à Jean de Morel Guillaume du Bellay, je vous y pourray veoir, car le Roy m'a ordonné faire ung voiage en Piémont, qui sera d'ung moys ou six sepmaines seulement ». Cette seconde mission était déterminée par la situation de plus en plus critique du pays.

Les sommes envoyées à M. de Humières après le retour de Langey avaient permis de payer les garnisons des principales places et de calmer, au moins pour un temps, les troupes prêtes à se mutiner [3]. L'arrivée des lansquenets du duc de Wurtemberg décida le lieutenant-général à prendre l'offensive : il s'agissait de chasser les Impériaux du plat pays, pour laisser les habitants faire la récolte et faciliter ainsi le ravitaillement des villes occu-

1. Le cardinal de Tournon à M. de Humières, Lyon, 24 août [1537]. « Je vous envoye deux livres que M. de Langey a faict imprimer, qui sont très bien faictz, et monstrent grandement la justification du Roy aux querelles qu'il a contre l'Empereur.... » B. N., fr. 3035, f. 58.

2. Lettre adressée à Jean du Bellay, de Spire, 13 nov. 1537, B. N., Dupuy 499, f. 8-9.

3. B. N., fr. 3120, f. 97, 99, 109, 111-113, 115, 117. — Cependant, à Pignerol, le 26 juin, les hommes de pied italiens saccagèrent la ville pour protester contre les retards apportés au payement de leur solde. Pierrevive [sieur de Lézigny] au chancelier, Turin, 27 juin, Arch. Nat., J 968, 15[28]. — Cf. sur l'état du Piémont en mai et juin les instructions apportées de Turin, 27 mai, par Guillaume de Geys, et la réponse aux instructions apportées par Lavau, le 9 juin, B. N., fr. 3088, f. 133-134 ; 3035, f. 21-23.

pées pour le Roi. Au début de juillet, après avoir tant bien que mal satisfait aux exigences des Italiens et des Allemands, M. de Humières s'était mis en campagne et avait fait une tentative sur Asti [1]. L'inertie des lansquenets la fit échouer. Obligé de rétrograder, il se rejeta sur Alba, Cherasco, et s'empara de la ligne du Tanaro. Il y demeura trois semaines, comme paralysé par l'insubordination de ses troupes. Les disputes avaient de nouveau surgi entre capitaines italiens : Jean Paul da Ceri et César Frégose ne pouvaient se souffrir l'un l'autre [2], et les lieutenants de Malatesta refusaient de servir sous ses ordres [3]. Les lansquenets, abusant de leur supériorité numérique, exigeaient qu'on les payât « selon l'arrest des vieux roolles », de beaucoup supérieurs à leur effectif présent, et contraignaient le lieutenant-général à solder cinq cents hommes en plus qui n'existaient pas. Un de leurs capitaines, Hans Ludovic de Landeberg, qui commandait à 11 enseignes, réclama un prêt de mille écus, menaçant, s'il ne l'obtenait pas, de s'en aller avec ses lansquenets [4]. Le malheureux M. de Humières, dont la fermeté n'avait jamais été la qualité principale, ne savait à qui se fier : Boutières était occupé à garantir Turin d'un coup de main des Impériaux : MM. de Curton et de Brissac étaient malades, et lui-même ne valait guère mieux. Il ne lui resta plus bientôt d'autre ressource que de répartir ses forces entre les villes obéissant au Roi et d'y mettre de fortes garnisons : d'une offensive sans vigueur, il passait à une défensive sans sécurité.

Ces nouvelles, apportées à la Cour par Guillaume de Geys, vers

1. « Instructions à Guillaume de Geys de ce qu'il a à dire au Roy et à Messeigneurs de son Conseil de la part de M. de Humyères, son lieutenant-général en Piedmont. Du camp d'Albe, 14 juillet. » Et la réponse du Roi à ce rapport [23 juillet ?]. B. N., fr. 4050 f. 52-54 ; 3010. f. 98-99. — Cf. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 456 : Martin a visiblement écrit son récit d'après les instructions elles-mêmes ou un résumé détaillé de ces instructions.

2. Le Roi avait donné à J. P. da Ceri la charge de colonel général des gens de pied italiens du Piémont, à l'exception de ceux de Guido Rangone et de César Frégose. Ce dernier, qui avait remplacé Guido Rangone parti pour Venise, et prétendait avoir comme son beau-frère la direction générale des bandes italiennes, s'en montra froissé : pour le contenter, le Roi lui fit donner le commandement de l'avant-garde. François I[er] à M. de Humières, 26 juin, B. N., fr. 3035, f. 28-31.

3. F. de Pontresme à François I[er], du camp d'Albe, 5 août, B. N., fr. 17.357, f. 11.

4. Sur cette affaire des lansquenets, voir, outre les deux rapports cités *supra*, Tournon à M. de Humières, 29 juillet ; M. de Humières à François I[er], 2 août, et réponse de François I[er], 15 août, B. N., fr. 3062, f. 157 ; 17.357, f. 52-53 ; 3035, f. 41-42. — *Ibid.*, 3096. f. 25, un état abrégé des sommes payées aux lansquenets pour la solde d'un mois commençant le 1[er] juillet. Ce Hans Ludovic de Landeberg, revenu en France, fut arrêté, jugé et exécuté à Lyon le 15 septembre suivant.

la fin de juillet, furent confirmées et aggravées par les dépêches du commencement d'août. Définitivement débarrassé du souci de la guerre dans le Nord par la conclusion de la trêve de Bomy (30 juillet), François I[er] se décida à secourir efficacement son lieutenant en Piémont. Il fit acheminer vers les Alpes les troupes du Nord rendues disponibles et ordonna au cardinal de Tournon de rassembler le plus possible d'argent, de munitions et d'artillerie. Que M. de Humières tienne encore quelques semaines dans les places où il a concentré ses troupes, et la victoire sera assurée. En attendant, pour l'instruire de tout et le réconforter, il lui envoie Langey.

Guillaume du Bellay emportait des instructions très détaillées [1]. Il devait « veoir et entendre bien au long et à la vérité en quelz termes et dispositions » étaient les affaires du Roi, « en quelle voulenté de luy faire service » étaient tous les capitaines « tant de gens de cheval, de gens de pyé ytaliens, françoys, que lansquenetz, et quel nombre de gens chacun d'eulx peult avoir soubz son enseigne, quel service on en pourra tirer », et « adviser quelle ordre et provision l'on... pourra donner pour obvier aux pilleries,

1. « Mémoire au sieur de Langey, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, lequel ledict Seigneur envoye présentement au pays de Pyémont devers le sieur de Humières, son lieutenant-général par delà, de ce qu'il aura à luy dire et exposer de la part d'iceluy Seigneur. Fontainebleau, 21 août 1537. » B. N., fr. 17.357, f. 74-77. — Voir un fragment de ces instructions dans Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, I, p. 53, avec la date inexacte du 2 août. — Cf. François I[er] et Montmorency à M. de Humières, 21, 22 et 23 août. B. N., fr. 3035, f. 50-56. — D'après les *Memoires de Martin du Bellay*, Langey serait allé trois fois en Piemont : il y aurait été renvoyé du camp de Conte, « par plusieurs occasions. Lequel, à son retour, vint trouver [le Roi] à Melun, malade d'une fièvre, le vingt-cinquiesme d'aoust et luy feit entendre bien au long comme s'estoyent portez ses affaires depuis l'arrivée du seigneur de Humières en Piémont, etc. » Dans la correspondance, pourtant presque complète pour cette année 1537, de François I[er], de Montmorency, du cardinal de Tournon et de M. de Humières, nous n'avons trouvé aucune trace de cette seconde mission qui aurait pris place entre mai et août. La date du 25 août est du reste manifestement erronée : Langey était alors sur la route de Lyon, sinon à Lyon même. Nous savons par ailleurs qu'à la fin de juin il se trouvait à la Cour et rendait au Roi le service de lui abandonner le revenu des dons qu'il avait reçus, « tellement que dedans peu de jours, écrit François I[er] au chancelier Antoine Dubourg, s'en pourra tyrer une bonne grosse somme de denyers et dedans quelque temps après une autre meilleure, lesquelz dons il m'a remys en mes mains et s'en est désisté affin que de ceux qui en proviendra je m'en puisse aider et subvenyr à mes urgens et pressez affaires... » Fontainebleau, 1[er] juillet 1537, Arch. Nat., J 965, 6[25]. — Nous croyons donc à une erreur ou à une confusion de Martin du Bellay, qui a mal lu ou mal interprété les renseignements qu'il avait sous les yeux lorsqu'il rédigea cette partie des *Mémoires*.

larrecins et tromperies » qui se produisent dans les « montres ». Il conseillera à M. de Humières « de ne retenir que les principalles villes et places gardables » pour éviter de tomber à la discrétion de l'ennemi, et d'y mettre de fortes garnisons de lansquenets demeurés fidèles, d'Italiens et surtout de Français, en attendant l'arrivée des renforts qu'on lui envoie de France. Il faudra raser les murs des villes non « gardables », enlever tous les vivres, qui seront transportés dans les villes gardées ; dans ces dernières le travail de fortification sera poussé activement : on y emploiera les habitants réquisitionnés par la corvée, et l'argent qui proviendra des bandes cassées ainsi que celui qu'apportera Langey. On pourvoira ainsi au plus pressé et M. de Humières pourra se retirer à Pignerol pour y attendre les événements. Langey était en outre instruit de la volonté du Roi au sujet des lansquenets, dont on ne garderait que 1500 à 2000, choisis parmi les plus obéissants ; il avait enfin charge de régler les différends qui divisaient les princes italiens et d'approuver et de confirmer l'œuvre d'Alberto Gato au marquisat de Saluces.

Langey quitta Fontainebleau le 22 août, toucha à Lyon pour prendre 24.500 livres destinées aux fortifications et 2000 écus nécessaires au ravitaillement en blé de Pignerol [1], et se hâta vers l'Italie. A la fin d'août il était aux confins du Piémont.

Avant de connaître le plan que lui apportait Langey, M. de Humières, par la force des choses, l'avait déjà exécuté en partie. Dans les premiers jours d'août, il avait réparti ses troupes entre un certain nombre de places et fait commencer les travaux de fortification [2] ; puis, craignant d'être coupé de ses communications avec la France par le marquis del Vasto qui s'était jeté dans Moncalieri, il avait quitté Alba le 13 août, rétrogradé par le marquisat de Saluces, passé la Maira à Busca, et s'était retiré dans Pignerol. Cette retraite encouragea les Impériaux qui firent un effort décisif, s'emparèrent successivement de Chieri, Alba, Cherasco, et, arrivés

1. Tournon à M. de Humières, sans date [27 ou 28 août], B. N., fr. 2995, f. 127. — Arch. Nat., J 967, 8[6], f. 6 v°. « Le XXVIII[e] d'aoust j'ai envoyé en diligence devers M. de Humières, en la compagnie de M. de Langey, XXIIII[m] V[e] livres tournois ».

2. M. de Humières à François I[er], d'Alba, 2 et 10 août, B. N., fr. 17.357, f. 52-53, 55-57. — Voici, d'après la lettre du 2 août, comment il avait réparti les troupes (françaises et italiennes) entre les différentes places : Turin, 2500 h. ; Pignerol, 1500 ; Savigliano 1200 ; Chieri, 3000 ; Alba, 2000 ; Cherasco, 2000 ; Verolengo, 500 ; Casella, 200 ; au total 13.000 hommes auxquels, pour avoir une idée des forces de M. de Humières, il faut ajouter les lansquenets du duc de Wurtemberg.

auprès du Pô, se mirent en devoir de réoccuper le plat pays et de bloquer étroitement les places fortes encore possédées par les Français, comme Turin et Savigliano. A Pignerol, M. de Humières, du reste assez gravement malade, ne se sentit pas assez en sûreté. Il laissa donc la ville au commandement de M. de Pontresme, et, par Pérouse et Pragelas, gagna Cézanne sur la Doire Ripaire : c'est là que, le 2 septembre, il rencontra Langey [1].

Trois places demeuraient seules en l'obéissance du roi de France : Savigliano, Pignerol et Turin. Toutes trois étaient étroitement bloquées par les Impériaux qui étaient maîtres de la campagne et poussaient leurs éclaireurs jusqu'au delà de Suse, jusque dans la haute vallée du Chiusone. Il fallait rendre possible jusqu'à la venue de l'armée française la résistance de ces places : avant tout il fallait conserver Turin ; c'est ce que comprit Langey. La situation de Turin était presque désespérée : par Siria, Rivoli, Vigliana et Bussoleno, les Impériaux fermaient la route de Suse ; par Carmagnola, Carignan et Moncalieri, celle de Pignerol. Langey ne se laissa pas arrêter par ces obstacles [2]. Se servant de l'influence que lui assuraient sur le duc Christophe et ses lieutenants les services autrefois rendus à la cause du Wurtemberg, il réussit à ramener une forte troupe de lansquenets d'Oulx à Suse. Ce retour offensif des lansquenets effraya les Impériaux qui reculèrent vers le Pô : la vallée de la Doire en fut un peu dégagée. Accompagné seulement de Lamotte-Gondrin, de 25 chevau-légers et « de bonnes guides ». Langey exécuta une sorte de *raid* sur Turin, où il entra « avecques l'argent, à la grande joie du sieur de Boutières et de tous les soldats qui estoient dedans [3] ; car les païsans des environs, sentans l'argent arrivé, leur portèrent grand refreschissement de vivres, ce qu'ils ne faisoient devant que l'argent y feust. Puis, ayant faict la monstre des gens de pied, et faict la discrétion de vivres, se retira non sans hazards, parce que les ennemis, ayans eu la cognoissance que les lansquenetz estoient arrestez à Suze, le vindrent attendre sur le chemin, et n'y eut

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 458-459. — François Ier à M. de Humières, 23 août et 2 septembre. B. N., fr. 3035, f. 54 ; 3088, f. 168.

2. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 459-460.

3. D'après les *Mémoires de Martin du Bellay* (*loc. cit.*), Langey serait entré dans Turin « le jour de la Nostre-Dame d'Aoust ». Cette date est manifestement inexacte. L'entrée à Turin eut lieu entre le 2 septembre et le 12, car, dans une lettre de ce jour, M. de Humières fait part au Roi de l'exploit de Langey. Nous la placerions volontiers le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, ce qui expliquerait, dans une certaine mesure, par une confusion, l'inexactitude de Martin.

qu'un des siens tué et deux de prins ». L'acte hardi de Langey permit au sieur de Boutières de résister aux efforts des Impériaux, et il est incontestable que si François Ier à ce moment conserva Turin, et par suite le peu de places qui lui restaient en Piémont, c'est à la décision et à la bravoure de Guillaume du Bellay qu'il le dut [1].

Langey revint ensuite vers le Dauphiné. M. de Maugiron avait remplacé M. de Humières. De Briançon [2], les deux hommes collaborèrent à la mise en état de défense des cols des Alpes : ils s'efforcèrent de maintenir ouvertes les routes qui conduisaient vers la plaine du Pô, en attendant l'arrivée de l'armée de renfort.

Les éléments de cette armée se rassemblaient autour de Lyon, où le Roi arriva au début d'octobre et demeura quelques jours pour présider aux derniers préparatifs. Le 8 octobre, le Dauphin et Montmorency se mettaient en route avec le gros des forces [3]. Le 20, le Grand Maître était à Briançon et prenait ses dispositions pour passer de l'autre côté des Alpes. Pendant ce temps la concentration des troupes s'exécutait très lentement, trop lentement au gré du Roi. Irrité surtout des retards de l'artillerie, de Grenoble François Ier envoyait en diligence Langey pour en hâter la marche et menaçait les capitaines de leur faire trancher la tête, si, dans quatre jours, ils n'étaient pas rendus à Briançon [4].

Déjà, le 26 octobre, Montmorency avait commencé ses opérations [5]. Il emporta le Pas de Suse et déboucha dans la plaine piémontaise. Aussitôt Turin, Pignerol et Savigliano furent débloquées. Le 1er novembre, Avigliana fut prise ; bientôt après (6 nov.) ce fut le tour de Rivoli, de Grugliasco. Le marquis del Vasto en retraite parut vouloir défendre la ligne du Pô et résister dans Moncalieri. Montmorency vint l'y chercher le 10, et, pendant toute

1. François Ier à M. de Humières, 17 septembre (en réponse à une lettre du 12 sept., où celui-ci lui narrait l'exploit de Langey), B. N., fr. 3088, f. 174. — Le bruit de l'entrée de Langey dans Turin se répandit en Allemagne : les Impériaux prétendirent même qu'il avait été fait prisonnier. B. N., Dupuy 490, f. 9 v°. Lettre déjà citée, de Spire, 13 novembre.

2. Langey était à Briançon le 26 septembre, car ce jour-là il intercédait auprès du lieutenant du Roi à Embrun en faveur de Jean de Morel, qui était inquiété parce qu'on avait trouvé en sa possession des ouvrages suspects d'hérésie. B. N., fr. 5152, f. 86, 87, 88.

3. « Despense faicte au voiage de Piedmont par ordonnance de Mgr. le Grant Maistre lieutenant général du Roy, depuys son partement de Lyon qui fut le huictiesme jour d'octobre 1537. » B. N., fr. 3058, f. 35-74.

4. François Ier à Montmorency, Grenoble, 24 octobre, B. N., fr. 3055, f. 131.

5. Cf. sur ce point, F. Decrue, *op. cit.*, p. 323 sqq.

la journée du 11, les deux armées demeurèrent en présence, sans en venir aux mains, sauf quelques escarmouches de peu d'importance. Cependant del Vasto, comprenant qu'il lui serait malaisé de repousser Montmorency au secours duquel arrivait Martin du Bellay, craignant aussi d'être tourné par le sud, jugea bon, le soir du 11 et dans la nuit, d'évacuer Moncalieri, abandonnant des vivres en abondance [1]. Aussitôt averti par quelques habitants, Langey pénétra dans la ville, s'empara du blé, du vin, des provisions de tous genres que les Impériaux y avaient accumulées. Le 12 au matin, il fit prévenir Montmorency qui se hâta d'annoncer la bonne nouvelle au Roi. Les vivres de Moncalieri servirent à ravitailler les places qui avaient souffert du blocus et particulièrement Turin [2]. Après cette opération, les troupes françaises établirent leur camp à Carignan, où François Ier rejoignit son fils et le Grand Maître. De Carignan, puis de Carmagnola, par toute une série de coups de main heureux, les Français occupèrent Riva di Chieri, Villanova d'Asti, Poirino, Montafia, Antignano et les villes du Tanaro, Alba, Cherasco et Fossano, bref toute la plaine du Piémont jusqu'aux collines du Montferrat.

L'activité des troupes françaises s'expliquait par le désir qu'avait François Ier de posséder le plus grand nombre possible de places au moment où serait conclue la trêve que Dodieu de Vély négociait avec l'Empereur [3]. Si l'on traitait sur les bases de la conservation des positions acquises, la situation du Roi en serait d'autant plus avantageuse. La trêve fut signée à Monçon le 16 novembre : elle comportait une suspension d'armes de trois mois pour la Savoie, le Piémont, la Lombardie, le Dauphiné, la Provence, Gênes et Nice. La nouvelle en parvint au camp de Carmagnola le 24 [4] ; elle ne fut publiée que le 27. On employa encore cet intervalle de trois jours à s'étendre, à « s'arrondir » autour des places limitrophes.

La trêve contenait des clauses obscures. Pour dissiper ces

1. Montmorency au cardinal de Tournon et au chancelier, à Jean du Bellay, 11 et 12 novembre. Arch. Nat., J 965, 9^{47} ; B. N., Dupuy 265, f. 220. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 464.

2. Mandement de verser 450 livres tournois à Louis de Lasseigne, gentilhomme de la vénerie, en récompense des deniers déboursés, entr'autres choses, pour « payement et louaige de plusieurs basteaulx qu'il feist prandre illec environ [Carignan] pour conduire le long d'icelle rivière [du Pô] jusques à Thurin plusieurs bledz, farines et autres vivres pour l'advitaillement de ladite ville. » Arch. Nat., J 961, 11^{30}.

3. François Ier à Montmorency, Grenoble, 27 octobre. B. N., fr. 3016, f. 51.

4. Montmorency et François Ier au duc d'Orléans, 24 novembre, B. N., Dupuy 265, f. 226, 246.

obscurités et s'entendre sur les termes d'un *modus vivendi* convenable de part et d'autre, le marquis del Vasto et Montmorency eurent, le 28, une entrevue d'où sortit l'arrangement de Carmagnola [1]. Il fut décidé que dans les villes tenues par le Roi et par l'Empereur, il serait mis des garnisons « en tel nombre et ainsi » qu'il serait avisé par Montmorency et par del Vasto, et « le surplus des armées, d'une part et d'autre » serait renvoyé. « Plus, a esté accordé qu'ès dittes villes et places, d'une part et d'autre, seront portez et mis vivres et autres munitions, et se feront toutes réparations et fortifications nécessaires, durant le temps de la présente trefve, ainsi que par la forme et manière que ceux qui auront la charge desdittes villes et places adviseront, sans qu'il soit faict sur ce, mis ou donné, d'une part ny d'autre, aucun empeschement ». En cas de difficulté, on s'en remettrait au Grand Maître et au Marquis tant qu'ils seraient présents ou, en leur absence, à leurs lieutenants. Del Vasto aurait voulu, pour éviter tout conflit, qu'on spécifiât dans l'arrangement les villes et places qui dépendaient du Roi et de l'Empereur ; mais il ne put l'obtenir de Montmorency. Il dut se contenter de prier qu'on veillât à l'application scrupuleuse de la trêve et de l'accord en ce qui touchait l'occupation des villes, particulièrement sur la rive droite du Pô où, par suite du voisinage des Impériaux et des Français, des froissements étaient à craindre [2].

Conformément à l'arrangement du 28 novembre, le Roi quitta Carmagnola le lendemain, en emmenant avec lui celles de ses troupes qui n'étaient pas affectées à la garde des places [3]. Avant de partir, il pourvut aux divers commandements [4] : René de Montjehan fut nommé gouverneur et lieutenant-général ; Francisque de Pontresme fut laissé comme gouverneur à Pignerol ; le baron de Castelpers, à Savigliano ; Ludovic de Birague, à Verolengo ; Charles de Dros, à Mondovi. A Turin, le sieur de Boutières, fatigué, avait demandé à rentrer à France : dès le 19 novembre, on savait que le sieur de Langey le remplacerait [5] ; à la fin du mois, la nomination fut définitive. Guillaume du Bellay demeurait au Piémont avec la charge la plus importante, après celle du sieur de Montjehan.

1. Breton au duc d'Orléans, 2 décembre, B. N., f. Dupuy 265, f. 274. — Le texte de l'arrangement de Carmagnola est dans les *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 465-466.
2. Del Vasto à Montmorency, Asti, 29 novembre, B. N., fr. 3005, f. 50.
3. Breton au duc d'Orléans, Briançon, 2 décembre, B. N., Dupuy 265, f. 274.
4. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 466.
5. Breton au chancelier, Carignan, 19 novembre, Arch. Nat., J 968, 2⁵⁵.

CHAPITRE DEUXIÈME

Le gouvernement de Turin

(décembre 1537-fin de 1539)

I

Après avoir accompagné le Roi et le Grand Maître jusqu'à Briançon, Guillaume du Bellay revint à Turin, où il reçut des instructions très détaillées sur les devoirs de sa charge [1]. Ses pouvoirs s'étendaient jusqu'à huit milles autour de la ville. Sa principale préoccupation devait être de faire vivre « en bon ordre, justice et police » les troupes laissées pour défendre la place et de les empêcher de molester les habitants : dans ce but les obligations des unes et des autres étaient strictement définies. Langey évitera autant que possible de loger les soldats au cœur de la ville, pour faciliter les « trafficz et marchandises » des habitants, comme pour réserver l'avenir ; les gens de pied seront établis « aux prochains quartiers à l'entour des murailles » et les gens de cheval un peu plus loin. De minutieuses prescriptions étaient indiquées pour la répartition des soldats, la distribution des logements, les fournitures en logis et en meubles qu'on pourrait exiger. « Et seront lesdicts meubles qui se fourniront ausdictz gens de guerre consignez aux chefz de chambre ou capz d'escouadre qui en respondront aux cappitaines et les cappitaines

1. « Instruction et mémoire de ce que le sieur de Langey, gentilhomme de la Chambre du Roy, que ledict Seigneur laisse et ordonne cappitaine et gouverneur de la ville de Thurin et es environs, aura a faire et accomplir pour le debvoir de sa charge, seureté et conservation de la dicte ville. » B. N., Dupuy 269, f. 18-19 ; il manque le dernier folio qui contenait les dernières lignes et la date. D'après Trincant (*op. cit.*, f. 155 v°), ces instructions auraient été expédiées à Langey de Briançon, le 3 décembre 1537. Cette date doit être exacte, car nous savons que Langey, qui partit de cette ville le 2, n'emportait pas avec lui ses instructions en forme, mais qu'il les reçut à Turin même.

à ceux qui les auront, et ne pourront les hostes estre contrainctz, s'ilz ne veulent, de fournir aucune chose aux gens de guerre sinon les logys et meubles.... et si à plus on les veult contraindre, auront recours aux cappitaines et puis au gouverneur, en deffault que le cappitaine ne leur en fist raison ». De même, il était formellement interdit aux soldats de prendre n'importe quoi, foin, fourrage, bois, sans payer, et ce « sur peine d'estre pugniz par rigueur de justice » et même « sur peine de la vie [1] ». En retour « les serviteurs, manans et habitans des villes, villaiges, chasteaulx et places » situés autour de Turin dans un rayon de huit milles, devraient amener à Turin les fourrages et les foins, les blés, vins et autres vivres nécessaires à la subsistance des troupes, pour les y vendre à un prix raisonnable qui serait fixé après une entente préalable avec le gouverneur. Pour les rendre plus dociles aux réquisitions de vivres, le Roi ordonnait de leur faire rembourser le prix de celles qu'ils avaient précédemment fournies ; il confirmait en outre à la ville de Turin la jouissance « de ses revenuz, esmolumens, previllèges, libertez et immunitez » ; enfin il laissait au gouverneur, sous le contrôle du lieutenant-général, l'initiative la plus large, pour réaliser ce qui était l'objet essentiel de la politique française dans le nord de l'Italie : se concilier les sympathies des habitants, implanter solidement notre influence dans le Piémont, faire de cette province notre base d'opérations dans la péninsule, à moins qu'on ne réussît, et François Ier en conservait toujours l'espoir, à l'échanger contre le Milanais.

Les dispositions contenues dans ces instructions avaient été inspirées par Langey et si elles étaient, somme toute, favorables à la population de Turin, c'est qu'il savait fort bien dans quel état misérable se trouvait la ville [2]. Depuis deux ans que durait la

1. Il leur était cependant permis de recueillir les foins des prés qui, à ce moment (décembre 1537), n'étaient pas encore fauchés et de ramasser « sans paier aucune chose tant mort bois que bois mort à deux mille à l'entour de la ville, ès lieux qui leur seront monstrez par deux personnaiges à ce commis et depputez, l'ung par le gouverneur et l'aultre par les scindictz, et lequel bois sera mis en buchers ordonnez ès quartiers de chacun cappitaine, pour estre raisonnablement et selon le respect qu'il appartiendra distribué par les chambres quant et ainsi que besoing sera. »

2. Dès novembre 1536, les habitants de Turin avaient envoyé au Roi une députation à la tête de laquelle se trouvait le comte de Pancalieri, pour faire connaître à François Ier leurs privilèges et leurs maux. Arch. Nat., J 993, 3. — Sur la situation de la ville de 1536 à 1538, voir la plainte des habitants, 25-28 juillet 1537, la lettre des « sindics et citoyens » de Turin du début d'août et les lettres des sieurs de Humières et de Boutières, B. N., fr. 3062, f. 148, 155 ; 3035, f. 118 (réponse du Roi), 37 ; 17.357 f. 12 ; et les doléances de Turin, lors de l'enquête d'octobre 1538, Arch. Nat., J 993, 1573.

guerre, toute la campagne avait été ravagée aux alentours par les Impériaux et par les Français. Turin avait subi trois sièges : le dernier surtout l'avait fortement éprouvée. « presque toutes les maisons des citoyens furent spolliées de leurs meubles :... les souldars en icelles allogez avalloyent les parroys d'icelles et plusieurs maisons ruynèrent, cerchant argent et meubles, s'ilz y estoyent cachez », ou « pour havoyr le boys pour brusler » : ils avaient également ruiné « les maisons des faulxbourgs, aussi toutes les églises hors de la ville et granges prochaines ». Les dégâts dépassaient 350.000 écus. Le sens des instructions s'éclaire à la lumière de ces faits, que Langey connaissait à merveille. Chacun des articles répondait à quelque excès de la soldatesque et devait en empêcher le retour. La tâche du gouverneur était de réparer les maux de la guerre, de favoriser le relèvement des habitants, tout en faisant vivre des troupes peu disciplinées et irrégulièrement payées, tâche délicate et complexe, à laquelle Langey consacra toute l'habileté de son esprit et l'énergie de son caractère. Mais ne trouvant pas dans le gouvernement le concours qui lui était indispensable, mal appuyé et plutôt desservi par le lieutenant-général, M. de Montjehan, il ne réussit qu'à demi dans son œuvre de pacification : il y gagna l'estime, on pourrait même dire, l'affection des habitants de Turin, mais il y compromit irrémédiablement sa santé déjà chancelante.

Aussitôt rentré dans Turin, Langey assembla les syndics et le conseil de la ville pour leur communiquer ses instructions [1] : il dressa un état général des habitants, de la garnison, y compris « les allans et venans », très nombreux à cause de la Cour de justice et des marchés, les ouvriers appelés pour les réparations et les fortifications et les chevaux nécessaires aux troupes, à l'artillerie et aux charrois : puis il arrêta la quantité de vivres et de fourrage indispensable. Ce premier état dressé, il établit « ung roolle et déclaration de toutes les villes et terres estant à huict milles à l'entour et considération du territoire, estandue et jurisdicion de chacune selon lesquelles on a tousjours accoustumé de les cottiser ». Là-dessus, toujours d'accord avec les syndics, il fixa « la cottisation de ce que chacune ville et terre debvroient admener » à Turin : le taux maximum : « combien debvroient payer les gens de guerre, affin qu'ilz peussent en vivant de leur soulde espargner quelque chose au bout du mois » : il n'était

1. Guillaume du Bellay à Montjehan, 12 décembre, 1er janvier ; à Montmorency, 12 janvier 1537-8. B. N., Dupuy 269, f. 36-37, 34 ; 29-31.

pas interdit de vendre meilleur marché ; Langey espérait ainsi créer entre les marchands une sorte de concurrence, dont profiteraient à la fois les soldats et le commerce de la ville. On prévit jusqu'à la quote-part de chacune des villes et terres pour le creusement des fossés de Turin et les travaux de fortification. Le tout fut approuvé par les intéréssés, à la condition expresse cependant qu'ils seraient déchargés « des garnisons et toutes autres charges », à moins d'extrême nécessité, ce qui d'ailleurs n'était pas en contradiction avec les ordres du Roi. Langey, satisfait à bon droit de ce premier résultat, s'empressa de communiquer les termes de l'accord à la Cour et à Montjehan, auquel il demanda les pouvoirs nécessaires pour agir en conséquence.

Mais il avait compté « sans son hoste. » Tandis que Langey accompagnait François I[er] jusqu'à Briançon, Montjehan, resté en Piémont, avait procédé à la répartition des troupes entre les diverses villes et villages et distribué les ressources sur lesquelles elles devraient vivre. Montjehan était un soldat, intrépide, aussi brave que désintéressé : mais, même dans son courage, il manquait de réflexion : il allait toujours de l'avant, en action comme en parole, sans jamais mesurer la portée de l'une ni de l'autre. Il ne connaissait pour ainsi dire rien aux choses du Piémont. Aussi fut-il circonvenu dès le premier jour par les capitaines ou des gentilshommes italiens qui se partagèrent le pays comme une proie, se firent attribuer pour eux et pour leurs bandes les villes les mieux pourvues et les revenus les plus clairs : tout fut occupé jusqu'à trois milles de Turin. C'est pourquoi lorsque Langey voulut appliquer à la lettre ses pouvoirs, il se trouva dans le plus cruel embarras. Plus de la moitié du pays qui lui était assigné, et c'était naturellement la partie qui avait le moins souffert, était déjà encombrée de garnisons qui y vivaient pour ainsi dire à discrétion. Il protesta énergiquement auprès du lieutenant-général, lorsque celui-ci vint à Turin : il lui renouvela ses protestations à Pignerol, à Carmagnola ; pour lui faire toucher du doigt l'injustice qui lui était faite, il lui envoya une carte du pays avec l'indication des terres qui lui revenaient. Les capitaines intéressés louaient l'habileté de Langey, son esprit fertile en ressources, pour n'avoir pas à déloger. Celui-ci, sans se laisser arrêter par ces éloges, par trop dépourvus d'artifice, réclamait obstinément son dû. Il craignait que ces exactions ne rendissent le nom français impopulaire au Piémont et n'était pas loin de croire que c'était à dessein. Après cinq à six semaines de démar-

ches incessantes, il finit par obtenir quelques concessions : les garnisons mises par Montjehan dans Grugliasco et Caselle reçurent un autre destination et Langey y fit entrer le capitaine Forges : Castagnole. Piobesi et Carignan lui furent restituées : la fortification de Moncalieri fut interrompue : on n'y laissa que 25 hommes pour garder le château : il put de là retirer du bois, et de Volvera, du foin. C'était en somme une assez mince satisfaction, car les ressources de la plupart de ces villes avaient été déjà plus qu'à demi mangées. Mais il lui fallut s'en contenter.

A ces difficultés s'ajoutaient celles que créait le manque d'argent pour le payement des troupes. La solde de décembre, échue vers le milieu du mois, arriva près de trois semaines en retard [1]. Pour empêcher les soldats de se mutiner, Langey leur fit distribuer de la farine et du pain, et, bien qu'il ne fût pas encore payé de son état de gouverneur et qu'il eût déjà beaucoup dépensé pour se « meubler et faire ses provisions », il n'hésita pas à avancer l'argent nécessaire [2]. Il emprunta ensuite pour faire prendre patience aux chevau-légers de son frère et aux charretiers de l'artillerie. Montjehan fit appel à son crédit pour payer les garnisons de Mondovi et Savigliano. Il ne fallut pas moins de 15.000 francs, dont Langey réclama le remboursement immédiat, car il voulait conserver son crédit intact en vue des éventualités qui ne manqueraient pas de se produire. Malgré les pressantes sollicitations adressées au Conseil par le gouverneur de Turin et le lieutenant-général, les soldes n'arrivaient jamais à temps, et, quand elles arrivaient, elles étaient rarement complètes. Dès qu'approchait la date de l'échéance, ils étaient dans les transes et devaient multiplier les expédients pour prévenir les mutineries des gens de guerre et la mise à sac des quartiers. A plusieurs reprises, Montjehan mit à profit le crédit dont jouissait Langey auprès des marchands de Turin, en particulier de Gaspard Darmel, dont le correspondant à Lyon, Raphaël Corsini, était en relations avec Jean du Bellay.

Les pourparlers pour le logement des troupes, les soucis pour assurer leur payement ne permirent pas à Langey de s'occuper comme il l'aurait voulu des fortifications de Turin. Depuis que la

1. Le mandement à Jean Laguette de fournir les 23.025 livres tournois nécessaires pour le payement des garnisons du Piémont ne fut signé par le Roi que le 29 décembre. Arch. Nat., J 961, 2[31]. — Guillaume du Bellay au Roi, au cardinal de Tournon et au chancelier, 12 janvier 1538. B. N., Dupuy 269, f. 38-39.

2. Arch. Nat., J 9[illegible]3, 8[1].

ville était entre les mains des Français, on n'avait guère trouvé le temps de poursuivre les travaux de défense. MM. de Humières et de Boutières y avaient songé au milieu de 1537. Ils avaient vu la nécessité de revêtir de murailles solides les bastions et les boulevards de la ville [1]. Le siège n'avait pas permis de réaliser ce projet. Tout était donc à faire, lorsque Langey entra en fonctions. Il s'efforça de regagner le temps perdu : en janvier, le travail était poussé fièvreusement : les fossés étaient creusés, les murailles des bastions s'élevaient. Langey donnait l'assurance « que advenant ce que advenir pourra, la tresve ne fauldra point sitost que cette ville ne soit beaucoup plus forte qu'elle n'a encore esté et mieulx fournye de beaucoup de choses qu'elle ne feust oncques depuys qu'elle est au Roy [2] ».

Cependant il n'était pas sans appréhensions sur l'issue de cette trêve qui allait expirer au milieu de février. Pour le cas où la guerre recommencerait, il réclamait qu'on activât le ravitaillement du pays, qu'on y fît parvenir pour 3 ou 4.000 francs de provisions, « comme de chaire, car ne s'en trouve icy pour or ne pour argent, d'huille, dont n'en y a pas beaucoup, poissons sallez pour ce charesme, espiceries et choses médicinales et quelque sel pour la mounition ». De la sorte, la fortification ôtera à l'ennemi « l'espérance et actente de forcer » les villes et « l'envitaillement, de les affamer .» Mais l'éventualité que Langey redoutait ne se produisit pas : à la suite des conférences de Leucate, le 11 janvier, la trêve avait été prolongée pour trois mois [3] et le 21 février, à Moncalieri, del Vasto et Montjehan renouvelaient l'accord de Carmagnola [4].

II

La prolongation de la trêve faisait bien augurer de la paix pour la conclusion de laquelle le Pape offrait sa médiation. Elle rendait plus stable la situation des Français en Piémont et permet-

1. Sur l'état des fortifications de Turin en 1537 et les projets, voir B. N., fr. 3088, f. 82 ; 3035, f. 23.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, 12 janvier 1538, B. N., Dupuy 269, f. 30 v°.

3. Decrue, *op. cit.*, p. 232-235.

4. Double du traité entre del Vasto et Montjehan, Moncalieri, 21 février 1538, B. N., fr. 3012, f. 67.

tait de croire à une occupation durable. Langey compléta son installation : il fit venir à Turin sa femme, choisit les officiers d'une compagnie de 40 lances dont le Roi lui avait donné le commandement et qu'il avait hâte de loger dans le voisinage [1]. Une véritable clientèle se formait autour de lui : elle comprenait non seulement les principaux personnages de la ville, magistrats municipaux, juges et marchands avec lesquels, de par ses fonctions, Langey était en rapports quotidiens, mais encore des capitaines déjà serviteurs du Roi ou disposés à le devenir, comme le sieur de Fauria, neveu des sieurs de Morette et de Murel, Jean Paul da Ceri, le fils de Renzo, le capitaine Gulfe, qui avait « peu de ses pareils en artifice de feu », les Birague, Ludovic, Jérôme, et René, auquel il fit donner une charge de maître des requêtes au Parlement de Turin, enfin des Siciliens comme Petro-Antoni Pecci, Francisco di Vintavilla et Hierosme Imperator, un parent de ce César Imperator qu'il avait connu à Rome au début de sa carrière diplomatique [2]. Au service de ces personnages, il mettait l'influence dont son frère Jean et lui-même disposaient à la Cour, faisant valoir leurs mérites et réclamant avec insistance faveurs, charges et pensions. Mais en retour, il leur demandait de lui servir d'auxiliaires. Les bannis siciliens revenaient de l'armée du Sultan où ils avaient appuyé l'action de nos ambassadeurs. Et, ce qui pour l'instant avait plus d'importance, par les Birague il recevait de Milan des renseignements précis sur ce que faisaient ou projetaient les Impériaux [3].

Il avait besoin du concours de tous pour mener à bien l'œuvre de défense et d'organisation qu'il avait entreprise. Il donnait tous ses soins aux fortifications de Turin, augmentait le nombre des maçons, dépensait en mai près de 8.000 livres pour cet objet. Malheureusement, il ne pouvait pousser le travail aussi activement que le désiraient les habitants de la ville et que lui-même l'aurait

1. Les choix de Langey ne furent définitivement arrêtés qu'au mois d'août suivant : il prit comme enseigne le sieur d'Ursay, comme guidon le sieur de Malicorne, et comme maréchal des logis le sieur de Gressay. Pierre Raymond était chargé de payer cette compagnie. Cf. les ordonnances de payement pour l'année 1538. Arch. Nat., J. 962, 14[3]. 18.

2. Guillaume du Bellay à Jean du Bellay, 12 avril 1536, B. N., Dupuy 269, f. 53-34. Cf. *Catalogue des Actes de François Ier*, nº 11534.

3. Avertissements de René de Birague, 2 janvier 1538, et sans date, B. N., fr. 5154, f. 138, et Arch. Nat., J 967; 12².

voulu [1]. L'argent que le Roi, à intervalles irréguliers, affectait à cet usage, réparti entre Moncalieri, Savigliano, Pignerol et Turin, était insuffisant. Langey ne pouvait pas toujours de ses propres deniers subvenir aux frais. Aussi, en juin, les travaux cessèrent à peu près, faute d'argent. — D'autre part, il s'occupait d'organiser les services indispensables à la vie normale du pays. Le plus important était de faire régner une bonne et prompte justice. Le vicaire de Turin, le juge d'appel, les membres du Parlement, qui constituaient les divers degrés de juridiction du Piémont, trouvaient en Langey un appui constant et un concours empressé, aussi bien dans l'exercice de leurs fonctions que pour obtenir le payement de leurs gages. Car, ainsi que l'écrivait l'un d'eux au chancelier, « tous sommes povres et travaillons fort après ces malfaiteurs, et bien peu se gaigne. Et n'avons provision ne de blé ne de vin et nos robes sont vielles [2] ». — Pour faciliter les transactions économiques et éliminer l'influence du duc de Savoie, Langey confirma Marc Varembert de Chieri dans la charge de maître des monnaies de Turin, que le sieur de Boutières lui avait donnée l'année précédente [3]. L'essai ne réussit pas pleinement ; néanmoins Langey recommanda chaudement au Roi Marc Varem-

1. « Estat abrégé de ce que se monte la despence des réparacions de la ville de Thurin pour les mois de décembre, janvier, février et mars mil cinq cens trente sept (a. s.), avril, may et juing ensuyvant Vc XXXVIII ».

décembre,	pour les réparations « y compris le boys et charroy d'icelluy pour le chauffage des gens de guerre faisans le guet aux bastions de ladicte ville et gages de Guillaume de Villefranche, escuyer, sieur dudict lieu, commissaire ordonné sur le faict desdictes réparacions par le sieur de Langey et de Sébastien Moreau contrôleur » (40 livres chacun) .	2.015^l.	13^s.	11^d.
janvier	. . . .	6.351^l.	4^s.	5^d.
février	. . . .	6.215^l.	19^s.	6^d.
mars	. . . .	5.904^l.	11^s.	4^d.
avril	. . . .	5.703^l.	6^s.	10^d.
mai	. . . .	7.926^l.	4^s.	
juin	. . . .	4.580^l.	4^s.	9^d.
	Total	38.697^l.	5^s.	9^d.

Arch. Nat., J 993, 11³. — *Ibid.*, 993, 11⁴, Sébastien Moreau déclare qu'il ne peut fournir le compte exact des dépenses parce qu'il y a eu plusieurs commis chargés de les acquitter. « Aussi M. de Langey, de ses propres deniers ou par luy emprumptés, a faict payer plusieurs parties desdictes fortiffications audict controlleur incongneues. » — Sur le sentiment des habitants, voir la lettre d'Antonin Andrée au chancelier, Turin, 6 avril 1537/8, Arch. Nat., J 967²².

2. Antonin Andrée au chancelier, lettre citée ci-dessus. Cf. Georges Antiocha au chancelier, Turin, 8 avril 1538, Arch. Nat., J., 967, 28.

3. Guillaume du Bellay à Jean, 27 septembre 1538, B. N., Dupuy 269, f. 32.

bert, lorsqu'à la fin de l'année il s'agit de constituer définitivement l'hôtel des monnaies du Piémont.

Mais ce n'était là qu'une partie des occupations de Langey et peut-être la moindre. Il lui fallait aussi servir de secretaire à Montjehan [1]. Le lieutenant-général n'avait aucune des qualités nécessaires pour remplir cette charge. Il ne connaissait pas assez les choses du Piémont pour pouvoir discuter lui-même avec les Impériaux les questions qui naissaient du contact des deux armées d'occupation. Il manquait de tact et de diplomatie dans ses rapports avec les ennemis comme avec les habitants et les chefs des troupes dont il avait le commandement. Aussi avait-il besoin constamment de Langey, sans lequel il ne pouvait rien faire.

Tout d'abord, il se déchargea sur lui des négociations avec del Vasto. Dès le lendemain de l'arrangement de Carmagnola, des difficultés avaient surgi au sujet de la délimitation des confins [2]. En décembre, don Antoine d'Aragon, beau-frère du marquis del Vasto, s'était plaint des empiètements des Français. Guillaume du Bellay prétendait lever des contributions sur tous les lieux qui avaient fait obéissance au Roi « du temps que les ennemys estoient enserrez dedans les villes ». Il est probable que les Impériaux n'acceptèrent pas cette manière de voir, car nous voyons qu'au mois de mars la même discussion se poursuivait. Une conférence où l'on devait arriver à une solution fut proposée à Moncalieri : elle se tint à Pavie. Montjehan qui avait eu un moment l'idée d'envoyer Langey en France pour avertir le Roi de la situation du Piémont, le retint expressément en vue de cette conférence où sa présence, écrivait-il, était « merveilleusement requise [3] ».

1. Guillaume du Bellay à Jean, 23 janvier 1537/8, B. N., Dupuy 269, f. 28.

2. Guillaume du Bellay à Montjehan, Turin, 12 décembre 1537, B. N., Dupuy 269, f. 73.

3. Montjehan à Montmorency, 26 mars 1538, Ribier, *Lettres et Mémoires d'Estat*, I, p. 137. — Il semble bien que Langey, à la fin de mars, ait commencé à mettre à exécution ce dessein de venir en France. C'est du moins ce que l'on peut conclure d'une lettre d'un certain Denys Marquet, datée de Paris, 7 juin, et qui paraît être de l'année 1538. Langey serait retourné de Briançon et aurait dépêché à sa place auprès du Roi son frère M. de la Herbaudière [Martin du Bellay] et le capitaine Gulfe. Marquet les accompagna à la Côte Saint-André, et, grâce à ces intermédiaires, il put parler à Montmorency et lui exposer une entreprise secrète, sur laquelle aucun détail ne nous a été révélé. B. N., Dupuy 264, f. 182. — Ceci est une nouvelle preuve à joindre aux arguments que nous avons donnés pour montrer que Guillaume du Bellay ne peut être l'auteur de la lettre qu'on lui a souvent attribuée, datée de Côte St André, 18 avril 1537/8. Cf. *Revue de la Renaissance*, t. Ier (1901), p. 277-278.

Les difficultés avec les Impériaux n'étaient rien en comparaison de celles qu'il fallait résoudre pour faire vivre les troupes. Les traités conclus avec les munitionnaires étaient insuffisants pour assurer le ravitaillement de l'armée. Il était presque impossible de trouver quelqu'un qui se chargeât de fournir des vivres. « Les marchans ne veullent rien entreprendre sans estre payez comptant, pour les difficultez qu'ilz ont aux passaiges des lymites que les ennemys tiennent [1] ». Les sommes ordonnancées par le Roi en avril, en mai arrivaient à peine à liquider l'arriéré : il ne fallait pas compter sur elles pour garantir l'avenir. Du pays lui-même plus rien à espérer : la misère était générale. De toutes parts éclatent les plaintes : « Les chemins sont rompus, la justice est presque morte, de charité il ni est gières [*sic*] ors de Turin... [2] ». Il ne restait rien des récoltes précédentes. La nouvelle récolte était insignifiante parce que l'on n'avait pas pu semer. C'était la famine en perspective. La pénurie de vivres était telle que, le 28 mars, Montjehan fut obligé de remplacer par une contribution en argent, qui du reste fut mal payée, la contribution en vivres qu'il désirait [3]. Toutes ces charges accumulées étaient au-dessus des forces des habitants. « En sorte que je craintz, écrivait l'un d'eux, que l'ire de Dieu ne tombe sur nous et sur ceux qui seront cause de tant de maux » !

Comment dès lors contenir des troupes qui ne trouvaient pas de quoi vivre et dont la solde, malgré les instances répétées des chefs, n'arrivait jamais à temps ? En beaucoup d'endroits [4], il y avait plus de soldats à nourrir que le nombre fixé : plus de 500 à Savigliano au lieu de 200 ; 33 soldats de César Fregose à Legnasco, en sus de la compagnie de Jean-Paul da Ceri. Les troupes partout vivent à discrétion, les officiers donnant l'exemple. On prend non seulement du blé, de la farine, du vin, mais les meubles, des

1. Claude de Bourges au chancelier, 7 mai 1538, Arch. Nat., J 967, 12³. — Antoine Bullioud, géneral de Bretagne, au chancelier, 31 mai 1538, *Ibid.*, J 967, 10⁶.

2. Antonin Andrée au chancelier, 28 avril 1538, Arch. Nat., J 967, 21¹. — Montjehan, au même, 9 avril, 6 mai, *Ibid.*, J 966, 32¹, ³, ⁴.

3. Arch. Nat., J 993, 8²⁶, 14².

4. Sur la conduite des gens de guerre et, plus généralement, sur les souffrances de la population du Piémont à cette date, nous avons, indépendamment des correspondances déjà indiquées, les doléances des habitants eux-mêmes, rédigées au mois d'octobre 1538 en vue de la grande enquête dont nous parlons plus loin et dont les textes sont conservés aux Arch. Nat., J 993, 15 : il n'y a pas moins de 75 pièces. C'est d'après ces doléances, corroborées par les autres documents, que nous avons établi notre exposé.

vêtements d'hommes et même de femmes. Les plaintes s'accumulent, et encore sont elles incomplètes : « Ce seroit trop long à dire le tout ! » assurent les habitants de Villanova d'Asti. Montjehan ne peut rien contre ces exactions. A ceux de Cavallerleone, il répond furieux « telz motz ou semblables en substance : Donnez aux soldats tout ce que vous avez et si mourez de faim, ventrebleu, je n'y sauroye faire autre chose [1] ».

Cette impuissance déchaîna bientôt les pires excès. Le 1er juin, une douzaine de chevau-légers de la compagnie de Francisco Bernardino, logés à plusieurs milles de là, entrent à Bagnolo, font prisonniers deux des principaux de la ville, en assomment un autre à moitié et se font donner 300 écus. Le 10 juin, seconde fête de Pentecôte, la compagnie de Pietro Corso met à sac la ville de Racconigi. Bien plus, les représentants du Roi ne sont pas plus respectés que les habitants du pays conquis. Les soldats de Moncalieri se mutinent contre Montjehan, qui est obligé de composer avec eux. A Turin, où cependant Langey en attendant que la solde arrive fait distribuer des vivres, à deux reprises la révolte éclate [2]. La dernière fois, vers la fin de juin, il manque être écharpé par les mutins, et, des gens de la ville qui se portent à son secours, « aulcuns sont tuez et blessez ». La mort seule, dans la bagarre, d'un des chefs de l'émeute empêche une véritable bataille et d'irréparables malheurs. Il n'aurait pas fallu encore beaucoup de scènes de ce genre pour ruiner définitivement la puissance du Roi en Piémont. Heureusement pour les Français que l'entrevue de Nice, en aboutissant à la trêve de dix ans, éloigna toute crainte de guerre immédiate [3].

III

Loin de s'améliorer après la trêve de Nice, la situation du Piémont alla s'aggravant au mois de juillet et bientôt se compliqua d'une brouille entre le lieutenant-général et le gouverneur de Turin.

Lorsqu'il était entré en fonctions, Langey s'était fait un devoir de ne jamais agir sans l'assentiment de Montjehan, de lui demander conseil toujours, « affin que tout allast par deçà d'ung

1. Arch. Nat., J 993, 15[16].
2. Arch. Nat., J 993, 8[22].
3. Decrue., *op. cit.*, p. 353.

bransle ». Il avait mis son honneur — et peut-être aussi quelque affectation — à se montrer parfaitement obéissant, bien qu'il n'eût pas précisément à se louer de la façon dont Montjehan avait au début réparti les troupes. Cette soumission plut au lieutenant-général dont elle flattait l'amour-propre, et comme du reste le concours de Langey lui était à chaque instant indispensable, les premiers rapports entre les deux hommes furent très cordiaux. Langey se crut autorisé, pour le bien du Roi, à donner des conseils et parfois, discrètement, à y mêler quelques représentations. Cela n'empêcha pas Montjehan d'agir à son gré; mais les résultats ayant justifié les avis de Langey, il en éprouva quelque dépit. En mai, il demanda au Roi de renforcer les troupes du Piémont pour prévenir une révolte possible : Langey avait vainement montré que le pays, déjà excédé de gens de guerre, ne pourrait supporter encore ce supplément : peut-être fit-il entendre la cause véritable du mécontement général, c'est-à-dire la mauvaise administration du lieutenant du Roi. François Ier refusa d'augmenter les effectifs d'occupation [1]. Il sembla donner ainsi raison au gouverneur de Turin contre le lieutenant-général.

Ces petits froissements d'amour-propre furent envenimés par l'entourage de Montjehan, par tous ceux dont l'activité de Langey et son intégrité dérangeaient les intérêts et les calculs. Bientôt Langey comprit que les dispositions du maréchal à son égard étaient changées [2]. Survinrent les mutineries du mois de juin. Langey réprima sévèrement celle de Turin : il fit trancher la tête à l'un des principaux coupables. Montjehan fit appeler les autres, mais les renvoya sans les châtier, ce qui parut un blâme indirect de la rigueur déployée par le gouverneur de Turin. Langey eut la preuve de la mauvaise volonté de Montjehan lorsqu'il lui demanda l'autorisation, pour sa sécurité personnelle, de remplacer quelques-unes des bandes mutinées par celle que le capitaine Gulfe, en qui il avait toute confiance, venait de lever en France. Le maréchal refusa tout net et, sous prétexte d'économie, rangea la compagnie de Gulfe parmi celles qui devaient être immédiatement cassées. Et comme Langey, ne se sentant plus

1. Montjehan à François Ier, 13 mai ; François Ier à Montjehan, 15 mai 1538. B. N., fr. 3020, f. 57 ; 20433, f. 99-101. — Montjehan à François Ier, 2 juillet. B. N., fr. 3020, f. 26.

2. Guillaume du Bellay à Jean, 12 avril, 16 avril, B. N., Dupuy 269, f. 53. — La lettre du 16 avril a été volée dans ce volume de la collection Dupuy par le trop fameux Libri et a passé en vente en juillet 1900. Cf. *Revue des autographes*, n° 236, juillet 1900, n° 82

en sûreté, manifestait l'intention de demander un congé. Montjehan l'en dissuada en lui remontrant les commentaires désobligeants que cela ne manquerait pas de susciter ; mais, en même temps, il pressentait Jean-Paul da Ceri pour savoir s'il n'accepterait pas la succession de Langey [1].

Une nouvelle mesure que voulut prendre Montjehan provoqua la rupture. Pour faire vivre les troupes, le maréchal décida de lever un nouveau taillon sur le pays, et il convoqua à cet effet les États. Les habitants étaient à bout de ressources, il était aisé de deviner la réponse de l'assemblée. Langey indiqua à Montjehan la manière qu'il conviendrait d'employer pour éviter une protestation des États : c'était de reconnaître les exactions dont les soldats s'étaient rendus coupables, de promettre à l'avenir prompte et impartiale justice et, pour empêcher le retour de pareils faits, de demander que le peuple fournît aux troupes casernées dans les places fortes, « vivres à ung taux auquel le souldar peust vivre de la soulde du Roy ». Convoqués le 3 juillet, les États répondirent le lendemain à la proposition de Montjehan ; « et fut la responce en somme qu'ilz estoient si mengiez que possible ne leur estoit de fournir vivres au taux qu'on demandoit, car la moytié du peuple estoient mortz de faim, ce qui restoit n'avoit que mengier, peu de gens avoient semé et que ce peu qui avoient semé n'avoient recueilli pour resemer ». Et longuement ils exposèrent leur état misérable, la mortalité croissante, le découragement général et la famine en perspective [2]. Buté à son idée, Montjehan ne voulut rien comprendre et exaspéré par cette résistance : « Allez-vous en à tout les cent mille diables, s'écria-t-il, car le Roy ne se soucie de votre nécessité, et aussi je ne me fie point en vous autres du pays. Je tiendray dix ans les gens de guerre en Piémont ; allez hors du pays si vous voulez, je le garderay bien sans vous. » Les États demandèrent alors de députer vers le Roi pour lui présenter leur pauvreté. Montjehan le leur accorda, mais leur fit prévoir que la réponse était « toute faicte, car le Roy se reposoit sur luy des affaires de par deçà et les renvoyeroit à luy,

1 Guillaume du Bellay à son frère Jean, Turin, 1er et 2 juillet, B. N., Dupuy 269, f. 43-45, 62. La lettre du 2 juillet est en grande partie chiffrée comme c'est le cas pour les lettres de Guillaume à Jean, des 5, 6, 11, 12, 14, 24 juillet, 1er, 2, 5, 6 août. Nous en avons publié le déchiffrement dans la *Revue des Langues romanes*, 1901, p. 10-11.

2 Guillaume du Bellay à Jean, 5 juillet, *Revue des Langues romanes*, 1901, p. 14-16. — Remontrance au Roi faite par le député des villes de Piémont délivré de prison [après août 1538], Ribier, *op. cit.*, I, p. 181 sqq.

et pour ce, qu'ilz se délibérassent dès lors de fournir vivres aux taux qu'il imposeroit, car il donneroit aultrement liberté aux souldars d'en prendre où ilz en trouveroient. »

Langey essaya cependant d'arranger les choses. Il s'étonna, en parlant « particulièrement » aux représentants des États, de les voir refuser un parti qu'ils lui avaient eux-mêmes offert, autrefois. La réponse fut que la situation du pays avait fort empiré depuis et que ce qui aurait été avantageux alors n'était plus possible aujourd'hui. Néanmoins il ménagea une nouvelle entrevue entre les États et le lieutenant-général. Ce fut sans succès. De plus en plus en colère, Montjehan se montra décidé à lever de force la contribution. Alors Langey protesta et, arguant des instructions qu'il avait reçues du Roi, déclara qu'il se refusait à contraindre les gens de Turin « à faire quelque chose dont ilz s'estoient excusez. » Il sentait les habitants du Piémont si désespérés qu'il craignait de les voir, sous le coup de la mesure brutalement ordonnée par le maréchal, repasser au duc de Savoie dont on ignorait encore s'il adhérerait à la trêve et dont les agents étaient partout aux aguets. Il craignait surtout pour Turin dont il avait la charge et qu'il avait promis de garder « sur son honneur et vie. » Devant ce refus public d'obéissance, la colère de Montjehan ne connut plus de bornes. Il répondit à Langey que « par le Sang-Dieu, quand il *luy* commanderoit une chose, force *luy* seroit de le faire. » Et comme Langey objectait un abus de pouvoir, il s'emporta en menaces, qu'il écrirait au Roi de cette affaire, que « par le Sang-Dieu » ce qu'il écrirait serait cru ; il alla, paraît-il, jusqu'à parler de lui faire « trancher la teste [1]. »

Un pareil langage était fâcheux dans la bouche du lieutenant-général, dans un pays qu'on voulait rattacher au royaume, en présence même des représentants de ce pays. Mais Langey avait eu tort de rompre ainsi ouvertement en visière à un homme qu'il savait impatient et emporté. Il commença par se garer du côté de la Cour. Par un homme sûr, il envoya au connétable le récit de ce qui s'était passé et, en termes énergiques, mais très dignes, offrit de se disculper [2]. Il fit agir son frère le cardinal et le prévint, non sans peine, car les postes avaient reçu l'ordre de ne point porter ses paquets, des émissaires qu'envoyait Montjehan. Il le pria en particulier d'avertir un nommé Lantenay, en qui il voyait l'un

1. Guillaume du Bellay à Jean, Turin, 6 juillet, *loc. cit.*, p. 17-18.

2. Guillaume du Bellay au connétable, Turin, 11 juillet 1538, B. N., Dupuy 269, f. 54.

« des principaulx auteurs de ce trouble », « qu'il advise à ne dire chose qu'il ne veuille maintenir l'espée à la main ». Cela, ajoutait Langey, « luy pourra changer ses instructions ». A Turin même, il se tenait sur ses gardes : il ne savait trop quoi augurer du choix que Montjehan venait de faire de cette ville, pour y séjourner à l'avenir. Mais il réussissait facilement par son langage calme et fier à réduire à néant les accusations des capitaines de Turin que le lieutenant-général soulevait contre lui [1].

Bientôt la dignité de l'attitude de Langey, peut-être chez Montjehan un retour, à sang froid, sur les scènes précédentes, sans doute aussi les conseils lénitiants venus de la Cour produisirent une détente. Dès le 14 juillet, le maréchal avait une explication très courtoise avec Langey : ce furent, de part et d'autre, des demi-excuses [2]. Sans doute Langey se tenait toujours sur la défensive, car il était visible qu'à son égard Montjehan n'avait pas encore désarmé : il avait toutes les peines du monde pour obtenir de garder en Piémont sa compagnie de 40 lances qui était enfin arrivée. Il observait autour du lieutenant-général des allées et venues qui lui paraissaient suspectes. Cependant officiellement les relations avaient repris, sans cordialité, mais sans aigreur. Bientôt, sa colère étant complètement tombée, Montjehan s'efforça vers une réconciliation définitive et parla d'un total oubli des injures qui, il faut bien le dire, ne trouva chez Langey qu'un écho modéré [3].

Peut-être faudrait-il chercher la raison principale de cet essai de rapprochement dans les difficultés de plus en plus graves que le maréchal avait avec les États du Piémont. Il leur avait donné congé d'envoyer au Roi un émissaire avec l'exposé de leurs doléances. Cet émissaire, un médecin, Me Georges Antiocha, fut, sur l'ordre de Montjehan, arrêté à Briançon, dans une église où il s'était réfugié, et jeté en prison. Malgré les prières des représentants du Piémont et de Langey lui-même, malgré les avis réitérés de Montmorency, le maréchal se refusa à l'élargir, et fit répandre le bruit que le Roi désirait qu'il en fît rigoureuse justice. Cela fit craindre aux gens du pays une exécution *indicta causa*. Langey, par l'intermédiaire de son frère le cardinal, prévint le connétable des dangers qui surviendraient d'une pareille injustice [4]. Il

1. Guillaume du Bellay à Jean, Turin, 11 et 12 juillet, *loc. cit.*, p. 18-21.

2. Guillaume du Bellay à Jean, Turin, 14 juillet, *loc. cit.*, p. 21-23.

3. Guillaume du Bellay à Jean, Turin, 24 juillet, 1, 2-5 août, *loc. cit.*, p. 23-27. — Le même à Montmorency, 1er août, B. N., Dupuy 269, f. 40.

4. Guillaume du Bellay à Jean, Turin, 6 août, *loc. cit.*, p. 29-30. — « Les scindics et conseillers de Turin au connétable sur l'envoy et députation de leur député vers le Roy, » 7 août 1538, Ribier, *op. cit.*, I, p. 180.

montra les menées du duc de Savoie : il vient à Ivrée, écrivait-il, « tenir ses estatz *nescio qua spe* : mais il a remply ce pays de lettres et le peuple, *partim spe, partim metu*, que dedens la fin de ce moys il sera restitué en tout son pays : par quoy seroit à craindre que gens désespérez se baillassent à luy de peur de estre baillez. » Les avertissements de Langey furent entendus. Sur un ordre formel du Roi, Montjehan dut remettre en liberté Me Georges et le laisser partir pour la Cour. Les plaintes qu'emportait l'envoyé des États étaient naturellement plus vives encore que la première fois [1]. Si l'on rendait hommage à l'activité de Langey, à son esprit de conciliation et d'humanité, on y appréciait en termes très vifs l'administration de Montjehan. Les doléances du Piémont justifiaient tout ce que le gouverneur de Turin avait écrit et conseillé depuis qu'il résidait au-delà des Alpes. Il semble que le Roi et son Conseil l'aient parfaitement compris, car non seulement Me Georges fut très bien traité à son arrivée et reçut un don à son départ [2], mais encore une commission fut nommée pour faire une vaste enquête sur l'état des pays de Bresse, Bugey, Savoie et Piémont [3]. Bien que ce fût une mesure d'une portée générale, la nomination de cette commission était déjà un blâme indirect de la gestion de Montjehan et les abus qu'elle révéla en devaient être la condamnation.

IV

Malgré la promesse de Montjehan d'oublier toute chose et les efforts de Langey pour rester en bons termes avec lui, la cordialité ne pouvait revenir entre les deux hommes. Une certaine méfiance subsistait toujours. Montjehan soupçonnait Langey d'inspirer les critiques sans nombre que soulevait sa mauvaise admi-

1. Remontrance au Roi faite par le député des villes du Piémont délivré. Ribier, *op. cit.*, I, p. 181 sqq.

2. Il reçut 200 écus. Arch. Nat., J 962, 14[50] (sans date, mais d'après les autres mandements au milieu desquels celui-ci se trouve, de septembre 1538).

3. La nomination des commissaires pour visiter la Bresse, le Bugey, la Savoie et le Piémont est du 20 août. Arch. Nat., J 1115, 18. — Le lendemain, Louis Adhémar de Monteil, sieur de Grignan, l'un des commissaires, recevait 1800 livres tournois pour son voyage à Rome, « passant par le pays de Piémont pour illec pourvoir à plusieurs affaires concernans la justice, police et soulagement des sujets dudict pays... » B. N., Clairambault 1215, f. 76 v° — C'est également du 21 août que sont datées les instructions pour cette enquête données au sieur de Grignan et à son collègue Jean de Montcamp, « juge mage de Beaucaire et Nysmes » Bibl. de l'Institut, f. Godefroy 96, f. 38-40.

nistration. De son côté Langey avait à se plaindre des rapports adressés à la Cour qui le représentaient comme incapable : pour en contrebalancer le mauvais effet, il multipliait l'envoi de courriers extraordinaires, de gens sûrs, il employait son frère Jean [1]. Ce qui était certain, c'est que depuis qu'il s'était fixé à Turin, Montjehan gouvernait la ville comme s'il n'y avait pas eu de gouverneur : il dressait l'état de la garde sans même prévenir Langey. « Je n'y sers, écrivait celui-ci, non sans quelque dépit, je n'y sers que d'un chiffre en algorisme ».

Il s'autorisa de ce que sa présence était désormais inutile à Turin pour demander à résider hors de la ville : il lui était pénible de se trouver en contact journalier avec Montjehan, et c'était un moyen d'éviter les froissements. Il était du reste malade : il avait eu en juillet plusieurs accès de fièvre assez graves, il avait besoin de changer d'air [2]. C'est pourquoi au mois d'août il fit une tournée dans les environs de Turin, et, après avoir séjourné quelques jours à Vinovo, il se fixa définitivement à Murel [3]. Il s'y trouvait en pays de connaissance. Le commandeur de Murel était François de Morette, le frère de Charles, le diplomate, et l'oncle du sieur de Fauria, un des protégés de Langey.

L'éloignement de Turin ne l'empêcha pas de faire bon service. Au contraire, il profita de ce déplacement pour étudier les intrigues du duc de Savoie et pour se rendre compte des dispositions des gentilshommes du pays. L'attitude du duc était équivoque. Tout en protestant de ses sentiments pacifiques, en invoquant les bons offices des représentants du roi de France [4], il évitait d'adhérer à la trêve de Nice, qu'il ratifia seulement le 18 octobre. En attendant, ses agents parcouraient le pays, exploitaient le mécontentement causé par la mauvaise administration de Montjehan, semaient de fausses nouvelles, d'après lesquelles bientôt le Piémont ferait retour à son ancien souverain ; ranimant ainsi les espérances de nos adversaires, jetant la crainte dans le cœur de nos partisans, ils entretenaient un état de trouble préjudiciable à la domination du Roi. Langey réfuta toutes ces

1. Montjehan à Montmorency, Turin, 28 août : Guillaume du Bellay au même, Vinovo, 26 août. Ribier, *op. cit.*, I, p. 194, 191-193.

2. Guillaume du Bellay à Jean, 2-5 août, *Revue des Langues romanes*, 1901, p. 27-28.

3. Guillaume du Bellay à Montmorency, de Murel, 30 août 1538. Musée Condé, série L, vol. XVI, f. 49. Ribier, *op. cit.*, I, p. 195 (incomplète, au début).

4. Le duc de Savoie à son secrétaire auprès de Montjehan, Nice, 10 août 1538. Ribier, *op. cit.*, I, p. 190.

allégations et releva les courages défaillants. Il visita les « principales maisons de gentilshommes » du pays et, rassemblant « tous les voisins d'autour », il reçut confirmation de leur fidélité et de leur zèle pour la France [1]. On lui offrit même d'envoyer des ambassadeurs au Roi et de lui livrer des otages en garantie. Il n'en demandait pas tant : il suffisait que les engagements contractés fussent tenus. Il se promettait d'y veiller. Quelques faveurs adroitement distribuées devaient au reste intéresser les habitants du Piémont à regarder plutôt du côté de leur nouveau maître que de leur ancien duc.

Le principal objet des préoccupations de Guillaume du Bellay à ce moment fut l'acquisition pour le Roi du château de Cavour. Situé au sud de Pignerol et dominant la vallée du Pellice, le château permettait de surveiller l'entrée en plaine du Pô et du Chiusone et tout le bas pays depuis Saluces jusqu'à Turin. La possession en était donc fort importante. Dès l'année précédente, lorsque pour la première fois il avait eu à surveiller le marquisat de Saluces, Langey avait cherché à se faire céder le château et à y faire mettre une garnison française. Cette première « pratique », contrariée par d'autres intrigues et par les circonstances, n'avait pas abouti. Sur ces entrefaites, le seigneur de Cavour était mort. Sa veuve n'avait pas tardé à se remarier avec un sieur Alleran de Valpergue. Devenu gouverneur de Turin, Langey reprit ses négociations avec Mme de Cavour et son second mari [2]. Il eut à lutter non seulement contre les prétentions de ces deux personnages, mais encore contre l'inévitable Montjehan qui aurait voulu voir l'affaire conclue par un de ses familiers, le sieur de Sainte-Catherine, auquel il désirait faire donner le commandement de la nouvelle place. Langey déploya la plus grande activité pour s'assurer le succès [3]. Pour montrer au connétable l'importance du

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, lettre citée du 30 août; au même, 23 septembre. Ribier, *op. cit.*, I, p. 210 sqq.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, lettres citées des 26 et 30 août.

3. Guillaume du Bellay à Montmorency, lettre citée du 23 septembre; et 27 septembre: « Monseigneur, je vous envoye par ce porteur le contract et consignation faicte au profit du Roy des villes et chasteau de Cahours, ensemble un desseing faict à haste de l'assiette du lieu; renforcé que je seray, je vous en feray faire ung modele en relief avecques la fortiffication qu'il me semble que que l'on y pourroit faire sans bien grande despense et, ce faisant, la rendre imprenable, comme place y a qui telle se puisse nommer, et gardable a peu de gens et au besoing capable de y retirer une petite armée en attendant secours...» B. N., Dupuy 269, f. 51-52; *ibid.*, f. 32, Guillaume du Bellay à Jean, même date. Cette lettre, portée comme la précédente par le sieur de Gleney, se termine par le

lieu, il en dressa une carte détaillée qu'il promit de compléter par un plan en relief. Il finit par l'emporter. La dame de Cavour consentit à livrer la place moyennant le remboursement de 10.000 écus qui lui étaient dus et l'allocation de 500 écus de rente en Provence ou en Dauphiné. Le contrat passé à la fin de septembre fut ratifié par le Roi vers le milieu de novembre [1]. L'affaire ne fut définitivement terminée qu'en juin 1539. En échange de la ville et du château, François Ier donnait à la dame de Cavour et à son mari les terres de Pisançon et de la Tour du Pin, en Dauphiné.

De Murel, Langey ne se rendait à Turin auprès de Montjehan que sur convocation expresse et lorsque son état de santé le lui permettait : c'est ainsi que pendant la plus grande partie du mois d'octobre, il fut obligé de garder la chambre. Néanmoins, il ne négligea pas les affaires. Sur toutes les questions qui touchaient à l'organisation du Piémont, à la création de nouveaux services, il donna longuement, en détail, son avis autorisé [2]. Les monnaies émises par le maître que Langey avait confirmé dans sa charge, avaient soulevé des protestations : elles étaient d'un aloi inférieur aux monnaies de France et n'avaient pas réussi à éliminer celles du duc de Savoie. On parlait de créer une Cour des monnaies nouvelle, et naturellement ceux qui voulaient remplacer le maître existant, Marc Varembert, le critiquaient avec vivacité. Langey prit sa défense et remontra les services que Marc avait rendus à la cause du Roi. De même lorsque l'abbé Marchione Borgarello, le munitionnaire de Turin, sollicita d'affermer la gabelle du sel et les revenus du domaine royal au Piémont, Guillaume du Bellay

passage suivant qui est chiffré : « Gleney que le Roy a ma requeste a pourveu du gouvernement de Cabours veult faire y adjouxter la chastellenie et m'a pryé d'en escripre. Saincte-Catherine dict d'aultre part en avoir don de M. de Montjehan. J'ay bien voulu vous faire entendre, pour en advertir, si bon vous semble, M. le connestable ou M. le chancellier, que tous ces demandeurs de chastellenies prétendent et joyssent en vertu de telz dons du revenu desdictes chastellenies et demeure le Roy sans domaine. »

1. Guillaume du Bellay au chancelier, Murel, 29 septembre, 18 octobre ; au Roi, 18 octobre. B. N., Dupuy 269, f. 57, 55, 50. — D'après Trincant, *op. cit.*, f. 157, la procuration du Roi serait du 12 novembre 1538. — Cf. Arch. Nat., J 962, 14[21], un mandement de payer a Martin de Troyes « pour envoier en Piedmont et délivrer ainsi que par le sieur de Langey sera advisé et contracté pour l'achat et acquisition qui sera faicte pour le Roy de la place de Cabours audit pays, Xm escus soleil ». — *Ibid.*, JJ 253[1], n° 424, f. 117 et 121, les lettres de naturalité accordées à Alleran de Valperghe et l'acte d'échange.

2. Guillaume du Bellay à François Ier, 18 octobre; au chancelier, 18 et 21 octobre; à Jean, 27 octobre. B. N., Dupuy 269, f. 50, 55, 78, 48. Cf. Arch. Nat., J 993, 13[1v].

fit un exposé détaillé des conditions auxquelles le comte de Pancalieri avait auparavant obtenu cette ferme, des bénéfices qu'elle pourrait rapporter au Roi, des combinaisons financières que couvrait le nom de Borgarello. Il attira l'attention du Conseil sur l'importance capitale que l'affaire pouvait avoir pour l'influence française dans le pays, et, au cas où Borgarello, contre lequel du reste il n'avait aucun grief mais dont la bourse ne lui paraissait pas avoir « les reins solides », ne serait pas agréé, il mettait en avant le nom de certains marchands génois dont il avait eu maintes fois l'occasion d'employer le crédit et d'éprouver le zèle [1]. Les offres de Borgarello furent acceptées, mais peut-être les avertissements de Langey ne furent-ils pas oubliés dans la rédaction minutieuse du contrat qu'on lui fit signer en décembre suivant [2].

Cependant la commission d'enquête nommée au mois d'août, après avoir visité la Bresse, le Bugey et la Savoie, était arrivée à Turin, le 11 octobre [3]. Préjugeant les résultats de l'enquête pour Montjehan, et ne voulant pas que le lieutenant-général pût le soupçonner de l'avoir desservi, Langey, délibérément, évita de voir les commissaires. Après quatre jours passés à Turin, ceux-ci se rendirent le mardi 15 octobre à Murel, pour faire entendre à Langey leur commission et lui demander « les advertissemens et adviz nécessaires sur les pointz y contenuz. » Ils trouvèrent le gouverneur de Turin au lit, gravement malade. De violents accès de fièvre lui rendaient tout travail impossible : Langey n'avait même pas pu achever les lettres, pourtant pressantes, qu'il avait commencées dans les derniers jours de septembre et qu'il expédia seulement quelques jours après. Cela lui permit de ne pas recevoir les commissaires. Il se déchargea sur son frère Martin du soin de les accompagner, d'exposer ce qu'il avait fait, de visiter en leur compagnie les fortifications de Turin. Martin était assez au courant de l'œuvre de son frère, pour pouvoir la défendre et pour pouvoir soutenir les intérêts du gouverneur de Turin, sans cependant exciter la susceptibilité de Montjehan. N'ayant aucune part dans l'enquête, Langey ne pouvait pas être incriminé pour les conclusions auxquelles elle aboutit, et Montjehan ne devait s'en

1. Guillaume du Bellay à Jean, lettre citée du 27 octobre.

2. Pouvoirs à M. de Humières pour bailler à ferme à Marchion Borgarello les revenus du domaine du Piémont, d'Asti et du Montferrat, 15 décembre. B. N., fr. 5503, f. 139-140 v°. — Le 17 décembre, furent signées les lettres de provision en faveur du même personnage de l'office de garde des munitions de Turin et Moncalieri.

3. Arch. Nat., J 993, 13[15].

prendre qu'à lui-même si ces conclusions n'étaient pas telles qu'il l'aurait souhaité [1].

Devant la commission d'enquête, les habitants du Piémont exposèrent ce qui s'était passé depuis un an, racontèrent une partie des excès des gens de guerre et ne craignirent pas de déclarer qu'ils n'avaient pas trouvé en Montjehan l'appui ni même l'impartialité qu'ils étaient en droit d'espérer. Ceux de Turin, encore « attonnés de l'injustice faicte par M. le mareschal à Me Georges Anthioque », affirmèrent que, malgré leurs doléances, Montjehan n'avait jamais pris aucune mesure en leur faveur et que si quelqu'un a eu l'audace de se plaindre, « il a esté pis traité et en sorte que nully plus est tant hardy de faire plaincte, ce que n'est pas la volenté du Roy ». Par contre, ils rendaient un éclatant hommage à M. de Langey qu'ils avaient connu « saige et bien amé de la ville ». Aussi demandaient-ils son retour ou l'envoi d'un gouverneur qui lui ressemblât [2]. La requête était flatteuse : mais Langey ne songeait guère à y accéder. Il ne tenait nullement, après une telle enquête, à se retrouver en contact avec Montjehan. De plus sa santé était délabrée. Les accès de fièvre devenaient plus longs et plus fréquents. Sur le conseil de ses médecins, il avait dès le mois d'août sollicité un congé pour « aller un peu prendre son air naturel ». Après la crise d'octobre, il se montra plus pressant et enfin le 18 novembre, comme il l'avait suggéré au connétable, son frère Martin fut mis en sa place [3] et il put revenir en France.

1. Les procès-verbaux de cette enquête, essentielle pour connaître l'état du Bugey, de la Bresse, de la Savoie et du Piémont au lendemain de la conquête française, sont contenus dans le carton J 993, des Archives Nationales dont voici le dépouillement sommaire : liasse 7, pièces concernant l'organisation de la justice en Piémont ; liasse 8, au sujet des munitions ; liasse 9, Procès-verbal fait par le juge-mage de la sénéchaussée de Beaucaire de l'exercice et distribution de la justice ès pays de Bresse, Savoie et Piémont, lors de l'occupation de ces pays par les armées de François Ier; liasse 10, Information des sieurs de Grignan, etc. sur les contributions faites pour les gens de guerre au pays de Savoie ; liasse 11, Mémoires, contrats, lettres, missives, etc. concernant les fortifications de Turin, Moncalieri et Savigliano ; liasse 12, Sommaire de ce qui a été fait en Savoie par MM. de Grignan et juge-mage de Nîmes ; liasses 13 et 14, cahiers d'information sur divers sujets, revenus de domaine, contributions, etc ; liasse 15, doléances des villes du Piémont.

2. Doléances de Turin, remises le 23 octobre 1538. Arch. Nat., J 993, 15[73].

3. Mandement de payer « à Martin du Bellay, sieur de la Herbaudière, capitaine de cent hommes de guerre montez sur chevaulx-légers 225 livres tournois, par lettre a Chantilly, le 18 novembre 1538, pour un voyage qu'il a fait en diligence partant ledict jour allant a Turin où le Roy luy a donné expresse charge de resider par aucun temps pour pourvoir et donner ordre a la garde, seureté et défense d'icelle et d'advertir le Roy des affaires qui pourroient survenir durant ladicte résidence. » B. N., Clairambault 1215, f. 76 v°.

V

Il n'attendit pas l'arrivée de Martin pour quitter le Piémont. Dans les premiers jours de décembre, il était à Lyon, où il s'arrêta au moins deux semaines pour régler certaines affaires personnelles [1]. Il tenait à rembourser à Raphaël Corsini les sommes qu'il avait empruntées dans le courant de l'année. Il avait demandé au chancelier, en septembre, de lui faire payer les gages qui lui étaient dus et les dons qu'on lui avait promis, pour qu'il pût effectuer à temps ce remboursement [2]. Au milieu de décembre, les états n'étaient pas encore prêts et rien ne nous prouve qu'il ait été en mesure de remplir ses engagements. En tout cas, il dut laisser partir, sans plus tarder, son frère Martin, qu'il avait jusque-là retenu dans l'espoir de le munir de quelque argent. Et tandis que Martin gagnait son poste à Turin, Guillaume se dirigeait vers Paris, où il passa son congé auprès de son frère le cardinal, à Saint-Maur-les-Fossés.

Il faut croire que « l'air naturel » et la tranquillité d'esprit eurent vite raison de la maladie, car dès le printemps de 1539, nous le voyons de nouveau s'occuper des affaires publiques. Aussi bien le repos absolu ne convenait guère à son tempérament actif. Une détente de quelques semaines suffit pour rendre à son esprit sa vigueur et son élasticité ordinaires. Il était de ceux qui, dédaigneux des avertissements de la nature, ne mesurent leurs forces qu'à leur énergie et se croient valides dès qu'ils ne se sentent plus brisés : le mal ne les dompte que lorsqu'il les tue.

Langey ne cessa donc pas de tourner ses yeux du côté du Piémont : il y avait laissé de trop bons souvenirs, trop de personnages de là-bas avaient mis en lui leur espoir et sollicité son appui, pour qu'il se désintéressât de ce qui ce passait au-delà des Alpes. Et d'abord le sort de son frère Martin le préoccupait. Le nouveau gouverneur de Turin, dont la personnalité était beaucoup moins accusée que celle de Guillaume, vivait en termes passables avec Montjehan, envers lequel il se montrait « plus doux que chien couchant [3] ». Cela n'empêcha pas le lieutenant-général de lui

1. Guillaume du Bellay à Jean, Lyon, 13 décembre 1538, B. N., Dupuy 269, f. 74-75.

2. Guillaume du Bellay à Jean, 27 septembre, B. N., Dupuy 269, f. 32.

3. Jean du Bellay à Montmorency, 21 mars 1539. Musée Condé, série L, vol. XVI, f. 51. Ribier, *op. cit.* I, p. 415.

supprimer, par mesure d'économie, presque toute la garde dont s'étaient jusque là entourés tous les gouverneurs de Turin. Et cela au moment où il fallait faire un guet incessant, car on venait de découvrir une entreprise dirigée contre Turin et d'arrêter un agent du duc de Savoie nommé César Dux, qui avait préparé un coup de main contre la ville. Les révélations du procès Dux jetèrent l'inquiétude non seulement parmi ceux qui commandaient au Piémont, mais même au sein du Conseil. Craignant que la supression de la garde de Martin ne compromît la défense de Turin et désireux d'éviter à son frère la responsabilité d'une mésaventure, Guillaume fit écrire par le cardinal Jean à Montmorency et pria le connétable d'agir sur Montjehan pour que l'on revînt à l'ancien état de choses. Nous ignorons s'il fut donné suite à cette requête. Ce qui est sûr, c'est que l'exécution de Dux, le 23 avril, fut un exemple salutaire [1], car on ne voit pas que les tentatives de ce genre se soient renouvelées dans les mois qui suivirent.

Où l'action de Langey dut être plus efficace, car elle s'exerçait immédiatement et non plus à distance, ce fut dans les mesures que l'on prit dans les premiers mois de l'année 1539 et qui furent décisives pour l'organisation du Piémont sous la domination française, nous voulons parler de la constitution du Parlement et de la Chambre des comptes. Ces deux institutions étaient vivement réclamées par les habitants du pays et Langey s'était à différentes reprises fait l'écho de ces réclamations. Il avait appuyé les demandes et présenté les noms de ceux qui lui paraissaient les plus capables de remplir les nouvelles charges qu'il était question de créer. Près de la Cour, il était mieux placé encore pour agir en faveur de ses amis et protégés. En février 1539, le Parlement du Piémont fut organisé, et parmi les membres on rencontre plusieurs personnages auxquels la recommandation de Langey ne fut sans doute pas inutile. D'abord, le président, François Errault, sieur de Chemans [2], conseiller au Parlement de Paris, un Angevin comme les du Bellay, puis quatre membres de l'ancien conseil, Nicolas Cabaret, de Moncalieri, Antonin Andrée, de Turin [3], et Martial Garret, conseillers italiens, et Barthélemy Finé, ancien

1. Sur cette affaire de César Dux, voir Montjehan à del Vasto, à Montmorency, 2 février, 23 avril 1539, Ribier, *op. cit.* I, p. 270, 367, 444.

2. Né au début du XVI[e] siècle, il avait été successivement avocat au Parlement, puis conseiller en remplacement de Louis Fumée, en octobre 1532.

3. Guillaume du Bellay à Jean, 24 juillet 1538, *Revue des Langues romanes*, 1901, p. 24.

juge d'Embrun, conseiller français. La Chambre des comptes fut organisée quelque mois plus tard, en juin. L'ancien président patrimonial, Jean d'Estra, fut maintenu comme maître des comptes [1] ; le président de la nouvelle chambre fut le juge de Briançon, Oronce Finé, que près d'un an auparavant Langey avait proposé pour cette charge [2]. La création de ces deux conseils, qui répondaient aux vœux des populations, contribua à fortifier l'influence française dans le Piémont et à rétablir dans ce pays un ordre et une tranquillité qui ne devaient plus être sérieusement troublés jusqu'à la reprise des hostilités, en 1542.

Un autre objet des préoccupations de Langey, ce furent les affaires d'Allemagne. A vrai dire, même aux instants les plus critiques du gouvernement de Turin et bien qu'il s'en fût en partie déchargé sur son frère Jean, il ne les avait jamais perdues de vue. Son attention se portait dans deux directions : du côté des ducs de Bavière d'abord et puis du côté des princes protestants. Les ducs se montraient de plus en plus réfractaires à l'alliance française. Loin de se rapprocher de François Ier, ils faisaient des avances chaque jour plus marquées à Ferdinand et à Charles-Quint, qu'ils s'efforçaient d'engager dans une politique agressive et belliqueuse contre les protestants. François Ier ne songeait plus qu'à rentrer en possession des cent mille écus qu'il avait avancés en 1534 pour la conquête du Wurtemberg et que la brusque conclusion de la paix de Cadan avait rendus inutiles, ou à peu près. Langey était intéressé au premier chef à cette restitution. En effet il avait obtenu du Roi le don d'une somme de près de 30.500 livres, représentant des promesses antérieures faites à lui-même ou à son feu beau-père, le sieur de Créqui, et des gages impayés [3]. Cette somme était assignée sur les deniers de Bavière. Aussi multipliait-il les démarches et employait-il tout son crédit pour obtenir des ducs l'exécution de leurs engagements. Au milieu de 1538, il avait appuyé l'action d'Yzernay, spécialement envoyé dans ce but à Munich avec toutes les pièces nécessaires [4]. Les

1. Sur ce personnage, voir quelques pièces Arch. Nat., J 993, 4-6.

2. Guillaume du Bellay à Jean, 2 juillet 1538, *R. des Langues rom.*, 1901, p. 13.

3. Lettre de François Ier à Guillaume Prudhomme, trésorier de l'Épargne, Villeneuve de Tende, 14 juin 1538, Trincant, *op. cit.*, f. 156-157.

4. Guillaume du Bellay à Jean, 12 avril 1538, B. N., Dupuy 269, f. 53 v° ; et sur la mission d'Izernay (avril-mai 1538), le mandement du 21 mai 1538 (600 livres tournois), Arch. Nat., J 962, 15[8] ; et B. N., fr. 3019, f. 171 et 3035, f. 76, l'inventaire des pièces « baillées à M. d'Izernay... pour le recouvrement de la somme de 100.000 escus d'or soleil mise et déposée par le Roy ou ses commis et depputez ayant povoir dudict Seigneur entre les mains desdicts ducz de Bavière. » — Cf. Stumpf, *op. cit.*, p. 216.

négociations se prolongèrent durant toute l'année 1539, sans qu'on pût arracher aux ducs de Bavière autre chose que des promesses vagues. C'est seulement trois ans plus tard qu'on devait partiellement réussir.

Les rapports de Langey avec les protestants d'Allemagne étaient inspirés par un intérêt plus général. Les confédérés de Smalkalde n'avaient pas vu sans inquiétude s'accentuer le rapprochement entre François I[er] et Charles-Quint, les conférences de Leucate suivre les trêves de Bomy et de Monçon [1]. L'entrevue de Nice, cette entente entre le Roi très chrétien, l'Empereur et le Pape, leur fit croire à quelque machination dirigée contre eux. La conclusion, à la même date, d'une Ligue catholique en Allemagne accrut encore leurs craintes. En vain François I[er] leur envoya Barnabé de Voré, le parent de Langey, peu de temps avant l'entrevue de Nice, pour les rassurer sur les engagements qu'il y pourrait prendre. En vain Jean du Bellay, par l'intermédiaire de Sleidan et de ses amis de Strasbourg, essayait-il de les éclairer sur les intentions pacifiques et favorables de son maître. Les princes protestants redoutant une guerre s'y préparaient. Ils voyaient les ducs de Bavière, les promoteurs de la Ligue catholique, s'agiter, essayer d'entraîner dans une action violente l'Empereur à qui ils envoyaient dans ce but, leur homme de confiance, Bonnacorsi Gryn. La continuation des pourparlers entre François I[er] et Charles-Quint les rendait méfiants à l'égard du Roi. Dans la lutte qu'ils craignaient pour le printemps de 1539, ils ne pouvaient compter sur le concours de la France. Quel intérêt auraient-ils désormais à se tourner du côté d'un prince qui leur préférait leur ennemi, l'Empereur, et recommençait à persécuter dans son royaume leurs coreligionnaires ?

A poursuivre cette politique, François I[er] risquait de perdre le concours éventuel des Allemands, sans réussir à gagner l'Empereur. On attendait de celui-ci la paix avec le Milanais : il pouvait fort bien se faire qu'on eût au contraire la guerre, une guerre en vue de laquelle on serait dépourvu d'alliés. C'est ce que pensait Guillaume du Bellay. Il s'efforça de maintenir les Allemands en des dispositions favorables à la France et d'atténuer l'effet du rapprochement franco-espagnol. Lorsque l'envoyé de Strasbourg, Ulrich Chélius, à son retour d'Espagne, passa par Paris, il le

1. Voir, pour plus de détails, l'article *Jean du Bellay et Jean Sleidan, le premier séjour de Sleidan en France*, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. du Protest. fr.*, mai 1901.

retint plusieurs jours [1]. Il lui confia les nouvelles apportées de Tolède par l'élu d'Avranches [2]. Il lui exposa les raisons qui empêchaient de croire à la sincérité de l'Empereur ; il avança même que Montmorency, qui était pourtant le principal instigateur de cette entente franco-espagnole, ne se faisait guère d'illusion à ce sujet. Il en voyait la preuve dans ce fait que le connétable lui avait conseillé de reprendre les « pratiques » tendant à faire passer sous notre domination plusieurs villes du duché de Milan. Il montra aussi le mécontentement de l'Angleterre contre l'Empereur. Sans doute Langey, pour frapper davantage l'esprit de Chélius, exagérait-il quelque peu les symptômes de désaccord entre François I[er] et Charles-Quint. La conclusion qu'il tirait des paroles du connétable, en admettant qu'elles fussent telles qu'il les rapportait, pouvait paraître excessive. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il préférait pour la France un rapprochement diplomatique avec l'Angleterre schismatique et les protestants d'Allemagne : l'intérêt du Roi était de ce côté plutôt que dans une entente avec l'Empereur où sur la question essentielle, celle du Milanais, il ne pouvait obtenir que des satisfactions illusoires, sinon jouer entièrement, comme le prouva l'expérience, un rôle de dupe.

Quoi qu'il en soit, la politique du Roi, réglée sur celle de l'Empereur, était, comme celle-ci, résolument pacifique. Charles-Quint désirait la paix pour pouvoir disposer de toutes ses forces contre les Turcs toujours plus menaçants. Dans ce but, il évitait d'acquiescer aux projets belliqueux des ducs de Bavière en Allemagne et recommandait au contraire à son représentant auprès des protestants, l'archevêque de Lund, de se montrer conciliant. Le 19 avril, à Francfort, celui-ci signait avec eux une nouvelle trève de 15 mois et promettait la convocation d'une assemblée de concorde qui devait se réunir à Nuremberg le 1[er] août suivant et serait le prélude de cette pacification religieuse tant désirée. Pour arriver à ce résultat, François I[er] n'avait pas hésité à offrir son concours [3] : il avait proposé d'envoyer quelqu'un qui aiderait les Impériaux à ramener les dissidents. Charles-Quint n'eut garde de refuser cette offre, intempestive et maladroite, et en informa l'archevêque de Lund. Lorsque le fait fut connu en Allemagne,

1. Voir les lettres de Chélius du 31 mars et d'avril 1539. O. Winckelmann *Politische Correspondenz*, II, p. 583-584, 604-606.

2. Arch. Nat., K 1484, n[os] 94. 113.

3. François I[er] à Charles-Quint, Chantilly, 4 août 1539, Arch. Nat., K 1484, n° 117.

Martin Bucer mit aussitôt en avant le nom de Langey [1]. Soit à l'instigation de Sleidan, soit plutôt en souvenir du rôle joué par Guillaume du Bellay dans les négociations de concorde en 1534-1535, il suggéra au landgrave de demander à François Ier l'envoi de l'ami de Mélanchton. « Car, écrivait-il, il est très savant et très bien disposé pour notre religion, ce qu'il a, non sans péril, maintes fois prouvé. Ajoutez qu'il est, au suprême degré, capable et plein de prévoyance et qu'il sait promptement et pour chaque chose conseiller une solution. Il est cordial et sans morgue, nous tient tous dans une faveur spéciale : il nous a partout et toujours laissé librement aller à lui et nous pourrions discuter nos affaires avec lui en toute confiance ». Bucer revint sur ce sujet à plusieurs reprises. Il prévoyait que Charles-Quint s'opposerait de toutes ses forces à l'envoi de Langey en Allemagne : raison de plus pour insister. Mais l'intervention de l'Empereur n'eut pas à se produire : l'assemblée de concorde, différée de mois en mois, ne se tint qu'en juin 1540, à Haguenau. Et à ce moment Langey n'était plus disponible : il avait de nouveau regagné le Piémont, en qualité non plus du gouverneur de Turin, mais de lieutenant-général du Roi en ce pays.

1. Lenz, *Briefwechsel Langraf Philipps des Grossmüthigen von Hessen mit Bucer*, I, p. 80-82, 93, 97; II, p. 3.

CHAPITRE TROISIÈME

LE GOUVERNEMENT DU PIÉMONT

I

Vers le milieu de septembre parvint à la Cour la nouvelle que Montjehan était tombé gravement malade [1]. Il était nécessaire de le remplacer. Le 20 septembre, Claude d'Annebault, maréchal de France depuis le mois février précédent, et qui s'était distingué dans la conquête et la défense du pays en 1536, fut nommé lieutenant-général du Roi et gouverneur du Piémont [2]. On lui adjoignit Langey, pour l'aider de sa connaissance des choses du pays et le suppléer en cas d'absence. En principe, Guillaume du Bellay reprenait ses fonctions de gouverneur de Turin. Mais en fait, comme, peu après son arrivée dans cette ville, d'Annebault revint à la Cour, et qu'il eut à remplir la charge de lieutenant-général par intérim, son frère Martin du Bellay ne cessa pas de garder, sauf durant l'intervalle de quelques brefs voyage en France, le poste qu'il occupait depuis le mois de novembre 1538.

Sur ces entrefaites, on apprit la mort de Montjehan. Sans attendre Langey, Claude d'Annebault se hâta de passer les Alpes. Sans doute le Piémont, doté maintenant des institutions indispensables, avait à peu près repris sa vie normale et des troubles n'étaient guère à craindre. Les rapports avec les Impériaux, surtout depuis l'entrevue qu'avaient eue au mois de mai Montjehan et le marquis del Vasto, n'avaient donné lieu à aucun incident grave. Mais rien n'assurait que l'absence de gouverneur ne réveillât les espérances de nos ennemis. Précisément un conflit de juridiction venait de se produire entre les habitants de Coni et ceux

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 467. — Quoique gravement malade, le 19 septembre, Montjehan adressait un cartel au comte Guillaume [Biandrasso?]. B. N., fr. 2990, f. 65.

2. Voir une copie de ces lettres de provisions, B. N., fr. 3115, f. 24.

de deux villages voisins, Bernezzo et Cervenasca, les premiers relevant de l'Empereur, les seconds du roi de France. Grâce à une égale bonne volonté de part et d'autre, un arrangement fut conclu à Asti qui réglait équitablement la question.

Le seul fait saillant qui marqua les débuts de l'administration du maréchal d'Annebault fut le voyage qu'il accomplit à Venise, en compagnie du marquis del Vasto. Charles-Quint avait sollicité cette démarche, pour soutenir Venise contre le Turc, avec qui la Seigneurie était en guerre, et aussi pour compromettre François Ier aux yeux de ses anciens alliés. Conseillé par Montmorency, le roi de France multipliait les manifestations de son rapprochement avec l'Empereur : il venait de l'inviter à passer par la France pour châtier plus rapidement les Gantois révoltés ; il ordonnait à d'Annebault de prendre les dispositions nécessaires pour faire bien traiter et fournir de vivres 1.000 Espagnols envoyés d'Italie aux Pays-Bas [1]. L'ambassade à Venise procédait du même esprit. D'Annebault et del Vasto arrivèrent dans cette ville le 30 novembre ; ils en partirent, le premier, le 12 décembre, le second le 17 seulement. La mission n'eut pas précisément le résultat qu'officiellement on en attendait [2]. Les Vénitiens ne se sentirent nullement encouragés à continuer la lutte par les belles paroles des deux envoyés : au contraire ils s'empressèrent de dépêcher Badoer à Constantinople, pour traiter. D'autre part, si la nouvelle direction de la politique française n'ébranla pas sérieusement notre influence sur la République, si, sur ce point, les calculs de l'Empereur furent déjoués, ce n'est ni à François Ier ni à d'Annebault qu'on le doit, mais plus probablement à notre ambassadeur à Venise, Pellicier, qui remontra à la Seigneurie que l'intimité entre les deux souverains était moins étroite qu'il ne paraissait et, par son attitude, permit à son maître de se prévaloir plus tard d'un rôle qu'il n'avait pas joué.

Pas plus que Pellicier, Langey ne partageait la confiance du Roi et de Montmorency dans les résultats du rapprochement avec l'Empereur. Il ne pouvait croire que Charles-Quint céderait sur la question du Milanais, et, sans la cession de Milan à la France, la paix, une paix solide, était impossible. Il convenait donc de se

1. François Ier au connétable, 15 novembre ; d'Annebault au même, 3 décembre, dans Ribier, *op. cit.*, I, p. 487, 490.

2. Voir, sur cette mission, J. Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier*, p. 191-196. — Sleidan, *op. cit.*, II, p. 154.

préparer à une nouvelle rupture plus ou moins prochaine, mais immanquable. C'est ce que, pour sa part, il comptait faire dans le Piémont où sa préoccupation principale allait être de mettre le pays en état de défense, d'en faire non seulement le réduit imprenable de la domination française au débouché des Alpes, mais le plus ardent foyer, le point de rayonnement essentiel de notre action dans l'Italie du Nord.

La besogne la plus urgente était de fournir le Piémont de vivres. Nous avons vu l'effroyable disette causée par les opérations militaires et par les déprédations des gens de guerre de 1536 à 1538. La récolte de 1539 avait été insignifiante parce qu'on n'avait guère pu semer l'année précédente. Pour empêcher les habitants de mourir de faim et leur permettre de semer, d'Annebault fut obligé, dès son arrivée, de prendre sur les munitions des places. On voit combien la situation était grave, combien elle deviendrait dangereuse si la guerre éclatait ; il ne serait pas possible, l'exemple des années passées était là pour le prouver, d'approvisionner suffisamment le pays et le manque de vivres amènerait rapidement la reddition des villes. Les Impériaux obtiendraient par la famine ce qu'ils ne seraient pas capables de prendre par la force des armes.

Langey s'en rendait compte mieux que personne et résolut d'y pourvoir [1]. Pour cela, il eut l'idée de faire transporter une bonne quantité de blé au Piémont, à ses frais. La récolte avait été abondante en Champagne, en Bourgogne, Bresse, Dombes et Lyonnais. Langey demanda l'autorisation d'en acheter dans ces régions et s'engagea à les faire parvenir au delà des Alpes, dans un délai fixé, à la condition qu'on les lui laissât enlever en franchise et quittes de tous droits. Il l'obtint par lettres du 27 octobre [2]. Pour trouver l'argent nécessaire à l'achat, Langey s'adressa aux marchands lyonnais qu'il connaissait : il emprunta près de 12.000 livres à Raphaël Corsini et à Vincent de San-Donino à qui il engagea les bijoux de Mme de Langey, sa vaisselle d'argent, et donna assignation sur sa pension ; par l'intermédiaire des précédents, et sur leur garantie, il emprunta à un autre marchand, Claude Regnault, 6.515 livres [3]. Avec ces différentes sommes, environ 20.000 livres, il put expédier un premier convoi de blé.

1. *Memoires de Martin du Bellay*, p. 470.

2. Lettres royales, datées de Compiègne, 27 octobre 1539, Archives de la ville de Lyon, série H H, inventaire Chappe, vol. IV, f. 395, nº 33.

3. Raphaël Corsini et Vincent de Sainct-Donino à Jean du Bellay, Lyon,

La difficulté d'argent ne fut pas la seule que dut surmonter Langey. La permission de vendre le blé en Champagne, Bourgogne, etc., avait entraîné des abus qui en déterminèrent la révocation. Il fallut de nouvelles démarches pour obtenir du Roi confirmation de l'autorisation première [1]. D'autre part Langey voulait avoir le monopole de l'introduction des blés en Piémont. Il lui semblait juste, après avoir « brisé la glace », d'avoir les revenus de l'entreprise, d'autant plus qu'il en attendait pour ses propres affaires les meilleurs résultats. L'opération devait profiter non seulement au pays et au Roi, mais encore à lui-même. Avec les bénéfices de la première expédition, il comptait se procurer l'avance pour les convois ultérieurs et, comme il disait, de faire « de mesmes la terre le foussé. » Si tout réussissait, même en tenant compte des accidents de la route, il pourrait payer ses dettes, se dégager des emprunts, peut-être avoir du surplus. Mais le succès n'était possible que si Langey était seul à avoir l'entreprise. Il se heurtait ainsi à ceux qui avaient pris à ferme le ravitaillement du Piémont, à l'abbé Borgarello en particulier, dont les agents à Lyon contrecarrèrent autant qu'ils purent les efforts de Langey. Celui-ci, pour conserver son privilège, crut bon de faire intervenir tous les appuis dont il disposait à la Cour, notamment son frère le cardinal, qu'il priait « d'y emploier tous ses cinq sens de nature [2]. »

Pour transporter les blés, il choisit la voie de la Saône et du Rhône, puis la mer jusqu'à Savone. Grâce aux amis qu'il avait conservés à Gênes et à ses anciennes relations avec Doria, il obtint de l'amiral-condottiere l'autorisation de passer par le territoire de la République. Par Dogliani, Cherasco et Racconigi, il les amena jusque sur les rives du Pô : « puis en départit par toute l'obéissance du Roy, à trois escus le sac, qui coustoit au précédent dix escus, et à chaque village (aportant l'estat de ce qu'il en falloit, tant pour semer que pour vivre jusques aux nouveaux, et en baillant un ou deux respondans), fournissoit dudit bled pour ledit prix de trois escus le sac, payant moitié comptant, moitié

13 janvier 1542/3, B. N., fr. 3921, f. 77. — En décembre 1540, des lettres de naturalité furent données à Vincent de San Donino. *Catalogue des actes*, n° 11.791. Quant à Raphael Corsini, il devint à peu près vers cette époque le gendre du poète florentin Luigi Alamanni. Cf. H. Hauvette, *Luigi Alamanni*, p. 114-115.

1. Lettres royales du 3 janvier 1539/40. — Archives de la ville de Lyon, série H H, inventaire Chappe, *loc. cit.*

2. Guillaume du Bellay à Jean du Bellay, Lyon, 22 décembre 1539, B. N., Dupuy 269, f. 76.

après l'aoust [1].» Les conséquences de l'initiative de Langey furent des plus heureuses pour les habitants du Piémont : ils purent semer leurs terres et subsister jusqu'à la récolte : le pays fut à l'abri du besoin et garanti du danger de famine. Mais elles paraissent avoir été moins brillantes pour les affaires personnelles de Guillaume. Il ne semble pas qu'il ait réalisé tous les bénéfices qu'il escomptait de l'entreprise, car il ne put se dégager vis-à-vis des marchands lyonnais qui lui avaient avancé de l'argent. Nous avons sur ce point, outre le témoignage de Martin du Bellay, les réclamations de Corsini et de San-Donino eux-mêmes qui, le 13 janvier 1543, quatre jours seulement après la mort de Langey, s'adressèrent à Jean pour être remboursés des sommes fournies en décembre 1539 [2]. Mais c'était l'habitude de Langey de se sacrifier pour le bien du Roi et l'intérêt de l'État, et « ne luy challoit de la despence, moyennant qu'il fist service à son prince. »

II

A peine Langey était-il installé à Turin que François Ier manda près de lui d'Annebault (fin avril) [3]. La raison de ce brusque rappel était probablement un changement d'orientation dans la politique royale. Après avoir traversé la France et châtié les Gantois, Charles-Quint ne cédait rien de ce qu'on avait espéré : sous différents prétextes, il évitait de mettre la conversation sur le Milanais ; il faisait venir auprès de lui son ambassadeur en France ; enfin, le 16 avril, il faisait une proposition ferme : les Pays-Bas, la Bourgogne et le Charolais pour le duc d'Orléans qui épouserait l'infante espagnole [4]. C'était la ruine des espérances de François Ier et, par contre-coup, la chute de celui qui en avait été le plus ardent promoteur, Montmorency. La faveur du connétable commença à décliner, prélude d'une prochaine disgrâce. La première place auprès du Roi allait être vide. En face des conseillers de robe

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 470.

2. Cf. la lettre citée *supra*, p. 287, n° 3.

3. Mandement à Jean Duval, trésorier de l'Épargne, de payer à Pierre d'Harcourt 225 livres tournois pour un voyage que le Roi l'envoie faire de Bonport à Turin, pour porter des lettres au maréchal d'Annebault, lieutenant-général en Piémont, « afin de le faire venir incontinent et en diligence, la part que serons pour aucunes causes que ne voulons estre cy autrement déclairées ». B. N., *Nouv. acquisit. fr.* 1483, n° 66. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 470.

4. Decrue, *op. cit.*, p. 393-394.

longue, parlementaires et cardinaux. François Ier voulait un personnage de haute noblesse, à la fois premier ministre et favori. Il ne pouvait songer à Brion, l'ancien rival du connétable, car l'amiral était sous le coup d'un procès que le chancelier Poyet instruisait avec lenteur et malveillance. Il fit choix du maréchal d'Annebault, et c'est pour le garder autour de lui qu'il le rappela du Piémont.

Comme c'était prévu, l'intérim du gouvernement fut confié à Langey. Mais, en raison de la nouvelle situation de d'Annebault, cet intérim dura plus longtemps et fut plus complet qu'on ne l'avait tout d'abord supposé. L'ancien gouverneur ne devait revenir au delà des Alpes qu'au mois d'août 1541 et encore seulement pour quelques semaines. Jusqu'à la mort de Langey, il n'y fit que deux autres apparitions fort courtes, en juillet et en novembre 1542 : au total environ sept à huit mois de séjour pour une durée de plus de trois ans. Lorsqu'à la fin d'avril 1540, il quitte le Piémont, c'est donc une véritable succession qui échoit à Langey. Si officiellement le titre de lieutenant-général demeure au nouveau favori, la charge réelle est exercée par Langey : c'est vraiment lui, et lui seul, qui en remplit le rôle, c'est à lui qu'incombe la tâche d'administrer le Piémont, de le mettre en état de défense, de tenir en échec les Impériaux, ses voisins, tâche écrasante à laquelle il consacra ce qui lui restait de fortune et de force, et qui lui coûta la vie.

Pour mener à bien son œuvre, il lui fallait des appuis et des auxiliaires. Les appuis il les trouvait à la Cour. Dans les occasions importantes, il s'adresse au Roi qui a confiance en lui, qui l'estime, peut-être pas tout à fait à sa juste valeur, et finira par lui donner, à la suite de l'affaire Frégose et Rincon, le collier de son Ordre. Plus volontiers il emploie des intermédiaires, ceux qui ont l'oreille du maître : cette voie indirecte n'est pas la moins sûre. Il avait conservé ses anciennes relations avec la reine de Navarre qui lui gardait son affection d'autrefois doublée d'une sorte d'admiration et presque de gratitude pour l'historien du règne de son frère [1]. C'est à elle que Guillaume du Bellay recommande ses protégés. Il ne négligeait pas non plus la toute puissante favorite, la duchesse d'Etampes [2]. Mais avec deux personnages surtout il est en corres-

1. Guillaume du Bellay à Marguerite de Navarre, Turin, 20 mai 1540, B. N., fr. 5152, f. 12 v°.

2. Guillaume du Bellay à Jean, Lyon, 13 décembre 1538, B. N., Dupuy 269, f. 74-75.

pondance suivie : Montmorency, d'abord, jusqu'au moment de la disgrâce certaine, irrémédiable, jusqu'au jour où le connétable l'informe lui-même qu'il ait à s'adresser à celui qu'en termes discrets il désigne comme son successeur, Claude d'Annebault [1]. Celui-ci est officiellement le chef hiérarchique de Guillaume. Il est tout naturel que Langey corresponde avec lui d'une manière régulière. Il lui adresse, semaine par semaine, de longues lettres, de véritables rapports, avec moins de retenue que lorsqu'il écrit au connétable, n'hésitant pas à joindre à l'exposé des faits, au récit des affaires, ses impressions personnelles, ses combinaisons, ses espoirs et plus fréquemment ses plaintes sur l'état de quasi-abandon où trop souvent on le laisse. « A luy, confie-t-il à Montmorency, à luy, pour avoir la charge de ce pays, j'escryz plus hardiement autant les choses légères que les importantes [2]. » Malheureusement, de cette correspondance avec d'Annebault presque rien n'a été conservé, et les débris qui subsistent, par l'abondance des renseignements qu'ils contiennent, ne peuvent qu'aviver nos regrets de la perte des papiers de Langey. Citons enfin le frère de Guillaume, le cardinal Jean du Bellay, un des membres les plus écoutés du Conseil et qui mettait, au service du gouverneur du Piémont, aussi bien pour les affaires personnelles que pour les affaires publiques, tout son crédit et son habile activité.

C'était également parmi les membres de sa famille qu'à Turin même Langey trouvait quelques-uns de ses meilleurs auxiliaires. Il avait à ses côtés, comme gouverneur de Turin, son autre frère, Martin, le sieur de la Herbaudière, « le Petit Roy », comme on l'appelait quelquefois plaisamment à cause du royaume d'Yvetot qu'il tenait de sa femme Ysabeau Chenu. Capitaine de chevau-légers, brave soldat, comme il l'avait montré en maintes occasions, à la défense de Fossano et à l'attaque de Thérouanne par exemple, mais soldat avant tout et, malgré un goût pour les lettres, commun à tous les du Bellay, esprit un peu borné, du moins par comparaison avec ses deux aînés, Guillaume et Jean, il était excellent pour servir en sous-ordre, et, bien dirigé, pouvait être du plus grand secours. Langey se reposait sur lui du gouvernement de Turin. Il lui confia à plusieurs reprises des missions confidentielles en France. Les deux frères étaient unis par la plus étroite affection

1. Les lettres de Guillaume du Bellay à Montmorency sont B. N., fr. 5152; les réponses de Montmorency, *ibid.*, fr. 5155.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, Turin, 1er juillet 1540, B. N., fr. 5152, f. 20.

et nous verrons Langey, à la veille de mourir, faire de Martin son légataire universel. Deux autres parents, plus éloignés, vivaient dans l'entourage de Guillaume : d'abord, un cousin, René, sieur de Rocheservière et de Gonnord, le frère aîné de Joachim du Bellay ; puis ce Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, que nous avons eu déjà l'occasion de rencontrer plusieurs fois. Tous deux furent envoyés à plusieurs reprises en Allemagne : Langey de préférence se servait d'eux pour ses relations avec les protestants allemands, et si Barnabé de Voré disparaît bientôt de la scène, sans qu'on sache ce qu'il est devenu, le sieur de Gonnord aura une assez brillante fortune, puisqu'il deviendra gouverneur de Metz.

Outre ses parents, Langey avait comme collaborateurs les membres du Parlement de Turin, en particulier le président Errault, sieur de Chemans, à qui il fit obtenir, le 28 août 1540, la succession de Guillaume Budé, comme maître des requêtes, et qui plus tard, en juin 1543, remplaça François de Montholon comme garde des sceaux ; et le maître des requêtes René de Birague [1], apparenté à ces Birague qui servaient si brillamment dans les armées royales. René de Birague, qui succéda au sieur de Chemans comme premier président au Parlement de Turin et devait dans la suite devenir cardinal, garde des sceaux et chancelier de France. A côté d'eux, nommons deux personnages de moindre rang, mais qui possédaient toute la confiance de Langey : Bernard Le Conte, un angevin probablement, secrétaire du conseil du lieutenant-général, et dont ce dernier ne pouvait se passer pour les « despêches de par deçà tant de lettres missives que ordonnances du conseil et département des garnisons et contributions [2] », et Marin de Peschere (Marino di Pescara), un italien, commissaire ordinaire des guerres et gouverneur de Moncalieri depuis 1538 [3]. Il est à remarquer que Langey partageait sa faveur également entre les Italiens et les Français, neutralisant l'influence des uns par celles des autres et les maintenant dans un état équilibré d'où l'émulation n'était pas exclue et qui facilitait, pour le plus grand profit du Roi, l'exercice de son autorité.

C'est dans le même esprit, avec le même souci de prévenir les

1. Il devint conseiller lai au Parlement de Paris, par lettres datées du 18 mars 1540 1541. Cf. lettre du 8 octobre 1540, B. N., fr. 5152, f. 46-47.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, 7 septembre 1540, B. N., fr. 5152, f. 40.

3. B. N., fr. 5152, f. 41 Langey sollicite pour lui, sans l'obtenir, la place de maître-d'hôtel du Roi vacante par la mort du commandeur de Murel, François de Morette.

froissements et de faire tourner à l'avantage de son maître les amours-propres de nationalité, que Langey groupait autour de lui une série de jeunes gentilshommes et de capitaines tant français qu'italiens, comme par exemple Jean de la Forest, sieur de Grissé, Antoine Grognet, sieur de la Roche-Mabile et de Vassé, tous deux originaires du Maine ; un gascon, Tristan de Monneins, gentilhomme de la chambre du Dauphin et successeur de Martin du Bellay au gouvernement de Turin en février 1543 : un autre gascon, Paul de la Barthe, sieur de Termes, capitaine de chevau-légers, qui remplacera plus tard Langey lui-même, lorsque celui-ci sera rappelé pour quelques mois à la Cour (novembre 1541 à mai 1542) : et des Italiens, le sieur de Bene, gouverneur pour le Roi de cette place, Alleran de Valperghe, sieur de Cercenasco, le second mari de Mme de Cavour, Francisco Bernardini di Vimercato, capitaine de chevau-légers, Jean de Turin, San Piero Corso, tous unis à Langey par le double lien de l'intérêt et de l'affection peut-être plus forte encore que l'intérêt. Car Guillaume du Bellay, selon la belle expression d'un contemporain, savait se faire « faire au besoin voluntaire sacrifice des cœurs de ses secrétaires et d'autres gentilshommes, dont encore à sa louenge on dit en maint honneste lieu ce mot, *nourriture* de Langey [1] ».

Parmi ces élèves formés par Guillaume, deux méritent une mention spéciale. D'abord un parent du sieur de Chemans, Durand de Villegagnon, formé comme les du Bellay aux belles lettres, parlant plusieurs langues. Langey apprécia très vite sa science, son habileté et sa hardiesse, il le chargea de suivre l'expédition de Charles-Quint contre Alger, l'envoya ensuite en Hongrie, en attendant d'employer ses capacités militaires pour la défense du Piémont. Durand de Villegagnon, futur chef d'expéditions outre-mer, garda toujours un souvenir ému de l'ancien gouverneur de Piémont [2]. L'autre, le capitaine Polin, est peut-être plus célèbre encore et fut davantage formé par Langey [3]. Parti de très bas, distingué en 1536 dans la campagne du Piémont, il fut poussé en avant par Guillaume du Bellay, devint capitaine de 500 hom-

1. Expression de Billon, dans le *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, citée par Bayle, *Dictionnaire philosophique*, v° *Langey*.

2. Voir, sur ce personnage, A. Heulhard, *Villegagnon roi d'Amérique, un homme de mer au XVIe siècle (1510-1572)*, Paris, 1897.

3. Sur le capitaine Polin, voir J. Brun-Durand, *Dictionnaire biobibliographique de la Drôme*, et J. Gaudin, *Le Baron de la Garde, dit le Capitaine Polin (15 ?-1578)* dans les *Positions de thèses des Élèves de l'École des Chartes*, 1900.

mes d'armes, gouverneur de Château-Dauphin, puis, après la conquête, de Savigliano. A partir de 1540, il est toujours par voies et par chemins : Langey l'envoie au marquis del Vasto, à la Cour de France, à l'Empereur. Aussi impétueux dans la bataille que rapide dans ses déplacements, il se montre diplomate avisé dans sa mission auprès de Charles-Quint et homme de ressources dans ses rapports avec del Vasto. C'est le meilleur lieutenant de Guillaume du Bellay, véritablement son bras droit : lorsque Rincon périt en juillet 1541, Langey désigne au Roi Polin comme le plus capable de gérer l'ambassade de Constantinople et le fait sans retard agréer. C'est donc à Guillaume du Bellay que le capitaine Polin, baron de la Garde, dut le commencement de sa fortune, et il sut faire honneur à son premier protecteur par les services qu'il rendit dans la diplomatie comme dans les armées.

De tous ces personnages, Guillaume du Bellay se servait comme courriers extraordinaires, et, quand il les envoyait à la Cour, il n'avait garde d'oublier de recommander leurs propres affaires. Il utilisait aussi leurs relations, celle des Italiens surtout, pour étendre un peu partout l'influence du Roi, pour se ménager de toutes parts des intelligences dont il pouvait tirer parti. Ceci nous conduit à marquer un dernier trait de la physionomie du gouverneur du Piémont, trait que Brantôme avait déjà soigneusement noté [1]. « Entre autres grands points de capitaine qu'avoit M. de Langey, c'est qu'il despendoit fort en espions.... et estoit fort curieux de prendre langue et avoir advis de toutes parts, de sorte qu'ordinairement il en avoit de très bons et vrays, jusques à sçavoir des plus privez secrets de l'Empereur et de ses généraux, voire de tous les princes de l'Europe, dont l'on s'estonnoit si fort que l'on pensoit qu'il eust un esprit familier qui le servist en cela : mais c'estoit son argent de sa bourse, et sa curiosité et diligence, n'espargnant rien du sien quand il vouloit une fois sçavoir quelque chose. » Il était toujours en quête de « pratiques » pour surprendre les places de l'ennemi comme pour déjouer les intrigues dressées contre nous, et cela non seulement dans le voisinage du Piémont, mais même hors d'Italie. Il avait des informateurs un peu partout ; malheureusement, pour la plupart, leurs noms ne nous sont pas parvenus : dans la correspondance officielle, ils sont désignés par des périphrases, « l'ami de Milan », « l'homme que sçavez », sans plus. Nous en connaissons cependant quelques-uns, comme

1. Brantôme, *Œuvres* (éd. Lalanne), III, p. 212-215.

par exemple, à Strasbourg, Ulrich Chélius, que nous avons déjà fréquemment rencontré ; à Lonato, Tassin des Eaulx ; surtout Mauro de Novate, à Milan [1] : c'est par ce dernier que Langey savait tout ce qui se passait autour du marquis del Vasto ; c'est Mauro de Novate qui avait « pratiqué » un des secrétaires du marquis et c'est lui sans doute qui fit prendre une copie, sur la minute, de la lettre que del Vasto écrivait en 1542 aux États de l'Empire pour se disculper d'avoir rompu la trêve et permit ainsi à Langey de composer sur le champ une réponse qui fut lue dans la même diète. Grâce à tous ces agents, constamment tenus en haleine, Langey concentrait à Turin les nouvelles non seulement de l'Italie, mais même d'Allemagne et d'Angleterre. Cette richesse d'informations rapides et exactes excitait l'admiration des contemporains et Brantôme s'en fait encore l'écho, lorsqu'il ajoute : « ... Bien souvent mondict sieur de Langey, luy estant en Piedmont, mandoit et envoyoit au Roy advertissement de ce qui se faisoit ou se devoit faire en Picardie ou Flandres, si que le Roy qui en estoit voisin et plus près n'en savoit rien ; et puis après, en venant sçavoir le vray, s'esbahissoit comment il pouvoit descouvrir ces secrets. »

III

Langey n'avait pas trop du concours de tous ces auxiliaires pour accomplir l'œuvre qu'il avait assumée. Et d'abord faire vivre le Piémont et le mettre en état de défense.

Pour Guillaume du Bellay, qui avait surmonté les difficultés que nous avons vues au lendemain de la conquête, la tâche maintenant était beaucoup moins ardue. L'effectif des troupes avait été considérablement réduit : plus de ces lansquenets qui avaient failli amener la perte du pays en 1538 [2]. On avait seulement laissé environ 2.500 hommes de pied et quelques centaines de chevau-légers : à peu près 3.000 hommes en tout : il avait fallu à Langey un congé spécial pour garder près de lui quelques hommes d'armes et archers de sa compagnie, qui avait, ainsi que celle de feu Montjehan, reçu une autre destination. Les dépenses nécessaires pour l'entretien des forces militaires du Piémont n'atteignaient pas 30.000 livres par mois. Les finances royales y pouvaient suffire et

1. B. N., fr. 5152, f. 21, 54, 63.
2. Arch. Nat., J 962, 14. 36 (décembre 1536).

les mutineries de soldats pour insuffisance ou retard de paye n'étaient plus à craindre. C'était une source d'inquiétudes de moins pour Langey.

Pour le pays, c'était un élément de sécurité. Avec la paix persistante, avec la tranquillité revenue grâce à d'énergiques mesures de police et à l'action soutenue du Parlement de Turin, la vie économique avait repris, normale. Les règlements et ordonnances pour le fait des monnaies, édictés à la suite du voyage de Philippe de Lautier, conseiller général des monnaies, avaient fait renaître le commerce [1]. Le Piémont fut purgé des monnaies qui n'avaient pas cours dans les provinces françaises du voisinage : grands blancs ou liards de Turin et parpailloles de Savoie. La frappe et le cours des monnaies de bon aloi assura aux transactions leur développement régulier. Bientôt les nouvelles monnaies eurent même tant de succès qu'il fallut se garantir contre les falsifications [2] ; ordre fut donné de confisquer et mettre au feu « les monnoyes de douzains, lyards et autres espèces d'or et d'argent ayans la petite croisette comme celle que ledict sieur [le Roi] faict faire et forger en ses monnoyes ». Ce fut tout bénéfice pour les affaires.

Langey ne négligeait rien pour favoriser le bien-être des habitant, puisqu'en somme accroître la prospérité générale du pays, c'était augmenter les ressources de son maître. Il recommença en décembre 1540 la même opération à laquelle il s'était livré l'année précédente. Il se fit autoriser à tirer des provinces de Bourgogne, Mâconnais et Beaujolais 40.000 charges de blé, pour les importer en Piémont [3]. Mais il s'adressa pour se procurer l'argent nécessaire à un autre bailleur de fonds. Peut-être Raphaël Corsini et Vincent de San-Donino, n'ayant pas encore été remboursés des sommes empruntées à la fin de 1539, se montrèrent-ils rétifs à une nouvelle avance. Toujours est-il que Langey fit appel à un autre marchand lyonnais, nommé Leonnet de l'Aulbe, dont il prétendait avoir la bourse à sa disposition, lequel, déclarait-il, « ne me reffuse riens parce que je le fays tousjours rembourser à Lyon quand les deniers y passent [4]. » Avec le concours de Leonnet de l'Aulbe, Langey put compléter l'œuvre de ravitaillement qu'il avait entamée

1. F. de Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies... depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, IV, p. 330 sqq.

2. Guillaume du Bellay à del Vasto, 29 novembre 1540, B. N., fr. 5153, f. 29.

3. Archives de la ville de Lyon, série H H, Inventaire Chappe, vol. IV, f. 395, n° 33.

4. Guillaume du Bellay à Montmorency, 30 septembre 1540, B. N., fr. 5152, f. 45.

quelques mois auparavant. L'abondance revint au Piémont. Mais pour Langey cette nouvelle affaire ne paraît guère avoir été plus fructueuse que la première, et sans doute les blés de 1540 doivent entrer en part dans les 43.000 écus dont, en mourant, il resta redevable à Leonnet de l'Aulbe. Ces mécomptes personnels ne l'empêchaient d'ailleurs pas de combiner d'autre spéculations. C'est ainsi que nous le voyons proposer à François Ier un projet pour amener au Piémont du sel de Provence, de meilleure qualité et à meilleur marché : il ne tarissait pas sur les avantages qui en découleraient pour le pays et pour le Roi [1]. Nous ignorons quel fut le succès de l'idée de Langey : il est probable que l'incurie administrative et l'action de ceux qui avaient déjà la ferme du « tirage » du sel la firent écarter. D'ailleurs nous ne voyons pas que Guillaume du Bellay soit revenu sur ce point : il fut absorbé par des préoccupations d'un autre ordre et plus importantes.

Maintenant que le pays vivait, qu'on était sûr qu'il ne pourrait pas être affamé, il s'agissait de lui permettre de résister victorieusement aux attaques. L'œuvre de fortification passait au premier plan. Nous avons vu ce que Langey avait fait en ce sens à Turin : des maigres ressources dont il disposait il avait tiré le meilleur parti possible. Mais c'était somme toute assez peu de chose et, à Turin même, il restait encore beaucoup à faire : on avait commencé les boulevards et les fossés, la fortification du château : il fallait achever les travaux et les compléter par la construction des bastions et des deux portes Susina et Marmorata. A Moncalieri, on avait creusé le fossé et construit un bastion qui défendait le château, mais les murailles avaient besoin de réparation, le château, d'un revêtement solide, et il était urgent de consolider les bastions. A Savigliano, le capitaine Polin avait accompli les besognes les plus indispensables, nettoyé les fossés, remparé les murailles, remis en état les tours et construit en briques quelques bastions : mais le tout, fait à la hâte à une époque où l'on doutait de la prolongation de la trêve, n'avait qu'un caractère provisoire : il fallait tout reprendre en sous-œuvre si l'on voulait éviter un effondrement général. A Pignerol enfin, on avait projeté de remplacer l'ancien château, qui avait supporté le siège de 1537, par un château neuf établi dans une assiette plus solide et plus aisée à défendre et dont les ouvrages engloberaient l'ancien, mais le

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, 13 octobre 1540, B. N., fr. 5152, f. 48. — Cf. Montmorency à Guillaume du Bellay, Pont-Audemer, 27 juillet 1540, *ibid.*, fr. 5155, f. 25.

projet n'avait pas même reçu un commencement de réalisation. Tel était l'état des ouvrages de défense lorsque la grande commission d'enquête visita les principales places à la fin de 1538 : ne redoutant pas une reprise prochaine des hostilités, Montjehan n'avait fait poursuivre que mollement les travaux durant l'année 1539, si bien que lorsque Langey entra en charge, il n'y avait pas grand chose de changé et les progrès étaient médiocres [1].

N'ayant aucune confiance dans la solidité de la paix et prévoyant à brève échéance une nouvelle rupture, Langey poussa activement les travaux, sur tous les points à la fois : maçons et manouvriers ne chôment pas même le dimanche. « L'ouvrage s'avance fort, écrit-il le 24 août 1540 avec satisfaction, et le mesnaigement y est bon [2] ». Le malheur est que l'argent manque à chaque instant : il reçoit de temps à autre quelques milliers de livres, 6.000 en mai, 10.000 en août, 10.000 encore à la fin septembre, 1.000 en novembre : Mais ces sommes sont déjà dépensées lorsqu'elles arrivent. Les demandes de fonds reviennent comme un refrain dans toutes les lettres : « Nous ne besognons que d'emprunt » écrit-il dès le mois de juillet. Le crédit s'épuise. « Le bastion attend deniers en grande dévotion, » déclare-t-il en septembre [3]. Néanmoins il s'acharne et les résultats sont tels qu'en décembre 1540 ils arrachent des cris d'admiration à l'ambassadeur de Venise, Dandolo, que Langey mène visiter les fortifications de Turin et de Moncalieri. « Je ne crois pas qu'on ait fait plus et mieux en Italie et même hors d'Italie ; je ne crois pas qu'il y ait en Italie une place plus forte que Turin [4]. »

Dans cette œuvre de fortification, Langey eut un collaborateur dont le nom est connu, l'ingénieur Girolamo Marini, originaire de Casara, près de Sassuolo, dans la province de Modène. Malheureusement les documents nous manquent pour éclaircir suffisamment son rôle et déterminer quels furent au juste ses rapports avec Langey durant la période qui nous occupe. Nous savons qu'il

1. Sur l'état des fortifications à la fin de l'administration de Montjehan, voir Montjehan à Montmorency, 8 septembre 1538, Ribier, *op. cit.*, I, p. 208-209 ; *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 467-468 ; et les états abrégés de ce qui avait été fait et de ce qui restait à faire à Turin, Moncalieri et Savigliano en octobre 1538, Arch. Nat., J 993, 11[1 et 2].

2. B. N., fr. 5152, f. 33.

3. B. N., fr. 5153, f. 27. — Cf. *ibid.*, f. 17, 34, 38, 39, 41, 45 ; fr. 5155, f. 26 ; fr. 25 722, n° 569.

4. Lettre de Dandolo à la Seigneurie, Moncalieri, 28 novembre 1540, B. N., f. ital. 1715, p. 5-9.

prit part à la défense de Pignerol, lors du siège de 1537 [1] : nous retrouvons son nom, avec la qualité de « capitaine des bastillons » dans les doléances des habitants de Villanova d'Asti : il aurait reçu 150 écus indûment prélevés sur eux, dans la première moitié de 1538 [2]. Il avait dressé les plans des fortifications de Moncalieri et de Pignerol, et en particulier celui du nouveau château par lequel on voulait remplacer, dans cette ville, l'ancien ruiné lors du siège. Ces plans avaient été agréés par le Roi et un marché avait été conclu, d'après lequel Marini s'engageait à fortifier Pignerol avant la fin de l'été 1540, moyennant une somme de 10.000 écus. La lettre de d'Annebault qui nous informe de ce marché, nous révèle en même temps qu'à la date du 29 avril 1541 rien n'avait encore été fait [3]. Ce retard était-il imputable à Marini ou à Langey ? Est-ce de la part de Marini insouciance à remplir ses obligations ? Est-ce au contraire hostilité de la part de Langey ? La lettre du maréchal ne permet pas de le dire et la conclusion laisse subsister un doute. « Et pource que vous savez de quelle importance elles [ces places, Pignerol et Moncalieri] sont, et que là où par faulte de diligence il y avvendroyt inconvénient, il [le Roi] s'en prendroyt à vous, je vous prye que pendant que vous avez le temps à propoz vous avisiez de la y faire faire si bonne et faire suivre audict Héronyme Marin ses dessains et promesses que par vostre faulte il n'y puisse advenir chose de quoy ledict seigneur se puisse mal contenter ».

Il ne paraît pas que les conseils de d'Annebault aient été suivis [4]. Au lieu de demeurer au Piémont, Marini passa en France

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 461. — Le 14 novembre 1537, Montmorency fait payer 200 livres tournois « au cappitaine Jheronimo Marino, maistre ingénieur des réparacions de Pinerol sur les services qu'il a faictz... » B. N., fr. 3058, f. 63.

2. Arch. Nat., J 993, 15[72].

3. B. N., fr. 5155, f. 31. Voici le début de cette lettre : « ...Quant aux fortiffications de Montcallier et Pynerol, veu que vous sçavez qu'il [le Roi] veult que les dessains de Héronyme Marin soient gardez, comme tant de foys vous a esté escript, il treuve merveilleusement estrange que jusques icy estes à vous en résouldre ; mesmement que de celle de Pynerol vous entendez le marché que ledict Héronyme en a faict avecques luy pour dix mil escus et non seulement de luy faire pour ce prix une place parfaicte, selon le dessaing qu'il luy en a monstré, mais aussi de la luy rendre à heure à la fin de cest esté... »

4. D'ailleurs, à peu près au même moment, Guillaume du Bellay adressait au Roi les « desseings des places et des chasteaulx de Piedmont » par l'intermédiaire de Durand de Villegagnon qu'à cette occasion il lui recommandait chaudement. B. N., fr. 5152, f. 2.

laissant là ses plans de fortification, même ceux du château de Pignerol. Au debut de 1542, Paul de Termes réclame qu'on le fasse venir, si l'on veut achever les bastions et le château de cette place [1], et en juin Guillaume du Bellay se plaint qu'il ne soit pas encore revenu et que tout soit en suspens à cause de cela, car écrit-il, « ne trouvons ingénieur qui veuille continuer son œuvre, de peur que s'il y a faulte elle soit attribuée, non à qui a faict le desseing, mais a qui l'aura (comme l'on pourroit mettre à sus) mal entendu et mal suivy [2] ». Malgré ces plaintes et ces réclamations, Marini ne prit pas la route d'Italie : il se dirigea du côté de Perpignan et participa au siège de cette ville, du reste avec un médiocre succès.

Quoi qu'il en soit, lorsque la rupture se produisit avec les Impériaux, Langey pouvait se féliciter de l'œuvre accomplie. A Turin, château, fossés, boulevards et bastions, ces bastions restés dans la mémoire de Rabelais, étaient achevés. L'absence de Marini retarda la construction du château de Pignerol, mais les boulevards et les courtines qui entouraient l'ancien château défiaient toute attaque. Il en était de même pour les fortifications de Moncalieri et les boulevards de Savigliano. La sollicitude de Langey s'étendait même à certaines places que des seigneurs italiens tenaient pour le Roi. C'est ainsi qu'avec son concours et l'appui financier de la France, les sieurs de Centale et de Bene firent fortifier leurs châteaux et, à l'épreuve, la précaution se révéla fort utile [3].

Cette œuvre de réfection du Piémont, jointe à ce qu'il avait déjà fait pour Turin en 1538, rendit Langey populaire dans tout le pays : il demeura le modèle des gouverneurs français dans cette province, l'exemple sans cesse cité dans la suite [4]. Nous avons sur ce point le témoignage non suspect de l'ambassadeur vénitien, Dandolo : « il est ici presque adoré, écrit-il, et tout le monde est

1. Paul de Termes à Guillaume du Bellay, 13 janvier 1542 : « seroit bon d'envoyer Héronyme Marin de deça, si avez délibéré que l'on parface le chasteau de Pynerol », et le 22 février 1542, à d'Annebault : « Il vous plaira envoyer Héronyme Marin, car les aultres qui sont icy n'y entendent guères... » B. N., fr. 5155, f. 41 ; Moreau 774, f. 132.

2. Guillaume du Bellay à d'Annebault, 5 juin 1542, dans Tausserat-Radel, *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, p. 661. L'identification que suggère M. Tausserat-Radel entre Jérôme Marin et Jérôme de Trévise ne nous paraît guère fondée.

3. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 467, 468.

4. B. N., fr. 20.446, f. 35 (Rapport sur la situation du Piémont, vers 1548).

unanime à convenir que le pays est attaché d'une manière solide et durable à Sa Majesté très chrétienne [1].» Devant cet état d'esprit général, contre ce travail d'assimilation déjà si avancé, que pouvaient quelques tentatives isolées, quelques « pratiques » tentées par les agents du duc de Savoie, les Marroqui, père et fils, anciens complices de ce César Dux exécuté en avril 1539 [2], ou les menées obscures de certains frères de l'Observance, dont Pellicier, de Venise, avertissait Langey, de ce Jean de Piémont ou de Turin, ex-confesseur de la dernière duchesse de Savoie, qui avait prémédité de faire sauter une poudrière de Turin pour, à la faveur du désarroi, mettre la main sur quelque bastion et y introduire l'ennemi [3] ? Si, par impossible, elles avaient pris au dépourvu la surveillance toujours en éveil du lieutenant-général, elles n'en auraient pas pour cela mieux réussi. Le Piémont était à l'abri d'un coup de main, puisque Langey lui avait donné comme remparts non seulement des tours et des murailles, mais, pour reprendre la forte expression des anciens, l'âme même de ses habitants.

IV

Après la défense et le ravitaillement du Piémont, la principale tâche de Langey était de surveiller les agissements de ses voisins, les Impériaux. Le gouverneur du Milanais et l'agent général de Charles-Quint dans l'Italie du Nord était toujours le marquis del Vasto, très actif, diplomate aussi habile que brave capitaine, un des meilleurs lieutenants qu'ait possédés l'Empereur. Depuis qu'il avait été investi de sa charge, il avait toujours vécu en forts bons termes avec les lieutenants du Roi, Montjehan d'abord, d'Annebault ensuite. Mais Montjehan n'était pas de taille à se mesurer, autrement que l'épée à la main, avec le marquis, et d'Annebault ne fit que passer. Langey devait être un adversaire plus redoutable, d'autant plus qu'il arrivait, non seulement parfaitement instruit des choses du Piémont, mais convaincu de l'imminence d'une rupture et décidé à ne tolérer aucun empiètement, à ne consentir aucune concession qui l'eût affaibli en fortifiant ses voisins.

1. Dandolo à la Seigneurie, lettre citée, *supra*, p. 298, n° 4.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, 6 novembre, 1540, B. N., fr. 5152, f. 58 v°.

3. Pellicier à Guillaume de Bellay, 26 août 1540, 24 septembre ; à Montmorency, 10 septembre, dans Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 73, 98-100, 88. — Guillaume du Bellay à Montmorency, 16 septembre, B. N., fr. 5152, f. 42.

C'est une première raison de la tension qui s'établit vers le milieu de 1540 dans nos rapports avec les Impériaux. D'autres causes y contribuèrent encore. D'abord le changement d'attitude de Charles-Quint, qui arrivé à ses fins refuse de continuer la négociation non seulement au sujet du Milanais, mais même des Pays-Bas pour le duc d'Orléans : dès le mois de mai, Montmorency ne se faisait plus d'illusion sur l'échec de sa politique [1]. D'autre part, au Piémont, la récolte sur le point de se faire aiguisait les convoitises, surtout sur les confins, aux points où se pénétraient et s'enchevêtraient les deux juridictions française et impériale et où régnait une incertitude propice aux attentats et aux coups de main.

Vers la fin de juin et dans le courant de juillet, les incidents se multiplièrent [2]. Le châtelain de Caraglio, Marc-Antoine du Sollier, sujet du duc de Savoie, mais venu dans son château avec un sauf-conduit, molesta les gens du lieu, qui relevait du Roi. Ajourné à comparaître, il refusa et continua son œuvre de pillage et d'assassinats. Une petite troupe fut envoyée contre lui pour s'assurer de sa personne. Langey mit une garnison dans le château et se prépara à faire le procès du châtelain. — Un conflit d'une autre sorte mettait aux prises les gens de Mondovi, de Villanova et de Coni, vassaux de l'Empereur, avec ceux de Bernezzo, de Cervasca et de Vignolo, dépendant de la France. Les premiers voulaient par la force empêcher les seconds d'emporter les produits des terres que ceux-ci possédaient en juridiction impériale. En violation de l'accord d'Asti, le commissaire impérial avait séquestré ces produits, donnant ainsi raison aux prétentions des Impériaux. Langey envoya aussitôt des commissaires faire une enquête et commença par séquestrer les biens que les Impériaux possédaient en juridiction française : il avait ainsi un gage qui lui permettrait de plaider « la main garnie », c'est-à-dire avec plus de chance de succès. — Les mêmes incidents se produisirent entre les gens de Chieri et ceux de Sentena et de Cambiano : ici les commissaires du marquis paraissent avoir commencé, de propos délibéré, sous prétexte que l'année précédente les sujets de l'Empereur avaient été lésés et n'avaient pu obtenir réparation du dommage. A une année de distance, ils usaient donc de représailles. De même, à Roccasparvera, sous prétexte de lever des taxes, ils se livraient à toutes

1. F. Decrue, *op. cit.*, p. 388-394.

2. Guillaume du Bellay à del Vasto, 1, 6, 12, 17 juillet ; à Francisque de Prato 5 et 7 juillet ; Del Vasto à Guillaume du Bellay, 4, 8, 14, 22 juillet. B. N., fr. 5153, f. 2, 5-8, 11-12, 9, 14-15 ; 5155, f. 4 : 5153, f. 19 : 5154, f. 2, 4, 6, 10.

sortes d'excès. Ainsi sur toute la zone frontière, ces entreprises contre les biens et les personnes, et les rixes qui en résultaient, entretenaient un état de trouble et de fièvre, qui, si l'on n'y mettait bon ordre, pouvait gagner le pays tout entier.

Langey se montra très énergique. Il refusa de livrer Marc-Antoine du Sollier à del Vasto qui le réclamait pour lui faire son procès, comme relevant de l'Empereur : le châtelain de Caraglio ayant été pris en terre française était justiciable du Roi ; lorsque son procès serait achevé et que les charges relevées contre lui seraient bien prouvées, peut-être pourrait-on alors le remettre aux mains des Impériaux pour en faire telle justice qui conviendrait. De même, il rendit les commissaires de l'Empereur responsables des troubles du Mondovi, de Chieri et de Roccasparvera et prétendit leur faire payer les frais de l'enquête confiée aux commissaires français. Langey était d'autant moins disposé aux concessions que la conduite du marquis lui faisait craindre une rupture prochaine. Del Vasto, annonçaient des agents secrets, négociait du côté des Grisons et du Tyrol, chassait de Milan les familles suspectes de sympathie pour la France, accumulait les vivres, mettait de nouvelles garnisons à Verceil, dans le Coconnato. C'est pour répondre à ces préparatifs que Langey poussait, avec l'activité que nous avons vue, l'œuvre de fortification. Sa politique, approuvée par le Conseil, était de ne rien innover, mais de ne laisser passer sans protester et sans obtenir réparation aucune infraction à la trêve [1].

Cette énergie surprit del Vasto. Il rappela les arrangements pris avec les lieutenants-généraux précédents et les rapports excellents qu'il avait entretenus avec eux. « Et s'est toujours ainsi procédé et continué jusques à vostre venue, ajoutait-il, avec lequel je ne suys pour laisser de faire et observer tousjours le semblable. Mais si au contraire vous aviez aulcune commission du Roy vostre maistre, je vous prie m'en advertir afin que doresnavant, je sache comme me gouverner avecques vous [2]. » Il fut forcé « de mettre de l'eau dans son vin », comme Langey écrivait familièrement à Montmorency : il céda sur la question du châtelain de Caraglio, sur la question des indemnités réclamées pour les commissaires français. Il demanda la nomination d'une commission qui liquiderait la situation et empêcherait le retour de pareils faits [3].

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, 6 juillet, 10 août (cette dernière en partie rongée), B. N., fr. 5152, f. 23, 29-30.

2. Del Vasto à Guillaume du Bellay, 27 juillet, B. N., fr. 5154, f. 12.

3. Del Vasto à Guillaume du Bellay, 27 et 31 juillet, B. N., fr. 5154, f. 12, 14.

Le commissaire désigné par Langey fut le capitaine Polin, celui du marquis, Francisco de Prato. Nous ne savons rien de ces conférences qui eurent lieu dans la première moitié du mois d'août, mais il est permis de croire que les résultats en furent médiocres et que l'entente ne put s'établir, car aussitôt après Langey envoyait à la Cour le capitaine Polin avec le recueil des plaintes et des contraventions à la trêve dont les Impériaux s'étaient rendus coupables. De la Cour, Polin fut dépêché à Bruxelles, auprès de l'Empreur. Il s'acquitta fort bien de sa charge. Nous en avons pour preuves non seulement le témoignage de notre ambassadeur, Georges de Selve, mais encore les explications que Charles-Quint, dont à ce moment ce n'était pas l'intention de rompre avec la France, demanda aussitôt au marquis [1].

Del Vasto se montra fort mécontent de la mission de Polin [2]. Il fit venir sur le champ, à Milan, Lodovico Vistarino et Giacomo di Scalenghe pour témoigner que les plaintes des Français n'étaient pas fondées. Ce fut au tour des Impériaux d'accuser les Français de vouloir rompre. Cette défiance réciproque se marqua par une nouvelle série d'incidents : Langey exigea le serment des seigneurs de Leyni, mit en devoir les seigneurs restés fidèles au duc de Savoie et résidant par faveur spéciale en terre française de régulariser leur situation ; de son côté, le marquis logeait des troupes aux places frontières et demandait des explications et, au besoin, des réparations pour les attentats commis par le gouverneur français de Mondovi et par notre garnison de Casalborgone [3].

Le marquis proposa une nouvelle assemblée où des commissaires des deux parties auraient pleins pouvoirs pour régler les questions en suspens et toutes celles qui pourraient surgir, et offrit Asti comme lieu de réunion. A cette ville, Langey préféra Chieri et Poirino [4], et, non content d'y envoyer ses commissaires, sous prétexte que les devoirs de sa charge l'appelaient dans cette

1. Montmorency à Guillaume du Bellay, 28 août 1540, B. N., fr. 5155, f. 26, et Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 645.

2. Mauro de Novate à Guillaume du Bellay, Milan, 14 octobre 1540, B. N., fr. 5154, f. 125-126. — Guillaume du Bellay à Montmorency, 13 octobre, *ibid.*, fr. 5152, f. 48.

3. César de Naples à Guillaume du Bellay, 3 novembre; del Vasto au même, 3 et 6 novembre; Guillaume du Bellay à del Vasto, 11 novembre, à Montmorency, 14 novembre. B. N., fr. 5154, f. 147, 15, 16 : 5153, f. 24; 5152, f. 61.

4. Del Vasto à Guillaume du Bellay, 3 et 11 novembre ; Guillaume du Bellay à del Vasto, 8 et 16 novembre, à Montmorency, 16 novembre. B. N., fr. 5154, f. 15, 17 ; 5153, f. 25, 26 ; 5152, f. 63.

direction, il y vint lui-même, à deux reprises [1]. Dans une première entrevue avec les délégués du marquis, Taverna et Spetiano, il donna le ton et marqua les distances. Comme les Impériaux se plaignaient de l'envoi de Polin à Charles-Quint et insinuaient que le roi de France semblait chercher un prétexte pour rompre, Langey répondit vivement qu'il n'était pas besoin de prétextes : les bonnes raisons ne manquaient pas et la mission de Polin se justifiait par l'insignifiance des mesures que le marquis avait prises : et sur une demande qu'il s'expliquât plus clairement, il les renvoya à ses commissaires, aux papiers qu'il leur avait confiés, il fit appel à leur propre témoignage. L'un des commissaires impériaux, le maître du camp, ayant esquissé une demi-dénégation, Langey le confondit en lui opposant sa propre correspondance.

Le chancelier Taverna jugea bon de changer le sujet de la conversation : le marquis les avait envoyés non pour récriminer sur le passé, mais pour pourvoir à l'avenir. Que demandait Langey ? « Deux choses principalement, répondit-il : l'une qu'ilz chastiassent les infracteurs de tresve ou sauf-conduits et feissent desdommager les subgectz du Roy... : l'aultre qu'ilz nous missent en possession des places qui ès aultres assemblées nous avoient esté accordées et que nous feissions une décision sur celles qui justement nous appartenans ont esté par eulx occupées depuys la tresve et qui ès précédentes assemblées estoient demeurées en suspens, dont cependant ils joissoient tousjours, voire tendoient soubz umbre d'icelles à en occuper journellement d'aultres.... » Et à ce propos, Langey vint à parler des préparatifs de l'été précédent. Le chancelier s'efforça de justifier les mesures du marquis, et affirma que les places en question seraient accordées, si on les réclamait en don et non comme dues. Langey protesta : il demandait non une concession de bienveillance, mais un acte de justice, et il s'estimait modéré dans ses prétentions, car le Roi pourrait revendiquer raisonnablement toutes les villes et terres dont les habitants au moment de la trêve apportaient des vivres au camp, sur simple mandement des commissaires royaux et celles qui sans sommation avaient fait hommage aux Français mais n'avaient pas été occupées par eux, comme Valperghe, par exemple. Le capitaine de justice l'interrompit, s'étonnant de ces exigences et rejetant sur lui la responsabilité de la rupture, si elle se produisait.

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, Turin, 23 novembre ; à d'Annebault, Turin, 24 novembre ; à Montmorency, Poirino, 25 novembre. B. N., fr 5152, f. 64 65, 80-85, 66-67.

Langey riposta qu'il ne réclamait pas plus que les lieutenants-généraux précédents : la preuve de ce qu'il avançait serait faite par ses commissaires ; ils débattraient avec les Impériaux pour qu'une conclusion intervînt enfin. Et sur ces mots, il quitta les envoyés du marquis et retourna à Turin.

Lorsqu'il revint à Poirino, deux ou trois jours après, il trouva, comme c'était à prévoir, que la discussion n'avait pas fait un pas [1]. Tout au plus avait-on réussi à mettre hors des débats Cavour. Sur tout le reste, les Impériaux se montraient intransigeants. Langey suggéra de nouvelles conditions. Pour Caselle et Valperghe, il propose la nomination de deux commissaires qui choisiront au besoin un arbitre, et, s'ils ne peuvent s'accorder sur le choix de cet arbitre, renverront le tout au Roi et à l'Empereur qui décideront eux-mêmes. Quant aux douze villes et châteaux des environs de Chieri qu'il réclamait, il offre qu'on consulte les gentilshommes du lieu sur le souverain auquel ils obéissaient au moment de la trêve et qu'on statue conformément à leur réponse. Devant le refus des Impériaux, il offre de faire par ses commissaires et des témoins la preuve de ce qu'il prétend, de fixer un terme dans lequel les Impériaux devront en faire autant : en attendant, les places seraient neutralisées ou attribuées par moitié à chacune des deux parties. Les commissaires répondirent que leurs pouvoirs leur interdisaient de laisser entre les mains des Français autre chose que ce dont ils étaient paisibles possesseurs. Langey ne put s'empêcher de leur en marquer son profond étonnement et les congédia en leur donnant douze jours pour en référer au marquis et faire connaître leur réponse définitive.

Del Vasto prit naturellement parti pour ses commisssaires et s'efforça de persuader Langey que les prétentions des Français étaient exorbitantes [2] : mais il choisissait mal son terrain, car la plume à la main, Langey était encore plus solide, plus subtil et moins facile à démonter que dans la discussion orale. Après un échange d'arguments sans résultats, après s'être réciproquement reprochés de se laisser tromper par des gens de mauvaise foi, ils convinrent, puisqu'entre eux l'entente était impossible, d'en référer à leurs souverains respectifs et de laisser au Roi et à l'Empereur le soin de décider eux-mêmes en dernier ressort sur les points

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, Poirino, 25 novembre ; à del Vasto, 27 novembre. B. N., fr. 5152, f. 66-67 ; 5153, f. 27.

2. Del Vasto à Guillaume du Bellay, 4 décembre 1540 ; réponse de Guillaume du Bellay, 6 décembre. B. N., fr. 5154, f. 21-22 ; 5153, f. 31-34.

en litige. En attendant, ils se promirent de ne rien innover et de tout mettre en œuvre pour vivre tranquillement de part et d'autre [1].

Cette demi-solution amena un certain apaisement. Sans doute, il y eut encore quelques incidents et des demandes d'explications. Bien qu'à la Cour on eût, à ce qu'il semble, trouvé son attitude trop cassante [2], Langey, ne voulant pas que les Impériaux pussent se prévaloir de l'avoir fait reculer, ne s'en départit pas. Tout en se montrant d'une courtoisie parfaite et même plein d'attentions pour le marquis, il ne manqua pas de protester contre les armements de celui-ci et de relever tout ce qu'il considérait comme une contravention à la trêve. Ces réclamations incessantes ne laissaient pas d'agacer del Vasto qui lui reprochait d'être mal informé. Langey lui répliqua vertement : « Si ne puys-je croire que ceulx qui vous donnent si souvent ces persuasions que je soys mal informé le vous puissent dire sans rire, ne qu'ilz me pensent estre du tout une pièce de chair sans yeulx, qui vueille croire le contraire de ce que je voy à l'œil et touche au doy... [3] ». Malgré tout, grâce aux précautions prises par les deux gouverneurs à l'époque de la « cueillette », la tranquillité ne fut pas sérieusement troublée durant la première moitié de 1541 et la guerre que Langey redoutait pour « ceste primevère » n'éclata pas.

V

Langey ne se bornait pas à surveiller les confins du Piémont. Son regard dépassait le cercle des Impériaux et embrassait toute l'Italie du Nord.

Son action concordait là avec celle de Guillaume Pellicier, notre ambassadeur à Venise depuis le milieu de 1539 [4]. Pellicier n'était pas un inconnu pour Langey : l'évêque de Montpellier était un

1. Guillaume du Bellay à del Vasto, 13, 17, 22 décembre; del Vasto à Guillaume du Bellay, 14, 15, 23 décembre. B. N., fr. 5153, f. 37, 39, 42; 5154, f. 25, 29, 31.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, Turin, 28 janvier 1541. B. N., fr. 5152, f. 73.

3. Guillaume du Bellay à del Vasto, 8 mai 1541, B. N., fr., 5153, f. 69-70.

4. Sur ce personnage et son ambassade à Venise, voir Jean Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle, d'après la correspondance de Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, ambassadeur de François Ier à Venise (1539-1542)*; et l'édition de la *Correspondance politique* de l'ambassadeur donnée par M. Tausserat-Radel et déjà citée.

ami du cardinal Jean du Bellay, avec qui il avait fait le voyage de Rome en 1535-1536. Tout concourait à rapprocher le lieutenant-général du Piémont et l'ambassadeur : un goût semblable pour les choses de l'esprit et l'humanisme, des charges en partie analogues et un but commun. Aussi les rapports entre les deux personnages étaient-ils très fréquents et très cordiaux. Langey n'était pas seulement l'intermédiaire désigné et souvent le plus sûr entre Venise et la Cour de France. C'était aussi une source de renseignements pour les choses d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre, comme l'était Pellicier pour les choses du Levant. Pellicier laissait rarement passer un courrier sans lui confier des lettres pour Langey et il nous en est resté un assez grand nombre. Malheureusement celles de Langey sont perdues : ce n'est qu'à travers la correspondance de Pellicier que nous en pouvons deviner parfois le contenu. Nous voyons que les deux amis échangeaient non seulement des nouvelles et des renseignements, mais encore de menus cadeaux : Langey envoyant à Pellicier des plantes, un coffre et des « couvertes », Pellicier répondant par des livres ou un pot de « gingembre vert » [1].

La tâche principale de Pellicier était de ramener la Seigneurie en amitié avec la France, de la détourner d'une alliance avec Charles-Quint, à tout le moins de la maintenir dans une neutralité favorable. Langey s'y employait de son côté, à sa manière, et ne négligeait rien pour s'assurer les bonnes dispositions des agents vénitiens. Il accompagnait l'ambassadeur extraordinaire Vincenzo Grimani à son retour de France, lui envoyait ensuite des graines de plantes, en particulier de « cocourdes » [2]. Et lorsque le nouvel ambassadeur ordinaire, Matteo Dandolo, traverse le Piémont en novembre, pour rejoindre son poste, il le régale à Turin, lui fait visiter les fortifications et passer en revue ses forces, et lui donne ainsi une impression très vive et le sentiment salutaire de la puissance du Roi au-delà des monts [3].

On constate la même collaboration, plus marquée encore et plus efficace, à La Mirandole. Le seigneur de l'endroit, le comte Galeoto Pico, après s'être en 1533 emparé du pouvoir par un crime, s'était déclaré vassal du roi de France. La Mirandole était

1. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 282, 283, 237, n. 2.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, Moncalieri, 4 juillet 1540, B. N., fr. 5152, f. 21-22 ; et Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 42-43.

3. Dandolo à la Seigneurie, Moncalieri, 28 novembre 1540, B. N., f. ital. 1715, p. 5-9.

devenue une véritable « place d'armes » pour les Français : c'est là en particulier que Guido Rangone rassembla les troupes qu'en 1536 il mena contre Gênes et au secours du Piémont. La trêve de Nice avait reconnu cette situation. En juillet 1540, lorsque son beau-père mourut, le comte mit la main sur ses biens, au nom de son neveu, pour les empêcher de tomber dans la dépendance des Impériaux. Langey appuyait ses demandes d'argent et de troupes, recommandait au connétable de le bien traiter [1]. Il insiste sur l'importance capitale de La Mirandole, lorsqu'au début de 1541 le comte vient à la Cour discuter ses affaires et chercher le mot d'ordre. Il associe ses instances à celles de Pellicier pour qu'on le dépêche le plus tôt possible, parce qu'il est à craindre que les Impériaux ne profitent de son absence pour attaquer la place. Lorsque le comte est revenu, pourvu de pension et chargé de lever des troupes, c'est un de ses hommes de confiance, le sieur de Saint-Ayl, que Langey lui envoie pour présider, avec les agents de Pellicier, Lamothe, d'Aramon et Formiguet, à tous les préparatifs militaires [2]. C'est à Langey qu'on s'adresse quand il s'agit de prendre une détermination importante, de changer par exemple l'affectation des crédits, et l'on s'expliquera parfaitement que le gouverneur du Piémont ait eu la haute main sur les forces de La Mirandole, lorsqu'on verra le rôle qu'il leur réservait dans son plan d'offensive contre les Impériaux.

L'influence française était beaucoup moins forte dans le duché de Mantoue : raison de plus pour y exercer une surveillance plus étroite. Le 28 juin 1540, le duc Frédéric II de Gonzague meurt : c'était un fidèle partisan de l'Empereur, qui, en 1530, avait pour lui érigé le marquisat de Mantoue en duché et, en novembre 1536, y avait joint le Montferrat. Il ne laissait que des enfants en bas-âge : la régence fut confiée à sa veuve, sœur du dernier marquis de Montferrat, et à son frère Hercule de Gonzague, le cardinal de Mantoue. A la faveur de la minorité, on pouvait craindre des troubles. Langey, dès qu'il apprit la nouvelle de la mort, envoya un agent sûr auprès de la duchesse pour surveiller les événe-

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, 25 juillet 1540, 9 février 1541, B. N., fr. 5152, f. 27, 75. — Il y avait à La Mirandole 60 chevau-légers entretenus aux frais du roi de France et au mois d'août 1540, le comte reçoit un don de 225 livres tournois pour son entretien durant le second semestre de cette année. *Catalogue des actes de François Ier*, nos 11.570 et 11.613.

2. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 372, 374, 389, 400 (Saint-Ayl y est inexactement identifié avec un sieur de Saincty, gentilhomme de la Chambre du Roi).

ments [1]. Bien que le cardinal de Mantoue eût demandé l'amitié du roi de France et parût décidé à ne pas compromettre l'héritage de ses neveux par trop de condescendance pour les Impériaux, il se méfiait du marquis del Vasto et, à tort ou à raison, le soupçonnait de vouloir profiter de la régence pour mettre la main sur le Montferrat. Il ne manqua pas de réveiller les sympathies que le Roi avait dans le marquisat, et, pour faire pièce aux projets éventuels des Impériaux, il préparait l'intervention de la France. Il rassemblait les arguments de droit que François Ier pourrait faire valoir à l'appui de ses prétentions, et montrait de quelle importance serait pour nous le pays [2]. Il ne semble pas cependant qu'on ait donné suite à ces projets. Le Montferrat ne fut pas séparé du duché de Mantoue ; mais le cardinal-régent garda, dans le conflit qui allait suivre, une stricte neutralité. Ce fut sans doute l'œuvre de son habile politique ; il est toutefois permis de croire que Langey y eut aussi sa part.

Nous pouvons également soupçonner, sans qu'il nous soit cependant possible de le prouver péremptoirement à cause des lacunes que présente sa correspondance, nous pouvons soupçonner que Langey fut pour quelque chose dans l'attitude que gardèrent, vis-à-vis de la France, les ducs de Ferrare et d'Urbin. Subordonnant leurs sympathies à leurs intérêts, l'un et l'autre s'efforcèrent de rester en excellents termes avec le roi de France, sans se brouiller avec l'Empereur. Une pareille conjecture est encore plus plausible, si nous considérons les rapports de François Ier avec Gênes. Nous croyons que le rapprochement qui s'opéra vers cette époque avec la République fut en partie l'œuvre de Langey. Nous avons déjà vu les relations que le gouverneur du Piémont avait gardées parmi les marchands génois et l'autorisation qu'il avait obtenue, à deux reprises, de faire passer par le territoire de la République les blés destinés à ce pays. Ce dernier fait avait éclairé le Roi sur les avantages de relations cordiales avec son ancienne sujette et le 15 septembre 1541, le rapprochement fut consacré par l'autorisation accordée de nouveau aux Génois de trafiquer en France : c'était la fin d'une interdiction qui durait depuis plus de dix ans [3].

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, 4 et 13 juillet 1540, B. N., fr. 5152, f. 21, 25, et Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 23.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, 13 juillet ; réponse (négative) de Montmorency, 23 juillet. B. N., fr. 5152, f. 25 ; 5155, f. 24.

3. A Guillaume du Bellay, le doge de Gênes, 25 février 1541, et André Doria, 2 juillet 1541 (recommandations en faveur de marchands). B. N., fr. 5154, f. 130, 132. *Catalogue des actes de François Ier*, n° 12.109.

Enfin l'examen de l'activité de Langey dans l'Italie du Nord serait incomplet si nous ne disions pas un mot des efforts qu'il fit pour assurer à son maître la plus vaste clientèle parmi ces innombrables condottieri dont foisonnait à cette époque la péninsule [1]. Toujours il avait eu autour de lui de ces gentilshommes, prétentieux et faméliques, sans cesse en quête d'une pension et d'un commandement, dont le dévouement au Roi se mesurait aux faveurs qu'ils en obtenaient. Plus que jamais, avec une guerre en perspective, ces concours étaient à utiliser, autant pour leur valeur intrinsèque que pour les empêcher d'aller à l'Empereur. Deux hommes devaient l'aider singulièrement dans cette sorte de recrutement : Pierre Strozzi et César Frégose. Du premier, il se servit pour préparer l'entreprise dont La Mirandole devait être la base d'opérations [2]. Quant au second, nous avons déjà vu comment Langey, en 1537, avait eu sur lui assez d'ascendant pour apaiser sa querelle avec le Cagnin. Après avoir séjourné au Piémont jusqu'en 1539, il y avait laissé sa compagnie, avec Camille de Cesso comme lieutenant, et s'était retiré à Castel-Goffredo, d'où il ne cessait de correspondre avec Langey comme avec Pellicier et avec Montmorency. Par sa femme, César Frégose était allié aux Rangoni. Guido était mort en janvier 1539 ; mais deux de ses frères demeuraient pour servir le Roi, Lodovico et Baldassare. Par sa sœur, probablement, il tenait aux Gonzague de Mantoue et de Bozzolo, cette vraie pépinière de condottieri qui fournit tant de rejetons indifféremment au roi de France et à l'Empereur. En relations avec Langey, on trouve Aloysio, beau-frère de César Frégose ; Rodolfo, seigneur de Luzzara, neveu du précédent : Francesco, dont la sœur Ippolita était mariée au comte de la Mirandole ; Ippolito, l'un des meilleurs lieutenants de Strozzi : Giulio-Cesare, l'instigateur d'une « pratique » sur Crémone. A cette famille des Gonzague se rattachait Pietro-Maria Rosso, comte de San-Secondo, sur le Taro. Il faut y joindre les Pandi et les Scotti de Plaisance qui, avec les précédents, étaient les champions de la France sur le versant nord de l'Apennin et faisaient comme la chaîne du gouverneur du Piémont à l'ambassadeur de France à Venise.

1. Sur ce point spécial, voir J. Zeller, *op. cit.*, p. 327-352.

2. Avertissement de Pierre Strozzi, B. N., fr. 3019, f. 51 (sur les avantages qu'il y aurait à concentrer les forces à La Mirandole plutôt qu'en Piémont).

VI

Il est assez difficile de distinguer, dans l'Italie du Nord, l'action de Langey de celle de Pellicier, d'autant plus que c'est surtout par la correspondance de ce dernier qu'on la connaît le mieux. Il en va tout autrement si l'on considère les rapports avec l'Allemagne. Ici nous n'avons affaire qu'à Langey : lui seul a des relations directes avec les Allemands et c'est de lui que Pellicier, pendant un certain temps tout au moins, reçoit les nouvelles de ce pays [1].

Nous avons vu combien Langey s'intéressait toujours aux choses d'Allemagne, bien qu'il eût laissé à son frère le cardinal le soin de s'en occuper activement, et en quelle estime il était tenu au-delà du Rhin. De Turin, malgré le poids écrasant de sa nouvelle charge, il avait continué à correspondre avec ses amis de là-bas. Son informateur ordinaire était Ulrich Chélius, résidant tantôt à Soleure, tantôt à Strasbourg, ou suivant les diètes pour communiquer à son ancien protecteur les nouvelles de ce qui s'y passait et la copie des documents officiels qu'il pouvait se procurer. C'est ainsi que Langey eut une connaissance détaillée et précise des débats qui marquèrent les diètes de Haguenau et de Worms, et il s'empressa d'en faire part à Pellicier et aussi à la Cour [2].

Mais ce rôle pour ainsi dire passif ne lui convenait qu'à demi. Il voulut employer en faveur de son souverain le crédit qu'il avait gardé après des protestants d'Allemagne. Trompé dans les espérances que lui avait fait concevoir le passage de Charles-Quint par la France, François I[er] cherchait à regagner l'amitié de ses anciens alliés de Smalkalde et tentait un rapprochement. C'était la politique chère aux du Bellay, celle au triomphe de laquelle ils travaillaient depuis dix ans. Comme on pense, ils s'y employèrent de toutes leurs forces. Tandis que le cardinal faisait envoyer à Haguenau, à l'insu de l'ambassadeur officiel, Lazare de Bayf [3], son ami et protégé Jean Sleidan, comme agent secret, et par cet intermédiaire destiné à appuyer l'action de Bayf, sollicitait les protestants d'envoyer une mission en France, de Turin, Guillaume agissait dans le même sens. Le 19 mai, il écrivait à ses amis de Strasbourg pour leur conseiller la même démarche et sa lettre

1. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 20, 46, 182.

2. Guillaume du Bellay à Montmorency, 16 juin, 5 novembre 1540, 4 janvier 1541. B. N., fr. 5152, f. 19, 56, 68.

3. Sur cette ambassade de Bayf et le rôle de Sleidan, voir L. Pinvert, *op. cit.*, p. 70-77.

était communiquée au landgrave de Hesse et à l'électeur de Saxe [1]. Ceux-ci, par prudence, et aussi pour des raisons tirées de leur intérêt personnel, hésitèrent à se prononcer et demandèrent de plus amples renseignements. Les frères du Bellay ne se laissèrent pas décourager par cet accueil plutôt froid et incertain. Jean et Sleidan n'épargnèrent pas les lettres pour convaincre les Allemands [2], ils leur représentèrent l'état divisé de la Cour, les tiraillements dont le Roi était l'objet, l'intérêt suprême qu'ils avaient à se concilier la faveur royale par une ambassade solennelle. Quant à Guillaume, si nous n'avons pas de lettre de lui, nous savons qu'un de ses courriers, précisément son cousin, le sieur de Gonnord, fut envoyé à ce moment en Allemagne et qu'à son retour il fut dépouillé de ses lettres par les agents du duc de Savoie et du marquis del Vasto [3]. On en peut conclure qu'à la fin comme au début de 1540, il avait sa part dans les négociations dirigées par son frère le cardinal.

Mais leurs efforts se heurtèrent à un double obstacle. D'abord les Allemands doutaient fort de la sincérité de François Ier. Les fluctuations de la politique royale, les indiscrétions de Montmorency à l'encontre des Allemands, les persécutions contre leurs coreligionnaires qui avaient repris et se généralisaient, toutes ces circonstances refroidissaient le zèle des plus ardents partisans de la France, ceux de Strasbourg par exemple. Quant aux princes, ils étaient hostiles à un nouveau rapprochement, l'électeur de Saxe, par loyalisme, le landgrave de Hesse, par intérêt, pour ne pas contrecarrer les négociations qu'il poursuivait avec les Impériaux. De là, ces silences ou ces réponses dilatoires aux appels pressants de Jean du Bellay et de Sleidan. — D'autre part à la Cour de France, un parti puissant s'était formé qui avait à sa tête le chancelier Poyet et le cardinal de Tournon : ce parti, qui avait déchaîné à nouveau et systématisé la persécution, était opposé à la politique des du Bellay et la contrariait de toutes ses forces [4]. Le cardinal de Tournon parvint à débaucher le parent de Jean et de Guillaume, ce Barnabé de Voré, sieur de la Fosse, envoyé à Strasbourg vers la fin de 1540, dans un but assez louche [5]. On exploita contre eux

1. O. Winckelmann, *Politische Correspondenz*, III, p. 62, 70, 125-128.

2. Cf. H. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*, p. 6, 28.

3. Guillaume du Bellay à del Vasto, 31 janvier 1541, B. N., fr. 5153, f. 52.

4. Voir, au sujet de ces intrigues de cour, H. Lemonnier, *Histoire de France* (sous la direction d'Ernest Lavisse), V, II, p. 97-103.

5. Winckelmann, *Politische Correspondenz*, III, p. 122 (lettre de Jacob Sturm, 12 novembre 1540), 126. — Cf. Lenz, *op. cit.*, I, p. 238.

le peu de succès qu'ils rencontraient auprès des princes allemands. On s'efforça de les rendre suspects, de les desservir par des intrigues secrètes, de les priver de nouvelles, de couper, si l'on peut dire, leurs communications avec l'Allemagne. En janvier 1541, Guillaume du Bellay, s'excusant à Montmorency de ne plus lui envoyer de renseignements sur ce pays, lui écrit : « Aucuns mes amys de par delà m'ont escript qu'il leur avoit esté défendu de par le Roy qu'ilz n'escripvissent plus riens à mon frère ne à moy, mais principalement à mon frère, et non obstant que je ne pense point que luy ne moy avons donné occasion au Roy de ce faire et par ainsi me pense que celluy qui a faict telles défenses n'ayt par adventure excédé sa commission, j'ay toutesfoys en tout événement différé de continuer à mander à la Court les nouvelles qui m'en venoient et quant je sçauroy que ce sera l'intention du Roy, je donnerai bien ordre que n'on ne m'escripve plus [1] ». Quelle que fût l'origine de cette défense, il est certain qu'elle n'empêcha pas Jean du Bellay de continuer à suivre les affaires d'Allemagne : à ce moment même, il faisait faire une nouvelle tentative de rapprochement par l'envoi de Morelet de Museau et de Jean Sleidan à Strasbourg et à la diète de Worms. Mais Langey paraît désormais avoir laissé de côté ses amis allemands : en tout cas, s'il en reçut encore des nouvelles, il les garda pour lui, et lorsque, en 1541 et 1542, Pellicier parle de ce qui se passe en Allemagne, il n'indique plus Langey comme source de ses renseignements.

Cependant si Langey sacrifia au parti de la persécution ses relations avec l'Allemagne, il conserva toujours pour les réformés les mêmes sentiments : il demeura du côté des persécutés et n'hésita pas à porter témoignage en leur faveur, quand, vers la même époque, l'occasion s'en présenta. Nous voulons parler de son intervention dans l'affaire des Vaudois.

Depuis l'entrevue de Nice, on était revenu aux mesures de rigueur contre les protestants : les édits de décembre 1538, du 14 juin 1539, du 1er juin 1540 avaient fixé la jurisprudence en matière d'hérésie. Les persécutions, poursuivies systématiquement, se généralisèrent : dès le milieu de 1539, on en signale sur tous les points du royaume. Elle atteignirent plus particulièrement les Vaudois. Les Vaudois habitaient la vallée de la Durance depuis le Comtat Venaissin jusqu'au Piémont. Dès la fin de 1538, ils se plaignaient d'être persécutés, ceux des vallées piémontaises par

1. Guillaume du Bellay à Montmorency, 4 janvier 1540/1, B. N., fr. 5152, f. 68.

Montjehan, et l'on voit les Allemands et Guillaume de Furstenberg s'agiter en leur faveur [1]. En 1539 et en 1540, les poursuites prirent encore plus d'intensité, malgré le peu d'empressement du premier Président au parlement de Provence, Chasseneuz, et de l'évêque de Carpentras, Sadolet, l'admirateur et l'ami des frères du Bellay [2]. En mai 1540, des lettres patentes du Roi confient aux membres du parlement de Provence la connaissance en première instance des procès contre les Vaudois, leur permettent d'envoyer « tels contre eux qu'ils verront bon estre, pour aller sur les lieux instruire les procez et les mettre en estat de juger nonobstant appel, encores qu'il fust question de la torture... ». Le Parlement répondit à l'attente de ceux qui lui avaient fait accorder un semblable pouvoir : il rendit le 18 novembre 1540 un véritable arrêt de proscription contre les Vaudois. Par lettres datées de Fontainebleau, le 14 décembre, François I[er] ordonna de mettre cet arrêt à exécution.

C'est à ce moment, vers la fin de décembre ou au début de janvier, que se place l'intervention de Guillaume du Bellay. Intervint-il de son propre mouvement, par esprit de justice et d'humanité, par compassion pour une population innocente et sans défense qu'il avait vue laborieuse et tranquille peiner et prier dans les vallées du Dauphiné et du Piémont ? Fut-ce à la requête des Allemands [3], qui s'agitaient à cette date pour s'entendre sur l'envoi d'une ambassade à François I[er], de Guillaume Farel, qui lui avait recommandé ces mêmes Vaudois en septembre 1535 [4] et qui parcourait la Suisse et le Sud de l'Allemagne pour gagner des

1. Calvin à Farel, de Strasbourg, 20 novembre 1539, Herminjard, *op. cit.*, VI, n° 835. — O. Winckelmann, *Politische Correspondenz*, II, p. 626, 630, 632, 641. — *Opera Calvini*, X, col. 428.

2. J. Bonnet, *La tolérance du cardinal Sadolet* dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du Prot. fr.*, XXXV, p. 481-495, 529-543 : XXXVI, p. 57-72, 113-126.— Herminjard, *op. cit.*, V, n° 806 : Sadolet à Al. Farnèse, 29 juillet 1539. — Il existe une lettre de Sadolet à Guillaume du Bellay, datée de Carpentras, 15 cal. mart. (15 février), 1538/9. *Sadoleti opera*, I, p. 91-92.

3. Sur l'agitation des Allemands, cf. O. Winckelman, *op. cit.*, III, p. 143, 150, 151, 157 ; Lenz, *op. cit.*, I, p. 104-105 : Herminjard, *op. cit.*, VI, p. 397, n. 8.

4. Cette première intervention de Farel en faveur des Vaudois auprès de Guillaume du Bellay est prouvée par deux lettres, l'une de Claude Farel à son frère Guillaume, de Turin, 22 juillet 1535, l'autre de Guillaume Farel à Guillaume du Bellay, de Genève, probablement à la fin de septembre 1535. Ces lettres sont reproduites dans Herminjard, *op. cit.*, III, n[os] 518 et 530. — Cf. *ibid.*, n[os] 521 et 523, d'autres lettres de Farel ou à lui adressées concernant la même affaire. Cela se passait au moment où il était question de la mission de Langey en Allemagne : annoncé pour les mois d'août et septembre, le départ de Guillaume du Bellay, comme nous l'avons vu, n'eut lieu qu'en novembre.

sympathies à ses coreligionnaires? Faut-il admettre que le Roi, par un de ces brusques revirements dont il avait déjà donné tant d'exemples, se soit ressaisi tout de suite après ces lettres du 14 décembre? qu'après avoir cédé aux exigences du parti de la persécution, il ait écouté les conseils de la pitié, de la raison, de l'intérêt aussi, que lui soufflait le parti de tolérance, le cardinal du Bellay par exemple, et qu'il ait demandé à Langey des renseignements plus précis sur les malheureux Vaudois? Nous ne saurions le dire. Le seul fait certain, c'est que Langey envoya au Roi un rapport qui fut favorablement accueilli.

Ce rapport malheureusement ne nous a pas été conservé. Le texte officiel en est, semble-t-il, perdu. Mais nous en trouvons dans l'histoire de J. A. de Thou un résumé qui paraît fidèle : les traits y sont si précis, les détails favorables si habilement et simplement mis en lumière, qu'on ne peut se défendre d'y voir comme un reflet du document original. « Le sieur de Langey, rapporte l'historien, trouva par d'exactes informations que ceux qu'on appelle Vaudois étoient des gens qui, depuis environ trois siècles, avoient reçu de quelques seigneurs des terres en friche, à condition de payer certains droits à ceux qui en étoient les maîtres : que par un travail infatigable et une culture continuelle ils les avoient rendues fertiles en blé et propres à nourrir les troupeaux ; qu'ils savoient souffrir avec patience le travail et la nécessité : qu'ils abhorroient les querelles et les procès : qu'ils étoient doux à l'égard des pauvres ; qu'ils payoient avec beaucoup d'exactitude et de fidélité les tributs au Roi et les droits à leurs seigneurs : que leurs prières continuelles et l'innocence de leurs mœurs faisoient voir assez qu'ils honoroient Dieu sincèrement : mais qu'on les voyoit rarement dans les temples, excepté lorsqu'ils étoient obligés par leurs affaires d'aller aux places voisines de leurs demeures : qu'étant à l'Eglise, ils ne fléchissoient point les genoux devant les images de Dieu et des Saints et ne leur présentoient ni chandelles ni d'autres offrandes : qu'ils ne demandoient point aux prêtres de célébrer des messes pour eux ou pour l'âme de leurs parents trépassés : qu'ils ne faisoient point le signe de la croix sur leur front selon l'usage ordinaire, et qu'ils ne prenoient point d'eau bénite quand ils entendoient le tonnerre : qu'ils ne se découvroient point la tête quand ils rencontroient une croix sur leur chemin : que leur liturgie étoit en langue vulgaire et non conforme à l'usage romain : enfin qu'ils ne rendoient aucun honneur au Pape et aux évêques, mais qu'ils choisissoient quelques-uns

d'entre eux pour leur servir de pasteurs et de ministres [1] ».

Le résultat de ce rapport de Langey fut que François Ier, le 8 février 1541, écrivit au parlement de Provence que pardon et rémission seraient accordés aux Vaudois qui, dans trois mois, renonceraient à leur secte et retourneraient à la religion catholique. C'était l'ordre de surseoir aux arrêts précédemment rendus [2]. Jean du Bellay s'empressa d'en faire porter la nouvelle aux amis d'Allemagne par son cousin, le sieur de Gonnord [3]. C'était pour les frères du Bellay, pour Guillaume surtout, et pour le parti de la tolérance une victoire, une demi-victoire plutôt, et qui malheureusement devait être la dernière. La mort de celui qui s'était fait l'avocat des Vaudois fut suivie d'une recrudescence de rigueurs qui devaient aboutir aux horreurs de Cabrières et de Mérindol. Langey, s'il eût vécu, aurait-il eu assez de crédit pour arracher encore une fois les victimes à leurs bourreaux ? A considérer la tournure des événements qui survinrent, il est permis d'en douter : et peut-être doit-on l'estimer heureux qu'une mort prématurée l'ait empêché de voir la vanité de ses efforts, le naufrage des idées de concorde pour lesquelles il avait combattu et le triomphe, par le massacre, du parti de la persécution.

VII

Avec ses sympathies pour les réformés, Langey gardait ses goûts d'humaniste. La culture des bonnes lettres, le commerce avec les savants et les littérateurs étaient pour lui un besoin, comme une seconde nature. L'atmosphère de l'humanisme lui était indispensable pour vivre, et, à Turin comme à la Cour, son premier soin fut de s'entourer d'un cercle d'amis au milieu desquels il se délassait des fatigues de l'administration et de la guerre. Aux sources vives de la Renaissance, il retrempe son esprit, retrouve son énergie et son ressort : il nourrit cette belle vaillance, cette inaltérable jeunesse de cœur qui durera jusqu'aux derniers mois, et lui permettra de supporter stoïquement la maladie et de ne pas plier devant la mort.

La réputation de Langey était telle et ses goûts étaient si

1. De Thou, *Histoire universelle* (éd. 1740), I, livre VI, p. 539-540.
2. Sleidan, *op. cit.*, II, p. 381.
3. Le Conseil de Strasbourg à François Ier, 22 février 1541, O. Winckelmann, *op. cit.*, III, p. 166-167.

connus, qu'à peine fixé à Turin, il est assailli par les demandes de gens qui veulent passer à son service. C'est ainsi que l'un des fils du glorieux Alde Manuce, Paul, lui fait parvenir, par le canal de Pellicier, aussi curieux de livres que Langey, des exemplaires des *Epîtres* de Cicéron, les *Epîtres familières* et les *Epîtres à Atticus*, qu'il vient de réimprimer [1]. Il s'enquiert de ses armes pour les graver sur la reliure qu'il lui destine [2] et, en février 1541, il le prie d'accepter la dédicace du second volume des *Discours*. Conçue dans le goût du temps, hyperbolique et ampoulée, cette dédicace associait dans un commun éloge Langey, le cardinal du Bellay et Pellicier. Paul Manuce louait surtout le gouverneur du Piémont de trouver au milieu de ses multiples occupations le loisir de s'intéresser aux lettres [3] : pas assez cependant, devait-il amèrement constater peu après, pour que Langey pût remplir exactement ses promesses. Ne voyant rien venir de Turin, notre éditeur venait rôder aux nouvelles autour de Pellicier, qui se mettait en frais de diplomatie pour lui faire prendre patience et le régalait ainsi que son oncle, Francesco d'Asola [4].

Ces nouvelles relations s'ajoutaient à celles qu'il entretenait avec les amis d'autrefois, avec ceux notamment qui, à Paris, se groupaient autour du cardinal du Bellay. La mort, les circonstances y avaient fait des vides. Germain Brice était mort, en septembre 1538 ; en août 1540, Budé le suivait dans la tombe ; Jacques Colin, le spirituel abbé de Saint-Ambroise, vivait retiré à la campagne dans une demi-disgrâce. Salmon Macrin restait, partageant son temps entre son cher pays de Loudun où demeurait sa femme Gélonis, la Cour où il avait une charge de valet de chambre du Roi, et Saint-Maur, auprès de Jean. Le culte d'un protecteur nouveau, le cardinal de Lorraine, dont la faveur allait grandissant, ne le rendait pas infidèle aux protecteurs anciens : il ne cessa pas d'être le familier du cardinal du Bellay, dont il devait publier les vers latins avec les siens, et, dans deux pièces dédiées

1. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 59-60, 74, 89 (août-septembre 1540).

2. *Ibid.*, p. 268-269 (3 avril 1541).

3. *Ibid.*, p. 305. — *M. Tullii orationum pars II, corrigente Paulo Manutio Aldi filio*, avec une lettre dédicatoire : « Gulielmo Bellaio Langeo apud subalpinas gentes pro rege, Paulus Manutius Aldi filius, S. D. » — Cf. A. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, p. 140 sqq. La première partie des *Oraisons* avait paru en août 1540 et était dédiée à Pellicier ; la troisième parut en mars 1541, et fut dédiée au cardinal Cesarini.

4. Pellicier à Langey, 3 avril 1541 ; à Rabelais, 20 mai 1541. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 269, 305.

à Langey, gouverneur et « satrape » de Turin, il évoquait les hauts faits du soldat-diplomate, il rappelait leurs tâtonnements du début au milieu des ténèbres et dans les bas-fonds de la scolastique, et le rangeait parmi les illustres précurseurs et artisans de l'humanisme que la France pouvait opposer à l'Italie, Bayf, Longueil, le grand Budé et Simon de Villeneuve [1]. Plaçons à côté de Macrin, un Tourangeau, Claude Cottereau, jurisconsulte et secrétaire de Jean, connu par un traité du *Droit de la guerre* et une traduction de Columelle, Cottereau à qui nous devons une particulière reconnaissance, pour nous avoir conservé quelques fragments de œuvres de Langey [2].

Cottereau était le meilleur ami peut-être d'Etienne Dolet [3]. Dolet était le trait d'union entre Saint-Maur et Turin. Par lui, Langey communiquait avec le groupe de poètes et d'érudits que l'imprimeur lyonnais avait réunis autour de lui. On y distingue d'abord le médecin Tolet, le camarade de Rabelais à Montpellier, celui-là même qui en 1542 traduira du latin la relation de l'expédition d'Alger composée pour Langey par Durand de Villegagnon. Une mention spéciale doit être accordée à Barthélemy Aneau, de Bourges, principal du collège de la Trinité. En 1542, il dédie au gouverneur du Piémont « pour récréation de ses nécessaires

1. *Salmonii Macrini juliodunensis hymnorum selectorum libri tres*, 1540, p. 75-77. — Du même, *Odarum libri tres*, 1546, p. 19-20.

2. *Claudii Coterœi Turonensis, jurisconsulti clarissimi, De jure et privilegiis militum libri tres*.... Lugduni, apud Steph. Doletum, 1539. Cf. Copley Christie, *Etienne Dolet* (trad. Stryienski), p. 499-500 et chapitre XV. — Deux lettres de lui à Jean du Bellay sont conservées, B. N., fr. 3921, f. 104-107 et 108 (avril 1543), et le ms. 5976 du f. latin, qui contient en copie les trois premiers livres et un fragment du quatrième de la première *Ogdoade* de Guillaume du Bellay, lui a appartenu, comme en fait foi le quatrain écrit en tête:

Egregium si quid nostra illabitur aureis
Vel nota dignum vidimus his oculis,
Scripsimus his brevibus, tantum ut, quod tempore nostro
Gestum est, id possit posteritate frui.
Claud. Cotereus Turonensis.

Les notes auxquelles fait allusion ce quatrain sont en général très sèches et disposées en forme de tableaux synchroniques, de 1533 à 1550 : elles ne présentent que fort peu d'intérêt. Nous n'y avons relevé que les deux suivantes, relatives à l'année 1538, f. 7 : « nullis precibus impetrare potui a P. Danesio ut a Nicia in Galliam mecum rediret, sed ille Romam ire maluit cum Gasp. Contareno cardinali. — Stephanus Aqueus [Etienne de Laygues, sieur de Beauvais] vir mihi ob morum integritatem conditionemque singularem amicissimus in amplexu meo Avenione moritur ».

3. C'est à ce Cottereau que Dolet dédie notamment le *Genethliacum*, en 1539.

labeurs », une sorte de revue satirique jouée dans son collège l'année précédente, et intitulée *Lyon marchant* [1].

Quant à Dolet, il professait pour Langey la plus vive admiration. Il avait célébré ses exploits en Italie en 1537 [2]. Peut-être avait-il trouvé dans ses rapports avec l'auteur des *Ogdoades* sinon l'idée, du moins des encouragements et des conseils pour la grande entreprise qu'il rêvait, écrire l'histoire du règne de François Ier. En témoignage de reconnaissance et d'admiration, il lui dédie, le 31 mai 1540, un petit traité, sur *La manière de bien traduire d'une langue en aultre*, suivie de considérations sur la ponctuation et l'accentuation de la langue française [3]. C'était un fragment d'un ouvrage plus considérable que Dolet avait l'intention de publier sous le titre de l'*Orateur françoys*. Il est curieux de noter l'intention fondamentale de ce petit livre : c'était de « célébrer » la langue française, de travailler à la « réduire en telle perfection » que les langues latine et grecque. Près de dix ans avant la *Défense et illustration de la langue française*, c'était l'une des thèses fondamentales du manifeste de la Pléiade, et Joachim le trouvait, pour ainsi dire, dans l'héritage de Guillaume du Bellay [4].

Un autre groupe d'humanistes, en relations suivies avec ceux de Lyon, d'où ils étaient venus pour la plupart, s'était formé à Chambéry, autour de Pellisson, lorsqu'il avait été nommé président du Conseil de Savoie. On y remarquait les deux Scève et surtout Jean de Boyssonné [5]. Ce dernier était en commerce épistolaire non seulement avec Rabelais, mais aussi avec Langey. Cham-

1. *Lyon marchant, satyre françoise sur la comparaison de Paris, Rohan, Lyon, Orléans et sur les choses mémorables depuys l'an mil cinq cens vingt-quatre. Soubz allégories et énigmes, par personnages mysticques, jouée au collège de la Trinité à Lyon, 1541. MDXLII.* On les vend à Lyon, en rue Mercière, par Pierre de Tours. — La dédicace, signée « Barptolémy Aneau », est très courte non datée.

2. *St. Doleti Galli Aurelii Carminum libri quatuor*, Lugduni, MDXXXVIII, p. 16-17, 98-99.

3. *La manière de bien traduire d'une langue en aultre : dadvantage de la Punctuation de la langue françoyse, plus les accents d'ycelle. Autheur Estienne Dolet, natif d'Orleans.* Lyon, Estienne Dolet, 1540. Cf. Copley-Christie, *op. cit.*, et chap. XVII.

4. Un autre détail curieux à noter, c'est que le bailleur de fonds qui permit précisément à Dolet d'installer son imprimerie fut cet Hélouin du Lin que nous avons vu en 1534 chargé de porter en Allemagne les 100.000 écus consignés entre les mains des ducs de Bavière. Hélouin du Lin était alors receveur à Lyon et n'avait pas cessé de correspondre avec Guillaume du Bellay. Cf. Copley-Christie, *op. cit.*, p. 311, 324-325, et Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 695.

5. Sur Jean de Boyssonné, voir G. Guibal, *De Joannis Boyssonnei vita seu de litterarum in Gallia meridiana restitutione*, 1863. Chap. III, Boysonné à Chambéry. — Heulhard, *Rabelais*, p. 132 sqq.

béry était sur l'un des chemins les plus fréquentés conduisant du Piémont en France. Les courriers envoyés à la Cour ne manquaient pas d'être chargés de lettres et de nouvelles. On en trouve de nombreuses traces dans la correspondance manuscrite de Jean de Boyssonné. Ses lettres sont empreintes d'une respectueuse sympathie et d'une admiration aussi simplement exprimée que profonde pour le gouverneur du Piémont. Ame noble et douce, Boyssonné souffrait de tout ce qui affectait Langey et lorsqu'il apprit la mort de madame de Langey, en juillet 1541, il adressa sur ce sujet à Rabelais une « déploration » sincèrement émue [1]. C'est ainsi qu'aux principales étapes de la route de Turin à Paris, Langey possédait comme des relais d'amitié éprouvée et d'admiration non suspecte, où l'on guettait sans cesse la direction du Piémont pour en recevoir les nouvelles du gouverneur et des heureux familiers qu'il avait rassemblés autour de lui.

C'était comme un petit cénacle qu'il avait ainsi constitué. On y remarquait d'abord, le plus grand de tous, François Rabelais [2]. Après avoir suivi Jean à Rome, Rabelais était passé au service de Guillaume. Il dut venir au Piémont dans les premiers jours de 1540, lorsque Langey y arriva comme gouverneur. Il lui était attaché en la qualité de médecin qu'il cumulait avec celle de secrétaire. D'autres avec Rabelais représentaient la Faculté auprès de Langey, dont l'état de santé était toujours précaire : nous en connaissons au moins deux, maître Georges Antiocha, dont nous avons déjà vu les démêlés avec Montjehan, et un maître Gabriel Taphenon qui lui aussi servit parfois de secrétaire et dont nous trouvons le nom sur le testament de Guillaume. Comme il était naturel, maître François avait une situation privilégiée : c'était l'intermédiaire désigné pour les rapports avec les humanistes. C'est à lui que Pellicier s'adressait lorsqu'il s'agissait de recommander Paul Manuce à Langey. C'est également lui qui était chargé de rechercher et d'expédier les graines et les plantes dont le gouverneur voulait faire présent aux ambassadeurs de Venise ou à l'évêque de Montpellier. Langey le tenait en particulière estime : ces deux génies encyclopédiques, de racines foncièrement gauloises, pleins de sève et largement épanouis aux aspirations

1. Guillaume du Bellay à del Vasto, 21 juillet 1541, B. N., fr. 5153, f. 78; Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, p. 148.

2. Sur le séjour de Rabelais à Turin auprès de Guillaume du Bellay, voir l'ouvrage déjà cité de M. Heulhard, *Rabelais, ses voyages en Italie*; et Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 30-31, 126-127, 305.

de l'avenir, étaient admirablement faits pour se comprendre. Dans son testament, Langey lui consacrera une mention spéciale, et Rabelais assistera avec une sorte d'horreur sacrée au trépas du héros qu'il exaltera plus tard en termes magnifiques.

Jean de Morel était un personnage de moindre envergure [1]. Né à Embrun en 1511, il avait passé une partie de sa jeunesse en Allemagne, auprès d'Erasme, aux derniers moments duquel il avait assisté. Il s'était lié d'amitié avec la plupart des humanistes de Bâle et de l'Allemagne du Sud: Oporin, Simon Grynée, Amerbach. Dès 1533, Guillaume du Bellay l'avait employé pour ses négociations avec les Allemands. Morel s'était familiarisé avec les doctrines protestantes, et nous avons vu qu'en 1537 il avait pour cela failli être inquiété par les juges d'Embrun. Il avait suivi Langey à Turin et l'accompagnait dans ses déplacements. Il servait d'intermédiaire entre le gouverneur du Piémont et les imprimeurs et érudits de Bâle [2]. Chose curieuse, le nom de Jean de Morel ne se trouve pas dans le testament de Langey. Peut-être à cette date avait-il quitté son service. Il fut précepteur de Jérôme de la Rovère, le futur archevêque de Turin et évêque de Toulon. C'est sans doute durant ce séjour en Piémont qu'il se lia d'amitié avec le capitaine Polin et le baron de Fourquevaux. Il conserva toujours pour la mémoire de Langey la plus grande vénération et l'on sait qu'il devait être le meilleur ami de Joachim de Bellay (le frère cadet de ce sieur de Gonnord, qu'il avait connu à Turin) et l'un des premiers protecteurs de la Pléiade.

C'est également en Allemagne que Langey avait rencontré Guillaume Bigot, presque un compatriote, puisqu'il était originaire de Laval [3]. Né vers 1502, Bigot, à la suite d'une rixe avec un sieur de la Tour-Landry, où il avait tué son adversaire, avait dû fuir en Allemagne. C'est là que Guillaume du Bellay le prit à son service, dès 1532. Il le chargea de parfaire l'éducation de son parent Barnabé de Voré, sieur de la Fosse. Précepteur et élève, nous les trouvons tous deux à Tubingue, puis à Bâle en 1536 et au

1. Sur Jean de Morel, voir quelques détails biographiques dans H. Chamard, *Joachim du Bellay*, *passim*, particulièrement p. 390-392.

2. Morel à Pomeranus, Turin le 4 des nones de mars 1541 ; Oporin à Morel, Bâle, 10 août 1541. B. N., f. lat. 8589, f. 7 ; 8588, f. 10. — Cf. *ibid.*, f. lat. 8589, f. 57, une lettre d'un Gaspar Darmel à Morel pour qu'il le rappelle au souvenir de Langey, et f. 6, de Morel à un inconnu, 14 des calendes d'octobre 1543, au sujet de ses relations avec Langey.

3. Sur Guillaume Bigot, voir B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, II, 95-104, et surtout Gaufres, *Claude Baduel*, chap. VII et app. III et IV, p. 324-334.

début de 1537. Grâce à l'intermédiaire de son protecteur et pour avoir célébré la victoire de François Ier en Provence, Bigot put rentrer en France en 1537. Il avait des connaissances très variées : poète, philosophe, médecin, on le mettait parfois à côté de Pierre Duchâtel, l'évêque de Tulle et lecteur de François Ier ; mais il avait l'humeur inquiète, l'esprit outré et l'instinct batailleur, un autre Dolet. La fréquentation des grands chemins avait encore développé en lui ces dispositions natives. C'était un nomade et un être assez difficile à manier. Langey paraît avoir cependant exercé sur lui un grand ascendant. Appelé par lui à Turin, Bigot refusa de s'arrêter à Chambéry où Jean de Boyssonné voulait le retenir : il refusa également la chaire qu'on lui offrait à Padoue, et ce n'est que sur l'autorisation formelle de son protecteur qu'il se laissa embaucher par la municipalité de Nîmes. Claude Baduel l'attira dans cette ville, où son séjour devait se terminer par un scandale. Bigot passa alors à Toulouse. Mais il demeura toujours fidèle aux du Bellay. Dans son *Prélude à la philosophie chrétienne*, qu'en 1549 il dédia au cardinal, il rappelait avec émotion le souvenir des missions en Allemagne et faisait de Langey un éloge éclatant.

Bigot, Morel, Rabelais étaient des Français [1] appelés à Turin par Langey. Mais n'y avait-il pas autour du gouverneur des indigènes, des savants et des lettrés originaires du Piémont ? Les circonstances n'y avaient guère été favorables au développement de l'humanisme. Le pays était pauvre et depuis un demi-siècle foulé par les armées qui périodiquement passaient et repassaient les Alpes. Nous n'avons trouvé à citer que le nom d'un personnage qui fut en rapports avec Langey, celui d'Alexandre Loseus [2]. Originaire d'Avigliana, dans la vallée de la Doria Riparia, il avait étudié en Italie, à Turin et à Pavie, puis à Toulouse, où il s'était lié d'amitié avec le groupe des savants toulousains, en particulier avec le plus illustre d'entre eux, Jean de Boyssonné, qui resta en correspondance avec lui. Il était en France au moment de la

1. Nous n'avons pas cité Ronsart, parmi les Français gentilshommes ou humanistes dont s'était entouré Langey, parce que, à l'encontre de l'opinion généralement répandue, et pour les mêmes raisons que M. P. Laumonier a exposées, nous ne croyons pas à ce séjour de Ronsart au Piémont en 1540-1541. Cf. les articles de M. Laumonier sur *La Jeunesse de Ronsart*, dans la *Revue de la Renaissance*, 1902, p. 49-54.

2. Sur ce Loseus, voir la lettre que Jean de Boyssonné lui adressait le 5 des ides de décembre 1537, pour lui annoncer la mort de Jean des Pins, *Revue des Langues Romanes*, 1897, p. 189 ; et sa requête pour obtenir l'office de « lieutenant du juge d'appeaulx » établi à Turin, 26 octobre [1538], Arch. Nat., J 993, 7³.

conquête du Piémont par les Français. Rappelé ensuite à Turin par ses parents et par ses amis, il sollicita l'office de lieutenant du juge d'appels établi dans cette ville et l'obtint. Il participa donc à l'œuvre de réorganisation de la justice dans le Piémont. Un peu plus tard, en 1542, c'est à sa requête que Langey devait rouvrir l'Université de Turin.

Entouré de tous ces personnages, au milieu d'une bibliothèque richement fournie et sans cesse accrue de tous les livres qu'on lui dédiait ou qu'on recherchait à l'envi pour lui, à quels travaux s'occupait Langey ? On a mis sous son nom deux ouvrages qui se rattachent à l'époque du gouvernement du Piémont. A la composition du premier, Langey n'aurait eu qu'une part assez faible que le titre indique suffisamment : *Stratagèmes, c'est-à-dire Prouesses et ruses de guerre du preux et très célèbre chevalier Langey, au commencement de la tierce guerre Césariane*, traduit du latin de François Rabelais par Claude Massuau [1]. Ce Claude Massuau, enfant du Maine lui aussi comme Bigot et les du Bellay, était attaché à la maison de Langey : comme Rabelais, il est sur le testament et il assista aux derniers moments du gouverneur du Piémont. Mais c'est tout ce que nous savons sur cet ouvrage, car aucun bibliophile n'a encore pu mettre la main sur un exemplaire des *Stratagèmes* et nos recherches n'ont pas été plus heureuses.

Nous connaissons mieux le second qui, publié en 1548 pour la première fois, fut à plusieurs reprises réimprimé, notamment en 1549, en 1553, et à Lyon en 1592. Il est intitulé : *Instructions sur le faict de la guerre, extraictes des livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazan, Machiavelle et plusieurs autres bons auteurs* [2]. L'ouvrage parut sans nom d'auteur, mais un avis au lecteur en expliquait ainsi l'origine. A la mort de Guillaume du Bellay, on aurait trouvé dans sa « librairie » ce « traicté de la guerre, sur lequel plusieurs de ses serviteurs tesmoignent l'avoir veu besongner. Et l'un d'eulx en apporta tost après un double à certain personnage lequel se resentant du fruict qu'il avoit cueilly de l'amitié de ce vaillant seigneur et jugeant le livre estre du vray patrimoine de la noblesse française qui suit les armes : pour satis-

1. L'ouvrage aurait paru à Lyon, chez Sébastien Gryphe, en 1542 (c'est-à-dire au début de 1543). Sur Massuau, voir B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, VIII, p. 91-92.

2. A Paris, de l'imprimerie de Michel de Vascosan, demourant à l'enseigne de la Fontaine, rue St-Jacques, MDLIII, in-8°, 292 ff. — C'est d'après cette édition que nous faisons nos citations, car nous n'avons pu consulter les précédentes. Cf. B. Hauréau, *op. cit.*, IV, p. 103-105.

faire à la mémoire de l'un et au profit de l'autre, a donné ce livre à l'imprimeur pour le publier, mais tout en la forme qu'il est venu en ses mains, c'est-à-dire sans porter en teste le tiltre de celuy qui l'a faict, plus pour le devoir qui nous oblige à traicter religieusement et par grand' prudence l'œuvre d'autruy, parmy laquelle nous ne pouvons sans faire tort à l'autheur entremesler rien du nostre, que pour doubte qu'on doive faire que le livre ne soit venu de la main du bon chevalier qui a sceu sagement entreprendre, hardiement exécuter et proprement escrire, autant que gentilhomme françois ou estranger ait faict de mémoire des hommes ».

L'opinion de l'éditeur fut généralement adoptée. C'est sous le nom de Langey que l'ouvrage fut réimprimé et c'est à Langey que la plupart de ceux qui en ont parlé, notamment Brantôme, en ont fait honneur [1]. Cependant, peu après l'apparition du livre, certains conçurent des doutes. C'est ainsi que Charles Fontaine, se fondant sur ce qu'il y est parlé de Langey à la troisième personne et avec de très grands éloges, se refusait à y voir l'œuvre du gouverneur du Piémont et soutenait cette opinion contre Jean de Morel [2]. De même, pour les raisons analogues, La Croix du Maine éprouve quelque doute, mais prudemment s'abstient de conclure. Il aurait pourtant suffi de lire attentivement le livre pour voir que Langey n'avait pas pu l'écrire. L'auteur donne sur lui-même quelques détails biographiques qui ne sauraient s'appliquer à Guillaume du Bellay. En 1528, il était simple gendarme dans la compagnie du sieur de Nègrepelisse, il prit part à l'expédition de Lautrec à Naples [3]; en 1536, il était capitaine d'une compagnie de gens de pied [4]; en 1538, il était au Piémont : c'est à ce moment qu'il rédige son traité, car il note, à différentes reprises, les mutineries de bandes, en particulier celles de Montjehan à Moncalieri, et, à propos des tentatives faites contre Turin, il rappelle la vigilance du sieur de Boutières et loue fort celle du gouverneur actuel de la ville, le sieur de Langey [5]. Un fait est donc certain, indiscutable : Langey n'est pas l'auteur de *l'Instruction sur le fait de la guerre*.

A qui faut-il donc attribuer cette œuvre ? Vers la fin du XVIe siècle, François de Rouer, baron de Fourquevaux, la revendiqua

1. Brantôme, *Œuvres* (éd. Lalanne), I, p. 148; II, p. 149; III, p. 395.

2. Charles Fontaine à Jean de Morel, 7 avril (s. a.), lettre publiée par P. de Nolhac, *Lettres de Joachim du Bellay*, p. 91-92.

3. *Instructions*, f. 125.

4. *Ibid.*, f. 188 v°.

5. *Ibid.*, f. 195, 274 v°-275.

pour son père, Raimond de Rouer, sieur de Fourquevaux [1]. Il est bizarre que Raimond de Rouer, qui mourut seulement en 1574, n'ait pas protesté contre l'avis au lecteur de l'édition de 1548, et qu'il faille attendre près d'un demi-siècle pour voir, pour la première fois, la réclamation formulée. Voici comment s'expliquerait la méprise : Raimond de Rouer aurait offert un exemplaire de son traité à Guillaume du Bellay pour l'examiner : il faudrait supposer qu'une copie manuscrite serait demeurée parmi les papiers de Langey et aurait été ainsi trouvée après sa mort. Dans cette hypothèse, on conçoit que l'entourage de Langey, Jean de Morel par exemple, comme le prouve la lettre de Fontaine, ait cru à une œuvre originale de Guillaume, alors qu'on était seulement en présence d'un travail qui lui avait été soumis et sur lequel on lui avait demandé un avis particulièrement autorisé. Ce que l'on sait de la biographie du baron de Fourquevaux concorde avec les renseignements que l'auteur des *Instructions* donne sur lui-même : effectivement en 1537-1538, il commandait une compagnie de 500 hommes [2]. On peut donc, semble-t-il, attribuer les *Instructions* au baron de Fourquevaux [3].

En réalité, comme nous le verrons, ce dont s'occupait Langey à ses moments de loisir, c'était uniquement de son œuvre historique. Il continuait à rassembler les matériaux de ses *Ogdoades* et travaillait à rédiger cette histoire du règne de François I[er] que le Roi lui avait ordonné de mettre en français et que les poëtes et les flatteurs comparaient déjà aux *Décades* de Lite Tive.

1. Dans la biographie manuscrite qu'il mit en tête de la copie des dépêches de son pere, copie faite en 1596, B. N., fr. 10751, f. 3-6. En 1643, la revendication fut publique : *Vies de plusieurs grands capitaines*, Paris, 1643, p. 329-354. — Bayle, *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Langey*.

2. B. N., fr. 2990, f. 52. — Abbé Douais, *Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne, 1565-1572*, 1896, t. I[er], Introduction, p. II et III.

3. C'est l'opinion de Bayle ; d'Hauréau, *op. cit.*, IV, p. 105 ; de M. l'abbé Douais, *loc. cit.*

CHAPITRE QUATRIÈME

L'affaire Frégose et Rincon

I

Au contraire des prédictions pessimistes de Langey, le printemps de l'année 1541 ne vit pas éclater la guerre entre le roi de France et l'Empereur : mais il fut marqué, des deux côtés, par une agitation de mauvais augure, par des préparatifs militaires et un va-et-vient de courriers et d'ambassadeurs qui devaient en être comme le prélude. François Ier tâchait de regagner ses anciens alliés et de s'en procurer de nouveaux. En attendant de renvoyer Rincon à Constantinople, il dépêchait le drogman Nicolas Quirino. A Venise, Luigi Alamanni venait seconder les efforts de Guillaume Pellicier [1]. En Allemagne, après la mission de Morelet et de Jean Sleidan, un ambassadeur français, Pierre Raymond, était chargé d'assister à la diète de Ratisbonne [2]. Marillac à Londres proposait de sceller un nouveau rapprochement franco-anglais par le mariage du duc d'Orléans avec Marie Tudor. Enfin le 14 juin, le duc de Clèves épousait Jeanne d'Albret et, dans la pensée du Roi, allait reprendre dans l'Empire le rôle du défunt duc de Gueldres [3]. A ce branle-bas diplomatique, Charles-Quint répondait par un déploiement d'activité contraire. Il s'efforçait surtout de tranquilliser les protestants d'Allemagne et obtenait des chefs de la Ligue de Smalkalde des promesses rassurantes, notamment contre l'admission dans l'Empire du duc de Clèves.

1. H. Hauvette, *Luigi Alamanni*, p. 116 sqq.

2. B. N., Clairambault 1215, f. 79 et v°, deux mandements, l'un du 7 février, l'autre du 6 juin, pour faire payer à Pierre Raymond, avocat du Roi au Parlement et ambassadeur « en la diette et assemblée qu'on tient de présent à Ratisbonne », 1350 et 675 livres. — *Ibid.*, fr. 2990, f. 42, note sommaire sur ce qui a été convenu entre Charles-Quint et les États de l'Empire.

3. Cf. A de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, Paris, 1877.

L'Empereur attachait un prix particulier à la pacification de l'Allemagne, car il s'apprêtait à passer en Italie. Ce passage lui-même tenait tout le monde en suspens. Allait-il franchir les Alpes à la tête des milliers de lansquenets qu'il avait fait lever, seulement pour mettre enfin à exécution ce projet d'expédition d'Alger qu'il avait tant à cœur ? Etait-ce simplement en vue de cela que le marquis del Vasto avait, en février-mars, des entrevues à Gênes avec Doria et faisait venir du royaume de Naples fantassins et cavaliers ? On avait quelque peine à le croire, surtout quand on voyait le marquis ravitailler les principales places du Milanais, augmenter les garnisons des villes et châteaux de la frontière, pousser rapidement les travaux de fortifications, notamment à Cherasco, et cela malgré les stipulations de la trêve [1]. Plus que personne Langey était convaincu que le projet de l'expédition contre Alger était un prétexte destiné à endormir les défiances des Français et à couvrir une tentative contre le Piémont ou peut-être contre le Languedoc. Aussi redoublait-il de surveillance et se mettait-il plus que jamais en frais « d'espies » et de « pratiques ». Il ne laissait pas ignorer à del Vasto qu'il était au courant des moindres mouvements des Impériaux et ne se lassait pas de protester, à grand renfort de textes et de courriers, contre tout ce qu'il considérait de leur part comme une violation de la trêve, notamment contre les fortifications de Cherasco. Mais il ne se faisait pas d'illusion sur la vanité de ces protestations : il prenait d'autres précautions, et plus efficaces. Lui aussi renforçait les garnisons des confins : il laissait Alberto Gat faire le relevé des possessions que les partisans de l'Empereur et du duc de Savoie conservaient encore en terres d'obéissance au Roi [2], envoyait à la Cour, coup sur coup, ses hommes de confiance, le capitaine Polin, Monneins, son frère Martin, pour demander des renforts de cavalerie et d'artillerie [3] ; et afin de moins éveiller les soupçons, aussi pour éviter de fouler le pays qui n'avait pas trop de toutes ses ressources pour soutenir une nouvelle guerre, il conseillait de

1. Pellicier à Vincenzo Maggio, 28 mars 1541, A. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 258-259. — Guillaume du Bellay à del Vasto, 5 janvier, 1er février, 17 et 18 mars ; Del Vasto à Langey, 5 février, 14 mars. B. N., fr. 5153, f. 46, 53, 61, 63 ; 5154, f. 42, 44.

2. Del Vasto à Guillaume du Bellay, 1er mai ; réponse de Guillaume du Bellay, 5 mai. B. N., fr. 5154, f. 51 ; 5153, f. 68.

3. Guillaume du Bellay à d'Annebault, 22 janvier, à Montmorency, 6 février ; Montmorency à Guillaume du Bellay, 28 janvier, 7, 13 février, 4 mars. B. N., fr. 5152, f. 71, 74 ; 5155, f. 10, 11, 13, 14.

distribuer les renforts sur les frontières, en Dauphiné, Savoie et Provence, où ils se tiendraient prêts à marcher au premier signal [1].

« M. de Langey m'escript, rapporte Pellicier, que luy et ses voisins sont toujours parlans de paix et amytié, mais se préparans chascun de son cousté des choses requises, tant à offencer que à se deffendre [2]. » Entre le gouverneur du Piémont et celui du Milanais, la méfiance allait grandissant. Loin de la calmer, les explications réciproques lui donnaient au contraire un aliment. On s'épiait avec plus de vigilance que jamais : on prenait des précautions extrêmes pour assurer le passage des courriers ; des arrestations s'opéraient au moindre soupçon, car l'honneur avait moins à souffrir d'une excuse que d'une surprise. Partout régnait l'inquiétude, l'insécurité, chaque jour l'appréhension de ce qu'apporterait le lendemain. On sentait que le plus minime incident aurait raison de la paix. L'imminence de la rupture pesait comme un malaise. De quel côté viendrait la provocation ? C'est au milieu de cette attente anxieuse que se produisit l'affaire Frégose et Rincon.

II

Après une réception quasi-triomphale, Antonio Rincon avait quitté la Cour le 8 mai, pour regagner Constantinople. Il s'arrêta plus d'un mois à Lyon pour régler ses propres affaires : il y fut rejoint par César Frégose, chargé d'une mission auprès de la Seigneurie de Venise et des princes italiens dévoués à la France. Bien qu'on eût répandu le bruit qu'ils emprunteraient, au retour, la route de Suisse qu'ils avaient suivie à l'aller, les deux ambassadeurs adoptèrent la voie du Piémont, et César Frégose prit les devants pour faire à Suse la montre de sa compagnie dont le lieutenant, comme nous l'avons vu, était Camille de Cesso. Par le Piémont et par le Pô, ils comptaient atteindre le territoire de Venise.

La voie choisie était périlleuse pour n'importe quel courrier, mais plus encore pour des personnages connus comme Frégose et odieux aux Impériaux comme Rincon. Langey le savait ; il savait aussi quel guet faisaient les gens du marquis del Vasto. Des exemples récents lui avaient appris de quoi ils étaient capables. A trois ou quatre reprises depuis moins d'un an, ils avaient détroussé ses propres envoyés, notamment son cousin Gonnord, retour

1. Guillaume du Bellay à François Ier, 8 avril 1540/1, B. N., fr. 17357, f. 11.
2. A. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 283-284 (lettre du 19 avril).

d'Allemagne, les avaient dépouillés de leurs lettres, et le gouverneur du Piémont n'avait obtenu que des explications embarrassées et des satisfactions illusoires [1]. Il redoutait pour Frégose et pour Rincon une mésaventure analogue. Il avait appris qu'en janvier, Rincon revenait de Constantinople, lorsqu'il avait failli être capturé dans les eaux de l'Adriatique par de mystérieux bateliers. Ses renseignements particuliers l'avaient mis au courant des préparatifs d'une embuscade dont les Impériaux attendaient plus de succès [2].

Il voulut prévenir en conséquence Frégose et Rincon et leur fit dire de ne pas dépasser Rivoli sans l'avoir vu. Lui-même s'y rendit, dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, pour leur donner des explications verbales et les dissuader de suivre la voie du Pô. Il se fit fort de leur assurer un passage exempt de dangers par la Cisterne, le Plaisantin et le territoire de Venise, grâce aux relations personnelles qu'il avait avec les seigneurs de ces endroits : c'est la route qu'il avait fait suivre, en lui donnant un guide sûr, au drogman Quirino deux mois auparavant, et Quirino avait pu gagner Venise sans encombre [3]. Mais Langey ne put les rallier à ses vues. D'après les *Mémoires* de Martin du Bellay, l'entêtement de Frégose aurait déterminé le refus de Rincon ; ce dernier voyait quelque fondement aux conseils de Langey, mais la voie du fleuve était sinon plus sûre, du moins plus facile, surtout pour lui qui était « malaisé de sa personne, obstant la gresse dont il estoit chargé » : aussi ne voulut-il pas se séparer de son collègue et tous deux ordonnèrent qu'on leur préparât les barques sur lesquelles ils comptaient monter au Pont de Pô, en aval de Turin, pour continuer leur route. Cependant de nouveaux renseignements, plus précis et concordants, ne laissaient plus de doute sur les intentions des Impériaux. Avant que les ambassadeurs quittassent le territoire du Piémont, Langey tenta un dernier effort. Il leur envoya un courrier extraordinaire, probablement Pietro Gentile, neveu de Camille de Cesso, le lieutenant de Frégose et son compagnon de route. Gentile les atteignit près du château de Simène, entre Chivasso et Verolengo : il ne fut pas plus heureux que Langey, mais il parvint à se faire remettre les instructions, les lettres de

1. Guillaume du Bellay à del Vasto, 31 janvier et 7 février 1541. B. N., fr. 5153, f. 52, 55.

2. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 471-472.

3. Guillaume du Bellay à François Ier, 21 avril 1541. B. N., fr. 5152, f. 3. — Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 282-283.

créance et tous les papiers que le gouverneur se chargeait de faire parvenir sûrement à Venise, Cela fait, Frégose, Rincon et Camille de Cesso montèrent dans une barque, leurs serviteurs et un soldat de Ludovic de Gonzague sur une autre, et ils poursuivirent leur voyage. Ceci se passait le samedi 2 juillet [1].

Peu après, le 4 juillet probablement, le bruit se répand qu'un attentat vient d'être commis contre les ambassadeurs du roi de France, près du confluent du Tessin : assassinat, capture, on ne sait encore au juste, car les premiers renseignements sont assez contradictoires. Aussitôt informé, le 5 juillet, Langey, dont l'évènement justifiait les pressentiments, dépêche au marquis del Vasto un de ses meilleurs lieutenants, le sieur de Termes, pour demander des explications, se plaindre du guet-apens et réclamer l'élargissement immédiat des serviteurs du Roi qu'il croit emprisonnés [2]. Paul de Termes croise en chemin un envoyé du marquis, Francisque de Landriano, qui venait disculper son maître. Dans sa lettre, comme dans ses conversations avec de Termes, del Vasto, tout en avouant avoir été informé du passage des ambassadeurs, se défendait que l'événement se fût produit par son ordre ou celui de ses subordonnés : il prétendait ne l'avoir connu que par une lettre de la femme de Frégose : celle-ci, prévenue par un serviteur de son mari, qui avait réussi à s'enfuir dès le début de l'affaire et qui par suite en ignorait exactement l'issue, lui avait écrit pour réclamer la mise en liberté de César Frégose. C'était là la première nouvelle qu'il en avait eue. Plus que personne il regrettait ce qui s'était passé : il venait de prescrire une enquête immédiate pour savoir la vérité et avait prévenu de tout l'Empereur. Il essayait enfin d'introduire une explication qui sera la base de son système de défense : peut-être l'attentat était-il dû à une vengeance particulière, à l'inimitié qu'André Doria par exemple et le duc d'Urbin nourrissaient contre Frégose et au désir de « gaigner la taille que l'on faisoit bruict que le sieur Rincon avoit à doz. » C'est la même explication qu'il envoyait partout, notamment à Venise, où l'ambassadeur impérial devait la développer à Pellicier, dès le 8 juillet [3].

1. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 472.

2. Voir des fragments de cette correspondance dans A. de Ruble, *op. cit.*, p. 145-146. — Del Vasto à Charles-Quint, 7 et 9 juillet, *Calendar of State Papers, Spanish* (*1538-1542*), VI, part. I, p. 335-338. — Sleidan, *op. cit.*, II, p. 237-239.

3. Pellicier à François Ier, 9 juillet, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 349. Pietro Gentile était arrivé à Venise, le 6 juillet, avec les papiers, et le 7, se répandit la nouvelle du guet-apens du 3, par des lettres venues de l'entourage de la veuve Frégose.

Langey attendit le retour de Paul de Termes pour renvoyer Landriano avec sa réponse : il prenait acte de l'aveu du marquis et feignait de croire au sérieux de l'enquête ordonnée : mais avec une ironie cinglante, il réduisait à néant le système de défense mis en avant, car, disait-il, « seroit chose trop estrange que le prince Doria et le duc d'Urbin, pour exécuter telles entreprises feissent voler gens en l'air invisible, ne que la nouvelle en feust venue à Castillon [Castiglione, dans les environs duquel résidait la femme de Frégose] et de Castillon à vous, plus tost que de trois petits milles de Pavye. » En même temps il rédigeait un mémoire, avec la copie des lettres échangées, sorte d'acte d'accusation provisoire contre del Vasto et contre l'Empereur lui-même, qu'il envoie lui aussi à tous les agents du Roi en Italie [1]. C'étaient les premiers résultats de l'enquête qu'il poursuivait activement à Pavie, à Plaisance et jusque dans Milan.

Langey s'était naturellement empressé de prévenir François Ier. Le marquis del Vasto jugea bon de le prévenir aussi et lui envoya le sieur de Landriano, avec les mêmes explications qu'à Langey. Landriano arriva à la Cour le 15 juillet et vit le Roi au moment où celui-ci sortait de sa chambre pour aller à la messe [2]. Il lui répéta ce que del Vasto arguait pour sa défense et attribua l'assassinat, car il affirmait que les ambassadeurs avaient été assassinés, à une vengeance personnelle. François Ier se contenta de manifester son étonnement et remit sa réponse après la messe. Alors, avec plus de détails et suivant les renseignements qu'il tenait de Langey, il se refusa à croire à la mort de ses serviteurs : il était, au contraire, certain, prétendait-il, qu'ils étaient vivants et prisonniers ; il était décidé à envoyer en toute hâte un courrier à l'Empereur et au marquis pour exiger leur mise en liberté immédiate et une sérieuse enquête. En attendant, pour user de représailles, il faisait arrêter l'archevêque de Valence, Georges d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien, qui se trouvait de passage à Lyon. Sur ces entrefaites, le 18 juillet, survint un certain Salerno envoyé par Constanza Frégose, qui déclarait savoir, d'après des informations sûres, que les deux ambassadeurs étaient enfermés dans la Roquette de Milan. Salerno fut aussitôt confronté avec Landriano : il donna

1. Pellicier à M. de Rodez, ambassadeur de France à Rome, 9 juillet, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 353-354, 363. — Cf. Mendoza (ambassadeur impérial à Venise) à Charles-Quint, 12 juillet, *Calendar of State Papers, Spanish* (*1538-1542*), VI, part. I, n° 171. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 474.

2. Dandolo à la Seigneurie, 21 juillet, B. N., f. ital. 1715, p. 132-135.

des détails précis sur les préliminaires et le début de l'attentat, puis, devant les dénégations de Landriano, éclata en termes très vifs contre celui-ci et contre le marquis del Vasto ; et comme Landriano affirmait qu'il ne savait rien de plus que ce que son maître lui avait ordonné de dire, Salerno répliqua que c'était une comédie. Quant à François I[er], confirmé dans son idée que les ambassadeurs avaient perdu non la vie, mais seulement leur liberté, il réclama plus énergiquement leur restitution par le neveu de Dodieu de Vély qu'il avait envoyé à l'Empereur [1].

Charles-Quint était tenu au courant de tout par le marquis del Vasto qui lui avait communiqué la correspondance échangée avec Langey. Il jugea que ce dernier prenait trop « aygrement » la chose et pensait que le roi de France se montrerait de meilleure composition [2]. Néanmoins il pria la reine Marie, régente des Pays-Bas, de faire « prendre garde aux villes et places frontières de par delà ». Il se plaignit à Claude Dodieu des propos du gouverneur du Piémont, qui disait « qu'il tenoit la tresve pour rompue... » et usant d' « aultres motz par trop griefz et injurieux »; il lui jura, « sur sa foy », et lui donna l'assurance qu'il n'avait rien ordonné, qu'il avait même défendu qu'on agît contre les ambassadeurs du roi de France. Il se refusait à croire que le marquis del Vasto et ses agents eussent passé outre à ses ordres formels. Il ajouta que s'il avait eu l'intention qu'on lui prêtait, il n'aurait rien fait à Frégose, mais Rincon « eust fini ses jours conforme à ses témérités et offenses qu'il *lui* avoit fait comme rebelle et comme il convient [3]. » A l'arrivée du cousin de Dodieu, il s'empressa de désigner son conseiller intime, Boisot, pour faire sur place l'enquête demandée, et permit à l'envoyé du roi de France de se rendre avec lui à Milan pour en recueillir les éléments et en contrôler la sincérité.

Le conseiller Boisot prit comme base de son enquête celle du marquis del Vasto. Nous avons le rapport qu'il adressa, le 12 août, à la reine Marie : on y trouve peu de renseignements nouveaux [4].

1. Le 10 juillet, François I[er] avait mandé au trésorier de l'Épargne de payer 1350 livres à Claude Dodieu, sieur d'Espercieux, pour aller à Ratisbonne porter des lettres du Roi à son oncle Claude Dodieu, sieur de Vély, et pour se rendre de là à Milan. B. N., fr. 25722, n° 659.

2. Charles-Quint à la Régente des Pays-Bas, 16 juillet, Lanz, *Karls Korrespondenz*, II, n° 473.

3. Charles-Quint à son ambassadeur en France, 23 juillet, Lanz, *op. cit.*, II, n° 474, p. 316-317.

4. Il est reproduit dans A. de Ruble, *op. cit.*, p. 149-151. — Cf. les lettres de del Vasto à l'Empereur des 7 et 9 juillet, citées plus haut.

La préméditation est nettement établie : deux jours avant le passage des ambassadeurs, sept à huit espagnols les guettaient sur le fleuve. Mais « ne se treuve point ce que lesdits Espaignolz ont faict depuis, ne où ilz sont alez et ne sont jamais depuiz retournez les basteliers et pescheurs qui les menoient. » Tout ce qu'on a pu déterminer, c'est qu'ils n'appartenaient pas à la garnison de Pavie. Les hôteliers qui les avaient hébergés ne savent rien « sinon qu'ils parloient espaignol ». On n'a même pas pu savoir « si lesdicts Frégose et Rincon sont vifz ou mors ». On a trouvé sur les rives du Pô « un petit basteaul enfondu et découpé en plusieurs lieux et au mesme lieu, à l'entrée d'ung bois, une place assez large où l'on avoit fait du feu et bruslé quelques meubles : et y avoit des piécettes de velours non achevées de brusler, une paire de gans, estriers, des esprons et une ceynture de velours. Et estoit ladite place de feu de sept ou huit pieds de tour. On ne sçait qu'on en doibt présumer. » L'enquête abonde en conclusions de ce genre : on y rencontre à chaque instant des aveux d'impuissance même conjecturale et des dérobades qui donnent à penser qu'on ne voulait nullement pousser l'enquète à fond. C'est ainsi qu'on ne paraît pas avoir tenu grand compte du témoignage d'un marinier de Plaisance, nommé « Jehan Paule [1] », qui avait chargé les assassins à Pavie, et cela sous prétexte qu'il les avait quittés le samedi matin et que l'attentat n'avait eu lieu que le dimanche. Après l'audition de ce témoin, qui avait été entendu à sa requête, le sieur d'Espercieux partit brusquement sans attendre la fin de l'information dont il avait pourtant exprimé le désir d'emporter un double pour le montrer au Roi. «Ne sçay, ajoute Boisot, qui décidément manquait un peu trop d'imagination pour un magistrat instructeur, ne sçay quel entendement il a, ne pourquoy il est party si soubit. » La raison en était, sans doute, que le sieur d'Espercieux s'aperçut, après l'audition de « Jehan Paule », où les Impériaux voulaient en venir : étouffer l'affaire sous cette apparence d'enquête. Il ne voulut pas se rendre complice de cet étouffement par cette sorte de consentement qu'aurait impliqué sa présence et lier son maître dans ses revendications futures. Il préféra regagner immédiatement la France.

L'enquête poursuivie par Langey à Plaisance et à Pavie, et par

1. Ce Jean-Paul est peut-être le même que Jean Sermello, dont Guillaume Pellicier, au mois d'octobre suivant, annonce l'arrivée à Venise et duquel il tira des renseignements certains sur le sort des ambassadeurs. Voir Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 429, 437-438, 441.

Pellicier à Venise, semblait devoir être plus féconde en résultats [1]. Langey avait réussi à mettre la main sur certains mariniers, non seulement de ceux qui avaient conduit Frégose et Rincon, mais encore de ceux qui avaient porté leurs assassins. Les seconds qui étaient, paraît-il, enfermés, dans le château de Pavie, Langey les en avait tirés, « par le moyen qu'il trouva de faire limer, de limes sourdes, les grilles estans au fons des prisons... » Il fit part au marquis del Vasto des premiers renseignements qu'il obtint ainsi en lui envoyant de nouveau Paul de Termes, au retour de Landriano. Langey savait en détail le traitement infligé aux délinquants, mais il ignorait encore quel avait été au juste le sort des ambassadeurs. Comme presque tout le monde, en dehors des Impériaux, il croyait que Frégose et Rincon vivaient encore. Cette illusion persista jusqu'aux premiers jours d'octobre. C'est alors seulement qu'après trois mois de recherches, on découvrit les cadavres des deux ambassadeurs et qu'on put reconstituer en vérité le drame du 3 juillet [2]. Les ambassadeurs avaient été assaillis par les Espagnols qui les guettaient depuis trois jours. Au premier choc, Camille de Cesso avait été assommé et était tombé à l'eau ; quant aux serviteurs qui montaient l'autre barque, au lieu de venir au secours de leurs maîtres, ils avaient pris la fuite, sans être inquiétés. Frégose et Rincon qui continuaient à se défendre furent ensuite massacrés. Plus tard on montrait le lieu « où ce beau mystère fut faict et où ilz furent enterrez, en une islette sur le Tezin, près de Pavie, environ deux ou trois milles [3]. » Le corps de Rincon fut porté à Plaisance : celui de Frégose fut rendu à sa veuve, qui peu après vint auprès de François Ier réclamer justice.

Le crime était patent, indéniable. Qui devait en porter la responsabilité ? La culpabilité du marquis del Vasto, malgré ses dénégations formelles, qu'il maintenait encore en juillet 1542 tout en admettant de singuliers motifs d'excuses [4], nous paraît indiscutable. Qu'il n'eût pas ordonné d'assassiner les deux ambassa-

1. Pellicier à M. de Rodez, 23 juillet, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 362. Il cite les expressions d'une lettre de Langey, expressions à peu près identiques à celles dont use Martin dans les *Mémoires*, p. 474.

2. Pellicier à François Ier, 6 octobre, A. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 437-438. — Dandolo à la Seigneurie, 15 octobre, B. N., f. ital. 1715, p. 192.

3. Brantôme, *Œuvres* (éd. Lalanne), I, p. 207.

4. Première lettre (en italien) de del Vasto aux États de l'Empire (rédigée en juillet 1542), B. N., fr. 2832, f. 229-237 (copie).

deurs, cela est possible : mais qu'il eût pris ses dispositions pour qu'on les assaillît et qu'on leur dérobât leurs papiers, cela ne peut faire de doute. D'abord, ce n'était pas la première fois que de pareils attentats se produisaient : nous avons déjà cité l'exemple du sieur de Gonnord, et ceux des envoyés d'Alexandre Scotto et de Pallavicino Visconti. Ensuite, il avait déjà prémédité quelque chose d'analogue, en février précédent, lorsque Rincon revenait de Constantinople. Del Vasto avait envoyé un homme de confiance, Pirro Colonna, exposer verbalement son plan à l'Empereur, verbalement pour qu'il n'en restât aucune trace et qu'un démenti fût possible [1]. C'était même pour cela que Pellicier, qui avait eu vent de la chose, avait fait passer Rincon par la voie de Suisse et l'avait fait accompagner par César Frégose. Enfin l'aveu qu'il était parfaitement au courant du passage des ambassadeurs, la faiblesse et les variations de son système de défense, les inconsistances voulues de l'enquête officielle, certains propos qui lui échappèrent ainsi qu'à l'ambassadeur impérial à Venise [2], confirment notre conviction et nous prouvent que Langey n'avait point tort de rejeter la responsabilité du crime sur le marquis.

Que faut-il penser de celle de l'Empereur ? Nous avons vu ce qu'il avait répondu à Dodieu de Vély : non seulement il n'avait pas commandé l'attentat, mais, consulté par del Vasto à ce sujet, il l'avait déconseillé. Nous avons, croyons-nous, le document auquel en parlant ainsi, l'Empereur paraissait faire allusion. C'est un rapport d'Idiaquez en réponse au message verbal apporté par Pirro Colonna [3]. Charles-Quint s'y montre en effet opposé au projet que lui soumettait del Vasto, car il n'était pas décidé à courir le risque d'une rupture avec la France. Mais il ne peut s'empêcher d'admirer les dispositions prises et ajoute certaines considérations mystérieuses sur le secret à garder et le soin à prendre des papiers confisqués qui restreignent singulièrement l'inhibition formelle du début. Comme on l'a dit d'un autre attentat, une pareille réponse défendait le conseil, mais donnait le courage. Peut-être ne pensait-il pas à supprimer les ambassadeurs (et encore nous savons

1. Voir le rapport d'Idiaquez qui répond au message verbal envoyé par del Vasto, sans date, mais qui semble bien se rapporter au début de l'année 1541. *Calendar of State Papers, Spanish (1538-1542)*, VI, part. I, n° 172. A noter que c'est le même Pirro Colonna que, le 5 juillet, del Vasto avait envoyé à Charles-Quint.

2. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 345 sqq., 368.

3. Cf. ci-dessus, note 1.

le traitement qu'il réservait à Rincon, s'il avait pu le faire prendre), mais le vol des papiers, malgré ses défenses, n'était pas pour lui déplaire, pourvu qu'on sût s'y prendre sans amener une rupture avec la France, car cela eût ruiné son grand projet d'expédition contre les Barbaresques [1].

III

Le premier sentiment de Langey, en apprenant l'attentat dont Frégose et Rincon avaient été victimes, abstraction faite du sort même des ambassadeurs, fut que désormais il fallait considérer la trêve comme rompue, et il ne s'était pas fait faute de le dire. Ce fut aussi l'avis de François Ier et, comme Langey, il voyait dans la descente de l'Empereur en Italie la première étape non pas de l'expédition contre Alger, mais plutôt d'une agression contre ses propres états. D'où, dès le milieu de juillet, la nouvelle activité donnée aux négociations diplomatiques et une impulsion plus énergique aux préparatifs militaires sur toutes les frontières et notamment du côté des Alpes [2]. Le Dauphin était envoyé en Languedoc, le duc d'Orléans en Provence, le roi de Navarre en Guyenne, le duc de Vendôme en Picardie. Pour le Piémont, sans même attendre, comme on l'avait dit d'abord, le retour de M. d'Espercieux, le maréchal d'Annebault partait dans les premiers jours d'août. Non seulement il devait être suivi à bref délai par d'importants renforts d'artillerie et d'infanterie, mais encore il avait les pouvoirs les plus larges pour lever dans le pays même telles forces militaires qu'il jugerait nécessaires [3]. De Venise, au lieu des 200 soldats que demandait Langey, Pellicier, sur les conseils du capitaine Polin qui remplaçait Rincon à l'ambassade de Constantinople, lui en expédiait le double et se mettait en mesure de s'en procurer d'autres. A La Mirandole, Saint-Ayl, homme de confiance du gouverneur du Piémont, assurait, avec le concours des agents de Pellicier, le ravitaillement de la place et sa mise en état de défense [4]. Partout on se hâtait, avec une fièvre et un désarroi qui prouvaient qu'on était pris au dépourvu. Aussi

1. Voir, au sujet de la responsabilité de l'Empereur, J. Zeller, *op. cit.*, p. 252, n. 3, 259, n. 1, 261-262; G. de Leva, *op. cit.*, III, p. 452.

2. Dandolo à la Seigneurie, 3 août, B. N., f. ital. 1715, p. 142.

3. Dandolo à la Seigneurie, 14 août, B. N., f. ital. 1715, p. 145, 148.

4. Pellicier à M. de Langey, 9 août, A. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 388-390.

François Ier hésitait il encore à rompre : il se savait sans allié, sauf le Sultan, et ne se sentait pas prêt. Sa décision dernière dépendait de ce que ferait l'Empereur.

Charles-Quint était alors entièrement dominé par le désir de châtier les pirates barbaresques. La leçon de Tunis en 1535 n'avait servi de rien : Barberousse et sa flotte multipliaient les déprédations sur les côtes espagnoles avec une insolence croissante. Le roi d'Espagne ne voulait pas résister plus longtemps aux vœux réitérés de son peuple qui réclamait un châtiment exemplaire : le devoir de l'Empereur n'était-il pas, au reste, de défendre la chrétienté contre l'Infidèle ? L'expédition contre Alger, dans la pensée de Charles, serait comme la préface de cette croisade contre le croissant qui fut vraiment le grand dessein de toute sa vie. A cela il subordonnait tout. De là les efforts qu'il fit pour gagner le landgrave de Hesse et ses concessions aux protestants, dans la diète de Ratisbonne, pour les empêcher de s'agiter en attendant le concile. Il transigeait avec l'Hérétique pour avoir les mains libres contre l'Infidèle [1]. Rien ni personne ne pouvait le détourner de son projet. Ni l'avis défavorable de la plupart de ses conseillers, ni les objections du Pape, ni même la nouvelle du désastre de Bude et des progrès considérables du Turc en Hongrie, aux portes mêmes de l'Autriche, ne réussirent à l'ébranler.

Mais pour mettre à exécution son dessein, il fallait que François Ier ne bougeât point. Le maintien de la trêve était la condition primordiale de l'expédition. C'est pourquoi l'Empereur se montrait si mécontent de l'affaire Frégose et Rincon qui menaçait de bouleverser tous ses plans, et pourquoi il avait manifesté tant d'irritation contre les propos acrimonieux de Langey. Le roi de France adopterait-il la manière de voir du gouverneur du Piémont qui considérait, lui, la trêve comme rompue et conseillait d'agir en conséquence ? Charles-Quint n'était pas sans craintes à ce sujet et son entourage partageait ses inquiétudes. Nous n'en voulons donner pour preuve que les instructions réclamées par Granvelle à ce moment même [2]. Certes, il fallait « regarder à l'assheurance de l'estat de Milan, et aussi généralement de l'Ytalie, pour la conserver et retenir en la dévocion de sa Majesté Impériale », mais la préoccupation principale, celle qui passait au premier rang, c'était

1. Cf. Janssen, *op. cit.*, III, p. 496-511.

2. « Avis [il aurait été plus exact d'écrire Demande] sur la réponse à faire, de la part de l'Empereur, à un gentilhomme français envoyé par M. d'Annebault. » Ch. Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, II, p. 605-611.

d'aviser aux moyens d'éviter une dénonciation de la trêve. Faudrait-il relever toutes les violations commises par les Français, ou s'en tiendrait-on à la seule affaire de Frégose et de Rincon? Dans cette affaire même, se contenterait-on de paroles générales, ou ne vaudrait-il pas mieux s'attacher à une justification en règle pour empêcher les Français de l'exploiter à leur profit? Comment s'assurer de ce qu'il était essentiel de savoir, avant l'embarquement de l'Empereur, c'est-à-dire des véritables intentions du roi de France? Autant de points sur lesquels Granvelle attirait l'attention de Charles-Quint et lui demandait son avis au moment d'entrer en pourparlers avec les représentants de François Ier.

Ces pourparlers devaient avoir lieu lors des conférences annoncées à Lucques entre le Pape et l'Empereur [1]. Parmi les questions qui y furent discutées, celle du concile demeura en suspens. Celle des subsides réclamés par Charles-Quint, pour son expédition, faillit avoir le même sort : après avoir vainement essayé de dissuader l'Empereur, Paul III consentit, à grand peine, à lui promettre quelque argent. Mais la question la plus importante fut celle des rapports de Charles-Quint avec François Ier.

Le roi de France n'avait pas été satisfait par les enquêtes du marquis del Vasto et de Boisot; il désirait, en outre, montrer à tous que la provocation ne venait pas de lui et que la responsabilité de la rupture, si elle se produisait, devrait retomber sur son adversaire.

Il avait donc envoyé à Lucques M. de Monneins [2]. Comme il résultait des informations qu'il avait fait prendre que les ambassadeurs avaient été « forcez et prins par des soldatz de l'estat de Milan et ordonnance d'aulcuns... ministres » de l'Empereur, il requérait celui-ci de pourvoir à leur délivrance avant son départ, et en cas de refus, menaçait d'user de représailles. M. de Monneins ne put voir l'Empereur en personne, mais, en compagnie de l'évêque de Rodez, notre ambassadeur à Rome, il eut une entrevue avec le Pape, à qui l'affaire fut remise comme à un

1. Sur ces conférences de Lucques, voir G. de Leva., *op. cit.*, III, p. 455-456; A. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 418-420, 432-434, 439-440; *Calendar of State Papers, Spanish* (*1538-1542*), VI, part. I, n°s 191, 193.

2. Sur l'envoi du sieur de Monneins, voir, outre l'avis mentionné ci-dessus, (p. 338, n. 2), Dandolo à la Seigneurie, 20 septembre, B. N., f. ital. 1715, p. 177; Charles-Quint à la reine Marie, 26 septembre, Lanz, *op. cit.*, II, n° 479, p. 326-327; *Calendar of State Papers, Spanish* (*1538-1542*), VI, part. I, p. 360, 363; Instructions [données par le maréchal d'Annebault] à M. de Monneins (s. d., vers le 20 septembre), B. N., fr. 5153, f. 78-80.

arbitre que désignaient à la fois sa dignité et sa qualité de protecteur de la trêve. Les Français se trouvèrent ensuite en présence des délégués de l'Empereur : ceux-ci acceptaient volontiers l'arbitrage du Pape. Ils réfutèrent les accusations portées par le roi de France, alléguèrent les enquêtes déjà faites et offrirent de donner à l'arbitre tous les moyens de découvrir la vérité et de faire justice. Plus généralement, ils se montrèrent prêts à soumettre au jugement du Saint-Père non seulement l'affaire Frégose et Rincon, mais encore tous les cas de rupture que l'on pouvait invoquer de part et d'autre, une évocation générale devant le tribunal du Souverain Pontife de toutes les discussions pendantes, avec la promesse réciproque de se conformer au jugement qui serait rendu. Monneins répliqua qu'il ne voyait pour sa part aucune objection de principe à cette enquête générale : mais ses pouvoirs ne visant que l'affaire Frégose et Rincon, il lui fallait en référer au Roi. En attendant la réponse, que Charles laissât, avant de partir, des pouvoirs suffisants à ce sujet. L'Empereur savait ce qu'il tenait à savoir : la remise de l'affaire Frégose et Rincon, — et peut-être du reste, — à l'arbitrage du Pape, n'indiquait pas chez François Ier l'intention de rompre immédiatement. Pour le maintenir dans ces dispositions pacifiques, il lui envoya peu après Francisco Manrique ; il lui fit dépêcher par le Pape un de ses secrétaires, messer Dandini, puis Ardinghello. François Ier refusa de remettre à la décision pontificale autre chose que l'affaire Frégose et Rincon [1]. Mais qu'elle fût étendue à tous les cas, ou restreinte à l'examen de cette seule affaire, l'enquête permettait de gagner du temps et pour Charles-Quint c'était l'essentiel. Que la rupture fût différée de quelques mois, l'Empereur espérait pouvoir, dans l'intervalle, mener à bien son expédition, et puis, fort du prestige de sa nouvelle victoire sur l'Infidèle, il reviendrait ensuite contre l'allié que cet Infidèle possédait dans la chrétienté, contre le roi de France.

Il s'empressa donc de quitter Lucques, le 25 septembre ; trois jours après il s'embarquait et, au milieu d'octobre, il rassemblait à Majorque toutes ses forces [2]. A ce moment, il n'était plus permis

1. Dandolo à la Seigneurie, 29 septembre, 5 et 15 octobre, B. N., f. ital. 1715, p. 180-183, 186, 191. — Rapport de Francisco Manrique à l'Empereur, 11 octobre, *Calendar of State Papers, Spanish (1538-1543)*, VI, part. I, n° 197. — Voir les conditions proposées par Ardinghello dans Tommaseo, *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, I, p. 112-137.

2. Sur cette expédition contre Alger, outre la relation de Villegagnon dont nous parlerons plus bas, voir Ch. Weiss, *Papiers d'État du cardinal Granvelle*, II, p. 612-617 ; — E. Cat, *De Caroli V^i^ in Africa rebus gestis*, Paris, 1891, chap. VIII.

de douter de la réalité de l'expédition d'Alger. Dans le Nord de l'Italie, le marquis del Vasto ne conservait pas plus de troupes qu'il n'en avait au printemps : ces lansquenets et ces Espagnols appelés d'Allemagne ou de Naples qui avaient inquiété Langey étaient partis pour le Nord de l'Afrique. La guerre n'était pas à craindre, du côté du Milanais, au moins jusqu'au printemps suivant. C'est pourquoi d'Annebault, tout en faisant continuer les travaux de fortification, donna contre-ordre aux troupes que l'on avait mises en marche vers le Piémont. Pellicier fut averti de ne plus envoyer de soldats. Le maréchal lui-même, dès qu'il fut assuré du départ de l'Empereur, jugea que sa présence était plus utile à la Cour qu'à Turin et repassa les Alpes [1]. François Ier ne fut pas fâché de la tournure qu'avaient prise les événements. Il accueillit avec autant de satisfaction que Charles-Quint ces quelques mois de répit, qu'il comptait utiliser pour recruter de nouvelles troupes, se procurer des alliés et mettre ses frontières en état de défense.

1. Dandolo à la Seigneurie, 15 octobre, B. N., fr. ital. 1715, f. 192.

CHAPITRE CINQUIÈME

La rupture et les premières hostilités

I

Peu de temps après que d'Annebault fût rentré en France, au début de novembre, François Ier manda Guillaume du Bellay pour être encore mieux renseigné sur la situation exacte du Piémont et de l'Italie du Nord et pour le consulter sur ce qu'il y avait à faire. L'absence de Langey paraissait devoir être de courte durée, car Paul de Termes fut chargé de l'intérim seulement pour deux mois [1] ; mais en fait, elle se prolongea beaucoup plus longtemps : et c'est seulement au mois de mai 1542 que Langey devait regagner Turin. La raison de ce séjour de six mois fut l'abondance des affaires qu'il y eut à traiter et les difficultés de tout ordre qu'il fallut surmonter.

Langey arriva à la Cour vers la fin de novembre [2], après un arrêt à Lyon, où il avait, comme toujours, des questions financières à régler et des amis à revoir. A Fontainebleau, il fut très bien accueilli par le Roi qui lui accorda une grosse somme d'argent et le collier de son ordre. La remise du collier eut lieu solennellement le 4 décembre [3]. C'est une récompense dont Langey aurait dû être gratifié depuis longtemps si, pour la distribuer, le Roi n'avait pas tenu plus de compte du degré de noblesse que des

1. Mandement au trésorier de l'Épargne de payer à Paul de Termes, capitaine de chevau-légers, 900 livres tournois pour se rendre de Vergy à Turin où le Roi l'envoie séjourner deux mois environ et faire l'office de son lieutenant en Piémont pendant l'absence du seigneur de Langey mandé à la Cour, 5 novembre 1541. B. N., Nouv. Acq. fr. 1483, n° 71.

2. Dandolo à la Seigneurie, 2 décembre, B. N., f. ital. 1715, p. 213.

3. Paget à Henry VIII, 7 décembre, *Letters and Papers*, XIV, p. 657. — *Catalogue des Actes de François Ier*, n° 22291. — B. N., Nouv. Acq. fr. 1468, n° 178. — Dandolo à la Seigneurie, 13 décembre, B. N., f. ital. 1715, p. 220.

services rendus. Rarement honneur fut plus mérité ; et loin d'être, comme on pouvait le croire à cette date, un encouragement à mieux servir encore à l'avenir, il se trouva malheureusement que ce fut le couronnement d'une carrière toute de dévoûment et prématurément close. Indépendamment de ces marques de satisfaction, Langey reçut de François la permission de se retirer quelque temps en sa maison pour prendre du repos, mais il n'en voulut pas user : il demeura à la Cour, où le retenaient le souci des affaires urgentes et l'intérêt de l'État.

François I[er], observant la même attitude que lors de l'expédition contre Tunis, avait déclaré qu'il ne troublerait en rien l'expédition d'Alger et remis à l'issue de cette campagne la décision à prendre et le soin d'obtenir justice des Impériaux. Or, dans les premiers jours de décembre, de vagues rumeurs venues de divers côtés et concordantes annonçaient l'échec de l'Empereur : avant même qu'elle opérât, les vents contraires avaient dispersé la flotte impériale et fait avorter misérablement cette entreprise annoncée à grand fracas. Bientôt après une lettre adressée par Villegagnon à Langey vint confirmer, en les précisant, ces premiers renseignements [1]. En pareille occurrence, à quoi devait se résoudre le roi de France ? Ne fallait-il pas profiter de cette occasion inespérée pour exiger réparation des offenses commises par les Impériaux ? D'autre part Charles-Quint, dont on connaissait l'âme inaccessible au découragement et l'inflexible volonté, allait-il rester sous le coup du désastre d'Alger ? N'essayerait-il pas plutôt de prendre une revanche, s'il le pouvait, sur la France, alliée du Turc ? En

1. La lettre de Villegagnon est du 31 octobre ; elle a été publiée par Dujarric-Descombes : *Lettre inédite de Villegagnon sur l'expedition de Charles-Quint contre Alger*, Périgueux 1895 ; elle fut apportée à la Cour par Jean de Beaumont, chevalier de Gléney. Cf. A. Heulhard, *Villegagnon*, p. 20-23, p. 26, n° 1. — Peu après, Villegagnon rédigea un récit plus détaillé : *Caroli V[i] Imperatoris expeditio in Africam ad Argieram per Nicolaum Villagagnonem, equitem Rhodium, Gallum, ad D. G. Bellaium Langæum subalpinarum gentium proregem et primi ordinis equitem apud Christianissimum Regem*. Parisiis, apud Joannem Lodoicum Tiletanum, ex adverso collegii Remensis, 1542. — La même année il en parut une traduction française : *L'expédition et voyage de l'Empereur Charles-Quint en Afrique contre la cité des Arges*, traduyte de latin en françoys par M. Pierre Tolet, médecin lyonnoys, imprimée à Lyon chez le Prince, 1542 [la dédicace à Jean du Peyrat est datée de Lyon, 8 mai 1542]. Cette traduction se trouve intégralement reproduite dans la *Cronique du Roy Françoys premier*, p. 337-362. Le texte latin et la traduction ont été réimprimées « avec avant-propos, notice biographique, notes et appendice », par H. D. de Grammont, Paris, 1874, VIII-149 p.

tout état de cause, l'hypothèse d'une guerre inévitable s'imposait de plus en plus, d'une guerre dont on ne savait encore en France si elle serait offensive ou purement défensive. Mais offensive ou défensive, on devait s'y attendre pour le printemps prochain et, par suite, il convenait de s'y préparer énergiquement et sans retard.

Le Conseil du Roi, le Conseil des affaires, travaillait sans relâche [1] : il tenait de longues séances chaque jour et souvent deux fois par jour, matin et soir. Délibérations et décisions étaient tenues fort secrètes : presque rien n'en transpirait au dehors, et l'ambassadeur vénitien, toujours aux aguets, ne parvenait à se procurer que des informations fragmentaires, et souvent peu certaines. Ce qui préoccupait avant tout François I[er], c'était la recherche des alliances. Le duc de Clèves était sûr. De nouveaux pourparlers étaient engagés avec l'Angleterre [2]. On gagnait les souverains du Nord : un traité venait d'être signé avec le Danemark, on devait bientôt en signer un autre avec la Suède. Isoler l'Empereur et tourner contre lui un solide faisceau d'hostilités, tel était le but. Le concours des princes allemands était pour cela particulièrement nécessaire. Aussi François I[er], vers la fin de décembre, envoya-t-il aux États réunis à Spire une nouvelle ambassade composée du chancelier d'Alençon, François Olivier, de Morelet du Museau et du bailli de Dijon [3]. Ils avaient charge d'exposer aux Allemands la situation et de rejeter sur l'Empereur toute la responsabilité de la rupture qui allait survenir. Il est fort probable que Langey eut, avec son frère Jean, une part importante à la rédaction des instructions qu'emportait Olivier et à la composition du discours que celui-ci devait lire aux États assemblés le 14 février [4]. Qui mieux que le gouverneur du Piémont pouvait donner des renseignements précis et circonstanciés sur les incidents dont l'Italie du Nord avait été le théâtre et où François I[er] voyait autant de violations de la trêve ? Il n'est pas douteux qu'on ait profité de sa présence à la Cour pour instruire des ambassadeurs à la mission desquels on attachait une grande importance, puisque c'était de l'attitude des

1. Dandolo, lettres citées des 2 et 13 décembre.

2. P. de Vaissière, *Charles de Marillac*, p. 56.

3. Voir B. N., Clairambault 1215, f. 79 v°, les mandements relatifs aux frais de cette mission.

4. Une copie de ce discours se trouve B. N., fr. 3915, f. 13-23, parmi d'autres pièces émanant de Guillaume du Bellay, et la table des matières va jusqu'à la lui attribuer, comme les autres.

Allemands que dépendait en grande partie la décision du roi de France.

Cependant, quel qu'ait été son rôle dans le domaine diplomatique, comme il est naturel, c'est surtout du Piémont et de l'Italie que se préoccupait Langey. Il était instruit, dans le plus grand détail, de ce qui s'y passait, non seulement par Paul de Termes, qui lui adressait, ainsi qu'à d'Annebault, des rapports presque journaliers, mais encore par les divers agents ou familiers qu'il avait laissés de l'autre côté des Alpes, entre autres par le capitaine Francisque Bernardin de Vimercato, qui paraît avoir été chargé de surveiller des entreprises secrètes, des pratiques et des intrigues dressées contre les Impériaux [1]. Coups de main et vols de papiers à tenter sur les courriers de l'ennemi, — simples représailles de l'attentat contre Frégose et Rincon, — intelligences à entretenir avec les serviteurs du marquis del Vasto et dans la plupart des places du Milanais, propositions à faire à tous ceux, acquis au plus offrant, que l'on avait avantage à gagner ou à retenir au service du Roi, il y avait là une charge dont le caractère officiel de Paul de Termes s'accommodait mal et qu'en sa qualité d'Italien, sans autre fonction que celle de capitaine, Francisque Bernardin pouvait remplir excellemment, à condition qu'il fût bien dirigé. De la Cour, Langey n'y manquait pas. Avec tous les renseignements qu'il recevait, il composait de véritables mémoires qu'il soumettait au Roi et qui servaient de base aux discussions du Conseil [2].

La besogne la plus urgente était l'achèvement des fortifications. Langey passait des heures à déployer devant François Ier des dessins et des plans, à lui expliquer l'importance des places fortes, à solliciter les sommes nécessaires aux travaux [3]. L'argent, c'était ce qui manquait le plus à de Termes et ce qu'il réclamait avec le plus d'insistance. Pour compléter les boulevards de Turin, pour « besongner » au château de Pignerol, entourer de fossés le bourg de Moncalieri, il avait aussi besoin d'un directeur des travaux : aussi demandait-il qu'on lui dépêchât « Hiéronyme Marin », car ajoutait-il, « les aultres qui sont icy n'y entendent guères ». Langey

1. Paul de Termes à Guillaume du Bellay, 6, 7, 9, 13, 14, 15, 16, 17, 20 janvier, 12 27 février ; Francisque Bernardin de Vimercato à Guillaume du Bellay, 22, 27, 29 novembre, 1er décembre 1541, 5 mars 1542, et les réponses de Guillaume du Bellay à ce dernier. B. N., fr. 5155, f. 35 à 49, 51 ; 5154, f. 121, 105-117 ; 5153, f. 81-82.

2. Voir par exemple, B. N., fr. 5153, f. 89-90 (février 1542).

3. Dandolo à la Seigneurie, lettre citée du 2 décembre.

obtint de l'argent, mais « Hiéronyme Marin » demeura en France. Bien vu du Roi qui lui accordait vers le même temps des lettres de chevalerie, il devait assister au siège de Perpignan, au lieu de repasser les Alpes [1]. Malgré tout, grâce au concours de Langey et à son activité persévérante, Paul de Termes pouvait assurer que les fortifications de Turin, de Pignerol et de Moncalieri seraient achevées à la mi-mars. La seule place de Savigliano fut un peu négligée et nous verrons plus loin que l'on eut à le regretter.

Langey se préoccupait aussi de renforcer le corps d'occupation du Piémont. Il apprenait de divers côtés que le marquis del Vasto faisait de grands préparatifs, et comme il savait que l'Empereur n'avait pas d'argent « à getter à la volée », il en concluait que l'on ne faisait dépense « en ce grant amas de gens, sans avoir intention de l'employer ». Aussi, par crainte d'une attaque à l'improviste, était-il d'avis qu'on envoyât des renforts. Seulement il fallait agir en secret, pour ne pas éveiller l'attention des Impériaux et leur fournir un prétexte d'en faire autant et de prétendre la trêve rompue. Il proposa donc d'expédier quelques compagnies de gens d'armes sur les confins de la Savoie, du Dauphiné et de la Provence et de compléter celles qui étaient logées dans le Piémont. Quant aux chevau-légers dont il fallait augmenter le nombre, on s'avisa d'un expédient : ce fut de faire avancer par les agents du Roi la somme nécessaire à leur entretien, sans qu'on eût besoin de les loger chez l'habitant, ce qui aurait été ruineux, et de les passer en revue, ce qui eût donné l'éveil [2].

La perspective d'une nouvelle guerre avec l'Empereur et ces premiers préparatifs avaient mis en mouvement et en appétit tous les Italiens qui escomptaient une expédition au-delà des Alpes. Les bannis (fuorusciti), par désir de vengeance, les condottieri, par amour de la guerre, tous, bras inactifs et bourse vide, réclamaient à l'envi des charges et des pensions, des commissions pour lever des bandes et se faire payer. Les demandes affluaient : presque toutes passaient par l'intermédiaire de Langey. Ses relations déjà anciennes avec les fuorusciti de Naples, de Florence ou de Milan, sa qualité de gouverneur du Piémont et sa connaissance des affaires d'Italie expliquent que les Italiens, ceux qui étaient demeurés en Italie comme ceux qui s'étaient empressés d'accourir en France aux premières rumeurs de guerre, préféras-

1. Paul de Termes à Guillaume du Bellay, 13 janvier; à d'Annebault, 22 février, B. N., fr. 5155, f. 41; Moreau, 774, 132 f. v°.

2. Paul de Termes à Guillaume du Bellay, 20 janvier, B. N., fr. 5155, f. 48.

sent s'adresser à lui, pour obtenir du Roi satisfaction. Suivant l'expression énergique de l'ambassadeur vénitien, il les avait tous sur les bras, et à chaque instant [1]. Celui-ci se rappelait à son souvenir ; celui-là réclamait l'arriéré de sa pension ; un troisième demandait le commandement d'une compagnie ; d'autres mettaient leurs hommes et leurs places à la disposition du Roi, à condition que ce dernier fît les avances de fonds indispensables. Langey ne savait plus à qui entendre et, malgré tous ses efforts, il lui était bien difficile, même en paroles, de contenter toute cette engeance de quémandeurs opiniâtres et fanfarons, dont les démarches emplissaient la Cour d'une fièvre d'appétits et d'un belliqueux bourdonnement.

Cela était d'autant plus malaisé, que le Roi n'entrait pas pleinement dans les vues de Langey. Celui-ci était d'avis qu'on profitât de l'affaiblissement de l'Empereur pour prendre l'offensive. Puisque la guerre était inévitable, mieux valait la commencer au plus tôt, alors que Charles-Quint n'avait pas encore eu le temps de refaire ses forces, et adopter une offensive vigoureuse sur toutes les frontières, particulièrement en Italie, où notre situation paraissait avantageuse. Le coup de main sur Marano avait réussi et jeté l'émoi dans le camp adverse ; à La Mirandole se formaient des amas de troupes prêtes à marcher : les « pratiques » organisées dans les principales places du Milanais étaient mûres pour la trahison. Il fallait profiter de ces circonstances heureuses, hâter un recrutement des Italiens qui était encore facile et qui priverait l'Empereur d'auxiliaires excellents, adopter une politique énergique, soutenue, certaine de son but et sûre de ses moyens d'action. François Ier, lui, manifestait quelque hésitation : il penchait pour la guerre défensive, soit qu'il fût retenu par quelques scrupules, soit plutôt qu'il cédât à des considérations d'ordre général, auxquelles Langey ne s'arrêtait guère. L'argent manquait : comme toujours, le mauvais état des finances paralysait l'action ; puis les négociations n'aboutissaient pas : les Anglais persistaient dans un isolement d'où ils espéraient faire sortir une médiation : le discours du chancelier d'Alençon n'empêchait pas les Allemands d'accorder à Ferdinand les secours qu'il sollicitait contre les Turcs [2].

Cependant, durant le mois avril, François Ier parut s'engager

1. Dandolo à la Seigneurie, 13 décembre 1541, 26 février 1542, B. N., f. ital. 1715, p. 220, 269-279.

2. P. de Vaissière, *op. cit.*, p. 56. — Janssen, *op. cit.*, III, p. 314-320.

en des desseins plus hardis et se rallier à l'idée d'une guerre offensive. D'après Sleidan, c'est au retour du chancelier d'Alençon qu'il aurait pris cette résolution décisive[1]. Au moment où il apprenait que les Allemands s'apprêtaient à faire front contre le Turc en Hongrie, il recevait, par le capitaine Polin revenu de Constantinople, des présents et des nouvelles du Sultan[2]. Tandis que Soliman agirait sur le Danube, le roi de France, son allié, opèrerait une diversion en Occident et occuperait l'Empereur. D'où les mesures énergiques prises dans le courant d'avril et au début de mai : l'effectif des compagnies complété, la date des « montres » fixée et des ordres sévères donnés pour éviter les fraudes, des levées de Suisses et de lansquenets faites en toute hâte, mise en état de défense et armement de toutes les frontières[3]. Du côté du Piémont en particulier, on faisait marcher les compagnies du maréchal d'Annebault, de Langey, du comte de Tende, de Jean-Paul da Ceri, des sieurs de Maugiron, de Boutières et d'Assier, au total 410 lances, près de 3.000 hommes, en attendant les levées de bandes italiennes et le renfort des Suisses. Sans doute Langey aurait désiré encore davantage, car dans son idée les opérations principales devaient avoir pour théâtre le Nord de l'Italie. Mais c'était déjà un grand point que François Ier se fût décidé à la guerre : le reste, il l'espérait, viendrait par surcroît, par la force des choses. Aussi dans les premiers jours de mai, muni de ces premiers secours et de bonnes promesses, s'empressa-t-il de regagner Turin pour y prendre effectivement le gouvernement du Piémont et y attendre le moment prochain de la déclaration de guerre et des premières hostilités.

II

Langey rentra dans Turin le 12 mai. Paul de Termes avait parfaitement exécuté les ordres qu'il avait reçus de la Cour. Les travaux de fortification étaient en voie d'achèvement, les troupes étaient réparties dans leurs garnisons et les logis des renforts

1. Sleidan, *op. cit.*, II, p. 259-260.

2. Dandolo à la Seigneurie, 13 mars, B. N., f. ital. 1715, p. 287.

3. François Ier à Guillaume du Bellay, 10 avril et 12 mai 1542, B. N., fr. 5155, f. 4 et 5 ; rôle des compagnies à envoyer en Piémont, *ibid.*, fr. 2982, f. 119 ; Dandolo à la Seigneurie, 4 avril, 3 et 7 mai, *ibid.*, f. ital. 1715, p. 307, 321-322, 326-328. — Cf., sur les renseignements répandus en Italie au sujet de ces préparatifs, Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, III, p. 18-25.

avaient été préparés. Malgré le manque d'argent, les « pratiques » avaient été continuées et, sauf en quelques rares endroits, subsistaient, notamment à Côme, à Fontanetto, à l'Isle d'Orta, à Malpaga et, sur les confins, à Trino, Santo Damiano d'Asti, Moncalvo, Casal [1]. Même de nouvelles entreprises étaient en perspective sur Crémone et sur Parme [2]. Paul de Termes avait fait preuve, durant ces six mois d'intérim, d'autant d'initiative que de sagesse.

Mais toutes ces « pratiques » n'avaient pas été tenues si secrètes que les Impériaux n'en eussent découvert quelques-unes. Ils étaient également renseignés sur ce qui se passait en France, et la renommée grossissait encore les préparatifs militaires de François Ier. On donnait couramment comme un fait acquis ce qui n'était encore que projet, et comme effectif réel, les chiffres des levées décidées. Le marquis del Vasto ne songeait pas à faire dans ces avertissements la part de la réalité et celle de l'imagination. Ce qui se passait en Italie même l'éclairait suffisamment sur les intentions des Français. Après le coup de main sur Marano, auquel avaient participé des Français et des clients de la France, voici que des galères françaises venaient de faire la chasse au cardinal de Granvelle et l'auraient pris si le ministre de Charles-Quint n'avait rétrogradé précipitamment sur Gênes. A Venise, Pellicier recrutait des auxiliaires pour la guerre future ; à La Mirandole, le comte, aidé par des familiers de notre ambassadeur à Venise et du gouverneur de Piémont, les équipait, les embrigadait : on fortifiait, aux frais du roi de France, les moindres places, comme si on avait le dessein d'en faire une base d'opérations contre le Milanais.

Del Vasto ne voulut pas se laisser prendre au dépourvu. Lui aussi renforça ses garnisons : il recueillit les Espagnols et les Allemands qui retournaient de l'expédition d'Alger et les logea dans le Coconnato, du côté de Chieri et du Montferrat, c'est-à-dire aux points où une attaque des Français était le plus à redouter. Il chargeait Battista de Lodrone de lui amener quelques milliers de lansquenets. Malgré les protestations de Paul de Termes, il poussait activement les fortifications de Cherasco et il faisait exercer une surveillance plus étroite sur les villes où il soupçonnait des « pratiques » françaises, Alexandrie, Crémone. Il forçait Rodolfo di Gonzaga, suspect, à quitter Luzzara, et le Pape à lui abandonner quelques places voisines du Milanais, où il installait

1. Guillaume du Bellay à d'Annebault, 5 et 6 juin, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 659-661, 661-664.

2. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 457, 489.

aussitôt des garnisons espagnoles. On dirait, écrit Pellicier, « qu'il se veult asseurer de toutes les terres fortes qui sont prochaines à l'estat de Milan [1] ».

Enfin, de nouveau, des incidents de frontières se produisaient : de part et d'autre, des emprisonnements, des captures de courriers : bref tous les symptômes d'une prochaine reprise des hostilités.

Naturellement les deux adversaires s'accusaient réciproquement de pousser à la rupture de la trêve et se rejetaient l'un sur l'autre la responsabilité de ces mauvais procédés. Déjà, dans le courant d'avril, Paul de Termes avait protesté contre les fortifications de Cherasco qui, selon les Français, étaient contraires aux accords précédents, et contre la « creue » des gens de guerre. Un des premiers soins de Langey, à son retour, fut d'envoyer lui aussi à del Vasto une demande d'explications [2]. Le marquis répondit point par point aux observations du gouverneur du Piémont : il prétendit que ses levées avaient été provoquées par celles des Français ; que malgré tout, et bien que le Milanais fût plus vaste que le Piémont, le chiffre de ses troupes n'atteignait pas celui des forces du Roi, « oultre les gens de cheval que M. de Langé a amené nouvellement et aultres gens que l'on dit qui viennent encores ». Il offrait de remettre « les garnisons d'un costé et d'aultre au premier nombre » et terminait en demandant une entrevue où l'on s'accorderait pour ôter « toute occasion d'altération et contention ».

Cette demande d'entrevue revélait chez le marquis le désir, moins de conserver la paix, que de gagner du temps et peut-être de pénétrer les desseins de Langey. Celui-ci n'eut garde de s'y laisser tromper : sous divers prétextes, une indisposition imaginaire d'abord, puis l'arrivée prochaine du maréchal d'Annebault, il déclina l'invitation [3]. C'est qu'aussi bien Langey était à tout autre chose qu'à la conciliation. Il avait conçu un plan dont il se promettait les meilleurs résultats. Les opérations du Piémont seraient combinées avec celle de La Mirandole [4]. Là, le comte

1. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 598 (avril 1542).

2. « Réponse du marquis del Vasto sur ce que lui a dit et proposé le sieur d'Andoyns, de par le sieur de Langey, 25 mai 1542. » B. N., fr. 2846, f. 89 à 91.

3. Del Vasto à Langey, 1er, 13 et 14 juin ; Langey à del Vasto, 8, 15 et 19 juin. B. N., fr. 5154, f. 69, 70, 71 ; 5153, f. 84, 85, 86.

4. Langey paraît même avoir eu, un moment, l'idée de se rendre personnellement à La Mirandole, ou du moins le bruit en courut avec persistance, car on voit que del Vasto dans la lettre du 13 juin, mentionnée ci-dessus, y fait allusion.

Pietro Strozzi, le comte de Petigliano et le duc de Somma avaient rassemblé plusieurs milliers d'hommes de pied, 800 chevau-légers et dix pièces d'artillerie : ils marcheraient droit sur Crémone, Lodi et vers Milan, toutes villes où ils avaient des intelligences. Pendant ce temps, Langey et d'Annebault, dont la prochaine arrivée était annoncée, concentreraient les forces du Piémont vers Villanova d'Asti, se jetteraient sur les places environnantes encore mal pourvues, Alba, Cherasco, la ligne du Tanaro ; de là, ils pourraient soit percer le long de l'Apennin, dans la direction des Scoti, des Rangoni, tous partisans du Roi, — soit faire une pointe vers le Nord, en s'aidant des « pratiques » nouées jusque dans Côme et sur les bords du lac Majeur. Le marquis del Vasto serait ainsi pris entre deux feux et, quoi qu'il fît, courrait les plus grands dangers. Le succès des Français paraissait assuré, mais pour cela, il fallait aller vite. « Le tout gist à diligence et à prévenir l'un l'aultre ». Tout était prêt ; Langey n'attendait plus pour entrer en campagne que les ordres du Roi et la venue du maréchal d'Annebault [1].

Depuis le début de mai, on annonçait de la Cour que le maréchal allait partir : il n'arriva à Turin que vers le milieu de juin. Il semble bien que ce retard ait été imputable à la nécessité de prendre des dispositions générales en vue de la guerre. François Ier s'était enfin décidé à l'offensive : la déclaration de guerre officielle fut lancée le 10 juillet [2]. Les quelques semaines qui

et, avec une amabilité non exempte peut-être d'ironie, se met à sa disposition, si, « pour plus de commodité », il lui plaît de passer par Milan. C'était sans doute une manière de prévenir le gouverneur du Piémont que son dessein était découvert. Langey s'empressa de répondre par des remerciements et un démenti.

1. Langey à d'Annebault, 5 et 6 juin 1542, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 659-664. — *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 491.

2. Voir la lettre de François Ier, du 10 juillet, B. N., fr. 3007, fr. 140 ; *Cronique du roy Françoys premier*, p. 392-396. — La nouvelle rupture s'accompagna, comme d'habitude, d'un échange de lettres dans lesquelles les deux adversaires se rendaient réciproquement responsables de la guerre et auquel prit part Langey. Le marquis del Vasto avait rédigé deux lettres adressées aux États de l'Empire, dans lesquelles il se disculpait des accusations que les Français lançaient contre lui (une copie de ces deux lettres, en italien, et la traduction française de la seconde se trouvent B. N., fr. 2832, f. 229-246. Le ms. fr. 3915, f. 23-24, contient également une copie de cette traduction que reproduisent les *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 475-477). C'est à la seconde lettre, dans laquelle il était personnellement visé, que Langey répondit. « Le sieur de Langey, nous raconte Martin (*Mémoires*, p. 477), auquel peu des actions du marquis estoient incongnuës, dès que ladite lettre eut esté minuttée et avant qu'elle fust mise au net, en recouvra secrettement une copie », peut-être par l'intermédiaire de Mauro de Novate et de

avaient précédé furent employées à répartir les troupes entre les divers théâtres d'opérations et à distribuer les grands commandements. En ce qui concerne plus spécialement l'armée du Piémont, James de Saint-Julien avait la charge de colonel-général des Suisses et Jean-Paul da Ceri, celle de colonel-général des bandes italiennes [1].

C'était donc la guerre offensive, telle que l'avait préconisée Langey ; mais le Roi avait adopté un plan différent de celui que proposait le gouverneur du Piémont. Au lieu de faire porter tout l'effort de nos armes sur l'Italie du Nord, François Ier prescrivait de s'y maintenir sur la défensive, tandis qu'on envahirait le Luxembourg au Nord et au Sud le Roussillon. Si l'on en croit le discours que les *Mémoires* de Martin du Bellay prêtent au Roi, c'était pour paraître assaillir l'ennemi « ès lieux qui de droict luy appartenoient, et luy estoient usurpez sans légitime tiltre [2] ». La raison nous paraît des plus spécieuses, et François Ier aurait pu en alléguer tout autant, et à tout aussi juste titre, pour expliquer une tentative sur le Milanais ou le Montferrat. Il semble bien qu'on doive chercher le secret du plan adopté dans des considérations d'ordre très général, dans l'alliance de François Ier avec le Sultan. Tandis que Soliman agirait sur les bords du Danube et Barberousse dans la Méditerranée, François Ier retiendrait l'Empereur en Espagne en l'attaquant sur la frontière des Pyrénées et ferait diversion à l'effort des Allemands en envahissant les Flandres ; dans cette combinaison, l'Italie passait au second plan : il suffisait de s'y tenir et d'empêcher le marquis del Vasto de porter secours soit à Ferdinand soit à Charles-Quint. L'état des finances françaises s'opposait à une action vigoureuse sur tous les points à la fois. A garder la défensive quelque part, il était préférable que ce fût en Italie, où du reste le Pape se retranchait dans une neutralité plutôt hostile, où la Seigneurie marquait une réserve pleine de défiance, et où, depuis le commencement de la rivalité

ce secrétaire de del Vasto qu'il avait « pratiqué. » Il s'empressa de rédiger une réponse que, par une lettre du 17 juillet, d'ordre du Roi, l'amiral Chabot lui commanda de faire imprimer et envoyer aux Etats de l'Empire réunis à Nuremberg (et non à Ratisbonne, comme l'indique inexactement Martin, *loc. cit.*, p. 475). Cf Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 670. On trouvera des copies de cette réponse de Langey B. N., fr. 2832, f. 247-261 ; 3915, f. 24 v°-31 v° ; elle est reproduite dans les *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 477-486. Ce fut la dernière prouesse épistolaire de Langey.

1. Pinard, *Chronologie militaire*, III, p. 582 (à la date du 22 mai 1542).

2. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 489-490.

entre l'Empereur et le roi de France, les armées du premier avaient toujours fini par l'emporter [1].

D'Annebault était dépêché précisément pour communiquer à Langey les détails de ce plan et prendre au Piémont des dispositions en conséquence. La mission qui incombait au gouverneur du pays était avant tout de surveiller les agissements du marquis del Vasto, répondre à ses attaques, les prévenir au besoin ; mais il ne restait rien de ce grand système d'opérations qui aurait pu en quelques semaines chasser les Impériaux de l'Italie du Nord et mettre le roi de France en excellente posture pour rouvrir le débat sur la question de Milan. Il n'est pas douteux que cette déconvenue ait vivement affecté Guillaume du Bellay : il dut en éprouver plus de dépit que de surprise. Pour le genre de guerre auquel était destiné le Piémont, le plus important était la solidité des places. D'Annebault les visita, inspecta les fortifications, assigna les garnisons et distribua les charges de gouverneurs : il confia la garde de Savigliano au sieur d'Ossun, celle de Pignerol au sieur de Vassé, maintint à Turin Martin du Bellay, et adjoignit à Langey, pour l'aider à porter le poids des affaires et du commandement général, le sieur de Boutières [2]. Langey éleva quelques objections contre ce partage, mais, devant les raisons tirées de son état de santé, se soumit. Quant aux troupes, après avoir pourvu à la défense des places fortes, d'Annebault prit avec lui, pour les conduire devant Perpignan, le meilleur de l'armée, « huit mille Suisses, six mille hommes de pied françois des vieilles bendes, dont estoit colonel Messire Charles de Cossé, sieur de Brissac, et six mille Italiens, et quatre cens hommes d'armes, et seize cens chevaulx-légers, desquels estoit général le sieur de Termes [3] ». Il ne restait plus que treize à quatorze mille hommes, dont la moitié environ de Suisses, et le reste de français ou de vieux soldats, qui servaient dans le pays depuis la conquête : sur le nombre, on comptait à peu près cinq cents hommes d'armes et sept à huit cents chevau-légers [4]. On estimait ces forces presque

1. Sur les pourparlers engagés par Pellicier et le capitaine Polin auprès de la Seigneurie, voir Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 584 sqq., 605 sqq. Il convient de noter que nous n'avons aucune lettre de Pellicier entre le 9 mai et le 26 août 1542, et que c'est précisément durant cette période que se produisit l'affaire qui aboutit au procès des révélateurs et au rappel de notre ambassadeur. Voir à ce sujet J. Zeller, *op. cit.*, chap. XII.

2. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 495.

3. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 494, 491.

4. *Calendar of State Papers, Spanish* (*1538-1542*), VI, II, p. 23.

équivalentes à celles du marquis. De plus, d'Annebault promit d'envoyer tout ce qui serait nécessaire, « d'avoir plus de soing de ce pays que *s'il y estoit* en personne ». Malgré tout Langey était plein d'appréhension et ce n'est pas sans quelque mélancolie qu'il vit, vers le milieu du mois de juillet, s'éloigner d'Annebault.

III

Langey n'en essaya pas moins de tirer de la situation le meilleur parti possible. Le Roi avait préféré commencer les opérations par le Roussillon et par le Luxembourg : mais ces campagnes achevées, il pourrait opérer au Piémont. La partie n'était que remise. Aussi Langey s'efforça-t-il d'entretenir les « pratiques », partout où la surveillance des Impériaux était en défaut. Et, comme del Vasto paraissait concentrer ses forces le long du Tanaro de manière à menacer le Pô supérieur en face de Saluces, il se préoccupa de fortifier Savigliano [1]. Les travaux, nous l'avons vu, y avaient été poussés moins activement qu'à Pignerol et même qu'à Moncalieri ; de plus les murailles, hâtivement construites en 1538, s'étaient lézardées du haut en bas, à deux endroits. Boutières, qui visita la place dans les derniers jours de juillet, estimait à 30.000 francs la somme nécessaire pour les réparations, les munitions et les vivres dont il fallait absolument la fournir. Mais la bonne volonté de Langey et de ses collaborateurs était comme paralysée par l'incertitude où ils se trouvaient des véritables intentions du Roi : les réponses étaient très lentes à venir, quand elles venaient. Surtout, comme toujours, l'argent manquait pour les fortifications, pour les vivres, pour la solde des troupes. Aux réclamations réitérées de Langey, le maréchal d'Annebault se récriait, lui recommandait de ne pas « entrer en aultre plus grant despence [2] ». Mais encore fallait-il payer les soldats qu'on avait sous les armes et qui déjà murmuraient. Pour leur faire prendre patience une première fois, on leur raconta que le clerc chargé de la solde avait fait fausse route. Comme de coutume, Langey emprunta, sur son crédit personnel malheureusement

1. Guillaume du Bellay au cardinal de Tournon, 24 juillet, à François Ier, 28 juillet, à d'Annebault, 8 août. Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 664-665, 669-670 ; B. N., fr. 5152, f. 6.

2. D'Annebault à Guillaume du Bellay, 1, 3 août, B. N., fr. 5155, f. 34, 32.

déjà fort ébranlé, de quoi subvenir aux besoins les plus urgents [1]. Mais, à quels expédients faudrait-il avoir recours si le même fait se reproduisait le mois suivant?

Le résultat immédiat de l'inertie des Français fut de donner aux Impériaux le temps de se reconnaître et de se préparer. Le départ de d'Annebault, après un séjour de quatre ou cinq semaines seulement, avait fort intrigué del Vasto, qui n'y avait d'abord vu qu'une feinte. Lorsqu'il fut certain que le maréchal était allé rejoindre l'armée destinée au siège de Perpignan, il se rendit à Gênes pour s'entendre avec Doria et recevoir les ordres de l'Empereur. Charles-Quint lui prescrivait de « rompre la guerre deçà, comment que ce soit, si vivement qu'il puisse divertir en ce faisant l'entreprise du Roy sur l'Espagne [2] ». Il s'empressa d'occuper fortement la ligne du Tanaro, se mit en rapports avec le duc de Savoie à qui il envoya Giacomo di Scalenghe, prépara la rentrée de Jean-Louis de Saluces dans son marquisat et dressa des entreprises plus ou moins secrètes contre Turin, Verolengo, Bra, Avigliana, Carmagnola. C'était un plan d'attaque générale qui se dessinait, par le nord, par le sud, avec un effort décisif sur le centre, vers Turin.

Langey connaissait ces préparatifs, comme il connaissait les ordres venus de l'Empereur et les « pratiques » des Impériaux dans certaines places du Piémont et particulièrement à Turin. Il était fermement décidé à prévenir l'attaque, sans attendre l'arrivée des ordres du Roi. Il fit redoubler de surveillance à Turin et à Verolengo et, pour déconcerter les plans du marquis, mit à exécution les « pratiques » qu'il avait entretenues dans les places de l'Empereur [3]. Trois colonnes furent envoyées, l'une vers Alba, la seconde vers Coni, la troisième commandée par les sieurs d'Ossun et de Cental vers Cherasco. Les deux premières s'égarèrent et, n'ayant pu arriver à destination avant le jour, échouèrent. Mais d'Ossun et de Cental entrèrent à Cherasco, bloquèrent le château qui fit mine de résister. Langey savait que la garnison était dépourvue de vivres et de munitions : il fit dépêcher quelques pièces d'artillerie dont l'apparition seule entraîna la reddition de la

1. Guillaume du Bellay à François Ier, 1, 2, 3 août, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 665-667.

2. Guillaume du Bellay à d'Annebault, 13 août, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 673-674.

3. Guillaume du Bellay à d'Annebault et à François Ier, 14, 18 et 25 août, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 674-675, 681-682 ; *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 495-496.

place. La prise de Cherasco brisait la ligne des Impériaux. Del Vasto qui n'avait pas eu le temps de sauver cette ville, se rabattit vers le Nord : il s'empara de Villanova d'Asti, de Poirino, de Cambiano et menaça Turin. Langey, qui s'était avancé jusqu'à Carignan pour défendre la ligne du Pô, rétrograda en toute hâte sur Moncalieri et Turin, tandis que Boutières gagnait Pignerol et s'y enfermait avec les Suisses. La tentative sur Turin ayant avorté, les Impériaux revinrent vers Carignan comme pour franchir le fleuve à cet endroit. Langey y dépêcha aussitôt son frère Martin qui réconforta la garnison et défendit le passage [1]. L'ennemi, dont les forces étaient du reste insuffisantes, ne s'opiniâtra pas : il battit en retraite sur Chieri. Cette première série d'opérations, qui avait duré une dizaine de jours, se terminait sans autre résultat appréciable que la prise de Cherasco par les Français.

Langey voulut profiter de la retraite des Impériaux et infliger à del Vasto un échec décisif avant l'arrivée des lansquenets levés en Allemagne et que Villegagnon, venant de Venise, avait trouvés déjà dans le Tyrol, vers la fin de septembre. Il se porta de nouveau sur Carignan. Mais ce qu'il avait prévu, malheureusement arriva : les troupes impayées refusèrent de marcher. La situation de Langey était des plus critiques. « Il est aujourd'huy le vingtdeuziesme du mois [de septembre], écrit-il à d'Annebault, et encores s'en fault quatre-vingt-treze mil six cens dix-huict livres cinq solz que nous aions receu le paiement de ces troys moys derniers : et de trouver plus argent en lieu du monde n'y voions ordre. Nos bandes françoyses se desfont journellement à faulte de paiement, et avons esté contrainctz de mectre des Suisses en noz principalles villes ; lesquels ne veullent plus y demourer, et aujourd'hui nous ont faict entendre qu'estant en ce petit nombre qu'ilz sont, ils veullent estre tous ensemble, de peur que s'il leur advenoit un inconvénient, leurs supérieurs eussent cause de leur reprocher que la faulte feust venue pour estre séparez. Et au demourant, leurs cappitaines nous ont desjà faict entendre par ci-devant qu'ilz ne peuvent plus retenir leurs gens, s'ilz ne sont paiez à jour nommé. Plus, escripvant la présente, ilz nous ont envoyé demander de leur faire un prest qui est impossible, car, en toutes les bourses de ce camp, on ne sçauroit assembler cent

1. *Mémoires*, p. 496-497. — Guillaume du Bellay à d'Annebault, 2, 8, 17 septembre, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 683-685. — Guillaume du Bellay à François Ier, 7 septembre, B. N., fr. 5152, f. 7.

escuz [1]. » L'insubordination gagna de proche en proche : force fut donc de rompre le camp de Carignan et de ramener les Suisses dans les villes, notamment à Pignerol, où du reste ils se mutinèrent contre Boutières et exigèrent d'être payés sur les anciens rôles, alors que leur effectif était réduit de moitié [2]. Ajoutez que l'accord n'était pas parfait entre Boutières et Langey : le premier, qui parlait trop et inconsidérément, profitait de ce que Langey seul avait la signature pour rejeter sur lui la responsabilité de tout le mal [3].

La dislocation du camp de Carignan laissait au marquis le champ libre. Il en profita pour diriger un retour offensif plus heureux que le premier [4]. Tandis qu'au sud il tâchait de reprendre Cherasco et envoyait Pirro Colonna attaquer avec 2.000 hommes les villes de Bene et de Carru (ce qui lui permit d'appuyer les progrès de Jean-Louis dans le marquisat de Saluces), dans la direction de Turin, il s'emparait de Castiglione et de Gassino, dont les moulins dominaient la ville et constituaient un poste d'observation excellent. En même temps César de Naples, à partir de Volpiano, menaçait Caselle et Turin par le nord. Langey fit un effort décisif pour briser le cercle d'attaques. Villegagnon ramena vivement César de Naples à son point de départ ; Martin du Bellay, qui veillait sur Turin, envoya le sieur de Malicorne détruire les moulins et reprendre les villages de Castiglione et de Gassino : Malicorne ne réussit que dans la première opération, où du reste il fut grièvement blessé. Du côté de Cherasco, Langey soutint la résistance de la garnison, fit passer au sieur de Bene des avertissements et des secours, enfin dépêcha le sieur de Boutières contre Colonna avec cent hommes d'armes, deux cents chevau-légers et environ 3.000 hommes de pied. Il réussit à reprendre pied dans le pays de Mondovi. Enfin au marquisat de Saluces, où Jean-Louis avait pris Carmagnola et Venasca, il voulut se rendre maître de l'importante position de Barges : une première tentative dirigée par Boutières échoua, parce que del Vasto parvint à faire entrer du secours dans la place. Boutières revint bientôt après à la

1. Guillaume du Bellay à d'Annebault, camp de Carignan, 22 septembre, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 685.

2. Guillaume du Bellay à d'Annebault, 4 octobre, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 686-688; à François I[er], 2-4 octobre, B. N., fr. 5152, f. 9-10.

3. Guillaume du Bellay à d'Annebault, 20 octobre, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 692-693.

4. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 497. — Guillaume à François I[er] et à d'Annebault, 16, 20, 22, 31 octobre, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 684-694. 695-696.

charge, aidé du sieur de Vassé, le gouverneur de Pignerol, et cette fois fut victorieux [1].

C'est au prix des plus grands sacrifices que Langey avait pu, en tendant toutes ses forces, refouler les Impériaux. Il ne se sentait pas capable de renouveler, à l'occasion, un semblable effort, à moins d'être secouru. Il ne pouvait pas « faire des miracles ». Exposant à d'Annebault l'état des affaires, il concluait au dilemme suivant. Il n'y avait que deux résolutions possibles : ou que le Roi « veuille seulement garder ses places, et laisser pour ung temps le demourant du pays à l'abandon, et en ce cas nous, nous ne sommes que trop fortz ; — ou qu'il veuille garder tout ce qu'il tient et encores estendre ses limites, et en ce cas aiant l'ennemy les forces qu'il a, il nous fault estre fortz assez pour pouvoir gecter à la campagne, sans hazarder nosdites places fortes, jusques au nombre de huict ou dix mille hommes et croistre lesdites forces selon que l'ennemy croistra les siennes [2]. » Langey ne cachait pas son aversion pour le premier parti. « Car les gens qui seront en cesdites places seront contrainctz de manger ce qui est dedans, et l'ennemy donnera bon ordre, — déjà il commence, — de ne laisser ne grains, ne vins, ne fourrages au plat païs ; de manière que si le Roy par après veult envoyer une armée pour secourir sesdites places, il ne trouvera de quoy les sustanter. *Item*, prenant ladicte résolution, il fault laisser chacune desdictes villes garnye en la mesme sorte que si on y attendoit le siège : à quoy ne fault guères moindre nombre de gens que celluy que y avons ; et adjoustant pour ung moys seullement la despence de quatre ou cinq mil hommes davantage, l'on pourroit repousser l'ennemy si avant qu'il auroit à craindre de luy [3]. » En conséquence, il pressait le maréchal de venir au Piémont sans retard, pendant qu'il était temps encore d'améliorer les affaires du Roi. Il y mettait d'autant plus d'insistance que malade lui-même, il voyait ses forces décliner en même temps que les Impériaux devenaient chaque jour plus menaçants.

Les appels reitérés de Langey émurent le Roi et le maréchal, que d'ailleurs l'échec devant Perpignan rendait disponible. D'Annebault au début de novembre franchit à nouveau les Alpes [4].

1. Sur l'affaire de Barges, voir les *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 497-498.

2. Langey à d'Annebault, Turin, 13 octobre, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 688. — La minute de cette lettre est B. N., fr. 5153, f. 88.

3. Langey à d'Annebault, Turin, 20 octobre, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 691.

4. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 498.

Était-ce pour cette offensive hardie que Langey préconisait depuis des mois ? Allait-on agir avec d'autant plus d'énergie qu'il fallait prendre une revanche de la malheureuse campagne du Roussillon ? Langey le crut et dès que d'Annebault fut arrivé à Turin, il lui proposa de faire descendre le Pô à l'armée et d'attaquer Casal qui était mal défendu et où il avait des intelligences. Il avait déjà préparé les étapes et réuni des vivres à Verolengo. Il répondait du succès d'une entreprise qui aurait coupé le marquis del Vasto de ses communications avec Milan. Après avoir paru approuver l'idée, le maréchal l'abandonna et Langey attribua ce changement d'attitude aux conseils de l'envie. Il n'en proposa pas moins un autre plan, c'était de franchir le Pô durant la nuit et de surprendre les Impériaux et del Vasto près de Villastellone. Là encore, sur la foi de renseignements que l'expérience vérifia, il répondait de la victoire. Mais d'Annebault ne voulut pas risquer l'aventure : il se contenta d'envoyer Francisque Bernardin de Vimercato avec 200 chevau-légers, « lequel trouva les choses ainsi qu'elles avoient esté mises en avant, et print sur leur queüe plusieurs butins et bagages ». Probablement le maréchal se conformait ainsi aux ordres du Roi dont l'intention était de diminuer les dépenses : aussi se borna-t-il à recouvrer quelques petites places et quelques terres aux alentours de Turin et se prépara-t-il à licencier une partie des troupes. Ainsi l'on désarmait, alors que les Impériaux faisaient des préparatifs considérables pour reprendre les hostilités l'année suivante. Langey voyait tous les dangers d'une pareille résolution : on revenait aux errements de 1536-1537 et l'on allait au devant des mêmes conséquences, la perte du Piémont. N'osant en écrire au Roi, puisque le lieutenant-général en titre était sur les lieux, mais voulant néanmoins lui faire parvenir ces derniers avertissements, il s'en ouvrait à son frère dans une lettre du 29 novembre, la dernière qui nous soit parvenue de lui et qu'il eut seulement la force de signer de sa main défaillante [1]. Il montrait les renforts qui de tous côtés venaient au marquis, comment les Impériaux se croyaient déjà les maîtres de la situation et ne se gênaient pas pour le dire. Comme toujours, jusqu'au dernier moment, il recommandait l'énergie, l'envoi de secours, la marche en avant, — sinon c'était le recul au-delà des Alpes, la ruine de l'œuvre accomplie depuis la conquête. L'événement ne devait que trop justifier ces craintes : la parole de Langey se trouva véritable au delà du tombeau.

1. Guillaume du Bellay à Jean, Turin, 29 novembre 1542, B. N., fr. 5152, f. 90.

CHAPITRE SIXIÈME

La Mort de Guillaume du Bellay

I

La venue du maréchal d'Annebault permit à Langey de prendre un congé que son état de santé exigeait impérieusement. Après la forte secousse de 1538, il n'avait jamais pu complètement se rétablir et, à plusieurs reprises, il avait souffert d'accès de fièvre compliquée de goutte. En août 1540, il s'en plaint [1] : en avril 1542, son départ de France en est retardé. Les fatigues qui l'attendaient à son retour au Piémont, les exigences de la lutte contre les Impériaux et son insuccès, le chagrin de voir son plan abandonné et ses efforts méconnus, les embarras financiers de plus en plus inextricables au milieu desquels il avait à se débattre, tout cela était de nature à briser le peu de forces qui lui restaient. Déjà en septembre, il était presque entièrement paralysé et réduit, selon les expressions de Martin, à ne plus « s'ayder que du cerveau et de la langue [2] ». En octobre, il demande avec instance son congé au Roi et prie le maréchal de hâter son retour afin de pouvoir lui-même regagner la France : il se montrait même prêt à partir le plus tôt possible et parlait de laisser le commandement, en attendant d'Annebault, à Boutières, secondé de quelqu'autre « qui n'aict poinct tant de langaige que luy [3] ».

Bien que dans ses lettres au maréchal, Langey ne la déclarât ni « dangereuse, ni de grande langueur », il se faisait peu d'illusion sur la gravité de sa maladie. Sa hâte à vouloir rentrer en France en est une preuve ; les dispositions relatives à ses propres affaires

1. B. N., fr. 5152, f. 29.

2. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 496.

3. Guillaume du Bellay à d'Annebault, 24 et 31 octobre, Tausserat-Radel, *op. cit.*, p. 694-696.

qu'il prenait à ce moment même en sont une autre. Il songe d'abord à se mettre en règle avec ses créanciers. Le 22 octobre, après avoir acquitté quelques-unes de ses dettes, il fait, par devant le vice-chancelier du Piémont, François Errault, sieur de Chemans et Pierre Boullioud, notaire et secrétaire du Roi en sa chancellerie de Piémont et greffier du Parlement, une déclaration par laquelle, au moment de partir pour la France, il reconnaît « toutes les debtes qui luy restoient à payer, avec promesse d'y satisfaire dans la prochaine foire de la feste des roys à Lion... [1] » ; et il prit aussitôt ses mesures pour ne pas laisser protester sa signature. Vinrent ensuite les préoccupations de famille. Il ne voulait pas laisser tomber ce titre de Langey qu'il avait illustré. Or il n'avait pas eu d'enfant d'Anne de Créqui. De ses trois frères encore vivants, il n'y avait que Martin qui pût fournir une postérité. Du mariage du sieur de la Herbaudière avec Ysabeau Chenu était née une fille, Marie du Bellay : par celle-ci, à défaut d'enfant mâle, pourrait se conserver le nom. C'est pourquoi, le 26 octobre, par devant le sieur de Chemans et René de Birague, Guillaume du Bellay fit don à son frère Martin et lui substitua les terres et seigneuries de Langey et de Cloyes, pour entretenir le nom et les armes de la maison [2].

Cependant le mal empirait chaque jour : le congé sollicité et d'Annebault tardaient à venir. Se sentant mortellement atteint, le 13 novembre, Langey fit son testament [3]. Par devant Pierre Boullioud et en présence de Paul de Termes, sénéchal de Rouergue, capitaine général des chevau-légers et gouverneur de Savigliano, d'Antoine-Louis de Savoie, comte de Pancalieri, conseiller-chevalier au Parlement de Piémont, de René de Birague, conseiller du Roi au Parlement de Paris et « son maistre des requeste deçà les mons », de Marin de Peschiera, gouverneur de Moncalieri, de François de la Colombière, trésorier et receveur général des finances de Savoie et Piémont, de Bernard Le Conte, secrétaire du conseil du lieutenant-général du Roi en Italie, et de six conseillers au Parlement, comme pour attester ses meilleurs collaborateurs au dernier acte décisif de sa vie, « de son propre

1. Trincant, *op. cit.*, f. 162.
2. Trincant, *op. cit.*, f. 161 v°.
3. Il subsiste deux copies de ce testament, l'une conservée aux archives de Goué et reproduite par l'abbé Pointeau dans son travail sur *l'Héritage et les héritiers des du Bellay*, Mayenne, 1883, p. 9-17 ; et l'autre contenue B. N., fr. 4332, f. 73-75. Les deux copies sont toutes deux très défectueuses et certains noms propres y sont orthographiés de telle sorte qu'ils sont devenus méconnaissables ou d'une identification très difficile.

mouvement et franche voullonté, sain de pensée et d'entendement combien qu'il feust mal disposé de son corps, » il dicta ses dernières volontés.

Craignant que les progrès du mal ne lui permissent pas de revoir le pays natal, il envisageait d'abord l'hypothèse de mourir au Piémont. Dans ce cas, il voulait « son corps estre enterré en l'église métropolytaine Saint-Jehan de ceste ville de Turin et à son enterrement et autres jours acoustumez estre faictz et cellébrez les services à l'ordonnance de messire Martin du Bellay ». Si, au contraire, il décédait hors du Piémont, il laissait à son frère Martin le soin de choisir le lieu de la sépulture et d'ordonner « à sa discrétion » le service funèbre. Dans le premier cas, il léguait à l'église Saint-Jean 500 livres tournois, indépendamment des 500 livres tournois léguées pour la sépulture d'Anne de Créqui, à charge pour les chanoines et chapitres de ladite église de célébrer chaque année deux anniversaires aux dates des enterrements et chaque semaine deux messes basses aux jours de décès. Dans le second cas, on dirait seulement un anniversaire annuel et une messe basse hebdomadaire pour le repos de l'âme d'Anne de Créqui : les services en l'honneur de Guillaume du Bellay auraient lieu en l'église paroissiale de Langey.

Il ordonnait ensuite, — et il revenait encore sur cette recommandation qui lui tenait fort à cœur, — de payer « bien et loyaulment.... toutes et chacunes ses debtes et de compter à tous ses serviteurs trois mois » en sus de leurs gages échus au moment de sa mort.

Après ces dispositions générales venait la série des legs et des dons. En premier lieu aux enfants de ses sœurs dont l'une, Louise, avait épousé Jacques d'Aunay, sieur de Villeneuve-la-Guyart, et l'autre Renée, était femme d'Ambroise de Gravy, baron de Cousteaux. Il laissait à Jacques de la Ferrière, sieur de Bullou, qui avait épousé Renée d'Aunay, sa nièce, la somme de deniers promise lors du mariage, plus « le harnoys doré » qu'il lui avait déjà fait délivrer, le « coursier de geyselle (?) » qui lui avait été baillé, et « ung autre grant cheval de son escurye » au choix de Martin ; à Charlotte d'Aunay, 1.000 livres tournois lors de son mariage : à Jacques d'Aunay, « l'ung de ses harnoys dorez, ung de ses coursiers, ung roussin, ung cheval d'Espaigne et ung turc ». Claude de Gravy était mentionnée comme héritière à la suite des frères et sœur du testateur, sa mère Renée du Bellay étant probablement morte à cette date. On trouve également un legs au nom d'un Jean de

Sercus, vaguement parent de Langey par Anne de Créqui, et dont le testateur avait favorisé le mariage. Suit toute une série de serviteurs, auxquels leur maître laisse un don plus ou moins fort, des noms obscurs, comme Roger Tehez, Michel de Saches, Denis Josson, François le Barbier, Jean Bulou, Odouart Girault, qui reçoivent 50 livres ; Charles Girard, 25 livres, en attendant que les héritiers l'aient pourvu ou fait pourvoir en l'Eglise d'un revenu d'au moins 100 livres ; la lavandière Marie, 50 écus ; la demoiselle de Grantmaison, Claude Massuau, François Maillard, 100 livres ; Jean-Antoine de Mairicy (?), Pierre et Thomas, apothicaires, 200 livres tournois ; Jean de Bryon ou Biron, Faron Langlois, Jean Trousset et Jullien Vinet, ces deux derniers connus comme courriers, 300 livres ; Jacques Haumet, orfèvre allemand, 200 écus. D'autres noms sont plus connus et l'un illustre : le sieur de Saint-Ayl, à qui sont promises 600 livres tournois, François Errault, sieur de Chemans, cent volumes à son choix, le reste revenant à Jacques d'Aunay ; Gabriel Taphenon, médecin de Savigliano et Rabelais, outre leur salaire et vacation, au premier 50 écus « une foys payé », au second 150 livres tournois par an « jusques à ce que ses héritiers l'ayent pourveu ou faict pourveoir en l'Eglise jusques à 300 livres tournois par an [1]. »

Les derniers articles du testament donnent à Martin « la tierce part » des terres et seigneuries de Glatigny, Boysauvet, La Jousselinière et de tous les autres biens immeubles de Guillaume aux pays d'Anjou, Vendômois et Maine, avec faculté de rachat ; « tout le droict, ypotèque ou aultre qui luy appartient ou peut appartenir en et sur tous et chacun les biens de la succession de feu Loys du Bellay », tant « pour la récompense » de la seigneurie de Lignerolles vendue par Louis du Bellay que « pour raison de l'administration », par ce dernier, des biens du testateur ; enfin tout ce qui pouvait lui revenir « par les coustumes des lieux où ses biens immeubles sont situés et assis. » La donation du 26 octobre était confirmée afin que Martin en jouît et après lui son fils aîné, et ainsi de suite, de mâle en mâle, sans division ni partage ; au cas où Martin n'aurait que des filles, Guillaume du Bellay voulait que la donation et legs revinssent à celle des filles qui aurait épousé un gentilhomme portant le nom et les armes de

1. Les copies du testament portent seulement 50 livres tournois. Mais une lettre de Martin du Bellay à Jean, que nous citons plus loin (p. 366, n. 2), donne le chiffre de 150, que nous adoptons, la copie de cette lettre présentant plus de garanties d'exactitude que celles du testament.

la famille et aux enfants issus de ce mariage. — Pour le reste de ses biens, il institue comme héritiers ses trois frères Jean, René et Martin, sa sœur Louise, dame de Villeneuve-la-Guyart, et sa nièce Claude de Gravy, à charge expresse pour eux de payer ses dettes et d'acquitter les legs précédents. Enfin, il désigne comme exécuteurs testamentaires son frère Martin et François Errault.

Ses dernières volontés arrêtées, Langey attendit l'arrivée du maréchal d'Annebault. Il ne quitta le Piémont que dans les premiers jours de décembre, ce Piémont, théâtre depuis cinq ans de son activité. Au gouvernement du pays conquis il avait sacrifié sa fortune, son honneur, sa vie même : le résultat n'avait pas répondu à ses efforts. Le corps paralysé et le cœur plein d'amertume, en proie à des tortures morales plus douloureuses encore que les tortures physiques, au milieu de l'hiver et pour la dernière fois, il repassa les Alpes, porté dans une litière, escorté de quelques familiers et de ses serviteurs qui lui faisaient déjà comme un cortège funèbre.

II

Il s'arrêta à Lyon et il est probable qu'il y séjourna plusieurs jours. Il y épuisa ses dernières forces à discuter avec ses créanciers. Pour apaiser les prêteurs piémontais, il emprunta 37.547 livres tournois 10 sols à maître Jacques Péguineau, trésorier des chevau-légers de France, à qui il avait envoyé en gage « une grande esmeraulde en table et un ruby-ballays, auquel est gravée la figure du duc de Milan [1]. » Mais d'autres dettes restèrent en souffrance : le 13 janvier, les bailleurs de fonds de 1539, Raphaël Corsini et San-Donino, écrivent à Jean du Bellay que Guillaume leur devait encore près de 13.000 livres collectivement, plus 1392 livres à San-Donino, et ils s'adressaient à lui pour être remboursés, au moins en partie [2]. La créance de Leonnet de l'Aube était encore plus forte : elle se montait à 43.000 écus. Bref, d'après divers témoignages qui paraissent fondés, parce qu'ils n'émanent pas seulement de Martin et de Jean et qu'ils s'accordent entre eux, le total des dettes que Guillaume du Bellay laissait à sa mort s'élevait environ à 300.000 livres [3]. Toute sa fortune ne pouvait

1. Trincant, *op. cit.*, f. 162.

2. B. N., fr. 3921, f. 77.

3. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 470. — Jean du Bellay au cardinal de Guise, 2 janvier 1549, B. N., fr. 5149, f. 112. — Avis reçus de Lyon et de la Cour de France, janvier 1543, dans Desjardins, *op. cit.*, III, p. 40 sqq.

suffire à solder ce déficit. La perspective de la ruine s'ajoutait à l'étreinte de la mort.

Le 7 janvier, malgré l'avis contraire des médecins, Langey se remit en chemin, tant il avait hâte de respirer l'air natal. Mais il avait trop présumé de ses forces. Le 9, arrivé près de Saint-Symphorien-en-Laye, non loin de Tarare, il succomba [1].

Rabelais, qui fut témoin oculaire, nous a raconté les derniers moments du héros en termes émus et magnifiques [2]. Depuis plusieurs jours on s'attendait autour de Langey à une issue fatale. Seigneurs, amis, domestiques et serviteurs, l'esprit hanté de souvenirs antiques et l'âme pleine d'angoisse, « tous, effrayés, se regardoient les uns les aultres en silence, sans mot dire de bouche, mais bien tous pensans et prévoyans en leurs entendemens que de brief seroit la France privée d'un tant parfaict et nécessaire chevalier à sa gloire et protection et que les cieulx le repétoient comme à eux deu par propriété naturelle ». Comme une flamme près de s'éteindre jette une dernière lueur plus éclatante avant de disparaître à jamais dans la nuit, Guillaume du Bellay au moment de mourir manifesta une dernière fois la parfaite lucidité de son esprit et une force de volonté qui semblait en imposer à la mort. « Les trois ou quatre heures avant son décès il employa en paroles vigoureuses, en sens tranquil et serein. » Avec ce don de prévision que l'on constate parfois chez les mourants, il fit des prédictions que l'événement se chargea de justifier par la suite. Puis il expira : il avait à peine cinquante-deux ans.

Aussitôt après la mort, Rabelais et Taphenon s'occupèrent d'embaumer le cadavre. Le corps préparé fut enveloppé de deux grosses toiles goudronnées formant quatre feuillets et ficelé en un réseau de cordes moyennes. « Avec du linge ordinaire, mais très résistant, on façonna une seconde enveloppe, double aussi, croisée sur le devant en quatre feuillets et close à la tête et aux pieds par des cordes solides. » La momie fut ensuite couchée « dans un sarcophage en plomb, sorte de moule rudimentaire, circulaire à la tête, rétréci au col, élargi aux épaules et s'effilant aux extrémités, » et rempli de plantes aromatiques ; le sarcophage

1. L'abbé Reure, *La mort de Guillaume du Bellay*, dans la *Revue du Lyonnais*, 1901, p. 132-138.

2. Livre III, chapitre XXI; livre IV, chapitre XXVII. Ce dernier passage contient une liste des amis et serviteurs de Langey qu'il est intéressant de comparer avec la liste du testament: l'on y retrouve à peu près les mêmes personnages.

à son tour fut mis dans une bière [1]. Puis le lugubre cortège se mit en marche suivant la route ordinaire par Roanne, La Palisse, Saint-Pourçain, la vallée de l'Allier et de la Loire jusqu'à Saint-Ayl, près d'Orléans, où l'on arriva le 30 janvier.

C'est durant cet intervalle du 9 au 30 janvier, au milieu du désarroi qui regnait dans l'entourage du maître défunt, que disparut une grande partie des papiers de Langey. On suppose qu'ils furent volés. Nous avons sur ce point le témoignage de Martin du Bellay, non seulement dans l'avertissement au lecteur qui précède l'*Epitome* et qui date de 1556, mais dans une lettre adressée probablement à Jean un mois seulement après le décès de Guillaume, le 12 février. « Monsieur mon frère, je vous ay cy-devant escrit touchant la mort de nostre frère M. de Langey et tesmoigné le desplaisir et le regret que j'avois eu de ne l'avoir pas conduict jusques au lieu où il rendit l'esprit. Mais ce regret m'a bien augmenté lorsque j'ay sceu que tous les mémoires qu'il avoit emportez avec luy ne se sont point trouvez. Je ne sçay qui accuser de les avoir prins qu'un de ses serviteurs alleman, qui s'est retiré en son pays ; néantmoins ce n'estoit pas un homme à estre envieux de ces choses. Le médecin Rabelais s'excuse et m'a escrit qu'il n'avoit jamais pensé à la conservation de ces mémoires qu'il estimoit estre renfermez dans les coffres des muletz qui ne furent point ouverts [2]... » Nous ignorons quelle fut au juste l'importance

1. Nous empruntons ces détails a l'ouvrage de M. Heulhard, *Rabelais en Italie*, p. 170-172, qui les rapporte d'après le « Procès verbal de l'exhumation d'un sarcophage trouvé à l'entrée du chœur de la cathédrale du Mans, le 16 octobre 1862. » Ce sarcophage trouvé était celui de Langey et M. Heulhard ajoute que « le visage de Langey était à ce point conservé que les personnes présentes à l'exhumation s'accordèrent toutes pour y reconnaitre une ressemblance absolue avec la figure sculptée sur le mausolée... Langey impressionna tous les spectateurs par sa colossale stature. Il parut immense avec sa barbe grise (?) très longue : la figure, les mains étonnerent par leur conservation. » *Ibid.*, p. 172, note 1. Cf. plus loin, p. 369, n. 2.

2. Trincant, *op. cit.*, f. 204. Martin continue en ces termes : « ... Vous l'aurez veu maintenant, car je m'asseure qu'il vous aura esté trouver pour vous dire que feu M. de Langey luy avoit ordonné 150 livres tournois par an jusques à ce qu'on luy eust donné quelque bénefice de plus grande valeur, vous asseurant qu'il a bien faict son devoir aupres de feu nostre frère. Je vous envoiray son testament et vous escriray plus amplement par nostre neveu d'Aulnay qui s'en ira bien tost en France, si moy-mesme je n'y vays lorsque j'auray mon congé, que j'attends en grande impatience ; car il me desplaist bien de demourer icy aux debtes que nostre frere y a faictes pour le service du Roy, à quoy il fault que j'aille remédier... Escrit à Turin, le 12 febvrier 1543. » Martin du Bellay dut partir peu après : il fut remplacé comme gouverneur de Turin par Tristan de Monneins, qui signe en cette qualité une quittance, le 3 mars suivant. B. N., Pièces originales 1995, dossier 45.736, p. 5.

du vol, et depuis cette époque la trace des papiers qui furent alors soustraits s'est complètement perdue.

De Saint-Ayl, quelle direction ferait-on prendre au cercueil ? Paris, où était le cardinal du Bellay, ou bien Le Mans, dont René était l'évêque ? La nouvelle de la mort de Langey était parvenue dans cette dernière ville le 20 janvier, et, tout en faisant célébrer les 22 et 23 un office funèbre en l'honneur du défunt, René s'était empressé de consulter Jean sur ce qu'il convenait de faire : il proposait Le Mans ou Vendôme, car une sépulture au lieu de Langey exigerait des frais énormes et ne pourrait se faire honorablement. Le cardinal se décida pour Le Mans et sa réponse dut arriver peu après le 4 février, car le 6 le chapitre fut informé que René et Jean du Bellay désiraient faire ensevelir leur frère aîné dans la cathédrale. Le chapitre acquiesça et laissa l'évêque libre de choisir le lieu où il lui plairait de placer la sépulture. La date des obsèques fut fixée au 5 mars.

« Le 2 mars, le corps (de Guillaume du Bellay) fut amené et déposé dans l'église abbatiale de Saint-Vincent. Le dimanche, 4 mars, les premiers coups de la grosse cloche furent sonnés à midi et demy. On dit nones à deux heures, ensuite les vigiles. M. de Chauvigné, évêque de Léon et archidiacre de Montfort, officia pontificalement, prit place dans la chaire décanale, commença les antiennes de *Magnificat* et de *Benedictus* et dit à l'aigle (au pupitre) la neuvième leçon et les oraisons. Le lendemain à huit heures, après tout l'office du chœur fini jusqu'à Complies, la grosse cloche sonna et la compagnie sortit de l'église et alla entre les deux portes de la basse cour du château, sans sortir plus loin, où étaient aussi messieurs de Saint-Pierre. Un moment après, le convoy arriva, précédé de huit hérauts d'armes en deuil avec des sonnettes à la main ; ensuite les maîtres d'écoles et leurs écoliers, puis processionnellement marchaient les Cordeliers, Jacobins, Coeffort, Beaulieu, la Couture et Saint-Vincent. Après eux, vingt-six marchands avec chacun une torche avec les armoiries du deffunt, vingt-six pauvres en deuil, vingt-quatre personnes, officiers de la Cour ecclésiastique ou officialité ou de la juridiction de Touvoie, avec quelques avocats qui s'y étoient joints pour achever le nombre, et tous avoient des torches allumées avec les armoiries du deffunt ; aux derniers étoient aussi celles de M. l'Evesque. Après eux, douze domestiques en deuil, avec des flambeaux ornés des armoiries du deffunt, puis ceux qui portoient sa cotte d'armes et les ornements militaires et autres marques de

dignité au nombre de huit, l'un desquels portoit le sceau de cire travaillé et orné de beaucoup de petits cierges, et un autre le collier d'or de l'Ordre du Roy, ensuite huit nobles qui portoient le corps. MM. de Courtalain et de Chemère portoient les coins de devant du drap mortuaire et MM. de Lavardin et de la Possonniere [1] ceux de derrière, et autour estoient les officiers de la ville, échevins et quelques bourgeois, tous au nombre de treize avec des flambeaux ornés des armes du deffunt et de la ville. Après eux M. du Bellay (Martin), chevalier de l'Ordre du Roy (?), en grand deuil, conduit par M. de la Flotte et du Fresne. Marchoient ensuite les abbés de Tiron, de Pietate (l'Épau), de Beaulieu, de Champagne, de Perseigne, de Castriduno avec la mitre, de Bellebranche avec la mitre, ayans tous des chappes noires et chacun devant eux ceux qui portoient leur crosse ; puis M. l'évesque de Léon, officiant *in pontificalibus :* enfin le séneschal du Mayne, les officiers du Roy. Les religieux de Saint-Vincent tinrent le chant, depuis leur église jusqu'à la porte du château, où ils commencèrent à marcher en silence, et le clergé de la cathédrale chanta le *Libera*. « La messe fut chantée pontificalement par M. l'évesque de Léon, ayant M. le Chantre pour diacre et M. le Scolastique pour sous-diacre. Les abbés estoient avec leurs ornements abbatiaux dans la chaire décanale et suivantes, cantorialle et voisines ; le reste des chaires hautes et basses estoit occupé par les chanoines, les choristes, les nobles et bourgeois. A l'offertoire, on porta les ornemens militaires, le sceau et le collier d'or. Ensuite M. des Aubiers, professeur en théologie et théologal, revêtu de sa chappe de laine, prononça l'oraison funèbre dans la croisée de la nef. Après la messe finie, le corps, qui avoit esté pendant la messe déposé dans le milieu de la croisée, sous une chapelle préparée à cest effet, fut conduit au lieu de sa sépulture, marquée dans la chapelle de Notre-Dame du Chevet, après avoir esté auparavant porté au grand autel par le chœur, et alors les coins du drap estoient portés par les quatre nobles ci-dessus et par quatre chanoines, dignités ou anciens. Fut distribué à la fin un noble à la rose à l'officiant, un écu soleil à chaque chanoine, quelque chose de plus aux diacres et chappiers, quatre carolus à chacun du bas chœur, et le double aux vicaires et officiers du chapitre [2]. »

1. Le père de Ronsart.

2. Texte publié par l'abbé L. Froger dans son article sur *Les obsèques de Guillaume et de Martin Langey du Bellay* dans *La Province du Maine*, 1901, (t. IX), p. 209-216, d'après un registre conservé aux archives du chapitre Saint-Julien du Mans et que M. Heulhard avait déjà utilisé, *Rabelais*, p. 176-178.



STATUE TOMBALE DE GUILLAUME DU BELLAY

(Cathédrale du Mans)

III

Quelle que fût la solennité de ces funérailles et des honneurs rendus à la dépouille de Guillaume du Bellay, Jean désirait consacrer à la mémoire de son frère un souvenir plus durable. Il voulut lui élever un tombeau digne de lui. D'autres préoccupations vinrent retarder l'exécution de ce projet qui ne fut réalisé qu'en 1557. Devenu en 1546, après la mort de René, titulaire de l'évêché du Mans, le cardinal fit placer dans la chapelle du chevet de son église cathédrale, à l'endroit même où Guillaume avait été enseveli le 5 mars 1543, un mausolée: on y travailla un mois, du 12 mai au 11 juin 1557 [1]. A défaut de Jean du Bellay alors à Rome, l'opération fut surveillée par Martin.

Le monument n'eut pas trop à souffrir lors du sac de la cathédrale qui se produisit en 1562, durant la première guerre de religion. Au début du XIX[e] siècle, il fut transporté sous le cloître de l'ancienne abbaye de la Couture. Sur les réclamations du chapitre, de l'évêque et du ministère des Cultes, le mausolée fut peu après réintégré dans la cathédrale, non plus à sa place antérieure, mais dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à gauche et près de l'entrée du chœur, non loin de l'endroit où en 1862 furent découverts le sarcophage et les restes de Langey [2].

1. « 12[e] et 19[e] may et 11[e] juin, on place le mausolée de M. de Langey, apres avoir retiré une assurance des entrepreneurs, et une autre de M. de Langey (Martin du Bellay) pour l'indemnité de nostre église, et avoir vu et examiné les inscriptions qui y devoient être apposées aussi bien que le profit de l'ouvrage » Archives du chapitre Saint-Julien, B. 15, p. 115, cité par l'abbé Froger, *art. cit.*, p. 214, note 1.

2. Le 16 octobre 1862 « on a exhumé à l'entrée du chœur de la cathédrale Saint-Julien du Mans un sarcophage qui se trouvait à un mètre de profondeur sous le pavage... En présence de Mgr l'évêque, d'ecclésiastiques et de laïques, dont un architecte et un médecin, le cercueil de plomb a été ouvert. La tête s'est trouvée si bien conservée qu'on a été frappé de la ressemblance remarquable de la figure avec celle que présente la statue de Guillaume du Bellay, dont le monument se trouve actuellement dans la chapelle des fonts à la cathédrale.— Le front est chauve, le reste de la tête couvert de cheveux assez rares d'un blond ardent. Les moustaches, la barbe longue, ainsi qu'on les portait du temps de François I[er], sont assez fournies, complètement rouges, sans aucun poil blanchi. Les paupières, la bouche sont entr'ouvertes, les yeux creux; le visage long, distingué, le nez saillant, fortement aquilin. L'expression faciale est celle d'un homme éminent, ayant beaucoup vécu : elle porte comme âge de 50 à 55 ans. Les bras sont croisés sur la poitrine, fixés l'un à l'autre au moyen d'une corde. — Les faits historiques et les plus fortes présomptions établissent que le corps renfermé dans ce sarcophage est celui de Guillaume du Bellay.... » Extrait du journal *Le Loir*, du 26 octobre 1862, cité par l'abbé Blanchard, *Guillaume du Bellay*, dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1896, t. XXXV, p. 89.

Ces vicissitudes n'entraînèrent pas seulement un changement de place : la disposition générale du monument fut modifiée et certaines parties disparurent. Mais, grâce à un dessin conservé par Gaignières, nous pouvons nous faire une idée du mausolée tel qu'il s'élevait tout d'abord. Voici comment le décrit M. Léon Palustre : « Sur un soubassement décoré dans autant de niches des quatre vertus cardinales, est placé au centre un lit de repos qui porte la statue à demi couchée du héros. Puis se dresse une grande arcade serrée à droite et à gauche entre deux colonnes en forme de Termes, la tête chargée d'une corbeille de fruits et la gaine reposant sur un riche piédestal orné à sa partie antérieure d'un panneau de marbre où sont figurées des armes de toutes sortes. Nous ne parlons pas des anges agenouillés à la hauteur du sarcophage, non plus que des Renommées sculptées dans les écoinçons : tout cela forme un ensemble extraordinaire que complète un fronton circulaire avec pyramides sur les côtés et armoiries dans l'échancrure médiane [1]. »

La partie architecturale a été presque entièrement détruite : du fronton et de l'arcade il ne reste rien : les anges agenouillés et les quatre vertus cardinales, dont trois du reste avaient été décapitées au XVIe siècle, ont disparu : la grande inscription latine qui se lisait au-dessus du héros a été remplacée par la plate inscription française que portait la base du fronton.

Le soubassement actuel ne comporte en fait d'ornement que les panoplies qui ont été ramenées des côtés au centre. Mais les parties essentielles de la sculpture ont été conservées. « C'est ainsi que, sauf une mutilation de la main gauche, la statue de Langey est intacte ; la frise marine qui décore le lit de repos n'a subi que l'injure de quelques graffiti, et il en est de même des deux panneaux (du soubassement actuel). Quant aux Termes, dont la tournure est si fière et le modelé si puissant, ils sont toujours à leur ancienne place [2]. »

Avec ces deux derniers bustes et la statue du héros, les deux morceaux les plus remarquables sont la frise et les panneaux. Les deux Termes représentent des hommes d'âge mûr, la figure triste

1. Léon Palustre, *La Renaissance en France*, III, p. 146-151.— Des reproductions du mausolée tel qu'il était à l'origine et dans l'état actuel ont été données dans le journal *L'Art* (1893), p. 92-94 : *Le tombeau de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, dans la cathédrale du Mans*, par Jacques Dunoyer de Segonzac, et dans l'ouvrage cité de M. Heulhard, *Rabelais*, p. 168 et 344.

2. Léon Palustre, *loc. cit.*

et sévère, à la barbe de fleuve ruisselant sur une cuirasse antique : on a cru y distinguer les traits de Martin et de Jean du Bellay. — Quant à Langey, il repose à demi couché, la physionomie énergique et pensive, longue barbe, cuirasse antique moulant le corps et jambières finement ornées comme de ciselures. Le bras droit allongé accompagne l'épée, dont la pointe s'appuie à l'épaule et la garde au genou : le bras gauche s'accoude sur un heaume délicatement ouvragé, tandis que la main pendante laisse choir un livre sur le gantelet qui gît à terre avec d'autres volumes. L'auteur a voulu symboliser ainsi les deux aspects essentiels du génie de Langey, l'écrivain et l'homme d'action, comme il a réussi, en combinant l'attitude abandonnée du corps avec l'expression tendue et réfléchie du visage, à traduire ce qu'il y avait de spontané, de naturel et d'harmonieux dans le remarquable équilibre des facultés du modèle.

Cependant, quels que soient la valeur et les mérites de la statue et des bustes, on s'accorde à trouver supérieure encore la frise qui se déroule sur le devant du lit de repos. M. Léon Palustre a exprimé cette préférence avec force. « Aussi bien comme mouvement que comme finesse d'exécution, écrit-il, il est impossible de rien désirer de mieux. Ce fouillis de tritons et de néréides captive dès le premier instant et, après avoir jugé l'ensemble, on se plaît à examiner chaque détail. Il n'est pas jusqu'aux animaux qui, par leur diversité, n'attirent l'attention. Le monde de la mer possède aussi ses chevaux, ses bœufs, ses lions, que distinguent des nageoires à l'avant-train et une longue queue de poisson. Tous se livrent aux provocations, aux luttes corps à corps, pour le seul butin recherché, c'est-à-dire une femme...

« ... De la frise passons aux panneaux inférieurs. Des deux parts c'est la même main qui se fait sentir, et nous n'en voulons pour preuve que la répétition sur un casque à gauche de la figure placée au centre du bas-relief. Du reste il ne faut pas s'en plaindre, car rien n'est plein de vie et de mouvement comme cet homme nu, monté sur un hippocampe et brandissant à deux mains une touffe de joncs marins. Le casque dont nous parlons se complète en outre par un masque étrange où une tête de bélier est superposée à celle d'un porc. Certes, pour faire accepter ces fantaisies, il a fallu un talent remarquable qui ne s'est pas démenti du reste dans la cuirasse à lanières sculptée en pendant non plus que dans les armes de toute sorte disposées en entourage. On voit là des lances, des javelots, des boucliers, une hache, un glaive, une enseigne et

deux machines de guerre dites béliers, en compagnie du pedum des centaures [1]. »

Une question se pose maintenant. Quel est l'auteur de ce mausolée ? Peut-être conviendrait-il de dire plutôt les auteurs. Car, ainsi qu'on l'a remarqué, « la matière employée n'est pas partout la même. Tandis que le lit de repos et les grands panneaux inférieurs sont taillés dans le marbre, nous voyons que pour la statue du défunt et les deux figures engainées on s'est servi d'une pierre légèrement jaunâtre et à grain très fin. De là résultent certaines nuances dans la manière de procéder, plus de fermeté d'un côté et de l'autre plus de molle douceur. — Nous sommes même tenté de croire qu'on peut trouver là une base solide pour établir une séparation au point de vue des responsabilités. Tout ce qui est pierre accuse une main française, et l'on ne pourra sans doute considérer la statue de Langey sans se rappeler celle de l'amiral Chabot... [2] » Dans la frise et les panneaux, M. Léon Palustre inclinerait à voir une main italienne. Mais peut-on aller plus loin et donner des noms ?

On s'accorde aujourd'hui pour rejeter celui de Germain Pilon, à qui certains érudits manceaux attribuaient la paternité de l'œuvre, sur la foi de documents mal entendus et sous l'impulsion d'un patriotisme local insuffisamment averti. Après avoir dit que la frise fait songer à Jean Goujon, M. Léon Palustre est obligé de convenir qu'aucune preuve ne vient corroborer ce sentiment. M. Heulhard propose, interrogativement, pour certaines parties, un maître Jacques d'Angoulême [3], connu seulement par le passage fameux de Blaise de Vigenère où il apparaît comme le rival de Michel-Ange et qui semble bien être celui-là même dont Jean du Bellay se servait à Rome, vers 1550, pour restaurer les antiques de sa collection et en prendre des maquettes [4]. Malheureusement aucun texte ne confirme cette supposition.

A notre tour, nous émettrons une hypothèse et nous jetterons un nom dans le débat, celui de Noël Huet. C'était un manceau, un artiste, depuis plusieurs années en rapports avec Jean du Bellay. En juillet 1549, le cardinal lui adressait un mémoire qui nous a

1. Léon Palustre, *loc. cit.*

2. Léon Palustre, *loc. cit.*

3. Heulhard, *Rabelais*, p. 350.

4. Jean du Bellay à M. de Manne, 15 et 18 août [1550]. B. N., fr. 5150, f. 67-69, 71-73. Cf. *Revue de la Renaissance*, 1903, t. Ier, p. 174-177 ; Heulhard, *op. cit.*, p. 327-328.

été conservé et il dut l'emmener avec lui à Rome, car le maître Noël que nous trouvons dans cette ville, vers 1550 autour de Jean du Bellay, chargé, comme maître Jacques, de veiller à la conservation et à la réparation des « anticailles », ce maître Noël n'est autre, à n'en pas douter, que notre Noël Huet [1]. Pour le dire en passant, ce séjour en Italie expliquerait, à défaut d'autres causes, les traces d'italianisme que l'on constate dans les différentes pièces du mausolée.

Noël Huet, nous le savons, travailla au tombeau de Guillaume du Bellay. Une lettre signée de lui et trouvée dans les archives du château de Glatigny nous prouve qu'il fut le graveur de la longue inscription latine qu'on lisait autrefois au centre de l'arcade, immédiatement au-dessus du héros [2]. S'adressant à Martin du Bellay, alors à Glatigny, « il propose un aperçu dessiné de la grandeur des lettres et quelques changements à la rédaction [3] ». Cette lettre ne peut être que de septembre 1556 [4], c'est-à-dire précisément de l'époque où le mausolée était en construction. Mais Noël Huet s'est-il contenté de graver cette inscription latine ? n'a-t-il pas fait plus ? Nous croyons qu'il a fait œuvre de sculpteur, mais nous n'en pouvons donner que deux preuves indirectes.

1. B. N., fr. 5150, f. 72.

2. Voici le texte de cette inscription tel que le donne l'abbé Blanchard, *Guillaume du Bellay*, dans le *Bulletin de la Soc. archéologique scientifique et littéraire du Vendômois*, 1896, t. XXXV, p. 87-88 : « Gulielmo Bellayo Langeo regia Michaelis sodalitate insigni D. equitumque cataphractorum turmae praefecto, qui litteris primum in gallicam nobilitatem invectis, dehinc restituta longa intervallo militari disciplina, cum, provincia Pedemontana ut feliciter aucta sic innocenter pro Rege administrata, summa tum ejusdem, tum omnium ordinum expectatione illinc reviseret ipsis arridentis fortunae inlis (?) in itinere obiit. Jo. episcopus Ostiensis ac Cenomanens. sacri card. collegii decanus, Martinusque consimili et sodalitate et praefectura clarus, Normaniæ prorex, princeps Yvetodi, Gulielmique ipsius haeres, fratri opt. atque omni virtutum genere praestanti posuerunt, cum communis frater episcopus Cenomanens. Renatus, vir sanctiss. et in pietatis studiis excellens, quominus munus uti susceperat exequeretur immatura mors fecisset ».

3. Abbé Blanchard, *art. cit.*, p. 87. M. l'abbé Blanchard, à qui nous avions demandé communication du texte de cette lettre, nous a répondu, avec une obligeance dont nous le remercions volontiers, que, malgré ses recherches, il lui avait été impossible de la retrouver aux archives du château de Glatigny, où elle était primitivement.

4. M. l'abbé Blanchard donne la lettre comme étant de 1546; mais, en septembre 1546, Martin du Bellay n'était pas à Glatigny, alors qu'il s'y trouvait, nous le savons par des textes formels, en septembre 1556 ; de plus, dans le texte de l'inscription, Martin est qualifié de vice-roi de Normandie et il n'eut cette charge que sous Henri II, c'est-à-dire longtemps après 1546. 1546 est donc une mauvaise lecture pour 1556. M. l'abbé Blanchard, à qui nous avions communiqué ces objections, a bien voulu convenir que la lettre de Noël Huet devait être effectivement de septembre 1556.

Voici la première. Le 22 mai 1559, le corps de Martin du Bellay, décédé le 9 mars précédent, fut déposé dans le monument de Guillaume du Bellay, en attendant que Jean du Bellay en fît, comme il l'avait promis, construire un nouveau pour son frère cadet. Le cardinal, qui était toujours à Rome et avait beaucoup d'autres soucis, ne se pressa pas de tenir sa promesse. C'est pourquoi la veuve de Martin, Ysabeau Chenu, jugea bon de la lui rappeler dans une lettre datée de Glatigny, le 12 août 1559. « Monseigneur, je vous supplye très humblement me pardonner si je prends la hardiesse de vous escripre que quelque instance que j'aye peu faire, si n'ay-je sceu obtenir qu'on ait faict ung seul honneur à l'enterrement de feu Mr de Langey, mon mary, et si ne voy aparence qu'on ayt envye d'y faire mieulx : il y a sur sa fosse ung drap de velours dont j'ay respondu et promis paier au receveur qui l'a faict délivrer, si ne luy est aloué. Il n'y a ny armes, ny estandars, ny autres choses acoustumées d'estre mises pour ung tel seigneur qu'estoit feu Monsieur vostre frère : qui me faict, Monseigneur, vous suplier très humblement que suyvant ce qu'il vous a pleu en escripre, qu'il vous plaise luy faire faire ung tombeau digne de vous et de luy. *Maistre Noël Huet m'a dict qu'il y a au Mans, du reste de celuy de feu Monsieur vostre frère aisné, assez de marbre blanc et noir pour faire celuy du dernier.* La chapelle où il vous a pleu ordonner le corps estre mys est grande et spacieuse pour y faire ce qu'il vous plaira commander qui y soit faict... [1] ».

On remarquera le ton humble et même craintif de la lettre. Pour qu'Ysabeau Chenu osât mettre en avant l'avis de maître Noël Huet, il fallait que cet avis eût, en l'espèce, une autorité particulière. Cette autorité s'explique naturellement si Noël Huet a été l'auteur, ou l'un des auteurs, du tombeau de Guillaume du Bellay.

D'autre part, nous connaissons un Huet, manceau et sculpteur, qui pourrait bien être le même que notre Noël Huet. Son nom est attaché à une œuvre aujourd'hui malheureusement détruite, mais dont la mention et une vague description nous ont été conservées : le jubé de l'église des Jacobins du Mans, qui s'élevait non loin de la cathédrale [2]. Ce jubé était dû à la collaboration de deux artistes

1. B. N., fr. 5152, f. 92.

2. Sur ce jubé, voir Léon Palustre, *op. cit.*, III, p. 121-122. — Ch. Cosnard, *Histoire du couvent des frères prêcheurs du Mans*, Le Mans, 1879, p. 17-18, 113-115 ; en regard de la page 113, un dessin représente le jubé.

manceaux, Boisseleret et Huet. « Le premier, qui était à la fois architecte et sculpteur, eut sans aucun doute la direction de l'ouvrage, qui dans sa forme générale ressemblait à un arc de triomphe. Le second exécuta le modèle en bosse. » Vendu à vil prix en 1813, ce monument fut anéanti : il n'en est resté qu'un dessin malheureusement trop sommaire pour pouvoir servir de terme de comparaison. On peut noter seulement la disposition générale, le caractère classique de l'ensemble et la profusion des ornements et des figures, parmi lesquelles celles des apôtres avec leurs attributs distinctifs et, de part et d'autre de l'arcade principale, deux anges agenouillés. Il convient de remarquer aussi la date à laquelle fut construit ce jubé. Commencé l'an 1553, dit un texte contemporain, il fut achevé en deux ans, soit vers 1555, c'est-à-dire à peu près vers le même temps où l'on travaillait au mausolée de Guillaume du Bellay.

Il y a donc de fortes présomptions pour que le Huet qui sculpta le jubé de l'église des Jacobins, le maître Noël Huet dont Ysabeau Chenu met en avant l'avis et qui grava l'inscription latine du tombeau, et le maître Noël conservateur à Rome des « anticailles » du cardinal du Bellay ne fassent qu'un seul et même personnage. Pour notre part, nous pensons qu'il fut l'auteur, ou tout au moins l'un des auteurs, du mausolée : nous lui attribuerions volontiers la statue de Langey et les deux Termes qui l'encadrent à droite et à gauche. Mais alors qui serait l'auteur de la frise et des panneaux ? Ces morceaux ont-ils été sculptés au Mans, ou Jean du Bellay les aurait-il envoyés d'Italie ? Questions sans réponse. Il nous a été impossible d'apporter sur ce point quelque éclaircissement, comme de trouver le moindre renseignement complémentaire sur Noël Huet lui-même, sur cet artiste manceau dont nous ignorons à peu près tout, sauf le nom. C'est une infortune qui malheureusement n'est pas rare dans l'histoire de la sculpture française au XVIe siècle.

CHAPITRE SEPTIÈME

Les *Ogdoades* et l'œuvre historique de Guillaume du Bellay

En mourant, Guillaume du Bellay laissait à l'état d'ébauche une histoire du règne de François Ier, à la composition de laquelle il avait consacré, dans les dernières années de sa vie, les loisirs que lui laissaient ses occupations politiques ou militaires. C'est cette œuvre, les *Ogdoades*, qu'il nous faut examiner en terminant. Nous allons voir quelles raisons le poussèrent à l'entreprendre, suivant quelle méthode il la poursuivit et quelle valeur il convient de lui attribuer.

I

L'Histoire, comme les Arts et les Lettres, profita de l'ébranlement produit dans les esprits par la Renaissance. C'est alors seulement, on l'a dit, « que commencent à proprement parler les études historiques [1] ». A la fin du XVe siècle et au début du XVIe, on voit se dessiner en France un mouvement analogue à celui dont l'Italie avait déjà donné l'exemple et qui se manifestait au même moment en Allemagne. On mettait en lumière, par des éditions et surtout par des traductions, les ouvrages des historiens anciens : traductions françaises d'auteurs latins, traductions latines, puis françaises, d'auteurs grecs, les premières plus répandues et plus tôt que les secondes. Tandis que Claude Seyssel, par exemple, « translate » en français Thucydide, l'Anabase, des extraits de Diodore de Sicile, etc., traductions qui demeureront manuscrites jusqu'en 1527-1530, les Commentaires de Jules César [2] et les

1. G. Monod. *Du progrès des études historiques en France depuis le XVIe siècle*, dans la *Revue Historique*, 1876, t. Ier, p. 7.— Ch.-V. Langlois, *Manuel de Bibliographie historique*, 1904, p. 250 sqq.

2. *Les Commentaires de Jules Cæsar sur le faict de la conqueste du païs de Gaule, mis en françois et présentez au Roy Charles huictiesme par Robert Gaguin, général ministre de l'ordre de la Trinité.* Paris, Antoine Vérard, 1485.

Décades de Tite-Live [1] sont publiés en français dès 1486-1487 et souvent réimprimés dans les premières années du XVIe siècle avec des additions tirées des autres historiens latins. Une traduction de Suétone paraît en 1520 [2], et l'on en cite une de Salluste en 1528. — Les Chroniques du moyen-âge ne sont pas négligées : c'est ainsi, par exemple, que paraissent en 1476 les Chroniques de Saint-Denis ; en 1495, les Récits de Froissart ; en 1503, les Chroniques Martiniennes ; en 1512, Monstrelet, Adon de Vienne, Grégoire de Tours ; en 1514, Aimoin [3]. Malgré la faveur grandissante pour l'antiquité, on ne méprise pas encore le passé prochain : un même intérêt s'attacha aux Annales de Gaule et de France comme à celles de la Grèce et de Rome.

Le travail historique s'essaye à des compilations indigestes et dépourvues de critique [4]. Avec autant d'enthousiasme que de présomption, et sur l'exemple de quelques anciens, on entame des histoires universelles. Robert Gaguin publie, vers la fin du XVe siècle, un *Compendium super Francorum gestis* qui commence à Pharamond [5] ; et dans les traductions françaises de cet ouvrage, qui paraissent une quinzaine d'années plus tard, on fait

1. *Les décades de Tite-Live, translatées en françoys* (par Pierre Bercheure ou Berchoire), Paris, en la grant rue Saint-Jacques, 1486-1487, 3 vol., caractères gothiques. — *Le premier, le second et le tiers volume des grans décades de Titus-Livius et translatées de latin en françoys* (par Pierre Berchoire) *nouvellement corrigées et amendées. Et ensuyvant les faictz dudit Titus-Livius aucunes addicions de plusieurs grans historiographes si comme Orose, Saluste, Suetone et Lucain.* Imprimé à Paris, l'an mil cinq cens et quinze, le quatorziesme jour d'octobre, pour François Regnault, libraire, 3 vol. — Une traduction de la troisième décade par Robert Gaguin paraît vers 1504 et est réimprimée en 1515. — *Le recueil des histoires romaines extraict de plusieurs historiographes, c'est assavoir : Tite-Live, Valere, Orose, Lucan, Suetone, Eutrope et aultres, avec la destruction de Thèbes et de Troye la grant mise au commencement du volume selon les vrays aucteurs d'icelle, c'est assavoir Dictys Cretensis et Darès Frigius : ensuyvant Virgille en aucuns lieux.* Nouvellement imprimé à Paris pour François Regnault, MCCCCCXXIII.

2. *La très illustre et mémorable vie, faictz et gestes des Douze Césars, nouvellement translatée de latin en françoys*, par Guillaume Michel dict de Tours. Imprimé à Paris par Pierre Vidoue pour Galiot du Pré, 1520.

3. G. Monod, *art. cit.*, p. II.

4. Cf. H. Hauser, *Études critiques sur les sources narratives de l'histoire de France au XVIe siècle, II, Annales et Chroniques*, dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1903-1904, t. V, p. 471-489.

5. *Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis ab eo recognitum et auctum... impressit diligens ac peritus Thielmannus Kerver in inclyto Parisiorum gymnasio, anno gratiae... a Natali christiano M. quingentesimo, ad idus januarias* [13 janvier 1501]. — Sur Robert Gaguin, voir la thèse latine de P. de Vaissière, *De Roberti Gaguini vita et operibus (1425 ? — 1501)*, Paris, 1896 ; Hauser, *art. cit.*, p. 472 sqq.

commencer le récit à « l'exidion » de Troie pour le terminer à la mort de Louis XII [1]. L'Histoire de Nicolas Gilles a le même point de départ et embrasse en outre les quatre ou cinq premières années du règne de François Ier [2]. D'autres, comme Seyssel, comme Jean d'Auton, se renferment dans des proportions plus modestes : ils se bornent à écrire les événements de leur temps : ils relatent tout ou partie de l'histoire de Louis XII. Mais ces récits ou ces chroniques, généralement, demeurent manuscrits, et la faveur publique va aux compilations que nous avons citées et dont les éditions se succèdent nombreuses et chaque fois mises à jour.

Parmi les ouvrages les plus populaires, il faut encore citer tout d'abord celui de Jean Lemaire de Belges [3]. Nul auteur n'a plus fait pour répandre dans le public et fortifier la croyance, déjà vieille, aux origines troyennes de la France : la filiation des rois de France à partir de Francus, fils d'Hector, qui servira de thème

1. *Les grandes croniques ; excellens faitz et vertueux gestes des roys de France... composées en latin par R. Gaguin... et depuis en l'an christifer mil cinq cens et quatorze soigneusement réduictes et translatées à la lettre de latin en nostre vulgaire françoys.* Paris, pour Poncet le Preux et Galiot Du Pré, 1514, « au moy d'avril ». — Les *Croniques de France... depuis l'exidion de Troye la Grande jusqu'au règne du roy Françoys Ier*. Paris, les mêmes, 1515. — *Mirouer historial de France*, pour Galiot du Pré, le XVIII février mil cinq cens et seize (1517). — *La mer des croniques et miroir historial de France....* imprimé à Paris par maistre Nicole de la Barre, l'an mil CCCCC XVIII (avec continuation jusqu'en 1518). Brunet cite d'autres éditions ou réimpressions de 1520, 1525, 1527, 1530, 1532, 1536. — Cf. Hauser, *art. cit.*, p. 481.

2. *Les très élégantes, très véridiques et copieuses annales des très preux, très nobles, très chrestiens et très excellents modérateurs des belliqueuses Gaules. Depuis la triste désolation de la très inclyte et très fameuse cité de Troye jusques au règne du très vertueux roy Françoys à présent regnant. Compilées par feu maistre Nicole Gilles jusques au temps de très prudent et victorieux roy Loys onziesme et depuis additionnées selon les modernes hystoriens jusques en l'an mil cinq cens et vingt.* On les vend à Paris... en la boutique de Galiot du Pré. Achevé d'imprimer le 6 décembre 1525. Mais il y aurait eu une édition en 1520. — Cf. Hauser, *art. cit.*, p. 483-484.

3. Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*. Le privilège est du 30 juillet 1509. Cf. l'édition J. Stecher, Louvain, 1882-1885, 3 vol., et les études de F. Thibaut, p. 158-202, et de Ph. A. Becker, chap. IX, XV et XVI. Remarquons que la même année (1509), un cordelier, Jean Thénaud, protégé de François de Moulins, offrait à Louise de Savoie la *Marguerite de France*, où « il établit la généalogie de la maison royale de France jusqu'à un fils de Japhet, en ligne directe, et montrait ainsi que, seule survivante des maisons royales d'Assyrie, Perse, Grèce, de Rome, cette race restait seule dans l'univers entière et inconcussible. » De Maulde-la-Clavière, *Louise de Savoie*, p. 321-322. Cf. *ibid.*, p. 151. C'était pour ainsi dire un lieu commun à cette époque.

à Ronsart dans sa *Franciade*, s'étale dans les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, avec un luxe de détails et de preuves propres, semblait-il, à convaincre les plus incrédules. — En 1517, Paul-Émile, historiographe officiel de Louis XII, puis de François I[er], donna le modèle du récit historique conçu à l'imitation de Tite-Live [1] : égaler l'historien padouan, lui ressembler tout au moins, fut désormais l'ambition de tous ceux qui, en France, entreprirent d'écrire l'histoire. — Enfin la publication, en 1523, des *Mémoires de Commynes* et l'admiration qu'ils provoquèrent chez les esprits éclairés, vinrent corriger ce qu'aurait eu d'excessif une imitation servile ou superficielle de la rhétorique de Tite-Live : la recherche des causes, la pénétration du caractère des personnages, le sire d'Argenton montrait qu'elles ne pouvaient se séparer du récit des événements, qu'elles devaient même y prendre la première place.

Tous ces ouvrages, Langey les connaissait, et il est certain qu'ils exercèrent sur lui une impression très forte. L'ambition lui vint à lui aussi, dont nous avons vu l'éducation et les attaches avec les humanistes, d'acquérir la gloire dont les noms de Lemaire de Belges, de Paul-Émile étaient entourés. Il fut pris d'une noble émulation et du désir d'écrire l'histoire. Il ne partageait pas les préjugés, encore fréquents à l'époque chez les grands seigneurs, à l'encontre des belles lettres ; du reste, le genre historique était un genre noble : il pouvait alléguer dans l'antiquité d'illustres exemples. Il voulut donc s'essayer à son tour à une histoire générale et plus particulièrement à une histoire contemporaine. Il semblait être très bien placé pour cela. C'est en 1523 ou 1524 qu'il se mit au travail, c'est-à-dire au moment où, nommé gentilhomme de la Chambre, il est dans l'obligation de vivre à la Cour, dans l'entourage immédiat du Roi, près de la source d'informations la plus complète et la plus sûre. L'esprit nourri par de vastes lectures et mûri par les voyages et une précoce expérience, il était dans toute la force de la jeunesse : il avait à la fois l'énergie et la capacité indispensables pour la tâche qu'il allait entreprendre.

Cette tâche était cependant si ardue que Langey n'aurait probablement pas pu en poursuivre l'exécution, s'il avait été réduit à ses seules forces. Mais il fut assez heureux pour rencontrer de vifs encouragements et une puissante protection, celle du Roi lui-même.

1. L'édition de 1517 ne comprend que 4 livres. L'ouvrage fut ensuite continué par Arnoul Le Ferron jusqu'à l'année 1547. Cette continuation parut en 1550.

C'était déjà presque une tradition, chez nos rois, de favoriser l'histoire : Charles VIII avait donné l'exemple et Louis XII l'avait brillamment suivi. Ce dernier, nous dit son historien [1], « encouragea spécialement l'histoire, qu'il s'agît d'histoire ancienne ou moderne, des origines fabuleuses de la dynastie ou des faits contemporains ». Les noms et les œuvres de Claude Seyssel, de Jean d'Auton, de Paul-Émile, sont là pour attester cette faveur, qui fut contagieuse dans l'entourage immédiat du Roi. François Ier n'eut garde de rompre avec cette mode. Nous savons qu'il aimait particulièrement l'histoire : les ouvrages historiques et les chroniques étaient en grand nombre dans la bibliothèque du château de Blois et suivaient le Roi dans ses déplacements. C'est lui qui ordonna à son lecteur et secrétaire, Jacques Colin, de publier les traductions manuscrites laissées par Claude Seyssel [2]. Il continua de protéger Paul-Émile, qui fut son historiographe en titre comme il avait été celui de Louis XII. Il s'intéressait tout spécialement à ses travaux et nous avons la mention d'ouvrages qu'il lui fit prêter de sa Bibliothèque [3].

Guillaume du Bellay fut, pour ainsi parler, le successeur de Paul-Émile. Nous avons vu qu'il fut chargé de composer, entre 1531 et 1537, les écrits de circonstance, à caractère historique, adressés par François Ier aux princes allemands. Il fut le polémiste officiel et l'avocat ordinaire du rival de Charles-Quint. Il ne devait pas l'oublier en écrivant l'histoire du règne. François ne se contenta pas de lui conseiller d'écrire son ouvrage en français : il lui donna toutes facilités pour se documenter, lui ouvrit, comme nous dirions aujourd'hui, les archives de son royaume. Il le considéra véritablement comme son historiographe : peut-être même lui en octroya-t-il le titre.

1. De Maulde-La-Clavière, *Chroniques de Jean d'Auton*, IV, *Introduction*, p. I-II.

2. Voir, par exemple, la préface de l'édition donnée par Jacques Colin en 1527, de la traduction française de Thucydide.

3. M. L. Delisle cite (*Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, I, p. 177, note 7) la note finale d'une chronique de la Bibliothèque de Berne : « Le présent volume et plusieurs autres avoient esté mis, par le commandement du grand roy Françoys Premier de ce nom, entre les mains du seigneur Paul-Émile, avec plusieurs anciens fragments, instructions et mémoires, par messire Marc le Groing, chevalier, vicomte de la Mothe au Groing, premier gentilhomme de la Chambre du Roy,... ce qui auroit esté faict avec l'aide dudit vicomte, et du sieur de Langey, commis par ledict Roy, ainsi qu'il appert par les lettres patentes, etc. »

II

Maintenant que nous connaissons les raisons qui poussèrent Langey à entreprendre son œuvre historique, pouvons nous pénétrer plus avant dans le détail de son travail ? L'idée initiale est contemporaine du début de la lutte entre François Ier et Charles-Quint. C'est alors qu'il conçut le dessein d'écrire, en latin, le récit de ce qu'il aurait vu ou appris, avec un bref préambule sur ce qui avait précédé : il imagina des divisions à l'instar de Tite-Live, des groupes de huit livres ou *Ogdoades*, par analogie avec les *Décades* de l'historien romain. Il se mit à écrire vers 1523 ou 1524 : ce qui nous reste de la première Ogdoade a été rédigé après la trahison du connétable de Bourbon et avant la bataille de Pavie [1]. Nous ignorons jusqu'à quelle date Langey poursuivit son exposé. Peut-être ne dépassa-t-il pas l'année 1521. En tout cas, il est peu probable qu'il ait continué à travailler à ses *Ogdoades* après 1525, car, ainsi que nous l'avons vu, de 1525 à 1530, il fut presque constamment par monts et par vaux, et ses rares intervalles de loisir furent absorbés par le règlement d'affaires personnelles fort enchevêtrées, ou par la maladie.

Nous croirions volontiers que Guillaume du Bellay fut ramené à son dessein primitif par la composition des écrits polémiques dont nous avons parlé. Pour réfuter les attaques des Impériaux et dégager la responsabilité de son maître, il fut obligé d'écrire un exposé détaillé, presque une histoire, des rapports de François Ier avec l'Empereur. Il y trouva certainement un aiguillon pour réaliser son rêve de la trentième année. En tout cas, c'est seulement à partir de 1536 que nous rencontrons toute une série de documents qui nous montrent l'historien à l'œuvre et nous font assister aux détails de ses recherches.

Une lettre qu'il adresse à Montmorency, vers la fin d'octobre 1536, ne laisse point de doute sur l'intérêt que François Ier portait aux *Ogdoades* et sur les facilités de documentation qu'il ménageait à l'auteur [2]. « J'ay laissé ce porteur, écrit-il, pour me apporter le gect que le Roy m'a dict avoir faict des choses passées de son règne, qu'il me vouloit bailler, aussi pour vous soubzvenir de dire à MM. Bayart et Bouchetel qu'ilz facent apporter à Bloys les des-

1. Pour plus de détails sur tout ceci, voir notre édition des *Fragments de la Première Ogdoade latine*.

2. B. N., fr. 3079, f. 105.

péches qu'ilz ont receues et faictes. » Il travaille à son histoire à Turin, malgré les multiples soins qui l'assiègent dans l'administration de la ville [1]. Il profite de son congé de 1539 pour dépouiller des correspondances particulières et faire de larges extraits [2]. En 1541-1542, lorsqu'il vient à la Cour, Langey continue ses recherches : il interroge à droite et à gauche ; il se fait rédiger par son frère Jean et par d'autres, le récit des événements auxquels ils ont pris part [3]. L'œuvre prend tournure : elle commence à être de notoriété publique [4]. Macrin, Dolet, tous les flatteurs, célèbrent déjà le Tite-Live français. On peut donc dire que, dans les cinq ou six dernières années de sa vie, Guillaume du Bellay a eu constamment la composition des *Ogdoades* présente à l'esprit, qu'il a consacré à son œuvre historique ses rares instants de loisir, et qu'enfin la mort l'a surpris au milieu de ses recherches, encore en plein travail d'investigation.

Que nous reste-t-il maintenant de cette œuvre ? D'abord le *Prologue général*, où Langey exprime sa conception de l'histoire, de son objet, de son but et des règles de la critique historique ; où il indique les raisons qui l'ont poussé à aborder ce genre de travaux et donne le programme de ce qu'il veut faire [5]. Bien que la forme française paraisse trahir une composition d'abord latine, le *Prologue* est d'une date postérieure à celle des fragments qui nous ont été conservés de la première *Ogdoade* : ce que l'auteur dit de lui-même et de l'ampleur donnée à l'exposé des origines gauloises et françaises suffit à le prouver. Nous inclinons à croire

1. Il écrit à son frère Jean, le 24 juillet 1538 : « Je ne puys si tost envoyer l'histoire que demandez, car j'ai faict transporter hors de ceste ville tous mes papiers, propter metum judeorum. » *Revue des Langues Romanes*, 1901, p. 24.

2. Jean du Bellay à Montmorency, 21 mars 1539. « M. de Langey se refait à Paris pour vous aller trouver et de la a Turin. Cependant il s'employe à écrire une des plus belles choses que je vis oncques, où ne sont oubliez ceux qui ont mérité de la chose publicque... » Musée Condé, série L. vol. XVI, f. 49, reproduite dans Ribier, *op. cit.*, I, p. 415. — Guillaume du Bellay à [M. de Humières ?], 11 août 1539, B. N., fr. 20456, f. 307.

3. Jean du Bellay à ? , sans date, mais en 1543, B. N., fr. 5146, f. 45-46.

4. Marguerite de Navarre écrit dans son poème *Les Prisons* :

Qui du seigneur de Langey *sa Cronique*
Verra, sçaura qu'il [François Ier] a eu la pratique
De gouverner, soit en paix soit en guerre,
Tout son royaulme ou myeulx toute la terre....

A. Lefranc, *Les dernières poésies de Marguerite de Navarre*, p. 280.

5. Ce *Prologue* fut publié par Martin pour la première fois en 1556, en tête de l'*Epitome* et il se trouve reproduit dans l'édition *princeps* des *Memoires* en 1569, entre les livres IV et V. Cf. l'éd. Michaud et Poujoulat, p. 103-111.

qu'il a été écrit vers l'époque où Langey s'est remis à son projet primitif, c'est-à-dire après les missions en Allemagne.

Le *Prologue* devait précéder les *Ogdoades*. En principe, Guillaume du Bellay voulait seulement écrire l'histoire de François Ier et même il ne commençait son récit qu'en 1521, avec les débuts de la grande lutte entre le roi de France et l'Empereur. Il s'était borné à résumer, en quelques pages, les faits antérieurs et notamment les origines troyennes de la maison de France ; mais, dans la trame même de son exposé, à propos des noms de lieux, par exemple, il se livrait à des digressions sur leurs origines, leurs étymologies, digressions fort savantes, pédantes plutôt et qui rompaient la continuité de la narration. Sur le conseil de ses amis, Langey « reséqua » le préambule et ces dissertations, non pour les supprimer, mais pour les développer et en faire une *Ogdoade* à part dont le *Prologue* nous donne l'analyse [1]. De cette *Ogdoade* préliminaire, il ne reste que l'abrégé des quatre premiers livres, publié par Martin en 1556, sous le titre : *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France* [2]. Que sont devenus l'abrégé des quatre derniers livres et l'*Ogdoade* elle-même ? Ont ils disparu ou n'ont-ils jamais été rédigés ? Nous ne saurions le dire. En tout cas, si nous jugeons du reste par ce que nous avons, nous n'avons pas beaucoup perdu à en être privés.

Il est plus regrettable que les *Ogdoades* proprement dites ne nous soient parvenues qu'à l'état de fragments. Ces fragments forment deux groupes. Il y a d'abord les trois premiers livres et le début du quatrième de la première *Ogdoade* telle que l'avait rédigée tout d'abord Guillaume du Bellay, c'est-à-dire en latin, avec, en tête, l'abrégé des antiquités de la Gaule. En dehors de ce préambule et de quelques faits des années 1515 à 1520, les quatre livres sont consacrés à l'origine du conflit franco-impérial et aux premières opérations militaires dont le Nord fut le théâtre en 1521 [3]. Le second groupe comprend les fragments rédigés en

1. *Mémoires*, p. 111.

2. *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France, par feu messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant général en Piedmont. Avec ce, un prologue ou préface sus toute son histoire, et le catalogue des livres alléguez en ses livres de l'Antiquité des Gaules et de France. Plus sont adjcustées une oraison* [en faveur du roi Jean de Hongrie], *et deux Epistres faictes en latin par ledict autheur et par luy-mesmes traduites de latin en françoys.* Paris, Vincent Sertenas, 1556. Le privilège est du 25 décembre 1555.

3. Voir notre édition des *Fragments de la Premiere Ogdoade latine.*

français : en premier lieu, une esquisse du récit relatif aux années 1531 à 1533, qui, d'après les indications du manuscrit, aurait formé les deux premiers livres de la cinquième *Ogdoade* [1] ; ensuite trois livres entièrement achevés et relatifs à l'année 1536, reproduits par Martin dans ses *Mémoires*, où il nous dit qu'ils appartenaient à la cinquième *Ogdoade* [2].

C'est tout ce qui nous reste des *Ogdoades*. Pourtant Martin du Bellay nous assure que son frère « avoit composé sept *Ogdoades* latines par luy-mesmes traduittes, du commandement du Roy, en nostre langue vulgaire, où l'on pouvoit veoir comme en un clair miroir, non seulement le pourtrait des occurrences de ce siècle, mais une dextérité d'escrire merveilleuse et à luy péculière, selon le jugement des plus sçavans [3] ». A part les trois livres de la cinquième *Ogdoade* recueillis par Martin, toute l'histoire de Guillaume aurait été pillée avec ses autres papiers, dans le désarroi qui suivit sa mort en janvier 1543. La perte aurait donc été des plus considérables.

Que faut-il penser du témoignage de Martin ? Il ne nous paraît guère admissible que Guillaume du Bellay ait entièrement rédigé en latin, puis traduit en français, sept *Ogdoades*. Nous avons vu que c'est dans les dernières années de sa vie qu'il s'est occupé activement de recueillir les documents (et, notons-le en passant, ces années ont été très remplies et, à part le congé de 1539, les loisirs de Langey furent rares) ; il en recueillait encore dans les premiers mois de 1542, et se faisait rédiger par son frère Jean le récit des négociations auxquelles il avait pris part, c'est-à-dire de ses ambassades à Londres (1527-1534) ou à Rome (1535-1536) [4] Certainement il n'eut pas le temps de se mettre à écrire après son retour au Piémont, lorsque les attaques du marquis del Vasto et les progrès de la maladie ne lui laissaient plus aucun répit. Il y a donc de fortes raisons de croire que le récit relatif à

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et Documents, France*, vol. 752, f. 279-348. C'est sans doute le manuscrit, ou une copie du manuscrit cité par Fevret de Fontette dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, II, n° 17557 : « MS. Projet d'histoire des années 1531, 1532, 1533, par Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, fol°. Ce projet [étoit] conservé dans la Bibliothèque de M. le Président de Mesmes. » C'est aussi très probablement à cet ouvrage que Martin du Bellay fait allusion dans la préface de l'*Epitome* lorsqu'il parle d'un livre de son frère, où il « est traité des occasions qui remirent le Roy et l'Empereur en guerre depuis le traité de Cambray » et promet de bientôt le publier.

2. Ils forment les livres V, VI et VII.

3. *Mémoires*, p. 101.

4. Jean du Bellay, sans adresse ni date, B. N., fr. 5146, f. 45-46.

cette époque ne parvint pas à sa forme définitive. Et une conclusion s'impose, c'est que Langey avait très probablement dressé le plan général de son œuvre et qu'il en avait déterminé les grandes divisions et les principales parties. De ces parties, il en avait entièrement rédigé quelques-unes, celles pour lesquelles sa documentation était suffisamment complète : ce serait le cas des trois livres qui ont trait à la reprise des hostilités entre François Ier et Charles-Quint en 1536 et à la campagne de Provence. Pour les autres, et nous ne sommes pas loin de croire que c'était le plus grand nombre, il s'était contenté de tracer une esquisse, dans le genre de celle qui nous reste pour les années 1531 à 1533, avec la mention des personnages à consulter, des documents à rechercher ou à insérer, des développements à compléter.

Que tel fût l'état de l'œuvre laissée par Langey en mourant, une lettre de Jean du Bellay paraît bien le prouver. Le témoignage du cardinal est de l'année même de la mort de Langey ; il a donc une tout autre valeur que celui de Martin, postérieur de douze ou treize ans. Voici ce que le cardinal écrit à un destinataire inconnu, mais très puissant, probablement le chancelier ou l'amiral d'Annebault : « Monseigneur, estant l'an passé feu mon frère vostre tout dévotieux serviteur par deczà, et ayant retiré de moy, comme il avoyt cherché à faire de tous aultres, les harangues ou déductions d'affaires par moy proposées ès voyaiges passez afin de les insérer au vray en l'histoire qu'il tissoyt, les approuva fort (facile lui estoyt d'approuver chose partant de son sang pour peu digne d'approbation qu'elle feust), et après qu'eusmes passé plusieurs journées en la lecture de son œuvre, il me prya à effect que si je demouroys le dernier en la pérégrination de ceste vie, je meisse, *tant en ce qu'il avoyt laissé imparfaict qu'en ce où il ne seroyt encores entré* (?), paine d'embrasser et la *révision* et la *continuation* de son dict œuvre, et depuys, prévoyant ce que luy est advenu, avec la consignation qu'il me feit faire d'icelle œuvre comme d'aultres siennes, ma grande affection renouvelle la mémoire de ce que dessus... [1] » De ce dernier membre de phrase, on pourrait même induire, que Langey n'avait pas emporté son histoire avec lui lorsqu'il regagna le Piémont en mai 1542, et que, par suite, elle ne put lui être dérobée au mois de janvier suivant. Et ceci infirmerait encore davantage le témoignage de Martin.

Suivant la recommandation de Guillaume, Jean s'offrit en 1543.

1. B. N., fr. 5146, f. 45-46.

pour revoir et continuer l'œuvre de son frère, bien qu'il estimât le fardeau « trop poisant pour *ses* espaulles ». C'est la même lettre qui nous l'apprend. Mais avant de se mettre à la besogne, il voulait être assuré que son labeur « ne feist point son insuffisance désagréable au Roy, lequel ne cédant en aucune chose à Alexandre et le surpassant en plusieurs, ne doibt moins estre privilégié en l'image de ses gestes et vertuz que vouloit ledict Alexandre l'estre en celle de ses membres... » Nouvelle preuve du caractère officiel de l'histoire de Langey. Il offrait donc de travailler à se former « stile approchant de l'autre » et proposait de consigner « à quelques temps les prémices de son labeur pour estre la suffisance ou insuffisance d'iceulx examinez et par l'excellent sçavoir de Monsieur de Tulle [1] et par les jugemens » de tous ceux que voudrait désigner le Roi. Selon la réponse de ce dernier, il continuerait son « tableau » ou « bailleroit le pinseau à meilleur aucteur... »

Nous ignorons ce que pensa le Roi de cette proposition et pour quelle cause au juste le projet de Jean du Bellay n'eut malheureusement aucune suite. Il fut repris quelque dix ans plus tard, à titre privé, par Martin du Bellay, qui, lui, le mena à terme, selon ses forces et à sa manière. Dans sa *Préface* [2], Martin nous a raconté lui-même comment l'idée lui vint, « estant quelquesfois en repos des armes, et employant *son* temps afin de n'estre réputé oisif, » de publier les trois livres qui restaient de son frère en les accompagnant de sept autres, « contenans, nous dit-il, plusieurs brefs mémoires tant de la paix que de la guerre, dont je puis parler en partie comme tesmoing oculaire, car en plusieurs endroits, et deçà et delà les monts me suis trouvé en personne ; et des autres ay peu avoir certain advis par ceux qui ont esté présens, gens de foy, de sincère jugement, conformant le dire des uns aux autres, et mesmes de plusieurs estrangers qui en parlent sans affection... » Il affirme son souci constant de la vérité et s'il ne prétend pas à la gloire littéraire, protestant de ne s'être pas « beaucoup arresté à farder *son* ouvrage des couleurs de rhétorique », il croit pouvoir se flatter d'avoir été impartial. Dans cette préface, comme dans le cours même des *Mémoires*, éclate la volonté de bien séparer ce qui lui appartient en propre, de ce qui vient de son frère. Ce scrupule est des plus louables : il le serait encore davantage s'il avait conduit Martin à avouer tout ce qu'il devait réellement à Guillaume.

Lorsqu'on lit les *Mémoires* de Martin, les livres I à IV, VIII et

1. Pierre Duchâtel, évêque de Tulle, lecteur et maître de la Bibliothèque du Roi.
2. *Mémoires*, p. 101-102.

IX, on ne peut manquer d'être frappé de la confusion et de la disproportion de certaines parties. Le récit des années 1516 à 1521 est des plus embrouillés ; celui des premières opérations militaires en 1521 est très développé. Le livre IV tranche avec les précédents par l'abondance des détails dans l'exposé des négociations diplomatiques : Martin insère même, ce qui n'est pas son habitude, des documents *in extenso*. De même le livre VIII est presque entièrement consacré aux événements de l'année 1537, alors que les années 1538 à 1540 comportent seulement deux ou trois pages. Et si l'ampleur du récit de la campagne de Picardie s'explique naturellement par ce fait que Martin y a pris part, qu'il a été témoin oculaire, il n'en est pas de même pour la campagne du Piémont, où le récit est encore plus précis et parfois n'est qu'une analyse fidèle des correspondances officielles. On peut faire la même observation à propos du commencement du livre IX, pour tout ce qui concerne l'affaire Frégose et Rincon et le début de la campagne du Piémont. Ces particularités de composition tiennent à des différences de documentation : elles s'expliquent sans peine si l'on admet qu'en écrivant ces parties de son récit, Martin avait sous les yeux les documents réunis par Guillaume ou, mieux encore, les esquisses tracées par lui, et qu'il les a largement utilisées.

Il est aisé de vérifier le bien fondé de cette hypothèse. Si nous comparons le récit des premières années du règne de François I[er] avec les fragments de la première *Ogdoade latine*, nous voyons l'énumération des mêmes événements, des mêmes dates, (fait d'autant plus frappant qu'elles sont plus rares et parfois inexactes), à peu près dans le même ordre. Martin s'est contenté d'abréger le développement de son frère : les seules modifications qu'il y a apportées sont l'addition de quelques détails de minime importance ou des interversions de faits qui les rendent difficilement intelligibles [1]. Invoquera-t-on le silence de Martin sur ce point, pour prétendre qu'il ignorait cette partie de l'œuvre de son frère ? Mais il garde le même silence sur une autre partie que celle-là il connaissait bien, puisqu'il l'a reproduite textuellement, à quelques phrases près. Les trois quarts du livre IV, depuis le début jusqu'à la mention de l'entrevue de Marseille [2], sont tout simplement l'esquisse laissée par Langey : Martin a seulement

1. Voir, pour les exemples, notre édition des *Fragments de la première Ogdoade latine*.

2. *Mémoires*, p. 235-264.

resserré le développement initial sur la fragilité de la paix de Cambrai et supprimé les phrases qui dans le canevas de son frère annonçaient l'insertion d'un document ou le besoin d'un supplément d'information [1]. A vrai dire, dans l'avertissement de l'*Epitome*, il parle d'un fragment de Langey où ce dernier avait traité « des occasions qui remirent le Roy et l'Empereur en guerre depuis le traité de Cambray » et qui est sans nul doute le morceau qui nous occupe. Mais il n'en souffle plus mot dans la préface des *Mémoires*, ni dans le cours des *Mémoires* eux-mêmes. Comme ces fragments étaient restés à l'état d'ébauche, comme ils n'avaient pas été rédigés dans la forme des trois livres conservés, Martin s'est probablement cru en droit de ne pas les mettre au compte de son frère, et de les utiliser comme il aurait fait d'autres matériaux, sans en indiquer la provenance. Tant qu'il est appuyé sur le canevas et les pièces rassemblées par Langey, le récit de Martin est précis, détaillé ; dès qu'il est privé de ce secours, il se trouble, hésite, et même s'arrête, laissant de côté par exemple les années 1534 et 1535, pour ne reprendre qu'en 1536, lorsque les souvenirs personnels de Martin et aussi les renseignements de Guillaume lui fournissent un nouvel aliment. Tout ce qui dans le livre VIII est relatif au Piémont, sauf les erreurs, peut, avec une quasi-certitude, être rapporté à Langey : l'allure du récit comme l'insertion presque textuelle de certains rapports officiels de M. de

1. Voici quelques exemples caractéristiques : Arch. Aff. étr., *Mémoires et Documents*, vol. 752, f. 286, à propos de la mort de Louise de Savoie : « Des meurs, condition et vertuz de laquelle dame, le grand regret qu'elle a laissé d'elle me semont de parler en cest endroit [un blanc dans la copie, et en marge] : fault descrire particulièrement sa personne, ses liniamans, meurs et vertuz]. » Martin, *Mémoires*, p. 237 : « Les meurs, conditions et vertus de laquelle dame et le grand regret qu'elle a laissé d'elle me semblent estre chose trop prolixe, si je vouloye amuser ma plume à les racompter. » — *Ibid.*, f. 332 v°, à propos du bref adressé par le Pape au Roi : « et le bref envoyé de la teneur qui ensuyt [un blanc pour l'insertion du texte]. Ne tarda guères nostredict Sainct-Père qu'il eut la response du Roy en telle forme [un nouveau blanc pour le texte]. Laquelle response vers la fin de may fut présentée audict Sainct-Père. » Martin, *id.*, p. 256 : « N. S. Père,... en escrivit un brief au Roy : ce qui fut faict, et, le brief envoyé ne tarda guères que nostre Sainct-Père n'eust la response du Roy. Ceste response vers la fin de may fut présentée a nostre Sainct-Père, etc. » — Il convient cependant d'ajouter que sur un point Martin a complété l'esquisse de Guillaume : il a inséré, p. 261-262, les lettres de François Ier au duc de Milan et à l'Empereur a la suite de l'assassinat de Merveille, lettres que Guillaume (f. 344) avait simplement mentionnées comme étant à reproduire. Mais rien ne prouve que ce ne soit pas ce dernier qui les ait recueillies après avoir dressé son ébauche. Martin, dans ce cas, les aurait simplement trouvées parmi les papiers de son frère.

Humières trahissent la méthode de Guillaume plutôt que celle de Martin [1]. Les vingt premières pages du livre IX sont remplies par l'analyse ou la reproduction intégrale de lettres du gouverneur du Piémont : c'est le dossier formé par Guillaume qu'a compulsé Martin.

Nous arrivons ainsi à cette conclusion, croyons-nous légitime. Autant qu'on peut le conjecturer d'après ce que nous venons de dire, Langey n'avait pas rédigé intégralement, sous leur forme définitive, les sept *Ogdoades* que lui attribue Martin. La plus grande partie de son histoire n'existait encore qu'à l'état de canevas, d'ébauches, que, sans nous prévenir, Martin a utilisées et fait passer dans son récit toutes les fois qu'il l'a pu. L'étude détaillée des *Mémoires* peut nous renseigner sur ces emprunts fraternels, que le simple aspect de l'œuvre dénonce. Le pillage de Tarare a plutôt porté sur la correspondance de Guillaume du Bellay, sur ses papiers officiels, que sur son histoire. Nous croyons donc que s'il nous faut nous résigner à ne jamais posséder les *Ogdoades*, c'est moins parce qu'elles auraient été perdues ou détruites après avoir été volées, que parce qu'elles n'ont jamais existé dans l'état d'achèvement que, sur la foi de Martin, l'on avait imaginé.

III

Quel qu'ait été l'état réel des *Ogdoades* à la mort de Langey, il nous en reste assez pour nous permettre de juger quelle idée il se faisait de l'histoire, comment il concevait la méthode historique et quelle valeur il convient d'attribuer à son œuvre. Langey lui-même a pris soin de nous exposer ses conceptions dans le *Prologue des Ogdoades*, qui nous a été conservé. Il définit l'histoire « la vraye et diligente exposition des choses faites ». Par suite, il ne suffit pas de dire : « cecy fut dit, cela fut fait, sans remonstrer comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre, et à quelle fin ». Cela, c'est la vérité ; la diligence consiste dans « l'ordre et narration des choses bien poursuyvie et continuée ». Des événements, il faut indiquer les causes, les progrès, les vicissitudes,

1. Ainsi par exemple le récit de l'entrée en campagne de M. de Humières en juillet 1537 (*Mémoires*, p. 456-457) est la reproduction à peine abrégée d'un rapport adressé par le lieutenant-général du Piémont à François Ier, par l'intermédiaire de Guillaume de Geys, et daté du Camp d'Albe, 14 juillet 1537. B. N., fr. 4050, f. 52-54.

les conséquences, en les spécifiant « par cent telles ou semblables circonstances qui en l'histoire ne sont à mépriser, ains à diligemment observer ». Il insiste sur la nécessité de montrer l'enchaînement des faits, sur ce qu'il appelle « l'histoire proséutive et continente ». Et par les exemples qu'il allègue, il apparaît qu'il a surtout, pour ne pas dire exclusivement, en vue les faits de guerre ou les négociations : il ne s'intéresse qu'à l'histoire militaire ou politique, diplomatique [1].

Aussi bien l'objet de l'histoire est-il déterminé par les services qu'elle est appelée à rendre [2]. Langey lui attribue une efficacité morale et, si l'on peut dire, pédagogique, à l'usage des princes et de leurs serviteurs. Outre qu'elle est propre à détourner du vice et qu'elle fournit un précieux aiguillon vers la vertu, elle peut avoir une portée plus pratique, une utilité pour ainsi parler plus personnelle : inciter un prince à réparer les injustices de ses prédécesseurs en les lui faisant connaître, et, par l'assurance que tout service trouvera tôt ou tard sa récompense, exciter parmi les sujets une noble émulation dont bénéficieront les familles aussi bien que l'Etat. D'autre part, sans elle, nul n'est « recevable à l'administration de la chose publique, mais à déchasser comme inutile ». Hommes d'Etat et capitaines doivent être hommes d'expérience. Or qu'est l'histoire, sinon le répertoire de l'expérience passée ? « A vray dire, je ne voy autre différence entre l'hystoire bien escrite et l'homme ancien qui a moult veu, considéré et retenu, sinon que l'un est hystoire parlante et vive, mais mortelle, l'autre est hystoire morte et mute, mais à perpétuité ressuscitable et apte à recouvrer la parole par le moyen d'un lecteur studieux et diligent [3] ».

Ces idées sur le rôle et l'objet de l'histoire ne sont pas particulières à Langey ; on les trouve chez presque tous les contemporains. Commynes, Jean Bouchet [4], Jean Lemaire de Belges, pour nous borner à ceux-là, n'en avaient pas de sensiblement différentes. Où Langey est plus original, c'est quand il trace les règles du travail historique : il le fait avec une clarté et une force qui semblent presque d'un historien d'aujourd'hui.

La meilleure source de renseignements est celle qui émane de témoins oculaires. « En un tesmoing de veüe a plus de foy qu'en

1. *Mémoires*, p. 103-104.
2. *Ibid.*, p. 104-106.
3. *Ibid.*, p. 106.
4. Cf. O. Hamon, *Jean Bouchet l'Annaliste*, p. 170 sqq.

dix d'ouye[1] » D'où la nécessité de se hâter pour recueillir des témoignages qui sans cela sont menacés de disparaître à jamais. Mais « un homme seul ne peut estre partout où les affaires sont démenées, et, y estant, ne peult ensemble faire son devoir et s'amuser à voir ce qu'autruy fait... » Par suite, il faut faire une place à la tradition orale. Mais que les historiens se gardent d'écrire « pour chose seure ce que leur aura dit le premier venu, sans faire élection ou choix de la personne qui le leur rapporte, ou bien en disant selon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peine peult avoir mot de vérité.... Un hystorien, s'il est possible, doit avoir veu ou cogneu une bonne partie de ce qu'il dit, et au demourant avoir une extresme et merveilleuse discrétion de s'en enquérir à ceux qui mieux au vray le pourront dire, jusques à entendre par le raport des ennemis, non seulement de ceux de son party[2] ». Et pour illustrer son dire, il passe en revue la plupart des historiens antérieurs, en une copieuse énumération d'exemples, dont beaucoup ne sont pas des mieux choisis, et qui fait songer à celles dont est prodigue Rabelais[3].

Les renseignements rassemblés, les faits bien établis et leur enchaînement déterminé, le travail de l'historien n'est pas encore achevé. Il faut revêtir cette matière d'une forme convenable, l' « enrichir de stile et diction élégante[4] ». Ce souci de la forme, sur lequel l'auteur revient avec une insistance caractéristique, est toute naturelle chez un homme de la Renaissance. On sent que Langey attache le plus haut prix à « la perfection de stile », et nous savons ce qu'il faut entendre par là : c'est la rhétorique à la Tite-Live. Lui-même ne se flatte pas d'y avoir atteint : peut-être, « par continuation d'escrire », arrivera-t-il à « amender » et à « murir son stile » de manière à pouvoir lui-même « réformer tout l'œuvre en meilleur et plus suffisant langage[5]. » En attendant, il livre ce qu'il a recueilli comme des matériaux que de plus savants ou de plus habiles pourront utiliser, car il est bon que ceux qui connaissent « la vérité à en parler » l'écrivent « en tel langage qu'ilz sçavent, selon les choses veues par eux, ou entendues par fidelle et bien certain rapport d'autruy[6]. »

1. *Mémoires*, p. 106.
2. *Ibid.*, p. 107.
3. *Ibid.*, p. 107-109.
4. *Ibid.*, p. 106.
5. *Ibid.*, p. 110.
6. *Ibid.*, p. 106.

Si Langey ne revendique pas la gloire de l'écrivain d'histoire, doit-on du moins lui reconnaître le mérite de s'être conformé aux règles de la critique historique qu'il a si bien exposées ?

Il convient de laisser de côté l'*Epitome de l'Antiquité des Gaules et de France*. La seule liste des auteurs, dont en tête Langey invoque l'autorité, suffit à édifier sur la valeur de l'œuvre [1]. Il semble avoir visé plutôt à n'être pas taxé d'ignorance qu'à faire preuve d'esprit critique. Il a été dominé par une préoccupation de pédantisme plutôt que de véracité. Il a repris à son compte les légendes à la mode sur les origines troyennes des Gaulois et des Francs. Déjà, vers la fin du XVIe siècle, Hotman l'a dit : ce n'est pas une histoire, c'est un conte à la manière des Amadis [2]. Le jugement est parfaitement juste. Tout au plus pourrait-on alléguer, à la décharge de Langey et comme circonstance atténuante, que ce n'était pas précisément son sujet et que, sans trop s'arrêter à ce qui en était seulement le préambule, il a réservé la rigueur de son examen pour son histoire proprement dite. Mais assurément c'est déjà trop que cette concession aux préjugés régnants ; et les amis dont les avis le conduisirent à « reséquer » cette partie pour en former une *Ogdoade* à part, auraient été mieux inspirés, — mais pouvaient-ils y songer ? — s'ils lui avaient conseillé de la supprimer tout à fait. L'histoire n'y eût rien perdu et la réputation d'historien de Langey y eût certainement gagné [3].

Nous nous bornerons donc, puisqu'aussi bien c'est la partie essentielle de l'œuvre, à étudier les fragments des *Ogdoades* qui traitent du règne de François Ier. Ici Langey a été parfaitement fidèle à la méthode qu'il préconisait. D'abord il était, dans un grand nombre de cas, témoin oculaire : il commence à l'année 1521 son récit détaillé, parce que, nous dit-il, c'est seulement à partir de cette date qu'il a pu voir par lui-même les faits dont il parle. Grâce aux charges dont le Roi l'avait investi, il a été personnellement acteur en nombre d'occasions : lorsqu'il expose les pourparlers engagés avec les princes allemands en 1532, en 1536, ce

1. Ce qu'il y a peut-être de plus curieux dans cette liste, c'est le nombre d'auteurs de l'époque médiévale. Cf. la liste des ouvrages consultés par Jean Bouchet, pour la composition de ses *Annales d'Aquitaine* dans A. Hamon, *op. cit.*, p. 194, n° 2.

2. « Non Franco-Galliæ historiæ, sed Amadisicarum fabularum instituisse tractationem videtur. » Cf. B. Haureau, *Histoire littéraire du Maine*, IV, p. 92-93.

3. Il convient cependant de mettre à part la description des Alpes qui ouvre le livre III (*Epitome*, f. 33-36) où l'on trouve, avec bien des bizarreries encore, quelques détails qui dénotent une vue directe des choses.

sont ses propres instructions qu'il résume, sa correspondance à lui qu'il analyse, ses négociations même qu'il relate. Son histoire tient donc à la fois de la chronique et des mémoires.

La place qu'il occupait à la Cour, ses relations avec les principaux dignitaires de l'Etat lui ouvraient d'autres sources d'informations précieuses, qu'il n'a eu garde de négliger. Nous avons déjà vu qu'il avait obtenu du Roi communication de pièces officielles : la correspondance des secrétaires royaux avait été mise à sa disposition. Nous avons la preuve qu'il s'était informé auprès des personnages témoins oculaires ou acteurs des événements dont il avait à parler. C'est ainsi qu'il écrit à un correspondant, que nous avons tout lieu de croire M. de Humières : « Monseigneur, J'ay estraict toutes les lectres de mars, apvril, may, juing, juillet, aoust et septembre, concernantes les affaires de Piémont et n'ay voulu vous renvoier plus tost ce porteur à cause qu'il me sembloit que avyez envie de les ravoir bientost. J'envoie ung homme avecques luy, pour rapporter les boystes, lequel de retour, incontinent le vous envoieray avecques les lettres de juing, juillet, aoust et septembre de vostre voiage d'Embrun, que je retiendray jusques alors. J'ay mys à part deux lettres, lesquelles pour ce qu'elles me touchent, je vous supplie faire mettre à part. J'espère la première foiz que je vous verray vous monstrer mon extraict estendu plus amplement, duquel vous contenterez [1] ».

Nous avons retrouvé quelques-uns des rapports qu'il avait demandés à ses amis. Ainsi les *Gestes.... de Montmorency, grand-maistre et connestable de France*, qui s'arrêtent en 1538, et ont été écrites par un serviteur et un compagnon d'armes du grand-maître — nous n'avons pu découvrir son nom, — l'ont certainement été pour Langey : [2] la date de la composition (peu

1. Guillaume du Bellay à [M. de Humières?], Villers-Cotterets, 11 août 1539, B. N., fr. 20456, f. 307. Il s'agit ici très probablement des événements dont le Piémont fut le théâtre en 1537, lorsque M. de Humières y était lieutenant-général. Nous avons vu que Langey y fut envoyé à deux reprises. Peut-être « l'extrait étendu » dont parle notre auteur a-t-il passé dans le livre VIII où, comme nous l'avons déjà dit, on trouve des analyses de documents officiels.

2. *Gestes de très illustre seigneur Anne de Montmorency, grand maistre et connestable de France* [1515-1538]. Ce document, dont M. Decrue a signalé le premier l'importance (*Revue Critique*, 1881 (t. Ier), p. 396-367) et qu'il a utilisé pour sa biographie de Montmorency, est conservé en copie dans un grand nombre de manuscrits. M. Decrue assure que si cette narration « n'est pas de Martin du Bellay lui-même, elle a pu lui servir de source, car elle renferme plus d'un trait commun avec ses *Mémoires*. » Le texte prouve à n'en pas douter que Martin n'est pour rien dans la rédaction. En voici le début : « *Ayant désir de satisfaire à vostre*

après 1538), le début, les développements donnés à certains faits que notre historien ignorait, le silence sur d'autres qu'au contraire il connaissait bien pour y avoir assisté, prouvent, à n'en pas douter, que nous sommes en présence d'une des sources, qui n'a pas été utilisée, des *Ogdoades*. D'autre part, nous avons vu qu'au début de 1542, Langey retirait de son frère Jean « les harangues ou déductions d'affaires par luy proposées ès voyaiges passez, afin de les insérer au vray en l'histoire qu'il tissoyt. » Un fragment du mémoire rédigé à cette occasion par le cardinal a été recueilli par les frères Dupuy qui l'ont conservé dans leur collection [1] : il a trait aux pourparlers qu'entraîna, dans le courant de 1533, l'affaire du divorce entre Henry VIII, François Ier et le Pape, et l'on voit par des notes marginales que Jean conseillait à son frère de s'adresser en outre, pour des informations complémentaires et plus sûres, au cardinal de Tournon, alors ambassadeur à Rome, et à M. de Castillon, qui fut envoyé en Angleterre à peu près vers la même époque.

Il est donc évident que Guillaume du Bellay n'a rien négligé pour être bien informé et qu'il l'a été aussi bien qu'on pouvait l'être de son temps. Il n'est nullement paradoxal de soutenir que sur un grand nombre de points, il l'était même beaucoup mieux que nous. Et du reste, c'est le travail de recolement que Langey avait fait qu'il nous faut refaire aujourd'hui, pour reconstituer l'histoire du règne de François Ier.

Les documents qu'il a recueillis, comment Langey les a-t-il utilisés ? Nous possédons les originaux de quelques-uns d'entre

demande, il m'a semblé que je devois reprendre du commencement les choses faictes de ce règne, pour vous donner à congnoistre par quel moien Anne, seigneur de Montmorency... est parvenu à la gloire et haulteur qu'il a de présent, *vous informant briefvement des choses que j'ay veu à l œil*, rapportant spéciallement ce qui en sert pour entendre les faicts d'un homme. » Plus loin, à propos de l'expédition de 1515 : « Je ne vous feray aucun plus long discours de ce voiage, car vous m'avez par plusieurs fois dit que l'entendiez. » L'auteur s'étend par contre assez complaisamment sur les opérations des premières années de la guerre (1521-1524). A partir de cette date, il passe succinctement sur la plupart des événements, même sur le récit de la campagne de Provence en 1536 et de l'invasion du Piémont en 1537, qui sont pourtant les principaux titres de gloire militaire de Montmorency. Mais sur ces faits Guillaume du Bellay était particulièrement bien informé, et le rédacteur inconnu des *Gestes* ne pouvait pas lui apprendre grand chose.

1. B. N., Dupuy 33, f. 52-59, imprimé par le P. Hamy, *op. cit.*, n° 114, qui n'en indique pas le véritable caractère, malgré la juste remarque faite par Friedmann, *Anna Boleyn*, I, introduction, p. XVIII.

eux ; cela nous permet d'apprécier l'usage qu'il en a fait. Il est rare qu'il les ait reproduits *in extenso*, sauf lorsqu'il s'agit de discours ou de lettres ayant un caractère d'apparat bien marqué. Le plus souvent il analyse, il résume : et l'analyse, parfois coupée de réflexions personnelles et de développements adventices, est généralement exacte et fidèle. Pour s'en convaincre, que l'on compare par exemple aux instructions qu'emportaient, en novembre 1532, les cardinaux de Gramont et de Tournon envoyés auprès du Pape, ce qu'en dit notre historien [1]. Que l'on examine en détail le récit qu'il fait de la fameuse séance du 17 avril 1536, entre Charles Quint et Paul III, et ce qu'écrivent à François Ier, le 19 avril, Dodieu de Vély et l'évêque de Mâcon, nos ambassadeurs, l'un auprès de l'Empereur et l'autre auprès du Pape [2]. Langey reproduit à peu près sans changement ce que lui fournit la correspondance officielle. S'il y ajoute, ce sont quelques réflexions que l'événement lui suggère ou des renseignements qui lui venaient d'ailleurs. Cela lui permet d'incorporer plus intimement le document à son récit, de rendre plus homogène et plus solide la trame de son histoire. La rigueur de la méthode n'a pas à souffrir de ce sacrifice à l'art, ou, si l'on préfère, de cet artifice littéraire.

On ne saurait en dire autant des discours ou des exposés d'allure oratoire qu'en bon imitateur de Tite-Live et de Paul-Emile, Langey affectionne particulièrement. Nous les supportons difficilement aujourd'hui : ils étaient alors très goûtés, on les considérait même comme essentiels au genre historique. Dans les fragments latins de la première *Ogdoade*, ils sont multipliés : on dirait presque d'un véritable *Conciones*. On en trouve un peu moins dans les fragments rédigés en français, peut-être simplement parce que la matière s'y prêtait moins bien [3]. Ne nous hâtons pas trop d'ailleurs de condamner cette rhétorique historique, car elle a conservé des adeptes parmi les historiens jusqu'au milieu du XIXe siècle.

Il nous reste à examiner une dernière question. Langey possède-t-il la qualité qui, avec l'étendue de l'information et la véracité, est

1. *Mémoires*, p. 242-243 ; copies manuscrites des instructions, B. N., Dupuy 547, f. 150 sqq ; 640, f. 189 sqq.

2. *Mémoires*, p. 307-314 ; B. N., Dupuy 265, f. 55 61. Cette lettre est reproduite dans Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, I, p. 295-309.

3. Pour les exembles tirés de l'*Ogdoade latine*, voir notre édition. Pour l'*Ogdoade* française, voir, par exemple, les discours de François Ier au début du livre VI, p. 329-331, 337-338, 329 341 ; celui de Charles-Quint, livre VII, p. 373. Voir encore p. 378-379, et un autre discours de François Ier, au livre IX, p. 486-487

la plus prisée chez un historien, l'impartialité ? Certes il affirme, dans son *Prologue*, que dans son histoire tout « sera fidèlement escrit et sans altérer la vérité, pour grâce, ambition, hayne ou faveur d'aucun... [1] ». Mais l'effet ne répond pas toujours à l'intention. Le récit de Guillaume du Bellay, comme celui de Martin, est partial pour le roi de France. On connaît le jugement de Montaigne [2]. Sans doute, il reconnaît que dans « les pratiques et négociations conduites par le seigneur de Langey... il y a tout plein de choses dignes d'estre sues et des discours non vulgaires » ; sans doute encore, les lacunes qu'il relève sont imputables plutôt à Martin qu'à Guillaume. Mais néanmoins il est tout à fait dans la vérité lorsqu'il ajoute : « C'est icy plustost un plaidoyer pour le roy François contre l'empereur Charles cinquiesme qu'une histoire ». Oui, Langey s'est trop souvenu dans ses *Ogdoades* de son rôle de polémiste officiel : il n'a pas cessé d'être l'avocat du Roi. Mais il faut ajouter aussitôt qu'il lui était bien difficile de s'abstraire complètement de ses impressions antérieures, de son milieu, de s'élever au-dessus de sa condition de sujet et serviteur du roi de France, pour tenir la balance égale entre ce dernier et Charles-Quint. S'il est malaisé d'être impartial lorsqu'on écrit l'histoire d'un passé mort et aboli, combien l'est-il plus encore de relater l'histoire du temps où l'on vit, des hommes que l'on hante, des événements auxquels on a soi-même pris part. L'important, semble-t-il, est qu'on fasse effort pour découvrir l'enchaînement des faits, qu'on ne dénature pas de propos délibéré le caractère des événements, et si on n'arrive pas à la vérité, qu'on tâche au moins de la découvrir. Or nous avons vu que Langey l'avait fait, et si l'on ne peut le louer d'un résultat qu'il n'a pas atteint, tenons lui compte au moins de la sincérité et de l'ardeur avec lesquelles il l'a poursuivi.

Telles quelles, avec leurs incontestables défauts et leurs lacunes inévitables, les *Ogdoades* de Guillaume du Bellay auraient constitué une œuvre de grande valeur historique, et l'histoire diplomatique et militaire du règne de François Ier aurait été tracée dans ses grandes lignes dès le milieu du XVIe siècle si elles nous avaient été conservées, ou pour mieux dire, si elles avaient été portées au point d'achèvement et de perfection que leur auteur avait rêvé.

1. *Mémoires*, p. 110.
2. *Essais*, II, chap. x, *in fine*.

IV

En terminant, il nous faut dire un mot de l'influence exercée par Guillaume du Bellay historien et du succès qui accueillit les fragments des *Ogdoades* lorsqu'ils parurent encadrés dans les *Mémoires* de Martin en 1569.

A première vue, il peut paraître étrange de rechercher l'influence d'un auteur dont l'œuvre n'a subsisté qu'à l'état de fragments très minimes et a été publiée plus d'un quart de siècle après sa mort, alors que d'autres ouvrages d'histoire, traitant du même règne de François Ier, avaient déjà paru et jouissaient d'une grande réputation. Il est cependant un historien qui doit à Guillaume du Bellay peut-être sa vocation, assurément sa méthode : nous voulons parler de Sleidan.

On sait comment Sleidan fut introduit dans le cercle des du Bellay par Jean Sturm et comment, au départ de ce dernier pour Strasbourg, il devint comme leur secrétaire pour les affaires allemandes [1]. En 1537, Sleidan publia un *Abrégé* de Froissart [2] et l'on rencontre, dans la préface, sur l'objet et le but de l'histoire, des idées qui, on l'a déjà remarqué [3], font songer à celles du *Prologue* laissé par Langey. Ces ressemblances s'expliquent naturellement si l'on songe qu'à ce moment le *Prologue* était probablement déjà composé et que, par ses relations avec l'auteur (Langey était alors à la Cour et s'occupait, peut-être avec le concours de notre Allemand, de rassembler ses écrits polémiques), Sleidan pouvait en avoir connaissance. Ses conversations avec le futur gouverneur du Piémont lui avaient rendu ces idées familières. Les extraits de Froissart montrent qu'il ne se les était pas encore parfaitement assimilées, preuve qu'elles ne lui étaient pas personnelles et qu'elles lui venaient de dehors : nous en connaissons maintenant la source.

Langey donna à Sleidan ses idées sur l'histoire. Est-ce lui

1. Voir à ce sujet H. Baumgarten, *Ueber Sleidans Leben und Briefwechsel*, Strasbourg, 1878 ; *Sleidans Briefwechsel*, Strasbourg, 1881 ; et notre article sur *Jean Sleidan et le cardinal du Bellay, premier séjour de Jean Sleidan en France (1535-1540)*, dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot. fr.*, mai 1901.

2. *Frossardi, nobilissimi scriptoris gallici, Historiarum opus omne, jamprimum et breviter collectum et latino sermone redditum.* Parisiis, ex officina Simonis Colinæi, 1537. Avec une préface dédiée à Jean du Bellay et datée du 12 juillet 1537.

3. H. Baumgarten, *Ueber Sleidans Leben*, p. 55-56.

encore qui lui suggéra celle d'écrire ses *Commentaires*. De l'aveu de Sleidan, c'est en 1539 qu'il y songea et il trouva aussitôt, dit-il, l'encouragement de puissants personnages [1]. Que Guillaume du Bellay fût du nombre, cela ne peut guère faire de doute. Rappelons-nous en effet qu'à cette date, il était à Paris en congé, qu'il dépouillait fiévreusement les documents mis à sa disposition par ses amis et peut-être rédigeait certaines parties des *Ogdoades*. Sleidan fréquentait chez Langey, quand ce n'aurait été que pour renseigner ses coreligionnaires allemands sur ce qui se passait à la Cour. Peut-être travaillait-il avec lui comme avec Jean. Nous voyons, en 1542, Guillaume du Bellay lui faire transcrire sa correspondance avec le marquis del Vasto au sujet du meurtre de Frégose et Rincon, et les discours qu'à la suite de cette affaire il voulait répandre en Allemagne [2]. L'exemple de Langey, à défaut de ses conseils, dut être contagieux, et s'il n'éveilla pas chez Sleidan la vocation historique, il lui fournit du moins sa méthode. La manière dont Sleidan procéda pour recueillir ses documents et dont il les utilisa, cette façon de résumer les textes, de paraître s'effacer derrière une analyse fidèle, tout en donnant au récit, malgré tout et involontairement sans doute, une allure partiale, tout cela crée plus que des analogies entre les *Ogdoades* et les *Commentaires*. On peut donc, ce nous semble, revendiquer pour Langey l'honneur d'avoir contribué, dans une large mesure, à la formation du plus célèbre historien protestant du XVIe siècle.

Les *Commentaires* de Sleidan avaient eu déjà une glorieuse fortune lorsque les fragments des *Ogdoades* parurent. Martin du Bellay s'était mis à confectionner ses *Mémoires* vers 1555-1556 : mais c'est seulement son gendre et son héritier, le baron de la Lande, qui les publia en 1569, en les dédiant à Charles IX [3].

1. *Sleidani Commentarii*, I, p. 6-11 ; H. Baumgarten, *Ueber Sleidans Leben*, p. 59 ; *Sleidans Briefwechsel*, p. 276.

2. En avril 1545, Sleidan écrit en effet à Jacob Sturm : « Mitto tibi... quasdam epistolas quas ante triennium descripsi ex Gallico domini Langaei autographo, ipsius mandato. Videbis in iis totum negotium de Rincone et Caesare Fregoso... » H. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel*, p. 41.

3. *Les Mémoires de Messire Martin du Bellay, seigneur de Langey, contenans le discours de plusieurs choses advenues au royaume de France, depuis l'an MDXIII jusques au trespas du Roy François premier, ausquels l'autheur a inséré trois livres et quelques fragments des Ogdoades de Messire Guillaume du Bellay, seigneur de Langey son frère. — Œuvre nouvellement mis en lumière et présenté au Roy par messire René du Bellay, chevalier de l'ordre de sa majesté, baron de la Lande, héritier d'iceluy Messire Martin du Bellay.* A

Plusieurs ouvrages avaient déjà paru sur la même période, qui enlevaient au récit une part de son attrait de nouveauté. Cependant les *Mémoires* des frères du Bellay furent bien accueillis. Plusieurs éditions en furent données avant la fin du XVI[e] siècle : on les traduisit même en latin [1]. Si Montaigne, tout en en faisant grand cas, les jugeait avec la sévérité que nous avons vue, Monluc les appréciait fort et l'a prouvé par les emprunts qu'il leur a faits pour ses propres *Commentaires*. On s'accorda généralement pour y voir la principale source narrative du règne de François I[er], et c'est à travers les *Mémoires* des deux frères qu'on s'accoutuma de regarder la Cour du Roi-Chevalier.

A ce titre, l'abbé Lambert en publia une nouvelle édition dans le courant du XVIII[e] siècle [2]. Malheureusement, il ne se contenta pas de réimprimer, à la suite, des pièces justificatives tirées des manuscrits et de les accompagner des *Mémoires de Fleuranges* et du *Journal de Louise de Savoie* ; il crut bon de les mettre « en nouveau style ». Sous prétexte de l'embellir, il défigura un texte qui n'était déjà que trop défectueux dans l'édition *princeps*. Depuis la tentative déplorable de l'abbé Lambert, on s'est borné à reproduire, tant bien que mal, dans des collections générales, le texte primitif des *Mémoires*.

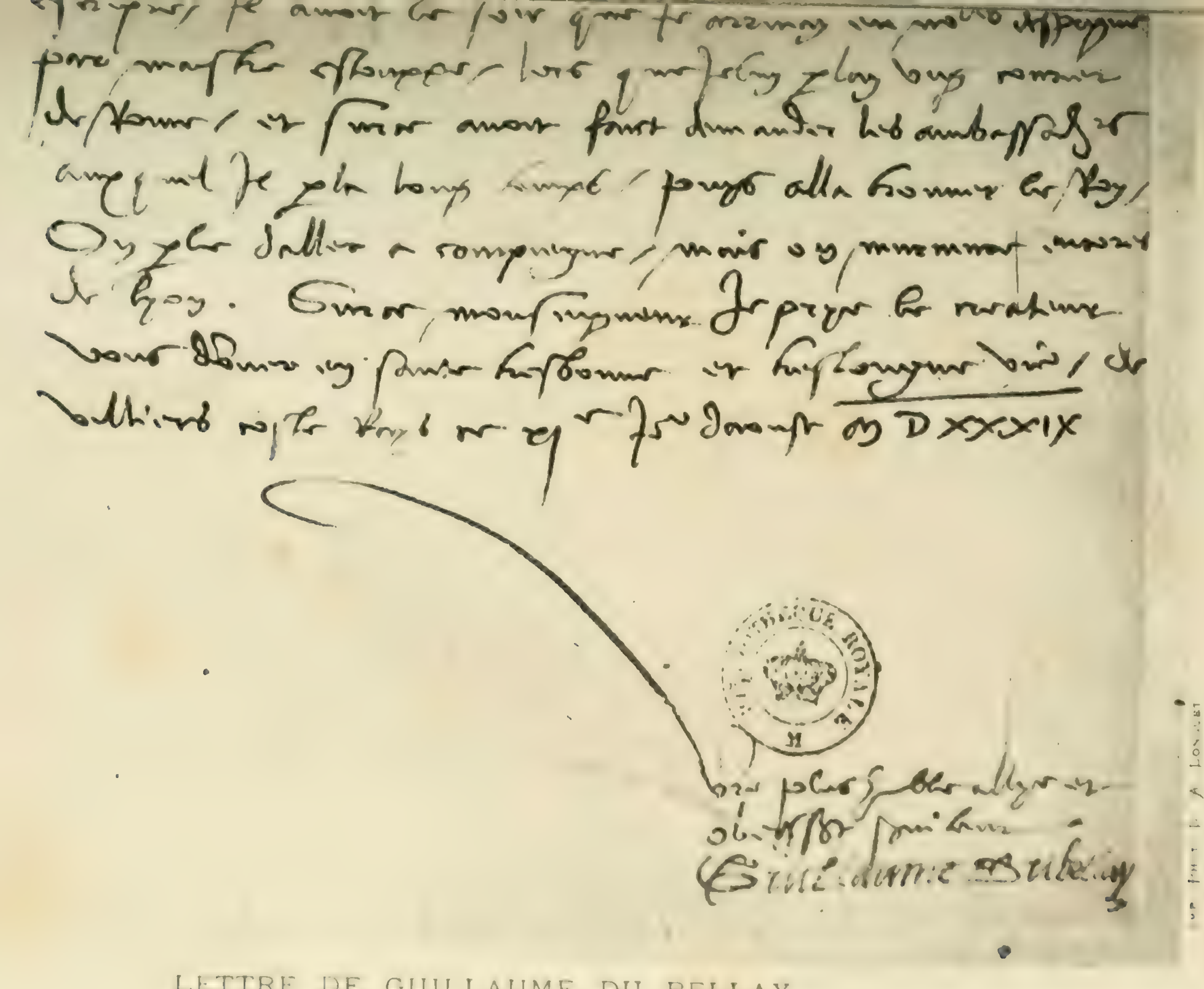
Ils n'ont cependant pas beaucoup perdu de leur importance : ils constituent toujours la seule source narrative où l'on puisse puiser pour la totalité du règne de François I[er]. Sans doute pour la connaissance de cette époque, on doit s'adresser de préférence aux sources manuscrites (correspondances, papiers d'État, etc.),

Paris, à l'olivier de P. l'Huilier, rue Saint-Jacques, 1569, in-f°. Le privilège est du 16 juillet 1568. — A propos de cette édition, Bayle observe que, « en consultant le haut des pages et le titre particulier qui est à la tête de chaque livre, on trouve que le V[me], le VI[me], le VII[me] et le VIII[me] livres appartiennent à Guillaume du Bellay. » D'après l'avis au lecteur inséré par l'imprimeur en tête de l'édition, l'attribution du VIII[me] livre à Guillaume du Bellay est due simplement à une erreur d'impression.

1. On peut citer les éditions données par l'Huilier en 1571 et 1573 (in-8°); par J. Mareschal en 1571 (in-8°); par Langelier en 1582 (in-8°), 1586 (in-f°), 1588 (in-8°), par Jean Chouet (in-8°). — Une traduction latine due à Hugo Suræus parut en 1574, chez A. Wechel (in-f°).

2. *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay-Langey, mis en nouveau style auxquels on a joint les Mémoires du maréchal de Fleuranges qui n'avoient point encore été publiés et le journal de Louise de Savoie : le tout accompagné de notes critiques et historiques et de pièces justificatives pour servir à l'histoire du règne de François I[er]*, par M. l'abbé Lambert, Paris, 1753, 7 vol. in-12.

encore inédites ou depuis trois siècles généralement négligées : on arrivera ainsi à refaire sur d'autres bases, plus solides, l'histoire de ce temps. Mais ce faisant, n'est-ce pas encore une sorte d'hommage que l'on rend indirectement à Guillaume du Bellay ? Car que fait-on autre chose, sinon reprendre avec un esprit critique plus aiguisé, avec des moyens d'investigation plus variés et plus vastes, mais non avec une diligence plus curieuse et un soin mieux soutenu, la méthode qu'il avait tâché d'appliquer pour son propre compte et dont il avait fortement exposé les principes au début de son travail ?



LETTRE DE GUILLAUME DU BELLAY

à M. de Humières (?)

VILLERS-COTTERETS — 11 Août 1539

1539 Monseigneur, j'ay receu toutes les lettres de mars avril
11. 20. may juing juillet aoust et septembre touchant les affaires
de piemont, et n'ay voulu vous envoier plustost ce que suis,
a cause qu'il me sembloit que aviez ennuie de les avoir ung
foys, jusques a ce que [illegible] pour [illegible] le roy,
lequel je [illegible] les vous envoieray [illegible] les
tres de juing juillet aoust et septembre de [illegible]
que je retiendray jusques alors. J'ay mys a part deux tres
lesquelles [illegible] ne touchent que vous [illegible] faire
mettre a part, esperant la premiere foys que je vous verray
vous monstrer mes [illegible] plus amplement [illegible]
vous [illegible].

Monseigneur j'ay escript a monseigneur le connestable mes [illegible]
mais [illegible] (car tout [illegible] j'ay [illegible]) [illegible]

CONCLUSION

La mort de Guillaume du Bellay fut saluée par un concert unanime d'éloges. On se plut à célébrer, dans le monde des humanistes, ses hautes qualités, dont l'énumération avivait encore les regrets excités par sa disparition. En vers et en prose, en français et en latin, on exalta ses mérites. Macrin ne fut pas ingrat : jusqu'en ses derniers poèmes, on trouve des pages entières en l'honneur de son ancien « patron [1]. » Avec un enthousiasme sincère et une admiration vraiment lyrique, il chante le héros, qu'il voit tel qu'il apparut à ses familiers à la veille de les quitter, dans la gloire de son gouvernement du Piémont et de son œuvre historique, avec le relief que la perspective de la mort et le vide de la séparation donnent aux traits des visages amis. Tous ceux qui, de près ou de loin, avaient connu le gouverneur du Piémont lui composèrent des épitaphes ou lui consacrèrent des jugements aussi élogieux que ceux de Salmon Macrin [2]. Plus impartiaux, d'autres

1. *Macrini... Epitome Vitæ Domini nostri Jesu-Christi*, p. 31-36. — Il a traduit en latin l'épitaphe de Marot qui se lisait sur le tombeau :

Epitaphe de Marot	*Ex Clemente Maroto epitaphium Gul. Bellaii Langaei praefecti regii.*
Arreste-toi lisant,	Lector siste gradum, obsecro
Cy dessous est gisant,	Hoc sub marmore conditur
Dont le cœur dolent j'ay,	(Lamentabile quod bonis)
Ce renommé Langey	Langaeus ille ter inclytus,
Qui son pareil n'eut pas	Qui non ullum habuit parem ;
Et duquel au trépas	Cujus funere lachrymas
Jettèrent pleurs et larmes	Fudere et querulos modos
Les lettres et les armes.	Mars et Pierides deae.

B. N., Dupuy 915, f. 315 v° (autographe)

2. Haureau, *op. cit.*, IV, p. 84-87, cite les éloges de Robert le Breton, de Jean Gelée, de Pierre Galland, de Charles Fontaine. — Jacques Peletier du Mans, dans ses *Œuvres poëtiques*, 1547, f. 90 v° -91. — Chappuis, *Discours de la Court...*, 1543. — Sleidan, *op. cit.*, II, p. 306.

qui ne l'avaient point approché et ne le connaissaient que par ses actes ou par ses œuvres, ne l'apprécièrent pas avec moins de faveur, et les éloges de Paul Jove [1], de Paradin [2], de Brantôme [3], de l'historien de Thou [4], témoignent d'une admiration aussi sincère, aussi vive et peut-être mieux fondée encore que celle de Macrin et de ses amis.

Sous une forme plus ou moins copieuse, avec plus ou moins d'éclat, tous répètent un thème identique. Ce qu'ils louent spécialement en Langey, c'est d'avoir uni la gloire des lettres à celle des armes, d'avoir, suivant l'expression d'une épitaphe dont la concision ne saurait excuser la platitude,

Et de plume et d'épée,
Surmonté Cicéron et Pompée.

Aussi bien est-ce là le trait essentiel de la physionomie de Guillaume du Bellay : il a été à la fois un humaniste et un homme d'action [5].

Sans doute dans la première moitié du XVIe siècle et à la Cour de François Ier, on trouverait maint exemple d'une semblable alliance de qualités opposées. Sans parler des frères mêmes de Guillaume du Bellay, de Martin et surtout de Jean, on pourrait citer Jacques Colin, Georges de Selve, Guillaume Pellicier, d'autres encore. Mais chez ceux-ci, l'humanisme ne s'est guère traduit que par des œuvres d'ordre secondaire et une protection éclairée accordée aux écrivains. Leur action ne s'est exercée que dans le domaine de la diplomatie, et encore par intermittence. Martin du Bellay avait une culture intellectuelle assez forte, et son gendre nous assure [6] qu'il avait une « librairie » fort bien garnie, qui lui venait probablement en grande partie de son frère aîné : il a écrit des *Mémoires*, à la composition desquels nous avons d'ailleurs montré que Guillaume eut au moins autant de part que lui. Mais il avait, somme toute, un esprit médiocre, fort au-dessous de celui de ses frères : il a été avant tout un soldat ; encore

1. *Pauli Jovii... historiarum sui temporis*, Florence, 1550, p. 416.

2. Cité par Trincant, *op. cit.*, f. 162 v°.

3. Brantôme, *Œuvres* (éd. Lalanne), III, p. 212-215.

4. Trincant, *loc. cit.*

5. De la personne physique de Guillaume du Bellay, les contemporains ne nous ont pas dit grand'chose. D'un vers de Salmon Macrin, on peut seulement conjecturer qu'il était de forte stature. Quant à ses portraits, voir A. Mautouchet, *Essai d'iconographie mancelle* dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, 1894 (XXXVI), p. 254-257, et la *note iconographique* à l'appendice.

6. *Mémoires de Martin du Bellay*, p. 99.

avait-il plutôt les qualités d'un excellent subordonné que celles d'un véritable chef.

Jean du Bellay seul doit être mis en parallèle avec Guillaume. Tous deux avaient des connaissances également vastes et variées, une semblable largeur d'idées, la même générosité de caractère. Tous deux ont cultivé les lettres avec une même ardeur et un succès analogue, mais Jean avec moins d'application, semble-t-il, que Guillaume, et plutôt par passe-temps, sans avoir le dessein de laisser une œuvre durable. Tous deux enfin ont fourni une glorieuse carrière dans la diplomatie, rivalisant de zèle dans la collaboration à une œuvre commune. Jean avait peut-être l'esprit plus délié, plus souple, mais d'une souplesse qui ne laissait pas d'être inquiétante, d'une subtilité qui confinait à la virtuosité et parfois se prenait à son propre jeu. Il était doué certainement d'un naturel plus ardent : bien qu'il affirmât n'être point emporté de sa nature, il ne savait pas assez réprimer son premier mouvement, surtout lorsque c'était un trait, — ce qui nuisait parfois au diplomate et le forçait à dépenser en pure perte toutes les ressources de son esprit. Son tempérament fougueux, son impétuosité de caractère le rendaient plutôt propre aux fonctions qui exigent de la décision et de l'énergie : c'est ainsi qu'en 1536, il réussit parfaitement dans la mise en état de défense de Paris et de l'Ile de France. Il n'eut pas toujours le même succès dans la diplomatie, surtout en Cour de Rome : sa subtilité y fut prise en défaut et sa finesse parut presque grossière aux astucieux diplomates romains [1].

Moins brillant que son frère cadet, Guillaume avait plus de sereine gravité et de profondeur. Il séduisait moins vite, mais retenait plus sûrement ceux qui l'approchaient. Jean avait des habiletés déconcertantes : avec non moins de finesse, Guillaume inspirait plus de sécurité. Frère dévoué, ami sûr, protecteur généreux, il savait se faire aimer, mais d'un amour surtout fait de respect et que sublimait, si je puis dire, l'admiration. Les dons les plus divers dont la nature l'avait pourvu, une puissance prodigieuse de travail doublée d'une remarquable facilité d'assimilation, une clarté et une vigueur d'esprit peu communes jointes à une variété de connaissances extraordinaire, — même pour cette époque où les cerveaux encyclopédiques n'étaient pas rares, mais étaient géné-

1. Voir les lettres d'Annibal Caro au cardinal Farnèse en 1553, dans le recueil intitulé : *Lettere d'uomini illustri conservate in Parma nel R. Archivio dello Stato*, Parma, 1853, in-8, t. Ier, p. 377, 379-380, 386, 398, 400, 402-403.

ralement confus et comme accablés sous le poids des notions apprises. — l'amour et la culture des belles-lettres en même temps que le goût et l'exercice de l'action sous ses formes les plus différentes et pour ainsi parler les plus actives; toutes ces qualités, loin de s'exclure ou de se contrarier, se conciliaient en lui, se nourrissaient en quelque sorte les unes les autres, pour atteindre un point d'équilibre, un degré de perfection que, si l'on regarde bien, l'on ne rencontre chez aucun de ses contemporains. Et c'est en cela précisément que réside l'originalité supérieure de Guillaume du Bellay.

Humaniste, il l'a été au point qu'on a pu quelquefois mettre son nom à côté de ceux de Lazare de Bayf, de Simon de Villeneuve, de Guillaume Budé lui-même. Qu'il y ait dans ce rapprochement, surtout avec ce dernier, une exagération de panégyriste, nous n'en disconviendrons pas: mais il n'en est pas moins vrai que Guillaume du Bellay doit occuper une place honorable dans l'histoire de l'humanisme français. D'abord il eut toujours autour de lui un cercle d'écrivains et d'hommes d'études qui étaient ses amis autant que ses clients. Il fut le Mécène de Salmon Macrin, cet autre Horace, et de Guillaume Bigot, cet autre Duchâtel, au jugement des auteurs de leur temps. Jean de Boyssonné, Etienne Dolet, Barthélémy Aneau tinrent à honneur de lui dédier leurs ouvrages ou de correspondre avec lui. Rabelais, après lui avoir servi durant trois ans de médecin et de secrétaire, lui ferma les yeux. S'ils entouraient Langey d'un respect qui allait presque jusqu'à la vénération, c'est qu'ils reconnaissaient en lui l'un des leurs, et non des moindres. Comme eux, Guillaume du Bellay avait reçu de ses maîtres le goût plutôt que la notion de l'antiquité et, par un travail personnel qui ne cessa qu'à la mort, il dut refaire et compléter son éducation. A défaut des fragments de la première *Ogdoade*, ses discours d'apparat nous prouvent avec quelle élégante facilité il maniait la période latine; il avait appris le grec et, si, de son propre aveu, il ignorait l'allemand, il parlait et écrivait l'italien. Sans nous arrêter à l'affirmation de l'espagnol Garay qu'il était docteur en l'un et l'autre droit, il est certain cependant qu'il avait des connaissances juridiques assez vastes, et, à l'occasion, il savait discuter le pétitoire et le possessoire avec l'argutie d'un avocat et l'assurance d'un juriste. Enfin il ne dédaigna pas de s'exercer dans les travaux où les humanistes cherchaient la gloire. Nous n'insisterons pas sur son œuvre poétique: outre la *Peregrinatio humana* il avait composé d'autres

poésies latines [1] et des poésies françaises dont il ne nous reste rien, — que les appréciations flatteuses, mais insuffisantes, des contemporains [2]. Son œuvre historique vaut mieux, bien qu'elle soit restée inachevée. Les fragments conservés des *Ogdoades* nous prouvent qu'il s'était suffisamment assimilé la rhétorique latine pour rivaliser heureusement avec les historiens latins, mais que de cette forme d'emprunt il avait revêtu des pensées neuves et une matière qu'il avait lui-même élaborée. Il s'était approprié les dépouilles de l'antiquité non pas pour déguiser, comme tant d'autres, l'indigence de son esprit, mais pour enrichir son génie personnel et fortifier son originalité.

Quelque importance, en effet, qu'il accorde à la forme, Guillaume du Bellay se garde de lui sacrifier le fond : dans son idéal de rhétorique subsiste le sentiment de la réalité. Car s'il trouva, dans ses études et ses exercices de lettré, un aliment pour ses qualités actives, celles-ci à leur tour et le contact permanent des faits le préservèrent des excès où versèrent les purs humanistes. Il se distingua d'abord dans des missions secrètes où il fallait faire preuve d'intelligence, de décision et de froide énergie : sans examiner les obstacles ni calculer les dangers, au péril de sa vie, il franchit les Alpes et les Pyrénées pour servir la Reine-mère ou pour sauver le Roi. Chargé ensuite de missions extraordinaires, diplomate officiel, il n'oublie pas les petits moyens de l'agent occulte. Non seulement il entretient des espions sans nombre, qui savent écouter aux portes comme le sieur de la Fosse, ou servent sous les ordres de l'ennemi pour mieux l'observer, comme Villegagnon, mais lui-même il joue des personnages divers : il discute théologie pour arracher à Henry VIII quelques concessions financières ou pour amener les protestants allemands à se rapprocher de l'Eglise catholique et de la France ; il se fait courtier en bijoux pour capter la confiance d'Anne Boleyn, ou s'affuble de la robe verte du brocanteur pour circuler librement en Allemagne et mener à bien les affaires du Roi. Qu'il négocie avec Henry VIII, sensuel et cupide, avec Clément VII, vacillant et fourbe, avec les Allemands, un landgrave de Hesse plus riche d'audace que d'argent, des ducs de Bavière égoïstes et jaloux de l'Autriche : son esprit clair, son sens aigu de la réalité saisit le ressort principal

1. Voir cependant deux distiques latins, composés par notre auteur, B. N., lat. 8143.

2. Voir dans la *Poésie française de Charles de Sainte-Marthe* (Lyon, 1540), p. 229, l'épître de Bigotius (Guillaume Bigot) à Sainte-Marthe.

qui meut le personnage : dans l'un, le désir d'Anne Boleyn ; la peur de perdre Florence, chez l'autre : la question du Wurtemberg, pour celui-ci : chez ceux-là, l'ambition de supplanter les Habsbourg. Connaissant le mobile essentiel qu'il faut flatter ou réduire, il agit délibérément, sans se laisser arrêter par l'insuffisance de ses moyens, la lenteur des correspondances, l'ambiguïté ou parfois même l'absence d'instructions ; il multiplie les efforts, fait appel à toutes les ressources de son esprit et de sa bourse, quitte à se voir désavoué ensuite et ruiné par ce que ses détracteurs appelleront ses « folies ».

Il dirige une expédition militaire avec autant d'ingéniosité et la même énergie qu'une campagne diplomatique : qu'on se rappelle son entrée à Turin à travers l'armée ennemie, l'occupation de Moncalieri en 1537 et, en 1542, les débuts de la lutte contre le marquis del Vasto. Il opère sur le terrain aussi bien que dans une assemblée. Il connaît la tactique capable d'amener à son dessein les esprits les plus prévenus, comme la manœuvre qui décidera la défaite de l'ennemi. Mais dans l'un et l'autre cas, il sait qu'il faut s'y prendre de loin et ne rien laisser au hasard. Aussi est-il passé maître en l'art de dresser les « pratiques » préparatoires : il prévoit à longue échéance, et l'événement, en général, lui donne raison. Le malheur est qu'on ne l'écoute pas toujours, et il est rare qu'on ait à s'en féliciter.

Compter avec le temps, « ce galant homme », comme dira plus tard un autre maître politique, n'est pas seulement un des meilleurs moyens de réussir en diplomatie comme en stratégie : c'est aussi le seul de réaliser une œuvre solide et durable. Langey put en faire l'épreuve lorsqu'il fut gouverneur de Turin d'abord, puis du Piémont. Il trouva là un théâtre à sa taille, et son activité put se déployer en tous sens : sa riche nature s'épanouit, pour ainsi parler, en une magnifique floraison d'intelligence, d'énergie et de bonté.

Il s'agissait de rattacher solidement au royaume une province à peine conquise, ruinée par la guerre, encore foulée par les soldats. Comment ? par la force ? en faisant peser sur toute la population la terreur des bandes qu'on menace de lâcher pour ne pas avouer qu'on est incapable de les tenir ? C'est le système du sieur de Montjehan : c'est celui que les Français avaient appliqué jusque-là dans les parties de l'Italie qu'ils avaient conquises : on en avait vu les funestes conséquences à Naples et à Milan ; elles faillirent se reproduire au Piémont. Langey en use d'autre sorte : il a recours

à la douceur et à la justice, qui passent pour de la générosité. Il contient les soldats et, autant qu'il le peut, les astreint à une stricte discipline, que l'on admirera fort dans la suite, sans pouvoir malheureusement la faire revivre [1]. Loin d'accabler les habitants, il leur vient en aide, leur fournit à meilleur compte de quoi se nourrir et reconstituer leurs forces. Il les protège à la fois contre la rapacité des troupes et contre les exactions des gens de finances en quête de rapine. Certes il surveille avec attention les intrigues du duc de Savoie et les agissements des Impériaux, il fortifie les places et accumule les moyens de défense. Mais s'il compte là-dessus pour intimider l'ennemi et briser son élan, il est convaincu qu'il est une autre force qui le mettra mieux à l'abri de leurs coups, et rendra leurs efforts inutiles ; c'est l'attachement des populations, leur sympathie pour une domination qui n'a pas cru s'affaiblir en consentant à se manifester généreuse et aimable.

Guillaume du Bellay ne croyait pas à l'efficacité de la violence : il préférait partout les voies de douceur. Son intelligence avait autant de part que le naturel dans son parti-pris de tolérance. Son éducation, ses goûts d'humaniste et ses relations le rangeaient plutôt du côté des novateurs en religion et des futurs adeptes de la Réforme. Pour toutes sortes de raisons, il devait préférer un Gérard Roussel par exemple à Noël Béda. Comme une foule de bons esprits, il croyait possible une Réforme de l'Eglise sans rupture avec Rome. Il s'y employa avec zèle et même après l'affaire des Placards, jusqu'à sa mort, on peut le dire, malgré la mauvaise volonté des partis et les démentis des faits. Sans doute, et en dépit des articles de 1535, il voyait les choses en diplomate plutôt qu'en théologien et quelque sympathie qu'il eût pour les luthériens et les religionnaires français, il était loin de partager toutes leurs idées. Il condamnait les mesures de persécution parce qu'elles étaient vaines et surtout parce qu'elles étaient contraires aux intérêts véritables du royaume. Ces mesures nous aliénaient les Allemands dont le concours nous était indispensable pour lutter contre Charles-Quint ; elles privaient la France de populations laborieuses et tranquilles, comme les Vaudois. Il faut donc voir dans cette tolérance, surtout l'attitude d'un esprit équitable, pratique, et, comme nous dirions aujourd'hui, réaliste.

Un dernier trait est à relever pour achever la physionomie de

1. B. N., fr. 20446, f. 31-41. Rapport détaillé sur la situation du Piémont vers 1548 (avec corrections marginales de la main de Jean du Bellay).

Guillaume du Bellay, trait qui le différencie profondément de la plupart de ses contemporains : nous voulons parler de son désintéressement. Il a mis à la disposition du roi de France tout ce dont il a pu disposer : ses biens, son crédit et sa vie. Ses lettres se terminent rarement en forme de supplique et lorsqu'il adresse une requête à Montmorency, à Marguerite de Navarre, ou à quelque autre personnage important, c'est d'ordinaire en faveur d'un ami, d'un protégé, d'un « client », et non pour lui-même. Loin de tirer un bénéfice de ses services, il y engloutit toute sa fortune et mourut accablé de dettes, si bien que ses héritiers hésitaient à ouvrir son testament et que, sept ou huit ans après sa mort, Jean et Martin étaient encore obérés. D'autres ont occupé une place plus en vue, exercé des charges plus importantes, joué un rôle sinon plus actif, du moins soutenu pendant plus longtemps : s'ils sont égaux ou supérieurs à Langey par les qualités politiques, ils lui sont certainement inférieurs par les qualités morales. C'est par le caractère, autant que par le parfait équilibre de facultés différentes, que la physionomie de Guillaume du Bellay ressort avec tant d'originalité, parmi celles des autres serviteurs de François Ier.

Est-ce pour cela que le Roi se montra si peu généreux à l'égard de celui dont Charles-Quint disait qu'à lui seul il « lui avoit fait plus de mal et déconcerté plus de desseins que tous les Français ensemble ? » On l'a remarqué [1], François Ier eut toujours pour Guillaume du Bellay de l'affection et de l'estime, « mais il ne lui donna pas dans ses Conseils la place à laquelle cet habile homme pouvait prétendre. » Gentilhomme de la Chambre en 1524, Guillaume du Bellay ne reçut le collier de l'Ordre qu'en 1541, et dans le cours de sa carrière si remplie, on ne trouve guère trace des faveurs [2] que rapportèrent à Montmorency, à Brion, à d'Annebault, et, sans aller plus loin, à Jean du Bellay, par exemple, de moindres services. Mais il était de moins haute noblesse que les premiers, il n'avait pas comme eux vécu et grandi dans l'intimité du Roi. Il avait moins d'entregent que le dernier et ignorait l'art, que le cardinal pratiquait excellemment, de se faire valoir et demander pour soi au moment opportun. Absent de la Cour le plus souvent à cause des missions dont il était chargé, il avait déjà

1. Haureau, *op. cit.*, IV, p. 87-88.

2. Le Roi lui fit à trois ou quatre reprises don de quelques sommes d'argent, mais si l'on songe qu'en 1538 il lui était encore dû des sommes qui lui avaient été accordées douze ans auparavant, on peut se demander s'il les toucha jamais.

assez à faire pour déjouer les intrigues de ceux qui profitaient de son éloignement pour le desservir. Dans quelques-unes de ses lettres, il s'en plaint avec plus d'amertume que de colère et semble alors demander, comme faveur insigne, qu'on lui évite simplement une disgrâce. On paraissait lui faire un grief de sa clairvoyance : il n'est pas toujours bon d'avoir raison contre le maître, ou plutôt contre les favoris du maître. Enfin il disparut avant que son œuvre fût achevée. Il avait préparé la défense du Piémont, il aurait été capable de l'assurer. Ses successeurs se révélèrent inférieurs à leur tâche et n'eurent garde d'exalter Langey, car ainsi ils se seraient rabaissés eux-mêmes. Ajoutons qu'au moment où il meurt, c'est la faction contraire à toutes ses sympathies, hostile à ses idées les plus chères, qui triomphe, celle du cardinal de Tournon et de ses amis [1]. Alors que Jean du Bellay n'a pas trop de toute son habileté pour se maintenir bien en Cour jusqu'à la mort de François Ier et, sous Henri II, n'échappera à une vraie disgrâce qu'en acceptant un exil déguisé sous la forme d'une ambassade à Rome, il était bien clair que Langey, insuffisamment apprécié du Roi durant sa vie, ne bénéficierait guère après sa mort d'un jugement plus équitable.

La postérité, somme toute, n'a pas été juste pour lui. Il a pâti des accidents qui ont dispersé et fait disparaître la majeure partie de ses papiers. On s'en est volontiers tenu à ce qu'ont dit de lui les contemporains. On l'a pour ainsi dire enveloppé dans la pompe des épitaphes, — que l'on n'a considéré effectivement que comme des épitaphes, — et on l'a ignoré. L'illustration du nom des du Bellay qu'il avait le premier contribué à faire rayonner, c'est un de ses cousins, Joachim du Bellay, qui, devant la postérité, l'a seul soutenue et, si je puis dire, absorbée. Les autres du Bellay ont été connus dans la mesure de leurs rapports avec Joachim. Jean n'a pas eu trop à souffrir de cette volte-face de la fortune, car il se trouvait avoir été le protecteur du poète. Mais Guillaume, mort en 1543, alors que Joachim avait tout juste vingt ans, a eu seulement pour lui les quelques vers dont l'avait honoré le chantre du petit Lyré [2]. C'est ainsi que la mémoire du sieur de

1. Voir sur ces intrigues de cour dans les dernières années du règne de François Ier, H. Lemonnier, *Histoire de France* (publiée sous la direction d'Ernest Lavisse), t. V, IIe partie, p. 97-103.

1. En particulier les deux sonnets que lui inspira le souvenir de Guillaume du Belláy lorsqu'il passa par Tarare, *Œuvres*, éd. Marty-Laveaux, I, p. 328-329. Il avait aussi composé en l'honneur de son cousin un distique latin cité par Haureau, *op. cit.*, IV, p. 85.

Langey s'est comme traînée à la remorque de la gloire de Joachim du Bellay et aussi de Martin, héritier du titre et continuateur de son œuvre historique ; et l'on a de la sorte méconnu un homme qui fut un des plus fervents adeptes de l'Humanisme en France à ses débuts, un des meilleurs serviteurs de François Ier et l'un des auxiliaires les plus clairvoyants de la politique française dans la première moitié du XVIe siècle.

APPENDICES

I

La Fleur de Lys[1]

« Cy sensuyvent les partyes qui sont en la fleur de lys qui est d'or. »

Premièrement dedens le grant fleuron de ladicte fleur de lis, une croix garnye d'un cruceifix, le tout de la vraye croix, en chacun des piez et mains dudict crucefix a ung fort bien petit dyamand poyntu à façon de clou, qui font en nombre troys dyamands.

Item y a encores six chatons chacun de quatre perles assez d'une sorte qui font en tout vingt-quatre perles avecques une petite poynte de dyamand au millieu de chacun chaton ung peu plus grosse que les autres.

Item au dessus du chief dudict crucefix a ung chaton de trois perles aussi assez d'une sorte, deux petiz dyamands poyntuz et d'un petit ruby au millieu avecq quatre saffirs et trois ballaitz, les ungs sont ung peu milleurs que les autres.

Item au dehors dicelluy grant flouron y a six ballaitz, trois saffirs, et dix trousses de perles assez d'une sorte, assavoir chacune trousse de quatre perles qui font en nombre pour lesdictes trousses quarante perles et y a une petite poynte de dyamand au millieu de chacune trousse de la sorte des autres petiz qui sont speciffiez cy-dessus.

Item au dextre flouron dedens a aussi une pièche de la vraye croix assise sur une pièche de soye vermeil, et à l'entour d'icelluy flouron a unze trousses de perles assez de la mesme sorte des autres et chacune trousse a quatre perles qui font pour ce quarante quatre perles et une petite poynte de dyamand au millieu de chacune trousse, qui sont aussi

1. B. N., fr. 2997, f. 39-40. — Cette description pourra être jointe à celle qu'a donnée M. Finot des bijoux laissés par l'empereur Maximilien : J. Finot, *Les bijoux, joyaux et pierreries de l'empereur Maximilien échus à l'empereur Charles-Quint*, Paris, 1901 (d'après un inventaire d'avril 1521/2). — Voir *suprà*, p. 78, n. 1, p. 87-88.

de la sorte des autres, aussi y a cincq ballaitz et une esmeraulde et quatre saffirs.

Item au senestre flouron dedens y a semblablement une pièche de la vraye croix enchassée en or, à chacun bout de laquelle y a ung ballaitz plus petiz que les autres devantdictz, assise sur chyndal vermeil et à l'entour d'icelluy flouron y a unze trousses de perles, chacune trousse de quatre perles semblables aux autres, qui font en nombre quarante quatre perles et y a une poynte de dyamand au millieu de chacune trousse, une esmeraulde de la grandeur de l'autre, cincq ballaitz et quatre saffirs prez de la mesme sorte des autres.

Item au millieu de ladicte fleur de lys, y a une pièche de drap bleu, et à l'entour y a quatre saffirs, deux ballaitz et deux esmeraudes aveeq quatre trousses de perles semblables audessusdites qui font en nombre seize perles avec ung dyamand poyntu au millieu de chacune trousse de la mesme sorte des autres.

Item auprès de ladicte fleur de lys par dedens y a ung des cloux dont Notre Seigneur fut attaché à la croix, et y a deux trousses de perles, chacune trousse de quatre perles qui font huit perles en nombre, et d'un dyamand poyntu au millieu de chacune trousse fort petit, dont l'un est tumbé hors de son lieu, et y a aussi deux petiz ballaitz et alentour dudict pié y a six saffirs, cincq ballaitz et dix trousses de perles, aussi semblables aux dessusdites qui font en nombre quarante perles et en chacune trousse y a ung petit dyamand au millieu de la sorte des autres.

Item une pomme d'argent dorée taillée par dehors de feusilz et d'estyncelles de feu.

Item la couronne d'icelle fleur de lys au principal front est garnye des trois saffirs, d'ung long ballaitz, d'une esmeraulde au milieu et de huit perles alentour, dont les unes sont maindres que les autres.

Item ès autres deux grans flourons a deux boutons garnys chacun de trois saffirs, d'un ballaitz, d'une esmeraulde plus petite que l'autre nommé devant et sept perles assez d'une sorte.

Item aux deux petiz flourons au millieu de chacun y a quatre desdictes perles et ung ballaitz de la mesme sorte.

Item au demy rond d'icelle couronne y a une grosse poynte de dyamand au millieu et quatre grosses perles à fatzon de poyres, deux ballaitz, deux saffirs et huit autres perles.

Item encoires quatre branchettes garnyes de deux ballaitz et de deux esmeraudes.

Et poyse ladicte fleur de lis garnye comme dessus tant en or, argent, pierrerye que des autres choses estans en ladicte fleur de liz, deux cens unze unces et demye qui font ving six mars trois unces et demye de poix de troye scars.

Au dos : Double de l'inventaire des poix d'or et d'argent et quantité de pierrerie qui est en la fleur de liz baillée par l'Empereur au roy d'Angleterre.

II

Confirmation par François Ier du traité de Scheyern (2 juillet 1532)[1]

Franciscus, Dei gracia Francorum rex, universis ad quorum noticiam hæc litteræ pervenerint salutem. Cum ad tuenda majorum nostrorum more conservandaque jura, libertates pristinas, consuetudines ac vetera statuta Sacri Romani Imperii inclitæque Germanicæ nacionis, ictum nuper compositumque fuerit fœdus inter charissimum cubicularium fidelemque consiliarium ac oratorem nostrum, Guilhelmum Bellayum Langium ex una parte, ex alia vero inter illustrissimorum ac potentissimorum principum Electoris Saxoniæ una cum filio, Guilhelmi et Ludovici ducum Bavariæ fratrum et lantgravii Philippi Hassiæ oratores ac procuratores legittima protestate ac mandato utrinque preditos quemadmodum satis constat ex ipsorum mandatorum tenoribus, quæ post inserta presentibus litteris supradicti fœderis formulari ad verbum subinde transcribi volumus. In nomine sanctæ et individuæ etc.

Fiducia litterarum serenissimi regis Johannis Hungariæ ad Status Imperii Ratisponæ congregatos, primum queritur se et serenissimo rege Ferdinando magna vi ac mole perturbari in regno suo, quod jure legittimo et libera electione summi dei auxilio sit consecutus, quod ab eodem Ferdinando sit magnis contumeliis affectus ac contra veritatem insimulatus homagium Turcarum imperatori prestitisse eundemque in christianos armasse. Quum res tamen aliter se habeat et pocius ipse rex Johannes dictum regnum magna ex parte a Turcis occupatum et in reliqua sui parte graviter labefactum pacificato ipso Turcarum imperatore acceperit liberum et nulla intercedente pactione jure jurandi vel tributi vel homagii, quod si aliquas pacificaciones iniquas leges subiisset, id pocius debere Ferdinando imperatori, qui regem ipsum Johannem ad regem nuper vocatum in quo vires Turcarum essent superiores bello est adortus, ex altera parte adeo, quod ipse rex Johannes cum nihil intentatum reliquisset, quo posset eciam iniquis condicionibus pacificari cum Ferdinando ; volens eciam submittere jus suum judicio Cæsaris fratris sui adversarii, nec aliquid proficeret videretque se imparem sustinendis duobus tam potentibus hostibus fuerit coactus cum eorum altero pacem querere et cum Ferdinando eam non invenitus accipere ab imperatore Turcarum honestis tamen condicionibus, quem in victoria temperaciorem et moderaciorem expertus est quam Ferdinandum in cupiditatibus suis, et regnorum regnis adjungendorum sibi,

1. Cette pièce et les suivantes sont extraites des Archives de Marburg (Hesse). — Pour cette pièce et les rapports de François Ier avec Jean Zapolya, voir *supra*, p. 135-136.

qui eciam contra omne jus gencium prohibuerit ipsius regis Johannis oratores ad cæsaream Majestatem et Status Imperii proficisci, et nulla habita racione mutui inter christianos potentatus commercii jusserit ipsos oratores intercipi et offerentibus ipsis nomine domini sui subire Cæsaris ac Statum Imperii senteneiam, respondeat non jure sed armis de regno esse dimicandum. Itaque non volens sed coactus et invitus extremaque necessitate compulsus ad arma descendit. Cum maxime voluisset cladem quae ex bello erat infligenda christianis viris ab innocentis populi cervicibus avertere, si provinciam adversarii sui regnandi libidinem licuisset, neque vero se tot affectum injuriis, ullas pacis leges accepisse a Turcarum imperatore, nisi christiano principe maxime dignas, ita ut nulla ei vel eciam minima culpa imputari vel in eum merito retorqueri valeat a quopiam christiano, id quod Ferdinandus de se dicere non possit, cum litteris, nunciis, precibus et sollicitacionibus enixissime contenderit ab ipso Turcarum imperatore ut vellet illi Hungariæ regimen tradere, quibuscunque homagii eciam annuii tributi condicionibus, id quod potest ipse rex Johannes apud Status Imperii testatissimum facere et litteras super ea regis Ferdinandi ad Turcarum imperatorem exhibere propria manu ejusdem Ferdinandi subscriptas atque ejus sigillo sigillatas. Indignum preterea esse et maxime a regia dignitate alienum ipsum Ferdinandum non modo in suprascriptis suam ipsius culpam in alium retorquere et alteri falso imputare et atrociter damnare id quod ipsemet admiserit, sed non contentum iis disseminare eciam rumores quod per ipsum regem Johannem permotus fuerit Turcarum imperator ut christianos invaderet. Quum si recte perpendatur rei veritas, pocius hoc sit regi Ferdinando imputandum, qui ad Status Hungariæ publice et privatim scripserit, se cum tantis viribus brevi affuturum ut non modo regnum Hungariæ, sed eciam quicquid Turca in limitibus et circuitu ejusdem regni possideret, vi et armis esset recuperaturus. Quibus de rebus et tantis et tam magna crepantibus minis si Turca commotus est, ut exercitum conscriberet, facile esse conjiciendum, quod materiam et occasionem ei prebuerit immoderata ipsius Ferdinandi arrogancia, qui nondum coactis viribus et omni re imparatus potentem, paratum, ferocientem et tot victoriis elatum hostem suo unius consilio sed communi christianorum periculo irritaverit, et quodamodo ad arma propulerit, ipsum vero regem Johannem ut equis et iniquis omnibus constaret quantum ipse periculo christianorum commoneatur et quantum cupiat imminentibus malis occurrere, non parvo cum labore et impendio et omnibus artibus cohibuisse ipsum Turcam jam armatum, ne in christianorum fines irrumperet, immo impetrasse ab eo habereque ejusdem Turcarum imperatoris de ea re litteras quibus promittit, se velle ab omni hostilitate atque injuria christianis inserenda abstinere dummodo et ipse vicissim armis non lacessatur. Quæ cum ita sint et a Christianissimo Rege prestari in commune bonum majora non possent et quum ipse nullius unquam

belli causam præbuerit immo publicæ christianorum pacis semper cupidissimus fuerit et sit atque in hac salutari et chatolico principe digna opinione usque in ultimum vitæ diem perseverare velit, obtestatur et obsecrat ne se pavantur Status Imperii adversus eum commoveri falsis Ferdinandi criminacionibus et calumniis, verum ipsum Ferdinandum velint a pertinaci suo proposito deflectere pacemque et profertam concordiam æquis condicionibus inter ipsos constituere. Quod si non poterit impetrare, protestari se apud Deum et homines se nihil undecunque omissurum vel intentati relicturum quod ad status sui defensionem et conservacionem judicaverit pertinere.

Nos itaque causis superius explicatis aliisque permultis cogitacionibus adducti, fœdus ipsum ita pactum ut hic descriptum est omniaque eiusdem capita, condiciones et pacta per prædictum Langium oratorem nostrum promissa, inita ac conclusa, rata grataque habemus, laudamus, approbamus, sancimus et confirmamus per has litteras penitusque impleturas promittimus et spondemus nostro regio verbo bona fide eciam sub ypotheca atque obligacione omnium et singulorum bonorum nostrorum praesencium et futurorum. Ad quarum rerum testimonium his litteris manu propria subscriptis sigillum eciam nostrum apponi jussimus. Datum apud Vilocherium [1], die secunda mensis julii anno domini millesimo quingentesimo trigesimo secundo, regni autem nostri decimo octava.

FRANÇOYS
Par le Roy,
BAYARD.

Au dos : Francica confirmacio.
Confirmatio a rege Gallorum.

III

INSTRUCTIONS DONNÉES A GUILLAUME DU BELLAY [2]

Adversaria seu instructiones eorum quæ Rex Christianissimus a Gulielmo Bellaio Langii domino exponi vult ex mandatis suis in conventu incliti federis Suevici.

Primum exhibitis litteris eiusdem Christianissimi Regis, exponet eundem Regem Christianissimum inicio quum ad se aditum esset ab

1. Villocher, aujourd'hui Ville au Chef-en-Rozay (Loire-Inférieure) où François I[er] demeura durant la dernière semaine de juin et la première de juillet 1532.

2. Malgré le titre que porte la copie de ce document, nous croirions volontiers que nous avons affaire ici non aux instructions que Guillaume du Bellay emporta d'Avignon mais plutôt au résumé du grand discours qu'il prononça le 10 décembre 1533, devant les États de la Ligue souabe. Ce résumé fut rédigé par Guillaume du Bellay lui-même à la demande des États et eut une grande diffusion. La copie que nous reproduisons est sans doute celle qui fut envoyée au landgrave de Hesse par les agents qu'il avait à Augsbourg. Voir *supra*, p. 156-157.

oratoribus ducis Christophori Wirtembergensis ut illius patrocinium susciperet apud inclitum conventum federatorum, quamvis, ut id faceret et miseris (ipse non ignarus mali) succurreret, suum ipsius exemplum egregia ipsius Christophori indoles et virtus cum annis adolescens arctissimum affinitatis vinculum, summa nec dubia innocentia, fortuna vel hosti miseranda satis eum invitare poterant, tamen ne temere causam ejus susciperet, aliquamdiu absterritum fuisse ne invictissimum Cesarem et serenissimum Ferdinandum, suos item affines et federatos atque adeo sanctissimum federis Suevici nomen offenderet, facta eorum quodamodo improbando si adversus illorum decreta huic faveret. Neque enim existimare volebat tot insignes virtute et prudencia omnium ordinum principes tot inclitarum civitatum procuratores bellum Udalrico patri (nisi causa justa) intulisse, minus item persuadere sibi poterat ipsum Cesarem invadere aliena bona, et in fratrem nullo jure possidenda transferre voluisse.

Verum postquam supervenientibus ipsius ducis Christophori litteris intellexerit res ipsa quemadmodum se haberet et nonnullos arces et opida ex deditionis pacto et legibus huic duci Christophoro esse reservata; jus item universi principatus in translatione ad Ferdinandum facta illis diserte reservatum qui pertinere ad se illud contenderent; ad hoc Ferdinandi ipsius consensu hunc conventum ad hanc pacificandam controversiam esse indictum, decrevisseque reverendissimos et illustrissimos federatos humaniter cum eodem agere et fidem suam liberare, noluit comittere, ut affini innocenti et misericordia summa digno principi in causa dignitatis et ornamentorum omnium deesset. Imo vero ut non gratularetur illi potius durescentem et veluti non tam spe dubia conceptam, sed tam certam ac presentem ipsius suæ dignitatis et patriæ restitucionem summo ipsorum federatorum beneficio Cesaris vero et Ferdinandi benignitate et benevolencia atque adeo ipsis eciam Cesari Ferdinando et federatis gratularetur, hanc illam mentem ac pium consilium misericordiam amplectendi qua una re homines proprius ad deum accedunt.

Quamvis enim multa ipsi ediderint bellicarum laudum illustria exempla, tamen illorum proprie hæ laudes non sunt quum earum magnam partem militum virtus sibi vindicet. Hæc vero gloria quod debellato parcant, nec perpetuam exerceant vindictam propria erit illorum et socium ejus neminem habituri sunt.

Magnum fuit instructissimos exercitus vicisse, arces invictissimos expugnasse, verum longe maius victoriam temperare libidinem, fines suas ac ditionem ampliandi cohibere devictum adversarium et jacentem extollere et pristinæ dignitati restituere.

Hec omnia intelligens ipse Rex Christianissimus jam animo illos concepisse, et iis comiciis exequi statuisse, nempe ut hunc juvenem ducem in opida sibi reservata inducant Udalricus pater si pro delicto nondum satis penarum luit (uti fuisse putandus est) tamen in filium innocentem non debere paterni delicti penas extendi decernant, dum

hanc illis piam mentem gratulatur, amice interim admovet ab hoc sancto pioque instituto ne discedant utque meminerint simul eas arces (quod eorum pace sit dictum) sic ab eis ex pacto et legibus deditionis deberi huic juveni innocenti, quem supplicem pro se ac patre coram vident, pro quo vel parietes ipsi supplicare (si loqui possent) videantur, eas, inquam, sic deberi ut sine suo maximo dedecore carere hunc illis diutius pati non possunt.

Jura vero in principatum universum ipsi cum Cesare contrahentes et invictissimus ipse Cesar Ferdinando eum transcribens cum diserto reservaverint, nulla superveniente justa causa denegare eos nunc non posse.

Secus si fecerint, famæ suæ maculam immiserint, fidem vero si liberaverint, et quam semel sunt ingressi misericordiæ viam, si ab ea non discedant, sperandum illis esse, numquam hos (patrem dico et filium) ab eorum rationibus sejunctos fore, hos addictos, deditos, obstrictos, sibi ac posteris suis habituros, hunc adolescenciæ suæ ornamenta spem provectionis œtatis, illum tranquillitatem et quietem senectutis acceptam relaturos illorum clementiæ.

Quocirca diligenter et accurate perpendant non tam quod ipsi de his principibus, sed quid de se ipsi velint presentes ac posteros omnes, omnium ordinum homines judicare : hoc enim conventu sentenciam eorum aut non sine aliquo illorum dedecore labefactatæ fidei vel (ut minimum) severioris vindicta seminaria relictura renaturi aliqua belli aut incolumen illis famam cum publica quiete.

Porro si quid possint addere intervenientes ipsius Christianissimi Regis preces ad hoc sanctum eorum et clementissimum consilium enixissime hoc ab eis et ex animo (quoad ejus fieri potest) rogat, obtestatur, obsecrat.

Si quid ejus amici affinis et federati communis interposita authoritas opera, consilium, prudenciam eorum ad hanc pacificationem adjuvare possunt, ab se omnia sperare illos jubet quæ a publicæ quietis et affinium pacificationis cupidissimo expectari queant ac prestari.

Eadem mandata idem Gulielmus Bellaius serenissimi Ferdinandi regis oratoribus exponet et litteras illis ejusdem Christianissimi Regis exhibebit.

IV

François Ier au landgrave Philippe de Hesse [1]

(8 avril 1534)

Franciscus, Dei gratia Francorum rex, illustrissimo ac potentissimo principi Philippo lantgravio Hassiæ, amico et consanguineo carissimo felices optat successus. Redditæ nobis fuerunt litteræ vestræ date die

1. Voir *supra*, p. 170, n. 4.

XIIII° februarii ex quibus cum abunde intellexissemus quicquid tunc ad nos scriberetis, dilectum fidelemque Antonium Macautium e secretariis et cubiculariis nostris unum, accurate instructum confestim ad vos missum voluimus, ut tota de re quid sentiremus vobis plenius coram explicaret. Itaque Macautium ipsum priusquam has acceperitis literas ad vos perventurum existimamus. Deinde vero nuntius hic vester, cui has ad vos dedimus, vestras nobis attulit posteriores litteras datas Casselii die nona martii, cum exemplo et responcis earum quas, vester cancellarius misisset ad nobilem consiliarium, oratorem et cubicularum nostrum Gulielmum Langium, ipsius item Langii ad cancellarium vestrum responsa et ratificationem per vos facta super federe Augustæ nuper concluso inter eundem Langium oratorem nostrum atque illustrissimos Saxoniæ Bavariæque duces et vestrum oratorem. Quamobrem toto negotio ex scriptione vestra satis cognito, ut ad id precipue respondeamus quod magis expedit habetote summe nobis gratum esse ; cum quod ratificationem predictam miseritis quodque vestris simul et cancellarii vestri ad Langium litterarum exemplo perspexerimus statuisse vos omnino observare ac implere pacta inter nos inita apud oppidum Barri Ducis, Augustense et jam fedus conditionibus in vestra ratificatione descriptis : tum vero optatius quicquam vix potuit accidere quam quod vestris pariter significabatur literis, vos non modo in spem ingressos sed pene confidere, facile futurum cum libuerit ut ad vestrum studium adjungatis peritissimos quosque viri militaris qui Cesaris partes vel adversum nos antea sequuti fuerint quorum quidem opera ut in bello primo quoque tempore ut animi et ex usu esse censemus et maxime hortamur pro eo quo tenemur desiderio videndum re clara incepta vestra ad exitum perducta quibus ex sentencia exequendis quantum prefert cunctacioni celeritas satis arbitramur intelligitis pretera probe et jam meminisse potestis qui sermones ultro eorum quæ vobis hac de re sint habitæ cum una essemus postremo ad capiendum possessionem comitatus Montis Beliardi cum reliqua dicione oppidisque per nos emptis destinavimus procuratores illuc futuros ad diem constitutam quo fit uti vos summopere rogemus operam detis, ad id tempus adsint procuratores illustrissimi consanguinei nostri ducis Wirtenbergensis et ab eis tradatur permittaturque nostris rerum emptarum libera possessio ; restat quantum ad Augustense fedus attinet, ut vos certiores faciamus missum esse nuper a nobis Gervasium Wain, abbatem monasterii Cussiaci, ad Langium oratorem nostrum ei consilii nostri rationes aperiendi causa ut sciat quid in toto negocio sibi sit spectandum, sed neque vos latere volumus Langium ipsum per litteras datas vigesima secunda marci nobis nunciasse se procurante cautum esse litteris chirographo subscriptis et obsignatis sigillo illustrissimorum Bavariæ ducum quibus penes eundem Langium existentibus promittunt ipsi duces amplectendo ac suscipiendo causam recuperandi ducatus Wirtembergensis sese id facturos beneficio ac nomine patris simul et filii, modo filius

patri semper, ut par est, obsequatur et pareat itaque se forte in tractando quid pro patre quid pro filio sit agendum tum eciam quid eorum uterque vicissim complere prestareque debeat controversia aut dificultas aliqua emerserit inter ipsos vos eciam seniorem ducem de Wirtemberg stabunt predicti Bavariæ duces... et consilio et judicio super hoc nostro : quem ad modum vobis jam notum esse putamus ex eiusdem Langii litteris. Quapropter scribendi modum faciemus simul ac Deum optimum maximum precati fuerimus rebus vestris perpetuo dignetur aspirare. Chantilliaci, die octava mensis aprilis anno M° D. XXXIIII°

FRANÇOYS.

BRETON.

Au dos : Illustrissimo ac potentissimo principi Philippo lantgravio Hassiæ amico et consanguineo carissimo.

V

INSTRUCTIONS DE GUILLAUME DU BELLAY À GERVAIS WAIN [1]
(fin mai 1534)

Quæ per D. Gervasium Vannium nomine Guleilmi Bellaii, Francorum regis apud Bavariæ duces oratoris, significari debent principi Philippo lantgravio Hassie hæc sunt. Primum nuntiabit me Gulielmum Bellaium huc Monacum venisse cum summa 100.000 aureorum solatorum, et licet dux Saxoniæ ratificationem non miserit, me tamen hic Monaci relinquere dictas pecunias apud duces Bavariæ, qui restituturi sunt, nisi idem dux ratificationem mittat, itaque velim ut curent ratificationem a dicto Saxoniæ duce mitti dicetque quantum hoc male habuit hos duces quod cum eis nihil comunicatum fuerit de inceptis ducis Wirtembergensis, nos tamen hoc obtinuisse, interposita Regis autoritate, ut nihilominus adjuturi sint ejus coepta, et suis et regiis pecuniis, eosque ad landgravium missuros, ut ratio ineatur rerum deinceps gerendarum, dicet preterea si (quod faxit Deus) contingat omnes arces recuperari, nobis tamen videri, non esse ante hiemem dimittendum exercitum, neque item eundem ociosum et inutilem retinendum, sed debere ipsum D. Wirtembergensem pro compensatione fructuum, quos ex ducatu Wirtembergensi percepit Ferdinandus, et expensarum per ipsum Wirtembergensem ducem facturum pro ejus ducatus recuperatione aggredi, et Deo dante, sibi acquirere Brisgoiam et adjacentes terras, ad que coepta etiam ab his ducibus juvabitur. Dicet preterea quantum Ferdinandistæ concitaverant superiores Helvetiorum pagos in ipsum D. Wirtembergensem et lantgravium, hoc pretextu, quod persuaderent ipsis dicti Ferdinandistæ eosdem, ducem et lantgravium

1. Voir *supra*, p. 170-171.

moliri ecclesiarum tam in ducatu Wirtembergensi quam alibi destructionem et paratos fuisse Helvetios, ut copias mitterent contra dictos ducem et lantgravium, nisi ego ab ea persuasione eos avertissem. Itaque mihi videri e re ipsorum ducis et lantgravii fore, si litteris ad universos christianitatis status dispersis hanc calumniam diluant; addet hos duces ante dies 15 missuros oratorem ad Regem meum; itaque consultum mihi videri, ut et ipsi, dux et lantgravius, oratorem etiam mittant, et preveniant maxime quod post mensem est futurus conventus Regis mei cum rege Angliæ, in quo multa tractari poterunt, si fuerit conducibile; poterit etiam moneri dux Saxoniæ. Nolim autem a quoquam resciri hæc me nuntiari mandasse.

Au dos :

Des Langen brief an D. Gervasium Wain,

der 100000 m. halb.

VI

Lettre d'un Allemand à Guillaume du Bellay [1]

(9 avril 1536)

S. Generose et magnifice domine. Amor meus et studium, quo et tib et domino tuo afficior, facit ut, data tabellarii hujus opportunitate, noni potuerim non ad te de rebus novis, quæ apud nos gerentur, scribere, presertim cum ex relatione optimorum et gravissimorum virorum ad me perlatæ sint. Res igitur ita se habent. Caesar numerosissimum exercitum in Germania conscribit, quattuor milia videlicet equitum et quinquaginta vexilla peditum, quæ faciunt firme viginti tria milia peditum. Hunc exercitum in Italiam contra Gallos traducturum Caesarem aiunt. Henricus, dux Brunsvicensis [2], qui nuper ad annum vicesimum nonum in Italiam exercitum duxit, paucos ante dies ad Caesarem in Italiam se contulit. Et constans fama est, tractaturum Caesarem cum duce, ut dux arma in Gallos sumat, Gallosque in sua Gallia oppugnet. Ita enim constitutum esse Caesari aiunt Gallos et in Italia et in ipsa Gallia bello adoriri, cui fidem astruit, quod dux undique exercitum equitum comparat. Existimant nonnulli, verentur alii, Regem, si non fortiore milite bellique apparatu magis instructo, quam apud nos hic divulgatur, accinctus sit, non admodum prospero Marte pugnaturum cum Caesare, quod omnes, qui rebus Gallicis bene volunt, vehementer abominantur. Quo consilio hæc ad te scribam, facile pro tua prudentia dijudicabis. Bellum Danicum inter regem et Lubicensem opera amicorum compositum est. Res totus est in oppugnatione urbis Coppenhagensis. Spes est non ita diu urbem

1. Voir *supra*, p. 215, n. 3.

2. Henri, duc de Brunswick, fut en effet un des principaux lieutenants de Charles-Quint dans la campagne de Provence.

oppugnatum iri. Dum nuper discederes a me, demandasti mihi curam equi tui, quem apud hospitem Claudum reliqueras. Scripsi ea de re ad hospitem. Respondit, venisse quendam cum litteris a te scriptis, cui equum ad te perferendum tradiderit. Nomen meum nolui litteris his subscribere, ne si litterae interciperentur esset mihi fraudi scripsisse ad hominem mihi multis nominibus observandissimum ; apertius scribere non licuit. Bene vale et me commendatum habe. Date nona aprilis anno XXXVI.

A Monseigneur de Langy.

VI

Guillaume du Bellay au docteur Walter [1]
(20 décembre 1536)

Per Philippum, nuntium illustrissimi principis tui, significavi tibi, qui esset Regis animus super milite conducendo, nempe ut capitaneum Conrardum de quo ad me scripseras ei authorares iterum jussit mihi Rex ut scriberem, se cupere scire quas copias et quo tempore idem Conrardus poterit conscribere et quem ad locum sint pecuniæ ad eum mittendæ, etiam gravabitur ne sese subjicere illas illustrissimo duci Christophoro cui statuit Rex tradere summam potestatem in militem germanicum hoc anno conducendum ; si quos item capitaneos princeps tuus potest Regi conciliare, digneris ad me scribere, quid videbitur illis et quo tempore numerandum esse. Gratissimum item fecerit Regi princeps tuus, si scripserit, quid statuerint principes Sacri Imperii super postulatis ejus de senatu dando quo possit apud eos jura sua explicare super Mediolanensi controversia : videntur enim predicti principes minorem ac perperam habuisse postulatorum ejus rationem. Maxime vera commotus est ea contumelia et injuria qua illustrissimus marchio elector eum nuncium afferit, per quem illis postulata ipsius Regis estate superiori significata fuerunt. Ceterum pontificii mirum in modum instant apud Regem ut concilium Mantuæ indictum velit opibus ac viribus suis contra non parituros adesse nihilque non pollicentur ei ut in sententium suam illum trahant, quod vix puto perfecturos. Mihi tum videntur vestrates operæ pretium facturi si hunc Regem insigni aliqua significatione inclinate in eum voluntatem sibi arctius devinciant ut de loco ac tempore concilii nisi consulti illius nihil statuat. *Ex Aula.* Die vigesima decembris 1536.

Tuus amicissimus Gulielmus
Bellaius

Magnifico D. Doctori Waltero
presentatæ 4 februarii.

1. Voir *supra*, p. 330.

VII

Guillaume du Bellay au docteur Walter[1]

(26 janvier 1537)

Magnifice domine. Ex iis litteris quas Stephanus Regius abs te mihi reddidit, intellexi protestantes ordines majorem in modum vereri, ne pontificiæ futuro in concilio voluntatis sit, non tam ipsorum rationibus exaudiendis attendere, quam ipsos eosdem vi compellere, ad eam sequendam doctrinam, quæ magis illi placuerit, super quo a me requiris, quænam sit Christianissimi Regis mens, qui sensus hoc est, si talis sit ille, qui eo casu pontifici contra vos adesse, adsentiri favere velit. De quo tibi ego ut respondeam paucis accipe. Christianissimus idem cum antea semper summopere concupivit, tum vero nihilominus hoc tempore concupiscit, concilii ejusdem coitionem, eo quidem in loco, ad quem omnibus iis, quorum interest, liber pateat accessus : maxime vero idem Christianissimus Germaniæ ipsius rationem habuit. Id quod sepenumero Sacri Imperii ordinibus significatum esse voluit, cum per litteras, tum per oratores suos. Et certe, vere ut dicam, si anno proximo ab iisdem ordinibus protestantibus tale responsum tulissem, quale merebantur quæ (magna adeo cum honestate) Christianissimi Regis verbis a me illis oblata fuerant, in qua nunc versantur dubitatione, haudquaquam versarentur, quæ etiam dubitatio jure major illis existeret, si idem Christianissimus tanta facilitate assensisset, quanta instantia rogatus est, rogaturque etiam nunc, ut assentiat ejusdem concilii Mantuæ cogendi indictioni, affirmare enim tibi possum illius animum promissis multis et iis magnis tentatum oppugnatumque ut eidem concilio, eo quo dixi loco, cogendo adsensum preberet suum, quæ quidem promissa ad eum delata, necdum a se admissa tantisper differet, dum iisdem protestantibus ordinibus liceat conventum, ad quem se ut tu ad me scribis, parant facere, tum autem eo peracto aliquem ad ipsum legare omni de vestra voluntate ac sententia instructum atque edactum, quod ipsum magis convenire arbitror, quam si litteras ad eum tantum darent, quæ statim lectæ mutæ sunt. Et preterea decere puto, ut qui ad eos certum oratorem ea de re mittere non voluit, ad eumdem illi quoque certum aliquem mittere ne graventur. Qua ego in parte polliceri tibi habeo, illos quidem tale ab ipso Christianissimo responsum laturos, in quo acquiescere debeant, ac quo contenti esse possint, si modo se erga illum tales gerent, ut illius dignitatis ratio poscit, isque qui ab eis ad illum legatus missus fuerit, tale apud illum sermonis genus usurpet, quem ea requirit humanitas, qua cum hactenus ille erga eos usus est, tum in futurum ut in animum sibi induxit, nisi si per illos de voluntate

1. Voir *supra*, p. 330 et la note 4.

ac sententia decedere sua cogetur, experiunturque illi iidem quanta Christianissimus cupiditate teneatur, tuendæ atque adeo perpetuandæ veteris ejus conjunctionis atque amicitiæ que inter Francicam coronam et sacrosanctum vestrum Imperium intercedit. Atque ut commodior et occasio et causa illis esset, legatum quem supra diximus ad ipsum mittendi non recusavit ipse suas ad illos litteras dare, ei rei consentaneas quam tu ab eo ut peterem voluisti. Quo magis a te contendo, operam omnem naves, quamtumquidem in te erit, ut ad eum illi aliquem legent, qui sit alicujus inter eos et opinionis et authoritatis. Quod ad discordiam inter principem tuum et comitem Gulielmum exortam spectat, in eam nunquam voluntatem Christianissimus discedet, ut consensum eo conferat suum ut comes idem contumacior insolentiorque adversus principem eumdem eo reddatur, quod ipsius Christianissimi cum stipendiis mereat, tum autoramento nitatur libensque se in discordiæ illius pacificationem interponet, quæ tamen pacificatio eo mihi difficilior videtur, quod comes idem pertinax in ea summa pecuniaria perseverat, quam sibi ab ipso principe tuo debitam esse contendit. Ipsum hoc tamen dicam, posse fortassis ab eodem principe erga Christianissimum officia ea prestari, quæ illum adducere possent ut simile damnum pro eo sustineat potius quam diutius cernat, principem eumdem tuum tam parva de re impeditum esse. Magnifice domine, Deus te servet nobis diu incolumem, Luteciæ Parisiorum, die XXVI mensis ian. M. D. XXXVI, ad calculum gallicum [1537].

Au dos : Magnifico d. doctori *Waltero* [1] apud illustrissimum Cattorum et Hessorum principem.

VIII

Note sur les portraits de Guillaume du Bellay

Comme pour beaucoup d'autres personnages célèbres du XVIe siècle, les documents iconographiques sur Guillaume du Bellay sont rares et de valeur plutôt médiocre. Nous donnons ici la liste de ceux que nous avons pu connaître, mais il existe peut-être, en des collections ou des musées, des peintures ou dessins le représentant, non identifiés encore. Si l'on résume les renseignements fournis ci-dessous, l'on trouvera que cette liste, assez longue en apparence, ne nous offre que trois types du personnage : 1° une peinture conservée au Musée de Versailles, réplique probable d'un original de valeur supérieure ; 2° la statue funéraire de la Cathédrale du Mans, exécutée après sa mort ; 3° la gravure publiée par André Thévet, qui nous donne le portrait de l'homme à la fin de sa vie, gravure inspirée probablement par un crayon disparu qui aurait servi de modèle aux autres gravures ; mais cette image est discutable. Nous

1. Ce nom est en chiffres sur l'adresse.

n'avons pas de document iconographique absolument certain qui puisse servir de règle de comparaison pour juger ; de plus, les portraits de Guillaume et Martin ont été souvent confondus, d'où une complication du problème. Nous examinons successivement les portraits dessinés, peints, gravés et sculptés qui forment l'iconographie de Guillaume du Bellay.

I. Crayon. — Au Musée Condé, à Chantilly, se trouve un crayon anonyme qui a été autrefois désigné comme portrait de Guillaume du Bellay ; il convient donc d'en parler ici et de résumer la discussion que soulève son identification.

Ce crayon, œuvre charmante, d'un dessin élégant et précis, exécuté devant le modèle même, provient de la collection dite de *Castle-Howard* [1], qui fut acquise en bloc par le duc d'Aumale et qui avait été publiée antérieurement par Lord Ronald Gower [2], en de médiocres lithographies en couleurs. Ce portrait est reproduit au tome second, sous le n° 268, et placé aux « inconnus ». M. Bouchot, qui a publié une liste rectifiée de la collection, ne l'avait pas alors identifié ; il indique simplement : n° 268, Homme anonyme, 1535 (45 ans) [3]. Mais, dans son catalogue des crayons de Chantilly, encore inédit, en établissant un rapprochement avec la peinture du Musée de Versailles, il avait cru pouvoir affirmer que nous étions en présence d'un portrait de Guillaume du Bellay. Il y a, en effet, certaines ressemblances entre les deux figures, dans la construction de la tête, la coupe de la barbe et des cheveux, la coiffure ; mais le nez, les yeux, les sourcils sont de forme différente. Rien ne nous permet donc d'affirmer que le dessin de Chantilly soit le portrait de Guillaume du Bellay, jeune.

Dans une étude sur le célèbre tableau de la *National Gallery*, « les deux ambassadeurs », Madame Hervey [4] a été amenée à proposer une nouvelle attribution ; d'après elle, ce serait le portrait de Jean de Dinteville, bailli de Troyes. Elle s'appuie sur la ressemblance qui existerait entre le crayon et le visage du personnage de gauche du tableau. Ce rapprochement n'est pas évident et nous pensons qu'il est encore prudent de laisser le dessin de Chantilly aux « anonymes ». Guillaume du Bellay ne semble pas avoir figuré fréquemment dans les recueils de

1. Sur l'origine et l'intérêt de cette série, cf. Henri Bouchot, *Les portraits aux crayons des XVIe et XVIIe siècles*, Paris, 1884, p. 106-107.

2. Lord Ronald Gower, *Three hundred french portraits representing personages of the courts of Francis I, Henry II and Francis II, autolithographed from the originals at Castle Howard, Yorkshire*, London, 1875-82, 2 vol. in-fol.

3. H. Bouchot, *op. cit.*, p. 372 et 383.

4. *Holbein's « Ambassadors ». The picture and the men. An historical study* by Mary F. S. Hervey, London, George Bell, 1900, in-4. — Il est curieux de remarquer que le portrait dit de Jean de Dinteville, d'après cet auteur, ressemble à celui de Guillaume du Bellay, si l'on consulte le tableau du Musée de Versailles. Nous devons l'indication de cette attribution récente à une aimable communication de M. G. Macon, conservateur du Musée Condé.

portraits du XVI[e] siècle ; du moins M. Bouchot ne l'a pas trouvé dans les albums qu'il étudie dans son ouvrage, et ce sont les seuls connus.

II. PEINTURES. — Le portrait le plus intéressant que nous ayons de Guillaume du Bellay est aujourd'hui conservé au Musée de Versailles. Il porte le n° 3151 du *Catalogue* dressé par Eud. Soulié (tome III). C'est une peinture sur bois de 0m32 de haut. sur 0m23 de larg. (C'est ce portrait qui est reproduit en tête du volume). Guillaume du Bellay est représenté de trois quarts à gauche ; il est coiffé d'une toque de velours noir, le pourpoint est noir, tailladé de crevés blancs noués d'aiguillettes, autour du cou une collerette blanche ornée de broderies, sur les épaules passe une bande de fourrure. Le visage est très coloré, encadré de cheveux noirs où apparaissent quelques fils gris, la barbe rousse [1], les yeux largement ouverts, le nez fort, gros par le bout, les lèvres épaisses. Ce sont là les traits essentiels, caractéristiques, qui se retrouveront à la statue tombale et qui permettent d'affirmer l'identité du personnage. En haut du panneau est écrit : GVLIELMVS BELLAIVS L. Au bas, on a peint postérieurement : MARTIN DU BELLAY, S[r] DE LANGEY ; inscription certainement fausse, mais il s'est produit souvent des confusions entre les deux frères dans les portraits gravés.

La valeur artistique de ce panneau est faible ; c'est lourdement traité, vulgairement peint, dans des teintes opaques et terreuses. Rien ne rappelle les couleurs claires et fraîches des portraitistes fins et délicats devant lesquels put poser Guillaume du Bellay. La forme maladroite de l'inscription, la couleur verdâtre et foncée du fond, tout fait penser que ce portrait doit dater de la fin du XVI[e] siècle et qu'il n'est qu'une copie d'un original fait *ad vivum*, original aujourd'hui disparu. La provenance de ce panneau est illustre, et nous garantit d'ailleurs son ancienneté relative. Il a fait partie de cette incomparable collection formée par le grand amateur Roger de Gaignières, collection qu'il donna au Roi, mais qui fut si lamentablement dispersée. Le cachet de cire rouge aux armes de Colbert de Torcy apposé au revers est la preuve de cette origine. Le portrait figure d'ailleurs sous le nom de Guillaume du Bellay dans l'inventaire des portraits peints de R. de Gaignières, sous le n° 141. Dès 1892, M. Ch. de Grandmaison [2] a signalé la présence de ce panneau dans les galeries historiques de Versailles.

On trouve dans le Recueil général des Portraits français et étrangers du cabinet des Estampes un dessin à la pierre noire qui reproduit très exactement le panneau de Gaignières. C'est un dessin de facture assez molle, bien qu'assez habile, œuvre de copiste, qui très probablement a eu sous les yeux soit la peinture de Versailles, soit l'original. Il a

1. Cf. p. 369 le curieux document sur l'exhumation du corps et l'indication relative à la couleur de la barbe.

2. Charles de Grandmaison, *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits*, Niort, Clouzot, 1892 (Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1890-92). Cf. p. 97 et 137.

donné aux cheveux et à la barbe une certaine élégance qui manque dans le tableau, et a légèrement affadi la physionomie qui apparaît, à travers la peinture, vigoureuse et rude. En haut du dessin est le nom de Guillaume du Bellay et une date qui semble être : 1612, décembre. Cette date serait bien d'accord avec la facture du crayon. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas en ce dessin un document iconographique original, mais seulement une réplique du type du panneau [1].

Il existe dans la grande galerie du château de Beauregard, dans le Blésois, un portrait de Guillaume du Bellay, qui est indiqué par M. H. Bouchot, et qui porte l'inscription bizarre : Guillaume de Langey, S^r Du Bellay. Mais ce tableau ne peut avoir de valeur iconographique, car la curieuse salle où il se trouve et qui renferme toute une collection de portraits d'hommes illustres du XVIe siècle fut entièrement composée d'après des gravures ou des dessins anciens, par des artistes blésois, entre 1617 et 1638 [2], pour le propriétaire d'alors, Paul Ardier.

III. GRAVURES [3]. — On peut diviser en deux groupes les portraits gravés de Guillaume du Bellay conservés dans la collection des Portraits du Cabinet des Estampes ; d'une part, les reproductions des XVIe et XVIIe siècles inspirées de crayons ou tableaux ; d'autre part, les images modernes, dérivées presque toutes du panneau de Versailles.

Au premier groupe appartiennent les gravures suivantes : 1° Portrait à mi-corps, de trois quarts à gauche debout, la main droite désignant un volume placé sur une table, la main gauche posée sur le pommeau de l'épée, en cuirasse recouverte d'un manteau bordé de fourrure. Gravure anonyme publiée dans l'ouvrage d'André Thévet, *Vrais portraits et vies des hommes illustres* (Paris, 1584). Au bas est inscrit : Guillaume Du Bellay, Sr de Langey. Le personnage est représenté âgé : il a la barbe et les cheveux très longs, et paraissant blancs. Dans les traits du visage se retrouvent bien la physionomie de Guillaume tel que le portrait de Versailles le détermine, et cependant cette figure est bien fatiguée pour un homme mort à 52 ans. Y a-t-il eu confusion avec un portrait de Martin, qui aurait eu avec son frère une grande ressemblance ? — 2° En buste de trois quarts à droite. Gravure anonyme, n° 16 de la précieuse série de 144 petits portraits gravés d'un burin sec et nerveux que l'on appelle la *Chronologie Universelle* ou *Chronologie collée* et que l'on attribue soit à Thomas de Leu, soit à Léonard Gaultier [4]. Au bas de l'image : Guillaume Du Bellay, Sr de Langey. C'est encore le même type, quant à la tête, que celui publié par Thévet, figure âgée, front sillonné de rides. — 3° Gravure anonyme d'après

1. H. Bouchot, *op. cit.*, p. 340.

2. H. Bouchot, *op. cit.*, p. 353 et 121.

3. Cf. Albert Mautouchet, *Essai d'iconographie mancelle*, Mamers, Fleury et Dangin, 1895, in 8, p. 42-43.

4. G. Duplessis, *Histoire de la gravure en France*, Paris, 1861, p. 114.

Thévet, mauvaise et sans valeur. — 4° En buste, dans un ovale de trois quarts à gauche, par F. Stuerhelt, avec l'inscription : Martin Du Bellay. C'est, avec quelques différences dans le costume (le collier de St-Michel est ajouté), le même type que dans Thévet, cela dérive du même original et la même question se pose. — 5° Une autre gravure de F. Stuerhelt, de la même série, portant le nom de Guillaume du Bellay ; la figure du personnage est déformée par un burin maladroit.

Les deux seules gravures modernes sont des copies de la peinture de Versailles. C'est une lithographie de Delpech, en buste, de trois quarts à gauche, faussement identifiée avec Martin du Bellay, dont un fac-similé de signature est reproduit au bas, et une gravure de Pannier faite pour le grand ouvrage de Ch. Gavard, *Les galeries historiques de Versailles.*

IV. Sculpture. — On ne connaît d'autre portrait sculpté que celui du tombeau. Ce serait un document irréfutable et d'une importance capitale si la statue avait été exécutée d'après nature. Mais nous savons que le tombeau ne fut érigé que plusieurs années après la mort de Guillaume. L'artiste l'a-t-il vu ou s'est-il servi de documents précis ? Il semble qu'il a voulu exprimer le caractère essentiel de la physionomie, et modeler les traits accusés et forts que nous avons déjà signalés ; mais il a mêlé à ce réalisme le souci d'embellir selon une formule plus noble. De même qu'il a revêtu son héros d'un costume pseudo-antique, il étale sur sa poitrine une barbe de fleuve, suivant en cela son esthétique qui le portait à s'inspirer de modèles italo-romains.

INDEX ALPHABÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

Livre III. — Les Missions en Allemagne (1532-1536).

Livre IV. — Le Gouvernement du Piémont (1537-1543).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page II, ajouter : *Lettere di Principi, le quali si scrivono da principi o a principi o ragionano di principi...*, tomes I et II. In Venetia, 1570. 2 vol in-8.

Page XI, lire partout : Philibert (et non Philippe) de la Mare.

Page 6, ligne 8, ajouter : au château de Glatigny, dans le Perche.

Page 13, note 1, ligne 5, lire : ingressus.

Page 41, note 1, ligne 4, lire : *Regierung.*

Page 84, note 8, ligne 2, lire : *1529-1530.*

Page 95, ligne 5, ajouter en note au mot Noël Béda : Voir, sur ce personnage, P. Caron, *Noel Béda, principal du collège de Montaigu, syndic de la Faculté de théologie de Paris* (?-1537) dans les *Positions des thèses présentées à l'Ecole des Chartes*, 1898, p. 27-34.

Page 100, note 5, ligne 4, lire : *Calendar.*

Page 114, note 3, ligne 5, lire : *Galliarum.*

Page 115, note 3, ligne 8, lire : IV.

Page 137, note 3, ligne 2, lire : Pomponio (et non Théodore) Trivulce.

Page 188, note 1. La *Cronique du Roy Françoys Premier* reproduit le récit rédigé par Guillaume du Bellay, mais ce récit diffère de celui qui fut publié dans la brochure indiquée : *Procession générale faicte à Paris*, etc. Voir sur ce point le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 1904, p. 118, n. 3.

Page 218, ajouter en note à la ligne 8 : *Recueil d'aucunes lettres et escriptures par lesquelles se comprend la vérité des choses passées entre la Majesté de l'Empereur Charles cinquiesme et Françoys roy de France, premier de ce nom; et dont par icelles se peult tesmoigner, justiffier et clèrement cognoistre que ledict Roy de France est seul occasion de la guerre présentement meue au grand regret et desplaisir de sadicte Majesté, non tant seullement pour le fait particulier d'icelle, mais encoires plus pour les grans maulx et inconvéniens apparens à ceste cause à la républicque chrestienne.* — Imprimé en la ville d'Anvers le XXVIIIe jour de juing l'an MCCCCCXXXVI, par la vefve de Martin Lempereur, imprimeur. B. N., Imp. Lb^{30} 68.

Page 318, ligne 22, lire : Germain de Brie.

Page 320, ligne 18, lire : Joachim *la* trouvait.

Page 334, note 1, ligne 1, lire : Sarmetto que Guillaume.

Page 342, note 3, ligne 1, lire : Paget à Henry VIII, 7 décembre, *State... Papers*, VIII, p. 641 sqq.

Page 349, ligne 5, lire : Casai.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES.